

**Pour celles et ceux qui, par amour de la Paix,  
souffrent de toute violence ou injustice commise  
envers l'Humanité et la Vie sur Terre...**

Enfin se dessine clairement la perspective universelle du second acte des Lumières, via la découverte des deux conditions objectives (et solutions pratiques) garantissant la Justice et la Paix en société, la *vraie* démocratie en république et l'équilibrage définitif du binôme Liberté-Égalité, pour établir et maintenir -par la raison- le *bon sens* historique de notre commune humanisation. Car du sauvetage de notre écosystème interne ou civilisationnel dépend urgemment celui de la planète entière.

*Une contribution citoyenne aussi nécessaire que monumentale en libre accès pour consultation et téléchargement gratuits dans son unique version numérique et intégrale en français, sur le site :*

<https://www.bernardgarde-lestemperants.com>

*Avec la liberté de s'exprimer, de commenter et de débattre enfin constructivement entre lecteurs de ce quadruple ouvrage, sur :*

Youtube > @bernardgarde-lestemperants

# **Les Tempérants**

## **Livre I**

### **Réflexions Citoyennes pour la Paix**

*Faire comprendre à la raison ce que le cœur sait déjà.*

**Bernard GARDE**

Autoédition en téléchargement gratuit sur le site  
<https://www.bernardgarde-lestemperants.com>

© 2024 by Bernard GARDE  
All rights reserved - Tous droits réservés  
Dépôt Légal deuxième trimestre 2024  
ISBN 978-2-913283-80-0 – EAN 9782913283800  
Autoédition en téléchargement gratuit sur le site  
<https://www.bernardgarde-lestemperants.com>

À vous-même  
et pour nous tous.

...et en remerciant ma douce Claude pour son soutien quotidien et son infinie patience, ainsi que Roseline, André, Cédric et Michel, pour l'efficacité de leur aide technique ou scientifique.

*Depuis la Préhistoire de nos ancêtres les plus lointains,  
un Tempérant s'impatiente en chacun de nous.*

## Introduction en Auto-Préface

Bienvenue à vous, chère lectrice ou cher lecteur ! En contraste absolu avec la suite des *Réflexions* dont vous entamez ici la prometteuse lecture et dont l'universalisme exclura autant que possible l'auteur, ce dernier doit pourtant commencer par *se* présenter et *je* me trouve donc obligé d'utiliser ce pronom limitatif en tant que responsable des pages qui suivent, pour vous adresser cette indispensable introduction.

L'ouvrage que vous vous apprêtez à lire est assez particulier en son genre, car au-delà d'une révolte assumée face aux violences et aux *sur*-dominations caractérisant les pseudo-démocraties *ultralibérales* et autres variantes dictatoriales observables de par le monde, il s'agit d'une somme de réflexions dont l'unique but est de faire progresser la cause de la Justice et de la Paix par la logique d'un raisonnement dépassionné, en explorant les rapports entre l'individu et la société de façon aussi neutre et universaliste que possible, suite à une intuition donnant accès à une approche totalement inédite de ce double enjeu. En tant qu'auteur desdites *Réflexions*, j'ai été le premier surpris d'écrire les chapitres qui suivent, avec l'étrange sensation d'être souvent guidé par le fil directeur d'une inextricable pelote se dénouant sous mes yeux incrédules, allant d'étonnement en émotion au gré de découvertes dont la chronologie et la cohérence progressive se sont imposées bien malgré moi pendant les quatre années d'un accouchement intellectuel tout aussi déroutant que

passionnant, au point d'avoir eu parfois l'impression de transcrire un message historique sous dictée. Si de temps à autre le ton de certaines affirmations peut sembler péremptoire, ou même prétentieux le besoin périodique de commenter chaque étape cruciale, il ne faut voir en cela que l'enthousiasme d'un premier spectateur conquis par quelque chose d'extérieur à lui-même, tant l'étrange cheminement impliqué par ladite intuition a bouleversé mes propres vues ou idées de départ, en inspirant nombre d'insoupçonnables conséquences théoriques et pratiques quant au sujet de l'étude, comme si le propos prévu m'avait en grande partie résolument échappé pour mieux s'imposer, au terme de cette recherche, avec la force d'une évidence logique au point d'en devenir géométrique.

L'origine de cette entreprise épistolaire réside forcément dans la coïncidence entre le petit parcours du Français sociologiquement moyen que je suis et l'évolution de l'Histoire collective propre à son pays natal, sur les quelque soixante-dix années de vie du retraité qui vous écrit ces lignes. Par la loterie de la naissance et de l'éducation, je me trouve être physiologiquement un homme, de type européen, culturellement parlant chrétien-catholique non pratiquant, et surtout imprégné d'un humanisme républicain compatible avec une foi personnelle, de nature universelle, en un Mystère très largement supra-religieux dépassant le propos de ces *Réflexions*, ce qui ne m'empêche aucunement de chercher à m'exprimer en tant qu'être humain ou « citoyen du monde », s'agissant précisément d'une exploration d'intérêt planétaire visant à promouvoir la Justice et la Paix par la compréhension enfin *objectivée* de la cause fondamentale de toute violence, quelle que soit la forme historique que cette dernière puisse revêtir.

Pour finir de me présenter à vous, force est ici de reconnaître que j'ai été favorisé à bien des égards par loterie susdite, en naissant au sein d'une famille équilibrée, sans souci matériel vital ni culture de quelque ambitieuse réussite que ce soit, grâce à un père ingénieur métallurgiste et une mère totalement dévouée à ses cinq enfants. La même chance m'a pourvu d'un tempérament déjà « tempérant », d'une nature pacifique, optimiste et même paresseusement contemplative, encouragée par le fait d'être le dernier né d'une fratrie étalée sur treize années de différence

d'âge, car les caractères affirmés de mes aînés accaparaient les autorités parentales en me laissant tout le loisir d'observer les conflits et débats inhérents à la vie familiale, de façon spontanément distanciée, favorisant ainsi chez moi un goût certain pour l'humour philosophique. Quant à la créativité et à l'imagination qui vont si bien avec la nonchalance, elles furent assurément encouragées par un handicap -tout relatif pourtant- de gaucher *contrarié*, me faisant très tôt préférer le rêve à une lecture assez fastidieuse, tout comme le dessin à une écriture manuscrite trop souvent illisible pour son propre auteur. Ajoutez à cela la détestation du même gaucher pour les contraintes matérielles, voire toute forme de bricolage *utile*, ainsi qu'une allergie précoce aux mathématiques et aux chiffres, sans doute consécutive à la contrariété de cette préférence latérale (si ce n'est en réaction contre un environnement familial trop scientifique), le tout heureusement compensé par quelques dispositions imméritées en ce qui concerne les langues, la musique, voire le dessin, la sculpture, ou le modelage, et vous voilà au fait de l'auteur de ces pages, lequel, en tant que citoyen adulte, peut se définir socialement comme un « électron libre » naviguant à vue au beau milieu de l'onde anonyme des Français moyens, sans aucune appartenance groupusculaire autre que musicale, ni la moindre velléité de sortir de ce statut commun et privé, y compris en qualité d'auteur de ce quadruple ouvrage.

Enfin, s'agissant par ailleurs d'éducation primaire, secondaire et universitaire, le moins que l'on puisse avouer ici est que je fus un élève, collégien, lycéen, puis étudiant pour le moins économe de ses efforts, mais favorisé par une mémoire visuelle et auditive appréciable, ce qui me permit à terme de faire en parallèle des études supérieures mixant l'Anglais et les Sciences-Économiques, en passant par l'Architecture urbanistique, aux universités de Saint-Etienne-Jean Monnet, de Lyon II et d'Aston-Birmingham (U.K). Suite à quoi ma carrière entière fut celle d'un enseignant-formateur indépendant en anglais, quasi exclusivement auprès d'adultes et d'étudiants post bac, en particulier via la création et la direction d'un institut de formation alors localement connu pour avoir diffusé une méthode d'auto-apprentissage de ma conception, tandis que la chance rare de travailler en couple dès que possible a transformé ce dur labeur en pur bonheur. Il est certain que ces études, et surtout cette



expérience de TPE (ou très petite entreprise) en plein cœur du problème éducatif de l'anglais, des contraintes sociétales de toute activité, et plus encore au contact direct d'une infinie variété d'adultes de tout âge ou catégorie socio-professionnelle, n'ont pu que stimuler une observation cumulative des violences et injustices sociales, économiques, culturelles et politiques dont l'aggravation constante, bien que souvent déguisée, a hélas caractérisé ces quarante dernières années.

Or l'intuition mentionnée plus haut, fruit « prématuré » d'une conscientisation sociétale éveillée par le choc historique des *événements* de Mai et Juin 1968, alors que je n'avais pas encore quinze ans, n'a fait que mûrir en se trouvant chaque fois confirmée par les multiples crises traversées depuis, trahissant le lien si étroit qui unit les comportements individuels à leur agrégation sociale ou nationale, et la certitude qu'une forme de rationalisation des rapports humains était possible s'est ancrée à la façon d'une impérieuse nécessité, afin de réconcilier objectivement tous les citoyens (ainsi que l'individu et la société) et de mettre un terme à la violence en établissant les conditions incontestables de la Justice et de la Paix. Mais cela restait encore un vœu pieux, un vague idéal, une pensée informe en attente de formulation, un mode de compréhension du monde encore intransmissible, à tel point qu'une fois devenu retraité, j'avais secrètement mauvaise conscience, avec l'impression de détenir possiblement *la* clé d'accès à la solution d'un problème aussi vieux que l'Humanité. Or encore fallait-il savoir par où commencer, et comment s'y prendre, car le propre d'une idée novatrice est d'être un lointain but, une vision d'arrivée, suggérant en pointillé d'interrogation la recherche laborieuse du cheminement le plus direct qui lui correspond.

Le déclic ne fut autre que la crise ou révolte spontanée des Gilets Jaunes de novembre 2018, et le supercarburant qui me donna le courage de commencer à réfléchir par écrit s'est trouvé fourni en surabondance par ma propre émotion scandalisée devant la violente répression et les infâmes manipulations étatiques, politiques, policières et partisans dont ces simples citoyens-manifestants ont fait les frais, en se laissant user et déconsidérer peu à peu à force de provocations avec l'aide objective des *black blocs*, puis « indemniser » de quelques miettes ne changeant rien à

leur situation si précaire, pour finir abusés par le show présidentiel d'un Grand Débat à (non-)sens unique. Sans être personnellement concerné, j'ai fait partie des 70 à 80 % de Français solidaires de cette cause lors des premiers samedis de protestation, et tout a commencé chez moi par une réaction émotive me poussant, de façon puérile, caricaturale et peu ou prou folklorique, à réécrire une version « jaune » de la *Carmagnole*, inoubliable chanson populaire de la Révolution de 1789, pour l'occasion titrée en *Cromagnole*, dont quelques exemplaires furent distribués avant une manifestation stéphanoise.

Le plus curieux est que, simultanément, m'est apparu le besoin irrépissable de développer un commentaire des diverses strophes ainsi remaniées pour l'adresser de façon *anonyme* à quelqu'un de méritant, dans le sens d'apte à apprécier ces premières observations, de par son positionnement intellectuel particulièrement neutre et tempérant. Or ce n'était là que la goutte qui avait fait déborder le vase, mais qui, comme par capillarité, se transforma peu à peu en un flot régulier de réflexions, en ce sens qu'il me fut aussitôt impossible d'arrêter d'écrire, au rythme d'un chapitre par mois, toujours adressé à mon otage épistolaire, ce qui me procura par là-même une méthode et un rythme fort propices à la recherche qui s'improvisait. Il en résulte une œuvre copieuse, écrite sans retour possible en cours de composition, sans lecture ou bibliographie particulière, ni note, ni plan préalable (mis à part de rares gribouillis et « schémas »), adressée de Janvier 2019 à Janvier 2023 à l'involontaire destinataire, ce qui rend très difficile de classer *Les Tempérants* parmi les essais habituels, puisque c'est de fait en écrivant directement que j'ai pu réfléchir, et non pas après avoir réfléchi, ou même lu, que j'ai pu écrire. D'où le paradoxe d'un écrit directement basé sur l'*observation*, faute de lecture ou d'érudition, d'un texte dont la logique est de bout en bout issue d'un seul et même « regard mental » (aux antipodes de tout patchwork d'emprunts, de références et autres positionnements réactifs par rapport à quelque publication), agrémenté de rarissimes citations, et offrant à votre curiosité une contribution intellectuelle et conceptuelle qui, bien qu'universaliste, reste constamment reliée au vécu quotidien le plus aisément observable, et dès lors compréhensible par toute personne sachant lire. L'effort de lecture sollicité en contrepartie sera d'accepter

parfois de longues phrases devant être dûment circonstanciées, voire, plus rarement, la nécessaire remise en cause de certaines observations précédentes, au fil de constatations qui se sont d'elles-mêmes imposées, non sans grande surprise. Le texte *intégral* est pourtant ici indispensable car par ce biais, les occasionnels errements ou apparentes contradictions intermédiaires de ces pensées au long cours auront l'avantage de vous accompagner sur le même parcours réflexif subi autant que réalisé par l'auteur, sachant dès lors que l'évolution de cette exploration confirme forcément la dernière version conceptuelle comme définitive, c'est-à-dire transcendant ou remplaçant ce qui a précédé. Il est donc essentiel, pour se faire une juste et complète opinion, de lire l'intégralité de cette recherche très inhabituelle, et en particulier de dépasser les inévitables balbutiements et faux départ intempérant du tout premier chapitre d'un auteur indigné, suivi d'un chapitre 2 en forme d'impasse fort utile pour la suite de ces *Réflexions*.

Enfin, ultime remarque (et originalité), d'aucuns pourront noter que les observations qui vont suivre offrent un *raisonnement* qui se passe délibérément de données statistiques détaillées, lesquelles sont accessibles à tout lecteur assoiffé de chiffres via nombre d'ouvrages spécialisés et autres publications officielles en ligne, en cas de doute. Cela est dû à la nature transhistorique et fondamentale de l'objet traité, dans une perspective de synthèse universelle dont la vision inédite vise à *connecter* aussi rationnellement que possible les dimensions *essentielles* de nos existences grégaires, afin d'en déceler les conditions d'équilibre. Certains propos secondaires par rapport à l'objet principal de ces pages s'en trouveront donc quelque peu survolés, en tant que conséquences ultimes ou contemporaines de la double violence fondamentale visée par cette recherche, tout effet n'étant révélateur que d'une cause extérieure à lui-même.

Ainsi furent écrits les quatre livres des *Tempérants*, qui invitent le lecteur à une croisière prometteuse de grandes surprises en matière de conscientisation des enjeux actuels, individuels, collectifs et mondiaux, suivie de l'escalade-construction d'une pyramide très particulière dont le principe architectural s'est imposé pour dicter le dernier livre, en tant

que visualisation universelle des découvertes et inventions soumises à votre libre adhésion. Les concepts, principes et autres postulats qui vont apparaître au fil des observations, d'abord de nature intuitive et réactive, seront confrontés aux sociétés d'aujourd'hui, en particulier s'agissant du cas de la France, pour tester leur pertinence explicative et anticiper par contraste leurs conséquences à venir dans les domaines politique, socio-économique et culturel, sachant ici que l'aspect forcément empirique de cette ébauche vous donnera l'occasion de réagir à la surprise, tandis que votre esprit critique, plus aiguisé et sollicité que jamais, se plaira aussi à deviner la suite, malgré les louvoyages imposés par le vent contraire des obstacles à vaincre pour progresser. Ce faisant, la vision d'un Nouveau Monde vous apparaîtra de plus en plus nettement, pour enfin s'établir en tant que description et solution objectives, car universelles, scientifiques et géométriques, des tenants et aboutissants de la Justice et de la Paix. Ma contribution personnelle s'arrête à la transmission de ces *Réflexions* pour favoriser l'avènement de sociétés humaines équitables, pacifiques et donc *tempérantes*, en espérant que cette œuvre aidera chacun à mieux comprendre le *sens* véritable de l'Histoire collective et de chacune des vies individuelles qui la composent, en réponse positive et constructive au désarroi actuel d'une Humanité impatiente de se libérer bientôt de toute forme de violence et d'injustice, tant contre elle-même qu'envers l'écosystème planétaire dont elle fait partie.

Au terme de cette utile présentation des *Tempérants*, il s'avère que le moyen le plus simple de partager ces *Réflexions* pour la Paix est aussi le plus direct et le plus généreux, sous la forme du PDF que vous avez sous les yeux, en accès libre -et dès lors gratuit ! Moyennant le respect *intégral* du texte publié sur le site <https://www.bernardgarde-lestemperants.com>, les quatre ouvrages de cette collection peuvent être gratuitement consultés, téléchargés, transmis et même imprimés pour usage privé ou associatif, (ainsi que commentés en un libre forum pour débattre entre lecteurs sur Youtube @*bernardgarde-lestemperants*), car c'est aux citoyens qu'il revient de s'approprier la pensée tempérante et ses innovations disruptives, avant que les principaux médias et autres élites nationales ne soient obligés d'en parler et de se positionner, afin que, pour une fois, vous puissiez exercer votre *propre* jugement et

transmettre *votre* opinion, favorable ou non selon telle section ou tel chapitre concerné, sans être influencé(e) par quelque autorité culturelle minoritaire -ni faussement majoritaire !- que ce soit.

Libre à vous dès lors de poursuivre -ou non- l'exploration des livres qui suivent, mais pour peu que vous aimiez réfléchir sur la vie, la comprendre et en débattre avec vos relations habituelles, s'agissant en particulier des enjeux sociaux, économiques, culturels ou politiques, et en raison de l'abondance des matières à explorer, il serait judicieux de prévoir une lecture *parallèle* autorisant le partage « en direct » de vos commentaires critiques, lesquels n'en seront que plus approfondis et profitable à tous, quel que soit votre positionnement. Dans ce cas, merci par avance de transmettre cette thèse novatrice aux intéressés de votre choix et de participer ainsi à la promotion de la Justice et de la Paix, au moins sous la forme du débat culturel et constructif qui doit précéder tout progrès authentique de notre commune Humanité.

Bonne lecture, le cas échéant, avec l'assurance que ma fraternité reconnaissante vous accompagnera à chaque instant.

Bernard GARDE - Avril 2024

P.S.1 : Tout au long des chapitres qui vont suivre, le terme de *social* est à comprendre au sens réductif ou démographique de citoyens regroupés en tant que peuple ou population *physique*, voire en d'autres occasions, en référence à une politique sociale plus ou moins redistributive, et non au sens exhaustif incluant tous les aspects d'une société. Á l'opposé, le terme de *sociétal* fait surtout référence à l'architecture d'une société vue en tant que nation, pays ou construction étatique incluant les dimensions

démographique, socio-économique, culturelle et politique, plutôt qu'aux débats et sujets d'ordre éthique ou moral habituellement connotés.

P.S.2 : Á l'instar d'une nuance observable chez certains auteurs anglo-saxons, et à la différence de ce que sous-entend habituellement le terme d'*efficacité*, celui d'*efficience* correspondra à une chronologie pertinente ou priorisation optimale d'actions ou autres décisions sélectionnées sous la contrainte du temps, sur quelque période limitée que ce soit.

P.S.3 : La matière humaine et sociétale des réflexions qui vont suivre impliquera l'usage des termes de *dominant* et de *dominé*, dans le sens minimal de leader et de suiveur, mais aussi de *sur-dominant* et donc de *sur-dominé* (orthographiés en substantif simple ou composé), dont les définitions ne feront que s'éclaircir et se préciser au fil des chapitres, sachant bien sûr qu'il ne s'agit pas de tout réduire à cette dualité visible mais simpliste, puisque chacun d'entre nous peut correspondre à l'une ou l'autre de ces appellations couplées selon l'échelle, les circonstances, le lieu et le moment des interactions sociales impliquées, y compris via de multiples regroupements d'envergure fort variable, jusqu'au niveau inter-sociétal de la « communauté internationale » planétaire. Il n'en est pas moins certain que la quête de Justice et de Paix des *Tempérants* ne saurait aboutir sans définir *objectivement* la différence opposant la juste et légitime domination hiérarchique à la violence de la *sur-domination*.

P.S.4 : L'écriture de ces ouvrages ayant été rythmée par des courriers quasi mensuels, certains faits s'en trouveront datés en tant qu'exemples illustratifs concernant la France et les Français, ainsi que l'Europe, non sans associer quelque intérêt de dimension universelle aussitôt souligné.

P.S.5 : Pour finir, une relative liberté a été délibérément prise s'agissant de l'usage de majuscules pour certains mots-clés, selon le contexte, afin de faire ressortir ceux-ci autrement qu'entre guillemets ou sous forme d'italiques, comme c'est par ailleurs le cas au fil de ces écrits.

# La Cromagnole

(Sur l'air de *La Carmagnole*)

(Refrain)

*Macron n'est qu'un guignol  
Virons le pion, virons le pion  
Macron n'est qu'un guignol  
Virons le pion du pognon !*

1

*On ne veut plus être géré  
Pour le profit des financiers  
Un Président doit limiter  
L'inégalité des foyers  
Le vase a débordé :  
Manu faut te barrer !*

2

*On ne veut plus de députés  
On ne veut que des délégués  
Pour discuter sans décider  
Toutes les lois à proposer  
Puis faut référeder  
À la majorité...*

3

*Le Cac40 nous a volé  
Valeur et souveraineté  
Les politiques ont tout bradé  
Aux intérêts de l'étranger  
Les corrompus gavés  
Il est temps de payer !*

4

*Sans la proportionnalité  
Il n'y a pas d'égalité*

*Fini d'élire on veut voter  
Proposer les priorités  
Pour la majorité  
De la communauté...*

5

*On en a marre d'être taxé  
Pour engraisser tant de planqués  
En laissant les privilégiés  
Placer leur blé et spéculer  
La partie est truquée :  
C'est de l'argent volé !*

6

*Quand l'égalité est violée  
Les employés sont sous-payés  
La révolte est légitimée  
Pour libérer les opprimés  
Fallait pas dépasser  
Les bornes à respecter !*

7

*Démocratie et liberté  
Pour les municipalités  
Au plus près des réalités  
On pourra mieux s'autogérer  
Sans se faire abuser  
Par les lobbies privés...*

8

*Être en cordée c'est assurer  
D'équiper tous les délaissés  
D'utilité et dignité  
En société civilisée...  
Sauf à se rebeller  
Contre le tout premier !*



# Réflexions Citoyennes 1

## La Crise des Gilets Jaunes à travers le Commentaire de « *La Cromagnole* ».

### 1 - Refrain.

En tant que célébrité du patrimoine culturel français, Guignol est un héros vif et rusé dont la référence comparative serait flatteuse s'il ne s'agissait pas, hélas, d'une marionnette ayant pour fonction de distraire un public d'enfants aussi crédules qu'immatures pour nourrir la main cachée qui l'anime avec virtuosité, et le choix spontané de ce symbole, dicté par la rime originelle de la *Carmagnole*, revêt à bien des égards une certaine pertinence qui vaut la peine d'être explorée.

À l'instar de la chanson originale, le refrain est volontairement caricatural, histoire de respecter la tradition et « l'atmosphère » d'une manifestation de rue, mais le fait est que, formé au théâtre par sa propre épouse, l'actuel Président de la République Française *représente* un pouvoir national « théoriquement » majoritaire pour défendre l'intérêt général, alors qu'en réalité, il se conduit politiquement comme le jouet docile, l'exécutant complice et aveugle des puissances économiques qui

régissent le monde. Et puisqu'il semble incapable de remettre en cause son point de vue *ultralibéral*, il prend le risque d'être impopulaire au point de ne pas pouvoir terminer son quinquennat, ou à tout le moins, de ne plus pouvoir appliquer le programme imposé par la Commission Européenne dont il partage si bien la philosophie, l'un ou l'autre cas étant potentiellement un égal bienfait pour la majorité des Français. Cela dit, protégé par le rôle constitutionnel hélas *pseudo*-démocratique qu'il détient, le Président Macron a toute latitude pour ignorer royalement la quasi-totalité du peuple au profit d'une infime minorité *sur*-dominatrice, ce qui ne laisse aux Français les plus exploités que le choix d'une vaine protestation, ici au travers d'une chanson populaire révélant à quel point l'oligarchie financière, technocratique et politicienne d'aujourd'hui est comparable aux royauté et haute noblesse du passé.

## 2 - Couplet 1.

Le pouvoir financier des banques et des actionnaires ou autres dirigeants de multinationales, parfois supérieur à celui de certains États, est à l'origine du présent chaos via la mondialisation débridée, sauvage et injuste que subissent tous les peuples depuis la fin des années 70. L'actuel Président de la République apparaît de fait comme un dirigeant d'entreprise dont la (dé)formation d'énarque et l'expérience de financier expliquent tout le comportement ou la politique, alors que le rôle d'un pouvoir démocratique est d'arbitrer en concordance avec la *majorité* des citoyens, et dès lors de veiller à maintenir un équilibre social minimal en dominant les « barons » de l'économie, ce qui suppose de s'en dissocier dans l'intérêt général. Politiquement, la faute gravissime d'Emmanuel Macron est de n'être jamais devenu le président de tous les français, tel qu'une victoire électorale au second tour le suppose implicitement, mais au contraire d'appliquer à 100% un programme uniquement validé par 20% des français, (dont la moitié de déçus séduits au départ par la seule apparence du candidat). Au lieu de tenter vainement de persuader les victimes du système d'adhérer à son projet, son rôle de Président devrait plutôt l'amener à raisonner les pouvoirs de l'argent en leur rappelant leurs responsabilités *sociales*, en imposant des bornes décentes, morales

et économiques à la délinquance financière qui gère notre quotidien, ne serait-ce qu'intuitivement, par un minimum de conscience de la justice, ce qui suppose au contraire de s'appuyer sur les besoins et les ressentis populaires les plus largement majoritaires.

### **3 - Couplet 2.**

La revendication exprimée ici semble correspondre à l'attente de la majorité « silencieuse » plus encore qu'aux seuls Gilets Jaunes. Le principe d'élection-carte-blanche est désormais obsolète. Les citoyens de France souhaitent donc s'impliquer directement dans l'initiative et la rédaction de la Loi commune, la démocratie intégrale étant par principe directe et référendaire. Comment justifier que l'on soit obligé d'élire un (ou une) inconnu(e) sélectionné(e) par un parti ne représentant qu'une infime proportion d'électeurs-citoyens ? En aucune façon les idées de ce représentant ne peuvent correspondre aux préférences de ses électeurs à l'occasion du vote de chaque loi importante, a fortiori lorsqu'on sait que les campagnes électorales sont basées sur la surenchère de promesses fallacieuses et la caricature d'une division trop simpliste entre gauche et droite, progressistes et conservateurs. Á ce propos, une des prouesses de l'intoxication médiatique la plus récente est de faire désormais paraître les tenants du social et de l'humain pour des conservateurs, et ceux de l'économie mondialisée et financière pour des « progressistes » ! Or, au contraire de la situation actuelle, le futur rôle des députés s'apparentera tôt ou tard à celui de délégués-débatteurs aptes à développer un débat d'idées transparent et exhaustif, permettant aux citoyens de s'informer objectivement sur les « pour » et les « contre » du contenu de chaque loi envisagée, laquelle pourra être proposée aussi bien par les citoyens que par le Gouvernement ou l'Assemblée Nationale.

Chaque fois que les Français ont eu l'occasion de voter sur un sujet sérieux concernant leur vie et leur avenir, la participation au vote a battu des records, et chaque parti politique s'est trouvé subdivisé entre « pour et contre », ce qui démontre l'inanité de la division entre droite et gauche ainsi que la nature largement factice des partis politiques. De

même, comme lors du référendum sur l'Europe où le *non* l'a emporté, le président Sarkozy a-t-il pu facilement passer outre cet avis en faisant voter à la place le traité de Lisbonne grâce aux députés et aux sénateurs, démontrant bien malgré lui que les élus nationaux ne sont aucunement représentatifs des citoyens, du fait d'un processus électoral délibérément biaisé, faute de proportionnelle. Quelle que soit l'élection, son principe restera anti-démocratique tant que les élus conserveront le pouvoir de la décision finale, car le dernier mot doit revenir à chaque citoyen de par ses droits et devoirs civiques inaliénables. Si le vote de la décision finale est régulièrement proposé aux électeurs, il ne fait alors aucun doute que quasiment tout le monde s'intéressera enfin à la politique. Ceux qui ne souhaiteront pas s'exprimer lors de ces référendums s'en remettront *de facto* à une majorité désormais irréfutable, propre à se faire respecter par les minorités, et ce d'autant plus que les décisions ainsi votées ne seront dès lors plus jamais extrêmes, pour peu qu'une information publique équilibrée permette à chacun des électeurs, ou plutôt des « *voteurs* », de bien saisir les tenants et aboutissants de la décision à prendre. Au lieu de se nourrir de vaines politiciailleries, les médias seront peu à peu obligés de s'intéresser au fond du débat et de présenter tous les points de vue en jeu, habituant ainsi leur public élargi à réfléchir utilement. Le contexte référendaire, direct et proportionnel incitera tous les Français au débat d'idée, comme ce fut déjà le cas au moment du référendum sur l'Europe précité. Il n'y a donc pas de délégation de pouvoir possible sans aussitôt biaiser et trahir l'opinion de chaque électeur dans quelque domaine que ce soit, et les Français prennent aujourd'hui conscience que tout autre système représentatif est intrinsèquement illégitime, malgré l'apparence d'une légalité ou pseudo-légitimité constitutionnelle.

#### **4 - Couplet 3.**

Le Cac40, avec ses équivalents hors les frontières, représente ici les multimilliardaires, dont on vient tout juste d'apprendre qu'à l'échelle mondiale les vingt-six premiers détiennent désormais autant de fortune que la moitié la plus pauvre de la population planétaire, mais aussi les fonds de pension spéculatifs, les dirigeants de sociétés multinationales,

sans oublier les banques et autres sociétés d'assurance. Ces nombreux monstres économiques sont l'aboutissement d'un néocapitalisme qui n'a hélas plus rien de libéral, puisque le principe de la libre concurrence, a priori plutôt sympathique, aboutit en réalité au quasi-monopole des plus « forts », du moins au seul sens de la *surexploitation* systématique des travailleurs-consommateurs ainsi que des ressources planétaires (comme le montre la facilité avec laquelle cet ultralibéralisme monopolistique s'est accouplé avec le régime dictatorial chinois).

En elle-même, la logique libérale ne serait certes pas forcément mauvaise si les pouvoirs économiques avaient conservé un minimum de conscience et d'intelligence sociale, à la façon d'un patron paternaliste ou d'un Henry Ford qui comprit en son temps que le progrès technique devait permettre à ses propres ouvriers de s'offrir et utiliser les voitures qu'ils fabriquaient. Il peut paraître très logique pour un employeur de souhaiter maximiser son profit en maintenant des prix de vente élevés et des coûts de fabrication (donc des salaires) aussi bas que possible, mais à l'échelle macroéconomique d'une nation entière ou du monde, cette rationalité devient pure folie, puisque les consommateurs ne sont en fait que des salariés pour l'essentiel. Cela démontre ici que, sauf à produire des objets de très grand luxe pour une infime minorité de richissimes individus, comme au Moyen-Age, il est stupide de produire des biens de grande consommation sans procurer à la masse des employés et salariés les moyens d'en consommer leur « juste » part. La création de valeur, décuplée par le progrès technique, suppose dès lors une proportion de partage équitable entre l'entreprise en tant que personne morale, son ou ses propriétaires-actionnaires et l'ensemble des salariés, à la façon d'une « démocratie économique minimale » de fait indispensable pour garantir l'équilibre du long terme via la paix sociale.

Emmanuel Macron s'avère ici incapable d'atteindre la hauteur, l'indépendance et le recul nécessaires à un Président au-dessus de la mêlée économique et sociale, s'affichant au contraire du seul côté des hyper-pouvoirs financiers, au point de s'effarer du « pognon de dingue » que représente la politique sociale de son pays et de trouver totalement justifiés les près de 60 milliards d'euros de dividendes versés par la

France aux actionnaires en une seule année. C'est d'autant plus ridicule que, si certains leaders savaient être plus honnêtes en versant les salaires mérités et en assurant les conditions d'un épanouissement minimal de leurs ouvriers et employés, on économiserait des milliards de dépenses sociales et médicales induites par l'injustice socio-économique, piètres replâtrages et pansements en réalité inaptes à rattraper les violences du marché aussi longtemps que ces dernières perdureront.

Au lieu de cela, depuis la fin des années 70, la valeur du travail et les progrès sociaux de notre tradition française ont fait l'objet d'un hold-up historique sans précédent. Force est de constater qu'à partir de cette époque, les pouvoirs économiques et financiers multinationaux ont dicté leur loi implacable aux pouvoirs politiques. Etouffant au sein de contraintes « nationales » qui correspondaient pourtant à une cohérence spécifique pour chaque population concernée, les lobbies économiques et financiers ont exigé la suppression totale des frontières commerciales ainsi que la remise de toutes les manettes financières et monétaires entre les mains d'un système bancaire ultralibéral, celui-ci acquérant ainsi la puissance souveraine de « frapper monnaie » par le jeu de la création monétaire et du privilège de prêter aux États, non sans la bénédiction supra-étatique d'une Commission européenne carrément privatisée. Les dirigeants politiques n'ont dès lors pu accepter cela que par naïveté, par incompetence ou par corruption idéologique, voire souvent financière.

L'abolition des frontières pour installer un vaste marché mondial n'avait pour finalité que d'accélérer l'enrichissement des plus grosses entreprises en multipliant leur rentabilité par le jeu de la délocalisation afin de profiter du travail *low-cost*, tandis que les banques s'arrogeaient la liberté des mouvements financiers pour maximiser la spéculation, l'évasion fiscale et une oppression rigoriste sur des pays et des peuples qui ont aussitôt perdu indépendance et souveraineté de fait. L'Europe, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir prochainement, n'a fait que suivre ce mouvement à la lettre en s'étendant prématurément sur le plan géographique, et en créant une monnaie commune artificiellement forte pour résister à la nouvelle échelle du jeu mondial, au prix des sacrifices quotidiens imposés aux peuples concernés. Puisqu'il paraît

impossible d'imaginer que les responsables politiques n'aient pas pu pressentir les conséquences si prévisibles d'une telle arnaque planétaire en termes de pertes d'emploi et de souveraineté économique pour cause de désindustrialisation, force est bel et bien d'admettre qu'ils étaient et sont encore ultralibéraux, en concordance avec la nouvelle philosophie de l'argent trop facile et de la *surexploitation*, sans doute parce qu'ils ne fréquentent que les plus puissants dirigeants et autres décideurs, ceux-là même qui ont les épaules assez larges pour jouer sans risque dans la cour des grands, imposant leur folle logique microéconomique sur une échelle mondiale sans précédent et condamnant ainsi chaque entreprise à les imiter ou à disparaître corps et biens. En récompense indigne de leur renoncement total à gouverner dans l'intérêt légitime et majoritaire des peuples, les pouvoirs politiques, les énarques et autres technocrates se sont trouvés grassement rétribués à leur propre façon en obtenant de nouvelles fonctions à l'échelon européen ou mondial, sans compter la corruption financière de nombre d'entre eux via les paradis fiscaux, à charge pour eux de maintenir leurs populations dans l'ignorance de la disproportion historique du « casse du millénaire » auquel ils participent depuis lors.

Un tel crime économique serait susceptible de mériter un procès mondial sans prescription possible, mais les responsables sont assez nombreux et malins pour se fondre dans la « main invisible du marché » vénérée par les économistes *ultra-libéraux*, malgré l'impossibilité de croire désormais en la moindre autorégulation de la folle machine qui s'emballe à présent. Face à tout cela, notre actuel Président impose ou demande toujours plus de sacrifices aux victimes du système qui l'a mis à la première place, et va jusqu'à prétendre qu'avant de pouvoir mieux partager, il faut que le gâteau grossisse à coup de points de croissance ! Or il n'y a plus de saine croissance possible dans de telles proportions, puisque les citoyens dans le besoin sont privés d'argent *vital*, tandis que ceux qui travaillent encore n'ont plus le temps de vivre et que d'autres se remplissent les poches en spéculant ou gaspillant au travers d'un luxe indécent. La croissance est en panne par le seul manque de progrès en matière de *justice* et de répartition de la valeur travail et de l'argent, au sens social de l'expression, alors que le gâteau est déjà bien assez gros

pour satisfaire tout le monde et gagnerait à être sensiblement réduit pour des raisons écologiques autant qu'humaines.

De ce point de vue-là, la crise des Gilets Jaunes est une alarme enfin audible attestant qu'un cap dangereux, un point de non-retour, est désormais franchi. Cette « crise » signifie que les déséquilibres sociaux-économiques décrits plus haut commencent à déconstruire concrètement l'édifice de la société française, en détruisant d'abord la vie -et le rôle essentiel- de la classe moyenne inférieure, prise à la gorge par l'effet de ciseaux de salaires trop dérisoires et de taxes trop élevées, entre autres dépenses contraintes devenues insupportables. Désormais, les nombreux pansements ou replâtrages ne suffisent plus à cacher la misère humaine d'une telle *anti*-société, et la prise de conscience de la classe moyenne remet dès lors très logiquement en cause les règles du jeu, institutions et constitution comprises. Finalement, la France paie la perte de son âme sociale, comme de ses idéaux humanistes, depuis que le comportement économique immoral si spécifique à la mentalité anglo-saxonne s'est imposé au sein du jeu planétaire, infectant le management au point de permettre qu'un P.D.G. gagne mensuellement entre cinq cent et mille fois le smic tout en s'en félicitant ouvertement. Et notre Président de suggérer que tout le monde devrait devenir P.D.G., sans comprendre que l'on ne peut atteindre de tels niveaux de fortune qu'aux dépens des employés et consommateurs, et que l'écrasante majorité des Français a seulement l'ambition de vivre décemment sans exploiter quiconque au travers de telles disproportions de revenus en tout genre.

## **5 - Couplet 4.**

En alternance avec le couplet précédent, le quatrième traite à nouveau des institutions, en relevant le fait que la démocratie véritable doit être aussi directe que possible et suppose donc la proportionnelle intégrale en cas d'élection de « représentants », sans quoi l'égalité des électeurs ne saurait être respectée. Tout autre système électoral n'est qu'une parodie de démocratie qui favorise la domination illégitime de la majorité par une minorité. Or, si l'on sait bien, via l'histoire française,



que la proportionnelle divise et multiplie les partis, encourageant donc toutes les opinions sans les catégoriser entre blocs simplistes à la façon de l'actuelle V<sup>o</sup> République, et rendant les gouvernements de coalition fragiles à l'extrême, il faut bien comprendre que tout sera radicalement différent lorsque le Peuple (à terme préparé par l'éducation, dûment informé et décideur du vote final par référendum trimestriel) aura enfin le dernier mot de chaque loi après observation des débats de l'assemblée des Délégués Nationaux que seront les futurs députés. Cela signifie au contraire que plus les partis seront nombreux, plus la multiplicité de points de vue aussi complémentaires permettra au citoyen d'affiner sa compréhension du problème, tandis que le néo-gouvernement deviendra d'une part l'exécutant suprême de la volonté majoritaire d'un peuple enfin souverain et responsabilisé, et d'autre part le représentant de cette même volonté majoritaire face à l'étranger. Dans de telles conditions, il va de soi que toutes les propositions citoyennes ou autres projets de loi correspondront aux besoins et à l'opinion de la majorité des Français et deviendront de ce fait légitimement incontestables, ce qui pour autant n'empêchera nullement l'opinion publique d'évoluer sur des sujets plus spécifiques ou marginaux concernant telle ou telle minorité de citoyens. Le peuple irlandais, fort judicieusement réuni en échantillon dans une assemblée proportionnelle, n'a-t-il pas voté « en pleine conscience » des lois éthiques ou sociétales en apparence contraires à la tradition de son écrasante majorité catholique, prouvant à quel point une communauté peut s'enrichir de la prise en considération des exceptions et autres « cas limites » de la Loi, via nombre d'initiatives innovantes en provenance de certaines minorités ?

À cela les élites actuelles et leurs cours d'experts ou spécialistes, souvent tentées de court-circuiter les débats, rétorqueront que le citoyen de base est incapable de se faire une opinion objective sur la moindre question sérieuse, comme si les connaissances et compétences certaines des élites n'étaient pas transmissibles à la quasi-totalité des citoyens à travers la pédagogie d'une démonstration par expérimentation probante. Cette attitude arrogante contribue à maintenir le peuple dans l'ignorance de ses droits et de son bon sens, sans tenir compte de son évolution ni de sa maturité politique croissante, pour peu qu'il ait l'occasion régulière

de débattre en étant suffisamment informé. Car le rôle *positif* de tous les experts est d'éclairer les décideurs aussi exhaustivement que possible en respectant le choix de chaque majorité citoyenne ainsi responsabilisée, la supériorité technique ou professionnelle ne procurant là aucun droit *politique* supérieur pour dicter quoi que ce soit de façon minoritaire, ce qui devrait dès lors obliger les leaders à suivre le rythme de l'évolution majoritaire en sollicitant la libre adhésion de leurs contemporains par le biais *culturel* de leur réelle influence, avance, ou supériorité historique. Lorsque des expertises ou conseils aboutissent à des aberrations avérées à terme contraires à l'intérêt majoritaire, cela est précisément dû à une absence de démocratie par laquelle les décideurs minoritaires n'écourent que certains avis, ou en tronquent et corrompent d'autres au gré de leur seule priorité sur-dominante du moment, alors que *tous* les points de vue sont normalement requis pour asseoir une décision optimale, laquelle ne saurait être démocratique qu'en étant validée en dernier ressort (voire mieux encore suggérée dès le départ) par des citoyens « se représentant eux-mêmes » de façon *directe*, nationale ou largement échantillonnée selon le cas.

Par ailleurs, la décadence visible de la plupart de nos institutions révèle très souvent la stupidité pratique des énarques et autres experts, en conséquence de leur déconnection patente vis-à-vis du terrain, sinon par adhésion idéologique et intéressée à l'*ultralibéralisme* en vogue. Il n'est qu'à constater l'inefficacité dramatique et la régression effective de notre système éducatif, intégralement géré de haut en bas par une élite administrative dont le superpouvoir de nuisance et de terrorisme intellectuel n'a rien à envier à un Staline du temps de l'URSS. Par la volonté de son ministre et d'une Inspection Générale hyper-centralisée, l'Éducation Nationale est régie sous le triple signe du stress inutile, de la complexité et de la démotivation, pour des résultats scolaires chaque année plus déplorables en comparaison avec ceux de nos plus proches voisins européens. Dans ce domaine crucial comme dans tant d'autres, les experts ou conseillers sont loin d'être neutres, et nombre de recettes et d'expériences pratiques locales innovantes et efficaces sont interdites sitôt qu'elles remettent en cause les dogmes pédagogiques de la haute administration ainsi que les intérêts commerciaux du lobby des éditeurs

scolaires, pour ne parler que des méthodes d'apprentissage. Dans tout domaine de spécialité impliquant des décisions d'État ou de collectivité, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, de sécurité, d'art, ou de transport, entre autres, les enjeux financiers et lucratifs ont développé un marché dangereusement opaque qui profite d'une trop grande échelle et distance vis-à-vis de l'administré, de l'absence de frontière entre public et privé et de la puissance persuasive et manipulatrice des lobbies concernés, pour privatiser le Bien Commun de services publics peu à peu gérés à la façon d'entreprises exclusivement financières, via le dégraissage des employés les plus utiles et la captation des budgets au profit de quelques réseaux monopolistiques.

D'où l'intérêt de gérer désormais les décisions publiques au plus près du citoyen, aussi localement que possible et en ménageant une rotation très fréquente des responsabilités, seule façon de garantir une transparence propice à l'honnêteté. Sinon, il est beaucoup trop facile pour n'importe quel lobby de corrompre ou intoxiquer mentalement des décideurs individuels trop peu nombreux. Les experts peuvent être très utiles, à condition que leur recommandation s'appuie sur une expérience démontrée de façon quasi scientifique au travers de résultats concrets et généralisables, attestés et approuvés par tous les intéressés (par exemple enseignants, élèves et parents d'élèves s'il s'agit de pédagogie ou de vie scolaire), et si possible sans oublier que les solutions les plus simples et les moins coûteuses sont souvent les meilleures. Or la complexification sans limite des procédures et des contraintes cache le plus souvent la volonté d'enfumer le paysage pour s'en remettre à d'obscurs comités qui se résument à des clubs fermés de gens influents et intouchables, avec d'énormes gaspillages de temps et d'argent à la clé, aggravés par les conséquences (in)humaines et sociales d'un échec scolaire devenu disproportionné, s'agissant ici encore du contexte éducatif mentionné à titre d'exemple.

Ainsi, du point de vue essentiel du citoyen, l'administration, les institutions et autres assemblées de toute sorte sont peu à peu devenues de gigantesques usines à gaz dévoreuses d'impôts et taxes, dont l'utilité et l'efficacité pratiques déçoivent les attentes majoritaires. Lorsqu'on

sait que la France détient le record du monde du nombre d'élus par rapport à la population, on est bien fondé de parler d'emplois fictifs, de placards dorés, de privilèges indus et scandaleusement cumulés, et il va de soi qu'un peuple enfin devenu souverain par référendum ou autre solution d'implication directe réduirait drastiquement la proportion des planqués de la République comme autant d'inutiles et coûteux parasites et supprimerait les privilèges intolérables dont bénéficie cette « caste ». C'est sans doute un mal français, mais le degré atteint dans l'invention de prérogatives ou de fonctions de complaisance dépasse les bornes de ce que les citoyens peuvent désormais supporter, et les économies les plus urgentes à opérer doivent impliquer la suppression des privilèges que s'arrogent les pseudo-élites politiques et administratives dominant les institutions centralisées, bien avant de rogner sur les étages les plus bas et les plus proches du citoyen lambda. Or, dans ce domaine, notre actuel Président ne fait que poursuivre la vieille tradition politique du copinage entre VIP, tout en organisant la disparition des services publics locaux, tandis que les mairies et départements sont menacés de noyade finale par coagulation et dépossession de leurs droits et de leur liberté d'action. Plus généralement, toute gouvernance non démocratiquement contrôlée, qu'elle soit publique ou privée, fait gonfler de pouvoir, de fortune et de privilèges le sommet de nos structures humaines aux seuls dépens de leur base citoyenne, jusqu'au risque d'un effondrement tôt ou tard inévitable. Autant de choses qui vont à l'encontre des attentes de la majorité des Français, et qui n'existeront plus lorsque ceux-ci pourront s'autogérer et s'autocontrôler aussi localement et directement qu'il se peut, dans le respect d'une stricte proportionnalité ménageant, en même temps que la préférence majoritaire, les légitimes libertés minoritaires, privées et associatives compatibles avec la Loi commune.

## **6 - Couplet 5.**

Le déséquilibre et l'injustice structurels propres aux barèmes de taxation, aggravés par la politique antisociale d'Emmanuel Macron en la matière (élément déclencheur de la légitime révolte des Gilets Jaunes), résumant la conséquence principale du couple infernal qui gouverne

aujourd'hui la plupart des peuples : un système économique socialement « attardé » doublé d'institutions politiques faussement démocratiques, aboutissant à la double dictature de pouvoirs *sur*-dominants, que ceux-ci soient privés ou publics. Selon certains économistes actuels, la moitié de la dette nationale ne proviendrait que du renoncement des États à taxer les grandes fortunes économiques et financières comme précédemment aux années 1970. Si une telle affirmation reste à vérifier, il n'en est pas moins avéré que la strate des Français de classe moyenne tient à bout de bras un édifice ubuesque dans lequel ses impôts sont extorqués pour éviter aux premiers de cordée de payer les leurs, et surtout pour secourir financièrement la masse croissante des victimes appauvries par les effets pervers du même système. Les dés de la loterie sociale étant pipés et la règle du jeu étant constitutionnellement faussée, il n'est pas étonnant que l'accélération des déséquilibres qui résultent de l'injustice sociale aboutisse à la paupérisation des classes moyennes, centre de gravité de chaque société, dont la base inférieure s'effondre d'année en année en s'ajoutant à la masse des assistés. Tout n'est qu'une question de *justice* à la fois matérielle et sociale, sans laquelle le moindre biais de départ ne peut que s'accroître avec le temps jusqu'à la rupture inévitable dont les premiers signes concrets apparaissent désormais au grand jour.

Avec la crise ouverte du peuple oublié, le degré du déséquilibre atteint logiquement un point critique propre à faire basculer la société dans la violence par le biais d'une remise en cause généralisée, puisque la grande majorité des Français, en approuvant le mouvement des Gilets Jaunes, reconnaît implicitement que les excès et autres dérives de notre système socio-économique et politique ne sont plus supportables. Sur le plan financier, la tête du Léviathan a quasiment pompé tout le sang du corps social au point que la classe moyenne ne peut pas payer plus de taxes, d'impôts ou autres contributions sans se précariser aussitôt en un nombre croissant de nouveaux assistés, tandis que sur le plan moral, les privilèges des plus riches et leurs évasions fiscales légalement tolérées par l'Europe scandalisent à juste titre les héritiers de la Révolution. Il en résulte un gâchis humain sans précédent dans l'Histoire mondiale, avec une élite délinquante qui a perdu depuis longtemps le sens de la mesure, des actifs de classe moyenne sous la menace quotidienne du *burn out*,

des retraités dépouillés du fruit de leurs efforts passés et de nombreux travailleurs et exclus contraints de se laisser humilier par l'assistanat.

Dans les circonstances actuelles, l'évidence de l'asservissement intéressé du pouvoir politique aux puissances économiques discrédite le premier de toute légitimité, puisque le rôle attendu d'un gouvernement est de maintenir un minimum d'équilibre *sociétal* par la redistribution que suppose l'impôt. En réalité, nous n'avons plus de Président, mais un P.D.G. désigné par une Europe illégitime pour ainsi détruire toutes les avancées sociales qui faisaient de la France un exemple en son temps, dans la seule finalité de faire régresser les Français au niveau des pays émergents et ce, sous le faux prétexte d'une compétitivité internationale artificiellement imposée par l'absence de frontières commerciales. Le pire est que la globalisation soi-disant « libérale », mais en réalité *ultra-libérale*, des monopoles multinationaux semble s'imposer comme une évidence naturelle au point d'infecter les médias en faisant passer toute autre option comme réactionnaire ou utopique, quitte à manipuler le jeu politique en suscitant sciemment des choix contraints lors des élections. En conséquence logique, la société se segmente et se durcit, les opinions se radicalisent, la délinquance et le crime se banalisent, tandis que pour lutter contre ce cancer sociétal, les autorités répondent à leurs propres erreurs en contenant les brèches béantes de la révolte qui en résulte par une police surarmée et dévoyée de son rôle, pour la répression organisée des libertés fondamentales.

Pourtant, en réponse à cette folle impasse doublée d'une fuite en avant suicidaire, et grâce aux moyens d'échange et de partage d'idées désormais accessibles à tous qu'offre enfin la technologie numérique en particulier, les peuples se réveillent de leur torpeur et réclament autre chose. Leur foi aveugle dans le système décrit plus haut fait désormais place au doute critique et à l'attente d'une solution *équitable*, faute de quoi l'amertume restera le seul carburant de la violence du désespoir. Il est réconfortant d'observer que les Français se réveillent à temps pour s'opposer à la négation de leur histoire sociale et politique et sauver *in extremis* le fruit de tant de siècles d'efforts et de sacrifices. Pour l'heure, concluons le commentaire de ce cinquième couplet en nous résumant

ainsi : les inégalités insupportables révélées par la politique de taxation de l'actuel Président et les principes qui régissent la politique fiscale (jusqu'à la raison d'être de certaines taxes ou contributions, comme de dégrèvements fiscaux envers les individus et entreprises les plus riches), sont intrinsèquement liés aux déséquilibres de base que représentent les rapports sociaux-économiques quotidiens, ainsi qu'à l'absence de toute démocratie authentique sur le plan constitutionnel. D'où l'importance de changer radicalement les règles du jeu dans ces deux dimensions aussi cruciales qu'inséparables.

## 7 - Couplet 6.

Tout en restant pour le moment délibérément concentré sur notre *Carmagnole* réactualisée et la crise des Gilets Jaunes qu'elle exprime, on ne peut guère échapper au cœur du sujet que représentent l'emploi et les conditions de travail et d'échange de valeur, sources de tous les conflits de l'Histoire humaine, même si ces luttes ont été déguisées, au gré des religions et idéologies, sous toutes les panoplies de l'imaginaire qui caractérise l'*homo sapiens*. Pour l'heure, le problème immédiat tient au fait que les salaires n'ont pas évolué en proportion de la productivité, et ce, à tout le moins depuis 1968 et les accords de Grenelle. Preuve en est que les allocations d'assistance aux exclus et autres handicapés ont pratiquement rejoint le niveau légal des plus bas salaires, tandis qu'une proportion croissante de la population salariée regroupe des travailleurs précarisés oscillant dangereusement entre les statuts d'actif et d'assisté.

Pour notre actuel Président, lesdites allocations ne sont qu'un « pognon de dingue » immérité qui devrait se voir comprimé et plus rarement attribué, bien qu'à l'évidence la définition reconnue du seuil de « pauvreté » corresponde déjà pratiquement à ce niveau minimal de subsistance. On peut regretter que ces allocations ne soient pas associées à une participation sociale et active aux besoins collectifs de la vie locale (un peu à la façon de la solution d'un F.D. Roosevelt pendant le New Deal), tant l'inactivité et l'isolement qui les accompagnent peuvent détruire moralement celui qui se sent inutile aux autres. Mais l'actuelle

aberration réside dans l'insuffisance criante des salaires de la moitié inférieure des actifs, injustice qui concerne encore plus de femmes que d'hommes en raison du sexisme professionnel illégal qui perdure. Or, il n'est nul besoin d'être prix Nobel d'Économie pour comprendre que dans nos sociétés contemporaines, caractérisées par l'interdépendance, une cohérence minimale doit logiquement associer le niveau du salaire avec la création de valeur que permet la durée du travail quotidien, valeur décuplée par l'incomparable productivité qu'autorise le progrès technique. Sinon, à quoi bon produire des biens de consommation de masse, en particulier d'usage vital ou prioritaire, en privant les citoyens-consommateurs du pouvoir d'achat auquel un travail plus efficace et plus productif leur donne logiquement droit ?

La réponse n'est pas nouvelle depuis Karl Marx et réside dans la contradiction récurrente et exacerbée du capitalisme structurel, pris au piège de son incohérence collective et des comportements dominants individuels précédemment mentionnés. Le *grand* patronat, soutenu par des gouvernements successifs de plus en plus ralliés à sa cause par corruption ou manque de courage, a bloqué délibérément l'évolution des salaires et augmenté la charge de travail dans des proportions peu ou prou aussi inhumaines qu'au pire moment de la Révolution Industrielle, en particulier vis-à-vis des cadres et employés de la classe moyenne, tout en se débarrassant d'un nombre croissant d'ouvriers peu qualifiés suite à une mécanisation ou robotisation continue, ainsi qu'au travers d'une fausse croissance mondialisée du pouvoir d'achat sur le dos des pays émergents, tandis que les PME ont été obligées de s'aligner et de délocaliser leur production pour ne pas disparaître, et que nombre de TPE se sont vues rayées de la carte périphérique ou à jamais empêchées de « décoller », sauf à s'*ubériser* en une sorte d'auto-esclavage.

Non contentes de gagner presque toute la marge de productivité accumulée depuis les années 70, grisées par la surpuissance acquise et dopées par les intérêts financiers de fonds de pension et d'actionnaires toujours plus avides qui ont fini par transformer les entreprises elles-mêmes en supports de spéculation, les multinationales ainsi créées ont débordé largement de toute cohérence nationale au profit d'ambitions



mondiales, imposant de fait la suppression des frontières commerciales pour mieux profiter de l'esclavage moderne qu'autorisent les pays *low-cost*, tandis que l'Europe, infectée par le virus fatal d'Oncle Picsou et désormais dirigée par les pouvoirs financiers, joue pleinement le jeu en détruisant méthodiquement les sociétés les plus avancées au moment même où ces dernières s'apprêtaient à aborder pacifiquement l'ère post-industrielle du temps libre et de la décroissance intelligente.

L'immigration massive orchestrée par l'Union Européenne est un autre aspect de la même stratégie, tant il est plus profitable pour les intérêts qui nous dirigent de mettre en concurrence non seulement les pays entre eux, mais encore les travailleurs dans le même pays, avec en surprime l'avantage d'importer à domicile une masse de main-d'œuvre et de consommateurs tout frais et fin prêts à tomber dans la spirale des pièges de l'*affluent society* dont les peuples européens commençaient à peine à s'émanciper. Et pour mieux déguiser la manœuvre, quoi de plus facile que de s'appuyer sur la modernité, le progressisme, l'ouverture au monde ou la diversité, voire jusqu'à l'humanité prétendue d'une Angela Merkel ouvrant les bras de l'Allemagne à plus d'un million de migrants ou réfugiés en une seule année, alors qu'il ne s'agissait-là, derrière les apparences, que de compenser une crise démographique gravissime et d'installer le *low-cost* à domicile.

La crise des « migrants », pour reprendre le terme aseptisé de la langue de bois officielle, ne résiste pas à l'analyse du bon sens le plus élémentaire, et le seul fait que l'immigration accrue n'ait fait l'objet d'aucun débat national véritable trahit la volonté européenne d'imposer aux peuples une dénaturation sociale et culturelle dans le seul intérêt des pouvoirs économiques en place. Á quoi servent l'ONU, l'UNESCO et toutes les structures internationales, étrangement absentes du traitement de la migration massive engendrée par les guerres et famines africaines, en particulier ? Est-il logique que tant de populations déplacées aillent jusqu'en Europe, quand leurs pays immédiatement voisins, de cultures et traditions similaires, devraient logiquement les prendre en charge et les assister grâce à une aide internationale efficace, via les organismes précités ? Enfin, comment ne pas voir dans les dramatiques migrations

transméditerranéennes actuelles une bienveillance faussement teintée d'impuissance, dont l'intérêt est d'éviter de remettre en cause le néo-colonialisme qui met à sac l'Afrique et ses ressources naturelles, avec la complicité de présidents-dictateurs inamovibles ? Si les médias étaient plus libres, nul doute qu'au lieu de nous émouvoir en faisant vibrer les cordes sensibles des violons de la pitié, ils remonteraient à la source de toutes ces guerres déstabilisantes qui sont autant d'ingérences et de manipulations profitables aux pilleurs de matières premières, aux lobbys militaires et autres industries de l'armement. Mais, comme chacun sait, hélas, « *business is business !* »

Alors candidat à la présidentielle, Nicolas Sarkozy osa même en son temps citer la règle des trois tiers, à la façon d'une promesse qu'il s'est empressé de ne jamais tenir sitôt élu, en suggérant que les gains de productivité (donc une partie des profits) soient partagés ainsi : un tiers pour les propriétaires de l'entreprise que sont les actionnaires, un tiers pour l'investissement ou les fonds propres de l'entreprise, et un tiers pour les salariés. La réponse quant à la proportion idéale la plus juste du point de vue macro-économique reste encore à découvrir et à fonder *rationnellement*, mais il est déjà facile d'imaginer que sans contrainte minimale provenant de la Loi via le gouvernement, peu d'actionnaires et de PDG sont enclins à partager le gâteau, et l'histoire récente démontre au contraire que, sous l'influence de la mentalité anglo-saxonne du *self made man* insatiable, les grands patrons ont dépassé toutes les limites de la décence au travers d'une folle compétition interindividuelle, afin de pouvoir se targuer « d'être » la plus grosse fortune mondiale.

Si les gouvernants avaient été à la hauteur de leur responsabilité et du contrat social qui fait toute leur raison d'être, le salaire minimum aurait dû évoluer en proportion de la productivité, tirant vers le haut tous les revenus du travail, pour assurer un équilibre économique cohérent entre offre et demande par le développement proportionné des moyens de consommer, surtout s'agissant des besoins essentiels à tout citoyen. Au lieu de cela, les pouvoirs politiques n'ont eu de cesse de justifier à grand coup d'intoxication médiatique les comportements bestiaux des super-géants de la nouvelle jungle organisée qu'on appelle pudiquement

Union Européenne ou mondialisation, laissant entendre que la réalité spontanée du marché libre se passe de toute régulation effective et nous promet un avenir radieux. Ce faisant, ces « pseudo-gouvernements », alternativement de gauche, de droite ou du centre, ont fini par perdre toute crédibilité et légitimité auprès de citoyens enfin conscients d'être trahis et spoliés de leurs droits comme de leur argent. Ultime mensonge et dernière déception : après avoir promis un renouveau politique total et l'équilibre du « *et en même temps* » d'un « ultra-centrisme », Emmanuel Macron a fait déborder le vase en allant plus vite et plus loin dans le creusement d'un fossé social qui pourrait devenir le tombeau de notre démocratie bien trop relative, au point que la rupture semble désormais consommée entre le peuple d'un côté, et le pouvoir et ses médias de l'autre.

D'où les exigences très légitimes des Gilets Jaunes et de leurs nombreux soutiens dans l'opinion concernant le pouvoir d'achat, dont le plus surprenant est que personne n'a vraiment conscience qu'il faudrait augmenter les salaires et retraites de 50 % au minimum pour répondre aux besoins vitaux et urgents des citoyens les plus modestes, remettre à flot la demande et rendre une partie de l'argent extorqué depuis quarante ans, à condition de protéger notre « modèle social » de la concurrence déloyale des importations *low-cost*. Or dans ce domaine, l'impossibilité prétendue de remettre des frontières douanières montre à quel point la France a été la grande perdante de la mondialisation libérale débridée, puisqu'elle voit désormais toutes ses avancées sociales remises à plat et sacrifiées sur l'autel du *surprofit* international. La réponse dérisoire de notre Président frise l'insulte en proposant d'aider la minorité des Gilets Jaunes les plus pauvres sous forme d'allocation ou de prime à la charge des contribuables (en parlant ici d'*accompagnement* à la façon d'une perfusion temporaire), ainsi que d'exonérer les retraités les plus fragiles de la dernière augmentation de la CSG, sans pour autant réindexer sur l'inflation les retraites de l'ensemble des citoyens concernés, ni amender la loi de la jungle de l'*ultra-libéralisme* dans ce qu'elle a de précisément excessif.

Pas la moindre redistribution d'un centime d'euro provenant du capital ou des entreprises, pas de nouvelle contribution demandée aux plus riches, si ce n'est le conseil gratuit d'une prime exceptionnelle de fin d'année octroyée telle une aumône par une poignée d'entreprises dites « solidaires ». Comment imaginer dès lors que la crise sociale et politique actuelle puisse être terminée, alors même que les demandes prioritaires supposent de revenir sur des mesures déjà prises dans les 18 premiers mois du quinquennat concerné, sans cesse réaffirmées comme « indétricotables » selon un Président (Directeur-Général) décidément indécrottable. À la violence feutrée de la surexploitation quotidienne et financière répond alors la violence désespérée de la rue, passablement encouragée dans les premières semaines par un pouvoir qui pense ainsi dissocier l'opinion publique de la cause des Gilets Jaunes y en laissant s'infiltrer des casseurs ou autres *black blocs* à plusieurs occasions, aux fins d'user ce soulèvement populaire.

## **8 - Couplet 7.**

La requête ici clamée est celle de l'autogestion la plus locale possible, seule façon d'impliquer chaque citoyen plus directement dans la maîtrise de sa vie quotidienne et collective, en tenant compte d'une échelle humainement optimale propre à éviter les risques inhérents à toute distanciation excessive, et afin de préserver une transparence et un contrôle aisé de l'honnêteté des procédures et des responsables qui les appliquent.

C'est en effet à ce niveau très local que la démocratie peut être désormais la plus directe, surtout depuis la démocratisation des moyens de communication et d'information via le numérique, instrument sans précédent qui devrait permettre à tout citoyen de participer aux projets, aux débats et aux prises de décision finales via des referendums locaux périodiques pour des questions qui par définition concernent le cadre de sa vie quotidienne. Les idées les plus utiles et les plus pratiques sont souvent le fait de la base citoyenne, pour peu que celle-ci ait l'occasion de s'exprimer librement et de voir ses meilleures suggestions appliquées

aussi tôt que possible. Ici encore, notre Président a fauté gravement en intensifiant la dépossession des libertés et responsabilités municipales au profit de structures toujours plus vastes, jusqu'au point de devoir maintenant se rattraper en apparence en revendant son programme aux maires de France dans l'espoir d'apaiser leurs critiques. Á cette échelle communale, comme au niveau national, toute décision nouvelle doit idéalement être soumise aux citoyens sous forme référendaire, soit par bulletin de vote classique, soit, pourquoi pas, par vote électronique de chez soi moyennant sécurisation maximale par identifiant, mot de passe et système à chiffage unique, quitte à afficher ou publier le détail de tous les résultats afin que chacun puisse vérifier a posteriori que son choix a bien été respecté. Mais l'autogestion est encore un mot tabou depuis la tragique aventure de la Commune de Paris, dans un monde où tout est fait pour diviser les communautés en individus concurrents les uns des autres, selon le fameux adage qui recommande de « diviser pour régner ».

## 9 - Couplet 8.

Être réellement en *cordée*, pour prendre l'image favorite de notre Président, implique entre les alpinistes une solidarité, une confiance et une fraternité aux antipodes d'une politique sociale nettement assumée en faveur des plus riches, et suppose de respecter l'*équi-citoyenneté* des derniers de cordée, que les « petites phrases » les plus spontanées dudit Président actuel ont de quoi révolter. Pour atteindre ensemble le sommet de la réussite républicaine en toute sécurité, encore faut-il que chacun soit doté du minimum d'équipement nécessaire permettant de participer pleinement au projet de l'ambitieuse ascension collective. Or c'est bien le manquement à cette règle de bon sens que la crise des Gilets Jaunes révèle puisque de nombreux citoyens actifs dévissent désormais dans la précarité alors qu'ils participent autant que les autres à l'agrandissement d'un gâteau commun de plus en plus mal partagé. Le ras-le-bol et le grave conflit qui en résultent ne sont que la surface d'une question plus fondamentale touchant aux droits et devoirs effectifs de tout citoyen. L'incapacité du système néolibéral actuel à associer et tirer vers le haut

l'ensemble des citoyens trahit mieux que tout l'injustice de son principe fondateur, entraînant une désocialisation et une multitude de paradoxes aberrants dans les situations individuelles comme dans la complexité ingérable des aides, allocations et autres avantages consentis aux plus démunis, en symétrie avec les somptueux cadeaux fiscaux réservés aux plus riches citoyens et à leurs entreprises. Ainsi peut-on trouver de petits profiteurs tout au bas de la pyramide sociale, détournant l'argent public destiné à d'authentiques nécessiteux ignorés des radars, tout comme une minorité de demandeurs d'emploi peut profiter de droits abusifs sans chercher à travailler. Ces comportements, systématiquement pris comme prétexte par les autorités pour stigmatiser et caricaturer l'ensemble des citoyens assistés, seraient très facilement détectables et contrôlables si l'administration de ces perfusions sociales était assurée aussi localement que possible, à l'échelon de chaque Municipalité, et même de comités de quartier ou d'arrondissement pour les villes plus importantes.

Depuis 1789, presque tous nos concitoyens récitent que « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* », mais combien d'entre nous ignorent « royalement ! » la seconde phrase de ce même article, selon laquelle « *Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.* » ? Bien étrange paradoxe que d'affirmer en même temps l'égalité de droit et l'inégalité de fait, et belle invention de la bourgeoisie révolutionnaire pour se prémunir d'un excès d'égalité, lui permettant de s'approprier au nom du peuple le pouvoir politique de la noblesse ruinée, sans pour autant partager son pouvoir économique avec ceux d'en bas. Vaste sujet en tout cas, sur lequel il nous faudra revenir beaucoup plus en détail, mais qui se trouve clairement évoqué dans le dernier couplet de la chanson qui nous occupe, et indissociablement lié aux questions démocratiques et socio-économiques des autres couplets.

Il va bien sûr de soi que l'égalité tolère la différence des revenus ou salaires en fonction de responsabilités et de compétences *réelles et vérifiables*, tandis que l'utilité commune suggère que la raison d'être de chaque personne ne dépend que de ce qu'elle apporte aux autres. On peut faire du pain chez soi, mais on ne devient boulanger que si l'on en fait pour les autres, lesquels vous rémunèrent en récompense de votre

utilité commune. Mais qu'en est-il donc lorsque des milliardaires, des « super-PDG » et autres entreprises financières d'envergure mondiale sucent la sève de l'arbre national dans des disproportions techniquement et économiquement déséquilibrantes, en détournant l'argent *vital* dans la spéculation et l'optimisation fiscale, en déconnection croissante avec la réalité sociale et l'*équilibre sociétal*, dans le sens macro-systémique de cette dernière expression ?

Constatons simplement, concernant ce dernier couplet, que les Gilets Jaunes, dans leur écrasante majorité, ne veulent pas prendre le pouvoir pour eux-mêmes et se savent parfaitement incapables d'assumer individuellement de grandes responsabilités (il est même fort à craindre que la tentation de certains d'entrer en politique ne soit de ce point de vue qu'une erreur inopportune probablement téléguidée). Tout ce que les Gilets Jaunes demandent est de pouvoir vivre décemment de leur modeste travail sans être étouffé par l'exploitation salariale, la pression fiscale directe ou indirecte, ainsi que le racket organisé des dépenses incompressibles du quotidien, afin de ne plus finir chaque mois dans l'angoisse de l'endettement ou de la privation sur l'essentiel. Sans ce droit fondamental d'exister matériellement et socialement, à quoi bon voter pour se voir en plus trompé par un système électoral foncièrement malhonnête et injuste au point de n'être plus du tout représentatif ?

Le moins que l'on puisse dire est que la plus haute autorité n'a toujours pas compris la gravité de la situation, comme en témoignent l'insuffisance et l'inadéquation évidentes de ses réponses de décembre 2018, tandis que pendant l'écriture de ce premier chapitre, le *one-man show* d'un « Grand Débat National » promis se transforme en campagne de promotion de thèses gouvernementales déjà inacceptables dans leurs premières réalisations. Les Gilets Jaunes, en tant que citoyens actifs ou retraités, ne demandent en réalité ni l'aumône ni la moindre assistance qu'ils considèrent comme dégradante pour la plupart d'entre eux, mais seulement la juste rétribution de leurs efforts présents et passés, et la réduction de leur part de taxes multiples, dont l'excès est d'autant plus insupportable que les plus riches fortunes y échappent majoritairement (si ce n'est dans l'absolu, du moins ici en termes de proportionnalité).

L'image de la cordée sportive est dès lors totalement inadéquate pour décrire la situation collective française puisque ceux qui s'élèvent vers le sommet ne le font qu'en piétinant les autres, ce qui n'est pourtant pas une fatalité, comme il devrait être démontré au cours de ces *Réflexions*.

## 10 - Quelle Issue ?

S'il est naturellement impossible de prévoir le futur proche de la crise actuelle, tant les aléas des grands moments de l'Histoire dépendent de détails tout aussi impondérables que les caractères individuels des protagonistes impliqués, on peut tout de même résumer l'avenir à plus ou moins long terme à la façon d'un match aussi incertain que crucial opposant clairement la résistance citoyenne française au capitalisme mondialisé, avec à la clé une équation *de facto* impossible à résoudre sans rupture historique et politique majeure et dont les quatre éléments *contradictaires* semblent être les suivants :

- 1) Les Gilets Jaunes, tout comme la majorité des Français qui les soutiennent, réclament à juste titre l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des retraites, ainsi que le maintien d'un haut niveau de services publics,
- 2) Ledit pouvoir d'achat ne peut augmenter que par une hausse très sensible des salaires et des pensions au travers d'une meilleure répartition ou mutualisation des valeurs et richesses, y compris via les impôts, les taxes et autres prélèvements obligatoires,
- 3) La globalisation libérale sans frontière et la dette nationale qui s'en trouve accumulée semblent a priori imposer respectivement la compression du niveau des salaires et retraites ainsi que la réduction drastique de la dépense publique,
- 4) Les engagements politiques, monétaires et commerciaux de la France vis-à-vis de l'Europe et du monde, contractés par des élus non représentatifs de la majorité réelle du peuple en raison d'un



système électoral pseudo-démocratique, prévalent illégitimement sur la souveraineté et l'indépendance des Français, en flagrante contradiction avec le droit de chaque peuple à disposer de sa liberté, selon sa seule préférence majoritaire et *citoyenne* la plus directe (cette situation s'avérant hélas transposable à n'importe quelle population, européenne ou non, au degré de gravité près).

Autant dire que le choix se résume à un passage historique aussi crucial que celui du Cap Horn pour un marin aguerri, entre deux options radicalement opposées pour le peuple français :

- soit se fondre dans la globalisation ultralibérale imposée par des pouvoirs économiques supranationaux en perdant donc toute la cohésion sociale et le niveau de services publics qui caractérisaient une nation avancée, avec pour conséquences (déjà visibles) la généralisation de la précarité, le recul des libertés et le lot de violence, de délinquance et autres crises systémiques traduisant un effondrement sociétal complet,
  
- soit reprendre en main son destin national en recouvrant dès lors autorité, souveraineté et frontières utiles pour retrouver la liberté d'une cohérence spécifique au peuple français, en ajustant *en conséquence* les obligations européennes de la France sur la base d'une approbation majoritaire, ainsi qu'en redressant les déficits et les déséquilibres accumulés après quarante années d'injustice sociale, ce qui suppose de mettre au pas les *surpuissances* économiques en proportion de leurs seuls *excès* et de changer de constitution pour instaurer une démocratie authentique, proportionnelle et référendaire (ou aussi directe et universelle que possible) à chaque niveau de gestion politique utile, faute de quoi il ne s'agirait alors que d'un retour en arrière sans progrès social ni démocratique.

Quelle que soit son issue à long terme, le mouvement des Gilets Jaunes constitue historiquement la toute première prise de conscience collective et populaire des violences et injustices socio-économiques, culturelles, politiques, et pour tout dire sociétales, d'une mondialisation pervertie par l'aveuglement de priorités financières et lucratives privées face à toute autre considération, tandis que cet événement révèle à quel point les crises à répétition des économies nationales à travers le monde ne sont finalement que le mode opératoire d'une « guerre économique » savamment entretenue au nom du *surprofit*.

Grâce aux Gilets Jaunes, tous les Français s'invitent désormais de plein droit à la table du pouvoir, bien au-delà de la simple envie de débattre et d'être entendu. Dans la sphère politique, cela signifie qu'une réforme constitutionnelle d'envergure s'impose de toute urgence pour répondre au besoin démocratique d'une vraie représentation nationale strictement proportionnelle et de l'approbation référendaire périodique des citoyens. Du moins semble-t-il nécessaire, à ce stade premier de ces *Réflexions*, d'emprunter d'abord cette direction, en essayant de voir s'il est possible de concilier les attentes décrites ci-dessus avec les principes des cadres constitutionnels usuels, c'est-à-dire en maintenant le système électoral et son pouvoir fonctionnel partisan.

Janvier 2019

# Réflexions Citoyennes 2

## Vers une Constitution Démocratique

### 1 - La Donnée Économique.

Dans son évolution irrégulière et nécessairement empirique au fil des découvertes scientifiques, de leurs applications techniques et plus encore de l'évolution des mœurs, des mentalités et des comportements quotidiens qui en découle, la réalité microéconomique et microsociale fait et défait l'Histoire en permanence par le biais de décisions et de motivations souvent individuelles qui peuvent aboutir, comme on a pu le constater, à de graves aberrations collectives d'échelon national puis international, et désormais mondial. En stimulant la créativité, malgré sa motivation souvent principalement pécuniaire, la liberté d'entreprendre a pourtant construit notre confort matériel en produisant tous les biens et services appréciables dans la vie quotidienne, non sans gaspiller énergie, ressources et humanité pour nombre de marchés et métiers de plus en plus futiles (ou symptomatiquement palliatifs) au fur et à mesure que les besoins les plus essentiels se sont trouvés satisfaits pour une population donnée.

Or, force est de constater que le gâteau toujours plus volumineux de la « croissance » n'entraîne plus dans sa foulée le « progrès » social et humain que l'on pourrait logiquement en espérer, particulièrement depuis que l'ère de la *sur*-domination financière a succédé à celles du commerce et de l'industrie. Ainsi, le grand jeu du marché et de la « libre concurrence » qui en formait la règle de base a désormais abouti à la toute-puissance monopolistique des multinationales et de leurs réseaux bancaires, dont le terrain de jeu est définitivement devenu mondial et dont l'unique motivation finale est celle du *sur*profit privé. Cette réalité économique, de fait incontournable en elle-même, doit être appréhendée avec objectivité, car, après tout, la réussite de ces gigantesques entités est fondée sur un succès commercial vis-à-vis des consommateurs que nous sommes tous, via un degré d'efficacité et de rationalisation jamais atteint jusqu'à ce jour, procurant de nombreuses innovations plébiscitées au point de devenir indispensables, sinon même vitales.

Il n'en reste pas moins que la *surexploitation* de la valeur travail des cadres, employés et autres ouvriers, ainsi que la compression des personnels d'entreprise, sont devenus l'alpha et l'oméga de la gestion financière de quelques géants intercontinentaux qui dictent désormais leurs quatre volontés aux PME comme aux gouvernements nationaux, et détruisent l'emploi local, non sans s'exonérer de fait de l'essentiel des impôts et contributions applicables aux sociétés commerciales, tandis que leurs actionnaires-propriétaires optimisent et spéculent sans limite dans une sphère boursière déconnectée de toute réalité.

Plus récemment encore, l'avènement de l'intelligence artificielle et de la robotique, appelées à s'infiltrer dans tous les domaines de notre vie pratique et sociale, risque très logiquement de supprimer nombre d'emplois non ou peu qualifiés, aggravant d'autant le fléau du chômage, et laissant entrevoir une société mondiale de type néo-médiéval, dans laquelle une infime et richissime minorité de surhommes se rêvant « ammortels » dominera ou supprimera à volonté une masse toujours plus appauvrie de *sous*-citoyens devenus dès lors « inutiles ».

Si l'échec patent des économies socialistes ou communistes du siècle dernier ne propose certes plus d'alternative crédible radicalement opposée, les deux questions du progrès social et de l'équilibre politique restent toutefois entières, tant il est vrai que tout individu, même pauvre et affaibli, peut avoir assez de force pour agresser et occire une personne fortunée, comme Thomas Hobbes le formulait déjà en d'autres temps. À plus forte raison lorsqu'il s'agit d'une foule (« haineuse » aux dires du Président Macron !) les autorités politiques ou économiques se trouvent aussitôt dépassées par la situation d'une grève générale façon 1968 ou de manifestations à répétition façon Gilets Jaunes de 2018-2019.

À ce stade des *Réflexions*, on peut résumer les choses en disant que la réalité économique et sociale, en permanente mutation, suscite de nouveaux pouvoirs individuels qui ont « naturellement » tendance à se regrouper en caste ou classe sociale fermée, dont le cœur financier finit par s'approprié d'une façon ou d'une autre le pouvoir politique en le manipulant ou en le corrompant, voire en le remplaçant. Par ailleurs, le pouvoir politique lui-même est basé sur la force et la domination, et n'a encore jamais procédé de la seule volonté majoritaire du peuple, à tout le moins sans déformation de sa représentation. Toutes les civilisations d'envergure, passées ou présentes, sont le fruit de luttes hasardeuses entre de nombreuses ambitions individuelles ou collectives, savamment alimentées par le carburant d'une religion ou autre foi communautaire, tribale ou nationale, de nature plus ou moins idéologique, mais toujours en cohérence minimale et nécessaire avec la caste dominante en termes de richesse économique et de pouvoir social, ainsi qu'avec l'acceptation tacite d'une majorité de sujets ou de citoyens qui y trouvent leur compte en matière de paix et de sécurité toutes relatives. Lorsqu'il n'y a plus correspondance ni cohérence entre les éléments de ce « contrat social » objectif, dont la trop subtile alchimie est rendue instable par l'évolution permanente, les blocages et déviations corrompent la raison d'être des pouvoirs en place qui se trouvent tôt ou tard condamnés par la pression explosive de l'atmosphère économique, sociale et culturelle, comme ce fut le cas pour les Français en 1789.

Il est triste de constater que, faute de connaître une évolution en douceur, l'Histoire humaine ne progresse sensiblement qu'à travers les hoquets de guerres ou de révolutions dont les conséquences s'avèrent toujours plus dramatiques, quand on sait qu'au fond, l'immense majorité des peuples concernés ne rassemble que des femmes et des hommes foncièrement paisibles et sans autre ambition que de savourer la vie en famille comme entre amis, à l'instar de la simple humanité des soldats dépeints à partir de faits réels dans le film « *Joyeux Noël* » de Christian Carion. Pourtant, à bien y réfléchir, il n'est pas si surprenant que cette fatalité se soit imposée jusqu'à présent, dans la mesure où, précisément, le pouvoir ne procède que de haut en bas, par le seul jeu de la violence qu'induit l'ambition des plus forts, et ce, même lorsqu'une apparence de démocratie donne au peuple français l'impression trompeuse de choisir un nouveau roi tous les cinq ans.

Or c'est bien cette loi du plus fort de *l'État de Nature* si cher à Thomas Hobbes qui se trouve aujourd'hui remise en cause par les abus mêmes auxquels elle aboutit désormais via la mondialisation financière et ses conséquences néfastes sur l'équilibre des peuples et des nations, précisément parce que l'obsession des superpuissances économiques et bancaires est d'effacer littéralement toute contrainte nationale, toute frontière et toute entrave réglementaire à leurs ambitions démesurées. D'où le démantèlement et la déliquescence programmés de tout ce qui constitue une vie sociale équilibrée dans une cohérence communautaire, de la cellule familiale jusqu'à la notion même de nation, pour atomiser plus que jamais la « société » en individus déboussolés, transformés en d'anonymes concurrents apeurés ou frustrés, et toujours plus facilement exploitables en tant que travailleurs-consommateurs, avec en prime la déprime culpabilisante d'une équation écologique devenue en apparence insoluble.

En ayant non seulement laissé cette réalité s'imposer depuis la fin des années soixante-dix, mais plus encore pavé le chemin européen dans l'intérêt des lobbies économiques et financiers, le pouvoir politique français trahit une collusion et une complicité éminemment fautives vis-à-vis de la majorité du peuple concerné, démontrant par là même que la

Cinquième République est une fausse démocratie à remplacer de toute urgence. Preuve en est, s'il fallait, la non représentativité sociologique et idéologique constante de l'Assemblée Nationale et du Sénat, capables de voter sur demande l'exact opposé du choix exprimé par la majorité des électeurs peu après le référendum sur la constitution européenne, ou, plus typiquement encore, la fragilité de la légitimité présidentielle telle qu'exprimée en pourcentage obtenu au premier tour de chaque élection par le candidat dit « vainqueur ». La concentration de pouvoir personnel qu'autorise l'actuelle constitution, hélas peu ou prou assez proche d'une dictature à mandat renouvelable, suppose en son sommet un esprit probe et éclairé, motivé avant tout par l'intérêt général, comme le fut à bien des égards le fondateur de la Cinquième République. Malheureusement, tous ses successeurs, via un préjudiciable et ambigu mélange de naïveté, d'incompétence et d'intérêt personnel également répréhensibles, ont fait dériver l'esprit originel de l'actuelle constitution à force de vil calcul politique et d'opportunisme, au point d'en dévoyer le principe jusqu'au travers de la cohabitation, tandis que les intérêts économiques, profitant de la porosité de plus en plus floue entre les sphères publique et privée, ont bel et bien fini par s'installer à l'Élysée.

Il en résulte de nos jours une défiance quasi unanime envers la classe politique et les élus, de quelque bord qu'ils soient, et la remise en cause assez logique de la règle du jeu républicain, via le remplacement indispensable de la Constitution qui a autorisé une telle dérive.

L'excuse très souvent servie par les pouvoirs politiques en place consiste à dire que la mondialisation, telle qu'elle se présente, est une évolution naturelle et spontanée, une nécessité logique dans l'histoire du monde, un bienfait à long terme dont il faudrait supporter stoïquement les sacrifices à court terme, en précisant que la régression sociale de l'exception française n'est en fait qu'une charitable contrepartie face au développement des pays pauvres du *low cost* et que toutes les mesures de justice sociale et de moralité financière réclamées par la population ne sauraient être mises en place qu'au niveau international, européen ou mondial. Cette façon de botter en touche et de sous-entendre que toute velléité de maîtriser notre destin à l'échelon régional ou national serait

économiquement suicidaire et moralement digne des pires souvenirs du « régime de Vichy », ne fait que cacher sous un voile d'impuissance le choix délibéré d'un laissez-faire gravement coupable. En tout état de cause, cela révèle la contradiction insoutenable qui assujettit le pouvoir politique au pouvoir économique, et ce, depuis la chute des frontières commerciales et financières, hélas sans que l'Europe, politiquement très en retard (et sans doute tout exprès), puisse prendre le moindre relais pour éventuellement limiter les dégâts de cette nouvelle « criminalité économique et bancaire ». La triste réalité pour le moment imposée est donc celle d'une mondialisation économique exclusivement construite sur la rentabilité financière maximale sans aucune contrepartie ni aucun contrepouvoir politique digne de ce nom, c'est-à-dire démocratique.

## **2 - Domination et Responsabilité.**

La longue histoire de notre Humanité, tout comme l'évolution extraordinaire qui en a découlé jusqu'à nos jours, doivent beaucoup à l'action d'individualités remarquables capables, d'une façon ou d'une autre, de mobiliser leurs « suiveurs » pour le meilleur et pour le pire, au gré de leurs motivations altruistes ou égoïstes. Ces personnages, au caractère toujours bien trempé (et très souvent insupportable pour leur entourage), guident leurs contemporains à travers de vastes entreprises, depuis les royaumes et empires du passé lointain, basés sur la puissance militaire, la richesse agricole et l'onction divine qui rend respectable, jusqu'aux dirigeants des banques et multinationales d'aujourd'hui, en passant par les artisans, commerçants et autres industriels des siècles précédents jusqu'à nos jours.

Il est ici très intéressant d'observer que si, au cœur de la relation socio-économique, la responsabilité de fait incombe au « dominant », la façon dont ce dernier se soucie du « dominé » a considérablement varié au fil du temps en fonction des civilisations et donc de l'évolution des mentalités. Chez les anciens Grecs et Romains, par exemple, le maître possédait carrément son esclave à la façon d'un bien, d'un animal ou d'une machine avant l'heure, avec le choix d'être stupide au point de le



surexploiter jusqu'à la mort, ou d'avoir l'intelligence, sinon l'humanité, de bien le traiter pour mieux entretenir sa force de travail et gagner en prime sa confiance et son zélé dévouement. Plus tard, au Moyen-Age, le seigneur local pouvait en faire autant vis-à-vis des serfs et vilains de son fief, tandis que le maître-artisan logeait et nourrissait ses compagnons et apprentis, dans une relation de travail transformée en un véritable mode de vie professionnel partagé, prenant ainsi en charge l'éducation et la formation de ceux dont il avait besoin, en suivant des règles souvent librement choisies par sa « corporation ». Puis l'ère industrielle révéla, malgré bon nombre d'atrocités quotidiennes, de très belles exceptions d'employeurs paternalistes qui trouvaient non seulement normal mais plus encore profitable de construire villages, écoles, églises, commerces et hospices pour tous les ouvriers et leurs familles, fidélisant ainsi des générations de travailleurs dont les revenus modestes étaient compensés par nombre de prestations matérielles et sociales complémentaires dans un esprit de vie communautaire certes principalement concurrentiel, mais aussi partiellement solidaire.

Force est de constater toutefois que ces exemples d'employeurs socialement très responsables, capables de maintenir d'eux-mêmes une justice relativement équitable dans le rapport de production, n'ont pas été majoritaires à plus long terme, puisque la détérioration des relations socio-économiques, dictée par une libre concurrence qui profite toujours au pire exploiteur, a finalement obligé chaque État, après maintes grèves et autres révoltes violemment réprimées, à intervenir directement par la réglementation et la redistribution d'un minimum vital via les impôts et les cotisations sociales, permettant auxdites entreprises de se concentrer uniquement sur leurs objectifs de (sur)profit et d'expansion.

De nos jours, si, certains secteurs précis d'activités souffrant de la rareté d'un personnel hautement qualifié font des efforts pour attirer et fidéliser leurs employés en agrémentant leur cadre de travail et en facilitant leur vie quotidienne, la règle générale est plutôt celle d'une déshumanisation des conditions de travail et d'une surexploitation du salarié en termes de rythme à suivre, de volume de tâches à accomplir et de résultat à assurer, le tout encouragé par l'anonymat qu'induit la taille

croissante d'unités de production géantes et plus encore l'éloignement, tant organisationnel que géographique, de chaque Direction Générale vis-à-vis de ses innombrables employés.

Depuis que toute l'économie mondiale est pilotée par la finance internationale via les banques, les principales places boursières et les groupes multinationaux en situation quasi monopolistique, les règles de gestion et les rapports commerciaux qui s'imposent sont dictés par la rentabilité maximale immédiate, et le *court-termisme* ambiant, doublé de son corollaire de compression systématique des coûts, a abouti au double gaspillage humain et écologique de la mondialisation dans sa forme actuelle, sur fond de crise et de violence permanentes. Il ne s'agit sans doute pas d'un complot délibérément décidé en petit comité, même si connivence et entente illicites sont toujours de mise dès lors qu'un marché se trouve sur-dominé par une poignée de concurrents, car cette situation n'est en réalité que l'aboutissement logique de la contradiction inhérente au capitalisme et au libéralisme absolus, ceux-ci conduisant inéluctablement à la dictature économique actuelle, pour le plus grand désarroi des sociétés humaines, toutes échelles confondues.

Dans un tel contexte, il est pathétique de voir les décideurs ou cadres supérieurs et autres managers accomplir des retraites méditatives et participer à maints stages ou conférences d'humanisation entre deux séjours touristiques ponctués de repas gastronomiques offerts par leurs opulentes sociétés anonymes, voire pour écouter des invités de marque labellisés par leurs actions humanitaires exemplaires, sinon leur cursus universitaire ou religieux exceptionnel, car les disproportions atteintes par le jeu débridé qui s'emballe sous nos yeux ne sont plus du ressort des bonnes intentions ou des bonnes consciences *individuelles*.

Il paraît en effet pour le moins illusoire de prétendre changer les mentalités par le haut, en demandant aux rapaces de scier eux-mêmes la branche sur laquelle ils trônent, dans la mesure où le syndrome du *self-made-man* américain montre plutôt que l'intéressé, grisé par l'excès de puissance qui agit comme une drogue dure, attend le plus souvent le dernier moment pour enfin partager sa fortune contre l'éternité de son

nom, seulement faute de pouvoir tout emporter dans l'au-delà. Lorsque le multimilliardaire s'y prend plus tôt, c'est hélas pour faire reluire sa notoriété de quelque éclat intellectuel ou charitable tout en réduisant d'autant ses impôts, avec la troublante ambiguïté que l'énorme publicité de ces bonnes actions implique. Les entreprises commerciales n'en font-elles pas autant pour dissocier leur image d'une réalité trop féroce par un savant dosage de sponsoring, de *green-washing* ou de soutien au *Fair Trade*, ou commerce équitable ? De même est-il tout aussi vain pour le pouvoir politique de prier les grands patrons de s'autoréguler et d'investir localement, ne serait-ce que pour créer quelques emplois, en leur faisant d'avance cadeau de dizaines de milliards puisés sur le reste des contribuables. La timidité récente d'un Sarkozy, d'un Hollande ou d'un Macron sitôt qu'il s'agit de demander aux puissants de faire un effort pour laisser tomber plus de miettes de leur festin spéculatif ne fait que cacher la complicité ou le manque de courage patent des Présidents qui se succèdent.

Face à cette mondialisation pour le moins sauvage et égoïste, tout le monde s'accorde à dire qu'il faudrait mettre en place un contre-pouvoir politique afin de freiner autant que possible les *excès* totalement irrationnels d'un mécanisme mondial en apparence incontrôlable, ne serait-ce que pour éviter les catastrophes écologiques et humaines qui de profilent déjà à l'horizon des toutes prochaines générations. À cet effet, faute d'avoir le courage de maîtriser le marché et réguler un minimum à l'échelon national via la loi républicaine, les gouvernements successifs nous ont vendu le rêve européen, sous le beau prétexte de réconcilier les nations et éviter le retour des conflits du XX<sup>e</sup> siècle, tout en se livrant corps et âme à la logique ultralibérale du marché mondial, dont la guerre économique et sociale quotidienne se nourrit de concurrence déloyale entre pays trop différents, pour le seul avantage du grand capital.

Puisqu'il semble pour le moins illusoire de penser que des pays européens aussi divers dans leurs priorités économiques, leurs niveaux de développement et leurs mentalités puissent se fondre en un seul État fédéral cohérent avant très longtemps, la question de notre Constitution nationale s'avère plus que jamais pertinente, et la meilleure façon d'en

redéfinir les principes et les modalités consiste à partir désormais de la base citoyenne, seule source absolue de légitimité incontestable, pour que la démocratie soit enfin le « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ». Car le niveau de délinquance atteint par les milieux économiques et financiers est tel que, si un nouveau Charles de Gaulle revenait au pouvoir avec le courage d'assujettir enfin l'économique au politique, il serait promptement supprimé à la façon d'un J.F. Kennedy ou d'un Martin Luther King. D'où l'intérêt de concevoir désormais un autre système politique décentralisé et enfin démocratique, dans lequel la décision majoritaire et la gestion collégiale des priorités remplaceront avantageusement le pouvoir tout à la fois abusif et si fragile d'un seul personnage, soit autocratique, soit trop facilement influençable.

Un immense progrès doit donc désormais être accompli, sans aucun précédent dans l'histoire de l'Humanité, grâce auquel les peuples pourront en grande partie s'autogérer sans dépendre de la volonté d'un seul « décideur présidentiel » ni des intérêts systématiquement égoïstes d'une minorité politique, économique, financière ou même religieuse, condition indispensable pour satisfaire une majorité citoyenne jusqu'à présent privée de la réalité de son pouvoir légitime de principe. Ayant déjà vu à quel point la règle du jeu démocratique est faussée tout exprès pour correspondre en tout point à l'injustice économique et sociale qui lui sert de base, il ne fait guère de doute qu'en inversant la vapeur au profit des citoyens, les priorités législatives et budgétaires ne seront plus du tout les mêmes, tandis que l'équilibre que suppose une régulation politique minimale pourra être d'autant plus facilement préservé qu'il ne dépendra plus d'un seul citoyen, mais de millions de volontés agrégées.

### **3 - Une Démocratie Intégralement Proportionnelle.**

Il est ici très embarrassant de parler de démocratie sans ajouter la première précision de « proportionnelle », puisque depuis trop longtemps gouvernements et médias, via l'éducation et la culture, nous persuadent faussement que nous vivons déjà en « démocratie », sans ajouter aucune précision pourtant nécessaire du genre « représentative » ou a minima

« relative ». Or tel est bien la situation, hélas, comme le montre l'état de délabrement actuel de la V<sup>o</sup> République, dont tout le monde reconnaît désormais les limites, même s'il faut aussi admettre tous ses mérites historiques de relative « stabilité politique » depuis 1958. Les systèmes communément appelés démocratiques (par représentation parlementaire pour être plus précis), ont constitué un formidable progrès historique par rapport aux régimes autocratiques et totalitaires, dont trop d'exemples perdurent à travers le monde. Il n'en reste pas moins que cette évolution s'avère aujourd'hui dangereusement insuffisante, sans doute parce que la maturité politique et sociale des « vieux » peuples européens suppose de franchir une nouvelle étape autorisant précisément l'accès à un degré supérieur, si ce n'est intégral, de démocratie. L'autre raison essentielle tient au fait que tous les élus-décideurs finissent par former une *caste* socio-politique non seulement déconnectée du peuple qu'elle est censée représenter, mais aussi scandaleusement influençable et corrompible par les lobbies qui dominent les sphères socio-économique et culturelle.

Étant basée sur (et biaisée par) l'élection façon carte blanche de députés-candidats présélectionnés par des partis inégaux, sans véritable équité médiatique, via un double scrutin et un système d'attribution de sièges capables de donner une écrasante majorité de parlementaires au « premier » parti le moins minoritaire, la démocratie dite représentative porte décidément trop mal son nom puisqu'elle ne reflète aucunement les électeurs dans la proportion réelle de leurs très diverses opinions. Le premier principe, le plus fondamental sans doute de la démocratie (tout court) devrait donc être celui de la proportionnalité aussi intégrale qu'il se peut de sa représentation.

Si les citoyens souhaitent s'impliquer désormais beaucoup plus dans la politique, ce qui est un excellent signe, il ne faut pas pour autant rêver d'une démocratie directe par laquelle toute la population débattrait sur l'ensemble des étapes nécessaires pour prendre la moindre décision, sauf peut-être à l'échelon très limité d'un quartier ou d'un petit village. Le fait est que réunir une population donnée en un même lieu et trouver le temps de débattre, puis décider de tout de façon exclusivement directe n'est aucunement réaliste. Même en imaginant la solution d'un site en

ligne façon visio-conférence, les contraintes pratiques alors imposées supposeraient une population anormalement motivée de retraités ayant tout leur temps libre pour débattre aussi longtemps que nécessaire, et la cacophonie qui risquerait d'en résulter serait trop proche de l'anarchie pour garantir la paix sociale et l'efficacité, ce qui fonde habituellement le principe de la représentativité.

Les citoyens ayant à faire face à bien d'autres tâches urgentes au quotidien doivent normalement pouvoir compter sur une représentation, locale, régionale et nationale digne de leur réelle diversité d'opinions, ce qui suppose en même temps le respect de la proportionnalité intégrale comme seule procédure d'élection authentiquement démocratique, sans pour autant fragiliser en quoi que ce soit le système politique à la façon de la IV<sup>e</sup> république, dans la mesure où la décision finale doit revenir à l'ensemble du peuple, via une forme ou une autre d'approbation ou de désapprobation « référendaire ». Cela signifie simplement que, selon la définition même de la démocratie déjà mentionnée, le peuple doit être la seule garantie légitime du pouvoir politique *législatif* par l'intermédiaire d'élections strictement proportionnelles, mais qu'il doit aussi pouvoir participer à la proposition de nouvelles lois via certaines modalités de pétition ou par le biais d'un site officiel de Proposition Citoyenne, et surtout, constituer la seule autorité de validation finale de ladite loi par l'unique voie de référendums périodiques, nationaux ou échantillonnés. Moyennant ces garanties minimales, il ne fait aucun doute que toutes les lois proposées, et votées correspondront aux attentes de la majorité des citoyens, ce qui est très loin d'être le cas jusqu'à présent, tandis que la sécurité de l'approbation référendaire garantira *in fine* la rectification imparable de la moindre déviance parlementaire ou politique éventuelle, en termes de respect de la majorité effective des citoyens.

De même, la proportionnalité intégrale est seule apte à garantir l'efficacité, c'est à dire le bon ordonnancement des priorités légales et budgétaires en fonction des besoins réels du peuple, au fil des débats permanents qu'autorisent la liberté (même encore relative) de la presse et l'évolution des mentalités, sans que jamais la majorité des citoyens ne se trouve lésée dans sa prérogative démocratique inaliénable. Cela ne

privera en aucune façon les minorités du droit de s'exprimer, avec au contraire l'avantage de pouvoir suggérer de nouvelles lois, par exemple sociétales ou éthiques, via le même droit de pétition et le Site Officiel de Proposition Citoyenne, procurant ainsi l'occasion de faire évoluer les mentalités majoritaires par la pédagogie, l'information et le dialogue.

Pour être plus concret, la proportionnalité intégrale signifie, par exemple à l'échelon communal, que chaque liste proposant une équipe municipale complète se verra attribuer un nombre de sièges au *prorata* réel de son résultat électoral en suffrages exprimés, arrondi au siège près naturellement, et en fonction de l'ordre des candidats de sa liste. Si l'on imagine cinq ou six listes aptes à obtenir un siège au minimum, chacune obtiendra effectivement le nombre de sièges correspondant à la réalité de son véritable électorat, sans que la liste arrivée en premier ne rafle nécessairement la majorité absolue des sièges pour ses seuls élus. Cette confiscation impossible du pouvoir, enfin garantie par la Constitution, obligera donc tous les élus à travailler ensemble, dans le respect de leur diversité, et pour le bien commun, y compris dès lors en répartissant les responsabilités effectives de manière à satisfaire la majorité réelle des élus (et donc des électeurs). Cette obligation, ainsi que la tolérance et la tempérance qu'elle requiert, devront être stipulées et signées au sein du contrat citoyen de la moindre candidature préalable à l'élection, quitte à prévoir des sanctions possibles en cas de non-respect. Une telle prise de responsabilité devant tous les électeurs devrait attirer comme candidats, et à terme comme cadres et leaders des partis politiques, des personnes fort différentes de la caste (pour ne pas dire de la quasi mafia) politique actuelle, en stimulant l'implication directe d'esprits honnêtes réellement soucieux du Bien Commun, et en décourageant d'autant les ambitions individuelles qui se nourrissent si égoïstement de réseaux opaques et d'intérêts financièrement plus que douteux. Une procédure électorale aussi honnête et transparente aurait de plus les meilleures chances de supprimer les privilèges abusifs et anormaux jusqu'à présent associés à la représentation politique ou à la haute responsabilité administrative, puisque tous les statuts correspondants seront définis en accord avec la majorité citoyenne, et non plus auto-attribués en catimini.

De fait, il n'est pas rare de rencontrer des citoyens suggérant de très bonnes idées pratiques, des femmes ou hommes dont la conscience et la clairvoyance sont foncièrement altruistes, dont l'expérience et les compétences pourraient s'avérer fort précieuses pour le Bien Commun, et dont l'humanisme, même quelque peu idéaliste, fait rêver les autres d'un monde enfin plus propre et désintéressé, mais qui se déclarent bien incapables de s'engager concrètement en politique, tant ils sont révoltés par l'image et les contre-exemples des personnages ambitieux et véreux que cette dernière attire trop souvent.

C'est bien là une autre conséquence gravissime de l'absence de démocratie véritable, puisque la nature intrinsèquement biaisée de toute élection non proportionnelle procure l'occasion aux pires ambitions personnelles, ainsi qu'aux intérêts privés qui les soutiennent, d'évincer d'office les honnêtes gens les plus équilibrés et désintéressés. Il suffit de réfléchir aux « qualités » actuellement requises pour accéder à quelque responsabilité locale, régionale ou nationale au sein des partis politiques pour comprendre avec quelle facilité « la mauvaise monnaie chasse la bonne » à l'instar de la loi économique largement admise. On retrouve ici les travers inhérents à tout contexte de compétition, mais d'autant plus exacerbés que la règle du jeu est injuste. C'est pourquoi le pouvoir échoit le plus souvent au plus malin, au manipulateur sans scrupule, à l'ego le plus ambitieux, au bonimenteur le plus persuasif qui, sitôt arrivé au sommet de son ambition nationale, s'empresse de décevoir jusqu'à ses propres électeurs par honteuse lâcheté, reniement ou incapacité de gouvernance. Car aussi longtemps que la Constitution sera inéquitable, les qualités « stratégiquement » utiles pour atteindre le sommet seront l'exact opposé des compétences et du comportement requis pour bien gouverner, c'est-à-dire dans le respect de l'intérêt majoritaire du peuple.

C'est donc bien en améliorant la règle du jeu démocratique par la proportionnalité intégrale que l'on devrait pouvoir à terme changer la classe politique dans son ensemble, à condition de mettre au point le fonctionnement constitutionnel approprié. Ainsi, avec un minimum de précautions pour empêcher les dérives de la IV<sup>o</sup> République, les actuels « gestionnaires » français d'une Europe ultralibérale et leurs politiciens



affairistes se verront à terme remplacés (sans le moindre regret) par des candidats toujours plus respectueux du Bien Commun. En lieu et place des personnages politiques préfabriqués par la grâce de médias privés trop souvent superficiels, les nouveaux responsables devraient être élus pour leur seule compétence et sur la base de succès probants attestés par leur carrière et leurs apports spécifiques, dans la perspective désormais facilement contrôlable d'appliquer les décisions citoyennes au nom de la majorité du peuple, tandis que tous les rouages du système pourront fonctionner avec un maximum de transparence sous le contrôle direct et permanent des citoyens. Le temps sera dès lors venu pour les élus de travailler effectivement dans l'intérêt majoritaire, à défaut de quoi leurs propres lois ne seront pas validées par le peuple souverain.

La démocratie véritable, ce n'est pas forcer l'électeur à faire un choix impossible au second tour d'une élection pour perdre son pouvoir légitime au profit d'une infime minorité, car c'est au contraire aux élus, proportionnellement mandatés et rendus individuellement responsables de leurs engagements, qu'il revient de débattre, de décider, de négocier et finalement de gouverner *ensemble* selon une procédure strictement encadrée par la Constitution, avec, au bout du processus, l'assentiment indispensable des citoyens. Selon les décisions à prendre ou les textes réglementaires à concevoir, la majorité des représentants pourra même varier, l'essentiel étant de finaliser dans les temps requis une décision qui constituera un compromis négocié enfin apte à satisfaire la majorité les Français. Lorsqu'en pleine crise économique et sociale, le président F.D. Roosevelt devait prendre une décision délicate et constatait que ses conseillers se disputaient des « options » radicalement incompatibles, il allait parfois jusqu'à les enfermer dans un bureau aussi longtemps qu'un compromis n'était pas trouvé. Voilà sans doute le vrai rôle du nouveau personnel politique à élire désormais, avec à la clé la tâche passionnante consistant à équilibrer toute décision en compromis par un minimum d'écoute et d'ouverture, tant il est vrai qu'en toute matière un tant soit peu sérieuse, les opinions qui paraissent contraires peuvent aussi bien s'avérer complémentaires. Ce qui les caricature et les exacerbe au point de les rendre extrêmes et inconciliables, c'est avant tout l'atmosphère de

compétition et de concurrence qu'encourage un système biaisé au point de laisser une minorité « usurper légalement » le pouvoir.

Au contraire de tout cela, dédramatisée et comme désamorcée par l'absence de pouvoir sur la décision finale qui reviendra désormais à la majorité populaire, mais aussi techniquement et strictement encadrée par la nouvelle Constitution, la responsabilité assumée par les nouveaux élus d'un avenir devenu démocratique remplacera les luttes vindicatives par une coopération indispensable respectueuse de chaque point de vue, seul comportement constructif et honnête que les électeurs attendent de leurs élus. Et tant mieux si cette mutation historique s'accompagne d'un nouveau personnel enfin représentatif et prive les citoyens du spectacle affligeant des faux débats politiques !

Cette nouvelle et authentique façon de « faire de la politique » s'avèrera d'autant plus réalisable qu'il sera impossible d'échapper à l'arbitrage des citoyens en dernier ressort. Les partis politiques, quant à eux, dont l'existence et la libre expression sont les conditions mêmes de toute démocratie, gagneront à être encadrés à la fois de plus près et plus équitablement par la Constitution, afin de permettre aux citoyens de comparer plus facilement des propositions et des priorités affichées sous un identique format de présentation, pour éviter la « langue de bois » si mensongère qui caractérise la plupart des campagnes électorales.

Si la constitution peut simplement définir l'engagement politique comme le souhait de participer à l'amélioration de la vie commune des citoyens pour garantir un « mieux vivre ensemble », il n'est pas interdit de prévoir une présentation plus concrète, plus contraignante et plus engageante des programmes législatifs offerts par les partis politiques, sur la base officielle d'une mise en balance révélatrice avec les futures Propositions Citoyennes. Cela équivaldrait au confort de présentation et surtout de comparaison qu'offrent déjà certains sites et autres magazines de consommateurs, en permettant d'observer des produits concurrents selon un panel de critères essentiels aussi exhaustif que possible.

#### **4 - La Proposition Citoyenne.**

Le besoin d'action ou de changement politique n'existe que par la nécessité ressentie de faire évoluer le développement collectif de la communauté locale, régionale ou nationale, via les trois possibilités que sont la création d'une loi ou réglementation nouvelle, la modification d'une loi ou réglementation existante, voire la suppression d'une loi ou réglementation jugée désormais inutile ou dépassée, sachant que les mêmes options sont transposables à tout projet collectif concret souhaité par le déposant de la Proposition Citoyenne, allant de l'installation d'un simple monument commémoratif par une municipalité à la création d'un hôpital, d'un barrage ou d'un aéroport par la région ou le gouvernement. Bien que très partiellement authentique, l'actuel Grand Débat National proposé (sous la contrainte) et animé en solo par Emmanuel Macron en tentative de réponse à la « crise des Gilets Jaunes », révèle malgré tout la soif d'expression de nombreux concitoyens en matière de politique et d'amélioration de notre législation, et plus encore les toutes nouvelles possibilités offertes par les précieuses innovations de l'ère numérique, via l'établissement de sites propices à la mise en commun et à la libre consultation de potentielles propositions citoyennes, le seul revers de la médaille résultant par ailleurs de la prolifération d'excès en tout genre sur les réseaux sociaux.

Il n'est aucun besoin d'être clairvoyant pour comprendre l'utilité désormais incontournable des nouvelles technologies de communication et des immenses possibilités d'échange d'opinion et autre coopération créative qu'elles autorisent désormais. L'histoire sociale et sociétale de notre humanité évolue en correspondance permanente avec les progrès techniques que la créativité humaine semble toujours accélérer, comme ce fut particulièrement le cas avec les découvertes de l'écriture, puis de l'imprimerie. À ce titre, il n'est pas surprenant que l'ère numérique dans laquelle nous entrons désormais suscite le besoin d'une démocratie plus participative en coïncidant avec la maturité d'une conscience politique nouvellement acquise par l'ensemble de la population, n'en déplaise aux

élites. Dans ce contexte tout à la fois nouveau et définitivement installé, la constitution que les Français attendent fébrilement doit non seulement inclure « l'outil » numérique, mais plus encore procéder de sa nouvelle efficacité, par l'établissement de Sites Officiels municipaux, régionaux ainsi que d'un Site National spécifique permettant, le cas échéant, la participation constructive de tout Français volontaire, mais aussi de tout club, lobby ou autre parti politique, à l'étape première de la Proposition Citoyenne, afin de contribuer à faire naître, évoluer ou disparaître telle loi, telle réglementation, ou tel projet concret, le cas échéant.

Tout en prenant un minimum de précautions nécessaires pour éviter les excès fantaisistes et délictueux qui caractérisent trop souvent les réseaux sociaux, il s'avère déjà possible de concevoir, dès l'échelon municipal, une participation citoyenne permanente et régulière sur un site approprié pour chaque Commune, quitte à garantir plus de sérieux en obligeant les citoyens à se déplacer en mairie ou en sécurisant un circuit de type Intranet doublé de traces écrites si nécessaire. Toutes les solutions techniques sont disponibles pour garantir à la fois l'anonymat de chaque participant par rapport aux autres visiteurs du site, non sans permettre l'identification de tel ou tel participant abusif en cas de besoin judiciairement fondé. Ainsi à longueur d'année, les citoyens individuels ou regroupés en associations ou partis politiques sérieusement motivés par la suggestion officielle d'un progrès réglementaire, législatif, ou d'un projet d'intérêt collectif, pourront librement déposer leurs souhaits sous la forme de Propositions Citoyennes concrètes, mais à condition de respecter le cadre commun d'une formulation suffisamment organisée, chaque idée étant potentiellement comparable à un embryon de pétition locale, régionale ou nationale.

L'encadrement nécessaire de toutes ces participations pour une totale lisibilité par l'ensemble des citoyens, comme pour une meilleure prise en compte par les autorités, suppose de répertorier les rubriques possibles par rapport au champ d'application de la mesure envisagée ou du projet suggéré, par exemple, afin de savoir s'il s'agit du domaine social, économique, environnemental, budgétaire, éducatif, culturel et

ainsi de suite, quitte à préciser des sous-rubriques plus concrètes pour plus de commodité.

Une fois le domaine ou projet concerné ciblé et dûment choisi, chaque Français, groupe ou autre parti politique désireux d'intervenir en Proposition Citoyenne serait aussitôt convié à préciser son souhait de façon claire et concise, par exemple sur trois lignes maximum, sur les trois « rubriques » complémentaires que sont d'une part la nature de la proposition déposée, puis d'autre part la raison ou justification de cette proposition par l'intéressé (ou par les intéressés en cas de dépôt groupé), et enfin le mode de financement souhaité pour atteindre cet objectif, incluant jusqu'à la possibilité de redéfinir les priorités budgétaires. Une fois mise en ligne, chaque Proposition pourra être appréciée et librement soutenue ou non par tous ceux qui souhaiteront participer sur le site. Un minimum de contrôle technique doit permettre d'éviter tout abus, en n'acceptant par exemple qu'un seul avis par identifiant ou adresse mail, sur la base minimale de trois symboles simples exprimant le soutien, l'indifférence ou le refus, sans permettre le moindre commentaire à ce stade de la toute première page d'accès au thème. Plus précisément, les éventuels commentaires de chacun pourront apparaître au travers d'un forum facultatif, ou Argumentaire, accessible à partir de la présentation minimale et résumée, sans encombrer la lisibilité immédiate de chaque Proposition.

À tous les niveaux de la démocratie locale ou nationale, les sites officiels de Proposition Citoyenne constitueront la plus précieuse base de donnée en temps réel que l'on puisse imaginer, à la façon d'une prise de tension permanente permettant non seulement aux responsables, mais aussi à l'ensemble de leurs concitoyens ainsi qu'aux médias et partis politiques, de prendre le pouls de la population de façon beaucoup plus constructive qu'au seul travers de sondages d'opinion rendus si souvent trompeurs par la contrainte de leur formulation préalable. Cela dit, les instituts de sondages pourront aisément et utilement contre-vérifier les résultats du Site Officiel le cas échéant, tandis que les médias seront toujours indispensables pour échanger et faire remonter les opinions et jugements critiques, positifs ou négatifs, de l'ensemble des Français sur

leur situation, ainsi que pour publier des enquêtes ou documentaires d'actualités souvent édifiants. Il n'en reste pas moins que l'instrument sans précédent de la Proposition Citoyenne deviendra le premier étage vital de notre fusée démocratique, apte à propulser, parmi le flot intense des suggestions qu'il pourra ainsi canaliser, une myriade d'excellentes idées pratiques dignes du plus grand intérêt pour toute la collectivité. Sans aucune obligation de rejoindre les rangs trop restrictifs d'un parti politique, de nombreux Français pourront alors généreusement partager le fruit de leur expérience personnelle avec le plus grand nombre, en désinfectant d'autant la politique des germes de la discorde partisane, des microbes de l'ambition personnelle, et plus encore des virus de la corruption financière ou du sectarisme idéologique.

## **5 - Le Nouveau Rôle des Partis Politiques.**

Dans cette configuration on ne peut plus démocratique, il va de soi que les partis politiques conserveront leur raison d'être, mais à la stricte condition d'évoluer dans l'intérêt des citoyens qu'ils sont censés respecter, ce qui est très loin d'être le cas jusqu'à présent.

Leur nouveau rôle, pour ne pas dire la condition *sine qua non* de leur survie dans le nouveau paysage politique ici envisagé, sera en effet de bâtir, à partir des Propositions Citoyennes recueillies sur les Sites Officiels (auxquelles ils auront librement accès comme tout un chacun), un ensemble de propositions cohérentes et réalisables sur le plan crucial du budget et de ce qui le constitue, à savoir les impôts, taxes, emprunts et autres contributions. À l'opposé des « stratégies » politiciennes, de la langue de bois caricaturale et des ambitions personnelles conflictuelles qui forment encore l'affligeant portrait des partis politiques actuels, la métamorphose qualitative qui leur sera imposée les obligera à prendre en compte toutes les requêtes citoyennes et les besoins de la population majoritaire, dans l'ordre des priorités les plus massivement approuvées sur les sites de Proposition Citoyenne, avec le rôle très utile de trier et de rationaliser ces précieuses données en un programme cohérent et financièrement viable. Une partie de cette tâche fondamentale est déjà

censément assurée par les candidats aux responsabilités politiques, mais sans suffisamment de rigueur ni d'encadrement citoyen pour engager véritablement leur responsabilité, ce qui favorise les vaines promesses et autres mensonges démagogiques. Après tout, se destinant à concevoir, améliorer, supprimer ou a fortiori mettre en application les lois et les projets de la société, les vrais responsables politiques apprécieront de pouvoir enfin s'appuyer sur les sites de Proposition Citoyenne pour tenir compte d'une préférence majoritaire pleinement légitime, tandis qu'à l'autre extrémité du processus législatif, la décision finale populaire et référendaire (générale ou partielle) sera de toute façon incontournable pour valider chaque nouvelle décision. Ainsi, la souveraineté citoyenne s'exercera non seulement à l'origine même du processus démocratique d'élaboration des lois et projets grâce aux sites de Proposition précités, mais également à la conclusion du même processus par le biais du vote citoyen référendaire, tandis qu'un peu à la façon d'un *Shadow Cabinet* britannique, chaque parti en lice devra clarifier ses priorités et quantifier les coûts correspondants avec beaucoup plus de rigueur et de prudence qu'aujourd'hui.

Enfin, pour prémunir les citoyens de l'éventuelle malhonnêteté de partis politiques sans scrupule qui seraient encore tentés de vendre de fallacieuses promesses au peuple, il est nécessaire que, par obligation constitutionnelle, les partis soient officiellement contraints de respecter l'ordre des priorités les plus majoritairement pétitionnées sur le site de Proposition Citoyenne de chaque échelon géographique concerné, et que l'élaboration des lois, règlements et projets afférents soit programmée d'office dans le même ordre sur l'agenda des mandats correspondants. Cette utile précaution doit faire partie de ce que l'on pourrait appeler un Principe d'Obligation Programmatique. Une telle sécurité constitue en effet la seule façon de décourager les *egos* ambitieux si prompts à ne servir que l'intérêt d'une minorité, tout en permettant aux plus honnêtes responsables de remplir une fonction enfin devenue utile et honorable aux yeux de toute la population nationale.

## **6 - Une Démocratie Intégralement Délégative.**

Le principe de délégation du statut de tout élu est la deuxième condition constitutive d'une démocratie effective. Dans le système parlementaire actuel d'une V<sup>o</sup> république à bout de souffle, et du fait même des conditions d'un processus électoral non proportionnel, les députés, qui théoriquement devraient être les représentants du peuple, sont très vite devenus par la force des choses les outils ou les soldats de partis manœuvriers pour lesquels la tactique politicienne a depuis trop longtemps remplacé les débats de fond et d'idées, puisque le chèque en blanc qui leur est attribué leur laisse tout pouvoir de décision finale, y compris lorsque le parti « dominant » n'est en réalité que minoritaire. Les injustices flagrantes qui en découlent ne font qu'instaurer un climat empoisonné en frustrant légitimement les autres partis principaux et tous les citoyens qu'ils représentent, tandis que les décisions prises peuvent souvent être contraires non seulement à la majorité des électeurs dans leur ensemble, mais aussi aux électeurs du parti rendu artificiellement majoritaire par un mode de scrutin propre à encourager la tromperie.

En effet, ce paradoxe est d'autant plus fréquent que la perte du pouvoir citoyen engendrée par ce système non représentatif encourage structurellement le mensonge des fausses promesses électorales et de la démagogie, puisque le menteur le plus adroit est libre de faire ce qu'il veut une fois élu, pour peu qu'il habille son parjure de prétextes toujours trop faciles à trouver, tels que les soi-disant contraintes européennes, les circonstances conjoncturelles, ou la situation léguée par la précédente « majorité ». C'est alors que le seul et unique recours citoyen en cas de grave désaccord se traduit dans la rue par une violence de plus en plus mal contenue au fur et à mesure que le fossé de la défiance s'agrandit entre les électeurs et les élus.

Comment s'étonner dès lors que la classe politique dans son ensemble soit à ce point déconsidérée dans l'opinion publique ? Vus de la base citoyenne, tous les participants au spectacle trompeur de cette



fausse démocratie ne peuvent qu'être rejetés dans le même sac au fil d'élections toujours plus décevantes dans leurs résultats tronqués. La crise actuelle, du point de vue politique, ne provient donc d'aucune autre cause que de l'absence de démocratie véritable, autrement dit d'un système intégralement proportionnel et *déléгатif*.

Les futurs élus républicains, au sens authentique et complet du terme, seront donc délégués par le peuple souverain pour accomplir trois étapes essentielles : promouvoir le principe de toute loi ou de tout projet permettant d'améliorer la qualité de la vie publique, en respectant les priorités programmatiques exprimées sur le site officiel de Proposition Citoyenne, en discuter les modalités pratiques en rédigeant le contenu de chaque loi, puis finalement présélectionner le résultat obtenu pour attester qu'une majorité parlementaire s'est vue officiellement atteinte, sachant que ce résultat *prévoтé* devra être soumis au peuple, d'une façon ou d'une autre, avant de prendre effet en tant que loi nouvelle ou projet nouveau. Le pouvoir de décision en lui-même n'est que temporairement délégué et reste au final entre les mains des électeurs, soit (idéalement) par référendum périodique semestriel ou trimestriel, soit (à défaut) via un échantillon suffisamment consistant et statistiquement représentatif des catégories socio-professionnelles, des classes d'âge, ainsi que des statuts d'état civil, et sur la base technique d'un nouveau tirage au sort pour chaque occasion, à la façon d'un jury d'assises, grâce à une méga-convention citoyenne d'envergure nationale irréprochable du point de vue de sa représentativité statistique, et à cet effet répartie sur tout le territoire national.

La première étape du principe de la loi fait donc référence à son initiative proprement dite, laquelle provient logiquement des citoyens via le Site National de Proposition Citoyenne, voire par l'intermédiaire de Pétitions Citoyennes légalement encadrées, tandis que les délégués ou députés, qui se feront précisément élire pour participer activement à l'amélioration de l'arsenal législatif républicain, devront logiquement respecter le Principe d'Obligation Programmatique précité, sachant que l'impossibilité de décider au final attirera forcément un personnel d'élus sensiblement différents des députés actuels.

Comme tous les citoyens, les parlementaires ou le gouvernement pourront bien sûr, même une fois élus, se trouver à l'initiative de lois, règlements ou projets, ne serait-ce que pour faire face à leurs nouvelles responsabilités, à des circonstances « imprévisibles » avant leur prise de mandat, ou à toute évolution conjoncturelle en cours de mandat ou autre négociation internationale. Mais, force est de remarquer qu'à l'opposé de la situation actuelle, leurs initiatives ne pourront se finaliser qu'avec l'obligation constitutionnelle d'en tester préalablement la popularité en en publiant la teneur sur le Site de Proposition Parlementaire ou le Site de Proposition Gouvernementale pour une Consultation Populaire d'une durée ajustable en fonction de l'urgence ressentie. Dès lors que, de toute façon, toute décision impliquant les Français ne prendra effet qu'avec leur assentiment majoritaire, il sera dans l'intérêt des parlementaires et du Gouvernement de ne pas s'engager prématurément dans une voie incertaine, au détriment de la démocratie.

Cette évolution qualitative des représentants sera d'autant plus garantie à terme que la votation citoyenne contrôlera plus facilement les statuts et la rotation permanente du personnel politique, avec toutes les chances d'éviter ainsi les dérives claniques et autres abus de privilèges caractéristiques de la fausse démocratie actuelle. Par le sain principe de délégation, ajouté à celui de proportionnalité déjà précisé, l'élu, toujours indispensable au stade intermédiaire de l'élaboration de la loi, saura dès sa candidature préalable qu'il devra laisser le dernier mot à des électeurs enfin devenus décideurs de leur destin collectif, dans le respect de la souveraineté majoritaire.

Il va de soi que le Sénat, dont l'utilité fait déjà douter nombre de responsables et de commentateurs depuis fort longtemps, n'aura plus sa place dans une démocratie réelle aussi transparente et « directe » que possible. De fait, cette placide assemblée avait originellement pour but de contrebalancer les abus éventuels d'un parlement que l'on supposait trop près du peuple afin d'en tempérer les ardeurs « révolutionnaires ». Depuis, elle peut également servir (à l'occasion) d'opposition quand une fausse majorité de parlementaires se confond trop avec la politique d'un

Président tout-puissant. Il est vrai qu'élus différemment, indirectement et sur une temporalité plus espacée avec renouvellement par moitié, les sénateurs ont pu jouer un vrai rôle de temporisateur au fil des navettes législatives que leur fonction implique toujours vis-à-vis de l'Assemblée Nationale. Mais ladite fonction n'a déjà plus de raison d'être depuis que les parlementaires se sont « assagis » aux seuls dépens des électeurs en devenant une caste majoritairement complice d'une constitution de plus en plus bancal, au fil d'une accumulation de privilèges et de copinages objectifs interpartis devenue en tout point indécente. Charles de Gaulle, en bon visionnaire qu'il était, voulait déjà faire l'économie de ce corps législatif redondant, et, de fait, si l'on doit respecter et mettre en œuvre les principes de proportionnalité et de délégation, il ne fait plus aucun doute que la seule navette utile et suffisante s'établira plutôt entre les citoyens (via les Communes et départements ou régions s'agissant de la France) et les parlementaires ou les Délégués de l'Assemblée Nationale, quelle que soit l'appellation officielle finale que l'on puisse leur trouver. Il n'est donc aucun besoin de deux assemblées politiques dès lors que la nouvelle assemblée se verra démocratiquement composée et a fortiori contrôlée par le vote citoyen qui doit désormais conclure ses débats et valider son « prévote ».

## **7 - Une Démocratie Systématiquement Référendaire.**

En corrélation logique avec les principes de proportionnalité, et de simple délégation sans pouvoir décisionnel final, le référendum est le seul moyen de garantir à chaque citoyen que sa parcelle de pouvoir politique légitime reste de bout en bout entre ses mains, en permettant de déconnecter définitivement les deux actes civiques pourtant distincts de l'élection et du vote, actes dont les natures en fait complémentaires sont malencontreusement et sournoisement amalgamées par le biais des élections pseudo-démocratiques. En régime de démocratie référendaire, chaque citoyen peut enfin élire sans crainte un représentant qui jamais ne pourra voter à sa place la décision finale, ce qui garantit à la majorité réelle du peuple tout entier de se voir respectée dans son bon droit, avec l'avantage sans précédent d'accepter et de valider en toute conscience

chaque nouvelle décision politique d'envergure correspondant de fait à la volonté majoritaire. En symétrie face à ce droit individuel et collectif enfin respecté, s'impose le devoir minoritaire de respecter, également en toute conscience, une décision désormais irréfutable car légitime, quitte à continuer pacifiquement le débat sur un plan culturel, par la pédagogie et avec l'appui des médias publics et privés, dans la perspective tout aussi légitime de faire évoluer les mentalités, le cas échéant.

À cette fin, deux options pratiques s'offrent à ces *Réflexions*, en supposant donc la nécessité de valider les lois, modifications de lois ou projets collectifs par un vote citoyen sur la base d'un rythme trimestriel ou semestriel, ce qui semble correspondre au « tempo » nécessaire à la rédaction de nouvelles mesures ou modifications pour interpréter dans les meilleures conditions une partition démocratique harmonieuse.

La première option serait naturellement le référendum tel qu'on le connaît encore trop rarement, c'est-à-dire d'échelle nationale, avec la particularité de proposer toutes les décisions *prévotées* par l'Assemblée Nationale durant le trimestre ou le semestre écoulé, chaque citoyen étant appelé (librement ou par obligation ?) à valider ou invalider chaque nouvelle mesure légale proposée en votant « pour » ou « contre ». La formulation de la loi serait traduite ou résumée dans un langage aussi clair et simple que possible, et toute loi plus complexe serait subdivisée en sous-mesures à validations indépendantes si nécessaire.

Les débats d'opinion entretenus via les médias et autres réseaux sociaux devraient se voir utilement complétés par un « Commentaire de Synthèse de l'Assemblée Nationale » concernant chaque loi ou projet, pour en résumer non seulement le besoin et le principe, mais encore les tenants et aboutissants en termes limpides et complets de coût estimé, de conséquences pratiques, d'avantages et autres inconvénients immédiats ou différés, afin d'officialiser les points de vue échangés par les Députés ou Représentants Nationaux, ce qui permettra aux citoyens-*voteurs* de se prononcer en pleine conscience, sur la base d'une information moins partisane ou moins partielle qu'au travers du prisme souvent déformant de la plupart des médias ou partis politiques. Cela encouragerait à coup

sûr les citoyens à s'informer un minimum sur les opinions qui ne sont pas les leurs concernant chaque loi, pour mieux apprécier l'équilibrage final négocié par les Députés ou Délégués lors de l'élaboration de cette dernière.

Malheureusement, cette option « idéale » du référendum national périodique se heurte aussi à de réels obstacles qui la rendent quasiment utopique. Si ce genre de consultation nationale mérite d'être conservé comme possibilité et sécurité démocratique, voire facilité par l'initiative citoyenne, il faut bel et bien reconnaître ici que les conditions préalables impliquées par cette procédure, tout autant que les contraintes pratiques qu'elle impose par son déroulement, n'ont plus rien de réaliste dès lors qu'une régularité peu ou prou trimestrielle ou même semestrielle devrait être respectée. Le coût et l'ampleur organisationnelle d'un référendum d'échelle nationale, la lourde complexité du dépouillement des multiples questions en jeu, mais aussi l'implication « volontaire » et régulière du citoyen qu'une telle habitude sociale supposerait, sont autant d'obstacles difficilement surmontables. La mobilisation de telles énergies humaines et la fréquence soutenue que cela impliquerait décourageraient très vite la plupart des Français, dont le taux de participation est déjà loin d'être exemplaire, même si l'on peut sans aucun doute attribuer une bonne part de cette « grève citoyenne » récurrente au dégoût que suscite un système électoral jusqu'à présent injuste car non démocratique.

La seule seconde option possible est donc celle d'une démocratie *référendaire par échantillon*, par votation *semi-référendaire*, permettant à une Assemblée Citoyenne socio-économique statistiquement fiable de valider ou non le « prévote » de l'Assemblée Nationale politique. Car, contrairement à celle du Sénat, l'existence d'un Conseil Économique et Social paraîtrait beaucoup plus intéressante dans son principe, si cette assemblée n'était pas conçue comme un placard honorifique offert en récompense à quelques privilégiés « adoués » par les autorités au lieu d'être élus ou tirés au sort. En effet, il pourrait être tout à fait pertinent de concevoir, en complément de l'Assemblée Nationale toujours élue, une assemblée citoyenne périodique avec de très nombreux participants « à usage unique » servant donc d'étalon ou d'échantillon réellement

représentatif, dont l'intérêt potentiel mérite ici toute notre réflexion. Ce pourrait être un vaste résumé démographique statistiquement consistant et aussi fidèle que possible comme portrait exhaustif de la population toute entière, composé de citoyens adultes tirés au sort à l'occasion de chaque nouvelle session de validation trimestrielle ou semestrielle, et dont l'avantage serait alors d'économiser les dépenses et complications pratiques d'un référendum national systématique et trop fréquent, avec pour autant l'assurance que le résultat serait en tout point identique, voire qualitativement très supérieur, comme il sera vu plus tard.

En réalité, dans la mesure où l'Assemblée Nationale, devenue enfin totalement représentative par l'élection proportionnelle intégrale de ses représentants, s'avèrera amplement suffisante pour élaborer des lois ou modifications de lois, ainsi que pour les « pré voter », une telle Assemblée Citoyenne et semi-référendaire trimestrielle ou semestrielle rassemblerait un échantillon représentatif de l'ensemble des *électeurs-voteurs*, en respectant toutes les proportions d'âge, de sexe, de milieu socio-professionnel, ainsi que d'environnement géographique, urbain ou rural, entre autres critères possibles. Pour chaque session trimestrielle ou semestrielle unique, des citoyens français aussi nombreux que possible seraient tirés au sort selon le même principe que pour un jury d'assises, informés préalablement des lois concernées par la période en cours, puis réunis simultanément en divers lieux strictement encadrés pour voter leur décision finale au nom de l'ensemble de la population adulte, sur la base de leur intime préférence et après lecture commune approfondie du Commentaire de Synthèse de la loi en question (et cela, en complément des débats qu'ils auront pu développer sur une période préalable légale, via un site officiel approprié).

Sur le plan le plus pratique, une telle consultation serait tout-à-fait réalisable, compte tenu des connaissances statistiques actuelles qui permettent de composer un échantillon réellement représentatif de la population française, pour peu que l'administration, les médias, comme les partis politiques, aient le droit de contrôler la transparence du tirage au sort. En effet, autant les sondages d'opinions s'avèrent trop souvent aléatoires et manipulables par la manière de poser les questions ou par

les conditions pratiques de leur mise en œuvre, autant les statistiques factuelles d'âge, de sexe et de statut socio-économique sont fiables, les outils actuels permettant même de réduire la marge d'erreur à un niveau négligeable avec moins d'un millier de personnes concernées. Autant dire qu'en réunissant simultanément, en de multiples endroits du pays, des dizaines de milliers de citoyens-*voteurs* adultes dans diverses salles publiques dûment aménagées pour l'occasion, avec l'apport technique d'un système de vote aussi simple et direct que celui des parlementaires, les validations ou invalidations des lois d'un trimestre pourront sans difficulté s'opérer en une journée pour un coût total et une mobilisation quasiment comparables à l'organisation de quelque événement culturel ou autre compétition sportive, avec l'avantage d'un résultat instantané d'autant plus fiable qu'il aura toutes les chances d'être identique à la pré-votation des Délégués de l'Assemblée Nationale dès lors que cette dernière sera également représentative du même peuple grâce au scrutin proportionnel.

Quelle que soit son appellation définitive, du genre « Assemblée Citoyenne », « Grand Jury Citoyen » ou autre « Référendum Partiel » ou « Echantillonné », cet événement trimestriel ou semestriel donnera la même chance, le même privilège à tous les électeurs de France d'être sélectionné pour voter la Loi en situation sensiblement identique à celle d'un référendum national, tandis que le budget impliqué pour réunir ces *citoyens-voteurs* sera sans aucune commune mesure avec les coûts de (dys)fonctionnement des actuels Sénat et Conseil Économique, Social et Environnemental réunis, et ce, pour garantir un niveau de démocratie *minimale* enfin apte à satisfaire la quasi-totalité de nos concitoyens. De plus, notons que le caractère unique et aléatoire de cette participation occasionnera une saine rotation permettant à terme à des centaines de milliers puis à des millions de Français de participer à égalité au bon fonctionnement de la démocratie, au fil des sessions qu'une nouvelle république digne de ce nom rendra habituelles, développant ainsi un vrai sens civique de responsabilité et supprimant d'autant la dramaturgie et la personnalisation excessives qui polluent systématiquement chaque référendum d'envergure nationale trop occasionnel.

## 8 - Un Gouvernement Démocratique.

En conséquence très logique de tout ce qui précède, le pouvoir exécutif, qui traditionnellement revient « de droit » au Président ainsi qu'aux divers Ministres de son gouvernement, changera inévitablement de nature en méritant pour la première fois son appellation. Jusqu'à présent, ledit pouvoir exécutif procède d'en haut à partir de la personne même du Président et domine *de facto* le pouvoir législatif grâce à une majorité parlementaire artificiellement assurée par le mode de scrutin non démocratique déjà décrit. On a également vu qu'à l'occasion, une majorité parlementaire opposée (devenue quasiment impossible depuis la synchronisation des élections présidentielle et législatives) n'empêche pas le Président de rester en place, tandis que l'Assemblée Nationale et le Sénat peuvent s'auto-équilibrer en cas de majorités internes opposées, autorisant un certain degré de contre-pouvoir qui peut même trouver ses partisans dans la population (bien que même dans ce cas, chacune des « majorités » en place soit très minoritaire sur l'ensemble des électeurs).

Il n'empêche que dans l'actuelle constitution, le vrai pouvoir est de nature présidentielle et gouvernementale, dictant son « tempo » et ses quatre volontés à une Assemblée Nationale trop souvent toute acquise d'avance, grâce à une majorité *technique* en parfaite concordance avec les vues dudit Président, ce qui montre que la soi-disant séparation des pouvoirs législatif et exécutif n'est pour l'essentiel qu'une fiction de principe. La réalité prouve au contraire que l'agenda des parlementaires est dicté par l'Elysée et Matignon via les projets de loi, tandis que la plupart du temps, les seules « propositions de loi » (émanant donc de l'Assemblée) susceptibles d'aboutir à un vote favorable, sont le fait de la majorité présidentielle. Sachant par ailleurs que le pouvoir Judiciaire a pour fonction de faire appliquer et respecter la Loi et la Constitution, ce prétendu troisième pouvoir ne peut que dépendre aussi de l'Exécutif, directement ou indirectement, ne serait-ce que par le jeu si subtil des nominations les plus cruciales, à l'instar du Conseil Constitutionnel qui est censé chapeauter l'édifice pseudo-démocratique.



À y regarder de plus près, cette « usine à gaz » institutionnelle a pour but essentiel d'éviter le risque d'abus de pouvoir d'un élément ou d'un autre de l'édifice national, en particulier pour le cas éventuel où un dictateur potentiel accèderait aux plus hautes fonctions, bien que l'on soit en droit de se demander quel degré de « dictature » est acceptable dès lors que la constitution elle-même n'est pas démocratique. Disons pour résumer que la *soft*-dictature d'une « énarchie » technocratique est le mode de fonctionnement par défaut de la démocratie toute relative ici remise en cause, et que la seule crainte de la grande bourgeoisie qui sponsorise et fournit les cadres de la Nation serait l'élection accidentelle d'une forte personnalité indépendante en guise de Président, surtout si cette personne avait la mauvaise idée de défendre l'intérêt majoritaire du peuple aux dépens des pouvoirs économiques et sociaux dominants. Force est donc de constater que la constitution actuelle n'offre qu'un habillage pseudo-démocratique à la réalité toute différente d'une sorte d'oligarchie politique dont les castes, réseaux et lobbies bien fermés ont besoin d'interdire l'accès à toute personne non habilitée.

Ainsi, spontanément mis en place et fermement verrouillé par les seuls intérêts communs de tous ceux qui dominent les sphères politique économique et sociale, le système peut fonctionner en douceur et donner aux électeurs l'illusion d'un droit de vote réduit au devoir d'élire un politicien préalablement adoubé par les véritables *sur*-dominants, dans le sens de ceux qui précisément abusent de leur puissance bien au-delà de toute domination juste ou légitimement fondée. De plus, parce que ce pouvoir vient d'en haut sans procéder de la seule souveraineté légitime du peuple, la mise en pratique de l'ensemble des fonctions exécutives, législatives et judiciaires est entachée de privilèges frisant la corruption pour que chacun joue son rôle sans se plaindre et ferme les yeux sur sa propre conscience, dans une indifférence dès lors coupable vis-à-vis de la quasi-totalité des citoyens.

Quand viendra la démocratie, à la demande expresse d'un peuple enfin conscient de ses droits politiques, le pouvoir *exécutif* ne pourra que *s'exécuter*, ne serait-ce que pour éviter d'être renversé par les excès

d'une révolution. Après tout, sauf à être anglophone, sachant que le sens même du mot « exécuter » signifie accomplir une tâche en obéissant le plus souvent à quelque décideur logiquement supérieur, il est pour le moins paradoxal d'appeler « exécutif » le tandem habituel du Président et de son Gouvernement, sources illégitimes de tout pouvoir politique, s'imposant bon an mal an à tous sans être aucunement majoritaires dans le pays concerné. En réalité, puisque l'on sait désormais que le pouvoir de décision doit démocratiquement revenir aux citoyens électeurs, enfin devenus également *voteurs*, l'exécutif portera bel et bien son nom en ayant enfin pour principale responsabilité d'appliquer strictement la loi *prévotée* par le Parlement et confirmée par le vote semi-référendaire.

Puisque la démocratie suppose d'inverser la vapeur depuis le début de ces *Réflexions*, la construction logique que la vraie République autorise désormais en partant du socle des citoyens pour seulement se finaliser au sommet de l'édifice permet d'envisager carrément la quasi suppression du gouvernement dans sa forme actuelle. De fait, on peut se poser la question légitime de l'utilité des nominations de Ministres, qui trop souvent s'apparentent à des récompenses protocolaires associées à un statut grisant de fonction honorifique et de privilèges, incluant entre autres le scandale immoral de retraites injustifiées et autres avantages à vie, tandis que les « barons » ainsi récompensés se distraient en passant d'un Ministère à l'autre sans aucun besoin de compétence particulière. Si l'on prend le temps d'observer l'histoire récente avec un minimum de recul, on comprend aussitôt que, potentiellement, une administration peut très bien fonctionner sans Ministre, en appliquant n'importe loi nouvelle, pour peu qu'elle soit réellement contrôlée par une commission parlementaire correspondante. À la place d'un Ministre stratégiquement politique supposément choisi par le Président sur proposition du Premier Ministre, il serait beaucoup plus sain de faire contrôler l'exécution de la Loi de façon collégiale par la commission parlementaire concernée, ou, à tout le moins, de demander à cette dernière de désigner une personne compétente sur la seule base de son expérience, si possible en obligeant ce haut responsable à fonctionner d'une façon également collégiale avec les principaux cadres de l'administration concernée.

Cette dernière précaution s'avère en effet très salutaire, car, sans doute par l'effet de l'érosion des consciences et des compétences au fil du temps (sans même parler de la fameuse « *Loi de Peter* »), les hautes administrations trop centralisées sont devenues des pouvoirs autonomes, et la pérennité excessive de leurs principaux fonctionnaires a rendu ces derniers finalement plus puissants que leur propre Ministre de tutelle, au point d'empêcher parfois des réformes nécessaires, par simple inertie ou autre manœuvre dilatoire. C'est une question sur laquelle il nous faudra revenir, mais force est de remarquer ici que la nomination *collégiale* des autorités administratives, sur la seule base de compétences démontrées par l'expérience, serait susceptible de remplacer très avantageusement la nomination de tant de Ministres par un quelconque Président, tandis que la taille du gouvernement pourrait se réduire à sa plus simple expression pour y gagner largement en efficacité. Il n'est pas sain qu'une fois arrivé au sommet d'une administration, un fonctionnaire (trop bien établi, donc souvent dépassé par l'évolution des besoins de la base) soit à ce point indéboulonnable. De même, il est malsain et honteusement ruineux de voir les gouvernements successifs enfler inutilement au point de devenir ingérables, comme en témoignent d'une part la cacophonie inintelligible des déclarations individuelles et si contradictoires de leurs ministres, et d'autre part l'incohérence collective si fréquente de leurs « décisions ». L'évolution proposée à ce stade des *Réflexions* aurait en outre le mérite de démystifier la fonction ministérielle en transformant les Ministres ou leurs équivalents en simples exécutants de la volonté majoritaire du peuple souverain, ainsi qu'en restreignant judicieusement leur train de vie et leur entourage aux proportions purement fonctionnelles de leurs homologues d'Europe du Nord, ce qui va de pair avec une rotation plus fréquente et plus transparente des directions hautement administratives, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le degré d'hyper-complexité atteint par les structures exécutives françaises est à mettre en rapport direct avec l'inefficacité croissante de leur fonctionnement, y compris concernant les équipes de l'Élysée et de la Présidence (Cf. Affaire Benalla), ce qui illustre d'évidence la même tendance naturelle vers tant de formes de copinage, pantouflage et autre renvoi d'ascenseur, en l'absence de limitations constitutionnelles, voire

citoyennes, indispensables dans ce domaine. De la même façon, l'usage, et souvent l'abus d'usage, des palais nationaux et des privilèges associés à toutes les fonctions ministérielles représentent un gâchis et un coût de fonctionnement indignes d'une République du XXI<sup>e</sup> siècle, en recréant les conditions d'un appareil néo-monarchique propre à n'attirer que les plus ambitieux *ego* pour contribuer d'autant à l'aggravation constante de leur dispendieuse mégalomanie.

Au sein d'une authentique démocratie, l'autorité déléguée par la majorité populaire doit se passer de pompe, n'ayant plus aucun besoin d'impressionner le monde par les ors si désuets des palais d'autrefois, lesquels pourront être fort utilement reconvertis en nouveaux musées ou chèrement loués aux multimilliardaires et à leurs grandes entreprises du secteur privé, tandis que les hautes administrations, ainsi dégraissées de leurs atours inutiles et décentralisées au maximum, retrouveront toute l'efficacité perdue par leur déviance structurelle, en étant directement contrôlées par leurs commissions parlementaires respectives.

Jusqu'à présent, les Ministres sont censés être nommés afin de mettre en œuvre les réformes, projets ou politiques nouvelles décidées par le seul Président, sur la base de « conseils » prodigués par d'obscurs cerveaux de l'ombre et autres cabinets privés, avec trop souvent le strict objectif de réduire le budget du Ministère sans en avoir l'air, dans un périlleux exercice d'équilibriste vis-à-vis des médias et plus encore des partis d'opposition, ce qui favorise le double langage du mensonge et de la langue de bois et participe grandement de la déplorable réputation des « politiciens professionnels ».

Dans le nouveau cadre d'un pouvoir inversé ou rééquilibré pour une authentique démocratie enfin mise à l'endroit, il serait plus simple, et donc plus efficace, de faire en sorte que la commission parlementaire concernée supervise directement les hauts responsables administratifs nommés par une nouvelle majorité (réelle cette fois), ne serait-ce qu'au travers d'une audition ou d'un compte rendu périodique, afin d'éviter les emplois *de facto* fictifs que sont devenus tant de pseudo-fonctions ministérielles ou sous-ministérielles. Chaque commission pourrait donc

remplacer plus efficacement nos ruineux Ministres par des « Chargés de Mission » nommés pour une période précise et une tâche définie, sur la base des succès concrets et attestés de leur expérience passée, afin que ceux-ci mettent en œuvre par eux-mêmes toutes les solutions de progrès pratiques permettant d'améliorer l'efficacité du service public concerné, tout en économisant les impôts des citoyens, français en l'occurrence.

Dans n'importe quel domaine public envisageable, en effet, de nombreux citoyens dits « de la société civile », en prise directe avec la réalité la plus factuelle, font preuve d'un bon sens et d'une créativité dont s'avèrent souvent incapables les plus grands spécialistes et autres conseillers bardés de diplômes, lesquels ont pour principal mérite d'être surtout infiltrés dans les réseaux d'influence politiques, économiques ou culturels. Le génie inventif des « Français de province » est trop souvent ignoré et snobé par les grands esprits de la capitale, alors qu'une société bien faite devrait spontanément repérer les inventions, découvertes et expériences du terrain pour en faire profiter l'ensemble de la population dans les meilleurs délais possibles. Nous aurons à développer plus loin ce point crucial pour le progrès plus encore que pour la croissance, mais il est nécessaire que la prochaine constitution établisse les conditions de repérage et de prise en compte des meilleures idées, à plus forte raison dans la sphère publique puisqu'il y va de l'intérêt général. Or, jusqu'à présent, la porosité de la frontière entre les intérêts publics et privés, encore favorisée par la verticalité descendante d'un pouvoir abusif et fondamentalement illégitime, empêche d'autant l'ascension des idées et propositions citoyennes vers le sommet de la pyramide décisionnelle, et ce d'autant plus que les solutions proposées vont souvent à l'encontre des intérêts économiques et financiers qui flirtent si bien avec le pouvoir politique et en dictent de fait la conduite. Il suffit d'observer l'ambiguïté des nominations de conseillers, de « comités d'experts » ou même de certaines Hautes Autorités supposées être indépendantes, dès lors que les spécialistes sélectionnés tissent des liens étroits avec les industries concernées par leur objet, tandis que les *grands serviteurs de l'État* sont débauchés par des lobbies et des multinationales ainsi rendus capables d'infester le pouvoir politique. La complexification délibérée de nombre de procédures, normes et autres expertises n'a pour but que de noyer le

poisson pour ceux qui n'ont pas les clés d'accès au système en place, tout en assurant de nombreuses fonctions pantouflardes cumulées par les mêmes profiteurs, au prix d'un enfumage aussi obscur que ruineux.

Aux antipodes de cette opacité, délibérément entretenue par une complicité d'intérêts caractéristique d'une fausse démocratie dénoncée par trop peu de journaux, la Constitution Républicaine de l'avenir devra donc encadrer les conditions pratiques du repérage de toute innovation ou suggestion utile pour le service public, et permettre à la commission parlementaire concernée de nommer en tant que Chargé de Mission les innovateurs de la société civile ayant déjà amplement fait leur preuve dans chaque domaine requis, avec l'objectif et les moyens concrets de généraliser leur « solution » pour le plus grand bien de la communauté nationale. Ainsi, au lieu de subir les décisions souvent contradictoires de Ministres politiques entourés de conseillers trop rarement indépendants et toujours plus éloignés du terrain, les néo-administrés profiteront d'un personnel beaucoup moins nombreux, beaucoup plus désintéressé, et en prise directe avec leurs besoins quotidiens.

Cette révolution qualitative du pouvoir exécutif sera le résultat direct de l'inversion nécessaire du flux démocratique pour une logique d'initiative allant désormais principalement du bas vers le haut, tant il est vrai qu'on ne construit pas le moindre édifice en commençant par le sommet. C'est pourquoi une réflexion beaucoup plus approfondie sur la Présidence de la République devra constituer, à son heure, l'étape *finale* de cette recherche d'équilibre démocratique, suite à l'ébauche réflexive que représente le chapitre qui se termine ici, tandis que, s'agissant de la France *en* Europe, et compte tenu d'une actualité électorale révélatrice de tous les enjeux déjà effleurés, une parenthèse internationale s'impose en offrant l'occasion, à travers le cas français, d'observer les ambiguïtés politiques pseudo-démocratiques telles que celles-ci se voient exportées aux dépens de la souveraineté des peuples concernés.

Février 2019

## **Réflexions Citoyennes 3**

### **L'Union Européenne : Quitte ou Double ?**

#### **1 - Une Noble Cause de Principe.**

Sur le parchemin usé de la grande Histoire du Vieux Continent, l'inconscient collectif, nourri des malheurs encore trop récents du XX<sup>e</sup> siècle, dont les traces restent hélas palpables dans la plupart des familles de nos concitoyens, fait naturellement souhaiter à tous les peuples un avenir plus serein sans que plus aucune guerre d'envergure « mondiale » ne vienne à nouveau décimer les populations et dévaster leurs territoires. C'est pourquoi, dès la fin du dernier conflit intra et intercontinental, les gouvernements des diverses nations européennes, seuls responsables de la disproportion des atrocités passées par la manipulation des foules via la propagande, ont très judicieusement entrepris de promouvoir l'idée « européenne » en partageant enfin des intérêts communs et des valeurs communes, tandis que les peuples, sonnés et repus de sang inutilement versé, se sont trouvés paradoxalement rapprochés par les souffrances partagées bien malgré eux sur l'autel du nationalisme exacerbé. Á la façon d'un pendule, les horribles extrémités atteintes aux pires moments de la guerre n'ont fait que stimuler un commun désir de Paix, de respect,

permettant en particulier aux Français et Allemands de fraterniser avec une étonnante facilité sitôt ces derniers libérés de leur cauchemar nazi.

Ainsi l'Europe est-elle bien née d'un idéal pacifiste assumé par ses pères fondateurs, dans le noble objectif de mettre en commun autant d'outils de développement et de projets communs que possible, sur un principe « gagnant-gagnant » permettant à tous les pays participants de profiter très logiquement d'une plus grande échelle de rationalisation, de même que sur la base de domaines aussi concrets que ceux du charbon et de l'acier, puis bientôt de l'agriculture et du commerce. De fait, cela supposait également l'association de pays relativement comparables en termes de développement économique et social, comme à l'époque de l'Europe des six, dont le mouvement de rapprochement progressif était aussi stimulé par le besoin d'exister en tant que continent indépendant entre la toute-puissance américaine et le bloc soviétique. Mais, au fil des traités de Rome, de Maastricht et de Lisbonne, puis via les ralliements concertés de nouveaux pays-membres, le « Machin » décrit par Charles de Gaulle s'est très vite transformé en Europe des neuf, puis des douze, jusqu'à obtenir la situation actuelle (d'avril 2019) regroupant vingt-huit États-membres (Royaume-Uni encore inclus), incroyablement différents en termes de superficie, de taille démographique, de culture, comme de niveau de développement et de poids économique, outre la variété des langues usuellement pratiquées.

Or le ressenti des peuples européens depuis de trop nombreuses années laisse penser que le bel idéal de départ s'est vu détourné de son objectif humaniste et pacifique pour devenir l'instrument des pouvoirs surtout économiques et financiers, dont la gestion impose désormais aux populations concernées une proportion croissante de sacrifices pour de moins en moins d'avantages concrets -et majoritaires- en retour, à tel point que de nouvelles formes de « nationalisme » ressurgissent de toute part, jusqu'à faire envisager par bon nombre de citoyens une sortie de l'Union Européenne, à l'instar des Britanniques et de leur Brexit.

Contrairement aux caricatures encouragées par les promoteurs de l'Europe ultralibérale qui nous gouverne sans légitimité démocratique,



et à la différence d'une minorité d'anti-européens stricts, farouchement nostalgiques d'un nationalisme aussi pur et dur que dépassé en raison des brassages de populations, les « eurosceptiques » ne sont pas contre l'idée européenne, mais s'opposent seulement au diktat économique et financier actuel et souhaitent au contraire retrouver le sens originel -et si original- de la fondation de ce projet, tel qu'il est encore théoriquement formulé dans le préambule officiel des traités de l'U.E.

Malheureusement, le « mode opératoire » -et l'opacité délibérée- des actuelles institutions européennes, ainsi que la politique économique et antisociale qui en découle, montrent un tel niveau d'incohérence et d'injustice que même les citoyens les plus modestes dotés d'une once de bon sens prennent désormais conscience du véritable hold-up opéré sur l'Europe par les tenants de la mondialisation ultralibérale, bien que par ailleurs, dans certains autres domaines, ces citoyens profitent, à l'instar de beaucoup d'autres, de réels progrès directement dus à la législation européenne.

## **2 - Quelle Taille Optimale ?**

Depuis l'origine des premières sociétés humaines, le nécessaire regroupement des énergies individuelles pour dépasser « ensemble » les limites de chaque citoyen a naturellement donné naissance à la notion de frontière. Partant du principe évident qu'une société n'existe que par la conjonction d'un temps et d'un lieu donnés pour une population donnée, la dimension de l'espace requis définit bel et bien un contour appelé frontière, dont la nature physique était souvent due à quelque obstacle géographique maritime ou terrestre, tandis que l'Histoire et son progrès ont très vite permis aux populations de s'affranchir de ces contraintes naturelles. Il apparaît donc que les frontières actuelles sont avant tout le résultat totalement aléatoire d'une succession d'ambitions territoriales usant de mariages et de guerres stratégiques, ainsi que de centralisations culturelles aboutissant à terme à la mise en place de fictions religieuses, laïques ou idéologiques, mais également de niveaux et modes de vies aussi spécifiques que sécurisants, procurant l'avantage de se sentir vivre

en communauté, mais aussi l'inconvénient notoire de ressentir les autres comme étrangers.

Puisque nous avons désormais atteint une « échelle planétaire » techniquement et physiquement accessible à tout un chacun, les contacts et rapprochements inévitables qui en découlent façonnent peu à peu une population mondialisée dont les mélanges induits devraient être à très long terme extrêmement bénéfiques, ne serait-ce que sur le plan déjà démontré de la génétique, même si de nos jours la rapidité potentielle de ce brassage se trouve douloureusement relativisée par les différences culturelles et culturelles héritées de nations et autres religions encore si pesamment en place, via l'inertie des mentalités et l'intérêt dominateur des pouvoirs politiques ou temporels.

On peut dès lors se poser la juste question de l'Europe dans ce contexte, nouvelle « nation-continent » dont l'utilité toute provisoire est de regrouper quelques dizaines de pays qui se croyaient hier encore concurrents et comprennent un peu tardivement qu'ils ont des racines communes et quelques intérêts communs comparés aux entités d'échelle mondiale que sont les USA, la Chine, le Japon ou la Russie, sans même parler de bien d'autres « pays émergents ». Dans cette course folle à la *gigantisation* ou *jumboisation*, les pouvoirs politiques semblent suivre à reculons, plutôt mal gré que bon gré, le rythme et la logique imposés par des marchés mondiaux dont la rapidité opportuniste façonne désormais le globe sur le seul principe du profit financier maximisé à outrance.

Cette question cruciale de la taille optimale de gestion collective est d'autant plus essentielle qu'elle conditionne la nature de la société du point de vue démocratique, avec le paradoxe de deux tendances aussi souhaitables que « contraires ». D'une part, il peut paraître logiquement utile et sécurisant d'augmenter l'échelle d'une société humaine donnée, et ce, pourquoi pas en passant de la taille d'un petit pays à celle d'un très vaste continent, mais d'autre part, la gestion démocratique la plus transparente et participative présuppose une échelle humainement plus limitée, aussi concrète et locale que possible.

Il est pratique pour un citoyen européen de pouvoir se sentir « comme chez lui » dans n'importe quel endroit d'Europe, en utilisant la même devise monétaire comme en se sentant peu ou prou assujetti aux mêmes règles, mais cela suppose de multiples relais démocratiques non biaisés entre le local, le régional, le national et le continental, ce qui est loin d'être le cas malheureusement. De plus, la tradition centralisatrice française nous prépare sans doute moins bien que nos proches voisins à ce double équilibre d'autogestion locale ou régionale et de politique continentale, tandis que par ailleurs, la majeure partie des décisions du « gouvernement » non démocratiquement établi de l'Union Européenne interfère trop souvent avec les réglementations locales et nationales, et hélas presque toujours dans l'intérêt aveugle de la logique mondialiste précédemment dénoncée.

### **3 - Le Hold-Up de l'Europportunisme.**

Du point de vue de l'électeur lambda, déjà largement conscient d'être un « citoyen du monde » bien autant que de l'Europe, le doute entretenu par la triste réalité actuelle de l'U.E. provient avant tout du contraste flagrant entre les évolutions économique et politique du vieux continent. L'accélération du projet d'origine par la multiplication des pays participants, censée devoir répondre à une nécessité stratégique intercontinentale urgentissime, a surtout bénéficié aux grands pouvoirs économiques et financiers en créant les conditions d'un vaste marché intérieur totalement déséquilibré par des régimes de taxation et de coût du travail *de facto* incompatibles. La suppression totale des frontières commerciales intra-européennes, pour le moins précipitamment décrétée et imposée, a encouragé et légalisé une concurrence déloyale évidente, permettant aux entreprises françaises de délocaliser leur production vers les pays à moindre coût, ainsi qu'à ces derniers d'exporter en retour vers la France, à prix cassés, des produits et services (de qualité souvent plus que douteuse) non respectueux des multiples contraintes imposées par la législation française, aggravant doublement les pertes d'emplois qui en résultent.

Ainsi l'Union Européenne (terme à la longue plus pudique que celui trop explicite de Marché Commun) est-elle devenu le simple relais d'exportation des contradictions socio-économiques entre l'échelon national et l'échelon planétaire, en remplaçant les risques d'une guerre militaire supplémentaire par la gestion très approximative d'une guerre économique qui ne dit pas son nom, et dont le seul progrès tout relatif est d'empêcher la majorité exploitée de vivre mieux au lieu de la faire mourir dans les tranchées. Par le biais d'une croissance géographique sans nul doute prématurée, les pays fondateurs du premier traité se sont délibérément contraints à financer le « développement » capitaliste des nouveaux arrivants en en faisant profiter leurs principales entreprises, aux dépens de leur propres économies en termes d'emploi et de progrès social, remettant en cause le fruit de tous les sacrifices consentis par des générations de travailleurs. Il en résulte ici qu'infecté par ces nouvelles règles du jeu, le modèle social français, qui fut longtemps un exemple d'économie « mixte » tout relativement égalitaire, se trouve aujourd'hui dénoncé par les gouvernements successifs et décrit dans leurs médias comme un monceau de privilèges dépassés à réformer d'urgence dans le seul but de se rendre toujours plus compétitif vis-à-vis des pays *low-cost* du même continent, voire du reste du monde.

Loin d'être justifiable à la façon d'un acte désintéressé de pure charité vis-à-vis des économies les moins développées de l'U.E, ces directives de nature antisociale, dictées par la Commission Européenne et réitérées à la moindre occasion par tous nos responsables politiques, cachent trop mal la trahison de gouvernements assujettis aux pouvoirs économiques dominants, et ce, de façon plus éclatante et assumée que jamais depuis l'élection d'Emmanuel Macron.

Pourquoi ouvrir totalement les frontières commerciales du jour au lendemain sans s'assurer d'un minimum de compatibilité en matière de taxation, de coût du travail, et de respect des contraintes sociales, sanitaires et techniques ? Pourquoi autoriser les travailleurs détachés à concurrencer d'autres citoyens européens en sachant pertinemment que ce véritable passe-droit prive le pays d'accueil de ressources fiscales et profite injustement à l'entreprise étrangère ou délocalisée ? Pourquoi

mettre en place une monnaie commune avec autant d'empressement et s'arrêter en si bon chemin dès lors qu'on prétend vouloir empêcher les mouvements financiers frauduleux, mais sans oser supprimer les paradis fiscaux blanchisseurs d'argent sale au sein même de l'U.E ? Pourquoi interdire en France l'utilisation de certaines colles, de certains produits phytosanitaires, ainsi que d'engrais et d'hormones, tout en important par obligation européenne des produits industriels, des denrées, et autres produits animaux contenant ces mêmes ingrédients illicites ? Pourquoi ne pas informer les consommateurs européens sur l'origine véritable des produits et aliments qu'ils achètent et consomment, si ce n'est pour en cacher trop souvent l'origine géographique non-européenne, et le plus souvent chinoise ? Pourquoi encourager délibérément le commerce à grande échelle entre mégastuctures industrielles avec les conséquences que cette politique induit sur les transports à grande distance, le besoin artificiel d'infrastructures géantes et la pollution qui résulte des poids-lourds et des porte-conteneurs, quand on prétend faire de la transition écologique une priorité vitale ? Ne serait-il pas plus logique d'imposer des limites de distance et de transport susceptibles de réduire l'impact environnemental tout en assurant une meilleure répartition géographique de l'emploi ? Pourquoi ne pas lutter contre la prolifération du cancer et des maladies cardiovasculaires en généralisant au plus tôt l'agriculture biologique, autant qu'en éradiquant d'autorité l'utilisation des poisons phytosanitaires de l'agriculture intensive, de même qu'en prohibant à l'échelle continentale tous les abus de l'industrie agro-alimentaire en ce qui concerne le sel, le sucre, les graisses et autres additifs chimiques ?

La réponse à ces divers *pourquoi* n'est hélas que trop évidente et montre l'ampleur du hold-up historique pratiqué sur l'Europe par les véritables pouvoirs économiques et financiers, via les lobbies dont les immeubles de bureaux encerclent littéralement le Parlement Européen. La majeure partie des avancées et des politiques de l'Europe s'explique par les besoins concrets de l'économie et de la finance internationale, y compris la politique migratoire de la passoire pseudo-humanitaire dont le premier but est d'importer massivement une population plus docile suffisamment affamée pour accepter le nouvel esclavage que suppose l'optimisation financière, et suffisamment naïve pour tomber dans les

pièges de la surconsommation et de l'*excroissance*, tout en créant une concurrence sociale au sein même des populations, dans l'indifférence totale des conséquences culturelles ainsi engendrées.

Tout cela confirme une fois de plus que le véritable pouvoir est de nature économique et sociale, la structuration politique n'étant que la consécration ou finalisation institutionnelle d'une réalité dictée par la suprématie concrète de l'argent. On comprend dès lors que l'image de la politique dans l'opinion majoritaire soit à ce point déplorable, puisque les gouvernements successifs s'avèrent non seulement impuissants mais de plus en plus réticents à limiter les effets pervers de la mondialisation sur la société, abandonnant leur rôle crucial de régulateur et de garant de la paix sociale par incompetence, ou pire encore, par la corruption d'un intérêt délibérément partagé avec les *sur*-dominants les plus puissants.

Que le monde soit dirigé *de facto* par les leaders spontanés de la vie quotidienne économique, sociale et culturelle n'est pas un problème en soi, aussi longtemps que ceux-ci comprennent que leur responsabilité publique directe sur l'équilibre social suppose un minimum de justice ainsi que les obligations qui en découlent. Napoléon lui-même affirmait textuellement que « *l'homme en naissant porte en lui des droits sur la portion des fruits de la terre nécessaires à son existence.* » et que « *l'abus de propriété doit être réprimé chaque fois qu'il nuit à la société* ». Voilà un excellent et percutant résumé de la complémentarité entre l'économique, le social et le politique, un génial bon sens dont feraient bien de s'inspirer les promoteurs auto-proclamés de l'Europe, car le moins que l'on puisse dire est qu'ils cultivent la contradiction au point de friser le mensonge permanent.

#### **4 - Les Ambiguïtés Politiques.**

À l'occasion de chaque élection parlementaire européenne, on peut régulièrement surprendre les responsables politiques des partis majoritaires en train d'affirmer dans la même phrase que promouvoir l'Europe c'est aussi consolider la souveraineté nationale, même si les

termes peuvent naturellement varier d'un orateur à l'autre. Si elle n'est pas la preuve d'un mensonge éhonté, la bêtise contradictoire d'une telle affirmation est en tout cas une insulte directe au bon sens du citoyen qui l'entend exprimer, tant il est par définition logique que si une Union Européenne doit commencer à exister *politiquement*, cela suppose la disparition symétrique et proportionnelle du pouvoir et de l'autonomie politique de chacun des pays qui la composent.

En tant que citoyen européen (bien autant que français) de la majorité silencieuse, on ne peut que souhaiter a priori faire partie d'une sorte de « fédération européenne », si cela peut aider à simplifier les relations entre nations autant que la vie quotidienne, ainsi que stimuler l'économie et la vie sociale pour le plus grand bien de tous, en étant plus fort ensemble contre une concurrence désormais intercontinentale, voire planétaire. Après tout, il est frappant de constater avec quelle facilité (et quelle absence de débat passionnel) les citoyens européens concernés ont abandonné leurs monnaies nationales respectives lors de la mise en place de l'euro, et le principe d'un gouvernement européen récolterait depuis longtemps l'assentiment de la majorité des électeurs pour peu que la constitution proposée soit intelligible et si possible encore plus démocratique que les constitutions nationales actuelles.

Pour chaque citoyen français, devoir s'acquitter de ses impôts à Bruxelles, voire Strasbourg, au lieu de Paris ne ferait pas beaucoup de différence, à plus forte raison si cette continentalisation s'accompagnait d'une plus grande autonomie locale ou régionale pour l'essentiel de ce qui constitue notre vie quotidienne. La mise en commun européenne de plus puissants moyens financiers, ainsi que l'uniformisation totale des impôts, taxes et lois, pourraient recréer les conditions d'une société plus ouverte et d'un marché plus juste et plus prospère pour la majorité des citoyens concernés, toutes choses propices à susciter enfin une nouvelle conscience collective élargie au continent.

Alors, pourquoi la construction politique de l'Europe ne suit-elle pas, même à quelques années près, le rythme fou de sa structuration économique ? Pourquoi, plus de soixante années après la signature du

Traité de Rome et la naissance du Marché Commun, l'union politique est-elle à ce point en panne chronique, offrant seulement comme preuve de pseudo-existence la plus monstrueuse usine à gaz technocratique de l'Histoire ? Pourquoi l'Europe a-t-elle vingt-quatre langues officielles et trois langues dites *de travail* (Anglais, Français, Allemand), au prix de budgets de traduction disproportionnés et dont les seules conséquences pratiques sont avant tout la complexité et l'inefficacité ? Pourquoi les Parlements nationaux ne sont-ils pas supprimés et une bonne fois pour toutes remplacés par le Parlement Européen, puisque ce dernier est déjà censé avoir voté plus de 60% des lois nationales en vigueur ?

Pourquoi, de même, la Commission Européenne qui gouverne l'Europe ne remplace-t-elle pas les multiples gouvernements nationaux, à condition d'être démocratiquement élue par les citoyens européens ? Pourquoi élire un Président de la République Française, ainsi que des centaines de députés et autres sénateurs, si l'essentiel de leur travail est déjà doublé et surpassé par des lois et décisions européennes légalement prioritaires ? Par ailleurs, pourquoi conserver les drapeaux et hymnes nationaux quand le drapeau et l'hymne européens devraient suffire à s'identifier, les pays devenant alors de simples provinces administrées par un gouverneur ? Pourquoi, après tant de temps passé en négociations à trop petits pas, n'y-a-t-il toujours pas de frontière commune digne de ce nom, ni de défense européenne dûment intégrée ? Pourquoi enfin, les politiques européennes ne s'alignent-elles pas systématiquement sur le pays offrant le meilleur exemple ou la meilleure expérience quel que soit le domaine pratique concerné, en assurant la priorité du qualitatif humain sur le quantitatif comptable ?

La réponse paradoxalement commune à toutes ces questions, hélas non exhaustives, est que le beau projet européen a pour fonction de rester *in aeternam* à l'état de projet impossible, puisque le frein le plus puissant et le plus permanent n'est autre que la volonté politique des principaux gouvernements de ne jamais aboutir. Officiellement, la réponse aux mêmes questions est évidemment aux antipodes de cette réalité cachée, et tous les élus et autres technocrates qui parasitent cette mégastucture institutionnelle (et en vivent si grasement aux frais des



contribuables) vous expliqueront doctement que le moindre accord est très compliqué à obtenir, pour cause d'intérêts contraires, de traditions incompatibles ou de niveaux de vie trop différents, voire à cause de la contrainte procédurale de l'unanimité, tandis qu'entre deux élections, les responsables nationaux profiteront de l'U.E. comme prétexte à ne pas pouvoir répondre aux attentes de leurs électeurs, ou se prétendront contraints de suivre le chemin exactement opposé à leurs promesses par respect envers les traités et les directives d'une Commission Européenne décidément toute-puissante.

Si tel est bien le cas, après plus de soixante années de soi-disant construction européenne pour un si pitoyable résultat, force est alors de reconnaître que l'union politique est effectivement impossible, et l'U.E. doit alors logiquement s'auto-dissoudre en tant que projet *politique* en rendant à chaque état son autonomie et son entière souveraineté, quitte à ne maintenir en commun que les seuls projets profitables à tous par le regroupement rationnel des énergies et des moyens financiers, comme c'était le cas au tout début de cette folle aventure. Après tout, il n'est nul besoin de fusionner politiquement pour entreprendre d'excellents projets aussi concrets que les brillantes réussites d'Ariane ou d'Airbus, et la même synergie pourrait s'appliquer utilement à la transition climatique, aux nouvelles technologies ou même à l'intelligence artificielle pour se maintenir à flot dans la course mondiale de la recherche de pointe.

Mais que nenni, hélas ! La quête d'une union politique effective et durable est le dernier souci des gouvernements concernés, puisque le véritable but de cet interminable chantier était et reste désormais de seulement dissoudre les échelons nationaux sans pour autant maîtriser politiquement les libres marchés économiques et financiers qui profitent pleinement de cette situation intermédiaire. Le « deal » de fait qui s'est donc installé consiste à démolir suffisamment les frontières et les états pour que les profits des leaders économiques puissent être maximisés par des différences volontairement maintenues entre les économies des nations concernées, tout en récompensant les décideurs politiques par la multiplication infinie d'opportunités de carrières technocratiques au sein de la gigantesque machine européenne. Á charge pour ces derniers de

persuader les peuples que l'Europe progresse dans l'intérêt général et que l'union politique reste le but suprême, en se gardant bien de rendre possible une telle éventualité.

Dans les eaux saumâtres et poissonneuses de ce vaste estuaire opaque toujours élargi par une imagination technocratique sans limite, les lobbies carnassiers et leurs politiciens compromis peuvent se régaler en toute confiance et trahir les populations en totale impunité, quitte à blanchir l'argent trop sale et maintenir l'évasion fiscale dans les petits paradis fiscaux délibérément entretenus à cet effet au sein même de ladite Europe. Dans cette optique, l'union continentale promise se réduit à un tissu de mensonges et de contradictions savamment dosés pour constituer le marchepied européen de la mondialisation, dans l'intérêt prioritaire du capitalisme financier le plus débridé, noyant peu à peu de trop rares initiatives réellement sociales et positives dans le contre-courant d'un océan basement mercantile.

Comment s'étonner dès lors que chez tous les peuples concernés, les classes moyennes, de plus en plus conscientes d'avoir été trahies via la preuve palpable et quotidienne de leur paupérisation croissante, se démotivent d'abord par une abstention massive en se désolidarisant des partis libéraux pro-européens, avant de se remotiver *contre* l'Europe en rejoignant bien malgré eux, faute d'autre choix intermédiaire, les partis eurosceptiques ou nationalistes, comme c'est le cas aujourd'hui ?

Le pourrissement idéologique du concept européen n'est que le fruit indigeste du double langage délibérément entretenu par les partis gouvernementaux qui se relaient dans une fausse alternance grâce à des systèmes électoraux non démocratiques faute de stricte proportionnalité. De fait, il suffit de penser au nombre de mandats politiques et d'emplois administratifs (déjà quasiment fictifs car inutilement redondants) qui seraient supprimés en cas de fusion politique européenne totale, pour comprendre que les décideurs nationaux en place n'ont aucun intérêt à faire disparaître leur propre raison d'être. Le vrai drame qui a d'ores et déjà transformé le rêve européen en cauchemar de désillusion tient tout entier dans ce paradoxe, puisque ceux-là mêmes qui ont le pouvoir de

faire avancer la construction politique en seraient les premières victimes en termes de perte d'emploi, de privilèges et d'opportunités.

## **5 - Quelle Solution ?**

Il faudrait le courage historique d'un Gorbatchev signant l'acte de disparition de l'U.R.S.S., en toute conscience de sacrifier son poste et son avenir personnel, pour que notre « très vieux » continent rajeunisse soudainement en une toute nouvelle et méga-entité riche d'une diversité culturelle supérieure à ses composantes nationales. Potentiellement, et sans doute dans leur écrasante majorité, les peuples européens sont déjà prêts depuis longtemps, et il serait assez facile de leur faire comprendre l'inutilité et l'obsolescence avérée de l'échelon politique national dans le contexte d'une Europe enfin totalement unie, au sein de laquelle un minimum d'uniformisation cohérente respecterait, en la complétant, un maximum d'autogestion locale ou régionale réellement démocratique. Mais une telle évolution serait totalement contraire aux intérêts déjà en place, que ceux-ci soient politiques ou technocratiques, économiques ou financiers.

Si les dirigeants des pays fondateurs de la « première » Europe faisaient preuve de conscience ou de courage altruiste et désintéressé, voire d'idéal humaniste, dans le noble but de promouvoir la Paix et le progrès pour le bien de tous (ne serait-ce que pour enfin mettre leurs actes en conformité avec leurs discours), le seul moyen de redonner un sens à l'Union Européenne consisterait à faire fusionner quasiment du jour au lendemain, par un acte réellement « historique », les partenaires principaux que sont l'Allemagne, la France et le Benelux pour n'en faire qu'un seul pays multilingue à la façon de la Suisse, seule manière de créer un électrochoc susceptible de voir conséquemment s'agréger tous les autres pays, à commencer par ceux de la Zone Euro. Car lorsqu'on est devant un obstacle, à plus forte raison un fossé aussi profond que l'impasse européenne d'aujourd'hui, la seule manière d'avancer est de prendre son élan pour franchir résolument le pas grâce à un saut digne des circonstances, faute de quoi il vaut mieux renoncer définitivement.

Or, à beaucoup d'égards, l'Europe d'aujourd'hui en arrive à ce point historiquement crucial du quitte ou double, et ses gouvernements, trop étroitement attachés aux seuls intérêts économiques et financiers du libéralisme mondial, ne parviennent plus à vendre leur profitable *statu quo* en enfumant les foules via les médias populaires, tant la réalité de l'appauvrissement vécu par les classes moyennes contredit et trahit leurs manœuvres politiciennes. Le pire est qu'en poursuivant cette politique mensongère, les nouveaux sorciers du capitalisme exacerbé jouent avec le feu en suscitant la résurrection d'un certain nationalisme parfaitement justifié par l'absence d'Europe politique et sociale, avec le risque que les caricatures stratégiquement entretenues, sans offrir la moindre option intermédiaire et modérée, aboutissent au retour des nationalismes purs et durs. Dans ce menaçant contexte, Emmanuel Macron, en gestionnaire financier politiquement immature et inconscient, se plaît à foncer tête première dans la brèche de la division mortifère du peuple dont il est censé garantir la cohésion.

Encore quelques crises économiques doublées de déclasserement social en laissant s'épanouir sans contrôle la logique ultralibérale de la Commission Européenne, et tous les ingrédients du retour aux risques du XX<sup>e</sup> siècle seront à nouveau réunis sur l'autel de l'Histoire, comme le montre déjà le retour en force des moyens policiers et militaires, ainsi que l'exacerbation de plus en plus intolérante des croyances religieuses. Enfin, lorsque la machine économique aura atteint le paroxysme de sa contradiction en même temps que les limites tolérables de l'exploitation humaine, le degré de pure violence atteint paralysera la consommation courante au profit des dépenses militaires, pour le plus grand bonheur des ultras en tout genre et de l'industrie de l'armement.

Contre cette vision pour le moins angoissante et pessimiste, on peut se demander si, faute de mieux, il ne serait pas paradoxalement souhaitable que les partis populistes européens soient assez forts pour diriger l'Europe dans une direction plus favorable aux peuples, compte tenu des dégâts déjà causés par la politique sciemment ultralibérale de la

Commission Européenne avec le soutien actif ou la tolérance complice de la plupart des gouvernements du continent.

## **6 - L'Issue Référendaire ?**

Vu la gravité des circonstances et l'absence de résultat tangible en matière d'union politique, après soixante années de tergiversations dont nous savons désormais que le but en apparence proclamé est sans cesse repoussé par les décideurs-profiteurs de la situation actuelle, il serait logiquement indispensable que les peuples européens puissent s'exprimer directement, via un processus référendaire, et non plus par le biais de leurs représentations nationales faussées, sur le bien-fondé du projet européen tel qu'il se trouve encore proposé par l'association de malfaiteurs financiers qui nous dirige de fait, avec à la clé la possibilité concrète de se sortir de ce guêpier mortifère pour la cohésion sociale des nations concernées.

Les Britanniques, heureux sujets d'une royauté finalement plus démocratique que bien des républiques voisines, ont eu l'occasion de se prononcer par référendum et de choisir en toute conscience la sortie de l'Europe, ce qui est techniquement possible en quelques mois, pour peu que la volonté politique des parlementaires du pays « sortant » s'avère cohérente avec le choix majoritaire de leur peuple. Or, au grand dam (apparent) d'une Theresa May en responsabilité au moment d'écrire ce chapitre, c'est compter sans les intérêts bassement partagés des pouvoirs économiques, financiers et politiques en place, dont le but commun, depuis la sortie démocratiquement décidée par les sujets de Sa Majesté, est de retarder cette échéance en la compliquant indéfiniment sous de fallacieux prétextes juridiques, douaniers, et donc technocratiques, avec le double avantage de maintenir aussi longtemps que possible les profits du « *business as usual* » entre ce royaume et le continent, et surtout de décourager tous les autres peuples éventuellement désireux d'imiter les Britanniques. En jouant simultanément la montre et la peur sur fond de crise politique artificielle, les parlementaires concernés espèrent même

aboutir à l'annulation du Brexit via un nouveau référendum, et ce, dans l'irrespect total d'une décision démocratique pourtant limpide.

Selon ce que prétend ces jours-ci une femme politique, tête de liste de la Macronie européiste, en entrant en campagne pour les toutes prochaines élections du Parlement Européen, les Britanniques, leurrés par des eurosceptiques sans doute pilotés depuis d'autres continents et dont elle assimile explicitement tous les arguments à des *fake news*, ne savent plus que faire près de trois ans après leur folle décision, au point qu'un nouveau référendum serait sous-entendu souhaitable pour rectifier le tir, permettant aux mauvais européens de se racheter, de peur de ne plus pouvoir importer assez de nourriture, de médicaments, voire de papier-toilette !

Pourtant la « catastrophe » garantie au Royaume-Uni depuis le référendum tarde à se profiler, et, longtemps après la fatidique décision de nos voisins, l'économie britannique est très loin de connaître la crise majeure promise à tout pays désireux de reprendre ses billes, tandis que des accords bilatéraux respectant les intérêts partagés de tous les pays concernés pourraient aisément remplacer presque du jour au lendemain les échanges actuels artificiellement maintenus. Mais il faut à tout prix décourager les velléités d'indépendance des peuples autant que leur droit légitime de s'autogérer à leur guise, alors même que, précisément, l'eurosepticisme et l'europhobie ambiantes résultent directement des effets socialement et *sociétalement* pervers du libéralisme imposé dans une totale et volontaire incohérence politique et fiscale.

Or chacun sait que lorsqu'on s'est fourvoyé dans une impasse, il n'y a guère d'autre issue que de reculer temporairement afin de pouvoir choisir une autre voie, ce qui implique la remise en cause fondamentale de la « constitution » européenne telle que celle-ci résulte des multiples traités signés sans l'accord explicite et direct des peuples. Et puisque les dirigeants véritables de l'U.E n'ont aucun intérêt à changer les choses en sacrifiant leurs privilèges politiques ou financiers, tout porte à croire -hélas- que la situation empirera jusqu'à l'effondrement du château de carte européen, faute de solide base sociale assumée avec un minimum

de justice. Il faut en déduire que, pour chacun des pays concernés, la seule option possible aujourd'hui réside dans l'exigence populaire de la tenue d'un référendum « pour ou contre » le maintien dudit pays dans l'Union Européenne, afin de reconstruire des liens équilibrés sur les seuls projets communs profitables à *tous* les peuples concernés.

En attendant, la crise actuelle est renforcée par l'incohérence et l'inefficacité de nombre de décisions européennes, particulièrement en ce qui concerne la Politique Agricole Commune (PAC), mais aussi la Recherche ou l'Éducation, indépendamment des priorités économiques et sociales qui constituent l'essentiel d'un échec désormais patent aux yeux de la majorité des Européens. Même avec les meilleures intentions de départ, dans de trop nombreux domaines, les fonds européens, aussi copieux soient-ils, sont le plus souvent mal répartis et mal utilisés, se prêtant à maints détournements, du sommet des décideurs jusqu'à la base des bénéficiaires, sans réelle possibilité de contrôle contre la fraude et la corruption que de telles masses d'argent suscitent inévitablement en l'absence de toute transparence démocratique, phénomène déjà trop fréquent à chaque niveau national, mais ici d'autant plus incontrôlable que l'échelle est continentale et transfrontalière.

La déconnexion de la technocratie européenne vis-à-vis de la réalité a -par exemple- suscité la décision d'encourager la recherche croisée entre grandes écoles, universités et autres centres de recherche de tous les pays-membres concernés, ce qui pendant l'année précédant la date butoir des candidatures, a curieusement abouti au montage précipité de multiples projets de partenariat sous n'importe quel prétexte vaguement défini, sans besoin réel préexistant de la part des institutions ainsi favorisées, dans l'unique but de profiter de la copieuse manne financière à la clé et de s'offrir en prime l'occasion de colloques et de séjours d'une utilité plus que douteuse, de préférence au soleil de la Méditerranée. C'est sans doute la première fois dans l'Histoire que, par la grâce des technocrates, le financement de multiples recherches a ainsi pu précéder, pour ne pas dire remplacer leur finalité improvisée, avec les piètres résultats pratiques que l'on peut aisément observer au travers de la moindre enquête approfondie.

Ainsi, l'Europe, injustement privée d'unité politique autant que d'uniformisation légale pour les raisons que l'on sait, reste un terrain de jeu au sein duquel chaque pays-membre tire la couverture à soi, sans aucune conscience collective autre que de façade, tandis que ce manque d'inter-cohésion minimale retarde la moindre décision potentiellement positive en une sorte de procrastination délibérée, largement encouragée par la structure si biaisée et opaque des procédures décisionnelles, des règles d'unanimité et autres contraintes formelles ingérables, comme le montrent par exemple les interminables négociations sur l'interdiction du glyphosate, parmi tant d'autres pesticides. Et que dire des actions plus volontaires du *Machin* redouté par le Général de Gaulle, s'agissant de la PAC ou de l'ubuesque marché des énergies, entre maintes autres réglementations de plus en plus contradictoires, à plus forte raison face aux beaux discours sur la lutte contre le réchauffement climatique ?

De fait, la double existence, dramatiquement redondante, de pays désormais trop partiellement indépendants et d'Union volontairement incomplète perpétue une situation de plus en plus insupportable avec le temps, s'agissant autant des conséquences quotidiennes sur le citoyen de base que du fonctionnement de plus en plus grippé des rouages de la machine-à-tromper qu'est devenu le concept européen. Dans de telles conditions, comment s'étonner de la renaissance des nationalismes, si courageusement décriés par ceux-là même qui en sont responsables, et comment ne pas approuver le besoin pour chaque peuple de recouvrer sa pleine souveraineté pacifique après soixante ans d'une telle arnaque ?

Autre inconvénient de cette interminable chantier européen : les pays-membres sont dépossédés de la moindre protection nationale vis-à-vis des abus patents de la mondialisation, tandis que l'Europe, n'existant toujours pas en tant qu'entité politique, se laisse trop volontiers envahir de populations non choisies, sans contrôle minimal aux frontières ni cohérence avec les besoins économiques correspondants, induisant la même vulnérabilité que dans le cas des échanges déséquilibrés propres aux produits de grande consommation. Mais tout s'éclaire pour qui sait lire entre les lignes des documents officiels, en replaçant les aberrantes



décisions -ou même absences de décisions- de l'U.E. dans la logique des intérêts économiques et financiers qui leur procurent quelque cohérence, et peu importe ici les conséquences toujours plus douloureuses de ces politiques tant qu'elles seront assumées à grands frais par des citoyens médiatiquement bernés au point de reconduire périodiquement, faute de choix, les mêmes pseudo-majorités préfabriquées.

## **7 - L'Issue Nationale et Démocratique.**

Enfin, à bien considérer le vaste sujet de cette réflexion, l'essentiel de ce qui est à redouter n'est pas plus la construction que l'éclatement d'une Europe si pitoyablement fictive, dans la mesure où cette échelle continentale s'avère déjà largement dépassée par la réalité prédominante du commerce mondialisé et de ses *chaînes de valeurs*. Par ailleurs, au vu des observations qui précèdent, force est de constater qu'une Europe politiquement unie tient beaucoup plus de l'utopie que du réalisme et rendrait nettement plus difficile l'avènement nécessaire d'une véritable démocratie au service de la majorité citoyenne, sachant précisément qu'un tel système suppose de fait une gestion aussi proche et directe que possible des administrés. Tout cela donne apparemment raison au positionnement européen d'un Nicolas Dupont-Aignan, voire d'un Jean-Pierre Chevènement, dont les visions gaulliennes respectent à la fois le besoin de souveraineté nationale et celui d'une coopération étroite entre états indépendants sur des projets concrets, pour peu que ces derniers soient sélectionnés dans l'intérêt majoritaire de *chacun* des peuples concernés, seule condition d'une union sans perdant.

Du point de vue démocratique, il s'avère en effet plus que jamais souhaitable de concevoir l'avenir sous l'angle d'une gestion nationale, régionale et communale aussi complète que possible, ne serait-ce que pour rester dans les limites d'une échelle humaine où chaque citoyen serait appelé à se sentir responsable vis-à-vis de sa communauté, ce qui -hélas !- est encore loin d'être le cas. Une telle évolution n'aurait rien de rétrograde ni de contradictoire vis-à-vis d'une conscience européenne ou planétaire, puisque chacun se sent déjà affectivement enraciné dans

son terroir, son village, son quartier ou sa ville, tout en se sachant de fait citoyen d'un monde dont les nations sont étroitement interconnectées, dont l'équilibre écologique tellement fragile nous rend de plus en plus co-responsables. Ainsi, pour tout besoin de collaboration internationale, les traités, engagements et projets concrets, concernant par exemple la cruciale transition écologique, peuvent parfaitement se concevoir entre états redevenus indépendants, plutôt que dans le cadre alourdi, ingérable et si délibérément complexifié de l'Europe technocratique obtenue après plusieurs décennies de sur-dominations minoritaires.

Il semble que, quelle que soit la taille démographique concernée, le cœur du problème reste la question du maintien d'un minimum de justice sociale *vitale* dans la répartition du gâteau planétaire et de ses ressources naturelles limitées. De ce point de vue-là, l'échec social de l'Europe, telle que celle-ci fait encore semblant de se construire après soixante années de supercherie et d'impatience populaire déçue, remet en cause non seulement l'utilité et la pertinence de ce projet impossible, mais aussi l'indispensable besoin de gouvernement national, ce qui est nettement plus grave. En effet, à cause du hold-up pratiqué sur le vieux continent depuis des décennies, les états européens ont été privés de toute liberté d'action socialement positive au travers de la suppression programmée de leurs frontières et de la prise de contrôle absolue des pouvoirs économiques et financiers privés, avec pour résultat actuel la paralysie, l'inefficacité et la nocivité des politiques nationales, doublées de l'irrespect général croissant qui en résulte, tant vis-à-vis des lois que des responsables politiques.

Ce délitement de l'autorité et de la puissance effective de l'État est la conséquence politique directe de la privatisation de l'Europe et du remplacement du gouvernement public par la gouvernance privée, avec hélas pour conséquence l'extrême complexité des procédures, l'absence de tout contrôle ou contre-pouvoir *citoyen*, l'inefficience des priorités imposées et l'inefficacité des dispositions légales qui en découlent. Il n'est qu'à considérer la lenteur croissante qui caractérise la création de chaque nouvelle loi, autant que la modification des réglementations existantes. Les études préalables, les débats nécessaires, tout comme les

procédures de plus en plus complexes qui ont peu à peu sclérosé les fonctions législatives et exécutives, ont tendance à plomber la réactivité en proportion directe de l'échelle politique concernée, ce qui explique qu'il faut le plus souvent douze à dix-huit mois, voire plus de deux ans, pour appliquer concrètement la moindre mesure d'envergure nationale, et carrément une décennie, sinon deux, s'agissant du contexte européen.

Cela revient à dire que plus l'échelle de gestion est importante, moins la décision prise peut être efficace en termes de réactivité et de conséquences pratiques positives, tant la réalité socio-économique ou culturelle est susceptible d'évoluer entre temps, sur un rythme qui ne cesse de s'accélérer au fil des années. Cette inertie croissante s'illustre par exemple en France dans la difficulté d'adaptation de l'Éducation Nationale aux nouveaux besoins professionnels autant qu'aux nouvelles technologies, lorsque des filières pourtant récentes mènent des étudiants à l'impasse d'une carrière trop tôt saturée, ou lorsque des matériels déjà obsolètes sont distribués à grands frais à un nombreux public d'élèves et d'enseignants trop souvent impréparés.

Il faut en déduire ici que la gestion verticale descendante de tout pouvoir centralisé entraîne la plupart du temps plus d'effets contraires et contreproductifs que de progrès vérifiés, à l'opposé d'une gestion plus locale et plus proche du « terrain », permettant la généralisation rapide d'expériences positives dûment avérées. En ajoutant à cela le manque de transparence et de contrôle, mais aussi les fraudes et abus de pouvoir qui caractérisent un risque exponentiel en fonction de l'échelle de gestion, on ne peut que souhaiter un avenir plus localement et régionalement maîtrisé au sein des nations déjà établies par l'Histoire, seule façon de garantir simultanément la démocratie et la justice sociale, moyennant toutefois une redéfinition de ces deux conditions *sine qua non* de la Paix civile.

Concernant la présente réflexion sur l'aventure européenne, la digression nécessaire qui a précédé signifie visiblement que les États impliqués doivent non seulement se libérer de l'U.E. telle qu'elle a pu être improvisée par la seule logique aveugle du profit, mais encore que

cette reprise en main de chaque destin national doit s'accompagner d'une démocratisation effective du pouvoir politique, particulièrement en France, pour ce qui nous concerne. Car, parallèlement au trop long spectacle d'une Europe politique sciemment impossible à construire, les électeurs français ont évolué en termes de conscientisation civique, et l'expérience de la crise chronique engendrée par la politique européenne a fini par desservir et user politiquement les intérêts minoritaires qui nous gouvernent, permettant au peuple français de mûrir en accéléré face aux besoins vitaux de justice sociale sur le plan économique et de démocratie sur le plan politique.

Il apparaît donc certain que l'échelon national a toujours un très bel avenir devant lui, sans nullement risquer le retour des horreurs des siècles passés, pour peu que le pouvoir soit enfin remis tout entier dans les mains laborieuses des peuples, tandis que l'État national, à condition de devenir réellement représentatif, restera encore pour très longtemps indispensable, mais une fois réformé de fond en comble par une gestion démocratique procédant du bas vers le haut, du local vers le national, afin de simplifier les rouages du pouvoir en le décentralisant et d'éviter à jamais que ce dernier s'exerce contre l'intérêt majoritaire des citoyens. Pour autant, sauf à élire par extraordinaire un personnage historique prodigieusement honnête et courageux, cette apparente et indispensable « marche arrière » ne sera jamais octroyée par les pouvoirs en place pour les raisons que l'on sait désormais, et devra donc s'imposer tôt ou tard par le biais d'un référendum d'initiative populaire ou citoyenne, lorsqu'une proportion critique des classes moyennes aura enfin compris en quoi consiste l'intérêt social, économique et politique d'au moins 70 à 80% des citoyens constituant la fameuse majorité dite *silencieuse*, car ignorée, surexploitée ou muselée par maintes formes de surdomination.

La (re)montée des nationalismes -voire des régionalismes- qui semblent mettre en péril la mauvaise comédie de notre théâtre européen n'est donc que la conséquence des choix socialement injustes de ceux qui nous dirigent comme de la plupart de leurs prédécesseurs, et la seule façon d'éviter le retour d'une violence hélas compréhensible ne tient qu'au rééquilibrage indispensable de la politique économique et sociale

en faveur de classes moyennes par trop mises à mal, faute de quoi le pire restera toujours possible. Or, pour qu'un tel changement de cap politique se réalise en matière sociale, il est nettement plus sûr et plus facile de compter sur chaque état indépendant via une nouvelle exigence démocratique imposée par la majorité de chaque peuple, plutôt que sur l'amalgame aléatoire d'une quelconque coalition européenne empêtrée dans les rouages labyrinthiques que l'on sait.

En tout état de cause, la fuite en avant actuelle que représentent l'européisation et la mondialisation ne trahit qu'une basse manœuvre dilatoire pour retarder autant que possible l'avènement d'une ère post-industrielle et post-financière pourtant inéluctable, dont l'heure sonnera au plus tard lorsque les peuples actuellement les plus exploités, mais aussi les plus lucides, sauront exiger leur dû, ou à défaut, lorsque la stupide croissance aveugle qui nous est imposée se cognera aux murs et au plafond du non-sens écologique et humain qui la caractérise.

Dès lors, mieux vaut ne pas attendre les séismes historiques de telles échéances et profiter de la crise actuelle pour montrer l'exemple avant qu'il ne soit trop tard, afin qu'à l'opposé des rêves de science-fiction et des ambitions dévastatrices qui motivent les gouvernants d'aujourd'hui, vienne enfin le temps des citoyens matures, pleinement responsables de leur propre destin, seule façon d'obtenir un équilibre social pacifique doublé de la constitution politique qui doit désormais le garantir. Reste à savoir comment réaliser les conditions pratiques de la justice et de la paix dans toutes les dimensions de notre vie quotidienne, par le double moyen d'une constitution enfin démocratique et d'une Science-Économique digne de ce nom, vaste et ambitieux propos des réflexions à venir.

Mars 2019

# **Réflexions Citoyennes 4**

**Délodie,**

**ou la Démocratie Locale Directe**

## **1 - Retour à l'Essentiel.**

Pour revenir au cœur de nos réflexions citoyennes après la futile parenthèse que représente finalement l'enjeu européen, et ce, malgré l'inévitable mousse politique et médiatique que suscitent les élections euro-parlementaires de ce mois de mai 2019, il faut rappeler de prime abord l'importance du besoin de démocratie véritable que confirme la pseudo-construction européenne précédemment visée et critiquée. Car si les constitutions nationales des divers pays associés de gré ou surtout de force à ce projet biaisé étaient effectivement démocratiques, la nature de l'Europe serait radicalement différente, puisque la régulation politique qui en résulterait, alors imposée dans l'intérêt très largement majoritaire des peuples concernés, n'aurait jamais laissé le champ libre au funeste triumvirat des pouvoirs économiques, financiers et technocratiques du présent.

D'où l'urgence de changer la règle du jeu en partant de la source logique de la légitimité la plus incontestable, laquelle réside dans le peuple même des citoyens, et si possible en respectant le principe d'une échelle de gestion aussi locale et décentralisée qu'il se puisse faire. Or, s'agissant de la Constitution française qui nous concerne, et avant même d'aller plus loin dans la prise en considération du rôle présidentiel et de ses prérogatives, il est nécessaire d'envisager *toutes* les possibilités, y compris celle de l'option *intégralement citoyenne*, dont la définition et la description font l'objet du présent chapitre.

À dire vrai, cette éventualité a déjà été maintes fois effleurée, en particulier dans les refrains 2, 4 et 7 de la *Cromagnole* introductive, sans toutefois oser aller jusqu'au bout de cette idée de principe ni de ses conséquences induites, peut-être par crainte de l'idéal communard et autogestionnaire qu'une telle démocratie sous-entend, ou par excès de respect envers le rôle *utile* des partis politiques dans la démocratie trop relative que nous connaissons. Or, puisque la branche constitutionnelle de notre actuelle V<sup>e</sup> République a véritablement atteint les limites de sa portée historique, pourquoi repartir d'une autre branche si le nœud du problème réside dans le vieillissement et le pourrissement du tronc ? N'est-il pas enfin temps qu'un arbre tout nouveau, rejeton du chêne moribond qui le surplombe, cherche sa lumière dans une autre direction plus propice à l'épanouissement de tout son potentiel, en tenant le plus grand compte des évolutions climatiques et topographiques intervenues entre-temps ?

Tel est bien notre propos d'aujourd'hui, dans le but d'explorer l'éventualité d'une *démocratie* prioritairement *locale* et *directe* que nous choisissons de prénommer *Déلودie*, tant cette appellation toute féminine nous semble convenir à la fille effrontée et idéaliste d'une *Marianne* désabusée, alourdie par l'embonpoint de l'âge et de la corruption, tandis que les rêves fous de l'adolescente républicaine qui se rebelle contre sa mère pourraient bien s'avérer aussi anticipateurs qu'avant-gardistes.

## 2 - La Fin des Élections.

Du point de vue *délodiste*, la plaie principale de la démocratie représentative réside dans le principe même de l'*élection* d'un candidat, le plus souvent présenté et soutenu par une formation politique, voire par un quelconque regroupement d'intérêts économiques, écologiques ou religieux. Dans l'absolu démocratique, personne ne s'arroge le droit de décider à la place de chaque « électeur » et il revient donc, soit aux citoyens dans leur intégralité, soit à des échantillons statistiquement représentatifs desdits citoyens *tirés au sort*, de voter toutes les décisions et autres textes législatifs indispensables à la vie communautaire, sur les trois niveaux si complémentaires du local, du régional et du national. Dans cette perspective, l'électeur doit disparaître à tout jamais au profit du « voteur », tandis que *le* politique, au sens le plus noble et le plus pratique de ce terme, doit se résumer directement et exclusivement aux décisions concrètes à prendre, sur la base d'un débat dûment égalitaire entre citoyens, et non plus via les manœuvres politiciennes d'ambitions individuelles ou claniques.

Objectivement, rien ne justifie l'obligation encore actuellement faite aux électeurs de « choisir » un candidat peu ou prou autoproclamé, le plus souvent totalement inconnu, voire artificiellement populaire via les médias, sans mérite particulier ni compétence avérée, présélectionné par un quelconque parti politique au programme caricatural, sur la base de vagues engagements et sans aucune obligation de les tenir, ni droit légitime de les imposer sans majorité citoyenne absolue et explicite au cas par cas de chaque décision. Nous avons déjà constaté, dans les deux premiers chapitres des *Réflexions*, à quel point la liberté d'opinion du citoyen sur chaque décision concrète est réduite à néant par l'obligation de signer un chèque en blanc une fois tous les cinq ans, tandis que, par le biais des contraintes imposées au scrutin, la représentation résultant des élections ne correspond jamais à la majorité réelle des citoyens, en termes de proportions de sièges au sein des diverses assemblées.



Pour pallier ce risque intrinsèque de déformation de la volonté populaire majoritaire, nous avons envisagé la proportionnelle intégrale, en supposant que les partis politiques seraient capables de légiférer et de gouverner à plusieurs, pour peu qu'une néo-constitution les oblige à se coaliser jusqu'à atteindre une majorité parlementaire, tout en espérant benoîtement que le nouveau personnel politique correspondant serait plus probe et plus responsable que l'actuelle caste politicienne.

### **3 - La Juste Place des Partis Politiques.**

Cette option *délégative par élection*, ainsi proposée au cours du deuxième chapitre, confère hélas un rôle essentiel aux partis politiques avec l'intégralité des risques inhérents aux ambitions sectaires de tout regroupement minoritaire organisé. Or, s'il est bien sûr indispensable de garantir la liberté d'expression ou d'opinion individuelle et collective, et donc de permettre l'*existence* même de tous les partis politiques, rien ne justifie fondamentalement le *rôle présélectif* de ces mêmes partis, ni l'*obligation* de regrouper les idées et autres choix des citoyens dans des structures contraignantes fondées et non démocratiquement dirigées par des leaders et des cadres autoproclamés, dont les ambitions personnelles sont avérées dans le seul but d'atteindre le pouvoir suprême afin de se répartir de multiples fonctions, rentes et privilèges de situation, et dont les moyens impliquent de fait la manipulation de suiveurs naïfs via des méthodes de communication dignes du marketing, avec la complaisance volontaire ou non de médias aux effets amplificateurs. Il ne s'agit pas ici d'interdire les partis politiques ou les regroupements d'idées, même lorsque, de toute évidence, nombre d'entre eux ne sont que des lobbies idéologiques souvent activement soutenus par des intérêts économiques ou sociaux très spécifiques, ce qui, après tout, n'a rien de surprenant.

Par contre, les *délodistes* avant l'heure que sont sans doute les Gilets Jaunes et les nombreux citoyens qui les soutiennent, sont en droit d'affirmer que rien ne justifie le *rôle constitutionnel* primordial des partis politiques dans la présélection des cadres qui nous gouvernent, tout comme via le pouvoir législatif d'élus faussement représentatifs.

Dans la mesure où ces « regroupements » répondent à un authentique besoin de se rassembler pour promouvoir des opinions politiques ou susciter des projets cohérents pour la communauté locale, régionale ou nationale, peu ou prou à la façon d'un support pétitionnaire, leur libre existence est une garantie démocratique fondamentale et leur utilité dans le *débat* politique est indéniable, au même titre que la liberté d'opinion et d'expression de n'importe quel citoyen individuel. Mais leurs droits ne sont légitimement justifiés qu'à hauteur de leur seule existence, et devraient se limiter à l'animation du débat d'idées, sans aucun pouvoir politique décisionnel supérieur à celui de l'ensemble des citoyens et de leur opinion majoritaire, quels que soient les lois et projets spécifiques concernés.

À maints égards, les partis politiques sont des magasins d'idées toutes faites, parés de vitrines alléchantes qui cachent dans leur sombre arrière-boutique une cuisine politicienne plus que douteuse en matière d'intentions et de transparence démocratique, et dont la pertinence se trouve concurrencée par la profusion de suggestions et l'indépendance totale qu'autorisent les nouvelles technologies de communication, tant ces dernières libèrent visiblement la parole et l'initiative individuelle du citoyen en lui ouvrant enfin des possibilités de participation active sans précédent. La concomitance entre l'usage généralisé de ces nouvelles technologies et la maturité de la conscience politique citoyenne, dont l'illustration la plus récente n'est précisément autre que le mouvement de protestation des Gilets Jaunes, constitue une révolution prometteuse en matière de politique et de démocratie, bien que le bouillonnement actuel des innombrables sites, blogs et autres comptes Twitter, encore aussi improvisé que désorganisé, rende pour le moment hasardeux la navigation de l'opinion et le tri nécessaire entre les *fake news* des uns et les propositions novatrices des autres.

Malgré tout, ainsi concurrencés par le débat virtuel à la façon des grandes surfaces dont le chiffre d'affaires est désormais plombé par le commerce en ligne de super-sites marchands tels qu'Amazon, les partis politiques se trouvent remis en cause dans leur utilité fonctionnelle, et tout le personnel politique professionnel et carriériste, en place ou non

dans les rouages inutilement complexifiés de nos actuelles institutions, semble avoir définitivement perdu la confiance des citoyens dans leur écrasante majorité. En tant que metteurs en scène et responsables du casting de ceux qui légifèrent et gouvernent, les partis politiques ont perdu toute leur légitimité aux yeux de la majorité des citoyens, non seulement en raison des politiques injustes et irresponsables dont leurs cadres ont fait preuve depuis des décennies, mais plus encore du fait même de leur nature « privée » et intrinsèquement minoritaire.

Pourquoi certains citoyens auraient-ils le droit ou le pouvoir de créer un parti, et avec quels moyens dès l'origine ? De quel droit ces organisations obligent-elles chaque citoyen français à leur déléguer pour plusieurs années son droit de vote inaliénable, sa liberté de choix, alors qu'elles sont caractérisées par l'étroit parti pris d'un prisme idéologique foncièrement partiel autant que partial, et alors même que leurs militants ne représentent qu'une infime partie de la population française ? Si tous les Français en âge de voter se reconnaissaient dans l'un ou l'autre des partis politiques en place au point d'en être membre, on pourrait parler d'un début de légitimité concernant ces structures à l'échelon national. Mais bien au contraire, rarissimes sont les électeurs qui se reconnaissent dans un parti politique, et pire encore, ceux qui en sont membres de base s'avèrent souvent déçus et trahis par les décisions de leurs leaders, une fois ces derniers éventuellement élus, tandis que les ambitions internes divisent l'apparente unité du parti en autant de chapelles manœuvrières propres à dégoûter tous les citoyens non-encartés.

Dès lors, force est de constater que les partis politiques ne sont qu'un pis-aller semi-démocratique dont l'utilité, jadis certaine après la chute des empires et autres royautes, se trouve aujourd'hui totalement dépassée par le progrès inéluctable des idées citoyennes autant que par les nouveaux moyens pratiques d'information et de communication.

Imposés par défaut, et au lieu d'être l'émanation directe d'une base citoyenne prétendument représentée, les partis politiques ne sont que les héritiers de l'ancien pouvoir centralisé et absolu, tandis que leur déguisement démocratique cache de plus en plus mal la monopolisation

de la puissance publique dans les mains des classes dominantes de la bourgeoisie urbaine et de la haute administration. Á ce titre-là, ils sont aujourd'hui plus que jamais l'expression-même de la triste ambiguïté révolutionnaire de 1789, par laquelle la bourgeoisie s'est approprié le pouvoir au nom du peuple et à sa place en détournant la juste révolte de ce dernier pour son propre intérêt économique et social minoritaire.

Au fil des républiques qui se sont succédées, les partis politiques ont certes permis d'atteindre divers degrés de démocratie toute relative, et ce, d'autant plus facilement que les consciences citoyennes étaient embryonnaires et que les moyens techniques concrets d'une démocratie plus avancée étaient encore inexistantes. Il n'en reste pas moins que le temps est désormais venu de faire descendre les ressorts principaux du pouvoir jusqu'au niveau de leurs fondations citoyennes, besoin légitime dont la satisfaction est enfin rendue accessible à chacun par les progrès de l'information, de l'éducation et de la communication.

En effet, les partis politiques constituent avant tout le tremplin stratégique des leaders qui les sur-dominent, dont l'ambition personnelle trop évidente profite d'une structure verticale et d'un pouvoir largement autoproclamé pour se faire ainsi adouber par des suiveurs étrangement disciplinés. Il serait très intéressant pour un psychologue statisticien de parvenir à saisir le trait de caractère commun qui définit sans doute tous les adhérents et autres militants politiques, et ce, quel que soit le parti concerné, tant la « foi » aveugle de ces citoyens a de quoi surprendre le regard extérieur lors des grand-messes idéologiques que sont *de facto* les meetings politiques. Pourtant, c'est bien ce spectacle affligeant de discours simplistes, de slogans incantatoires, de langue de bois et de trahisons internes qui rebute l'électeur libre et le décourage à tout jamais de s'encarter. Regrouper et entasser les consciences individuelles en une foule compacte dans le but de s'offrir un grand show médiatisé procède foncièrement de la même logique réductrice et mobilisatrice que les plus haïssables rassemblements nazis de Nuremberg, et de la même façon, schématiser un soi-disant programme de promesses en caricaturant les partis concurrents permet à l'ensemble de la classe politique de régner par fausse alternance sur un peuple artificiellement divisé.

Que dire dès lors du système qui nous oblige à choisir nos élus parmi ces ambitieuses individualités, dont les personnages factices sont théâtralement entraînés pour mieux nous abuser, alors même que les discours qui en résultent ressemblent le plus souvent à un concours de promesses démagogiques impossibles à tenir ? Après des décennies de politique professionnalisée aux relents de business, de malversations financières, de privilèges usurpés et d'emplois fictifs, le temps est venu de remettre les partis politiques à leur juste place en leur interdisant le pouvoir qui revient de droit aux seuls citoyens. Libre à tous les partis d'exister ouvertement en tant que plateforme de propositions citoyennes regroupant les intérêts supposés communs de leurs membres, et tant mieux si les nouveaux clubs de réflexion qu'ils deviendront s'avèrent capables d'offrir une cohérence et une transparence propres à enrichir le débat démocratique, à condition que désormais le pouvoir décisionnel ultime soit et reste dans les mains pures de Délodie via un processus de référendum général, ou mieux encore très largement échantillonné, ainsi que de désignation par simple tirage au sort, sur la base de compétences démocratiquement définies.

Chaque conscience citoyenne individuelle doit rester libre de s'impliquer dans le jeu politique tout entier, depuis la proposition de loi ou de projet, jusqu'à la décision finale par vote, en passant par le débat intermédiaire indispensable, sans jamais *élire* qui que ce soit d'un bout à l'autre du processus, grâce aux principes de tirage au sort des délégués, de collégialité et de rotation des fonctions et des pouvoirs afférents.

#### **4 - Le Bon Sens Citoyen.**

À l'instar d'un Michel Onfray, notre jeune Délodie croit au bon sens populaire de la majorité citoyenne, par-delà les divisions surannées entre gauche et droite qui résument hélas les visions trop simplistes des partis politiques les plus manipulateurs. En caricaturant les opinions et en forçant un citoyen, réduit au rôle d'électeur, à déformer sa propre conscience pour entrer dans les cases arbitraires définies par les partis

politiques, les institutions actuelles détruisent l'entité si complexe de l'opinion citoyenne individuelle et collective, obligeant l'électeur à se définir de gauche ou de droite, conservateur ou progressiste, voire écolo et même anarchiste, alors que chacun d'entre nous est potentiellement tout cela à la fois, selon les circonstances et l'objet du débat.

Qui n'a pas déjà pu observer à quel point chaque parti se divise violemment en son sein sur la plupart des sujets concrets dès lors qu'un référendum donne au peuple le droit de s'exprimer en court-circuitant ces institutions faussement démocratiques, comme ce fut le cas sur la constitution européenne en 2005 ? Qui n'est pas surpris de constater à quel point tous les partis politiques qui s'alternent au pouvoir oublient étrangement leur *credo* social au profit de l'option libérale des marchés quelle que soit leur couleur politique ? Qui n'a pas remarqué avec quelle facilité les électeurs, déboussolés par la schizophrénie qu'encouragent les partis, passent d'un camp à l'autre, voire d'une extrémité à l'autre, au fil des déceptions et des séductions que véhicule chaque élection ? Qui n'a jamais pris en défaut parmi ses proches tel ou tel parent ou ami dont le comportement contredit grotesquement l'idéologie proclamée ?

En réalité, l'opinion et l'acte de choix politique n'ont de sens que dans le contexte précis de chaque décision à prendre, et le citoyen *voteur*, enfin libéré de sa camisole d'électeur, doit avoir toute latitude de s'exprimer « en son âme et conscience », au vu de sa propre expérience vécue et de l'intérêt des siens. Cela est d'autant plus vrai que, si une véritable démocratie locale et directe lui permet de décider au final, la majorité effectivement obtenue ne pourra que correspondre parfaitement à la réalité sociale, économique et politique du moment considéré, en accord constamment évolutif avec la libre progression des mœurs et des mentalités, selon les innovations originellement minoritaires avérées les plus utiles au fil du temps.

Cela suppose donc aussi de remplacer l'électeur manipulé par le *voteur* responsable, sachant que la seule intelligence qui vaille, en tant que *liberté*, est celle du bon sens le plus largement partagé. En devenant responsable politique décisionnel à la propre échelle de sa personne et

au même titre que n'importe quel énarque ou agrégé, chaque citoyen conserve sa totale liberté dans le strict respect de l'égalité avec autrui, et personne n'a légitimement le droit de remettre en cause son jugement. S'il a tort, il a de bonnes raisons pour cela. S'il se trompe, ce ne peut être là que du point de vue des autres, et l'expérience le fera évoluer si nécessaire. Après tout, combien d'énarques se sont fourvoyés bien plus lourdement encore, entraînant des gaspillages colossaux, comme lorsque certaines huiles républicaines s'étonnaient d'une pénurie de viande de veau après avoir fait abattre des centaines de milliers de vaches pour réduire la surproduction de lait ? Grâce aux médias d'aujourd'hui, les révélations choquantes d'aberrations politiques et technocratiques sont quotidiennes, sans même parler de la corruption et des conflits d'intérêts qu'elles véhiculent trop souvent, et le citoyen de base, encore condamné à élire contre son gré, comprend déjà que les élus, leurs experts et leurs conseillers de l'ombre ne valent ni mieux ni plus que lui-même *en tant que citoyen* et font souvent preuve de beaucoup moins de logique et de bon sens, si ce n'est face à chaque électeur pris individuellement, du moins vis-à-vis de la *majorité*, du seul point de vue démocratique, c'est-à-dire même indépendamment de toute notion de pertinence objective. C'est en cela qu'avoir minoritairement raison ne procure le droit ou le pouvoir légitime de piloter la société qu'en persuadant préalablement l'indispensable majorité des citoyens, par l'expérimentation probante et la pédagogie -en réalité mutuelle- d'un authentique débat.

Les cadres politiques n'ont appris leur soi-disant métier que sur le tas pour la plupart, tandis que les experts et conseillers, loin d'être neutres et objectifs, sont de plus en plus étroitement liés aux intérêts privés via les lobbies qui les récompensent, sans oublier les nombreux énarques qui louvoient en connaisseurs entre fonctions publiques, semi-publiques et privées, tels des mercenaires toujours au service du plus offrant. En termes de bon sens, tout cela s'appelle incompétence dans le meilleur des cas et corruption dans le pire.

Cela étant dit, les citoyens du bas de la pyramide sont aussi des humains fragiles et parfois ne valent pas mieux que leurs représentants, puisqu'aux scandales de trop nombreux élus et dirigeants, répondent les

petits magouillages, les systèmes D, et autres coups de main *au black* entre copains de comptoir. Mais la proportion des conséquences n'est certes pas la même en matière de pouvoir de nuisance, et la tolérance choquante dont font preuve les autorités face aux violences et aux trafics qui se développent de nos jours dans les banlieues ou les campagnes fait seulement écho aux abus croissants de certains dirigeants, offrant une soupape de sécurité pour éviter la révolte des plus pauvres, surtout dans les fameux quartiers sensibles ou « perdus » de la République.

Il semble à tout le moins qu'entre ces deux extrémités, la très nombreuse classe dite « moyenne », sensiblement plus honnête par son éducation et plus transparente par son statut, se trouve économiquement et socialement spoliée, pour ne pas dire littéralement étouffée, à force de payer pour maintenir la société à flot, au point de traduire son désarroi en favorisant la montée politique des extrêmes au fur et à mesure de son constant déclassement. Or, précisément, comme il a déjà été mentionné, l'absence de démocratie authentique favorise la politique *ultralibérale* des premiers de cordée et ne fait plus qu'amplifier la paupérisation de la majorité des citoyens, d'une façon désormais si évidente qu'elle en est devenue révoltante, induisant une violence réactive ou légitime défense de nature quasiment vitale.

Sur le plan plus pratique des institutions, cette réalité tristement inhumaine des comportements individuels confirme le besoin de mettre au point un système simplifié et transparent, basé sur le contrôle le plus local possible, ainsi que sur la responsabilité collégiale et la rotation systématique des pouvoirs. Constatons seulement à ce stade de l'étude que les élus et responsables politiques ne sont en aucune façon meilleurs ni plus aptes à gouverner que les citoyens *compris dans leur proportion majoritaire*, et sont surtout illégitimes par rapport à ces derniers, compte tenu du principe électoral et de ses modalités d'application.



## 5 - Le Peuple et ses Élités.

Un élu parmi d'autres, député européen et démocrate amnésique reniant depuis très longtemps l'étudiant rouquin qui criait « Elections-pièges-à-cons » sur les pavés parisiens de Mai 1968, avant de s'imposer bruyamment en tant que professionnel indéboulonnable de la politique, s'est un jour scandalisé en interpellant un représentant suisse sommé de rendre des comptes devant le Parlement Européen après la « votation » d'une interdiction de construction de mosquée au pays du gruyère. Indépendamment du grave problème de fond soulevé par cette décision objectivement illégitime, car foncièrement contraire à la liberté privée de culte et à sa logique conséquence immobilière, l'altercation, encore visible sur You-Tube, vaut réellement le détour en tant qu'exemple de débat questionnant formellement la légitimité démocratique. En effet, la thèse du révolutionnaire reconverti et verdi depuis longtemps édicte le postulat selon lequel le peuple ne serait pas toujours capable de voter comme il faut lors d'un référendum, et que les « élites » doivent dès lors choisir à sa place ou le faire revoter si nécessaire (à l'instar de ce qui se prépare encore visiblement aujourd'hui sous le faux prétexte d'un Brexit déclaré impossible). Avec force vocifération et sur un langage des plus insultant, l'orateur surexcité considère que les élites sont de fait très en avance sur le peuple et doivent donc le guider, y compris contre le gré de la majorité et pour le seul bien de la démocratie, suggérant dès lors que ledit peuple n'a raison que lorsqu'il plébiscite le pouvoir en place. À cela, très calmement, le représentant de la Suisse répond simplement que la démocratie se doit de respecter le choix majoritaire de chaque population souveraine, tout en demandant à l'ex-Rouge, devenu vert de colère, ce que les Français décideraient si la même question pouvait leur être posée.

Sur le fond du sujet discuté, l'eurodéputé a raison, mais plutôt en ce sens qu'il devrait être inconstitutionnel de se poser une telle question *de facto* contraire aux libertés de toute minorité respectueuse de la Loi, ou qu'une décision semi-référendaire sous forme de vaste convention

citoyenne parfaitement représentative et dûment informée contredirait à coup sûr la votation suisse, à la différence d'un référendum national, ce paradoxe démocratique étant ici réservé pour des réflexions ultérieures.

Le point de vue de *Démodie* quant aux relations entre le peuple et ses élites est cependant sans appel, puisque pour elle, comme pour tous les citoyens cent pour cent démocrates, parés d'un gilet jaune ou non, la démocratie véritable ne peut qu'être intégrale, et ce, même au risque de retarder l'évolution de la Loi en la rythmant sur le pas *majoritaire*, au gré de l'évolution des mentalités. Et pourtant, cela ne signifie en rien que le peuple soit nécessairement rétrograde, car c'est bien lui qui fait évoluer la vie concrète par le biais de son comportement quotidien, avec les multiples conséquences socio-économiques, culturelles et politiques qui ne font qu'en découler.

La question de fond est de savoir si, de la même manière que les leaders de l'économie peuvent imposer leurs projets et leurs ambitions aux employés de leurs sociétés, des élites telles que nos énarques ou nos technocrates ont le droit de contraindre les électeurs sans tenir compte de leur préférence majoritaire. C'est hélas ce qu'autorise encore la semi-démocratie parlementaire et présidentielle actuelle, sur la base d'une légitimité structurellement insuffisante puisque fondée sur des élections partisans et non proportionnelles. Cela revient à dire ici que, sous la V<sup>o</sup> République comme sous toutes les précédentes, la pseudo-démocratie élective ou électorale, bien loin d'être représentative au sens authentique du terme, n'est qu'un leurre pour s'assurer que les classes dirigeantes de la société puissent gouverner, surtout à leur seul avantage, en n'offrant pour toute compensation qu'un simulacre de participation citoyenne. En tant que leaders, il est naturel que les élites soient à la pointe de progrès certains, et donc « en avance » sur leurs compatriotes, mais la confusion historique entre domination et *sur*-domination rend leur leadership trop préjudiciable à l'écrasante majorité du peuple, et dès lors à la cohérence sociétale, tant du point de vue socio-économique que culturel ou encore politique, et l'ambition des réflexions à venir sera de parvenir à définir *objectivement* le statut d'élite, ainsi que la frontière séparant la légitime supériorité qui va de pair de la violence qu'entraîne le moindre *abus* de

pouvoir. Pour l'heure, force est de constater que la nature associative ou sociale de chaque nation n'est pas celle d'une entreprise concurrentielle et privée, et que le principe de majorité démocratique, sans remettre en cause les responsabilités accrues des citoyens dominants, leur interdit de gouverner *contre* la majorité démocratique, ce que permettent pourtant encore toutes les pseudo-démocraties électorales et partisans.

À la lecture de ces observations pour le moins subversives, on objectera sans doute que le besoin de leadership est permanent en tout domaine, et que toutes les grandes civilisations se sont construites sur la domination de la masse par l'élite, considérée comme la seule capable de donner un cap à la société et un sens à l'Histoire, tout en assurant une autorité propre à maintenir un niveau de paix sociale acceptable, cette dernière fonction étant apparemment incompatible avec le concept de démocratie intégrale. Autant dire qu'il faudrait alors se satisfaire de la présente situation et renoncer à faire évoluer le degré d'humanité et de conscience civique d'un Homo Sapiens voué à s'arrêter à ce stade de sa fabuleuse Histoire, en acceptant la solution bâtarde d'une démocratie fictive, alors que le propre de l'être humain est de ne jamais se satisfaire du comportement animal imposé par la loi de la jungle, grâce à son idéal irrépressible de Justice et de Paix.

La réponse à l'objection qui précède est que toutes les grandes civilisations ainsi construites sur la violence de quelque sur-domination assumée ou déguisée ont aussi disparu les unes après les autres sur tous les continents, tandis que la nôtre est moribonde ou décadente depuis longtemps déjà, attestant les symptômes d'une vieillesse très avancée, tels le blocage tétanisant des verrous d'une dictature socio-économique qui n'ose pas dire son vrai nom, la dégénérescence cancéreuse des tissus corrompus de la tête et l'atrophie musculaire des jambes qui ne portent plus l'édifice bancal de notre société. Rien d'étonnant dès lors, à ce que le cœur irriguant tant bien que mal cet ensemble décadent palpite plus irrégulièrement chaque samedi dans une si douloureuse et inquiétante arythmie, au gré des manifestations des Gilets Jaunes.

Or, précisément, si l'on observe avec plus de recul les causes de la disparition des civilisations incomplètement humaines qui nous ont précédés, le processus fatal qui apparaît est presque toujours le même, à savoir l'*abus* de pouvoir social, culturel, économique et politique, le plus souvent associé à la décadence des mœurs via le trio morbide de l'argent, du sexe et de la drogue, dont les pathétiques effets d'évasion psychologique endorment la société déjà moribonde en la distrayant de l'essentiel, lui faisant ainsi « rendre l'âme » en même temps que perdre conscience.

En réalité, à l'exception de très rares moments historiques qui remettent « tout à plat », et même au départ d'une nouvelle société ou république, les élites préexistent ou se révèlent aussitôt en se constituant directement ou indirectement dans les rapports sociaux-économiques quotidiens, et celles qui nous gouvernent le font principalement dans leur propre intérêt de classe, suscitant un déséquilibre qui ne peut que s'aggraver avec le temps, faute de contraindre les classes dominantes à certaines limites de décence à définir en matière de justice sociale. Dans ces conditions, puisque le pouvoir politique spontanément mis en place a tendance à s'éloigner de son rôle de temporisateur ou de pacificateur, comme dans la situation présente, la démocratie directe offre la seule constitution respectueuse de la majorité citoyenne, afin d'orienter les choix politiques dans le sens de l'intérêt général et d'imposer des limites aux comportements égoïstes d'élites par ailleurs très utiles à la société.

Après tout, « démocratiquement parlant », une décision politique n'est bonne ou mauvaise qu'en fonction de sa correspondance avec la *majorité* de la population. Pour un état donné des mentalités, le débat politique doit permettre à l'opinion majoritaire de se révéler sur la base d'une pré-information aussi factuelle que possible, et, moyennant ces précautions strictement encadrées par une procédure inscrite dans la Constitution, le choix final ne peut que satisfaire la majorité effective des électeurs devenus *voteurs*. À titre d'exemple encore tout récent, sur des sujets éthiquement et religieusement ultrasensibles, les électeurs irlandais ont suivi l'avis dûment éclairé de leurs représentants réunis en

assemblée citoyenne, faisant preuve d'une ouverture d'esprit contraire aux dogmes de leur apparente tradition catholique.

Il est donc parfaitement indigne d'infantiliser chaque peuple à la façon d'un *sur*-dominant et de prendre les citoyens pour des incapables politiques tout juste bons à avaliser les décisions de l'élite républicaine, comportement hautain qui inspire les efforts constants des principaux dirigeants pour maintenir la majorité des citoyens dans l'ignorance de leurs droits et les empêcher précisément d'évoluer par une juste prise de responsabilité. Il est nettement plus positif, honnête et émancipateur de miser entièrement sur la confiance et l'éducation, en faisant preuve de compréhension et de pédagogie envers ceux qui se révèlent en retard d'évolution, tout en acceptant tel qu'il est l'état réel des mentalités. Les excès d'opinions trop simplistes de nombre de nos compatriotes sont en fait surtout dus à une réaction instinctive (et symétriquement exagérée) contre les abus que révèlent certaines décisions incompréhensibles ou illogiques émanant des autorités politiques et autres magistrats.

À titre d'exemple, le « laxisme » trop fréquent de la justice est habituellement ressenti par la base des citoyens comme une scandaleuse injustice, faisant souhaiter à certains jusqu'au rétablissement de la peine de mort ! Personnellement, farouchement opposé par principe à la peine capitale, a fortiori depuis une lecture édifiante du livre-enquête *Le Pull-Over Rouge* de Gilles Perrault, je serais honteux et catastrophé si une majorité citoyenne rétablissait ce genre de barbarie légale. Cela dit, s'il était besoin d'en reparler, il ne fait guère de doute qu'un vrai débat en la matière, argumenté de façon réellement transparente, ne manquerait pas de confirmer l'une des rares bonnes décisions de François Mitterrand, prise au tout début d'un double mandat par ailleurs aussi décevant que dommageable. Et si, par malheur, la majorité citoyenne se prononçait contre ma préférence personnelle en rétablissant la peine de mort, je m'inclinerais devant cette décision par respect de la démocratie et de sa règle d'or majoritaire, quitte à militer activement et pacifiquement pour faire évoluer l'opinion de mes concitoyens.

## 6 - Le Bilan des Élités.

Depuis la présidence de Valéry Giscard-d'Estaing, les leaders et autres « premiers de cordée » qui mènent la danse de la V<sup>o</sup> République grâce à un pouvoir constitutionnel abusif font évoluer l'Histoire dans le sens précis du capitalisme ultralibéral et financier, avec un zèle accru à chaque nouveau mandat, intimement persuadés qu'ils s'avèrent (et pour cause !), que la mondialisation sauvage actuelle fait partie intégrante de l'évolution naturelle et incontournable de l'Histoire planétaire. C'est là leur point de vue personnel, en tout point respectable et légitime, mais seulement individuel et en accord avec la toute petite minorité des *vrais* profiteurs de cette évolution.

Sans doute, les énormes progrès techniques accomplis suite aux découvertes stimulées par cette économie de marché permettent-t-ils à tout un chacun de jouir d'un confort matériel non négligeable, mais à quel prix, depuis que les bornes décentes de l'équité sociale minimale et vitale ont été si sauvagement dépassées grâce à l'instrument légal de la fausse démocratie ici dénoncée ! Certes, nos élites, grands décideurs et responsables de multiples administrations, ou élus de nos institutions, dirigent de très nombreux services quotidiennement indispensables à la communauté, mais le plus souvent, leurs priorités décisionnelles ne sont pas celles de la majorité des citoyens, et favorisent de fait la société du gaspillage de nos ressources et du bétonnage de nos territoires bien au-delà du développement indispensable à une population *sociétalement* équilibrée, avec une trop fâcheuse tendance à suivre les leaders de la croissance à tout prix et dans l'ignorance des coûts sociaux, humains et écologiques de la surproduction et de la surconsommation, tout cela par défaut de juste *répartition* du travail et de ses fruits.

Nos élites ont aussi très tôt choisi le tout nucléaire sans donner l'occasion d'un débat national ni d'un référendum populaire sur une question aussi cruciale pour notre environnement tout autant que pour l'avenir de la planète, privant les Français du droit de choisir, accordé

aux Autrichiens par exemple, non sans quelque conflit d'intérêts évident au temps d'un Président Giscard-d'Estaing dont la belle-famille était directement concernée par cette juteuse aventure énergétique. Peut-être les Français auraient-ils pu alors choisir une autre option, en préférant encourager d'autres énergies et en acceptant de consommer beaucoup moins d'électricité, sans faire prendre autant de risques aux générations suivantes ? Si cette option nucléaire a été très profitable aux Français en matière de coût de l'électricité, on peut encore se poser la question en ce qui concerne le gouffre financier et l'apparente impasse technologique des méga-centrales EPR d'EDF, le gigantisme et la maximisation étant sources de dangers accrus, selon le syndrome d'un trisument célèbre Titanic.

Nos élites ont également choisi la toute relative indépendance militaire d'une puissante et ruineuse armée en s'arrogeant le droit de gendарmer le monde à grand frais et de se mêler de conflits insolubles, parfois causés ou aggravés par notre propre diplomatie, dilapidant ainsi un budget monstrueux au profit de l'industrie de l'armement, quitte à engloutir les impôts des Français dans de trop célèbres flops, tandis que les citoyens supportent de plein fouet l'effet boomerang du terrorisme qui en découle directement. Tout cela s'est fait sans jamais demander au peuple de France si la priorité militaire méritait d'engloutir le deuxième budget de la Nation après celui de l'Éducation Nationale, ou s'il était plus sage de se déclarer pays neutre en faisant plutôt confiance à une coopération européenne effective, avec l'avantage de pouvoir employer les dizaines de milliards d'euros ainsi libérées sur d'autres priorités plus utiles aux citoyens, telles que les services hospitaliers, la dépendance, ou le logement, parmi tant d'autres besoins *socialement* pertinents.

Nos élites, en choisissant la course à la productivité qu'impose la seule recherche du *surprofit*, ont délibérément encouragé l'agriculture intensive, avec l'appui amplificateur d'une Commission Européenne et d'un Parlement Européen soumis aux lobbies les plus malintentionnés de Bruxelles, pour le résultat écologique et sanitaire catastrophique que l'on peut aujourd'hui constater, avec comme désastreuses conséquences

l'appauvrissement de la biodiversité et la multiplication des cancers par l'empoisonnement de l'air et de notre alimentation.

Nos élites nationales ont offert sur un plateau doré les clés de la souveraineté bancaire et commerciale à des minorités internationales, européennes et mondiales, en supprimant les frontières pour la libre circulation des capitaux, des « travailleurs détachés » et autres biens de consommation, autorisant ainsi une concurrence déloyale impossible à soutenir pour nos P.M.E, avec pour conséquence directe l'état de crise économique et sociale chronique que nous connaissons depuis et son lot douloureux de chômage endémique, de désindustrialisation, d'assistance humiliante, d'immigration non contrôlée, mais aussi d'évasion fiscale, de violence et autre criminalité. Tout cela s'est décidé sans demander l'avis du peuple de France, précisément parce que la majorité citoyenne n'aurait jamais autorisé une telle évolution, ni un « suicide sociétal et culturel » aussi évident que prévisible.

Dès lors, qui oserait soutenir que l'évolution dictée par les élites a pour motivation l'intérêt général, et que les résultats des politiques menées depuis plus de soixante ans ont rendu les Français plus heureux qu'avant ? Les sondages les plus récents révèlent au contraire toute la déception, l'immense frustration d'un peuple idéaliste particulièrement épris de justice et d'égalité des chances, tandis que le retour au Moyen-Age des comportements actuels est la conséquence directe du hold-up pratiqué par les dominants économiques sur une démocratie trop fragile parce que gravement incomplète. C'est en tout cas la preuve que lesdites huiles, à l'instar des politiciens qui leur obéissent, sont le plus souvent incapables de faire preuve d'intelligence *sociale*, ne serait-ce que pour maintenir à long terme leur criminel système d'exploitation. Ces élites ne méritent en aucun cas de continuer à nous diriger sans le contrôle de la volonté populaire majoritaire, car le grave discrédit qui les entoure désormais est parfaitement corroboré par l'Histoire, et l'actuel sursaut républicain du peuple Français s'en trouve prometteur d'un nouveau chapitre indispensable à écrire de toute urgence, en commençant par la réforme des institutions qui nous occupe ici.



À tout le moins, il en résulte qu'avec un minimum d'information et de débat, la majorité populaire est par définition assurée de prendre de meilleures décisions que la minuscule minorité des élites et de leurs spécialistes, puisque les mesures prises directement par les citoyens ne peuvent que respecter leur préférence majoritaire, sans aucun risque d'aboutir à une erreur collective autre que la seule inertie des mentalités. La *raison* démocratique ne peut qu'être majoritaire, et s'auto-rectifier en cas de fourvoiement dérivant d'un manque de connaissances objectives dû à l'état des sciences ou à l'absence de données disponibles, risque réduit autant que possible si chaque débat compare *toutes* les opinions, celles des minorités « en avance » étant alors du plus grand intérêt pour chacun, à plus forte raison sur la base de pré-expérimentations avérées probantes. Le pire gâchis résultant d'une V<sup>o</sup> République squattée par les intérêts économiques dominants et leurs larbins technocratiques, n'est autre que la disparition patente d'une qualité de vie sociale équilibrée et humaine, d'un rythme optimal appliqué au travail, ainsi que du mode de vie « à la française » que nombre de peuples nous enviaient. En suivant aveuglément l'obsession financière de la mentalité économique anglo-saxonne, désormais mondialisée, notre vieux pays a perdu son âme en même temps que son originalité, et il paraît grand temps de donner à nouveau l'exemple d'un chemin différent par l'avènement d'une néo-société résolument écologique et post-industrielle, laquelle présuppose la révolution pacifique d'une nouvelle constitution enfin démocratique.

## **7 - L'Étage Démocratique Optimal.**

Au vu des remarques précédentes, il apparaît donc clairement que le remplacement du pouvoir royal individuel de droit divin par le pouvoir oligarchique de la haute bourgeoisie a désormais fait long feu, et le début de démocratisation qui lui a correspondu doit descendre d'un étage supplémentaire pour se centrer et concentrer principalement sur le cœur sociologique de la très vaste classe dite *moyenne*, que nous savons désormais logiquement plus apte à assumer les choix politiques dans l'intérêt *général*. De fait, le plus souvent, à la façon d'une courbe de Laplace-Gauss, et quel que soit le domaine d'étude observé, n'importe

quelle population considérée se répartit de la façon la plus spontanée en trois segments proportionnés sur le mode 10%-80%-10%, voire 15%-70%-15%, ou inversement 5%-90%-5% selon la définition des critères choisis ainsi que le réglage correspondant du curseur.

Pour le sujet qui nous concerne, au sommet se trouvent les élites et les leaders de la société, qui ont la chance d'être parfois « surdoués » ou plus souvent favorisés par leur milieu ou leur héritage, et sont de ce fait automatiquement introduits dans de puissants réseaux économiques, sociaux et culturels, propres à leur donner *de facto* l'accès au pouvoir sous n'importe quelle forme. En résumé caricatural, nous retrouvons là la bourgeoisie urbaine dominante et ses multiples réseaux d'influence, classe sociale supérieure en général européiste et mondialiste qui fournit pour l'essentiel les principaux dirigeants économiques, politiques et technocratiques actuels. La grande richesse et le pouvoir sont les atouts naturels de ces Français du haut, et cette caste, désormais de plus en plus fermée aux étages inférieurs, est globalement celle qui nous dirige via l'actuelle Constitution. C'est précisément la frange la plus fortunée de cette minorité qui vient d'être à nouveau rassurée et aveuglément soutenue par le Président Macron au cours de la conférence de presse concluant le pseudo Grand Débat National, puisqu'aucune redistribution sérieuse de revenu ni d'impôt ne lui demande le moindre sacrifice en plafonnant ses seuls *excès*.

En deuxième position, l'étage principal regroupe la très grande majorité de la population, et constitue la fameuse classe moyenne, non sans agréger sous cette appellation des situations très différentes en termes de métier, de fonction, de milieu culturel et de revenu. Cette population intermédiaire est le véritable cœur palpitant de la société, et l'Histoire a maintes fois démontré que la réussite d'une civilisation à son apogée est directement liée à l'importance numérique de cette classe très active, faite de cadres modestes, moyens ou supérieurs, de nos jours très souvent cultivés et diplômés, femmes et hommes confondus. C'est précisément la frange inférieure de cette catégorie sociale qui semble constituer la tranche supérieure des Gilets Jaunes en révolte, du moins pour l'écrasante majorité pacifique d'entre eux, avec hélas un nombre

croissant d'actifs pauvres qui ne parviennent plus à vivre décemment de leur travail, étant pris par l'effet de ciseaux de salaires trop bas et de dépenses contraintes, taxes et impôts chaque année plus insupportables. C'est cette population surmenée et malmenée de la classe moyenne, si vitale pour l'équilibrage de la société toute entière, que le Président Macron continue d'ignorer délibérément suite au Grand Débat, puisque de fait, aucune de ses décisions superficielles ne rééquilibrera le fossé grandissant du pouvoir d'achat et de l'injustice fiscale aussi longtemps qu'il suivra le cap ultralibéral qui le caractérise, malgré ses apparentes concessions budgétaires symboliques, car sans lendemain, à la façon de primes calmantes anticipant quelque dépense déjà prévue, sinon même récupérées en fouillant plus sournoisement d'autres poches de petits ou moyens contribuables.

Le troisième et dernier segment de notre population regroupe véritablement tous les exclus de la société *ultralibérale*, dont un nombre croissant de Français moyens déclassés par paupérisation, de personnes isolées par l'âge, le chômage, voire suite à maintes ruptures familiales insurmontables, sachant que beaucoup de ces citoyens cumulent souvent de sérieux handicaps ainsi que les fréquentes pathologies dérivant de leur situation précaire. C'est aussi, minoritairement, le vivier logique de la pure violence du désespoir, de fait observable lors des manifestations hebdomadaires qui épuisent les forces de l'ordre suite à l'interminable autisme présidentiel. Ces Français-là ne prétendent pas gouverner, mais ne supportent plus d'être à ce point humiliés par la classe dominante, dont l'enrichissement indécent est la cause profonde de la révolte en cours. Faute d'autres moyens d'expression, ils sont chaque semaine plus à même de suivre l'exemple des *black-blocs* ultra-violents, eux-mêmes tristes révélateurs du cancer métastaté de notre corps social.

Or, précisément, notre actuelle Constitution, miroir formel de la dictature économique qu'elle autorise *de facto*, aboutit au déséquilibre grandissant des proportions raisonnables que doit supposer une société équitable vis-à-vis de ces trois étages apparemment complémentaires, en enrichissant insolemment la classe supérieure au détriment direct des étages inférieurs qui se paupérisent, au point que la machine s'enraye et

que nous allons « droit dans le mur », par l'inconscience alarmante du Président-PDG qui gère la France au lieu de la gouverner. Du point de vue qui nous intéresse, la leçon à retenir est que la classe moyenne et majoritaire doit urgemment prendre le relais politique de notre Histoire nationale, en saisissant pleinement les rênes d'une démocratie enfin complète, avec indubitablement toutes les chances d'y réussir beaucoup mieux que les huiles (frelatées) du sommet de notre pyramide nationale, directement responsables des fractures de notre société. Or le meilleur moyen de retrouver l'équilibre est de forcer le transfert au peuple tout entier d'un pouvoir actuel tout aussi légal qu'illégitime, via la nouvelle Constitution réellement démocratique que nous cherchons à définir, et dont nous savons désormais qu'elle devrait s'accompagner de droits économiques et sociaux explicitement inscrits dans le texte originel, afin d'éviter que l'abus de propriété nuise à la société, pour reprendre les propres termes d'un Napoléon, par ailleurs grand spécialiste en excès de pouvoir politique, mais à une tout autre époque !

## **8 - Principe de Dépersonnalisation Politique.**

L'allusion au plus grand génie de notre Histoire nationale, dont l'Empire n'avait hélas rien de démocratique, nous permet justement d'aborder la question clé du pouvoir *personnel*. Tant que la puissance publique vient d'en haut et s'impose peu ou prou par la force de l'épée ou de l'argent, la personnalité du dirigeant s'avère primordiale, et de sa conscience à la fois politique et civique dépendent alors la paix civile et la prospérité. Après des siècles de royauté, la Révolution Française a introduit une dose calculée de démocratie aboutissant à la République actuelle dont nous connaissons toute l'imperfection et qui oblige les citoyens à subir la loi d'une minorité toute-puissante sans participer autrement qu'en choisissant le personnage qui va l'incarner pour cinq ans, ainsi que les élus d'assemblées locales, intermédiaires ou nationales trop peu représentatives.

De même que les partis politiques ont réceptionné une fonction institutionnelle essentielle en provoquant la chute de la Royauté, les

Présidents et leurs Ministres ont acquis une importance individuelle primordiale directement héritée du pouvoir autocratique, ce qui donne à la personne physique et au caractère individuel du gouvernant un rôle tout aussi démesuré qu'infondé. D'où la conséquence déplorable d'une personnalisation excessive des divers rôles républicains, suscitant toute la médiatisation qui s'en nourrit à travers la construction de personnages factices, mêlant vie privée et vie publique, portraits et témoignages, qui n'ont pour résultat déformé que la starisation artificielle de la personne concernée. Or, en flattant ainsi l'*ego* du candidat désormais élu, cette personnalisation abusive finit par attirer, au sommet de nos institutions, des surdoués de la politique politicienne dont les qualités certaines se confondent plus ou moins avec les déséquilibres hélas typiques d'une ambition psychopathologique et d'un autoritarisme caractériel, tandis que les multiples privilèges de leurs fonctions dans le décor grisant des ors de l'ancienne monarchie leur font souvent littéralement « péter les plombs » au point de se prendre pour des Jupiter, éloignant d'autant ces responsables de la réalité des besoins de leurs citoyens-sujets.

Ces derniers, quotidiennement manipulés par les bavardages de concierges de la plupart des commentateurs politiques et les reportages de leurs fébriles *paparazzi*, se laissent bercer dans l'illusion faussement prometteuse de l'homme providentiel, du Père de la Nation ou du grand « personnage historique », façon Charlemagne, Napoléon Bonaparte ou Charles de Gaulle, transposant au niveau politique un besoin enfoui de protection parentale, tout en rêvant à la solution trop miraculeuse d'un grand-prêtre magicien, alors que, loin de pouvoir révéler d'éventuels génies, le système mis en place n'attire à son sommet que des hommes trop quelconques dont la seule supériorité est d'être plus opportuniste et manœuvrier que leurs concurrents.

Même s'il faut bien reconnaître que, très exceptionnellement, un grand personnage historique digne de ce nom a pu s'imposer et réaliser de grandes œuvres par son génie de visionnaire, faisant atteindre à son peuple de nouveaux sommets inoubliables dans l'Histoire, le temps des dictatures individuelles est fort heureusement révolu, et le personnel politique qui dirige notre vie publique depuis soixante ans se révèle

tristement *normal*, pour reprendre l'expression d'un François Hollande bien placé pour le savoir. En prenant un peu de recul, on ne peut que constater le danger dès lors inévitable et permanent que représente une foi excessive en tout individu, fut-il par ailleurs visiblement surdoué en tant qu'énarque, à l'instar de notre actuel Président.

À bien y réfléchir, n'est-il pas totalement puéril, après tant de siècles d'évolution et de complexification de notre monde, de continuer à croire qu'un seul « individu-décideur » peut embrasser de son unique cerveau toutes les facettes d'une réalité devenue si multiple, quel que soit le domaine de la décision à prendre ? Hormis l'*habitude* de subir l'ascendant d'un pouvoir venu d'en haut et sa logique traditionnelle de ruissellement en cascade d'obligations citoyennes, plus rien ne justifie de nos jours l'appropriation de la décision finale par un seul cerveau humain, par une seule volonté individuelle, dès lors que l'on sait qu'une démocratie authentique doit nécessairement procéder de bas en haut, et que seule la décision populaire majoritaire doit s'incarner sans aucune déformation dans la *personne* du chef d'État pour se refléter dans toutes les actions de celle-ci, en particulier vis-à-vis de l'étranger.

## **9 - Principe de Collégialité.**

Même garantie et mûrie par un entourage nécessaire d'experts et de conseillers dont nous avons déjà souligné les nombreuses limites souvent dues à un manque d'éventail comparatif et autre transparence, chaque décision politique individuelle comporte *de facto* un risque accru par la complexité du monde actuel, et la concentration d'un maximum de pouvoir décisionnel sur les épaules d'une seule et même personne, particulièrement typique de notre V<sup>o</sup> République obsolète, se révèle de nos jours tout aussi dangereuse qu'anti-démocratique. Pour pallier les risques trop visibles qui en découlent depuis des décennies, autant que leurs conséquences d'erreurs stratégiques et de gaspillages financiers, la meilleure solution consiste à promouvoir la collégialité des décisions dans toute la mesure du possible, en partant bien sûr du principe que les

décideurs en question ne sont que les Délégués du peuple, par la vertu d'un tirage au sort strictement représentatif de la réalité citoyenne.

De fait, la pluralité décisionnelle qu'autorise la collégialité offre une incomparable garantie d'objectivité, non sans réduire d'autant les risques d'erreur et éviter de surcroît la personnalisation préjudiciable du pouvoir, telle que soulignée plus haut. Ces multiples avantages sont aisément vérifiables dans de très nombreux domaines de la vie courante, et particulièrement en milieu scolaire. Á titre d'exemple, considérons un élève « moyen » dans quelque matière que ce soit, ayant à produire un travail quelconque. Les chances (ou plutôt malchances !) qu'il se trompe et commette de multiples erreurs sont maximales s'il travaille seul, et ce, malgré toute sa bonne volonté et son application supposées. Mettez-le en binôme pour le même travail et ces risques seront grandement diminués. Mettez-le en équipe de quatre ou cinq élèves jouant le jeu avec le moindre sérieux contrôlé, et vous supprimerez pratiquement tous les risques d'erreurs graves, simplement parce que ces dernières seront spontanément repérées et collégialement corrigées avant leur validation, tandis qu'en plus, l'imagination créative et solidaire dudit groupe s'en trouvera grandement multipliée.

Notre esprit est ainsi fait qu'il nous est aussi facile de repérer l'erreur d'autrui que d'ignorer nos propres défaillances, au point qu'un groupe d'apprenants d'une dizaine d'adolescents ou d'étudiants pourrait presque remplacer leur professeur pour pratiquer sur les connaissances déjà acquises, et ce quelle que soit la matière concernée, pour peu que l'outil pédagogique soit adapté à cette forme d'apprentissage tout à la fois autonome et partagé.

En remplacement indispensable de la solitude périlleuse de toute décision politique individuelle héritée d'un passé précisément dépassé, le *principe de collégialité* s'avère donc intrinsèquement démocratique et d'autant plus indispensable que la mesure à prendre est stratégique en matière de conséquences. Par contraste avec l'exemple révélateur qui précède, il suffit de penser au pouvoir peut-être le plus aberrant de la fonction présidentielle que constitue la prérogative de faire la guerre en

engageant des soldats dans les imbroglios de conflits étrangers, le plus souvent injustifiés, sans l'agrément préalable des citoyens, ni même de leurs soi-disant « représentants ». Héritage désuet de la toute-puissance régaliennne des régimes autocratiques, ce droit de vie ou de mort permet à nos Présidents, souvent aux moments où leur popularité est au plus mal, de se distraire et de détourner l'attention de l'opinion publique en s'immisçant dans des conflits postcoloniaux ruineux, désignant ainsi un ennemi susceptible de rassembler le peuple apeuré autour de son chef. Ce faisant, l'élu « suprême » affirme son autorité mise à mal dans les sondages, pendant que l'enfant caché dans son subconscient dilaté joue enfin aux soldats pour de vrai, grisé par l'obéissance intéressée d'une armée désœuvrée en mal de sensations, et pour le plus grand profit des puissantes industries de l'armement. Ainsi la France tient-elle à bout de bras son petit rôle de gendarme du monde en dépensant des dizaines de millions d'euros en opérations militaires dont le principal résultat est d'importer le terrorisme, ainsi que de violents « règlements de compte » intercommunautaires à domicile. Mais qu'importe si notre coq gaulois a les deux pieds dans le fumier malodorant de tels conflits, pourvu qu'il chante et claironne d'une orgueilleuse commémoration à la suivante.

En conséquence de ce pouvoir abusif, et à la différence de nos voisins continentaux, cette ambition puérile de prétendre faire la loi au-delà de nos frontières (bien que jamais n'importe où, en fonction directe des intérêts économiques !), nous coûte une fortune très largement au-dessus de nos moyens, et révèle en tout état de cause l'obsolescence du pouvoir personnel et la stupide vanité égoïste que les actuels rouages constitutionnels encouragent ainsi. Preuve supplémentaire de l'urgence avec laquelle la collégialité bien encadrée doit remplacer la volonté d'un seul dans une néo-démocratie digne de ce nom, à condition toutefois de prévoir aussi le besoin de réactivité en cas d'urgence absolue. Quant à la nécessité de lutter contre le terrorisme ou de venir en aide à tel ou tel pays agressé, cela devrait être du seul ressort de l'O.N.U. et de l'armée de soldats sans aucune identité nationale que cette organisation devrait urgemment -et démocratiquement- mettre en place.



## 10 - Principe du Tirage au Sort.

Puisqu'en Délodie les « élus » disparaissent du paysage politique pour toutes les raisons que nous savons désormais, il va de soi que, dès lors que des représentants s'avèrent nécessaires afin de rédiger et faire appliquer le texte d'une loi nouvelle ou d'un projet nouveau ainsi que pour gérer la vie communautaire, ces personnes doivent être *tirées au sort* de façon aussi locale et transparente que possible, tout en respectant strictement les simples contraintes d'un échantillonnage représentatif de la population réelle.

Si cela doit supposer une compétence éventuelle et minimale à définir démocratiquement, il semble a priori raisonnable de penser, à ce stade des *Réflexions* et à l'échelon local ou communal, que tout adulte diplômé à hauteur d'un Bac+2 ou équivalent par expérience, voire du seul niveau du Baccalauréat, devrait être potentiellement sélectionnable par tirage au sort, et ce, d'autant plus que le contenu, la forme, ainsi que le langage de la Loi gagneront à se simplifier grandement pour que cette dernière soit aisément comprise par tous les citoyens, selon *le principe de simplification* développé plus loin. Mais il est tout aussi concevable, et sans doute idéal pour une représentativité sociologique intégrale en tant que *voteur* (et non plus responsable mandaté) de n'envisager aucun niveau d'éducation scolaire particulier, tout en ne vérifiant, pour le cas échéant, qu'un strict minimum en matière de capacités linguistiques, cognitives et de communication usuelle, les critères pouvant également varier en exigence en fonction du niveau local, régional ou national de Délégation.

Moyennant une brève formation préalable sur leur fonction, ces Délégués n'auront besoin d'aucune compétence spécialisée particulière, étant les représentants directs du peuple dans son intégrale diversité, et faisant appel, tout comme n'importe quel autre décideur, aux services de spécialistes pour les aspects plus techniques du texte ou de l'objet en discussion. Il va de soi que toutes ces consultations doivent alors se faire

sur la base de points de vue contradictoires et exhaustifs permettant aux délégués d'accomplir leur tâche de façon aussi objective que possible.

Le tirage au sort apparaît dès lors comme le meilleur moyen de respecter l'égalité des chances entre tous les citoyens aptes à participer, sans attirer aucune ambition personnelle « filtrée » par qui que ce soit, offrant ainsi nombre de garanties impossibles à réunir par le biais des élections et des partis politiques. Enfin, naturellement, chaque personne sélectionnée par tirage au sort pourra refuser cette fonction temporaire sans aucune justification à fournir et se verra aussitôt remplacée par un autre citoyen en tout point équivalent, désigné de la même façon. Par définition, le tirage au sort devra être strictement encadré sur la base des critères les plus déterminants que constituent typiquement l'âge, le sexe, ainsi que la catégorie socio-professionnelle, entre autres possibilités, en veillant à bien respecter les proportions correspondantes statistiquement observables dans la société française.

Il est heureux de constater que l'idée de tirage au sort fait d'ores et déjà son chemin dans le premier pas timide récemment suggéré par Emmanuel Macron concernant la composition du Conseil Économique, Social et Environnemental, preuve quelque peu paradoxale de l'avenir prometteur de ce mode de représentation, dont l'étude plus approfondie fera l'objet de développements ultérieurs au cours de ces *Réflexions*.

## **11 - Rotation Fonctionnelle et Déprofessionnalisation Politique.**

De la même manière que le sang circule dans le corps humain, la démocratie doit s'activer en irriguant le plus grand nombre de citoyens possible, et la rotation fonctionnelle doit s'appliquer à tous les décideurs politiques et hauts responsables pour renouveler systématiquement les personnes et éviter à tout prix la professionnalisation de la politique, dont nous ne connaissons que trop bien les désastreuses conséquences en termes de copinage, d'abus de pouvoir et autre corruption active ou passive. Sans élection, il n'y aura plus de mandat ni de mandature façon carte blanche, et la rotation fonctionnelle, complétée par la collégialité

décisionnelle, devra permettre de changer régulièrement les Délégués à chaque nouvelle occasion de tirage au sort.

Dès lors que les citoyens eux-mêmes prennent ainsi les rênes du pouvoir politique, sans aucune possibilité de s'enraciner dans la même fonction, le cycle de renouvellement doit pouvoir se raccourcir et se normaliser, donnant virtuellement à tous les citoyens l'occasion de se relayer dans la gestion politique de la communauté, quelle qu'en soit l'échelle. La fréquence desdits tirages au sort, remplaçant les élections, pourrait peut-être gagner à devenir plus intense, réduisant les durées de délégations à deux ou trois ans, si ces délais s'avèrent suffisants pour mettre en place la plupart des décisions politiques ou projets concrets, sachant que la continuité cohérente des politiques ne devrait être assurée que par la seule administration concernée, sans nécessiter la moindre nomination de « ministre ». En effet, les positions ministérielles, plus souvent honorifiques qu'utiles, ne devraient plus être l'apanage de qui que ce soit, et les ministres eux-mêmes, en tant que personnalités ou barons de la République, ne seront plus nécessaires en Déلودie, dès lors que des comités de citoyens-Délégués de l'Assemblée Nationale seront là pour superviser l'action des administrations qui les concernent, pour ordonner l'application de toute décision et en vérifier dûment la bonne exécution via le contrôle continu assuré par certains membres délégués. Cela doit participer de la « désacralisation » des postes politiques, en démystifiant le pouvoir anormalement concentré entre les mains d'un seul responsable, au profit de la « personne morale » que deviendra un Comité ou une Commission de représentants (en l'occurrence tirés au sort), évolution finalement comparable à l'innovation d'une S.A.R.L. ou d'une association remplaçant une seule personne physique décisionnaire dans la société civile et privée.

La politique « politicienne » disparaissant de fait au profit de la gestion collégiale concrète des futures affaires publiques, au cas par cas de chaque décision à prendre, les actuels ministres et secrétaires d'État, a fortiori non spécialistes au point de passer souvent d'un ministère à l'autre au gré de l'humeur du Président, seront aisément remplacés par les Chargés de Mission déjà mentionnés dans notre deuxième courrier et

pour le plus grand bien de l'efficacité qui en résultera. De fait, chacun peut observer que la plupart du temps les ministres ne sont autres que de simples soutiens politiques à usage médiatique, récompensés par leur poste et assistés depuis toujours par un haut responsable administratif, seul véritable professionnel accomplissant dans l'ombre tout le travail effectif d'autorité sur les services et de conseil auprès de son apparent « grand chef », ce qui révèle une fois de plus la redondance d'un emploi fictif principalement honorifique et politiquement carriériste, aux frais de la « princesse citoyenne ».

La déprofessionnalisation politique est aussi le résultat direct du principe de représentation par délégation sur tirage au sort, puisqu'en réalité, les préférences politiques des décisions à prendre ou des projets à conduire proviendront désormais le plus souvent des citoyens eux-mêmes, grâce au processus correspondant des Propositions Citoyennes et au principe pétitionnaire qui leur sera attaché. Les Délégués seront alors chargés de finaliser la volonté populaire majoritaire en discutant des termes de la Loi ou du texte à produire, en évaluant et en proposant les budgets correspondants, ainsi qu'en contrôlant la mise en pratique par chaque administration de toute décision approuvée par les citoyens (de façon semi-référendaire ou référendaire).

## **12 - Principe de Simplification.**

Le dernier principe élémentaire à décrire au stade où en sont ces *Réflexions* consiste à s'assurer de rouages démocratiques aussi simples et directs que possible pour maximiser l'efficacité et la transparence de notre Délodie. De fait, à bien y réfléchir, c'est précisément l'injustice et l'absence de démocratie qui compliquent tous les systèmes en place jusqu'à aujourd'hui, et plus encore l'actuelle V<sup>o</sup> République française.

Qu'il s'agisse de fiscalité, de budget ou autre dépense publique, les contradictions socio-économiques que nous avons déjà amplement décrites aboutissent inéluctablement à une complexité croissante, par le seul fait qu'il faut sans cesse rattraper les conséquences aberrantes de

décisions *systématiquement* injustes. Il en résulte la création de maintes niches fiscales en matière de taxes ou d'impôts, la multiplication de « régimes spéciaux » dans des domaines concernant pourtant l'ensemble des citoyens, ainsi que la mise sur pied d'une foulditude d'organismes publics ou semi-publics, de Hauts Comités et de sous-administrations censés répondre à l'apparition constante de nouvelles « urgences », alors que ces dernières résultent principalement de l'injustice fondamentale de notre société par le biais de sa Constitution. Or c'est précisément ce replâtrage permanent qui a pour effet « pervers » de constituer le mille-feuille technocratique français, aberration largement improvisée au fil de simples réformatives et autres mesures toujours superficielles, résultat unanimement dénoncé, mais constamment impossible à dégraisser sans remettre en cause les fondements de notre République sclérosée, et ce d'autant plus qu'un nombre croissant de responsables en vivent et en profitent, à la faveur de l'opacité inégalée de notre plus haut paysage administratif.

De plus, l'observateur averti retrouve cette même tendance à la complexité croissante et paralysante dans la forme des lois autant que dans leur langage, phénomène illustrant le vieillissement prématuré d'un système trop rigide, avec pour résultats symétriques l'incompréhension des textes par le citoyen lambda et l'optimisation des failles et autres contradictions du Code Civil par les « sur-profiteurs » de ce labyrinthe administratif, via quelques cabinets d'avocats-conseils et leurs montages juridiques ou financiers. D'où l'impératif de simplification, pour ne pas dire de traduction en français, de tout langage officiel quel que soit le domaine législatif ou juridique concerné.

En tout état de cause, le degré de complexité désormais atteint par notre République est irréformable sans en remettre l'ensemble à plat (tout comme il peut s'avérer nécessaire de dé-segmenter un ordinateur par trop saturé de dossiers), à condition de limiter à son strict minimum la stratification de la nouvelle démocratie et de son administration, afin d'assurer une véritable transparence continue de bas en haut et d'éviter la paralysie, l'inefficacité et la corruption qui caractérisent la France d'aujourd'hui. Le chemin à accomplir, parfois déjà timidement suggéré,

voire emprunté, suppose la maîtrise aussi locale que possible des enjeux et des moyens, le contrôle permanent et mutuel des citoyens concernés, la prestation d'un maximum de services publics au plus près de tous les administrés, la liberté d'action en matière d'association intercommunale ou régionale sur le seul principe gagnant-gagnant de *tous* les acteurs associés, et l'absence d'un maximum de structures intermédiaires entre l'échelon local et l'échelon national.

Cette simplification dans la transparence totale correspond aux nouveaux besoins de liberté d'initiative et de responsabilisation déjà observables dans de nombreux domaines où la gestion se décentralise en favorisant les connections horizontales ou transversales au détriment d'une autorité verticale et descendante obsolète. Désormais, le travail d'équipe, la conscience solidaire et la collégialité affichent les moyens potentiels de remplacer avantageusement tous les Jupiter du monde, à condition de reconstruire la démocratie à partir de sa fondation locale concrète, seule gage de solidité, même lorsque s'embrase la flèche de la toiture commune.

Autant dire que la conclusion provisoire suggérée par les pages qui précèdent donne très nettement la préférence à la Démocratie Locale Directe et à sa transposition nationale, sans élection, ni parti politique s'appropriant le pouvoir, et ce, contrairement à certains aspects de nos réflexions précédentes. Il faudra dès lors trier très soigneusement tout ce que l'on pourra conserver de ces premières pensées trop timidement dépendantes d'habitudes historiques déjà dépassées, pour mieux établir prochainement les principaux éléments concourant à la vision *délodiste* d'un avenir authentiquement démocratique.

Ainsi commençons-nous progressivement à deviner les formes à peine esquissées mais ô combien séduisantes de notre Délodie nationale -à vocation universelle !- dans la masse brute des pages qui précèdent depuis le tout premier chapitre. La matière est difficile parce que noble, tandis que le sculpteur amateur s'avère maladroit dans la contradiction inévitable de ses gestes et l'incomplétude de ses pauvres outils, mais les traits caractéristiques d'une démocratie enfin authentique et plus juste

apparaissent peu à peu malgré l'improvisation déroutante qu'induit la liberté de penser, et les prochaines réflexions devraient nous permettre d'aller encore plus loin dans la direction si impatiemment attendue par les citoyens de ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Avril 2019

# Réflexions Citoyennes 5

## La Démocratie Tempérante Locale

### 1 - Feu d'Artifice et Bouquet Final.

Trente-trois listes électorales françaises offrant soixante-dix-neuf candidats chacune pour élire le nouveau Parlement Européen, soit 2.686 postulants potentiels, sachant que nos voisins d'outre Rhin font encore mieux -ou pire- avec quarante et une listes en compétition et près d'une centaine de candidats par liste ! Notre Délodie n'en demandait pas tant pour fêter sa conception, mais sans doute s'agit-il là plutôt du bouquet final d'une fausse Europe, hyper-libérale et hypo-démocratique, dont les artifices ont fait long feu !

Cette explosion multicolore des options politiques partisanes vis-à-vis de l'enjeu européen, tout autant que l'atomisation des idées et des ambitions observables en matière d'élections nationales, sont autant de signes annonciateurs de la fin de l'ère politique de la représentation par élection via les partis politiques, confirmant au-delà de nos espérances la disparition prochaine de l'électeur et de l'élus en faveur du *citoyen-voteur* et de son Délégué par tirage au sort. De fait, si n'importe qui peut



être candidat, comme la Constitution le proclame par ailleurs, pourquoi continuer de passer par le filtrage déformant des partis politiques et de leurs tactiques politiciennes dès lors que les conditions historiques de maturité citoyenne et les nouvelles technologies d'information et autre communication permettent d'envisager l'autogestion politique la plus directe possible ?

C'est très précisément ce que démontre de façon si éclatante la multiplication actuelle de partis politiques de plus en plus nombreux et corrélativement insignifiants, sur un rythme exponentiel propre à faire bientôt imploser le système électoral, tandis que les élus ont déjà perdu tout ascendant et toute supériorité vis-à-vis des citoyens, faisant enfin prendre conscience à ces derniers que « le roi est nu », et que les atours constitutionnels censés le revêtir n'étaient qu'un artifice de persuasion illégitime. Si désormais autant de candidats « quelconques » peuvent se présenter, n'importe quel citoyen un tant soit peu éduqué peut en faire autant, et mieux vaut dès lors gérer directement la vie politique par une vraie représentation citoyenne reflétant la société toute entière et telle qu'elle est, via un strict tirage au sort respectueux de la réalité socio-économique la plus concrète, pour une prise de responsabilité dûment actualisée à chaque nouvelle occasion, puis corroborée par référendum général ou échantillonné.

## **2 - Délodie, ou la République Tempérante.**

Tandis que l'éclatement désordonné de ce bouquet final semble redistribuer les innombrables étincelles de notre flamme démocratique jusque dans les mains fébriles de chaque citoyen, la présente recherche nous donne l'impression d'observer ce spectacle de loin, à la façon d'un marin dégoûté du tumulte de la côte et qui vient tout juste de passer le cap du non-retour sur le chemin grisant d'une traversée aventureuse, car déjà la magie de l'océan opère en apaisant la juste révolte qui nous a fait prendre le large en quête d'un tout nouveau continent. Le sillage encore écumant des premiers bords contre les vagues côtières a déjà eu raison de notre violence réactive, et le Tempérant qui nous inspire se retrouve

ainsi tout penaud, quelque peu honteux d'avoir été pris au piège d'une virulence certaine, uniquement dictée par le besoin de rébellion contre l'injustice flagrante d'une société *ultralibérale* ainsi mondialisée par le biais de systèmes insuffisamment démocratiques. Mais trêve de poésie culpabilisante, car il est désormais grand temps d'observer l'horizon de notre avenir délodiste !

La République idéale à définir, dont les fondations reposent sur la Démocratie Locale Directe déjà introduite dans l'un des précédents courriers, et dont il nous faut ici envisager beaucoup plus concrètement les modalités possibles, constituera l'unique système autorisant une vie communautaire optimale sur le plan crucial de l'organisation politique. La Tempérance démocratique se définit ainsi comme la mise en place d'une Constitution équilibrée, propre à garantir durablement la Paix de toute société via la Justice qu'elle présuppose intrinsèquement, car c'est toujours l'injustice imposée par une minorité dominante qui alimente les conflits ou les violences endémiques de nos communautés, jusqu'aux conséquences extrêmes des guerres civiles, continentales ou mondiales. Le curseur de la balance romaine de l'Histoire, spontanément mal placé par l'instinct animal et volontiers excessif de notre nature première, suscite les déséquilibres précédemment décrits en créant dès le départ les conditions d'une sourde violence systémique inscrite dans le texte même de notre actuelle Constitution, voire dans le tout premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme il a déjà pu être constaté.

Au contraire de la (semi-)démocratie parlementaire électorale, la République délodiste, référendaire et *délégative* par tirage au sort, doit enfin garantir l'égalité politique *effective* de tous les citoyens ainsi que la transparence totale des institutions grâce aux multiples instruments et principes définis dans le précédent chapitre et dont il faut ici rappeler la liste non exhaustive et quelque peu débballée en vrac :

Propositions Citoyennes pétitionnées sur des Sites Officiels - décision majoritaire par référendum général ou échantillonné - gestion collégiale

- proportionnalité socio-économique de la représentation - principe de délégation - chargés de mission - principe de tirage au sort des Délégués - déprofessionnalisation et dépersonnalisation des fonctions politiques - rotation fonctionnelle des responsabilités administratives - transparence numérique matériellement sécurisée ainsi que vérifiable par publication - principe d'obligation programmatique et de « prévote » des Délégués - « commentaires de synthèse » de l'Assemblée Déléguée - principe de simplification maximale, etc...Longue liste à laquelle il sera nécessaire d'ajouter, entre autres, l'Argumentaire Citoyen jusqu'à présent à peine mentionné.

Tels semblent être, à ce stade embryonnaire des *Réflexions*, les principaux éléments « en kit » de la République tempérante qu'il nous faut désormais construire en partant de la base citoyenne, à l'échelon le plus local de la Commune ou Municipalité, premier degré de démocratie concernant l'espace le plus accessible et donc la vie la plus concrète et quotidienne de chacun d'entre nous, sachant que cette réalité peut aussi s'appeler Quartier ou Arrondissement dans un contexte urbain de grande envergure.

À l'inverse de l'actuelle Constitution française de 1958, dont le point de départ est la Présidence et son autorité nationale, nous savons déjà que la République délodiste se fonde d'abord sur la communauté locale pour aboutir seulement à terme à sa Délégation Nationale. Dès lors, il faut définir ici une structure techniquement apte à se multiplier géographiquement et démographiquement, en s'adaptant avec souplesse à la variété des contraintes humaines et territoriales, à la manière d'une cellule sociétale déconnectée de l'idée de Nation aux sens culturels de ce terme. De fait, indépendamment de tous ses excès *ultralibéraux* actuels, l'incontournable brassage interculturel déjà largement atteint par une mondialisation positive irréversible rend de plus en plus obsolètes la conscience et l'identité « nationales », au sens restreint d'une population bien définie, alors que le principe républicain, plus actuel que jamais et universel par essence, doit se fonder au plus près de *tous* les citoyens, quelle que soit leur origine ou leur culture, tout en profitant de l'échelle

nationale pour s'imposer par une taille critique minimale et tenir ainsi le plus grand compte de l'état des lieux historique hérité des précédentes générations.

Ce paradoxe laisse donc d'ores et déjà supposer qu'une période intermédiaire impliquera la réappropriation démodée de l'héritage légué par la V<sup>e</sup> République, afin de scanner et trier tout ce que les nouveaux citoyens Tempérants désireront conserver du système actuellement en place, ce qui devrait logiquement faire l'objet d'une VI<sup>e</sup> République très provisoire, laissant ainsi à notre Délodie le privilège du chiffre sept, symbole biblique de la perfection ! Á terme, il ne fait guère de doute que la Tempérance, qualité individuelle beaucoup trop rare, deviendra politiquement une réalité sociétale à vocation universelle, remplaçant l'autorité abusivement imposée par des cultures, des religions et autres idéologies trop souvent subjectives, et ce, pour le plus grand bien d'une Humanité enfin pacifiée. De plus, dans toutes les dimensions sociales du quotidien, la vitalité et la créativité culturelles devraient s'en trouver grandement stimulées et qualitativement enrichies par les *bons* aspects de la diversité, tout en évitant à terme les excès d'une centralisation nationale, voire internationale, inévitablement liberticide.

Pour l'heure, puisqu'il est bon de faire souvent le point sur la table à cartes afin d'optimiser son cap, l'objectif reste le même, à savoir, établir les conditions politiques d'une démocratie majoritaire dans le cadre de ce Livre Premier, tant nous avons pu observer à quel point le système représentatif par élection interdit dans les faits l'égalité de droit faussement proclamée par les Constitutions. Car c'est en garantissant enfin le respect de la *majorité* politique citoyenne que les conditions préalables à une meilleure répartition des richesses seront remplies, dans le but légitime d'éviter définitivement les *abus* de pouvoir criminels observables aujourd'hui, en assurant la primauté du pouvoir politique et social collectif sur les intérêts économiques et financiers privés, non pas pour supprimer ces derniers, mais pour les contenir dans la juste mesure d'une équité sociale décente, au sein d'un environnement préservé.

Une fois clairement redéfinis les critères incontournables d'une République réellement démocratique grâce à ce premier ouvrage, nous pourrions décrire et analyser les conditions socio-économiques qui lui sont indissociables, objet central du Livre II, tandis que le troisième volet des Tempérants traitera des conséquences individuelles, tout à la fois psychologiques et philosophiques, des innovations ici proposées pour le bien de tous, élites comprises, via d'autres réflexions d'ordre culturel. Il ne nous restera plus qu'à conclure notre croisière exploratrice en finalisant la construction d'une néo-démocratie aussi rationnelle et universelle que possible, à travers un quatrième et dernier livre, pour enfin retourner à la réalité de l'Histoire, et savoir comment les solutions pratiques proposées par cette aventure réflexive pourront *pacifiquement* s'imposer face à l'actuel système *ultralibéral*, si injuste et suicidaire, car tristement basé sur la violence et l'intempérance. De fait, l'être humain, embryon de Tempérant encore emprisonné dans son animalité primitive, attend aujourd'hui plus ardemment que jamais le nouveau cadre apaisé d'une démocratie authentique, ainsi que l'environnement serein d'une économie *socialement cohérente*, afin de bientôt s'épanouir pleinement dans le respect retrouvé de sa planète nourricière.

### **3 - La Commune Tempérante.**

La Commune tempérante, et dès lors délodiste, constitue le tout premier échelon démocratique, étant elle-même organisée en république miniature, avec, de façon constitutionnellement affirmée, le droit et le devoir de gérer et de contrôler à sa propre échelle autant de services et de ressources que possible dans l'intérêt de tous les administrés et le respect du choix majoritaire, sachant naturellement que la répartition régionale ou nationale des moyens financiers doit aussi tenir compte des inévitables différences économiques, géographiques ou démographiques qui caractérisent la réalité de tout territoire.

Indépendamment des conditions variables que la Loi peut définir pour obtenir la citoyenneté, cette dernière doit faire l'objet d'une prise de conscience de chaque personne concernée, y compris pour tout jeune

adulte de 18 ans, voire de 16 ans, par le biais d'une cérémonie officielle d'acquisition de ce « privilège égalitaire fondamental », en conclusion d'une éducation civique préalable, et moyennant une signature attestant la lecture par l'intéressé des droits et devoirs communs à l'ensemble des citoyens. Ce n'est certes pas une garantie de perfection à venir, mais une accession officielle à la pleine citoyenneté doit permettre au nouveau récipiendaire de participer sciemment à la continuation de l'Histoire de la France, comme de n'importe quelle autre communauté, dans ses trois dimensions nationale, régionale et locale, en s'appropriant l'héritage des générations passées, faute de quoi la carte de Citoyen-Voteur ne saurait être délivrée, interdisant toute possibilité de participation politique à la personne concernée, ce qui irait à l'encontre de son propre intérêt.

Tous les adultes-voteurs constituant la population effective de la Commune sont invités à participer à leur vie locale par le biais du Site Communal de Proposition Citoyenne, en y déposant leurs suggestions selon le principe de la liberté d'expression et d'opinion qui caractérise chaque démocratie digne de ce nom. Lesdites Propositions Citoyennes, encadrées dans la seule *forme* de leur présentation résumée à l'essentiel, peuvent être individuelles ou « regroupées », et l'anonymat du ou des déposant(s) doit pouvoir être aussi strictement garanti que dans le cas d'un vote manuel, quitte à devoir utiliser le cas échéant un équipement spécifique disponible en Mairie. Il est également possible de concevoir une répartition par « quartier » ou arrondissement de ces Propositions Citoyennes, et le dépôt sous enveloppe en mairie doit également faire partie des modalités possibles. À noter enfin que les personnes morales, au même titre que les personnes physiques, sont aussi susceptibles de participer au dépôt de Propositions Citoyennes.

Dans ce contexte, les clubs de réflexion, associations citoyennes, « think-tanks » et autres sections locales de partis politiques pourront précisément faciliter les échanges d'idées nouvelles et la formulation de propositions, tout en autorisant une véritable préservation de l'anonymat individuel, tandis que les médias locaux commenteront et analyseront à loisir le fond desdites propositions selon leur propre point de vue.

À ce propos, il serait certainement judicieux que le bulletin ou magazine municipal, sur papier ou en ligne, devienne autre chose qu'un simple outil d'autosatisfaction ou autopromotion seulement clanique, en participant au débat sur chacun des projets réglementaires ou concrets proposés par les citoyens, afin de présenter les « pour » et les « contre » de façon aussi objective que possible. Cette publication serait plus utile et plus intéressante aux yeux des administrés, soit en tant que courrier d'opinion présentant les commentaires des citoyens sur les principaux projets de la Municipalité, soit en tant que Commentaire de Synthèse des débats municipaux sur toutes les décisions *prévo*tées et devant être soumises à la validation référendaire, locale et finale.

Le Site Communal des Propositions Citoyennes permet donc la mise en commun de toutes les suggestions particulières ou collectives susceptibles d'être un jour mises en œuvre par la Municipalité, laquelle regroupe par ailleurs les Conseillers Municipaux Délégués via un tirage au sort périodique. En démocratie locale « directe », ce site fonctionne de fait comme une sorte de concours pétitionnaire, dans la mesure où tous les citoyens localement concernés peuvent être appelés à exprimer leur point de vue de trois façons possibles, par exemple :

- en cliquant sur un « + » en cas de soutien ou approbation,
- en cliquant sur un « = » en cas d'indifférence ou neutralité,
- en cliquant sur un « - » en cas d'opposition ou désaccord.

Si le Site Communal de Propositions Citoyennes doit bien rester accessible en continu, il faut tout de même qu'une période spécifique et limitée incite les habitants concernés à faire un choix complet au rythme minimal d'une fois l'an, par exemple sur les six semaines précédant la comptabilisation périodique des réactions aux Propositions Citoyennes mises en ligne, afin de mettre en œuvre dès la période suivante celles qui auront été majoritairement pétitionnées.

On peut logiquement imaginer un rythme idéal par année civile avec l'avantage de stimuler l'intérêt desdits citoyens sur le quatrième trimestre, saison sans nul doute plus propice à la réflexion que les beaux

jours d'été ! En tout état de cause, ce tempo annuel de planification décisionnelle doit permettre à la Municipalité de naviguer au plus près des aspirations majoritaires de la population locale, dont les besoins nouveaux peuvent se révéler d'une année sur l'autre, tandis que l'équipe municipale en elle-même ne saurait être recomposée aussi souvent, afin d'être pleinement opérationnelle via une mandature non renouvelable, peut-être réduite à trois ans, à condition d'inclure une forme de rotation partielle (toujours par simple tirage au sort) pour faciliter la continuité d'un relais citoyen optimal.

Ainsi, plus concrètement, ce rythme annuel optimal en France permettrait au Site Communal d'accueillir l'ensemble des Propositions Citoyennes du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à la mi-octobre, réservant ensuite six semaines complètes de mi-octobre à fin-novembre pour finaliser chaque période pétitionnaire officielle, avec suspension de tout nouveau dépôt de proposition pendant cette période, afin de permettre à tous les *voteurs* intéressés de consulter l'ensemble des Propositions pour préciser leur opinion sur chacune d'entre elles, s'ils le souhaitent, et selon les trois signes symboliques précités à titre de suggestion.

Le Principe d'Obligation Programmatique implique quant à lui le fait que les Propositions Citoyennes les plus largement pétitionnées sur le Site Communal définissent les *priorités* des délégués du Conseil Municipal pour chaque nouvel exercice annuel, cela dans la limite des contraintes pratiques de prise de décision et de mise en place, à définir concrètement au moment du réglage final des institutions. En effet, il va de soi que toutes les propositions ne peuvent être retenues dans le temps limité d'une seule année, et les citoyens fondateurs de la Constitution démodiste locale devront fixer certaines limites ainsi que les procédures permettant l'adoption d'un maximum de mesures souhaitées dans un minimum de temps imparti et sur la base du budget le plus optimal. En respectant ces trois conditions complémentaires, le Conseil Municipal maximisera son résultat pour la plus grande satisfaction de la quasi-totalité des habitants de la Commune, en totale transparence et sous le contrôle périodique des citoyens, lesquels pourraient être représentés par



le biais éventuel d'un Jury de Validation Citoyenne, selon l'option pour le moment envisagée dans le présent chapitre.

Une fois prénotée par les délégués du Conseil Municipal, chaque décision, dûment accompagnée de son Commentaire de Synthèse, doit alors être transmise au Jury de Validation Citoyenne dont les Délégués Référendaires, également tirés au sort, seront un véritable échantillon représentatif de l'ensemble des citoyens concernés, et dont le rôle sera de valider ou invalider la décision prénotée en économisant le coût et la fastidieuse complexité d'un référendum communal intégral classique et trop fréquent, tout en vérifiant dûment au passage la concordance entre la décision municipale prénotée à valider et la proposition citoyenne qui en est à l'origine.

Dans le contexte très local qui nous occupe ici, cette validation définitive peut se concevoir lors d'assemblées mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles, voire sous forme de décision à distance sur le Site Municipal sécurisé à cet effet. Outre la proclamation officielle, finale et définitive de toute mesure municipale, l'autre rôle essentiel du « Jury de Validation Citoyenne » consisterait à vérifier ou contrôler la transparence de la gestion communale assurée par tous les Délégués du Conseil Municipal, et ce, pour le compte de l'ensemble des citoyens de ladite Commune.

Ainsi organisée, la démocratie communale reposerait dès lors sur trois constituants complémentaires garantissant le respect de l'égalité politique et de la transparence décisionnelle\_:

- l'ensemble des citoyens concernés, librement et activement impliqués dans la vie politique locale via le Site Communal de Propositions Citoyennes, sur lequel ils peuvent, chaque année du 1<sup>er</sup> décembre jusqu'à la mi-octobre, suggérer toute initiative règlementaire ou tout projet susceptible d'améliorer leur vie quotidienne et communautaire, et surtout soutenir ou non toute autre Proposition Citoyenne,

- les Délégués Municipaux du Conseil Municipal, tirés au sort, dont le nombre précis variera logiquement avec l'importance démographique de la commune à gérer, et dont le rôle crucial sera de finaliser puis de prévoter les décisions correspondant aux attentes des citoyens, telles que pétitionnées sur le Site Communal de Proposition Citoyenne, dans le seul respect du budget et de ses disponibilités financières, ainsi que selon le principe d'obligation programmatique déjà mentionné,
- les délégués « référendaires échantillonnés » du Jury Citoyen de Validation, également tirés au sort et proportionnellement représentatifs de l'ensemble de la population concernée, dont la fonction serait surtout de contrôler puis de confirmer ou non les décisions prévotées par le Conseil Municipal, afin de les rendre effectives et légalement applicables à l'ensemble des citoyens locaux via l'administration communale.

Cela étant dit, en cas très exceptionnel d'invalidation par le Jury Citoyen, la décision prévotée en Mairie ne correspondant dès lors pas suffisamment à l'attente citoyenne devra logiquement être réexaminée par le Conseil Municipal dans un délai à définir aussi court que possible, en tenant le plus grand compte du commentaire majoritaire dudit Jury Citoyen concernant cette mesure. Une telle situation est d'ailleurs fort peu probable si le Conseil Municipal joue son rôle dans l'intérêt de la majorité, telle que celle-ci pourra s'exprimer sur le Site Communal de Proposition Citoyenne. En cas de blocage entre le Conseil Municipal et le Jury Citoyen un référendum local intégral doit permettre à l'ensemble des citoyens majeurs localement concernés d'avoir le dernier mot.

#### **4 - Droit de Vote et Liberté de Participation.**

Le nouveau droit de *vote*, qui ira donc de pair avec le statut de *Citoyen-Voteur* remplaçant avantageusement celui d'électeur, ne saurait être une obligation sans risquer de fausser tous les résultats par la simple

tentation de répondre n'importe quoi lors de l'expression pétitionnaire, ce qui impliquera dès lors la liberté individuelle totale de participer ou non à la néo-démocratie locale. Cela dit, à l'inverse du système électoral faussement représentatif qui caractérise par défaut la situation actuelle et décourage un nombre toujours croissant de citoyens d'élire qui que ce soit, la *re*-motivation authentique qui ne manquera pas de se développer dans un cadre aussi démocratique que notre Délodie incitera très vite la quasi-totalité des adultes locaux à participer en s'exprimant à travers un processus enfin équitable, transparent et confortable en termes de temps et de rythme au cours de chaque année politique.

Car il ne s'agira plus là d'un choix contraint limité à l'obligation d'abandonner son pouvoir personnel à un quelconque professionnel de la politique, mais bien de la liberté d'approuver ou de désapprouver une loi précise ou un projet collectif, voire une réglementation quotidienne, liberté doublée du privilège de pouvoir proposer soi-même un progrès tangible, et complétée par l'égale possibilité d'être invité par tirage au sort à partager la gestion des affaires publiques locales. Sachant que dès cet échelon communal le droit de vote, représentant une égale parcelle de pouvoir politique, restera désormais intégralement en possession de chaque citoyen, au même titre que celui de n'importe quel autre *voteur*, la « chose publique » concernera quasiment tous les habitants de nos nombreuses Communes, au sens le plus noble de l'implication politique, aboutissant dès lors à terme à des taux de participation jusqu'à présent inimaginables.

Toutefois, il n'en reste pas moins vrai qu'un *voteur* délodiste ne doit ressentir aucune obligation politique s'il préfère ne pas participer, laissant alors aux autres la responsabilité de décider pour lui. Le nombre de *voteurs* inscrits sera donc logiquement toujours supérieur au nombre de *voteurs* « actifs », la différence représentant la proportion (sans doute très limitée) des *voteurs* déclarés « passifs », lesquels ne doivent pas être confondus avec les trop nombreux abstentionnistes -par pur dégoût- des élections pseudo-démocratiques actuelles.

Une fois déduite la proportion insignifiante des *voteurs* passifs qui, dans un contexte aussi démocratique, auront délibérément choisi de ne pas s'exprimer malgré le conséquent délai de six semaines mis à leur disposition pour cela, les *voteurs* actifs seront donc les seuls à prendre en compte pour comptabiliser les résultats des votes pétitionnaires sur le Site Communal Officiel. Si les votes positifs ou négatifs sont faciles à interpréter pour chaque proposition citoyenne locale mise en ligne, il est important de remarquer ici que la solution du signe « égal » exprimera logiquement l'indifférence du pétitionnaire sur le sujet précis proposé, soit parce que l'intéressé ne se sent aucunement concerné, soit parce que son hésitation le rend honnêtement incapable de se prononcer quant à ladite proposition.

En tout état de cause, cette troisième option serait peu ou prou l'équivalent du vote blanc actuel, naturellement à prendre en compte dans les résultats en tant qu'expression effective du citoyen concerné et signifiant dès lors que le pétitionnaire indécis est prêt à accepter la réponse majoritaire qui se dessinera au bout du compte.

La question peut se poser de savoir s'il est préférable de laisser chacun totalement libre de ne rien répondre concernant un item donné, sans donc opter pour aucune des trois opinions proposées, ou s'il est préférable, dès lors que le *voteur* décide de participer sur le Site, qu'il soit *obligé* de répondre à chacune des Propositions Citoyennes, quitte à précisément apposer un signe « égal » lorsqu'il ne se sent pas concerné, condition pour pouvoir passer à la Proposition suivante. Dans le premier cas, chaque Proposition pourrait conséquemment révéler des *voteurs* passifs plus nombreux suggérant que le sujet ne concerne qu'une petite partie de la population, avec l'avantage pour chaque *voteur* de naviguer plus librement sur le site en ne s'intéressant qu'à quelques propositions le cas échéant. Par principe démodiste, la liberté devrait rester maximale, incluant dès lors la possibilité de visiter le site chacun à sa façon, aussi souvent que souhaité, en « libre-service » total, et plus particulièrement pendant la période de « votation » annuelle bloquée de mi-octobre à fin novembre, selon l'exemple supposé.

Chaque visiteur pourra donc passer librement d'une Proposition à l'autre, sans obligation de s'exprimer, sachant toutefois que, puisque le vote blanc fera partie intégrante des trois possibilités de réponse, l'absence totale de choix exclura de fait la prise en compte du *voteur* « absent » dans les résultats officiels, en termes de pourcentage obtenus sur la Proposition concernée. Cela dit, il sera logiquement dans l'intérêt de tout citoyen de survoler l'ensemble du site, ne serait-ce que pour ne pas perdre l'occasion de s'exprimer sur quelque sujet qui lui tiendrait à cœur.

La libre expression citoyenne autorisée par le Site Communal Officiel, tant pour proposer que pour donner son avis personnel, offre donc bien plus que la simple occasion d'un soutien pétitionnaire, car la prise en compte des trois réponses possibles affine cet outil essentiel en permettant aux responsables locaux de décompter et comparer les trois catégories de réponses, offrant symétriquement au citoyen la liberté supplémentaire de préciser s'il est carrément opposé à telle mesure ou tel projet, ou si le choix collectif final l'indiffère. Cette base de données politique représentera en tout état de cause un progrès sans précédent en termes de liberté d'expression individuelle *et collective* directe, apte à définir le plus finement possible la volonté populaire majoritaire, tout comme les attentes citoyennes les plus impatientes.

Chaque Proposition Citoyenne pourra ainsi se voir comptabilisée démocratiquement au dernier jour de novembre, en nombre de votants (ou *voteurs* actifs) la soutenant, s'y opposant ou étant indifférent à ce sujet, à charge pour les uns ou les autres d'être majoritaires selon le cas pour donner suite -ou non- à cette suggestion sur l'agenda des priorités municipales de l'exercice annuel à venir.

## **5 - Interprétation des Propositions Citoyennes Pétitionnées.**

Faisant suite à la période pétitionnaire officielle des six dernières semaines précédant chaque comptabilisation annuelle des soutiens et/ou oppositions aux Propositions Citoyennes déposées entre janvier et mi-

octobre, le Projet Communal, révélé courant décembre, devrait exposer publiquement et de façon transparente, sur le Site et par affichage en Mairie, les nouvelles priorités approuvées par une majorité citoyenne absolue ou relative, par ordre de résultats décroissants, établissant ainsi le « menu » principal du prochain exercice municipal, et permettant au Conseil des Délégués Municipaux de consacrer le mois de décembre à l'ébauche budgétaire des nouvelles priorités dans la limite des moyens disponibles, ainsi qu'au planning optimal qui permettra de traiter de la meilleure façon possible un maximum de Propositions majoritaires.

La majorité obtenue par une Proposition citoyenne peut s'avérer *absolue* si elle rassemble une proportion de soutien supérieure à 50% de l'ensemble des *voteurs* inscrits dûment révélés « actifs », c'est-à-dire ayant effectivement participé au vote, ce qui respecte au passage la prise en compte du vote *blanc* exprimé par le signe « égal ». La majorité peut aussi être *relative* lorsque le résultat des soutiens obtenus est inférieur à ou égal à 50% du même ensemble d'inscrits actifs, à condition que les votants exprimés en « pour » ou « contre » soient plus nombreux que les votes indifférents, tandis qu'elle devient *minimale* lorsque l'addition des votants exprimant leur soutien ou leur refus est inférieure à la proportion de ces mêmes votes neutres. Cette toute dernière situation peut très bien se concevoir lorsque la Proposition ne concerne qu'une petite partie de la population locale, par exemple un quartier précis, voire une catégorie socio-professionnelle spécifique.

Dès lors, la vraie prise en compte des résultats fort variables qui résulteront des nombreuses Propositions Citoyennes devra se baser sur la priorité décroissante des majorités absolues, relatives et minimales, tout en tenant compte également du ratio différentiel entre les « pour » et les « contre » le cas échéant, particulièrement s'agissant des majorités minimales. Une très large différence entre les soutiens et les oppositions à une proposition concernant une minorité de citoyens est en effet une indication utile et peut justifier une inscription au planning municipal, a fortiori si elle n'implique qu'un budget très limité, du moins si elle doit s'avérer la préférence constitutionnelle des futurs Tempérants.

De plus, il serait parfaitement envisageable de concevoir un Site Communal Officiel comprenant une « partie principale » réservée aux Propositions Citoyennes applicables à l'ensemble de la Commune, ainsi que des annexes regroupant les Propositions concernant les habitants quartiers par quartier, voire telle catégorie plus spécifique de citoyens. Les mêmes calculs peuvent dès lors être pratiqués pour évaluer le type de majorité obtenue non plus par rapport à l'ensemble de la population locale, mais en fonction du public ou de l'espace restreint concerné, un peu à la façon des actuels « conseils de quartier », dont l'intérêt est de promouvoir déjà une démocratie plus participative et plus attentive à l'environnement immédiat des citoyens, bien que de façon hélas encore trop peu démocratique, faute de droit de vote conclusif.

## **6 - Planning Décisionnel et Priorisation Budgétaire.**

Dans la logique de l'option en cours d'analyse, dès le mois de décembre, le rôle du Conseil Municipal et de ses délégués par tirage au sort est de bien respecter les priorités ainsi définies par les Propositions majoritairement adoptées, dans l'ordre « programmatique » précisé plus haut, en les ajustant au mieux au budget disponible afin de satisfaire un maximum de Propositions, non sans rester aussi économe que possible concernant la dépense publique. Si de nouvelles décisions s'imposent au Conseil durant tel ou tel exercice communal annuel, pour des raisons exceptionnelles et donc imprévisibles, la Proposition Municipale qui en résulte doit être soumise au Jury Citoyen sociologiquement représentatif de la population concernée, lequel peut alors donner son accord si la décision lui paraît compatible avec l'intérêt majoritaire, ou, dans le cas contraire, refuser son accord et imposer la présentation régulière de cette proposition sur le Site Communal Officiel pour validation préalable par une majorité citoyenne en vue de l'exercice suivant. Le plus important est qu'aucune décision municipale ne puisse prévaloir sans confirmation citoyenne préalable, a minima via le Jury Citoyen dûment représentatif de l'ensemble des administrés.

Avec l'aide de toutes ces précautions institutionnelles, la gestion locale démodiste devrait s'avérer pleinement démocratique, parfaitement respectueuse des préférences prioritaires et majoritaires de la population locale, et surtout intégralement transparente puisque systématiquement contrôlée, avant validation de chaque décision, grâce au Jury Citoyen et son principe déléгатif échantillonné. Une telle organisation du pouvoir local, respectant toutes les caractéristiques définies dans les précédents courriers, permettrait sans aucun doute d'éviter les si nombreux abus et conflits d'intérêt trop souvent observables dans la gestion partisane de nos villes et villages, tout en économisant les scandaleux gaspillages et l'endettement chronique encouragés par des décideurs aussi partiaux que démagogues. Le bon sens citoyen de Conseillers tirés au sort, déjà habitués à bien gérer leurs budgets personnels ou familiaux en adultes responsables, renforcé par la collégialité de toute décision à prendre, dépassera très largement en efficacité et en probité celui de nombreux décideurs locaux actuels, tandis qu'une toute nouvelle efficience sera directement assurée par l'ordre prioritaire que définiront spontanément les diverses Propositions Citoyennes majoritaires.

En prime, la Démocratie Locale Directe ainsi établie permettra de réduire à néant et de repérer aussitôt toute tentative de corruption en provenance d'intérêts économiques, financiers, politiques ou culturels plus ou moins mal intentionnés, tout en encourageant les responsables locaux à écouter plus librement que jamais les nombreuses associations qui tissent les liens essentiels de la société locale, et dont les initiatives méritent très souvent d'être encouragées. La purification de l'air sociétal local ainsi obtenue devrait également économiser des millions d'euros de gaspillage intéressé sauvagement investis, sans but social avéré, dans le surdéveloppement de zones commerciales redondantes ou de projets immobiliers parfois incohérents, tout en préservant au passage notre si fragile environnement du bétonnage excessif de nos infrastructures et de la pollution qui en découle. Les options politiques pratiques, désormais dictées par et pour les citoyens en fonction de leurs besoins prioritaires, dessineront dès lors une nouvelle société de progrès authentique sans croissance effrénée, dans le respect de la nature et de la Cité, désormais considérées comme les biens les plus précieux des futures collectivités.



## 7 - Le Conseil Municipal et ses Délégués.

Les nouveaux gestionnaires de la vie locale seront donc tirés au sort parmi l'ensemble des citoyens inscrits sur la liste des *voteurs* actifs, volontaires par acceptation sans plus jamais être candidats, conviés par le sort et totalement libres d'accepter ou non en leur âme et conscience la responsabilité communale qui leur est offerte, puis soumis à un test d'aptitude minimale objective, ainsi qu'à une brève enquête de probité et de moralité incluant ici la condition d'un casier judiciaire vierge en matière civile autant que professionnelle ou commerciale, ce qui paraît pour le moins souhaitable. Moyennant ces précautions, les Conseillers Municipaux Délégués s'engageront par écrit à respecter le rôle qu'ils s'approprieront à endosser après une lecture attentive des responsabilités correspondantes et des risques clairement encourus en cas de fraude ou de corruption juridiquement établie. Leur nombre, de préférence impair, dépendra nécessairement de la taille démographique de la Commune à gérer, tandis que la durée de leur fonction non renouvelable pourra très bien n'être que de deux ou trois ans, voire plus en fonction du choix majoritaire institutionnel, dans le but de stimuler leur dévouement à la collectivité sans pour autant les « installer » trop longtemps dans une position influente susceptible de les rendre corruptibles. Le rythme de rotation choisi permettra de même de renouveler plus fréquemment le personnel politique local en associant le plus grand nombre de citoyens à cette honorable prise de responsabilité collective, empêchant de fait toute ambition professionnelle durable préjudiciable à l'intérêt commun. Les nouveaux volontaires ainsi tirés au sort se verront aussi offrir une formation accélérée avant leur prise de fonction, afin de leur permettre d'être pleinement opérationnels dès le début de leur aventure collégiale. Le cœur de leur formation doit insister sur le respect de l'opinion de chacun, la totale transparence des débats du Conseil Municipal, et la quête permanente de l'efficacité optimale dans l'accomplissement de leur tâche, laquelle ne consistera qu'à répondre au maximum d'attentes citoyennes en consacrant à chacune le minimum de moyens nécessaires.

## **8 - Représentativité du Conseil Municipal.**

S'agissant ici de l'échelon local de la démocratie démodiste des Communes de petite taille, et en fonction de la population concernée, le Conseil Municipal peut ne pas être représentatif de l'ensemble des citoyens dans leurs proportions réelles, à la différence de l'Assemblée Nationale, car les « décisions préalables », et donc les choix politiques principaux de la Commune, sont pour l'essentiel dictés par les voteurs eux-mêmes à travers le Site de Proposition Citoyenne, ce dernier tenant lieu d'assemblée citoyenne permanente grande nature. Dès lors, la proportionnalité du Conseil Municipal n'est aucunement indispensable, puisque son planning d'action devrait être prioritairement constitué des Propositions Citoyennes majoritairement pétitionnées.

Cela dit, la Loi doit prévoir que, sitôt que cela devient possible en termes de nombre de Délégués et de faisabilité statistique, le Conseil Municipal soit obligé d'approcher au plus près la proportionnalité, en particulier concernant les plus grandes agglomérations (la limite des paliers démographiques devant être laissée à la discrétion de tous nos concitoyens lors du référendum constitutionnel national, ou à défaut, lors du vote de la loi régissant les processus démocratiques locaux).

## **9 - Rôle du Conseil Municipal.**

Dès sa première séance, le Conseil Municipal choisit son Maire, soit par vote, soit par tirage au sort, en fonction du choix constitutionnel à définir et de la taille de la Municipalité, ce qui n'empêche pas tous les intéressés d'avoir déjà fait connaissance lors de la présentation de la nouvelle équipe et de sa formation préalable. Le Maire a pour fonction spécifique de présider et d'animer les débats du Conseil, ainsi que de représenter officiellement la Municipalité, auprès des citoyens, comme en situation extra-communale, conservant à cette fin le statut de premier magistrat ou officier d'état civil. Une fois élu, voire tiré au sort par le

Conseil, ledit Maire pourrait être remplacé par vote des deux tiers de l'ensemble des Conseillers Délégués en cas de problème avéré risquant de nuire au travail collégial de la Municipalité.

Il peut être également envisageable que la fonction de Maire soit partagée à tour de rôle par tous les délégués municipaux, si telle s'avère la préférence institutionnelle fondatrice, avec l'avantage d'éviter toute dérive découlant du risque de personnalisation de la fonction municipale suprême. Car en réalité, ledit Maire n'est que le représentant officiel du Conseil, mais en aucun cas l'unique décideur final de quoi que ce soit, dans la mesure où toutes les décisions sont prises collégalement par la majorité absolue, voire relative, des Conseillers Délégués Municipaux. Enfin, les sessions et réunions dudit Conseil sont ouvertes au public et aux médias, afin de garantir la transparence des débats et l'absence de toute stratégie manœuvrière d'obstruction ou de manipulation.

Contrairement à la situation actuelle, le Maire et son Conseil n'ont pas pour prérogative principale de définir l'axe des politiques, décisions et projets à mettre en œuvre, puisque la route annuelle à suivre est virtuellement « toute tracée » via l'obligation de respecter l'agenda résultant des Propositions Citoyennes les plus largement pétitionnées. Dès lors, le rôle municipal attendu par tous les administrés consiste à budgétiser et piloter les mesures et projets retenus suite au bilan annuel du Site Communal de Proposition Citoyenne, en veillant à optimiser les dépenses entraînées par ces nouvelles décisions. Une fois pré-étudiée, débattue puis décidée par vote majoritaire, chaque mesure du Conseil Municipal doit alors être transmise au Jury Citoyen pour contrôle et validation « référendaire échantillonnée » avant de devenir effective et d'acquiescer sa force réglementaire à l'échelon local.

Les Conseillers Municipaux et leur Maire doivent recevoir des indemnités ou salaires correspondant au volume de travail nécessité par leurs nouvelles fonctions, d'un niveau optimal à définir collectivement en fonction de leur rapport au salaire médian ou moyen national, en veillant avant tout à stimuler suffisamment l'engagement de la personne concernée sans toutefois porter préjudice à sa carrière provisoirement

interrompue, le cas échéant, et selon les limites d'un plancher et d'un plafond jugés majoritairement décents.

## **10 - Initiatives du Conseil Municipal.**

Une fois installés pour leur mandat, les Conseillers Municipaux et leur Maire peuvent gérer librement les décisions les plus courantes n'impliquant aucune contradiction avec les Propositions Citoyennes majoritaires, et ce, à concurrence d'un budget maximal défini. Cela dit, toute décision plus importante, stratégique, ou qui serait jugée telle par le Jury Citoyen préalablement informé, doit recevoir l'aval majoritaire de ce dernier avant d'être effective, ou à défaut, se verra inscrite sur le Site de Proposition Citoyenne en tant que Proposition Municipale pour l'exercice suivant. Cela peut être le cas précis des grands programmes immobiliers et commerciaux concernant peu ou prou l'ensemble de la communauté urbaine, par exemple l'installation d'activités à risques environnementaux majeurs, la négociation d'infrastructures routières importantes, l'association entre des Communes voisines, les jumelages internationaux etc... En cas de décision à prendre dans un contexte d'urgence avérée, l'accord majoritaire minimal du Jury Citoyen reste indispensable, mais la procédure peut être accélérée à l'extrême. L'autre solution, y compris en cas d'urgence, peut consister en un référendum intégral local.

## **11 - Le Référendum Intégral Local.**

Le semi-référendum habituel de type échantillonné, via le Jury Citoyen de Validation, peut être complété, remplacé, voire contredit, par un référendum général impliquant dès lors la totalité des citoyens de la Commune, soit à leur demande, soit à l'initiative de l'une ou l'autre des deux institutions communales. La règle majoritaire sur pétition spontanée paraît garantir le minimum requis dans les trois cas pour imposer la nécessité dudit référendum, lequel peut se concevoir sous forme classique d'enveloppe individuelle, ou sur site sécurisé, avec un

délai d'information préalable minimale pouvant se voir réduit à deux semaines en cas d'urgence décisionnelle absolue.

## **12 - Le Jury de Validation Citoyenne.**

Troisième pilier de la démocratie locale (pour les villes de taille démographique « suffisante », s'entend, mais aussi pour les Communes rurales associées en intercommunalité), le Jury de Validation Citoyenne est l'assemblée regroupant une proportion optimale de citoyens pour représenter, par délégation et tirage au sort, l'ensemble des administrés sous la forme précise d'un échantillon socio-professionnel réellement fiable, en incluant principalement comme critères statistiques le statut socio-économique, l'âge et le sexe de chaque *citoyen-voteur*. Selon le choix des constituants, les membres de cette assemblée périodique de validation pourront se voir renouvelés à chaque session de votation, ou établis pour une « mandature délégative » plus ou moins longue.

## **13 - Rôle de Contrôle.**

Le tout premier rôle de cette assemblée locale est de vérifier la conformité des décisions prévotées par le Conseil Municipal par rapport aux Propositions Citoyennes qui les ont suscitées, indépendamment de la préférence majoritaire dudit Jury. En effet, s'agissant en particulier de Propositions initiales n'ayant obtenu qu'une majorité relative ou à plus forte raison minimale, la préférence majoritaire du Jury n'a aucun sens, et ses délégués ont donc surtout pour fonction dans ce cas de valider les décisions municipales en qualité de mesures dûment respectueuses des Propositions Citoyennes, en contrôlant la régularité et la transparence de la décision municipale, ainsi que sa faisabilité financière dans le respect de la Loi. C'est donc ici un rôle de jugement et de vérification sur le double respect de la forme et du fond qui est attendu de cette assemblée citoyenne, du moins s'agissant des décisions municipales dérivant d'une Proposition majoritairement pétitionnée sur le Site Officiel Communal.

## 14 - Rôle référendaire.

Il va dès lors de soi que tous les autres « prévotes » municipaux concernant des décisions ou projets d'initiative municipale *dépassant* le cadre usuel et quotidien des dépenses de fonctionnement dérivant de la gestion des décisions précédemment prises et annuellement renouvelées doivent recueillir l'assentiment de la majorité absolue ou relative du Jury de Validation Citoyenne, et dans ce cas, chaque Délégué de ce Jury doit voter librement « pour » ou « contre », voire s'abstenir, selon sa préférence personnelle, en situation réelle de référendum échantillonné. En cas d'absence de soutien majoritaire de la part dudit Jury Citoyen, le Conseil Municipal devra revoir sa copie, en tenant dûment compte des commentaires éventuels accompagnant la décision de refus, ou proposer son projet directement sur le site Officiel de Proposition Citoyenne.

Si un blocage se prolonge, le Conseil Municipal et le Jury de Validation Citoyenne peuvent décider indépendamment de recourir à un référendum général auprès de la population locale concernée, laquelle doit aussi pouvoir à tout moment, même en cas d'acceptation d'une décision municipale par le Jury Citoyen, et dans un délai limité de trois semaines, à titre d'exemple, se mobiliser spontanément pour imposer un référendum via une pétition majoritaire *absolue*, précaution nécessaire pour éviter tout risque de connivence abusive entre les deux assemblées citoyennes communales. Enfin, pour les mêmes raisons, et sauf cas très exceptionnel d'urgence absolue, les initiatives directement municipales, ainsi que leurs éventuelles validations par le Jury Citoyen, devraient être interdites entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> septembre, période de démobilisation citoyenne « estivale » souvent propice à de nombreux abus potentiels de la part des autorités.

## 15 - Rôle de Garant du Site Officiel.

Outre ses fonctions usuelles de validation du travail municipal et de décision référendaire occasionnelle, le troisième grand rôle du Jury Citoyen consiste à vérifier et garantir le bon usage du Site Communal de Proposition Citoyenne ainsi que l'évolution constante de sa présentation et « l'interprétation » de ses résultats par la Municipalité. Le but est ici d'éviter toute manœuvre évidente de saturation ou de manipulation du Site par d'éventuels saboteurs malintentionnés, ainsi que toute déviance contraire aux mœurs et à la loi morale commune, quitte à pouvoir, le cas échéant, susciter une enquête judiciaire afin de poursuivre les citoyens, délégués, ou autres personnes morales responsables. Cette surveillance nécessaire doit se doubler d'un affichage préalable sur le Site Officiel de la commune, avec description explicite des risques encourus, autant par chaque simple citoyen que par n'importe quel Délégué, y compris donc le Maire de la Commune concernée. Afin d'assurer le respect équitable des opinions favorables ou défavorables pouvant s'exprimer librement sur le futur Site Communal de Proposition Citoyenne, une double page d'Argumentaire Citoyen résumant clairement en vis-à-vis les arguments principaux des opinions opposées doit être disponible sur un simple clic à partir des Propositions les plus sujettes à controverse, dans le but d'informer de façon aussi équilibrée que possible tout visiteur désireux de la consulter avant de se décider éventuellement.

Sachant par ailleurs qu'il faut à tout prix éviter la profusion incontrôlable des opinions individuelles mal exprimées, loufoques ou insultantes qui polluent si souvent les réseaux sociaux et favorisent les *fake news* au détriment d'un vrai débat, la responsabilité de ces pages d'Argumentaire Citoyen résumé doit entièrement incomber au Jury de Validation Citoyenne dont la composition d'échantillon représentatif de la population réelle semble offrir les meilleures garanties d'objectivité pour l'expression de *toutes* les opinions. Le principe est sensiblement comparable à celui des « tribunes libres » déjà laissées aux différents courants d'opinion présents dans chaque Municipalité importante, telle

qu'on peut les lire dans les magazines municipaux, avec ici l'avantage de résumer les arguments *pour* ou *contre* concernant chaque Proposition suffisamment importante ou complexe, mais en provenance de tous les citoyens, et non plus seulement de tel ou tel groupe partisan.

Outre les débats librement nourris par les citoyens regroupés en clubs de réflexion, en associations syndicales ou autres sections locales de partis politiques, ainsi qu'en complément des indispensables médias locaux, cet Argumentaire Citoyen pourra être un outil démocratique très profitable dès lors qu'une Proposition impliquera des avantages et des inconvénients concernant l'ensemble des administrés. D'où l'intérêt de laisser au Jury Citoyen la possibilité, si ce n'est l'obligation, de formuler les arguments très divers de ses membres en faveur ou à l'encontre de certaines Propositions comme de certains projets émanant de fait soit des citoyens, soit de la Municipalité. En toute logique, l'Argumentaire Citoyen doit être fixé de façon définitive au plus tard avant le début de la période pétitionnaire annuelle et officielle prévue de mi-octobre à fin novembre pour être disponible au moment le plus crucial des choix de chaque *citoyen-voteur*.

Ainsi, les divers membres du Jury Citoyen, tout en assurant leur fonction de contrôle des décisions municipales de l'année en cours, pourront participer utilement à la formulation des débats éventuellement suscités par les nouvelles Propositions Citoyennes concernant l'exercice suivant, tout en laissant le dernier mot à l'ensemble des citoyens via le processus pétitionnaire. Enfin, les indemnités ou salaires des Délégués Jurés suivent les mêmes règles que pour les Conseillers Municipaux, en fonction du volume de travail requis, tandis que les comptes des deux assemblées municipales, à l'instar de tous les mouvements financiers induits par leurs rôles respectifs, restent constamment vérifiables par les citoyens, tant individuels que regroupés de quelque manière que ce soit, via la transparence d'une publication comptable *en continu*, ce qui est la moindre des choses, s'agissant du Bien Commun que représente l'argent public en provenance des impôts.



## **16 - Renouvellement du Jury de Validation Citoyenne.**

Est-il souhaitable de synchroniser la désignation par tirage au sort des deux assemblées locales, pour une durée de mandat identique, ou de renouveler plus fréquemment le Jury Citoyen, quitte à laisser au Conseil Municipal la durée légale actuelle de cinq années au lieu de trois, sachant qu'en tout état de cause aucun de ces mandats ne saurait être renouvelable, sauf par véritable hasard, pour les bonnes raisons déjà exposées dans les précédents chapitres ?

De fait, les rôles très différents et précisément complémentaires de ces deux assemblées locales ne suggèrent pas forcément la même temporalité, dans la mesure où il peut paraître plus important pour la Municipalité d'avoir assez de temps pour mettre en œuvre ses décisions et projets, lesquels peuvent impliquer plusieurs années de travail suivi. De tels délais risquent de rendre préjudiciable le changement d'équipe trop fréquent, compte tenu du transfert de responsabilité et des besoins d'information que tout cela suppose. D'un autre côté, nous avons déjà maintes fois souligné le risque que représente la moindre pérennisation de toute autorité et l'indispensable besoin de rotation fonctionnelle pour éviter les abus de pouvoirs et autres risques de corruption trop souvent observables sur la durée. En réalité, pour peu que de bonnes procédures techniques et documentaires soient mises en place, le passage du relais entre anciens et nouveaux Délégués ne devrait pas induire le moindre ralentissement, ni même l'interruption des projets, sachant par ailleurs que ces derniers peuvent se voir élaborés ou finalisés à n'importe quel moment de chaque mandature. Qui plus est, un renouvellement fréquent devrait faciliter un contrôle permanent de la régularité des procédures en cours pour la réalisation des actions municipales.

Pourquoi ne pas laisser les citoyens concernés faire leur propre choix, et le modifier si nécessaire au vu de l'expérience, dans le cadre du « rodage » de la sixième République provisoire déjà mentionnée ? La durée de mandature et la fréquence de renouvellement qui en découle

pour l'une ou l'autre assemblée seront à préciser par choix majoritaire au moment du vote de la nouvelle Constitution, à l'instar de tout ce qui est relatif aux proportions, tel que le nombre des délégués de chaque assemblée par rapport à chaque population concernée, ou les critères de fixation de leurs « indemnités ». Dans la mesure où ces ajustements ne remettront pas en cause le principe des deux assemblées ou Conseils complémentaires, de multiples options quantitatives resteront possibles, et il serait trop arbitraire de fixer prématurément ces réglages pourtant indispensables le jour venu.

Remarquons toutefois ici que le Conseil Municipal gagnera à ne pas être trop important numériquement, en tant que mini-gouvernement, afin d'être plus efficace dans l'action concrète qui lui sera demandée via le Site de Proposition Citoyenne, et ce d'autant plus qu'il ne sera pas censé être statistiquement représentatif de la population, à la différence du Jury de Validation Citoyenne. De plus, toute décision du Conseil Municipal étant systématiquement prise de façon collégiale, et l'équipe municipale devant appliquer en priorité les Propositions pétitionnées, il paraît préférable d'opter pour un groupe de conseillers assez compact dont les responsabilités seront de la sorte moins diluées, tout en restant constamment partagées.

## **17 - Quelle Taille Communale Optimale ?**

La taille démographique optimale d'une Commune n'est qu'une interrogation en grande partie fictive, dans la mesure où la variété des conditions géographiques, socio-économiques et historiques différencie les données complexes de l'appartenance psychologique à un territoire précis. Il n'en reste pas moins vrai que le contraste entre milieu urbain et rural doit être pris en compte. S'il est assez facile de concevoir une Commune équilibrée dans le cadre usuel d'une ville moyenne ou d'un arrondissement d'une plus grande agglomération d'envergure régionale, voire nationale, il n'est pas surprenant qu'en milieu rural, les villages et les petits bourgs ressentent le besoin, voire l'obligation, de se regrouper pour mutualiser gestion et finances par l'intercommunalité. Il en résulte

certains inconvénients notoires, qu'il faut toutefois mettre en logique balance avec d'autres avantages dont les populations urbaines sont hélas privées. Cela dit, du point de vue démocratique qui nous intéresse ici, le seul critère à respecter en priorité absolue est celui de la représentativité effective directe du Jury Citoyen, en tant qu'échantillon statistiquement fiable de la population concernée. De fait, dans l'option présente, cette condition semble constituer la base la plus objective pour définir la taille minimale d'une Commune et supposerait conséquemment une valeur démographique critique pour que le vrai « portrait » des citoyens locaux puisse s'exprimer à travers l'assemblée du Jury, avec suffisamment de finesse de traits dans sa nécessaire variété socio-professionnelle, entre autres critères essentiels tels que l'âge et le sexe, en particulier.

En respectant cette condition apparemment incontournable, le cas échéant complétée ou ajustée en fonction d'éventuelles contraintes territoriales, il devrait être possible d'en déduire le nombre d'habitants et/ou de citoyens adultes nécessaires pour animer une démocratie locale viable d'envergure humaine minimale, sachant que rien n'empêche la libre mise en commun de services collectifs plus efficaces avec d'autres communes adjacentes, comme cela est déjà très souvent le cas. La taille *optimale*, quant à elle, se révélera assurément largement supérieure en termes de moyens comme de support démographique, tout en restant impossible à définir, preuve s'il en fallait de l'infinie variété actuelle des environnements communaux, en tant que résultats d'une histoire locale par définition unique. Rien ne vaudra dès lors, en cette matière, le choix des futurs Tempérants, dûment ajusté via l'observation de l'expérience historique, et en fonction de chaque culture locale ou nationale.

## **18 - L'Option Communale Simplifiée ou Directe.**

Ainsi naviguons-nous en direction de notre horizon délodiste, non sans louvoyer pour contourner les écueils révélés par les remous écumeux d'une V<sup>o</sup> République à la météo tempétueuse ! Or, à bien y réfléchir, peut-être sommes-nous victime d'une réflexion inutilement complexe par la volonté d'imiter prématurément le schéma fonctionnel

d'une démocratie nationale encore en gestation, dans laquelle le Jury de Validation Citoyenne, référendaire et échantillonné, nous a dès le départ semblé indispensable. En effet, il est vrai que les présentes *Réflexions Citoyennes* sont nées d'un besoin de réformer nos institutions au plus haut niveau, alors que le présent courrier concerne strictement l'échelon communal, dont la caractéristique locale, en termes de surface et de population, permet certainement de simplifier les choses, contrairement aux enjeux institutionnels nationaux. Dès lors, pourquoi ne pas imaginer une démocratie locale encore plus directe et d'autant plus motivante, en reconsidérant l'utilité du Jury Citoyen, à la manière d'un sculpteur qui, prenant quelque recul, s'aperçoit qu'il reste un profil essentiel à épurer ?

En effet, dans l'option simplifiée la plus directe qui nous occupe ici, et grâce au pouvoir décisionnel préalable de la majorité citoyenne sur le Site Officiel, la dépendance permanente de la Municipalité vis-à-vis de ses administrés a de quoi rendre inutile la présence complexe et coûteuse de tout Jury Citoyen d'envergure locale, évitant au passage le risque de voir les deux assemblées en question se renvoyer la balle sur la moindre décision délicate en une navette dangereusement comparable à celle du duo législatif de l'Assemblée Nationale et du Sénat. À dire vrai, les avantages d'une telle simplification sont en réalité multiples, à condition bien sûr que toute décision municipale *nouvelle* soit dès lors préalablement approuvée par une majorité citoyenne sur le Site Officiel et que les citoyens aient aussi le pouvoir d'écourter le mandat municipal par référendum en cas de non-respect patent de cette obligation.

Il suffit que la Constitution et ses lois consécutives interdisent toute prise de décision municipale sans l'accord préalable des citoyens pour éviter le moindre risque de « dérapage antidémocratique », tout en réunissant ainsi les conditions d'une simplicité fonctionnelle propice à l'efficacité. Sur le Site Officiel, la Municipalité en cours de mandat, au même titre que les citoyens, les associations, les partis politiques et les lobbys socio-économiques ou culturels, pourra librement déposer ses propres souhaits et projets pour les soumettre, comme tout un chacun, à l'ensemble des *citoyens-voteurs*, dans l'espoir d'obtenir, à la prochaine occasion de votation périodique, une adhésion majoritaire l'autorisant

de fait à les concrétiser (voire à les faire concrétiser en cas de nouvelle Municipalité) lors de l'exercice suivant.

De nos jours, chaque initiative municipale s'initie à travers de nombreux contacts, échanges ou autres négociations dans le contexte discret et feutré de quelques cercles d'influence souvent plus officieux qu'officiels, avant autant qu'après l'élection de l'équipe correspondante, mais toujours peu ou prou à l'insu des électeurs qui n'ont d'autre droit que celui d'élire à l'aveuglette sans jamais voter la moindre décision. À l'opposé de ce vol organisé, voire de ce viol systématique du pouvoir des citoyens face aux choix concrets qui les concernent directement, la Commune Tempérante et délodiste peut dès lors rebattre les cartes pour inverser la vapeur comme il se doit et respecter le principe démocratique de l'autogestion du peuple, par le peuple et pour le peuple, en direct et en continu, du moins s'agissant de cet échelon local.

## **19 - Une Transparence Maximale.**

Cette option n'empêchera en aucune manière les leaders locaux sociaux, économiques ou culturels, de remplir leur vrai rôle positif en proposant des initiatives utiles concernant la Commune et ses habitants, mais la transparence totale qu'impliquent l'inscription préalable de tout projet sur le Site Officiel local et l'obtention d'une majorité citoyenne favorable stimulera dès lors toutes les idées collectivement profitables en décourageant d'autant les marchés frauduleux et autres manœuvres opaques. Une telle clarification de fonctionnement sera enfin propre à prémunir les futures collectivités locales des dérives mafieuses et de la corruption, tandis que nombre d'idées nouvelles provenant de citoyens habituellement écartés de la politique par le jeu électoral, voire par le dégoût de son spectacle, pourront fleurir pour le plus grand bien d'une vie communale enfin juste et apaisée. Ainsi chaque Proposition ou autre projet d'envergure ne manquera pas de susciter un débat aussi limpide que possible sur ses tenants et aboutissants, interdisant les non-dits et mensonges qui manipulent trop souvent, non seulement les « électeurs » privés du pouvoir de choisir, mais également leurs élus les plus naïfs.

Plus la Proposition Citoyenne sera cruciale pour la communauté locale, plus le débat correspondant en deviendra intense, et toutes les données de l'Argumentaire Citoyen n'en seront que plus précieuses sur le volet complémentaire du Site Officiel, permettant à chacun des participants de s'instruire pleinement du sujet débattu avant de prendre parti en toute connaissance de cause s'agissant des avantages et des inconvénients de chaque Proposition à pétitionner ou décision à valider.

Dans l'optique de cette démocratie authentiquement locale et directe, les Propositions Citoyennes majoritairement validées dicteront la politique à suivre par la Municipalité, en prévoyant des procédures de fonctionnement tout aussi transparentes, avec, en cas de nécessité, la possibilité symétrique de consulter directement l'ensemble des citoyens par référendum local exceptionnel, même hors la période annuelle de « votation ». En effet, des circonstances imprévisibles peuvent obliger le Maire et son Conseil Municipal à consulter les citoyens dans un délai raisonnable, de deux à quatre semaines par exemple, en cas d'urgence, tandis qu'inversement, les citoyens doivent aussi avoir la possibilité, dans des termes identiques, d'annuler par référendum toute décision non majoritairement pétitionnée, voire de « destituer » la Municipalité à tout moment en cas de comportement illégal ou abusif de cette dernière. Par définition et en toute logique, ces référendums locaux ne pourraient se voir validés que par une majorité *absolue*, atteignant vraisemblablement les deux tiers des suffrages exprimés *et* de la participation, par exemple, si tel devait être le choix des futurs constituants.

Dans ces conditions de sécurité réciproque, le Conseil Municipal pourra sans aucun risque endosser les rôles précédemment attribués au Jury Citoyen dans la version complexe de notre première ébauche, en évitant les difficultés qu'une représentation statistique fiable suppose au plus petit niveau, permettant d'envisager plus de souplesse et de variété dans la taille possible des Municipalités. Ainsi, par exemple, le Conseil Municipal pourra-t-il formuler l'Argumentaire Citoyen concernant les propositions dans l'optique d'un prochain exercice, en fonction de la variété d'opinions inévitablement présente dans sa propre assemblée et en suivant les règles d'équité définies par la procédure correspondante.

Par ailleurs, le rôle référendaire de « codécideur » du Jury Citoyen, tel qu'envisagé plus haut, deviendra quant à lui inutile puisque le Conseil Municipal devra soumettre à tous les Citoyens, via le Site Officiel, toute décision ou projet d'envergure dépassant ses attributions habituelles. Enfin, en dernière extrémité, le rôle de contrôle ou de validation du Jury se verra dans ce cas attribué directement aux citoyens par la procédure de blocage du Référendum Local d'Initiative Citoyenne, c'est-à-dire principalement sous forme de désapprobation éventuelle, à la façon d'un veto collectif majoritaire.

En effet, pour verrouiller très solidement le circuit démocratique local et s'assurer que toutes les initiatives municipales correspondent suffisamment aux Propositions citoyennes (voire communales) qui en sont à l'origine, il suffit de prévoir légalement que toute décision finale soit publiée sur un volet intitulé « Décision Communale » au sein du site municipal pendant deux à quatre semaines avant de prendre effet, délai à déterminer démocratiquement, pendant lequel les citoyens pourront réclamer un éventuel référendum par initiative pétitionnaire, sur la base d'une majorité absolue. En face de chaque décision municipale datée du jour de son vote final, sera donc proposée la possibilité de demander par pétition un Référendum d'Initiative Populaire sur cette décision, avec mise en évidence du nombre total de *voteurs* inscrits, du nombre de *voteurs* nécessaires pour obtenir la majorité, et du nombre actualisé des éventuels demandeurs, et ce, suivant le délai supposé plus haut. Il ne fait aucun doute que la seule éventualité de ce contre-pouvoir citoyen sera la meilleure garantie du respect municipal des Propositions pétitionnées par la majorité effective des administrés.

## **20 - Vers de Nouvelles Priorités Locales.**

Ainsi apparaît plus distinctement sur notre horizon démodiste la future organisation démocratique par laquelle chaque citoyen, seul ou associé à la réflexion partagée de tout groupe associatif déclaré, pourra participer pleinement à l'évolution de la vie communautaire dans son environnement quotidien le plus immédiat. Ces propositions citoyennes,

qui pourront bientôt doubler les initiatives du Conseil Municipal (elles-mêmes soumises à la validation majoritaire préalable), devraient susciter de nombreuses idées pertinentes et maints projets des plus utiles qui, une fois « positivement pétitionnés » sur le Site Communal, se verront appliqués dans les meilleures conditions de transparence, pour le bien commun d'une gestion dûment optimisée et enfin préservée des risques de « corruption institutionnelle ». De fait, cette authentique démocratie locale, aussi directe que possible et constamment sous le contrôle de ses citoyens, interdira tout abus de pouvoir susceptible d'imposer quelque décision non majoritaire et garantira d'autant l'intérêt général en toute circonstance. Á l'échelon local, les partis politiques et autres groupes d'intérêts publics ou privés se verront obligés de concentrer enfin leur attention sur des projets concrets *socialement* acceptables et pertinents, puis de les proposer aux citoyens via un débat réellement démocratique aboutissant à l'aval majoritaire indispensable, à l'inverse de la situation actuelle.

Certains projets municipaux de prestige, souvent conçus pour ne changer que l'image d'une ville en lieu et place de sa réalité, ou pour satisfaire le seul caprice d'un maire à l'ego surdimensionné tout en ne profitant qu'à un étroit marché privé faussement concurrentiel, seront alors fort judicieusement remplacés par des priorités plus sociales et environnementales dans l'intérêt majoritaire des habitants. Cela évitera, par exemple, l'excroissance démesurée de certaines zones commerciales périphériques au détriment d'un centre-ville vidé de sa substance, tout comme le bétonnage excessif qui en découle, en favorisant au contraire les espaces verts, l'habitat à taille humaine, le transport collectif et le bien-être des piétons ou des cyclistes, pour une qualité de vie sans cesse améliorée. Il ne fait aucun doute que les priorités d'une telle démocratie communale rééquilibreront aussitôt la balance décisionnelle en faveur de l'humain, en complétant l'utile calcul économique et financier par sa dimension sociale trop longtemps négligée, incitant dès lors les pouvoirs économiques locaux à (re)découvrir leur pleine responsabilité sociétale, et réduisant d'autant les risques d'abus de pouvoir et autres passe-droits.



Tel devrait être, selon les réflexions qui précèdent, le nouveau cadre d'une société enfin localement équitable, propre à responsabiliser chaque citoyen en lui confiant sa juste parcelle de pouvoir politique, pour le bien d'une autogestion partagée fondée sur le respect mutuel que suppose la seule véritable éducation civique et républicaine. Quant à la conclusion secondaire de ce chapitre, force est de remarquer qu'il a fallu passer par une réflexion plutôt alambiquée au travers du concept d'un Jury Citoyen d'échelon communal avéré superflu au bout du compte, avant d'avoir accès au schéma idéal de la démocratie locale directe, ou Délodie, dans sa version *absolue*, en l'occurrence parfaitement viable à cette échelle démographique. Mais qui n'a jamais remarqué cette saine loi purificatrice de la pensée et de l'action, par laquelle on n'épure les choses qu'après les avoir compliquées, comme on s'encombre d'objets inutiles avant de se contenter de l'essentiel, du moins chaque fois que l'on *progress*e en direction de la sagesse écologique *largo sensu* ?

Mai 2019

# Réflexions Citoyennes 6

Déلودie-lès-Verne

## 1 - Fiction Prémonitoire ?

Les néo-fondations institutionnelles de la Commune Tempérante étant pour le moment fixées par les précédentes *Réflexions* mensuelles dans leur version la plus simple et la plus intuitive possible, il semble opportun de poursuivre notre quête de Paix civile par la visualisation de ce que pourrait être la vie démocratique locale au sens le plus concret du terme, en partant toujours du point de vue des citoyens et dans l'intérêt de leur majorité enfin librement exprimée. Dès lors, pourquoi ne pas se permettre d'en imaginer le résultat, à la façon d'un Jules Verne et de ses voyages anticipateurs, d'apparence si extraordinaire au moment de leur écriture, mais dont les challenges utopiques sont devenus réalité depuis déjà bien longtemps, à l'instar de son *Tour de Monde en 80 jours*, de ses *Vingt Mille lieues sous les Mers*, ou de son aventure *De la Terre à la Lune* ?

Car s'il est un fait permanent dans la longue Histoire de notre Humanité, c'est bien celui de la puissance prémonitoire de l'imaginaire, dont l'expression irrépressible est génératrice de progrès ainsi anticipés,

et ce, pour le meilleur et pour le pire, selon la motivation profonde de l'inventeur-découvreur, ou, plus souvent encore, des utilisateurs qui lui succèdent. Léonard de Vinci, sans nul doute le plus grand visionnaire de tous les temps, aurait dû très logiquement inspirer l'appellation de la Commune fictive induisant le développement du présent chapitre, mais hélas, ce patronyme, accaparé par une multinationale de travaux publics, d'autoroutes et autres parkings, ne saurait ici correspondre à des valeurs délodistes qui sont tout sauf boursières.

Il n'en reste pas moins que c'est en visualisant le but à l'avance que le footballeur ou la footballeuse trouve le chemin pour l'atteindre et l'énergie pour le marquer, à l'image d'une actualité plus populaire ! Le rêve positif et idéaliste, voire le songe sans doute inspiré malgré soi, est donc la condition préalable de l'avènement d'un avenir aussi différent du passé que du présent, même si, trop souvent, l'anticipation féconde est telle que les conditions historiques, techniques et culturelles ne sont parfois réunies que bien longtemps après la première formulation d'une nouvelle invention ou découverte. De plus, même lorsque l'idée neuve s'avère immédiatement applicable, elle se heurte systématiquement à l'incompréhension offusquée des « élites » et autres spécialistes bien en place, ces respectables érudits étant trop encombrés de connaissances « établies » pour savourer à sa juste valeur (et sans jalousie) un point de vue réellement novateur, a fortiori s'il ose s'avérer interdisciplinaire. Or nombre de contributions essentielles à l'humanité sont le fait d'amateurs aussi isolés que passionnés qui, volontairement ou accidentellement, ont simplement découvert, voire inventé quelque chose de nouveau « parce qu'ils ne savaient pas que c'était impossible », pour reprendre la célèbre formule d'un Marcel Pagnol. Toute la force libératrice de la fiction se résume dans cette forme de « culot » troublant, de toupet déstabilisant émanant forcément de la tête en se projetant vers l'avant, au sens du devant et de l'avenir, au point de lui faire précéder le reste du corps, définition même de la marche et du chemin tracé par la civilisation.

À nous la tâche excitante d'en faire autant, mais cette fois-ci en matière politique et socio-économique, tout en sachant pertinemment que le stade où nous jouons est ouvert sur un quasi-infini, et que le but

n'est qu'un prétexte à tendre sans relâche du bien vers le mieux en évitant le pire ! Revenons donc au vaste champ naturel, sans pesticide ni OGM, de notre Commune Tempérante ou Délodiste, échelle prioritaire de la république démocratique idéale, en abordant sa complexité sans le moindre complexe, à la façon d'une abeille butinant sa flore multicolore au gré de son humeur, libre de tout préjugé sur le miel qui en résultera.

## **2 - La Bonne Cause de Monsieur Dupont.**

Dans le cadre délodiste, la source de tout pouvoir politique étant également répartie entre tous les citoyens-voteurs d'une identique Commune, voire d'un même arrondissement, il en résulte que chaque personne inscrite sur la liste communale des participants déclarés sera en mesure, non seulement de pétitionner toute Proposition citoyenne officiellement déposée, mais plus encore de proposer personnellement une future décision municipale éventuelle, soit à titre individuel, soit en s'associant à d'autres citoyens pour la même démarche, sous quelque forme de regroupement identifiable que ce soit, grâce au Site Communal de Proposition Citoyenne déjà si amplement décrit dans les chapitres précédents. L'anonymat, bien que facultatif, doit cependant pouvoir être techniquement préservé par le biais d'un nombre suffisant de solides verrous informatiques, mots de passe et autres subtilités digitales, avec possibilité permanente de vérification, par la personne concernée, du respect intégral de sa Proposition dans le format officiellement requis, (sans compter la sécurité possible d'une preuve écrite et datée ainsi que d'une publication par affichage lorsqu'il s'agit d'un vote pétitionnaire). Cela dit, cet anonymat doit également pouvoir être levé, uniquement *via l'autorité communale démocratique*, en cas avéré de non-respect de la Loi ou de la réglementation concernant les conditions d'utilisation du Site Officiel, afin de décourager et sanctionner tout abus indu touchant à la forme ou au fond de l'expression citoyenne, précaution sur laquelle ces *Réflexions* auront l'occasion de revenir plus en détail.

Pour une simple Proposition pratique n'engageant aucun risque personnel pouvant nuire à la réputation ou à la vie privée du citoyen-

déposant, l'anonymat ne s'avère aucunement indispensable, à plus forte raison dès lors que l'intéressé préfère être identifié afin de pouvoir se faire contacter, de quelque manière que ce soit, par ses concitoyens. Par exemple, Monsieur Dupont, automobiliste par trop agacé d'observer de multiples accrochages depuis son appartement en raison d'une priorité établie sans aucune visibilité, et victime lui-même une fois de cet état de fait, peut proposer très localement la mise en place d'un stop pour l'une des deux rues, voire d'un marquage au sol très spécifique, arguant que l'absence de visibilité oblige chacun à s'arrêter et pousse régulièrement les distraits à l'erreur, Proposition on ne peut plus concrète concernant dans ce cas son propre quartier dans la rubrique correspondante du Site Communal. Mais ce citoyen peut aussi considérer que ladite Proposition devrait s'étendre à toute la ville, voire en réalité bien au-delà, et qu'une réglementation devrait interdire systématiquement toute priorité lorsque le manque de visibilité implique -de part et d'autre- un réel risque ou inconfort, (ou imposer une marque au sol avertissant les automobilistes pouvant confondre la rue prioritaire avec une sortie de garage), tandis qu'inversement, chaque *stop* profitant d'une bonne visibilité devrait se voir transformé en simple priorité. Si tel est le cas, sa Proposition pourra être déposée sur la partie communale du Site Officiel et donc concerner l'ensemble de ladite agglomération, s'agissant ici de Délodie-lès-Verne.

Si M. Dupont choisit d'être identifiable sur le site, alors, au-delà même des soutiens ou oppositions que suscitera sa Proposition, il pourra être utilement contacté par d'autres personnes et, pourquoi pas, mettre en place ou rejoindre une association d'usagers de la voie publique afin de faire d'autres propositions pertinentes, dès lors de façon groupée, ce qui pourra donner plus de poids à sa croisade pour améliorer la sécurité en matière de mobilité.

Aussi modeste et anodin que puisse paraître ce premier exemple de suggestion citoyenne, force est de remarquer que la vie quotidienne locale est essentiellement faite de petits détails, certes d'apparence assez négligeable dans leur envergure, mais qui ont le don d'empoisonner ou de frustrer chacun d'entre nous, alors que l'expérience vécue démontre qu'un progrès facile et financièrement insignifiant peut radicalement

améliorer la vie de tout un chacun. En l'occurrence, la mesure suggérée par Monsieur Dupont éviterait sans nul doute des pertes de temps, des traumatismes psychologiques ainsi que nombre de blessures physiques, d'embouteillages, de retard au bureau, de dégâts de carrosserie et autres dépenses évitables d'assurance-auto, de malus, comme de réparations, sans compter l'immobilisation des véhicules accidentés, toutes choses qui sont autant d'éléments de l'incroyable liste de complications et de gaspillages en cascade induits par les fréquents incidents judicieusement observés, à cause d'une simple imperfection de signalisation routière.

Quelques mois plus tard, tout heureux d'avoir réuni un soutien majoritaire sur le Site Communal et de constater très bientôt le résultat concret de sa Proposition, Monsieur Dupont est devenu un citoyen *actif*, comblé de voir qu'il peut être pleinement utile à la communauté dont il partage la vie quotidienne, au point d'être bientôt stimulé à *observer* et identifier d'autres problèmes. Par exemple, la hauteur insuffisante des plots de béton et poteaux métalliques censés dissuader le stationnement et dont le défaut évident est d'être totalement invisibles des conducteurs à leur approche au point de détériorer l'avant, l'arrière ou le côté de nombreux véhicules, même lorsque ceux-ci sont équipés de détecteurs d'obstacles. Pourquoi dès lors ne pas redessiner ces équipements bien nécessaires pour en prolonger la hauteur inadéquate, afin d'éviter les mêmes soucis et gaspillages que dans l'exemple précédent ?

Dans le contexte délodiste d'une participation citoyenne libérée et ouverte à toute suggestion de bon sens avérée utile à la communauté, Monsieur Dupont risque fort de voir sa première Proposition repérée puis débattue au niveau départemental, puis national, pour aboutir à une réglementation « universelle » dans le sens de concerner l'ensemble des citoyens français. Il serait alors logique que cette mesure porte le nom de son initiateur pour en garder le souvenir, telle une juste récompense qui pourrait aussi donner lieu à une prime citoyenne bien méritée, de fait dérisoire face aux économies humaines, financières, techniques, et donc écologiques, ainsi réalisées pour la collectivité.

D'aucuns pourront sourire en se moquant de la nouvelle passion de Monsieur Dupont, et ce d'autant plus ironiquement qu'il n'est pas de Nemours, mais nous touchons là le cœur même de la citoyenneté dans son expression la plus simple et la plus concrète. Car loin de se laisser assister en administré passif et de *subir* toute décision ou contrainte provenant d'en haut, le néo-citoyen délodiste a le droit (pour ne pas dire le devoir moral) d'être aussi actif que les délégués du Conseil Municipal dans la suggestion d'initiatives pratiques, via l'approbation pétitionnaire du Site Communal, en toute transparence et dans l'intérêt de la majorité qui l'approuvera éventuellement.

Cela change radicalement tout, puisque le pouvoir concret ainsi garanti à chaque membre de la communauté locale est propre à stimuler l'engagement citoyen de chacun, non plus sous la forme occasionnelle d'une élection imposée par présélection, laquelle condamne à glisser un véritable « renoncement de pouvoir » dans une urne si bien nommée car hélas prompte à recueillir les cendres pluriannuelles de la démocratie, mais au contraire ici sous la forme permanente d'une libre participation quotidienne à l'amélioration du cadre ou du mode de vie collectif. Ainsi, beaucoup plus rapidement qu'on ne saurait le soupçonner, l'authentique liberté d'expression encouragée et désormais équitablement partagée entre *tous* transformera radicalement nos habitudes et comportements, en *responsabilisant* enfin la population dans l'intérêt de son écrasante majorité, tant il est avéré que les besoins les plus fondamentaux sont collectivement partagés tandis que les divisions sont hélas la plupart du temps inventées et exacerbées par des minorités illégitimes, dans le seul but de régner sans partage sur des sous-groupes de citoyens (dés)abusés.

Les nombreuses initiatives positives que l'on peut déjà observer partout à travers le monde, en réaction de lassitude et de révolte face à l'individualisme prôné par la mondialisation ultralibérale, ne sont là que les prémices d'un nouveau mode de vie que la République Délodiste permettra bientôt de consolider et « systémiser » grâce à l'avènement de la constitution correspondante, en favorisant enfin l'autogestion la plus micro-locale possible, seule façon d'impliquer le plus grand nombre de citoyens. Á l'instar de Monsieur Dupont, se sentant invité à observer et

réfléchir tout en étant pleinement respecté dans sa dimension politique, chacun de nous sera dès lors encouragé à penser « collectif », en termes de Bien Commun et de mutualisation, dans l'intérêt partagé de la Paix civile, de la Justice sociale et du progrès qualitatif.

En matière d'écologie et donc de lutte contre le réchauffement climatique, même à l'échelon local, l'organisation communale démodée ne pourra qu'aider à développer, faire (re)connaître puis généraliser les meilleures initiatives, en confiant à chaque citoyen la possibilité d'une idée novatrice, sachant que les solutions de bon sens les plus simples sont souvent beaucoup plus efficaces et beaucoup moins coûteuses que les choix politiques centralisés, complexes et uniformes qu'encouragent les plus puissants lobbies économiques et financiers. Certes, l'exemple de Monsieur Dupont ne concerne qu'un détail pratique issu de sa propre expérience, mais c'est précisément ainsi qu'une politique d'urbanisme cohérente peut être mise en place grâce à une Municipalité directement citoyenne, plutôt qu'en faisant exclusivement confiance à l'expertise souvent ruineuse de célèbres cabinets conseils totalement extérieurs à la spécificité de telle ou telle ville ou Commune, et le plus souvent sans aucune consultation démocratique préalable digne de ce nom.

Le cadre de vie de chaque population locale doit lui appartenir *en propre*, et toute transformation de cet environnement doit recueillir son accord majoritaire préalable, en termes de pourcentage absolu ou relatif, selon le choix du peuple français tout entier lors de la mise en place constitutionnelle. La participation citoyenne est vitale pour que chaque *citoyen-voteur* puisse s'exprimer librement, y compris lorsqu'il s'agit de suggérer la construction d'un simple monument décoratif ou mémoriel, pour lequel un concours ouvert à tous pourrait passionner les habitants en leur évitant la surprise d'un choix esthétique arbitraire aux forts relents de piston.



### **3 - L'Initiative de Madame Durand.**

Il est évidemment des sujets largement plus sérieux et dès lors prioritaires, voire d'autres matières plus sensibles touchant à la sécurité locale des citoyens, qui suggèrent aussitôt la précaution d'un anonymat pleinement justifié, afin d'éviter d'éventuelles représailles de la part de citoyens malintentionnés. Avec Madame Durand, nous entrons dans la dimension essentielle du droit à la sécurité des biens et des personnes, puisque cette citoyenne, victime à répétition de vol et de dégradation de sa propriété ainsi que de harcèlement ou d'insultes dans sa rue, souhaite proposer, par exemple, le renforcement, si ce n'est la création, d'une police municipale, voire l'installation de caméras de surveillance. On comprend dès lors que, ne souhaitant pas s'exposer au moindre risque de « vengeance » de la part des délinquants concernés, cette personne préfère s'exprimer par le biais d'un relais collectif afin de préserver son anonymat, en rejoignant le « club citoyen » de son quartier, où d'autres personnes dans la même situation pourront appuyer sa suggestion, tous les intéressés s'aidant ainsi mutuellement à formuler leur demande ou Proposition Citoyenne Groupée.

On peut imaginer dans ce cas, selon la préférence de la majorité constitutionnelle, un système de regroupement possible des doléances non seulement par quartier, mais aussi par sujet ou domaine concerné, sans oublier de permettre aussi une déclaration anonyme directement en mairie. En effet, la sécurité physique et matérielle de chacun constitue le premier droit (et devoir) des citoyens et la condition *sine qua non* de la Paix civile pour toute société humaine digne de ce nom. La Commune démodiste devra donc aussi, par obligation constitutionnelle prioritaire, protéger tous ses habitants et lutter contre la moindre dérive susceptible d'induire désordre et insécurité.

Dans cette perspective-là, et grâce à l'outil démocratique sans précédent que représentera le Site Officiel de Proposition Citoyenne, la Municipalité pourra gérer la sécurité publique locale au plus près des

besoins exprimés et pétitionnés par les citoyens, en disposant ainsi d'un véritable baromètre du climat urbain en particulier, quartier par quartier et mois après mois, afin de pouvoir réagir en urgence si nécessaire, dans le strict cadre des procédures prévues par la Loi.

La proposition citoyenne de Madame Durand peut également susciter bien d'autres suggestions s'attaquant plutôt aux racines de la délinquance locale, par exemple de la part d'associations de quartier, voire encore d'autre doléances concernant une meilleure efficacité de la Justice, permettant par ce biais à la Municipalité de faire remonter au niveau régional, puis national, des informations en continu de la plus grande utilité.

#### **4 - Propositions Citoyennes « Institutionnelles ».**

Toute institution ou structure au sens juridique le plus large de « personne morale », telle qu'une entreprise, un syndicat, une section de parti politique, ou n'importe quelle association déclarée, a également le droit de publier telle ou telle proposition citoyenne jugée utile sur le site communal de Délodie-lès-Verne, avec en sus l'avantage d'une expertise d'analyse sans doute plus approfondie et de moyens de formulation plus développés que dans les cas de Propositions Citoyennes provenant de simples particuliers, et surtout concernant des sujets complexes ou des projets de grande envergure. Ainsi, avec l'aide, voire à l'instigation de n'importe quel groupement d'intérêt privé ou public et après préparation d'un projet plus ou moins ambitieux et détaillé, un parti politique local ou une association syndicale professionnelle peut naturellement publier une Proposition Citoyenne dans la rubrique dite « institutionnelle » du Site Communal. De la même façon, des associations culturelles pourront se regrouper librement et négocier entre elles une Proposition visant, par exemple, à promouvoir l'acquisition de tel ou tel nouvel équipement, la construction d'une salle de spectacle, voire la création d'un événement socio-culturel à titre exceptionnel ou périodique.

Dans ces divers cas, toute Proposition Citoyenne résumée sur le Site Officiel doit pouvoir, sur un simple clic, donner accès à une page explicative plus détaillée, laquelle gagnerait à être doublée d'une page d'Argumentaire Citoyen résumant les principaux points de vue opposés correspondants à cette Proposition, et ce, dans le but de compléter aussi objectivement que possible l'information préalable des citoyens-voteurs.

Ainsi, les partis politiques de l'avenir auront toute latitude pour promouvoir les décisions à prendre et autres projets à entreprendre, et ce, dès le niveau le plus local, en fonction de leurs options politiques habituelles, mais désormais sans avoir le pouvoir abusif d'imposer quoi que ce soit à la majorité des citoyens concernés. Car, en situation de démocratie locale directe, il faudra que toutes les structures politiques, socio-économiques ou socio-culturelles fassent preuve de beaucoup de pédagogie, de transparence et pour tout dire, enfin d'intégrité, si elles souhaitent s'attirer le soutien d'une majorité de validation préalable. Nous retrouvons là, à l'échelon le plus immédiat aux yeux de chaque citoyen, le principe incontournable de l'accord majoritaire pétitionnaire, impliquant de la part des partis politiques, mais aussi des syndicats et de toute autre structure « institutionnelle », privée ou publique, un effort sans précédent d'explication et de transparence dont le principal intérêt sera de supprimer les risques typiques de manipulation mensongère et de décision non conforme à l'*intérêt général*, tel que ce dernier pourra s'exprimer majoritairement sur le Site Communal.

Si la création d'un nouveau centre commercial, d'une nouvelle zone d'activité, voire d'un très vaste ensemble de logements sociaux ou privés, suscite une Proposition Citoyenne Institutionnelle, il sera dès lors indispensable que tous les citoyens concernés soient informés des tenants et aboutissants correspondants, ce qui associera de fait tous les habitants de la Commune à la phase finale de réflexion-décision sur le projet en question, interdisant dès lors d'autant les négociations secrètes trop souvent menées dans le dos des administrés concernés, contre leur intérêt majoritaire.

Enfin, depuis notre dernier courrier, nous savons que les mêmes contraintes s'appliqueront au Conseil Municipal, institution parmi les autres, dont le seul privilège sera d'avoir sa propre rubrique au sein du Site Officiel de Proposition Citoyenne, dans le but de promouvoir pour la session annuelle suivante quelque suggestion nouvellement souhaitée depuis sa désignation par tirage au sort, sauf dans le cas exceptionnel de procédure référendaire d'urgence. De cette façon, comme dans le cas des autres Propositions institutionnelles précédemment décrites, tous les *citoyens-voteurs* de Déلودie-lès-Verne seront sûrs d'être respectés dans leur préférence majoritaire, prenant en main leur devenir et s'impliquant pleinement dans la vie quotidienne locale et collective qui *les* concerne au premier chef, avec l'avantage sans précédent de voir appliquer *leurs* priorités dans l'ordre des préférences démocratiquement exprimées.

## **5 - Les Moyens Financiers.**

Tout comme la nature des décisions prises ou des projets adoptés par la néo-Commune démocratique de Déلودie-lès-Verne en fonction des résultats pétitionnaires obtenus sur le Site Officiel de Proposition Citoyenne, le financement des actions subséquentes sera grandement amélioré par la gestion enfin transparente que garantira la Constitution déلودiste. Car, comme dans le cas des dépenses de fonctionnement des administrations communales, les nouveaux investissements auront cette fois-ci toutes les chances de répondre à l'attente majoritaire des citoyens concernés, par ordre logique de priorité, en suivant donc le principe déjà mentionné de l'Obligation Programmatique. L'agenda précis de chaque exercice annuel et les réservations financières correspondantes seront donc établis en fonction des majorités pétitionnaires obtenues, et ce, par ordre décroissant ainsi que dans la limite des disponibilités budgétaires. Dans ce nouveau contexte, le rôle primordial du Conseil Municipal sera d'optimiser le résultat final et concret en termes de politique budgétaire afin de pouvoir traiter un maximum de Propositions majoritaires telles qu'exprimées à l'automne précédent l'exercice en cours, au terme de la période de Conclusion Pétitionnaire ou Référendaire annuelle.

Cela dit, le changement radical de contexte que permet la gestion délodiste de notre nouvelle Commune assainira sensiblement le climat financier puisque la transparence constante des procédures, appuyée par la collégialité des décisions et la rotation fréquente des responsabilités, découragera de fait toute malversation et toute fraude éventuelles en les repérant aussitôt pour les dénoncer publiquement dès le stade le plus embryonnaire. De plus, le bon sens citoyen et sa créativité désintéressée pourront enfin s'exprimer, y compris sur le plan financier, en particulier en termes de comparaison des prix, des coûts et autres marchés lors des appels d'offres officiels, pour lesquels les nouveaux Délégués issus du tirage au sort démocratique seront on ne peut plus vigilants concernant les marges bénéficiaires des fournisseurs, encourageant les solutions de proximité et l'artisanat régional pour le plus grand avantage de l'emploi local, comme de l'équilibre si fragile de notre planète bleue.

De fait, les marchés publics actuels sont loin d'être des exemples d'optimisation et de rigueur budgétaire, quand ils ne sont pas carrément l'occasion de magouilles et autres arrangements financiers trop rarement dénoncés. À cet égard, les nouveaux citoyens, directement intéressés au principe d'économie budgétaire sur leurs propres impôts et taxes, seront beaucoup plus pointilleux quant à la bonne gestion de leurs dépenses communales, évitant ainsi les risques si fréquents de surfacturation qui résultent de marchés trop peu concurrentiels, autant que le gaspillage de fonctions inutiles ou redondantes, à la façon des copinages carriéristes si typiques de la fausse démocratie.

À terme, il ne fait donc nul doute que l'endettement devrait s'en trouver grandement réduit jusqu'à sa proportion sainement nécessaire, a fortiori si une loi de bon sens élémentaire, inscrite dans la Constitution, interdit désormais à tout chantier public de dépasser le budget prévu lors de sa signature. En effet, la règle applicable aux relations privées doit être tout aussi stricte concernant les réalisations publiques, car il est trop facile de sous-évaluer un devis pour s'assurer la signature d'un marché et se permettre ensuite de doubler, voire de tripler le budget prévu, aux dépens du contribuable. Contre ces abus quasi-systématiques imposés par des oligopoles tout-puissants sous la bienveillance d'édiles locaux

trop facilement manipulés ou corrompus, la néo-Municipalité délodiste s'offrira le grand plaisir de promouvoir les nombreuses solutions qui ne manqueront pas d'émaner de ses nouveaux administrés, devenus de ce fait « coadministrateurs ». Car au vu des gaspillages qui caractérisent la haute administration, et compte tenu du volume actuel des taxes, impôts et contributions quotidiennement pompés sur la classe moyenne, ainsi que des centaines de milliards d'euros détournées en fraude fiscale, la richesse et les moyens sont bien là, et il suffit d'une volonté politique majoritaire pour couper le robinet alimentant les seuls *abus* de pouvoir et orienter utilement les financements nécessaires, y compris à l'échelon local de Délodie-lès-Verne.

## **6 - Les Devoirs du Citoyen Communal.**

Après avoir ainsi amplement développé les droits nouveaux du citoyen délodiste en préalable aux décisions municipales et aux projets locaux qui en résultent, il faut aussi considérer le revers de la médaille en s'attaquant aux devoirs ou obligations que ce « privilège égalitaire » présuppose. L'oxymore entre guillemets est volontaire, afin de signifier que l'égalité *vitale* qui conditionne la juste Paix civile, sans interdire d'ailleurs au-delà d'elle-même la différenciation récompensant plus de travail ou de mérite, est un droit naturel pour lequel il faut également assumer le devoir équivalent, ne serait-ce que via l'impôt, la taxe ou la contribution physique du travail.

Selon le principe vital de « localisme démocratique » par lequel Délodie-lès-Verne doit autogérer autant que possible un maximum de fonctions d'utilité publique pour ses propres administrés, il paraît pour le moins logique que tout citoyen majeur de cette agglomération soit obligé de participer concrètement, d'une façon ou d'une autre, aux coûts impliqués par la réalisation des décisions municipales. Nous touchons là au nerf de la guerre que suppose le débat sur l'impôt au sens le plus large et (im)populaire du terme, occasion d'une réflexion préalable au Livre II de notre ambitieux programme, lequel traitera des conditions

socio-économiques de la vie quotidienne dans le cadre d'une civilisation enfin authentiquement apaisée.

Pour l'heure, et s'agissant par défaut du cas français, force est de constater que les multiples façons de contribuer à la richesse commune via maints prélèvements obligatoires directs ou indirects sont propres à dérouter tout un chacun par l'hyper-complexité d'un système résultant d'improvisations des plus empiriques, sur plus de six décennies d'une V<sup>e</sup> République à bout de souffle. La multiplicité des règles fiscales et de leurs assiettes, niches, formulaires, dégrèvements, et exonérations, est propre à dérouter les citoyens et ne semble profiter qu'aux optimisateurs fiscaux grâce à leurs avocats-conseils spécialistes en évasion fiscale *borderline* autant qu'*offshore*, au point que tout le monde s'accorde à reconnaître qu'une remise à plat générale est désormais indispensable.

Le problème est qu'une telle simplification est tout bonnement impossible sans d'abord changer les règles du jeu socio-économique de notre Histoire nationale, afin qu'une égalité *minimale* de revenu soit garantie à tout citoyen moyennant son équivalent en travail ou fonction socialement utile. À défaut d'une redéfinition équitable des revenus, du travail en particulier, on aboutit inexorablement à la présente usine à gaz fiscale, avec des taxes et allocations qui se contredisent totalement, des injustices flagrantes oppressant les français modestes via la TVA et plus encore les classes moyennes par le biais des impôts sur le revenu qui s'y ajoutent, sans même compter ici les ponctions abusives sur le prix des énergies ou les contributions et cotisations toujours plus lourdes qui sont prélevées sur les salaires. Effectivement, tout est à reconstruire, mais à condition que la future Constitution garantisse non seulement des droits politiques tels que décrits précédemment, mais parallèlement des droits socio-économiques élémentaires dont la teneur précise fera l'objet du Livre II de la saga réflexive des Tempérants.

Disons pour le moment que la citoyenneté doit garantir à chaque foyer statistique ou adulte majeur le droit, traduit en termes de réalité tangible, de vivre décemment concernant les besoins d'habillement, de logement, d'alimentation, de confort quotidien, d'énergie, de sécurité,

de mobilité et de loisirs les plus courants, moyennant une participation active à la vie collective locale, régionale ou nationale, sachant que les termes concrets de ces éléments évoluent constamment en fonction des mœurs, des mentalités et surtout du progrès technique. Or, précisément, l'injustice sociale systémique d'une économie libérale devenue depuis longtemps monopolistique ne fait qu'accroître les inégalités au point que désormais, une minorité de contribuables français paie l'impôt sur le revenu, lequel ne représente plus du tout l'essentiel des rentrées du fisc.

La simplification attendue, ou plutôt prétendument souhaitée, ne saurait donc précéder la redéfinition des relations socio-économiques pour garantir un minimum d'égalité sociale concrète, puisque l'actuelle complexité d'un système fiscal devenu totalement illisible est en fait le résultat des multiples replâtrages contradictoires rendus indispensables par l'injustice économique et sociale. Au contraire de ce triste tableau en forme de serpent (venimeux !) qui se mord la queue, la République authentiquement démocratique de notre chère Délodie aura pour but de simplifier les choses en toute transparence, par la prise en compte d'une économie sociale minimale, très localement contrôlée, permettant à tout citoyen de participer à égalité aux efforts collectifs d'amélioration du cadre de vie communal.

Autrement dit, Délodie-lès-Verne a le devoir constitutionnel de garantir à chaque citoyen majeur un mode de vie décent ainsi que le juste revenu nécessaire qui lui correspond, moyennant une proportion de travail minimal exprimable si possible sous forme d'impôt local ou de taxe locale, voire, à défaut, de disponibilité personnelle sur une durée hebdomadaire équivalent à ce minimum citoyen. Les fondements socio-économiques de ce calcul essentiel seront établis et développés dans le prochain livre de ces *Réflexions*, mais il s'avère ici très utile, pour notre Commune-échantillon, de préciser que, le cas échéant, toute allocation remplaçant un emploi présuppose au minimum un travail à mi-temps au service de la communauté locale. Cette obligation de service communal citoyen est la juste contrepartie des garanties fondamentales offertes par la société, et permet à tout résident majeur de se sentir dignement utile



au Bien Commun, comme à la vie publique de Délodie-lès-Verne. C'est d'ailleurs déjà le cas de nombreux emplois-aidés dont le premier intérêt, malgré leurs limites, est de préserver les bénéficiaires de cette mesure des ravages physiques et psychologiques d'une inactivité prolongée, qui plus est, doublée d'une allocation en forme d'aumône dégradante.

En mettant l'accent sur une authentique éducation civique dès le plus jeune âge, et par la force d'une justice politique et sociale devenue effective, car visible aux yeux de tous, la Commune délodiste, dans sa réalité locale physique autant que démographique, doit être ressentie par chacun de ses administrés comme le Bien Commun le plus immédiat assurant la Paix et la sécurité, tandis que l'entretien et le développement de son environnement de Nature, d'activités et d'infrastructures locales n'est autre que la copropriété de droit de tous les habitants concernés. Ce sentiment d'appartenance à une communauté locale spécifique se trouvera renforcé par l'étendue sans précédent de l'autogestion partagée, assurant ainsi un minimum d'égalité matérielle largement suffisant pour satisfaire tous les résidents, sans pour autant contredire ni décourager les leaders naturels de cette société locale. Car ces derniers, ou plutôt ces « premiers de cordée », pourront très librement continuer d'influencer le cours de l'histoire locale de Délodie-lès-Verne autant que sa vie sociale, économique ou culturelle, avec le plaisir de s'épanouir supérieurement dans leurs entreprises sans plus jamais causer le moindre tort *vital* aux autres citoyens.

Les plus utiles initiatives locales ou régionales seront toujours bienvenues et spontanément encouragées par les habitants eux-mêmes, via le Site Officiel de Proposition Citoyenne, tandis que les ambitions préjudiciables ou trop égoïstes, contraires à l'intérêt général majoritaire, seront d'office vouées à l'échec prématuré faute de soutien pétitionnaire suffisant. Les personnalités locales qui se révéleront dès lors mériteront pleinement leur réputation grâce à un rapport de leadership désormais gagnant-gagnant avec leur nombreux suiveurs *volontaires* par soutien pétitionnaire, sans que plus personne ne subisse injustement la moindre situation faute de majorité effective.

Il va aussi de soi que le budget de notre exemple communal sera toujours substantiellement dépendant de fonds régionaux et nationaux afin de pouvoir lisser les effets aléatoires de conditions géographiques, démographiques ou économiques très variables d'une agglomération à l'autre, seule façon de garantir un minimum d'égalité territoriale entre tous les citoyens. Cela dit, une plus grande autonomie de gestion locale doit être encouragée par l'organisation délodiste des nouveaux pouvoirs à l'échelon communal. Cela découle en toute logique de la définition d'une autogestion partagée aussi complète que possible à chaque étage institutionnel, à commencer par le rez-de-chaussée que représente une Commune Tempérante telle que Délodie-lès-Verne.

L'important, dans ce contexte, est de définir nationalement un « pack financier » proportionné à l'échelon communal, sans forcément centraliser ni standardiser aveuglément les détails de son usage local, afin de laisser un maximum d'initiatives possibles à la discrétion de chaque Commune, puisque, par définition, les usagers locaux de tous les services communaux sont les mieux placés pour choisir leurs propres priorités dans l'utilisation des budgets en question. Cette exigence est d'autant plus justifiée que la maîtrise locale des fonds concernés, rendue transparente et contrôlable par tout un chacun, offrira les meilleures garanties de probité en responsabilisant pleinement la population et sa Municipalité par rapport à leurs propres priorités de dépense publique.

Dès lors disparaîtra l'attitude passive de la majorité des citoyens et de leurs représentants locaux, trop souvent condamnés à l'attente de solutions venues d'en haut via l'assistance de l'État, et dont le dégât collatéral principal est d'infantiliser les populations provinciales de la France d'aujourd'hui. Aux antipodes d'une dépendance qui pousse trop souvent les élus locaux à quémander des subsides à la capitale, la prise de pouvoir locale bientôt autorisée par la Commune délodiste épanouira les nouveaux responsables municipaux en augmentant leur marge de liberté en même temps que celle de leur responsabilité, pour la plus grande surprise des élites actuelles et le plus grand bonheur des citoyens de demain. Car il suffit de supprimer les barreaux de sa cage pour qu'un oiseau montre qu'il sait effectivement voler de ses *propres* ailes.

## 7 - Identité et Sécurité.

Dès ce premier échelon « basique » d'une Commune démodiste se pose naturellement la question cruciale de l'identification des citoyens correspondants, condition préalable à leur propre sécurité civile autant qu'à l'égalité de traitement qu'ils méritent tous en termes de droits et devoirs effectifs. À quelque échelle que ce soit, en effet, et comme nous l'avons déjà précisé dans un précédent courrier, la maîtrise du destin collectif et l'existence même d'une société supposent des notions de frontière et de population précisément définies, tant il est vrai qu'on ne saurait gérer efficacement ni de façon transparente une communauté locale dont les contours démographiques et sociaux ne seraient pas aussi clairement définis que l'étendue géographique de son cadre de vie.

Cela implique donc l'appartenance explicite de chaque citoyen local à sa Commune de résidence principale sur la base des droits et devoirs précédemment explorés et dans le cadre concret de la surface géographique de ladite Commune. Mais concernant notre propos, cela suscite aussi le besoin d'une réflexion ouverte sur les notions connotées de sécurité en matière d'anonymat, d'accueil de nouveaux habitants, et de respect de la vie privée. Dans ces domaines devenus très sensibles et compte tenu de l'urbanisation mondialisée qui démolit méthodiquement toutes les structures cohérentes de la vie sociale, perçues comme autant d'entraves à la seule loi du surprofit, il est crucial de remettre de l'ordre, non plus au seul avantage d'une minorité dominante, mais pour le bien précieux de la sécurité de tous.

L'ordre communal présent est en effet imparfaitement assuré par une « constitution locale » trop peu démocratique, dont l'effet est de frustrer les citoyens de leurs droits fondamentaux en leur faisant subir des décisions *de facto* minoritaires, copie conforme en cela des défauts de l'actuelle Constitution nationale, avec toutefois la consolation d'une proximité humaine physique propice à une meilleure relation entre élus et administrés, à la différence de l'échelon régional ou national. Or, bien

que perfectible, cette structure collective de premier plan se trouve elle-même menacée de quasi disparition de fait sous la pression de choix politiques nationaux trop visiblement asservis aux intérêts économiques mondialisés, tandis que les élus locaux se trouvent dépossédés de leur pouvoir, ligotés puis noyés par l'accumulation de normes excessives, de décisions délocalisées et autres obligations de regroupement, tout en héritant de nouvelles contraintes sans ressource assurée, au point que de très nombreux maires en exercice ne souhaitent plus être candidat à leur propre succession.

S'il est vrai que le nombre des Communes françaises est trop important face aux nouvelles contraintes de la vie d'aujourd'hui, il est tout aussi avéré que l'évolution politique récente ne fait que désarmer, chaque année un peu plus, des élus locaux gravement désemparés et démotivés malgré la bonne volonté de la majorité d'entre eux, ce qui les rend vulnérables au chantage organisé des pouvoirs économiques et administratifs, au détriment direct de l'intérêt des citoyens qu'ils sont censés représenter. D'où la réduction du rôle de ces maires à l'écoute impuissante des justes doléances de leurs administrés, faisant de ces élus les premiers témoins de la misère croissante des derniers de cordée de la Macronie.

À l'opposé de cette triste évolution propre à entraîner bientôt la résignation fatale de simples soins palliatifs, la Commune délodiste, en tant qu'expression directe du pouvoir citoyen, est à même de reprendre en main les éléments les plus fondamentaux de la Paix civile, via la Justice d'une réelle égalité minimale dans les trois dimensions sociale, économique et politique que suppose une société hautement civilisée. Dès lors, puisque la juste prise en charge des éventuels oubliés de la croissance fait partie intégrante des devoirs de Délodie-lès-Verne, entre autres aux frais de ses propres habitants, il est parfaitement cohérent que cette Commune autonome et responsable ait la liberté et le pouvoir de gérer directement non seulement les problèmes de petite délinquance éventuelle, mais encore l'accueil de nouveaux résidents ou candidats à résidence sur l'espace géographique qui la concerne.

C'est déjà largement le cas en matière de police, d'urbanisme ou d'économie par exemple, mais concernant notre commune de Délodie-lès-Verne, les pouvoirs afférents se trouveront renforcés par la nouvelle Constitution, du simple fait que le poids majoritaire de toute décision sera désormais sans appel, à la différence des mesures trop souvent minoritaires prises dans l'incertitude de tout soutien suffisant parmi la population. Ainsi, un nouveau résident principal, qu'il soit locataire ou propriétaire, profitera des mêmes droits que ses concitoyens locaux, tout en assumant les mêmes devoirs qui en sont la condition logique. Par exemple, il est fréquent de nos jours que des décisions de bon sens à la fois courageuses et nécessaires se trouvent paralysées par la protestation bruyante d'une minorité trop partielle dans sa radicalité, via une réaction d'autant plus efficace que ceux qui doivent prendre la décision sont eux-mêmes minoritaires du point de vue démocratique. Mais s'agissant de Délodie-lès-Verne, toute décision municipale revêt de fait une autorité absolue impossible à remettre en cause dès lors qu'elle correspond à une réelle majorité démocratiquement exprimée, et ce, sur toute l'étendue des compétences locales.

## **8 - Pack Citoyen et Nouveaux Foyers.**

La nouvelle puissance publique locale, pleinement légitimée par l'essence démocratique du pouvoir communal, n'empêchera pas pour autant les comportements délictueux de certains habitants, voire le refus d'intégration de certains citoyens devenus majeurs, sans compter les besoins spécifiques de nouveaux habitants potentiels qui peuvent être sans ressource, tels que des sans-abris, des réfugiés politiques ou même climatiques, ainsi que des immigrants économiques fuyant la misère de leur pays d'origine.

N'ayant pas la maîtrise des frontières nationales, Délodie-Lès-Verne peut se trouver en situation d'accueillir, ou plus exactement de repérer de facto sur son territoire, des personnes n'ayant ni emploi ni logement, parfois totalement isolées, d'autre fois venues en famille. En toute logique, c'est à l'échelon national qu'une vraie politique d'accueil

et de maîtrise des frontières doit normalement être mise en pratique, avec pour principe majeur de concilier autant que faire se peut la nature humaniste et donc humanitaire de l'idéal républicain, et les contraintes matérielles de la garantie d'un accueil suffisamment décent, c'est-à-dire incluant a minima les droits et devoirs décrits plus haut.

Sans remettre aucunement en cause le principe de la liberté de circulation des citoyens, pas plus que leur libre choix de s'installer où ils le souhaitent pour vivre ou travailler, et dans le respect prioritaire des lois nationales en la matière, le principe démodiste local, tel que défini précédemment en termes de droits et devoirs, s'impose à tout nouvel arrivant en situation de *dépendance*, c'est-à-dire n'étant pas en mesure de subvenir par lui-même aux besoins fondamentaux inclus dans le pack citoyen que la société doit désormais garantir moyennant contrepartie. Cela suppose d'abord de définir ce que l'on sous-entend par le terme de « résident » afin de ne pas appliquer inutilement ce véritable « contrat citoyen » local aux personnes qui ne font que passer ou séjourner très temporairement, et à cet effet, force est de noter que seuls les citoyens, localement ou nationalement, ont le droit de fixer majoritairement la définition d'un séjour de passage, dans sa durée comme dans sa nature.

Au-delà de la durée considérée, ainsi qu'en fonction de la nature de la présence « dépendante » nouvellement observée sur le territoire communal, la Municipalité démodiste devra donc avoir le droit absolu et majoritairement légitimé, tout autant que le devoir moral vis-à-vis de ses citoyens, d'*imposer* l'ensemble des droits et devoirs inclus dans le Pack Citoyen, non seulement à toute personne étrangère au sens le plus large du terme, mais aussi à n'importe quel nouvel adulte issu de sa propre population locale. L'objectif légitime est que tout nouvel arrivant soit de fait obligé de s'intégrer un minimum à la communauté locale du lieu où il se trouve résider, en profitant pleinement des avantages garantis pour le préserver de toute situation de dépendance ou de mendicité indigne de lui-même, autant que d'une société civilisée.

Cette mesure peut paraître scandaleusement coercitive dans un monde où les injustices sociales et politiques entraînent des situations et

réglementations d'une incohérence ubuesque que l'on finit par trouver normale au fil du temps. Or n'oublions pas que toutes les aberrations et contradictions qui brouillent les codes de notre société actuelle ne sont que la soupape de sécurité nécessaire à l'équilibre précaire d'un château de carte fondé sur l'injustice. C'est parce que la tête est illégalement corrompue que les pieds sont faussement soignés avec les lambeaux de notre drapeau tricolore et de ses principes, sans jamais remettre en cause une règle du jeu de plus en plus ouvertement truquée et contraire auxdits principes.

À l'opposé de cet état de pourrissement interminable entretenu par la loi d'une minorité dominante pour son profit quasi exclusif, sous couvert d'une pseudo-liberté individuelle digne de la jungle, la micro république locale que représente Délodie-lès-Verne à sa propre échelle permet enfin d'éradiquer définitivement la misère croissante observable dans nos villes autant que dans nos campagnes, et dont les proportions terrifiantes sont le résultat d'une fuite en avant de toute responsabilité sur la matière jugée « trop sensible » de la gestion et de l'accueil des marginaux et des plus démunis. Dans la mesure de ses moyens, mais aussi en coopération intercommunale bien comprise avec ses voisines, la Commune délodiste a le droit fondamental de s'imposer à tous ceux qui résident sur son propre territoire pour garantir sous contrôle local une décence minimale de vie jusqu'à l'échelon individuel, tandis que toute personne un tant soit peu durablement présente sur ledit territoire communal a le devoir réciproque de participer également au bien-être de la communauté locale, répondant ainsi dans les faits au principe républicain de Fraternité. Il est dès lors parfaitement cohérent que la participation citoyenne à la vie Communale puisse s'imposer à *tous* de façon identique et incontestable, s'agissant des besoins vitaux, c'est-à-dire universels, dans les quatre dimensions du social, de l'économique, du culturel et du politique.

Cet accent placé sur l'autorité publique locale par la Constitution délodiste, enraciné dans le juste respect mutuel et universel du triptyque (enfin réalisable) de notre si célèbre devise républicaine, montre que la Tempérance ne saurait être faible sur l'application de ses trois principes

fondateurs ni tolérer le moindre début de concession, faute de quoi tous les abus déjà observés dans l'Histoire déformeront à nouveau la tête les pieds de notre Léviathan au point de le faire boiter puis rechuter avant longtemps. Dans l'exemple illustratif présent de Délodie-Lès-Verne, ce « contrat citoyen local » prend corps et âme dans les droits et devoirs réciproques de chaque (nouveau) résident majeur et de sa Municipalité, concrétisant enfin la complémentarité des valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

C'est en ce sens que l'ère des Tempérants promet d'être post-historique, puisque les futures conditions politiques de la vie publique, en garantissant une égalité socio-économique minimale et décente dans la vie quotidienne, en plus de l'équité citoyenne de droit, permettront enfin d'établir et de maintenir un équilibre vital profitable à l'ensemble des habitants, sans plus jamais retomber dans les excès si injustes de l'intempérance animale et primitive qui nourrit l'actuelle mondialisation ultralibérale.

## **9 - Des Moyens Démocratiquement Définis.**

Pour mettre localement en pratique le Pack Citoyen, tout comme sa politique d'assistance ou d'éducation envers les plus démunis, ainsi que sa stratégie d'accueil vis-à-vis des nouveaux arrivants, la Commune Tempérante doit aussi définir démocratiquement les limites des moyens financiers et matériels correspondants, en fonction de sa richesse morale autant que pécuniaire ou matérielle. Sous la Sixième République, dont le propos sera d'installer déjà notre jeune Délodie tout en corrigeant les dégâts humains et écologiques colossaux des constitutions précédentes, la priorité la plus urgente sera de reconstruire l'individu autant que la société par l'éducation, voire en l'occurrence la rééducation, tant du point de vue civique que pratique et comportemental, afin d'autoriser un véritable *restart* de notre disque dur social ainsi que de tous les logiciels légaux, économiques et juridiques qui lui donnent corps historiquement. Certains moyens seront certes du ressort direct de l'État ou des autorités régionales, mais il est essentiel que chaque Commune délodiste et ses



habitants conservent la maîtrise locale de l'utilisation des ressources ainsi mises à disposition dans leur propre cadre de vie, en jouissant du maximum d'autonomie décisionnelle possible.

En ce sens, selon ses possibilités concrètes, mais tout autant en fonction de l'atmosphère culturelle à travers les mentalités locales qui détermineront sa politique majoritaire, telle ou telle Commune s'avèrera plus ou moins ouverte ou accueillante vis-à-vis de nouveaux candidats à la citoyenneté locale, tout en respectant les contraintes nationalement imposées par ailleurs de façon intégralement démocratique. De même qu'une Municipalité peut choisir d'encourager ou non l'installation de telle ou telle activité commerciale, industrielle ou culturelle, l'accueil de nouveaux candidats-citoyens pourra également donner l'occasion d'un développement accéléré, voire d'un repeuplement réellement salutaire pour les zones les plus désertées, ou être inversement perçu -à tort ou à raison- comme une charge insurmontable, selon la volonté majoritaire. Il va de soi qu'en fonction de ce choix évolutif, ladite commune sera ou non éligible aux aides régionales et nationales afférentes.

L'essentiel ici est que l'arrivée de nouveaux habitants potentiels corresponde à la rencontre utile entre une demande officielle consciente d'intégration de la part des candidats à la résidence locale et un besoin ou un souhait de la part d'une majorité citoyenne volontaire, dans une proportion démocratiquement définie, en particulier pour le cas où les personnes concernées n'ont pas encore les moyens de leur indépendance économique, sachant que la moindre présence individuelle ou collective prolongée doit impliquer les mêmes droits et devoirs fondamentaux que ceux des citoyens habituels ou autochtones.

## **10 - Quid des Cas Particuliers ?**

En Délodie, et ce, dès l'échelon de la petite Commune de notre exemple, les citoyens en manque patent d'autonomie ou d'indépendance feront l'objet, par obligation légale et constitutionnelle, d'une prise en charge ciblée moyennant une participation aux coûts que cette dernière

représente, et sur la base inévitable des droits et devoirs réciproques du Contrat Républicain et de son Pack Citoyen, tels que déjà mentionnés plus haut. À cet effet, il faut pourtant considérer deux situations aussi radicalement différentes que celle d'une personne de bonne volonté en difficulté chronique ou passagère, et celle, un peu plus complexe, d'une personne volontairement réfractaire à toute insertion ou participation, sachant que le *distinguo* indispensable ne pourra s'établir qu'après une sérieuse vérification supposant d'épuiser tous les secours et recours de la société locale et du mineur ou de l'adulte concerné (bien que toutes les procédures soient appelées à être simplifiées et accélérées du fait des garanties sociales universelles propres à la future démocratie tempérante et compte tenu de la nature majoritaire de son Autorité).

Dans le premier cas, l'intéressé a surtout besoin d'une sérieuse rééducation temporaire grâce à des outils aussi variés que le conseil en économie sociale, la tutelle financière, la prise en charge psychologique ou la (re)découverte d'une éducation civique minimale pour apprendre les comportements d'un citoyen « autonome » et rejoindre pleinement le reste de la communauté locale. Ces services, s'ajoutant aux garanties du Pack Citoyen habituel, ne devraient pas faire l'objet d'une contrepartie supplémentaire de la part de la personne ainsi assistée, du moins dans la limite d'une période décente, dans la mesure où ce citoyen dépendant est considéré comme involontairement blessé par la vie, ce qui est le cas d'adultes gravement traumatisés par leur milieu éducatif d'origine, voire par tout autre accident gravissime ayant affecté leur vie personnelle ou professionnelle récente. Il n'empêche que le travail socialement utile attendu en contrepartie des garanties du Pack Citoyen doit s'imposer à ces personnes avec la même *juste* rigueur que pour n'importe quel autre citoyen, quitte à prévoir des aménagements horaires ou techniques le cas échéant, en particulier en matière de handicap.

En réalité, ces « cas sociaux particuliers » au sens le plus large de ce terme, seront très vite beaucoup moins nombreux et s'intégreront nettement plus facilement dans une vie quotidienne rééquilibrée, non seulement parce que la nouvelle société démodiste ne produira plus de « laissés pour compte » de par sa justice sociale et son repérage local du

moindre risque en la matière, mais surtout parce le travail socialement utile requis en contrepartie du Pack Citoyen sera la meilleure garantie de résilience et d'intégration accélérées pour chaque personne concernée.

Cette obligation structurante et réellement utile à la Commune remplacera dès lors la gratuité abusive des allocations habituellement versées, dont les effets si démobilisateurs dévastent l'amour-propre, la dignité et jusqu'à la santé des soi-disant bénéficiaires en encourageant par ailleurs d'inconscients abus, tandis que l'indissociabilité démodiste des droits et des devoirs du Pack Citoyen, en tant que face concrète du Contrat Républicain, assurera la reconnaissance officielle et universelle de l'utilité irremplaçable de chacun pour tous, dans l'intérêt d'un bien-être équitablement partagé, s'agissant ici des besoins vitaux et locaux.

Enfin, dans le second cas particulier de citoyens devant être pris en charge, mais cette fois-ci -hélas- par leur propre « faute », situation alors démontrée par un comportement délibérément hostile à la société et réfractaire à toute participation minimale indispensable, la Loi devra s'imposer plus que jamais, par une procédure judiciaire en comparution immédiate visant à contraindre physiquement le délinquant volontaire à un travail local et socialement utile, sous la forme de peine pour « délit majeur contre la Commune et la Société ». En effet, et sans aucunement souhaiter le retour du bagne et des travaux forcés inhumains dont un Guillaume Seznec a si injustement fait les frais, il serait foncièrement incohérent qu'une personne avérée coupable de manquement volontaire à ses obligations citoyennes minimales se trouve prise en charge par la population de tous ceux qui s'assument. Cela constituerait de fait la pire des injustices pour ces derniers, encourageant tous les abus de l'égoïsme le plus injustifié, comme c'est le cas des peines de prison d'aujourd'hui, alors même que tout le monde connaît les vertus du travail en termes de réhabilitation psychologique et rééducation physique de tout individu.

Dans ce cas extrême, appelé à devenir rarissime au fil du temps, et par obligation constitutionnelle, l'intéressé doit donc être condamné à produire le minimum de valeur socio-économique équivalent au Pack Citoyen garanti, *doublé* d'une participation aux coûts dérivant de tous

les frais de justice, voire d'enfermement et autre réhabilitation sociale entraînés par son attitude, sauf à préférer se voir expulsé et en quelque sorte banni du territoire communal, à la seule condition toutefois d'être préalablement et officiellement accepté en un autre lieu. Situation on ne peut plus « limite » qui introduit dès lors la notion de Justice démodiste, vaste sujet de nos prochaines réflexions.

## **11 - Contrat Républicain et Garantie Citoyenne.**

En naviguant à vue depuis le quai déjà lointain de nos adieux à la V<sup>o</sup> République, nous voyons se profiler de temps à autre des paysages trompeurs qui, lorsqu'ils sont approchés, se révèlent différents de ce que l'œil nu faisait apparaître de prime abord, et c'est semble-t-il le cas de l'îlot du Droit de Vote, tel qu'il fut croisé dans notre précédent courrier. Rien d'essentiel à remettre en cause toutefois, si ce n'est l'obligation désormais inutile de signer ou non un Contrat Républicain en préalable à toute participation active sur le Site Officiel Communal de Proposition Citoyenne, que ce soit pour proposer ou pour pétitionner, autrement dit pour s'enregistrer volontairement sur la liste des *citoyens-voteurs*. En effet, s'il est souhaitable d'officialiser « a minima » l'entrée d'un jeune adulte ou d'un nouveau résident dans la communauté citoyenne locale, les nouvelles réflexions qui précèdent dans le présent courrier rendent *de facto* inutile le choix de signer ou non le contrat citoyen autorisant le droit de vote. Si l'inscription sur liste électorale peut s'avérer nécessaire pour des raisons purement techniques, rien n'empêchera la Commune démodiste d'y procéder, mais l'on peut tout aussi bien considérer que chaque adulte légalement admis sur le territoire communal en tant que citoyen-résident se trouve inscrit d'office comme *voteur* potentiel sur le Site Communal de sa résidence principale, ainsi qu'à l'occasion de tout référendum éventuel, sans être obligé de se déclarer volontaire.

La nuance dérive assez logiquement des sections précédentes, dans la mesure où les obligations réciproques du *Contrat Républicain* ou du Pack Citoyen, que l'on pourrait appeler plus justement *Garantie Citoyenne*, s'imposent autant à la Commune de Démodie-lès-Verne qu'à

chacun de ses résidents majeurs, sans donc nécessiter une signature qui serait par définition facultative. En réalité, le seul fait de résider sur le territoire communal de façon assez durable fonde pour chaque citoyen, simultanément et complémentaiement, l'ensemble des droits et devoirs afférents au Contrat Républicain toujours affiché en Mairie, ainsi qu'à la Garantie Citoyenne décrite dans le même document. Dès lors, le cas échéant, toute signature éventuelle ne peut être qu'un simple accusé de réception du document officiel décrivant les termes des deux piliers de la nouvelle citoyenneté, sachant que chaque citoyen en reçoit une copie.

Autrement dit, tout citoyen majeur ou adulte assimilé est rattaché à une Commune précise correspondant à son principal lieu de résidence, et par-là même se trouve étroitement intégré à la communauté humaine correspondante, avec le privilège de participer à toute décision locale potentielle en qualité de résident-voteur et facultativement initiateur de Proposition Citoyenne, voire en tant que délégué tiré au sort, et jouissant en plus de la Garantie Citoyenne d'un niveau de vie minimal en cas de nécessité ou de dépendance, et ce, moyennant le devoir de contribuer à la richesse communale, financièrement via l'impôt, ou, à défaut, par le biais d'une disponibilité personnelle via un travail d'utilité locale à mi-temps, les mineurs isolés éventuels étant quant à eux pareillement pris en charge ou parrainés par la Commune via un indispensable recours à quelque forme de regroupement éducatif et intensément participatif.

Les sections qui précèdent montrent qu'un tel document remis éventuellement à chaque citoyen de façon plus ou moins officielle, voire festive, permettra en effet à chacun de prendre conscience des tenants et aboutissants de la citoyenneté, tout en arrimant cette dernière dans la dimension locale la plus concrète et palpable de vraies garanties socio-économiques, à la différence de l'assujettissement subi par les Français d'aujourd'hui sous la masse écrasante d'une V<sup>o</sup> République beaucoup trop distante et centralisée, n'offrant par ailleurs aucune sécurité vitale. Ainsi le Contrat Républicain et la Garantie Citoyenne définissent-ils la nouvelle règle du jeu enfin équitable d'une société devenue pleinement participative, dont l'égalité ne sera plus un principe abstrait, ou un idéal vainement espéré, mais deviendra au contraire une réalité quotidienne

minimale et garantie, libérant chaque citoyen du souci de défendre ses droits socio-économiques et politiques *vitaux* contre les excès de toute jungle humaine, comme du moindre abus de pouvoir, tandis que seule l'échelle locale de l'autorité et de la gestion afférentes, police et justice incluses, saura garantir l'universalité individuelle de cette socialisation minimale, en quelque sorte *semi-égalitaire*.

La République délodiste permet donc la mise en place définitive d'un bouclier indéformable protégeant *tous* les citoyens, véritable palier minimal et incompressible de droits et de devoirs sanctuarisés dans les domaines complémentaires du social, de l'économique, du culturel et du politique, et ce dès l'échelon le plus local du vécu le plus quotidien. Au-delà de ce palier, les destins individuels pourront librement s'exprimer sans risquer de nuire à qui que ce soit sur l'essentiel de ce que suppose une vie socialement décente et déjà matériellement confortable. Cela n'empêchera nullement l'ajustement du contenu de ces droits et devoirs au fil de l'évolution des mentalités, du progrès technique et d'une juste croissance écologiquement maîtrisée, mais tout sera très différent dès lors que le moindre *abus* de pouvoir deviendra impossible, garantissant à chaque personne d'être enfin respectée dans son intégrité humaine *et sociale*. Ce progrès historique sans précédent aura plus encore pour effet de réconcilier sciemment l'individu et la société dans leur indispensable complémentarité, en conditionnant la *véritable* liberté individuelle au respect préalable, ou mieux encore simultané, d'un minimum d'égalité et de fraternité propice à ne plus faire mentir la triple devise nationale française.

Car l'authentique *abus* de pouvoir caractéristique de l'injustice apparaît dès lors que la vie décente, et a fortiori la survie, des citoyens les plus faibles se trouvent menacées par la réussite *excessive* des plus forts, rendant celle-ci injustifiée par l'inhumanité illégitime dont elle se nourrit. Cela définit la responsabilité sociale minimale des « premiers de cordée » si chers à notre actuel Président, sans pour autant interdire la vraie réussite des citoyens les plus entreprenants, à condition qu'elle soit enfin rendue compatible avec l'intérêt général, grâce au double bouclier protecteur de décisions majoritaires sur le plan politique via le Contrat

Républicain du délodisme, et de leur Garantie Citoyenne correspondante du point de vue socio-économique. Alors, volontairement réduite par la priorité préalable du partage proportionné et communautaire des *droits vitaux* ainsi que dans le respect de l'environnement collectif immédiat, la vraie liberté individuelle pourra s'épanouir sans culpabilité ni critique possible au-delà de cette limite, pour faire progresser l'Humanité dans le nouveau cadre « post-historique » d'une Paix authentique enfin juste et durable. Il ne fait en effet guère de doute que les progrès accomplis et les innovations encouragées par un tel système, d'abord fondé sur la Justice et le pouvoir majoritaire, ne manqueront pas d'être fort différents des folies actuelles qui font la *une* des journaux, tandis que la misère humaine de notre mode de vie ultralibéral disparaîtra pour de bon sur tout l'espace d'une nouvelle République devenue un exemple pour le reste du monde.

Les progrès humains et sociaux rythmeront dès lors une juste croissance respectueuse de son environnement naturel, tandis que les risques de violence, d'injustice et autre guerre s'évanouiront dans une Histoire qui paraîtra aussi lointaine que la Préhistoire. Ainsi, grâce à l'adoption indispensable d'un néo-cadre politique et socio-économique tenant enfin compte de nos aspirations humaines les plus universelles et libérant ces dernières de la tutelle de nos plus bas instincts animaux, le Tempérant qui sommeille en chacun de nous pourra s'éveiller à une vie supérieurement accomplie, dans le respect de ses concitoyens et pour le bien d'une planète préservée de tous les abus contraires à l'intérêt de la Vie. Car aux antipodes de ce que prône encore la dictature capitaliste des marchés financiers, un peuple foncièrement pacifique, enfin libéré de ses obsessions vitales primaires, ne peut concevoir *majoritairement* que d'heureux desseins pour peu qu'il ait en mains toutes les cartes qui lui reviennent de droit.

Juin 2019

# Réflexions Citoyennes 7

## La Justice Tempérante

### 1 - L'état des Lieux Prétempérant.

La sacrosainte *indépendance* judiciaire proclamée si haut et fort par les diverses Constitutions qui ont façonné la France n'est qu'une illusion de plus dans l'habituel récit national, comme dans toute fiction collective visant à permettre l'éclosion d'une civilisation incomplète en raison de quelque sur-domination socio-économique, culturelle, et bien sûr politique. Si le besoin de juger est indispensable dès lors qu'une Loi commune doit être respectée, justifiant une dimension institutionnelle spécifique en complément logique des pouvoirs législatif et exécutif, il est toutefois illusoire de rêver à une parfaite liberté d'action judiciaire et dangereusement naïf de croire en une intégrale objectivité des juges, a fortiori lorsqu'on sait que ladite Loi elle-même n'est pas le résultat d'un processus démocratique.

Tout jugement est de fait une opinion individuelle ou collective, susceptible d'être influencée par une infinité de facteurs contradictoires basés sur la réalité très évolutive de mentalités toujours provisoires, et dont la tendance à très long terme est de considérer comme injustes ou



injustifiés, et peu à peu illégaux, un nombre croissant de comportements préalablement acceptés ou tolérés comme des choses naturelles. Ainsi l'esclavage était-il non seulement admis, mais qui plus est affirmé par la Loi ou la coutume sur quasiment tous les continents avant d'être enfin interdit et considéré comme le pire outrage à l'humanité, ce qui hélas ne l'empêche pas de perdurer soit tel quel, soit bien plus subtilement sous maintes autres formes ou degrés de domination abusive.

Étant directement dépendante de l'évolution des pratiques socio-économiques, des innovations culturelles, techniques ou scientifiques et des mentalités et comportements qui en découlent, la Loi évolue sans cesse et définit ou affine corrélativement les critères de justice requis lors de tout jugement consécutif à sa transgression. À l'inverse, lorsque l'évolution d'un peuple prend la direction d'une décadence organisée dans l'intérêt de ceux qui gouvernent ou dominant, la Loi peut tout aussi bien démolir méthodiquement les acquis humains et sociaux obtenus de très longue lutte, comme c'est hélas le cas aujourd'hui à travers la mise au pas de la société et de la culture françaises sous la folle emprise de l'*ultralibéralisme* financier accompagné de sa mondialisation bassement comptable, avec la participation active de gouvernements aussi légaux qu'illégitimes, en fruits véreux d'une Constitution politique faussement démocratique.

Nous avons déjà remarqué que le pouvoir judiciaire dépend du pouvoir exécutif, ne serait-ce que par le biais des nominations et de la tutelle ministérielle correspondante, tandis que l'actualité révèle chaque semaine de nouveaux cas d'interférence évidente desdits pouvoirs, de manipulation des enquêtes, voire de corruption active de certains juges, en proportion directe des masses d'argent concernées ainsi que de la notoriété des protagonistes impliqués. La justice des « grands » de ce monde tire ainsi profit d'une infinité de procédures subtiles dont le principal effet est de soustraire les plus riches ou puissants délinquants aux rigueurs de la Loi, à force de manœuvres dilatoires encouragées par la complexité de textes devenus un véritable patchwork d'improvisation juridique.

Vu « d'en bas », tout cela se résume à une évidence aussi simple qu'écœurante : plus vous trichez, plus vous avez les moyens d'arroser vos appuis et de vous offrir les meilleurs cabinets et avocats en cas de poursuite judiciaire, avec en surprime la garantie de payer le moins possible et le plus tard possible. Ainsi, même jugée coupable, une huile républicaine s'offre le privilège d'un traitement de faveur illustré par la proportion dérisoire de sa peine comparée au préjudice avéré ou à la gravité de la transgression, tandis que le grand-âge parfois atteint par le coupable après des années de savantes procédures, doublé d'une santé précarisée attestée par des médecins complices, permet à l'intéressé de passer au final entre les mailles d'un filet judiciaire fragilisé. Le nombre incalculable de politiciens et d'affairistes scandaleusement favorisés par ce système labyrinthique participe du dégoût généralisé de la population française envers la caste dominante que l'actuelle Constitution impose aux citoyens.

Les juges, formatés plus que formés pour une parodie de justice politiquement et idéologiquement verrouillée, font intégralement partie du club des sur-dominants et de ses cercles influents, au point que leurs jugements paraissent aussi symboliques que de simples réprimandes aux yeux des citoyens dès lors qu'il s'agit de punir les premiers de cordée des sphères publique et privée. La meilleure preuve en est, par exemple, la « terrible » peine d'inéligibilité jointe aux jugements subis par nos élus les plus véreux, limitée à quelques années tout au plus, alors que l'écrasante majorité des citoyens, si elle était consultée à la place des juges, interdirait définitivement toute carrière politique à un élu avéré coupable de fraude ou de corruption.

La Loi n'est jamais neutre, et ceux qui la font le sont encore moins, surtout lorsqu'il s'agit d'évaluer le prix à payer en cas de délit ou de crime, ne serait-ce qu'en termes de réparation envers la victime ou la société, et lorsque tous les députés profitent de privilèges moralement indus du point de vue des citoyens, leur tolérance envers leurs pairs est en proportion directe de leurs habitudes opaques. Comment dès lors ne pas souligner le lien patent entre justice et démocratie, puisque la non-représentativité des élus, aggravée par la professionnalisation de leur

fonction, ne peut qu'encourager force magouilles et autres connivences d'intérêts. Il en résulte non seulement un contenu légal biaisé dans la teneur même des textes du Code Civil, mais tout aussi logiquement, une utilisation « privatisée » des pouvoirs judiciaires ainsi qu'une définition beaucoup trop aléatoire et laxiste des sanctions prévues, le cas échéant.

Sans surprise, nous retrouvons là le miroir à la fois juridique et judiciaire d'une société non démocratique dépouillant de ses droits la majorité citoyenne des classes moyennes en particulier, lesquelles n'ont aucune chance de définir la Loi, ni la sanction de son irrespect, tandis qu'au sommet comme à la base, corruption et tolérance deviennent les maîtres mots de maintes formes d'injustices quotidiennes. La corruption en question, au sens systémique de ce terme, s'entend ici sous les deux aspects complémentaires d'institutions incomplètes qui encouragent le non-respect de la Loi par l'accusé pris sur le fait, et du renoncement des juges au respect intégral du principe moral sous-jacent à ladite Loi, ouvrant la porte à maintes interprétations en faveur du coupable et au détriment d'une victime trop souvent privée de Justice ou d'équité.

De fait, au plus bas de notre échelle sociale, la même Loi n'est plus opérante faute de repères simples et fiables, et les condamnations deviennent quasiment fictives, par manque de moyens administratifs ou matériels, faute de place dans les prisons (pour le cas où cela serait une solution), mais surtout faute de proposer une société équitable propre à responsabiliser chaque citoyen devant son délit ou son crime éventuel. Car il ne fait ici aucun doute que les proportions ingérables atteintes en termes de délinquance ou de criminalité sont aussi le résultat direct du cadre corrompu de nos institutions et de la décadence sociétale qui en résulte, selon une étrange symétrie avec le pourrissement moral des surdominants.

Dès lors, comment être suffisamment sévère envers les citoyens égarés et autres oubliés de la République afin d'espérer les dissuader de toute récidive ? Comment exiger un minimum de responsabilité de la part du moindre délinquant en situation d'extrême précarité matérielle, culturelle, et surtout sociale, dès lors que l'irresponsabilité et l'impunité

permettent les pires abus au sommet même de la pyramide ? De toute évidence, et à l'instar de l'évolution critique des secteurs de l'éducation, de la santé ou de la police, la crise de la Justice est le reflet direct d'une société française doublement décadente, résultat accablant de décennies de politiques injustes à l'avantage des pouvoirs économiques les plus égoïstes.

Tout comme un enfant qui tombe et se blesse sérieusement doit être envoyé au plus vite aux urgences, un adulte qui fait du tort à autrui en transgressant la Loi doit être présenté au tribunal, ce qui, à force de concerner trop de monde par l'aberration d'un système massivement paupérisant, transforme peu à peu toutes les institutions médicales et judiciaires en véritables poubelles d'une société en situation de naufrage humain. Ainsi la Justice devient-elle, au même titre que notre système médical et ses hôpitaux, ou nos forces de l'ordre, la preuve désespérante de l'incomplétude de nos institutions, en même temps que le replâtrage toujours plus vain d'une société malade, et l'on finit par s'habituer aux pires contradictions, en considérant comme inévitable le délitement des bons principes de la vie commune, quitte à obliger les honnêtes gens à se protéger eux-mêmes en enfermant leur liberté derrière toutes sortes de verrous et autres barrières, pour laisser la délinquance dicter *sa loi* dans la rue en parfaite impunité. Pire encore, plus la situation s'aggrave, plus la surveillance étroite de nos « libertés » individuelles se resserre, contraignant l'écrasante majorité des citoyens à de multiples restrictions et autres complications quotidiennes, sans pour autant réfréner les actes délictueux ou criminels de délinquants et hors-la-loi de toute envergure.

Face à cet état des lieux judiciaire pour le moins préoccupant, la perspective tempérante d'une véritable démocratie locale directe ne peut qu'aider à redéfinir autrement la plupart des concepts connotés au terme de Justice, afin de répondre au besoin d'équité qui en est la véritable origine. On peut déjà deviner, grâce aux précédentes *Réflexions*, à quel point l'injustice politique de la pseudo-démocratie, dite représentative, reflète la choquante réalité d'inégalités socio-économiques sans limite, lesquelles feront l'objet de notre prochain livre. Pour l'heure, essayons de collecter méthodiquement le pollen de toutes les fleurs de ce nouveau

champ d'observation, des plus sucrées aux plus acides, dans l'optique de jauger par avance ces nombreuses données à la lumière du progrès délodiste, tel que déjà défini dans nos courriers précédents, et ce, dans l'espoir de dessiner les traits principaux d'une Justice Tempérante, sans jamais perdre de vue l'échelon communal de Délodie-lès-Verne.

## **2 - Contravention, Délit ou Crime ?**

Les trois infractions possibles précitées en titre de cette section définissent trois degrés clairement distincts de « faute » envers la Loi commune ou vis-à-vis de tout citoyen, bien que la connotation morale du terme de « faute » ait de quoi surprendre le lecteur. Pourtant, l'idéal humain de toute société est nécessairement fondé sur la moralité, ou à tout le moins le jugement peu ou prou moral de ce qui est acceptable ou inacceptable en fonction des mentalités d'une époque donnée, et le propre de chaque civilisation réside dans l'acceptation d'un système de valeurs imposé par la nécessité de vivre ensemble aussi pacifiquement que possible. En ce sens, les premières constitutions ne furent autres que les premières lois établies par les grandes religions, dans le noble but, faut-il du moins l'espérer, de sortir l'espèce humaine de l'insécurité et de l'isolement imposés par la jungle naturelle opposant chacun contre tous.

Depuis la très lointaine naissance de l'Humanité, c'est en effet la condition *sine qua non* d'une coopération minimale entre les humains, autorisant la fusion des énergies pour le meilleur ou pour le pire, selon le degré de conscience sociale des meneurs d'hommes aptes à réaliser cette aventureuse synergie. De fait, si une société humaine respectait pleinement ne serait-ce que les Dix Commandements, pour ne prendre qu'un exemple parmi les plus célèbres, une Paix véritable pourrait déjà s'épanouir et notre Histoire mondiale se résume donc au rêve inassouvi d'une société idéale, dont les tenants et aboutissants passent désormais par la Raison des Lumières, rejoignant en cela le contenu le plus positif des principales religions, indépendamment des rites et dogmes qui les séparent. La morale est donc, qu'on le veuille ou non, la toile de fond

qui est censée inspirer n'importe quelle loi commune, au gré des mêmes risques de sur-dominance de valeurs minoritaires contre celles que peut partager la majorité citoyenne à chaque période de l'Histoire.

Cela étant dit, notons d'abord que la Loi qui régit telle ou telle société est définie par l'Autorité en ce qui concerne son contenu, et que cette teneur régule officiellement les conditions légales des pratiques sociales, économiques, culturelles et politiques de chaque communauté. La nature de la loi s'avère donc jusqu'à présent imposée au peuple par une minorité dont nous connaissons l'illégitimité de fait en l'absence du système démocratique équitable que doit offrir le délodisme, confortant ainsi le Pouvoir sans aucune garantie d'être bénéfique à la majorité des citoyens. En contraste, la République délodiste assurera l'élaboration, la proclamation, et plus encore l'*application locale* d'une Loi désormais majoritaire qui n'en deviendra que plus irréfutable et respectable quant à son objet.

Remarquons aussi que, des trois types d'infractions précités, les deux premiers sont fort heureusement les plus courants à l'échelon de Délodie-Lès-Verne, et que parmi la seconde catégorie des délits, les cas les plus complexes sont de fait assez rares pour être confiés aux bons soins d'une juridiction en partie professionnelle. Cela dit, puisque la néo-Commune délodiste doit concentrer un maximum de prérogatives locales et responsabiliser tous ses citoyens, il paraît souhaitable qu'une justice de proximité, à l'instar d'une police de quartier, permette enfin à la population communale de prendre en charge le respect de la Loi telle que définie au niveau national, voire municipal pour certains aspects réglementaires. Or s'il est clair qu'une procédure judiciaire devient un besoin individuel et sociétal *sitôt* qu'une infraction est commise, et que par ailleurs la multiplication exponentielle des cas à traiter résulte du pourrissement d'une société *ultralibérale* conséquemment déstructurée, il n'en reste pas moins vrai que le repérage de tous les comportements illicites doit précéder le besoin de rendre justice.

### **3 - Le Signalement Citoyen Multiple.**

Quel rôle monsieur Martin, simple petit habitant de Délodie-Lès-Verne, peut-il jouer en tant que citoyen témoin d'une infraction plus ou moins grave ? La réponse à cette question est pour le moment des plus ambiguë, dans la mesure où la plupart du temps, cet honnête résident n'est pas obligé de signaler l'infraction observée, et ce, d'autant moins qu'il risque fort de subir d'éventuelles représailles, sans compter les complications pratiques et administratives du moindre témoignage. Par contre, si le délit est trop grave ou si la transgression devient criminelle, la loi l'oblige (au moins moralement) à alerter les services de police, sous peine d'être poursuivi pour non-assistance à personne en danger ou complicité passive ! Or, caractérisée par la surmultiplication révoltante d'infractions quotidiennes pudiquement appelées « incivilités », de fait si souvent impunies qu'elles se reproduisent ouvertement en s'aggravant à chaque nouvelle occasion, la situation actuelle condamne les honnêtes citoyens à se terrer dans une indifférence apeurée en faisant profil bas, même lorsque des agressions verbales ou physiques sont commises en plein jour dans un transport en commun. Il en résulte une insupportable frustration de la majorité silencieuse, et la perte de toute conscience du bien collectif si précieux que représente la sécurité des personnes et des biens, fondement de toute société apaisée.

La police, qu'elle soit nationale ou municipale, ne saurait être partout à la fois, et les disproportions prises par cette gangrène sociale, indirectement causée par la corruption des consciences et des pratiques au sommet même de l'État, rendent les rondes policières inopérantes et encouragent toutes les formes de délinquance imaginables, alors que les citoyens, témoins ou victimes, sont les mieux placés pour dénoncer les auteurs des faits délictueux concernés. Nous retrouvons là le problème de l'anonymat excessif engendré par la croissance inhumaine des villes, fruit d'une urbanisation incontrôlée dépassant le pouvoir d'observation inchangé et limité de chaque personne. Or tout témoin est une victime potentielle et c'est aussi la société toute entière qui se trouve menacée

ou agressée par les comportements volontairement ou involontairement répréhensibles.

Certes l'anonymat doit-il être préservé autant que possible, mais à condition de ne pas favoriser les pires pratiques au-delà du licite. Or la « révolution » des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle atteint déjà un niveau de développement propre à envahir l'intimité de chaque foyer, permettant à de plus en plus d'individus, de firmes, ainsi que d'institutions publiques ou privées d'identifier chacun d'entre nous jusqu'au point de définir notre profil en matière d'habitudes, d'idées, de niveau de vie ou autre consommation, allant même jusqu'à anticiper nos besoins à travers les algorithmes « dernier cri ». Il n'est guère nécessaire d'extrapoler la tendance actuelle pour deviner que les derniers jours de l'anonymat individuel sont d'ores et déjà décomptés, tant l'impérieuse nécessité d'être interconnecté nous rend désormais dépendant du réseau mondial d'Internet et de tous les services « gratuits » qu'il met à notre disposition. Cette évolution technologiquement inéluctable, par ailleurs très pratique et pleine de promesses en matière médicale ou sécuritaire (voir la « 5G »), peut nous donner l'impression d'être systématiquement fichés et surveillés à la façon des citoyens orwelliens de 1984, mais paradoxalement, l'aboutissement complet de cette évolution finira sans doute par autoriser un retour aux avantages d'une vie de village le jour où chacun pourra facilement identifier toute autre personne en cas de besoin, ce que les plus récents moyens techniques permettent déjà dans certains pays.

Dans un village où, par définition, tout le monde se connaît, ne serait-ce que « de vue », les comportements sont spontanément plus responsables par le seul fait que chacun est immédiatement identifié ou identifiable par n'importe quel autre habitant, ce qui limite d'autant les risques de non-respect des règles communes, favorisant au contraire les contacts et l'entraide en cas de besoin, et sans nullement aller aussi loin dans les détails de l'information privée que ce que peuvent permettre les techniques de communication les plus récentes. Dans ces conditions, puisque l'anonymat total est déjà tombé dans les oubliettes du passé, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout en acceptant d'emblée un *minimum*



d'identification mutuelle et universelle rendu possible par les nouvelles technologies ? L'important est que cette base de données reste minimale et soit partagée en toute réciprocité, ce qui peut être facilement mis en place et contrôlé, entre autres à l'échelon communal, à condition que tous les citoyens jouissent de la même liberté d'accès à ces informations succinctes et que le contrôle principal reste aussi local que possible, quitte à limiter ces « données » à un simple code ou numéro permettant une identification directe ou indirecte, mais immédiate en cas de besoin, via la mairie correspondante, ou quelque Site Officiel spécifique.

Une telle suggestion peut encore surprendre bon nombre d'entre nous, tant les humains ont pris l'habitude de se méfier les uns des autres et plus encore d'un pouvoir trop souvent abusif. Dès que l'on aborde cette question sensible, on pense aussitôt aux risques d'abus de pouvoir d'une monstrueuse dictature, en imaginant aussitôt les horreurs qu'un nouvel Hitler pourrait alors commettre. Mais, précisément, dès lors que le pouvoir deviendra aussi local et démocratique que possible grâce au strict respect des principes démodistes, et tandis que la nouvelle société Tempérante garantira à chacun une égalité minimale y compris dans le domaine crucial de l'information et de l'identification, les conditions pratiques de rapports humains *villageois* seront aussitôt retrouvées pour le plus grand bien d'une sécurité-responsabilisation enfin universelle.

En effet, autant la vie privée doit être préservée pour ce qui fait l'essentiel de son quotidien, autant l'anonymat total n'est désormais que pure fiction, tandis que trop de technologies d'identification ne profitent qu'à certains au détriment de la majorité des citoyens et pour mieux la manipuler. Pourquoi laisser ce nouveau pouvoir aux GAFAM, voire à des administrations centrales ou des États non représentatifs, et se priver d'un petit échantillon de cette extraordinaire technologie pour assurer la transparence véritable d'une société enfin égalitaire sur l'essentiel ? En réalité, il s'agit seulement d'une évolution logique et pratique de la carte nationale d'identité que chacun de nous a déjà en sa possession, avec l'avantage supplémentaire de pouvoir identifier autrui en cas de besoin *justifié*, car sous le contrôle d'une administration locale -et nationale- désormais maîtrisée de bout en bout par l'ensemble des citoyens. Les

craintes actuelles suscitées par l'intrusion des nouvelles technologies ne sont justifiées que par l'absence totale de maîtrise démocratique des lois contrôlant leur utilisation, mais dans un contexte démodé, leur usage minimal mutuel ou réciproque réduira ces doutes aux frayeurs causées par les tout premiers trains à vapeur à l'époque héroïque d'un chemin de fer totalement innovant. À l'instar des sciences et des découvertes, les technologies sont fondamentalement *neutres* et tout le bien ou le mal qu'elles induisent ne provient que de l'intention dictant leur utilisation. C'est pourquoi, contrairement à l'usage de la reconnaissance faciale par l'actuelle dictature chinoise, l'appropriation généralisée d'un *minimum* d'identification par tous les citoyens offrira paradoxalement l'occasion d'un retour à la transparence d'une société villageoise, car ce pouvoir d'identification élémentaire et réciproque responsabilisera constamment chacun vis-à-vis des autres. La citoyenneté dûment sécurisée doit donc s'accompagner d'un tel moyen d'identification contrôlable à l'échelon le plus local, et ce, afin d'éviter tout abus dont le risque d'apparition croît proportionnellement en fonction de l'envergure géographique ou démographique, tandis qu'au-delà de cette échelle, c'est l'enracinement communal de cette même démocratie locale et directe qui se transposera par simple délégation aux niveaux (micro)régional et national. D'où la nécessité et l'intérêt de concevoir l'outil technologique correspondant, à la façon d'une sorte d'intranet communal parfaitement sécurisé et sans cesse maintenu transparent par sa gestion intégralement démocratique, quitte à préserver noms et prénoms via quelque code chiffré identifiable par la seule Commune, selon la préférence des futurs Tempérants. Car s'agissant ici de sécurité, rien ne saurait égaler ce cadre citoyen, aussi préventif que dissuasif, afin d'économiser d'inutiles -et souvent même aggravantes- dépenses policières, judiciaires, juridiques et carcérales.

Dans ces nouvelles conditions pratiques, les néo-citoyens devant reprendre, au moins partiellement, les prérogatives de l'ordre régalién via le rôle communal d'une police professionnelle hélas toujours aussi nécessaire qu'insuffisante, il est logique que chacun soit en situation d'être en quelque sorte le premier policier d'autrui et puisse signaler sans risque toute infraction observée dont il serait victime ou témoin, à condition d'être symétriquement responsabilisé dans ce rôle utile, afin

d'éviter toute dérive vers la délation, laquelle ne correspond qu'à une dénonciation sciemment mensongère. Le *Signalement Citoyen Multiple* ainsi rendu possible (et d'autant plus facile que chacun se trouve déjà équipé d'un *smart phone* très performant) devrait permettre à la police municipale ou nationale de collecter sinon des preuves, du moins des témoignages concordants sur le comportement dangereux ou délictueux de tel ou tel citoyen, lequel se verrait *aussitôt* averti de son repérage multiple et spontané à condition qu'un nombre suffisant de signalements concordants provenant de citoyens très différents confirme sa mauvaise conduite vis-à-vis de la société ou de n'importe lequel de ses membres.

Il serait alors souhaitable de filtrer les identifications dans le but de préserver un semi-anonymat tout en conservant la possibilité d'une recherche a posteriori en cas de preuve avérée de délation, avec peine dissuasive et incompressible à la clé. Après tout, les lanceurs d'alertes sont très justement honorés pour le service qu'ils rendent à l'intérêt général, et il ne fait aucun doute que si un comportement illégal ou incivil était signalé de cette façon *dès le début*, le fraudeur ou délinquant concerné serait aussitôt découragé de continuer sur cette pente. Cette « préventivité » procède du même principe que l'éducation basique d'un jeune enfant dont les bonnes habitudes quotidiennes sont d'autant plus facilement adoptées que ses parents restent fiables dans leur réaction d'alerte ou de mise en garde à la *moindre* incartade, évitant dès lors le besoin de sévir et réduisant d'autant le risque de récurrence aggravée.

Ainsi, à l'opposé de la délation, le Signalement Citoyen Multiple doit être vu comme un embryon de dépôt de plainte ou de main courante à titre symbolique, puisque chaque témoin d'une incivilité, ou a fortiori d'un délit plus grave ou d'un crime, est en droit de se sentir floué en constatant l'abus de pouvoir usurpé par la personne fautive vis-à-vis de la loi commune. Par exemple, lorsque monsieur Martin, au volant de sa voiture, se fait doubler en zone interdite par un chauffard en excès de vitesse qui met en péril la sécurité d'autrui en enfrenant ouvertement les principes du code de la route, au risque de causer un grave accident, il devrait être de son devoir de signaler aussitôt le véhicule dangereux, en précisant le jour, l'heure, le lieu ainsi que la nature de l'infraction

observée, ne serait-ce que pour éviter qu'une victime innocente fasse bientôt les frais d'une conduite aussi dangereuse.

Si plusieurs autres citoyens, voire de nombreux autres citoyens, signalent le même véhicule en des lieux et moments précis, il ne serait que logique que les autorités locales ou nationales concernées procèdent à un avertissement, imposent une amende pécuniaire, voire sévissent par un retrait de points ou de permis contre l'automobiliste délinquant ou le propriétaire du véhicule concerné. Un nombre suffisant de Signalements Citoyens Multiples vaudrait très largement la décision assermentée d'un policier professionnel, et chaque citoyen de Délodie-Lès-Verne pourrait ainsi compléter quasi préventivement le rôle indispensable de la police, libérant d'autant celle-ci pour bien d'autres fonctions et enquêtes plus « professionnelles », car techniquement plus complexes.

De plus, le Signalement Citoyen Multiple pourrait concerner non seulement les incivilités de la petite délinquance, qui pourrissent la vie quotidienne de trop nombreux citoyens respectueux de la vie commune, mais tout aussi bien les comportements dangereux ou illégaux dans le contexte professionnel, ainsi que toutes les fraudes et abus de pouvoir éventuellement observés dans la sphère publique ou administrative. Il est en effet illusoire de croire que la seule mise en place de telle ou telle cellule officielle de contrôle peut suffire pour dissuader et repérer les délits dans quelque domaine que ce soit, y compris en multipliant les inspecteurs et autres agents contrôleurs à grand frais, tandis que la prise en main de ces problèmes par les citoyens eux-mêmes à l'échelon le plus local offrira la meilleure garantie de dissuasion ou de prévention, pour peu que la transparence délodiste ne soit pas un vain mot en étant constamment préservée d'un bout à l'autre de chaque procédure.

Le Signalement Citoyen Multiple doit naturellement compléter l'instauration d'une véritable éducation civique par le biais de l'école autant que via des stages de recadrage pour adultes en cas de besoin, et permettra donc aux citoyens de s'impliquer quotidiennement dans la Paix civile et sa co-sécurisation, sur la base d'une égalité responsable en la matière, avec l'avantage d'offrir une action -ou réaction- préventive à

la fois spontanée et immédiate, propre à responsabiliser chacun vis-à-vis des autres, décourageant dans l'œuf toute accoutumance au non-respect de la Loi commune. Ce droit minimal de police préventive par simple observation doit donc faire partie intégrante des prérogatives citoyennes.

#### **4 - Justice et Procédure.**

Monsieur Martin n'a décidément pas trop de chance, car le voici arnaqué par un fabriquant-vendeur à l'occasion de l'achat d'un produit neuf dont l'utilisation est rendue aléatoire ou périlleuse par plusieurs malfaçons et autres défauts de fonctionnement. Pire encore, le vendeur se comporte délibérément en hors-la-loi en refusant de remplacer le matériel ou rembourser son client sous un fallacieux prétexte et en toute illégalité.

Après avoir tenté plusieurs mises en demeures spontanées par voie de courrier recommandé, voilà notre victime d'arnaque obligée de faire expertiser l'objet du délit à ses frais, puis de contacter un avocat et lancer une procédure juridique coûteuse en avançant l'argent nécessaire, pour entrer dans un processus complexe de soucis, de frustrations, de justifications, de détails techniques et de réponses interminables aux mensonges de la partie adverse, tout en engraisant un avocat dont le seul travail est d'adresser une lettre quasi-entièrement rédigée par son client, au rythme des trois mois légalement laissés à l'adversaire pour répondre au moindre courrier. Trois années plus tard, Monsieur Martin découvre enfin la Justice à l'occasion du procès : une salle d'audience désuète bondée d'avocats en « grande tenue », présidée par trois juges désespérément indifférents aux trois minutes de plaidoirie accordées à chaque avocat faute de temps et surtout à cause de la monstrueuse pile de dossiers à traiter dans la demi-journée, dont la hauteur vacillante cache jusqu'à la vue desdits avocats en plaidoirie expresse. En si peu de temps imparti, il va de soi qu'aucune des personnes présentes n'a pu développer la moindre plaidoirie digne de ce nom, mais peu importe finalement, puisque chaque dossier en instance sera au final « étudié »

par lesdits juges dès qu'ils en auront le temps, ajoutant quelques mois supplémentaires à l'impatience exacerbée de M. Martin.

De toute évidence, un tel procès n'est qu'une parodie de justice dont le seul intérêt semble être de justifier les honoraires et l'utilité en l'occurrence totalement factice des avocats, s'agissant d'un cas aussi simple à résoudre. En effet, pour ce dossier précis et selon la Loi, le matériel vendu ne correspondant pas au descriptif de la publicité ni aux normes légales de son utilisation, la vente se trouve aussitôt annulée et monsieur Martin sera presque intégralement remboursé -via son avocat- au terme d'un autre délai fixé par le tribunal, après plus de trois années de prolongation de l'injustice flagrante subie lors de son achat !

Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres, car l'écrasante majorité des cas litigieux concerne des arnaques et tromperies dont la valeur en euros ne justifie pas toujours le lancement d'une procédure aussi longue et coûteuse, ce qui permet à la majorité des escrocs du quotidien, y compris de très grosses sociétés, de multiplier les petits vols et abus de pouvoir sur de nombreux clients isolés dont les ressources ne permettent pas d'entamer la moindre procédure, et ce, a fortiori lorsque les avocats demandent leur premier chèque avant même de vous inviter à vous asseoir !

La justice apparaît ainsi comme un monde bien verrouillé, voire un énorme marché semi-privé, dont seuls les grands citoyens fortunés et influents ont les codes d'accès via leurs puissants conseils, tandis que leurs pauvres compatriotes se trouvent condamnés à banquer d'avance sans toujours avoir l'assurance d'une issue positive dès lors que l'affaire judiciaire en cause s'avère un peu plus complexe. Dans ce dernier cas, les juges, hélas surchargés de travail au point de friser le *burn out*, se contentent le plus souvent de couper la poire en deux, au risque garanti de frustrer définitivement tous les Martin de France.

Tel qu'il est, ce système professionnalisé en véritable marché est en fait aussi pervers qu'injuste, à plus forte raison lorsque l'on constate que les citoyens les plus dépendants ont droit à une défense gratuite et à

une allocation d'aide juridique, sans même compter les avocats commis d'office offerts par la « société » pour défendre un nombre croissant de délinquants insolubles, voire d'occasionnels terroristes. Et comme tout devient business, ledit système se complexifie en véritable industrie de service pour démultiplier les assurances juridiques au sein de contrats pléthoriques devenus illisibles ou inintelligibles non seulement aux yeux des particuliers, mais tout autant pour les professionnels indépendants et autres TPE ou PME. On peut dès lors comprendre à quel point le monde judiciaire devient anormalement complexe pour notre citoyen lambda, encourageant de fait les apprentis arnaqueurs de toute sorte au détriment direct de leurs victimes de plus en plus nombreuses, et ce, d'autant plus que les peines encourues sont très en dessous des profits illégalement réalisés (cf. affaire des lasagnes Spanghero à la viande de cheval !).

Face à ce pitoyable portrait d'une justice inefficace et surtout insuffisamment dissuasive, si longue à réagir pour les affaires les plus transparentes qui constituent pourtant l'essentiel des besoins judiciaires de tant de compatriotes, la République démodiste devrait enfin redéfinir, simplifier et surtout *accélérer* les procédures les plus fréquentes des cas les plus simples, en fonction d'une nouvelle préférence majoritaire, afin de profiter d'une justice démocratique que sans doute 80% des Français souhaitent déjà impatientement.

Ainsi, à l'instar du « droit minimal d'auto-police » décrit dans la section précédente, le citoyen démodiste doit logiquement reprendre à son actif un « droit de justice » à la fois minimal et légitime, puisque la souveraineté républicaine n'appartient plus uniquement à l'État, mais se trouve désormais répartie entre tous les citoyens et prioritairement à l'échelon le plus local possible. De fait, la notion même de Justice est un attribut universel propre à tout être vivant, à tel point que même un animal injustement traité par les siens est capable de montrer tous les signes de la dépression jusqu'à son total dépérissement. Le sens de la Justice, ou mieux encore le « bon sens » de la justice, est facilement accessible à chacun d'entre nous et ne saurait être le seul apanage d'une minorité de professionnels ni le résultat d'un quelconque apprentissage en école spécialisée, surtout s'agissant des litiges les plus fréquents ou

des infractions les plus courantes dont la simplicité ne laisse aucune place à la moindre subjectivité, tel l'exemple précédemment développé concernant M. Martin.

Dans ces conditions, les professionnels de la Loi seront toujours indispensables chaque fois qu'un contexte complexe, privé ou public, impliquera des connaissances spécifiques en la matière, mais le pouvoir judiciaire habituel et local devrait être désormais entre les mains de juridictions citoyennes et tirées au sort, peu ou prou à la façon d'un jury d'assises. À l'échelon communal, ainsi que départemental, tout citoyen répondant aux critères « de *déléabilité* par tirage au sort » devrait avoir l'occasion éventuelle de juger -collégialement s'entend- tel concitoyen présumé coupable d'un délit mineur, voire déjà sérieux, en profitant le cas échéant de l'encadrement et du conseil d'un juge professionnel en matière de loi et de procédure (outre la modalité déjà courante des jurys d'assises), quitte à ce qu'une solution technique d'anonymisation ou de jugement à distance soit adoptée par besoin légitime de sécurité.

De plus, et sans doute parce que l'habitude héritée du passé fait toujours craindre un abus de pouvoir, il est vrai d'autant plus risqué que la puissance politique locale ou nationale n'est pas démocratiquement légitime, le système judiciaire a toujours voulu surprotéger l'accusé par de multiples droits et avantages procéduraux sans doute bien au-delà de l'équilibre optimal entre son intérêt personnel et celui de sa victime. À terme, cela finit par « victimiser » la personne jugée en lui trouvant une infinité de circonstances atténuantes possibles, voire en médicalisant son dossier grâce à l'excessive planche de salut de troubles psychologiques trop facilement dilatables. Le risque encouru dès lors est celui d'une déresponsabilisation infantilissante du citoyen jugé coupable, en oubliant la gravité de ses actes aux dépens de la victime véritable. Cela fausse sérieusement le rôle du processus en cause, lequel devrait se concentrer sur l'attitude de tout accusé responsable de fait d'un acte répréhensible qui ne peut plus être effacé sans condamnation, afin d'ajuster sa peine sans frustrer la victime ni encourager d'autant la récidive.



Il appartiendra aux citoyens délodistes de fixer les termes de cet équilibre aussi complexe que nécessaire, mais il est probable -et après tout, logique- que la victime bénéficie d'une meilleure reconnaissance de son bon droit, tant la majorité des citoyens est troublée de voir les peines potentielles prévues si largement réduites dès le jugement du tribunal, puis encore minimisées par des sursis et remises de peine qui semblent être de plus en plus facilement obtenus, faute de place dans les prisons, le cas échéant. L'effet de cette « customisation » de la peine en fonction de chaque personne incriminée n'est pas nécessairement très heureux, car cela s'apparente à un manque croissant d'autorité, comme lorsqu'un parent menace un enfant d'une sanction précise censée être dissuasive sans être capable d'en imposer la moitié en cas de besoin. Le résultat est alors un manque total de respect de la parole maternelle ou paternelle, et une perte de repérage des limites à ne pas dépasser pour l'enfant concerné. Il serait peut-être plus judicieux que le Code Civil insiste prioritairement sur les peines *minimales* ou *plancher* encourues en toute circonstance, avec au contraire un risque d'aggravation possible selon la personnalité et les antécédents du citoyen fautif. La plaidoirie de la défense n'aurait dans un tel cas pour but que de tenter de limiter l'aggravation de la peine incompressible, le cas échéant.

## **5 - Pour une Justice Humanisée.**

En principe, le but de tout jugement est de rendre justice à la victime en cas de préjudice subi par la faute d'autrui, ainsi que de punir proportionnellement toute infraction sérieuse envers la société et sa Loi. Cela suppose bien sûr l'étude des faits et l'évaluation de leur gravité, la compréhension de leurs causes, et également la détermination du prix à payer en termes de peine ou condamnation. Les plus petites infractions peuvent être sujettes à une justice automatisée, comme c'est le cas de nos jours des contraventions en matière de conduite automobile via les radars contrôlant la limitation de vitesse. Mais dès lors qu'il s'agit d'un délit plus sérieux ou d'une affaire plus complexe entre deux citoyens particuliers ou entre personnes morales, le procès a pour but de *répartir* éventuellement les responsabilités, ce qui peut fort bien relativiser la

culpabilité du défendant mis en cause par l'accusation, tout autant que la bonne foi du plaignant.

De plus, le but recherché par le Tribunal est aussi de garantir une défense objective de l'accusé, de considérer son cas particulier et de vérifier -par l'étude de son passé autant qu'à travers son comportement au procès- son degré de responsabilité, sa conscience des fait reprochés, ses possibilités et souhaits de réhabilitation future en tant que citoyen comme les autres et sa capacité de réinsertion effective en cas de risque d'incarcération. À l'instar d'un processus de confession, la vraie Justice sous-entend, sinon dans les mots, du moins dans l'esprit, une forme de « repentance » et de reconstruction finalement très éloignée de l'idée de vengeance ou de punition, mais logiquement induite par la faute morale avérée que représente le délit, voire le crime, contre la société. Il s'agit, pour la communauté représentée par le jury (en l'occurrence citoyen), de réparer autant que possible les dégâts humains d'un acte délictueux pouvant être gravissime, voire définitif, avec l'espoir, toujours trop peu encouragé par l'actuel système, de transformer la blessure de la victime et son besoin de réparation en une forme de pardon relatif, moyennant l'expression d'un authentique regret clairement formulé par le coupable, outre la juste peine que ce dernier doit considérer comme méritée afin de payer sa dette envers la société.

D'un point de vue moral strictement humain, conforté par les approches religieuses ou philosophiques les plus positives, un procès pour crime ou délit sérieux devrait tout faire, via sa procédure et son contenu, pour rapprocher d'une façon ou d'une autre les points de vue opposés de la victime et de l'accusé, et ce, aussi paradoxal que cela puisse paraître, tant nous sommes éloignés de cette forme éthiquement supérieure dans les conflits caricaturaux des prétoires d'aujourd'hui. Et pourtant, tout devrait être mis en œuvre pour aboutir à l'*apaisement* des deux protagonistes principaux que sont le plaignant-victime et l'accusé-délinquant (dans le sens le plus large), y compris pour tout conflit entre parties adverses, afin que la finalité « pédagogique » de l'expérience judiciaire permette, en particulier au « coupable-fautif », de comprendre la profondeur de la blessure infligée à son prochain. Dans un monde

rendu enfin plus pacifique de par le cadre démodé des Tempérants de demain, il ne fait aucun doute que la Justice revêtira un nouveau rôle, non sans donner une place primordiale à la victime qui, le plus souvent, n'a aucun droit de s'exprimer directement et librement lors du procès de son « agresseur », contrairement à l'accusé !

Idéalement, soit avant le procès, soit une fois le procès dûment terminé, l'affaire jugée, et la peine entamée, on pourrait imaginer que les nouveaux avocats ou leurs remplaçants appelés citoyens-médiateurs, soient en charge de vérifier l'état d'esprit de l'accusé et de sa victime (voire des proches de sa victime en cas de meurtre ou d'homicide plus ou moins accidentel) afin de les aider à parcourir le trajet nécessaire à leur reconstruction éventuelle et réciproque suite au drame vécu dont les conséquences sont alors définitives.

La première et évidente condition serait que l'accusé, une fois reconnu effectivement coupable, exprime clairement un repentir sincère et le besoin d'être pardonné autant que faire se peut en faisant acte de culpabilité ou de véritable « contrition », quitte à ce que son état d'esprit soit sondé par les psychologues et l'entourage professionnel qui observe son comportement depuis le crime. Le médiateur pourrait transmettre ses courriers aux parents et proches de la victime, lesquels auraient la possibilité de répondre ou non selon l'évolution de leur blessure. Mais pourquoi ne pas inciter fortement le coupable à mesurer toute l'étendue dramatique de sa responsabilité en lui faisant même connaître de façon détaillée la vie injustement abrégée de sa propre victime ? Inversement, comment la famille de la victime peut-elle faire son deuil et satisfaire son besoin de « comprendre » l'impensable sans avoir connaissance du passé sans doute chaotique du coupable, ne serait-ce qu'une fois ce dernier jugé ? Seule une prise de conscience humaine réciproque serait véritablement susceptible de réparer les dégâts psychologiques affectant les survivants de ce genre de drame absolu.

En effet, quelle meilleure solution peut-on bien trouver pour que d'abord l'accusé (avant son procès), ou sinon le détenu éventuel, puisse accomplir son propre parcours de culpabilisation en pleine conscience,

condition nécessaire à la sincérité de sa demande de pardon comme à son souhait de renaissance sociale future afin de compenser par une nouvelle vie tout le mal causé à autrui ? De la même façon, l'immense blessure des proches de la victime ne saurait cicatriser utilement sans chercher à comprendre, au-delà des circonstances fatales, la vie passée de celui ou celle qui a détruit l'équilibre de toute une famille. Le travail de deuil et la reconstruction psychologique des victimes collatérales d'une telle « catastrophe » humaine ne peuvent s'accomplir pleinement qu'en nouant une étrange relation, ou tout au moins en établissant un contact minimal entre les deux parties de cette triste affaire, à la façon d'un pont qui ne peut se construire qu'en partant de deux rives opposées pour combler en son milieu le fossé de la haine et de l'incompréhension.

Au lieu de cela, et en raison des procédures actuelles et du métier même des avocats, qu'un aspect lucratif et technique pousse souvent à compliquer les affaires en stratégies dilatoires et autres caricatures de la partie adverse, les familles-victimes sont privées de la compréhension exhaustive de leur malheur, autant que du nécessaire acte de « *pardon sans oubli* », seule façon de transcender une détestation et une soif de vengeance dont le seul effet est d'empoisonner celui qui les ressent et les ressasse. Psychologiquement autant que moralement, un procès et sa peine résultante ne deviendront entièrement résolus ou accomplis qu'en parvenant à atteindre ce degré d'humanité, à l'instar de l'exemple que représente aux yeux du monde entier la réconciliation européenne après la seconde guerre mondiale, et à l'inverse des dérives du système actuel qui se solde peu ou prou par la frustration réciproque des plaignants et des accusés. Pourtant, une Justice réellement aboutie devrait impliquer ces dimensions psychologiques et mutuellement pédagogiques, surtout pour obliger la personne coupable à ressentir tout le traumatisme causé à sa victime et à son entourage, meilleure façon sans doute d'éviter une éventuelle récidive. En évoluant dans cette direction, la Justice ne serait plus une froide administration mécanique extérieure aux protagonistes, imposant un verdict forcément arbitraire, résultat d'une lutte à couteaux tirés entre avocats de la défense et de l'accusation, mais deviendrait au contraire un outil au service de la pacification réciproque des cœurs et des esprits. Au cours d'un procès humainement réussi, le coupable avéré

devrait dès lors accepter sa peine avec la conscience totale de la mériter pleinement, tandis que la victime et sa famille auraient leur mot à dire au travers d'une influence directe sur le cours de la justice, en particulier s'agissant de toute réduction de peine ou de tout aménagement de cette dernière.

L'erreur est humaine et bon nombre de nos concitoyens peuvent « péter les plombs » malgré eux selon les circonstances, mais dans tous les cas, les aveux à la société via l'enquête policière et l'instruction ne sauraient suffire tant qu'un individu déclaré coupable ne demande pas véritablement pardon, à la fois officiellement et directement, à ceux qu'il a si gravement blessés. Aucune réhabilitation citoyenne définitive et totale ne devrait être possible sans cet acte de contrition sciemment accompli, avec écrits et signature à l'appui, tandis que de leur côté, les personnes meurtries constituant l'accusation devraient être associées d'une façon ou d'une autre à la procédure judiciaire ou à ses suites, non pas dans un esprit de vengeance inassouvie, mais bien au contraire pour apaiser leur douleur en atteignant jusqu'à la noble attitude que suppose un certain degré de pardon, ou à tout le moins, de compréhension. Alors le processus entier du procès et de la peine qui s'ensuit deviendrait une occasion de véritable reconstruction pour le coupable, enfin susceptible de le changer profondément pour le reste de sa vie, tandis que l'épreuve du plaignant s'en trouverait surmontée dans toute la mesure du possible.

Une telle Justice ne saurait toutefois aboutir que lorsqu'il s'agit d'un grave délit ou d'un homicide principalement *involontaire*, comme cela peut se produire dans le cas d'un accident de la route, par exemple. Il va de soi qu'en cas d'arnaque, de fraude ou de crime visiblement prémédités, le contexte volontaire, et donc assumé, devrait suggérer une sévérité maximale et une peine incompressible, a fortiori lorsqu'il s'agit d'une récidive, et surtout dès lors que la dangerosité de la personne jugée coupable est avérée. L'important pour nous est de préciser qu'un jury citoyen, même associé à des juges professionnels, sera plus à même d'ajuster la peine en réelle concordance avec l'évolution permanente des mœurs et des mentalités, dans la mesure où les articles de loi du Code Civil ne sauraient se voir remis à jour assez régulièrement. Cette libre

jurisprudence citoyenne devrait dès lors permettre d'adapter le sens de la loi quasiment au jour le jour par une interprétation plus libre de son contenu ainsi que de la peine encourue, particulièrement s'il faut en aggraver le dosage en fonction de la personnalité de l'accusé, et plus encore en cas de récidive.

Cela dit, comme déjà précisé au cours des précédents chapitres, l'avènement d'une société démodiste et tempérante supposera une sorte de remise à plat, non seulement du système judiciaire et des procédures à redéfinir par les nouveaux citoyens constituants, mais tout autant en matière de pédagogie concernant l'acte de Justice, afin d'autoriser un *restart* sociétal apte à changer les comportements et les mentalités. En effet, la prise de conscience généralisée de la mise en place d'une néo-société plus juste et *réellement* démocratique, désormais réglée sur la majorité citoyenne, doit remplacer les préjugés négatifs trop souvent compréhensibles vis-à-vis d'un système actuellement injuste, puisque irrespectueux des droits fondamentaux de ses citoyens. Nous retrouvons en cela l'excuse principale, consciente ou inconsciente, qui relativise la responsabilité des coupables ou autres délinquants, et participe ainsi de l'inefficacité judiciaire en développant par réaction le laxisme d'une tolérance excessive. La période intermédiaire d'une Sixième République transitoire sera donc bel et bien indispensable pour former et informer tous les citoyens en fonction de la nouvelle donne sociétale, tandis que les nouveaux droits socio-économiques enfin concrétisés permettront de réinsérer aussi rapidement que possible les exclus de l'actuelle société française, dont beaucoup ne deviennent délinquants que par absence de la moindre occasion d'émancipation citoyenne honnête, sachant ici que cette remarque vaut pour n'importe quelle autre société prétempérante.

## **6 - Technologie, Prévention et Condamnation.**

Les spectaculaires progrès techniques induits par l'intelligence artificielle nous offrent déjà des outils de communication d'une telle puissance que beaucoup de citoyens s'alarment contre la digitalisation de la vie quotidienne, la dématérialisation des données, et plus encore

l'omniprésence d'un véritable *Big Brother* surveillant nos actes les plus anodins via micros, caméras, *smart phones* et puces électroniques. Or il ne faut jamais craindre le progrès, à condition toutefois de contrôler et de réglementer son utilisation dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens, ce qui ne saurait être évident dans le contexte ultralibéral et trop peu démocratique dont nous subissons aujourd'hui tous les excès. D'où l'urgence de démocratiser la société pour que l'intérêt général soit notre règle de conduite, ainsi que la nécessité de mutualiser tous les outils correspondants dans l'intérêt du « bien commun de chaque citoyen », en particulier en matière de *prévention*.

L'actuelle multiplication des caméras à usage public, désormais capables de reconnaissance faciale, permet certainement de dissuader nombre de citoyens malintentionnés, et n'a aucune raison de gêner tous ceux qui n'ont « rien à se reprocher ». Par ailleurs, comme déjà précisé plus haut, l'intrusion désormais inévitable des nouvelles technologies dans notre vie quotidienne fait que notre intimité n'est plus absolue en termes d'anonymat ou de protection de l'identité. L'inquiétude qui en résulte n'est justifiée qu'en raison de la détention de ce nouveau pouvoir de collecte d'information et de surveillance par une minorité puissante d'organismes privés ou publics, dont les intentions ne sont pas toujours des plus honnêtes vis-à-vis des citoyens. Mais nous savons aussi que si la société future devient démodiste et impose légalement la transparence d'un minimum de co-identification généralisable, l'effet si négatif de la perte d'anonymat total sera aussitôt compensé par une égale réciprocité *effective*, tout à la fois locale et universelle, peu ou prou à la façon de la formidable liberté d'accès permettant au plus quelconque *youtuber* de s'exprimer et d'être « gratuitement » lu, vu ou entendu dans le monde entier. Dès lors, à condition d'instaurer une véritable démocratie propre à fonctionner dans l'intérêt général à la façon de notre chère Démodie, la multiplication ou le perfectionnement des systèmes d'identification sera gage de prévention simple et efficace comme peut l'être déjà un bracelet électronique dans le cas de certains aménagements de peine pour un citoyen délinquant. Sans tomber dans le piège d'une science-fiction trop puérile, rien n'empêche pour autant d'imaginer que les puces de nos papiers d'identité pourront être reconnues, au moins *partiellement*, par

n'importe qui d'autre ayant besoin de nous identifier, ne serait-ce qu'à l'aide d'un *smart phone*. Du moment que c'est réciproque et qu'à tout moment notre propre mobile pourra nous signaler l'identité de toutes les personnes qui nous entourent dans un rayon visuellement raisonnable, l'égalité et la transparence seront sauvées, et les conditions de sécurité d'une forme de « village » se trouveront ainsi constamment assurées en tout lieu, avec possibilité d'archivage aussi minimale que limitée.

De même, concernant à la fois la prévention et l'aménagement des peines probatoires, on peut imaginer la généralisation de l'usage de bracelets électroniques plus sophistiqués en termes de potentialités et de miniaturisation, permettant de remplacer de coûteuses et inutiles peines de prison dont les effets désastreux sur les détenus sont avérés depuis longtemps. Ces bracelets intelligents pourraient surveiller leur porteur en lui interdisant certaines zones géographiques ou contacts avec telle ou telle personne en danger, comme c'est déjà le cas pour protéger les victimes de violences conjugales. Ces outils de prévention pourraient tout aussi bien paralyser ou bloquer l'intéressé en cas de besoin, voire alerter toutes les personnes qui l'entourent d'un danger potentiel le cas échéant. Au prorata de la peine fixée et donc de la gravité des actes délictueux qui l'ont justifiée, le citoyen en probation pourrait être plus ou moins artificiellement handicapé ou contraint dans ses faits et gestes, sans pour autant se morfondre en prison pour ruminer une vengeance trop souvent encouragée par les conditions de vie carcérales.

Assez curieusement, cette nouvelle prouesse technologique du bracelet électronique permettrait de revenir à la très vieille tradition -fort utile au demeurant- d'une sorte de « marquage provisoire » permettant à un condamné d'accomplir sa peine au sein de la communauté sans être un danger pour les autres. Loin d'être aussi définitif que la mutilation moyenâgeuse et si barbare d'un doigt, d'une oreille ou d'une langue coupée, une telle solution pourrait permettre de personnaliser à l'infini les contraintes d'une peine sans pour autant défaire le lien vital entre le condamné et la société, du moins pour les cas largement majoritaires des personnes « récupérables » sans incarcération. En « s'électronisant » ainsi jusqu'à la quasi-perfection, le *scrupulus*, ce petit caillou coincé



dans une sandale et qui faisait boiter le légionnaire romain, pourrait aller jusqu'à rendre enfin inoffensif un citoyen accomplissant honnêtement sa peine, et ce, à plus forte raison si cette solution était réservée, en tant qu'instrument probatoire, aux seules personnes déjà condamnées ayant officiellement accompli un acte de repentance sincère et accepté par la partie-victime. De plus, le fait d'être visiblement empêché ou surveillé par un tel bracelet pourrait contribuer à éviter toute récidive grâce à la honte minimale dérivant de l'exposition inévitable de ce handicap bien mérité, honte pour autant relative et supportable puisque le port dudit bracelet démontrerait au public que l'intéressé est alors désireux de se voir réinséré au plus tôt dans la communauté.

En matière de technologie préventive, les progrès accomplis puis aussitôt démocratisés dans le domaine de l'automobile sont également des plus prometteurs et s'avèrent susceptibles de réduire les accidents et infractions dans des proportions sans précédent, à tel point que rien n'empêcherait de concevoir, pour tout véhicule, comme pour les poids-lourds, l'équivalent électronique futur d'un disque d'enregistrement des incartades routières, via localisation GPS, incluant l'envoi automatique d'avertissements ou d'amendes le cas échéant, tandis qu'un véhicule devenu intelligent refuserait de transporter tout individu reconnu comme excessivement dangereux en tant que conducteur, ou même passager ! Ainsi la technologie pourrait-elle utilement compléter le manque de civisme de certains de nos concitoyens immatures ou malintentionnés, aussi longtemps que leur éducation sera insuffisante.

## **7 - Vers La Fin des Prisons Nocives ?**

L'incarcération des individus avérés trop dangereux, inévitable solution de dernier recours, sera bien sûr toujours nécessaire pour isoler les pires criminels du corps social dont la Paix et la sécurité doivent être garanties, mais, comme déjà envisagé au fil d'un chapitre précédent, le principe de faire payer tous les frais de justice et d'emprisonnement aux personnes jugées coupables suppose de transformer les actuelles prisons en « centres de réhabilitation par le travail » offrant des conditions de

vie aussi décentes que possible, sans donc aucunement ressusciter les horreurs inhumaines du bagne de Cayenne et de ses travaux forcés. En effet, l'exiguïté et l'inactivité qui caractérisent toujours la vie carcérale ne peuvent que faire macérer les pires ressentiments, suscitant une frustration inapte à rééduquer sérieusement les détenus, tandis que leur concentration excessive encourage la loi du plus fort et la propagation des pires exemples, comme c'est le cas du radicalisme islamique de nos jours. Enfin, pour les raisons de « bon sens » déjà récapitulées dans un courrier précédent, la prison, instrument extrême de la Justice, devrait être autant que possible financée par ledit travail obligatoire de tous ses détenus, permettant ainsi aux délinquants concernés de se réhabiliter en pleine conscience de payer leur juste dette envers la société, et de vivre entre eux leurs peines partagées en assumant les droits et devoirs d'une sorte de démocratie intra-carcérale, plus propice au réapprentissage des valeurs et comportements que suppose de fait la réussite de leur future réinsertion.

Seul le travail quotidien, si possible dans un cadre naturel qui doit favoriser la redécouverte du bon sens commun, et de plus associé à une formation professionnelle, peut être susceptible de « recentrer » le mental de chaque détenu en rupture sérieuse avec la société, à plus forte raison si une démarche psychologique d'authentique « repentance » lui permet de se réconcilier avec lui-même autant qu'avec le corps social. En tout état de cause, les conditions de vie d'un détenu doivent rester saines et décentes, bien que nécessairement inférieures au minimum garanti à tout citoyen de par la seule privation de liberté, afin que tout « prisonnier » puisse, au travers de son travail quotidien, se réhabiliter pleinement et se préparer activement à une réinsertion réussie, ce qu'une forme de réapprentissage citoyen intra-carcéral devrait aussi conforter en multipliant les occasions de socialisation positive via maintes tâches quotidiennes partagées.

## **8 - Le Parrainage Citoyen.**

La vision démodiste de toute peine carcérale suggère également la possibilité élargie d'une main tendue par la société grâce à des *parrains volontaires* ou autres membres associatifs, pour aider chaque détenu à se reconstruire, en complément du rôle habituel des psychologues et des psychiatres, mais aussi en systématisant et en encourageant autant que possible les associations déjà impliquées dans cette approche pleine de promesses. De façon plus informelle et spontanée que via la technique souvent froidement routinière d'un spécialiste, l'assistance de simples citoyens devenus parrains volontaires, voire de proches ou autres amis du détenu, désireux de lui venir en aide, ne pourra que stimuler chez ce dernier l'envie de « s'en sortir » pour de bon, avec le soulagement de se sentir toujours invité à prendre une nouvelle place dans la société, une fois sa peine dûment accomplie.

## **9 - Cas Extrêmes et Terrorisme.**

L'idéalisme teinté d'humanisme qui sied si bien à la philosophie tempérante ne saurait faire oublier que certains détenus s'avèrent de fait irrécupérables, particulièrement lorsqu'ils affichent une haine absolue envers la République Française, souvent associée à un racisme anti-blanc et une détestation de l'Occident largement entretenus par certains leaders extrémistes. Il s'agit-là d'une forme assez nouvelle de « guerre larvée » importée à domicile et volontairement encouragée par diverses structures terroristes, mais également soutenue par d'obscurs intérêts à la fois internationaux et pseudo-religieux totalement condamnables.

Dans ce domaine, il serait intéressant de connaître la volonté citoyenne *majoritaire*, en particulier concernant les peines encourues pour terrorisme, dans la mesure où la République d'aujourd'hui semble traiter les terroristes avec plus « d'égards » que ses propres citoyens en situation d'accusé. Or toute personne délibérément haineuse envers la

société dans son ensemble devrait logiquement être retirée de l'espace public de façon définitive, s'agissant non pas d'un accident de parcours individuel, mais d'un choix politique ou idéologique assumé, souvent sous le fanatique prétexte d'une grande religion détournée de ses valeurs humaines. Dans ces conditions, il est inutilement coûteux et moralement injustifié de chercher à « dé-radicaliser » tout terroriste avéré sciemment actif, et dès lors, la seule alternative préférable à un emprisonnement à vie ne saurait être que l'expulsion définitive de l'intéressé de l'ensemble du territoire national, doublée, le cas échéant, de la perte immédiate de la nationalité française, s'agissant du pays illustrant ces *Réflexions*. La dé-radicalisation ne saurait alors concerner que les cas jugés secondaires et sans danger, parce que de nature psychologiquement récupérable, en particulier s'agissant de l'entourage familial et des relations de tel ou tel terroriste, non sans faire assumer les frais induits de ces réhabilitations par les adultes et adolescents concernés, sous quelque forme que ce soit, en cas de mauvaise volonté un tant soit peu visible.

Dans l'esprit de la très grande majorité des citoyens, un tel état de *guerre*, officiellement reconnu par nos responsables politiques dans tous les médias, aggravé par la remise en cause de l'existence même de la République Française, comme de ses principes fondateurs, ne peut qu'impliquer une absolue fermeté dans la réaction de nos institutions, ce qui, hélas, n'est pas encore l'habitude. Bien au contraire, la timidité des réponses politiques et pénales en la matière ne fait qu'encourager les ennemis déclarés de la laïcité républicaine, trahissant par-là la faiblesse structurelle des *fausses* démocraties face aux agressions dont elles font l'objet, et que leur politique internationale ne fait souvent qu'exacerber.

Il ne s'agit plus de justice dans de telles circonstances, mais de légitime défense pour répondre fermement à l'urgence d'une attaque « étrangère » délibérée, sans pour autant utiliser les moyens si abjects et si lâches qu'emploient les terroristes pour blesser notre société en tuant aveuglément des innocents. Dans ce contexte, les choix politiques et diplomatiques de nos dirigeants sont bien trop ambigus pour arranger les choses, quand ils ne sont pas directement la cause de repréailles terroristes, comme lorsque François Hollande et Laurent Fabius ont

provoqué Daech et les états pro-terroristes en aboyant haut et fort de ridicules menaces sans prendre les moyens de protéger leur peuple via un véritable contrôle des frontières, à la différence d'autres pays.

S'il faut en croire la préférence de l'écrasante majorité de nos compatriotes, l'emprisonnement à vie ou, mieux encore, l'exil forcé et la perte définitive de citoyenneté sont les seules solutions possibles en cas de terrorisme, voire vis-à-vis de tout individu « fiché S » et avéré islamiste radical actif en paroles et contacts, sans attendre le moindre passage à l'acte, comme c'est logiquement le cas vis-à-vis d'espions en temps de guerre, avec ici l'avantage d'émettre un signal fort et définitif susceptible de décourager de nouveaux projets d'attentats. Après tout, une telle attitude, forcément exceptionnelle, serait encore très loin des abus de nombreux pays en matière de droits de l'homme, surtout si cette décision était prise démocratiquement et en totale transparence par la majorité effective des citoyens, seule façon de faire taire une minorité d'angéliques bobos.

Il faut noter enfin et surtout que dans ce domaine, la République Tempérante et Délodiste, de par la décision majoritaire d'un peuple par définition apaisé, offrira toutes les chances d'être politiquement *neutre* en matière de relations internationales, réduisant d'autant les occasions de provoquer quelque pouvoir étranger que ce soit et d'en importer les conséquences aux seuls dépens des citoyens. En effet, s'agissant ici de diplomatie, les actions respectables en matière de police internationale, dans l'intérêt majoritaire de tous les peuples, devraient être le fait d'une instance mondiale telle qu'une O.N.U. réformée de fond en comble, à condition que cette dernière puisse jouer pleinement son noble rôle de gendarme en se dotant d'une armée planétaire « dénationalisée », pour des actions ponctuelles d'urgence militaire autant qu'humanitaire, et sur décision internationalement démocratique quant aux processus et autres rouages internes de ladite instance.

## 10 - La Justice Sur-Dominante.

À l'instar des enseignants, entre autres personnels de la plupart des administrations centralisées, les juges ou magistrats assument une tâche des plus inconfortable en raison d'une forme de « hiatus social » ou contradiction opposant de fait leur rôle officiel, comme leurs idéaux humanistes, républicains et déontologiques, au devoir de transmission, de représentation et de protection d'un système jusqu'à présent *injuste*, mais force est de remarquer qu'à la différence des premiers, les seconds jouissent d'une position qui leur confère un pouvoir incontournable d'*interprétation* de la loi, tant s'agissant des tribunaux locaux que des hautes cours de justice. Dans la mesure où les juges sont des humains comme les autres, et sans même tenir compte ici des cas de corruption politico-financière ou d'idéologisation corporatiste que confirment hélas maints scandales, l'application de leur conscience professionnelle et de leur compétence se heurte à de telles contraintes sociétales que nombre de magistrats abusent de leur pouvoir, sciemment ou non, à travers *leur* (re)lecture du droit et des lois, au point même de prendre des libertés subjectives particulièrement évidentes s'agissant de droit politique ou constitutionnel au sein des hautes cours nationales et internationales, ce qui alimente à juste titre le récurrent débat sur un « gouvernement des juges » de plus en plus réel. Selon les situations, ces abus de pouvoir peuvent s'exercer aussi bien contre l'opinion majoritaire du peuple que contre l'autorité politique, voire également contre l'une *et* l'autre, afin de favoriser une idéologie minoritaire promue par quelque lobby ou ONG dont les principales ficelles sont souvent tirées par de puissants intérêts basement économiques et financiers. En ce sens, ces magistrats s'arrogent bel et bien un *superpouvoir* illégitime en tant que caste non élue encore moins représentative que celle des députés et des sénateurs pseudo-démocratiques, ce qui constitue une *sur*-domination de fait dont les dérives s'accroissent en proportion des déséquilibres sociétaux que le temps accumule inexorablement. Or si lesdits juges prennent peu à peu le pouvoir à leur compte, y compris involontairement, c'est en raison du vide ou de l'espace disponible qu'induit la déconnexion démocratique

entre le « peuple » et les autorités politiques ou administratives, car en interdisant à la majorité citoyenne de s'exprimer et de faire respecter sa volonté, et en multipliant de la sorte les conflits propres à requérir un arbitrage entre les citoyens et l'État ou l'administration, le profond fossé ainsi creusé a besoin d'être artificiellement comblé grâce à la pseudo-soudure improvisée d'un pouvoir autre que le législatif et l'exécutif, pouvoir dès lors assumé par une *autorité* dont les professionnels ne sont pas plus légitimes pour autant du point de vue démocratique. Il suffira donc d'instaurer la république délodiste et d'assurer la totale continuité de la logique ascendante que suppose une réelle démocratie citoyenne pour rendre aussitôt inutile et impuissante toute interférence *indue* de la Justice en matière socio-économique, culturelle, et surtout politique, et éviter le moindre débordement de cette autorité en dehors de ses stricts fonctions concernant l'énonciation et l'application de la Loi. La Justice en deviendra plus transparente que jamais, sans la moindre possibilité de négation ou de déformation des valeurs et des préférences majoritaires, dans le respect symétrique des droits minoritaires compatibles avec une loi républicaine enfin assurée d'être historiquement légitime au gré de l'évolution des mœurs et des mentalités.

## **11 - Principes Conclusifs.**

Après les nombreuses réflexions qui précèdent, il apparaît que, grâce à la démocratisation réelle assurée par la constitution délodiste, le pouvoir judiciaire se trouvera grandement amélioré dans ses principes, ses procédures et donc son efficacité, ne serait-ce qu'en se rapprochant du citoyen et plus encore en l'impliquant pédagogiquement en tant que participant actif quelle que soit sa situation vis-à-vis de la Justice et du cas de figure occasionné.

Au-delà même de la réactualisation des lois via leurs nouveaux contenus rendus à la fois plus pertinents et pleinement légitimés grâce à l'approbation majoritaire, ou s'agissant de législations nouvelles avérées nécessaires, les sanctions minimales prévues dans le futur Code Civil pourront être ajustées en fonction de l'évolution de la société de façon

incomparablement plus souple et plus rapide, pour mieux correspondre aux besoins de dissuasion et de réaction face à tel ou tel risque dérivant non seulement de quelque circonstance nationale ou internationale, mais également du progrès technique, comme c'est le cas par exemple, ces derniers temps, de la réglementation nécessaire et urgente concernant l'utilisation abusive des trottinettes électriques en milieu urbain, ou plus sérieusement, du besoin de s'adapter au marché crucial des GAFAM, sachant qu'à l'instar du contenu de chaque loi, la peine encourue en cas d'infraction correspondra désormais à la préférence majoritaire plutôt qu'au choix empirique de quelques citoyens non représentatifs. On peut ainsi imaginer une convention nationale citoyenne annuelle, par le biais des assemblées départementales semi-référendaires, dont le rôle serait de hiérarchiser et de moduler les peines encourues en fonction directe de l'évolution des crimes et délits observés, ce qui tiendrait enfin compte du réel impact statistique de ces derniers sur la sécurité quotidienne de *l'ensemble* des citoyens, y compris en termes de ressenti moral.

L'appropriation d'un minimum de ces « droits judiciaires » par le citoyen supposera également la liberté sans précédent de poursuivre en justice une personne physique ou morale sans être aucunement obligé de passer par les services d'un avocat ni de déboursier un seul centime d'euro, ce qui constituera là un progrès considérable, particulièrement pour toutes les affaires simples qui représentent l'essentiel du travail quotidien des Tribunaux, aboutissant à la systématisation d'une solution proche du « recours en référé », mais en plus rapide, plus direct et plus simple, quelque peu à la façon d'une comparution immédiate. En effet, s'agissant des situations de tort absolu à sens unique (c'est-à-dire non partiel ni réciproque), la facilité de dépôt de plainte et de poursuite sans frais, même pour un délit matériel ou financier « mineur », jointe à la rapidité de réaction judiciaire et à l'immédiateté de la sanction, auront pour double avantage de faire droit à la victime sans retard indu et de dissuader efficacement de toute récidive la partie en situation patente d'infraction. De fait, un citoyen abusé par autrui de façon évidente, avec preuves documentaires et/ou matérielles incontestables à l'appui de sa plainte, doit pouvoir gratuitement dénoncer et attaquer son arnaqueur en justice, en passant par le service municipal d'un médiateur local, d'un



avocat-conseiller public, voire d'un jury-médiateur local, dont le rôle consistera à vérifier la teneur du dossier, informer les deux parties des risques éventuellement encourus, et tenter de proposer un arrangement à l'amiable respectueux de la Loi en son état.

Ce service municipal de conseil juridique et de « tri judiciaire » préalable doit être gratuitement accessible, et doit permettre d'orienter la procédure, un peu à la façon de certaines « Maisons de la Justice » (ou comme les aiguilleurs de services d'urgence médicale dans un tout autre contexte), et ce, à titre de simple recommandation envers les deux parties adverses, offrant ainsi un ultime et immédiat avertissement pour toute personne physique ou morale en situation d'infraction évidente, dès lors sollicitée à réparer son erreur afin d'éviter un procès expéditif assuré dans la foulée, compte tenu de la limpidité avérée de la plupart des litiges.

S'agissant de cas aussi simples et malheureusement si fréquents, et une fois l'arrangement amiable avéré impossible, la procédure peut donc être aussitôt lancée par le plaignant auprès du Tribunal communal ou intercommunal le plus proche de son lieu de résidence, dans un délai comparable à celui d'une « comparution immédiate », sans aucun besoin d'avocat si tel est le souhait de l'une ou l'autre des parties concernées. Sinon, dès lors que le litige est plus complexe et suggère que les torts peuvent être partagés, une procédure plus classique impliquant l'aide rémunérée d'un avocat sera de fait recommandée. L'important ici est de résoudre aussi rapidement qu'il se peut tous les litiges les plus fréquents concernant plus particulièrement les tromperies clairement avérées sur service ou marchandise, ainsi que les arnaques financières et délibérées qui empoisonnent la vie de si nombreux consommateurs et encombrant inutilement les tribunaux au profit d'avocats de fait totalement inutiles. Sachant que dans ce cas la décision peut se traiter sur simple dossier, sur la seule base de documents *certifiables* par huissier, notaire ou service de police le cas échéant, il suffit que le service municipal propose son avocat-conseil gratuit pour lancer la procédure et en définir les termes d'accusation.

Dans ces conditions, le principe d'une comparution immédiate mérite de remplacer trois années de procès, comme dans le cas typique de Monsieur Martin, tel que commenté plus haut, particulièrement pour décourager maintes entreprises malhonnêtes qui multiplient les petites arnaques financières sur de très nombreuses victimes, ainsi que dans des proportions souvent savamment dosées pour décourager toute procédure anormalement longue et coûteuse. Dans tous ces cas judiciaires limpides et très largement majoritaires, la Justice locale doit être aussi implacable que rapide, en l'absence de tout risque d'erreur majeure, seule façon de dissuader nombre de margoulines, florissants ou en herbe, du jour au lendemain. Car c'est l'absence de réactivité et de sévérité sur les plus petites incartades qui encourage peu à peu les auteurs de ces dernières à faire preuve des plus grandes audaces. Or ladite sévérité ou rigueur ne peut être légitime, et profitable aux deux parties comme à la société, que dans le cadre d'un système socio-économique et politique équitable, ce qui constitue la finalité des présentes *Réflexions*.

L'autre « cas de figure » très fréquent concerne la délinquance à l'encontre des citoyens, de leurs biens, ou du bien commun, et dans ce contexte également, l'initiative judiciaire doit être municipale et peut s'appuyer sur les témoignages qu'offriront les *signalements citoyens multiples* tels que déjà définis, sans compter les services de la police municipale ou nationale et l'assistance effective de tous les moyens de surveillance préventive de l'espace commun. Ici encore, la procédure doit être aussi rapide que possible, en commençant par l'avertissement *individuel et public*, afin d'étouffer dans l'œuf les premières dérives citoyennes dans l'intérêt même de chaque personne concernée.

Si l'on considère que l'écrasante majorité des soucis de Justice et de sécurité se trouve déjà solutionnée par le contenu des paragraphes précédents, on comprend à quel point tout pourra être simplifié dans le nouveau cadre local et responsable de la Commune délodiste, laissant aux avocats et aux juges professionnels les seuls dossiers pour lesquels leur expertise est non seulement utile, mais indispensable. Par ailleurs, la prévention judiciaire autorisée par la reprise en main locale de la

plupart des cas de litige ou d'infraction réduira d'autant les risques de plus grande délinquance ainsi que les besoins du parc pénitentiaire.

Rien n'empêche de concevoir un système judiciaire communal, ou à défaut intercommunal, permettant aux Municipalités, via un Jury Citoyen, assisté d'avocats ou de conseillers juridiques municipaux, de traiter des affaires aussi simples concernant leurs administrés. Un tel « Comité de Justice Locale », dont les membres seraient tirés au sort, vaudrait largement un tribunal d'instance en termes d'efficacité et de fiabilité, tout en permettant d'impliquer potentiellement chaque citoyen dans l'acte de Justice qui va de pair avec tous les droits que suppose la souveraineté d'un peuple enfin responsable.

À tout le moins, dans la logique d'un contexte délodiste, et dans le cadre d'un tribunal classique pour quelque autre procédure, un Jury Citoyen doit non seulement être systématiquement associé au travail des juges, mais aussi avoir le privilège du dernier mot sur le verdict rendu et la peine énoncée. Par ailleurs, après un appel éventuel, l'exécution de la condamnation prononcée doit se voir aussitôt assurée par huissier de justice, voire par la police municipale ou nationale, sans aucun besoin pour le plaignant de payer quoi que ce soit de supplémentaire en cas de refus d'obtempérer de la partie condamnée. À titre d'exemple montrant le lien entre la vraie Justice et sa condition-fondation socio-économique, le moindre squatter de propriété privée se verra expulsé *manu militari* d'autant plus instantanément et légitimement que l'emploi minimal et le droit au logement feront partie de la Garantie Citoyenne parmi tous les autres besoins vitaux majoritairement définis.

Concernant les peines et leur application, la Justice Tempérante doit éviter dans la mesure du possible l'isolement et la concentration des condamnés en limitant les peines de prison absolue aux cas d'extrême dangerosité, ainsi qu'en transformant la contrainte physique nécessaire en obligation de travail dans le cadre de résidences surveillées ou en semi-liberté, tandis que le port de bracelets électroniques et autres puces d'identification ou de suivi individualisé permettront à la plupart des condamnés sincèrement contrits de rester au sein de la communauté à

titre probatoire. Par ailleurs, concernant tout particulier ou professionnel reconnu solvable, la peine encourue s'agissant de vol, d'escroquerie, de fraude et autres détournement de fonds, comme de quelque tort matériel financièrement évaluable, devrait se voir automatiquement doublée par rapport au bénéfice ou profit réalisé par la partie délinquante à l'origine de l'affaire sitôt que le caractère volontaire et délibéré de son infraction se trouve démontré, seule façon efficace d'éviter que la délinquance soit rentable en dépit des risques de condamnation encourus.

Ainsi réappropriée par les citoyens, affermie par l'équité de la nouvelle société démodiste, simplifiée et accélérée dans la mesure du possible et surtout complétée de peines démocratiquement définies et quantifiées, la vraie Justice pourra passer à son échelle la plus directe et locale, dans l'intérêt premier des victimes qu'elle doit défendre, tout en assurant des conditions pratiques d'exécution de peine propres à servir d'expérience pédagogique salutaire et dissuasive pour chaque personne coupable d'infraction envers la Loi commune. Enfin, en particulier dans le cas extrême de torts irréparables tels que les homicides involontaires, ou plus souvent encore, les accidents causant des handicaps physiques irréversibles, l'acte de repentance du coupable et la possibilité de pardon de la partie victime sont à inscrire et favoriser dans la trame entière de la procédure correspondante, en tant qu'idéal ultime d'apaisement humain pour le bien de *chacune* des parties en cause.

Une fois accomplie la nécessaire « transition historique » de la Sixième République, à la façon de l'indispensable reconversion d'un sol « pesticide » en terreau biologique régénéré, la société française pourra renaître de ses cendres en offrant au monde l'exemple d'une humanité supérieure digne de l'idéal des Lumières, pour démontrer que, même dans le contexte « pathologique et curatif » de la réparation des plaies civiles, une Justice digne de ce nom peut responsabiliser chaque citoyen en le faisant accéder à la dignité supérieure d'un pacifique Tempérant.

Juillet 2019

## **Réflexions Citoyennes 8**

### **Des Étages du Pouvoir à la Revue Ministérielle**

Alors qu'aucun continent nouveau ne se profile à l'horizon, et en l'absence de toute île ou autre archipel susceptible de servir d'étape sur l'infinitude océane de notre aventureuse traversée vers l'avenir, il est plus que jamais nécessaire d'anticiper l'accostage final en imaginant le monde différent qu'une meilleure Constitution devrait autoriser, quitte à supposer ce qu'un peuple enfin souverain de par sa majorité déciderait probablement en quelque matière que ce soit. C'est précisément ainsi que la réflexion créative se nourrit, non seulement pour percevoir à quel point les décisions et autres priorités d'une véritable majorité populaire seraient différentes des choix actuels, entraînant dans leur sillage une société apaisée par la Justice d'une égalité minimale décente garantie à tout citoyen, mais plus encore pour en déduire les structures politiques, administratives et réglementaires qu'un tel progrès sociétal supposera. Ainsi une innovation procède-t-elle en une nécessaire prévisualisation du lieu d'arrivée, dont tout l'intérêt est d'en déduire le nouveau chemin préalable, d'une manière aussi étrangement rétrospective que l'usage du futur-antérieur en matière de conjugaison.

## 1 - Égalité, Liberté, Responsabilité.

À « mi-parcours » de ces *Réflexions Citoyennes*, il apparaît déjà clairement que la triple devise de la République Française, enfantée par la Révolution de 1789, mérite une sérieuse retouche, sans pour autant perdre de sa substance en tant que conséquence des Lumières, bien au contraire. En effet, le cap suivi depuis notre lointain départ se précise de page en page, et suggère à terme une nouvelle devise républicaine qui mériterait pleinement une présentation légèrement différente :

### É G A L I T É - L I B E R T É R E S P O N S A B I L I T É

L'Égalité, au sens plein de garantie minimale de droit et de fait, donc autant politique que socio-économique, doit précéder la Liberté, en définissant constitutionnellement un ensemble de droits et de devoirs concrets sur la base d'une éducation civique complète. Il ne s'agit ici en aucun cas de nier le principe de Liberté, mais de comprendre que la véritable liberté ne saurait s'exercer aux dépens d'autrui, s'agissant du minimum considéré comme *vital* par la communauté pour une époque donnée, en fonction des moyens culturels et matériels qu'autorise son niveau de développement.

L'être humain ne naît aucunement libre, mais déjà dépendant de ses parents, de ses proches, de son milieu et des progrès accomplis par la société dans son ensemble, héritant de ce fait culturellement, voire génétiquement, de toute l'Histoire de son territoire natal, tandis que son éducation familiale, autant que scolaire et sociale jusqu'à l'âge adulte, le façonne nécessairement d'une façon ou d'une autre. Il est donc vain de prôner la liberté comme valeur première de notre devise nationale. De même que chez la plupart des animaux, la nature grégaire des humains nous permet de vivre en société, non sans nous y contraindre de fait, et tout l'intérêt du progrès des civilisations les plus avancées est de rendre possible une mutualisation équitable propre à assurer la Paix civile en

supprimant maintes formes de violence, jusqu'au non-sens extrême de la guerre totale. Les premiers germes de la Paix naissent dans la Justice et supposent dès lors la fondation et la définition d'une égalité citoyenne minimale localement assumée et assurée *par et pour tous* les citoyens. La Liberté ainsi mise en avant par les auteurs de notre devise nationale ne reflétait sans doute qu'une réaction compréhensible face aux abus du système monarchique, dont les « sujets » avaient longtemps souffert, ce qui peut excuser leur choix de placer ce principe en premier lieu. Mais il est encore plus probable que la prééminence de la Liberté sur l'Égalité ait été le choix délibéré d'une bourgeoisie prompte à se différencier du peuple français, niant *de facto* l'Égalité en la limitant au seul champ du droit théorique.

La *vraie* Liberté, hors l'état de jungle si abhorré par un Thomas Hobbes, n'apparaît qu'une fois l'égalité minimale garantie pour chaque personne adulte moyennant une participation égale à la satisfaction de tous les besoins universels, en autorisant alors une différenciation des destins individuels en fonction des qualités personnelles, des mérites, de la volonté et du tempérament de chacun, voire des avantages matériels et sociaux reçus en héritage, sans pour autant nuire aux citoyens moins entreprenants ou moins chanceux. C'est seulement en se plaçant après la priorité de l'égalité minimale que la liberté devient alors positive, c'est-à-dire humainement profitable, socialement acceptable et moralement respectable, justifiant pleinement toutes les récompenses qu'elle suscite en termes de réussite matérielle, sociale ou culturelle.

Instaurer l'ordre Égalité > Liberté, c'est affirmer d'abord le droit de *tous* les citoyens à une égale protection par la participation garantie au projet sociétal de la communauté pour la totalité des biens et services devenus indispensables à la vie au sein d'une société humaine avancée, sur la base d'une rémunération minimale identique pour tous, couvrant donc pour chacun l'ensemble des besoins les plus vitaux en termes de mode de vie autant que de niveau de vie. Mais c'est également affirmer qu'au-delà de cette garantie sociale primordiale, chaque citoyen jouit d'une nouvelle liberté, enfin *assumable* sans aucun risque de s'épanouir aux dépens d'autrui, aux antipodes de la « loi du plus fort » qui régit la

jungle animale. Dès lors, les indispensables et inévitables différences sociales et économiques seront rendues inoffensives, car légitimement justifiées, dans la seule limite du contrôle politique d'une démocratie accomplie, basée sur la volonté majoritaire et directe du peuple, ce qui revient à valider la juste et utile *domination* sans subir -ni faire subir- la *sur*-domination.

Le troisième terme de notre devise républicaine française se trouve quant à lui remplacé en même temps que visuellement déplacé en dessous des deux précédents, afin d'apparaître en réalité comme la fondation de l'édifice de la nouvelle démocratie démodiste. La Fraternité est certes un magnifique sentiment, mais précisément, sa teneur plus affective et psychologique semble quelque peu déplacée en comparaison des co-concepts nettement plus palpables d'Égalité ou de Liberté. Par ailleurs, le terme de Fraternité nous semble inutilement redondant vis-à-vis de celui d'Égalité, quoique sur un plan plus moral, voire religieux, comme si cette notion avait été suggérée ou inspirée par l'ordre du clergé. De fait, l'Égalité suppose la Fraternité autant qu'elle la suscite, à la façon d'enfants partageant les mêmes parents, dès lors susceptibles d'en recevoir le même amour et les mêmes attentions, dans une situation qui les rend conséquemment solidaires. Pour refermer cette parenthèse, notons qu'à l'époque de la Révolution, la soif de Liberté devait surtout concerner la bourgeoisie du Tiers-État, tandis que celle d'Égalité visait à satisfaire (au moins symboliquement !) le reste du peuple, le clergé se reconnaissant logiquement quant à lui dans la Fraternité. Tout cela ne laissait déjà plus aucune place officielle à la noblesse, associée de fait au système monarchique très bientôt condamné par l'Histoire de France. Aujourd'hui, en lieu et place de la Fraternité, affirmons plutôt le concept beaucoup plus révélateur de Responsabilité, en le plaçant comme s'il soulignait de ses quatorze lettres les sept lettres d'Égalité ajoutées aux sept autres lettres de Liberté, avec en prime l'avantage d'une lecture des trois termes par ordre alphabétique ! En effet, le propre d'une société authentiquement démocratique est de responsabiliser chaque citoyen dans toutes les dimensions de son être individuel *et* grégaire pour rester au plus près de l'autonomie qu'il pourrait avoir s'il était totalement libre



et seul, tout en l'associant aux si nombreux avantages de la vie sociale dans le cadre d'une civilisation digne de ce nom.

C'est précisément cette subtile alchimie entre individu et société que la République démodiste doit permettre de réaliser et de maintenir fermement pour le bien de la Paix et de la Justice, conditions *sine qua non* d'un bien-être partagé grâce à la tempérance sociale. Au lieu de réduire de force chaque citoyen à ses seules fonctions de travailleur et de consommateur en le privant en réalité de tous ses droits et devoirs participatifs (et au prix d'assister un nombre croissants de laissés pour compte), tout cela sous le faux prétexte d'une Liberté totale devenue la dictature économique et financière que nous connaissons aujourd'hui, la *responsabilisation* de chaque personne, dûment enseignée et transmise via l'éducation familiale et scolaire, doit être le fondement du nouveau Contrat Républicain, sur la base concrète des garanties matérielles et sociales désormais offertes à des citoyens respectueux des mêmes droits et devoirs *vitaux* et explicites.

La Responsabilité va donc de pair avec l'Égalité et la Liberté en associant chaque personne adulte à ces deux étages complémentaires de la nouvelle démocratie démodiste, par le biais d'une Constitution simple et transparente, ainsi que d'une loi majoritaire devenue enfin légitime et respectable. Cela suppose de la même manière la *prise de conscience*, via l'enseignement et le Contrat Citoyen, de tous les droits et devoirs afférents, et en particulier des conséquences judiciaires potentielles en cas de non-respect des frontières définissant l'Égalité et la Liberté dans les domaines complémentaires de la vie sociale, culturelle, économique et politique. La responsabilisation sera d'autant plus facilement garantie qu'elle sera encouragée par la gestion locale, transparente et collégiale de la quasi-totalité des besoins quotidiens, empêchant la moindre dérive potentielle dès ses premiers signes avant-coureurs. Après tout, il n'est pas si surprenant de se voir ainsi obligé de remanier le dernier terme de la trilogie révolutionnaire de 1789, puisque l'évolution de la société et la conscience citoyenne plus mature qui en résulte rendent les Français plus désireux que jamais de s'impliquer enfin concrètement dans leur

vie publique et démocratique, tant locale que nationale, autrement dit de prendre désormais en main leur plus complète responsabilité.

## **2 - Les Etages de Délégation.**

À la lumière des sept chapitres précédents, et compte tenu de la fondation communale -et dès lors locale- qui caractérise la République délodiste, les différentes strates de pouvoir indispensables à l'échelon départemental, régional ou national changent radicalement de nature en raison directe du sens verticalement ascendant qu'autorise la véritable démocratie construite *par* et *pour* le peuple dans sa volonté majoritaire. De ce fait, et sans surprise aucune, notre Délodie prend totalement à rebours l'héritage historique d'une Nation construite sur la domination et l'appropriation plus ou moins violente du pouvoir politique, dont la Cinquième République conserve quasi tel quel le schéma centralisé à verticalité descendante du sommet de l'État jusqu'au niveau communal, pâle copie politique du principe de ruissellement des richesses prôné par notre Président en matière de pouvoir économique et financier.

Face à ce lourd héritage étatique dont la corruption politique et administrative, la rigidité clanique et l'inefficacité structurelle ne sont que trop évidentes depuis déjà longtemps, la démocratie locale directe autorise une reconstruction du pouvoir par la base citoyenne à travers le principe de délégation par tirage au sort, en garantissant d'une façon ou d'une autre une égale possibilité de participation aux citoyens quel que soit le niveau décisionnel concerné, du moins au présent stade de ces *Réflexions*. Le terme de délégation signifie clairement qu'à l'instar de tout délégué de classe en milieu scolaire, « l'élu » du tirage au sort doit seulement avoir la fonction de « formulateur », de représentant ou de négociateur de la volonté majoritaire, particulièrement lorsqu'il s'agit d'établir la loi, et toute décision prise par ce Délégué reste donc soumise de bout en bout à la volonté citoyenne.

L'actuelle stratification cantonale, départementale et régionale est le piètre résultat de l'empilement empirique du fameux millefeuille

décisionnel et administratif qui vaut à la France un triste record, avec dix fois plus d'élus par habitant que ses voisins européens, sans oublier les administrations redondantes et autres dépenses de fonctionnement afférentes, situation aberrante que tous les partis politiques se plaisent à dénoncer en parfaite hypocrisie sans jamais se priver d'en profiter. Il va de soi que la République délodiste simplifiera spontanément cette jungle à la fois politique et administrative, libérant ainsi l'argent gaspillé pour d'autres priorités, voire pour réduire les impôts et taxes en proportion. Cet assainissement sera particulièrement spectaculaire s'agissant des abus de la haute administration et des nombreux privilèges ainsi usurpés via des budgets de fonctionnement dignes d'une monarchie décadente.

En toute logique, les futurs choix délodistes en matière de strates intermédiaires dépendront des besoins exprimés par les citoyens dès l'échelon communal, des projets plébiscités sur les Sites Communaux et des contraintes techniques et financières impliquées, en conservant le meilleur des structures actuelles, sans pour autant avaliser l'aberration des super-régions imposées par un François Hollande désireux de laisser à tout prix une trace institutionnelle, dans une pathétique tentative pour imiter les « länder » allemands. La richesse unique de la France, et sans doute sa spécificité mondiale compte tenu de sa taille modeste, tiennent précisément à l'infinie variété de nos régions, et plus spécifiquement de nos départements, devenus au fil des siècles des réalités culturelles et identitaires profondément enracinées, tandis que le grotesque mariage forcé de régions par trop différentes trahit toute l'inanité d'une mesure centralisatrice de regroupement dont l'effet pervers est d'éloigner plus gravement encore les décideurs des citoyens, à l'inverse de tout principe démocratique.

Pourquoi ne pas laisser une liberté aussi grande que possible aux Français en permettant aux Communes de se regrouper en fonction de leurs besoins autant que de leur ressenti culturel ? Il ne fait aucun doute pour nous que le bon sens majoritaire, autant que le calcul économique de l'argent public, guideront les citoyens délodistes vers les meilleurs choix possibles, dans l'intérêt direct de leur bien-être collectif et de la protection de leur précieux environnement. Par ailleurs, rien ne devrait

empêcher d'associer divers espaces géographiques et démographiques en relation avec les objectifs visés, et ce, d'autant plus que l'association locale ou régionale de multiples Communes n'implique pas forcément l'institution inutilement coûteuse de nombreuses autorités politiques ou administratives permanentes.

Si l'initiative reste entre les mains des néo-citoyens, tout devient possible via la Commune correspondante dans ses relations extérieures d'envergure régionale. L'important est de centrer chaque organisation supra-communale ou autre projet plus régional sur les besoins ressentis et exprimés par les Français concernés, par le biais des Sites Officiels de Proposition Citoyenne, en y réservant pour cela une section appropriée. Dès lors, deux schémas semblent devoir se dessiner, au choix des futurs citoyens délodistes : soit le démantèlement pur et simple d'un maximum de structures ou institutions intermédiaires départementales et régionales pour laisser les Communes libres de planifier n'importe quel « projet » d'échelle supérieure à leur taille en s'associant entre elles, soit conserver ou redéfinir un échelon supérieur historiquement et géographiquement cohérent, géré par un conseil départemental (ou régional) cette fois-ci représentatif et donc toujours tiré au sort, avec les mêmes contraintes de fonctionnement démocratique qu'à l'échelon communal, grâce à un Site Officiel Départemental (ou Régional) de Propositions Citoyennes.

Dans ce dernier cas, il serait toutefois préférable que lesdites Propositions à vocation régionale puissent principalement émaner des Communes ou Municipalités, afin d'éviter tout risque de saturation et de filtrer les Propositions ou les projets recueillant déjà une approbation suffisante à l'échelon communal. Cela paraît logique dans la mesure où les besoins concernant effectivement une multitude de communes seront prioritairement ressentis par les responsables municipaux en cours de mandat, puisque la nature collective de leur responsabilité les placera de fait en position idéale pour formuler tel ou tel besoin et suggérer en conséquence quelque nouveau projet afférent, en particulier concernant les infrastructures d'envergure micro-régionale, la gestion de l'eau, les transports intercommunaux, la protection de l'environnement, etc. Cela dit, comme lorsqu'il s'agira de décisions strictement communales, cela

supposera préalablement l'accord majoritaire des administrés (absolu ou relatif selon la préférence des fondateurs), grâce au site de Proposition Citoyenne, sur l'espace réservé aux Propositions Municipales.

La liberté d'association intercommunale sera sans doute propre à satisfaire les plus modestes projets départementaux d'ordre culturel ou social en particulier, tandis que l'entité micro-régionale permanente sera logiquement responsable de l'exécution des projets les plus coûteux et les plus ambitieux, tels que la construction et l'entretien des principaux axes routiers, ainsi que des centres hospitaliers ou autres compléments de campus universitaires, par exemple. Quoi qu'il en soit, le contrôle démocratique citoyen restera la clé de chaque action, réduisant d'autant tout risque de chantier inutilement imposé à la population concernée, dérive hélas si souvent associée aux « magouilles » encouragées par les énormes intérêts en jeu.

Dans la mesure même où chaque décision ou autre projet devra se trouver validé par la majorité démocratiquement exprimée, il ne fait ici aucun doute que l'argent public sera dès lors efficacement investi en respectant l'efficacité des priorités citoyennes des populations qui les financent, non sans prendre la précaution de garantir une transparence permanente grâce à la publication en continu -et vérifiable- de toutes les comptabilités publiques correspondantes, afin de décourager la moindre tentative de corruption administrative. En s'appuyant sur l'expérience de nombreux citoyens honnêtes des secteurs tant privé que public, des solutions très simples sont d'ores et déjà disponibles pour éradiquer (et mieux encore, prévenir) le cancer social de la corruption des dominants, véritable miroir de la délinquance des cités perdues de la République, pour peu qu'une volonté politique d'intérêt majoritaire puisse se mettre en place dans le cadre d'une Constitution enfin démocratique.

De la même manière, la libération totale des initiatives locales qu'autorisera l'autogestion délodiste sera à même de promouvoir les meilleures idées comme les innovations les plus utiles, avec l'appui des citoyens pétitionnaires, sur la base de preuves concrètes d'efficacité, favorisant ainsi l'expérimentation communale dans tous les domaines

d'intérêt public, sans qu'aucun obstacle de type minoritaire clanique ou administratif ne puisse dès lors s'opposer à une généralisation régionale ou nationale, le cas échéant. Alors qu'aujourd'hui la moindre bonne idée, souvent plus efficace et moins coûteuse, se trouve aussitôt bloquée par les multiples verrous politiques et administratifs qui protègent les profiteurs du *statu quo*, et tandis que d'aberrantes et ruineuses solutions sont adoptées par intérêt lobbyiste pour noyer le poisson toujours plus profondément, les plus simples mesures de bon sens pragmatique se verront testées librement dès l'échelon communal et adoptées aussitôt le cas échéant, sans plus dépendre des interminables tergiversations d'une haute administration sclérosée de préjugés et attachée corps et âme aux intérêts d'experts devenus les agents doubles des marchés économiques et financiers privés. Une telle liberté d'initiative ne pourra que profiter à l'écrasante majorité des citoyens en privant logiquement les décideurs *abusifs* de leur pouvoir de nuisance, d'exploitation et de gaspillage, tandis qu'à l'échelon national, les économies matérielles et budgétaires qui en découleront pourront à coup sûr se chiffrer en milliards d'euros, pour chaque administration concernée.

Mais l'inversion de la flèche du pouvoir décisionnel autorisée par la République délodiste aura des effets beaucoup plus profonds sous la surface financière des budgets ministériels, car c'est la *nature* même des finalités qui s'en trouvera pacifiquement révolutionnée, toujours dans le but légitime et cohérent de faciliter la vie d'administrés devenus de fait des citoyens coadministrateurs. En effet, l'aboutissement de ce processus logique de reconstruction depuis la base citoyenne jusqu'au sommet de l'État révélera enfin l'authentique raison d'être de chaque administration nationale, dont la seule vocation est d'être *entièrement* au service du peuple avec toute l'intégrité que suppose l'intégralité, et pour des actions correspondant désormais à l'intérêt citoyen le plus largement majoritaire. Il suffira de maintenir la permanence du contrôle citoyen par le respect des divers principes déjà mentionnés dans les précédents chapitres pour garantir la transparence de toutes les décisions et de leur application jusqu'au niveau national des ministères, lesquels ne feront que coordonner la traduction des choix politiques du peuple de France

via la nouvelle fonction de l'Assemblée des Délégués Nationaux, ou Assemblée Gouvernementale.

Dès lors que la liberté d'initiative sera d'abord entre les mains des Communes et de chacun de leurs administrés, ces derniers seront stimulés à participer et partager leurs expériences pour promouvoir des solutions dont le bon sens commun sera garanti par l'enracinement local et concret de chaque expérimentation. Une fois localement validée par son approbation pétitionnaire au sein du Site Communal de Proposition Citoyenne, l'idée ou le projet tracera son chemin en se trouvant aussitôt relayé par la Municipalité jusqu'au niveau départemental ou régional selon le cas, puis jusqu'à l'Assemblée des Délégués Nationaux sitôt que son intérêt général s'avèrera confirmé par la majorité de l'ensemble des Départements ou (Micro-)Régions.

Ainsi, toute mesure ou autre projet ne concernant qu'une partie territoriale de la République pourra se valider en s'arrêtant à l'échelon géographique correspondant, sans nécessiter une validation nationale inutile, a fortiori si son financement peut être assumé par les territoires concernés, et seules les mesures d'intérêt véritablement national seront prises par l'Assemblée des Délégués Nationaux. En tout état de cause, il faut souligner à quel point le nouveau moteur principal de la démocratie future résidera avant tout dans l'initiative communale, dont l'échelle locale pourra seule garantir l'implication politique directe de l'ensemble des citoyens concernés, et plus encore le repérage et la promotion du moindre progrès méritant une généralisation, tandis que les échelons géographiques et démographiques « supérieurs » resteront constamment assujettis par délégation à la préférence majoritaire, sans détournement possible des décisions ni de l'argent public des citoyens.

À ce stade de l'analyse, et après avoir déjà amplement décrit par anticipation les tout premiers progrès institutionnels notoires autorisés par l'instauration d'une Constitution Républicaine enfin démocratique, surtout relativement aux trois principaux pouvoirs usuels, il est temps de poursuivre ces réflexions encore empiriques en prenant aussi pleinement conscience des changements de *nature* qui s'opéreront à terme dans le

contexte enfin libéré et assaini de la République Démocratique Locale et Directe, résumée en Délodie.

### **3 - L'Éducation Égalitaire, Libre et Responsable.**

L'éducation doit avoir pour but l'amélioration constante de la société et de chaque personne qui la compose en transmettant à chacun l'essentiel des valeurs, des connaissances et surtout des compétences nécessaires à l'épanouissement personnel et social du futur citoyen, afin que, dans son propre intérêt, chacun devienne le vecteur de la nouvelle devise républicaine pour le bien si vital de la Justice et de la Paix. Par l'éducation, la personne en devenir qu'est chaque enfant doit pouvoir éveiller tous les sens qui lui feront apprécier le monde et la vie, tout en structurant son intelligence en pleine conscience d'être à la fois unique et social. Être *un* enfant, ou *un* adolescent nous place d'abord parmi la multitude de l'ensemble des jeunes en devenir, sur la base d'une égalité minimale de condition éducative à garantir, tandis que notre parcours unique et personnel se construit peu à peu grâce à une autonomisation créative, à la seule condition que notre environnement, à la fois scolaire et familial, s'offre en tuteur actif, aussi droit et fiable que possible, et développe en chacun de nous le sens de la responsabilité, condition de la vraie liberté assumée vis-à-vis d'autrui.

Or, force est de constater que face au bel idéal humaniste de cet objectif délodiste, la réalité d'aujourd'hui tourne le dos à la « réussite », individuelle autant que collective. De fait, les deux contextes principaux du milieu familial et de l'Éducation Nationale dépendent directement du système socio-économique dans son ensemble, via les options politiques biaisées qui découlent hélas logiquement de l'insuffisance démocratique et de l'interférence socio-économique d'un cadre de plus en plus injuste. « *Tout est dans tout et réciproquement !* » pour reprendre l'expression délibérément redondante d'un Alain Peyrefitte, ce qui signifie en clair que l'absence de démocratie a pu conforter la mise en place sclérosante d'une administration éducative hyper-centralisée, pour l'assujettir aux intérêts et aux besoins d'une économie de marché déshumanisée, propre



à démolir parallèlement le milieu familial de nombre d'élèves via des conditions de vies de plus en plus dégradées depuis la mondialisation ultralibérale.

Dès lors, il n'est pas surprenant d'observer la régression de notre système scolaire s'agissant du niveau général des élèves, ainsi que du respect de l'autorité professorale, tandis que de plus en plus de jeunes se voient exclus du parcours de la réussite et livrés à eux-mêmes par des lambeaux de familles précarisées, sans même compter tous ceux que des « systèmes de notation » démagogiques trompent sur la réalité de leurs résultats scolaires comme de leurs compétences, au prix d'amers échecs ultérieurs en milieu universitaire. Le résultat est à l'opposé de ce que les citoyens sont en droit d'attendre, puisque dans le nouveau labyrinthe des filières post-bac, devenu un « marché » hyper-lucratif, les plus favorisés réussissent beaucoup plus grâce au soutien de leur milieu familial que par l'intermédiaire dudit système éducatif, malgré l'importance notoire du budget consacré au ministère correspondant.

En se basant sur la Constitution délodiste, les besoins éducatifs se ressentiront et s'exprimeront au contraire sur le terrain, à l'échelon Communal et intercommunal d'abord, suscitant des réponses locales, concrètes et pragmatiques, via une participation citoyenne enfin libérée, avec l'avantage sans précédent de pouvoir expérimenter de nouvelles initiatives éducatives en pleine responsabilité, avant de les généraliser régionalement ou nationalement dès lors que leur intérêt sera avéré. En lieu et place de directives aveugles répondant aux caprices de ministres et d'experts totalement déconnectés des contraintes vécues par tous les acteurs de l'Éducation, les enseignants, les parents et les élèves pourront désormais interagir dans l'intérêt de la réussite du plus grand nombre, plus particulièrement pour améliorer les conditions pratiques du rapport enseignement-apprentissage, mais aussi influencer sur les méthodes le cas échéant, tout en respectant naturellement les objectifs (re)définis par la majorité nationale en ce qui concernera le contenu principal et minimal des programmes.

Cela devrait aboutir rapidement à une grande simplification de la monstrueuse usine à gaz qu'est devenue l'Éducation Nationale au fil du temps, en redéfinissant des programmes enfin centrés sur l'essentiel des connaissances et compétences requises pour devenir un citoyen assez accompli et autonome, ainsi qu'un humain sereinement épanoui. Il en résultera certainement une relation très différente entre tous les acteurs concernés (parents, élèves, enseignants, personnels d'encadrement et chefs d'établissements), relation propre à optimiser enfin les résultats dans une saine complémentarité, en favorisant une créativité pratique d'une portée encore insoupçonnable, désormais frappée du sceau du bon sens commun et de l'efficacité, dans la simplicité et l'économie d'effort et de moyens que susciteront les nouvelles libertés locales acquises.

À l'opposé d'une structure nationale éléphanterque impossible à réformer d'en haut, qui multiplie de vaines obligations de plus en plus stressantes pour des enseignants peu à peu détournés de leur fonction première au point même d'être dégoûté de leur si beau métier, les choix éducatifs d'un avenir démodé ne pourront que correspondre à l'attente majoritaire, en profitant le plus efficacement possible de chaque progrès vérifiable, ou de la moindre suggestion citoyenne pertinente, pour ainsi améliorer constamment les résultats *réels* dans les trois dimensions de l'égalité de condition scolaire, de la liberté d'expression personnelle et de la responsabilité à la fois individuelle et collective, du seul fait de la prise en compte prioritaire des besoins *locaux* par la micro-démocratie communale.

Avant d'entrevoir, grâce à quelques exemples concrets, ce que pourrait devenir l'Éducation Nationale dans un néo-contexte résolument démodé, il faut rappeler en passant que les nouvelles conditions de vie garanties à tout citoyen adulte par la Constitution à venir supprimeront de fait les inégalités sociales *vitales* qui affectent la majorité des parents d'élèves, tandis que le Contrat Citoyen définira plus concrètement que jamais les responsabilités parentales en cette matière d'éducation, tout en prévoyant les mesures nécessaires pour accompagner sous contrôle les foyers qui auront besoin d'aide dans la période de transition que

supposera la Sixième République provisoire, s'agissant ici de l'exemple français, à titre d'illustration par défaut.

#### **4 - Cas d'École de l'Enseignement de l'Anglais.**

S'il est une matière à la fois utile et agréable susceptible d'ouvrir les portes de la curiosité de chacun, que ce soit pour voyager, travailler, ou simplement renseigner n'importe quel touriste égaré dans notre belle France, c'est bien le cas d'une langue étrangère, et plus particulièrement de l'anglais. Or, malgré déjà plusieurs décennies de mondialisation et l'invasion culturelle de l'anglais via l'américain sur tous les médias, il est facile de constater l'incompétence scandaleuse des Français dans ce domaine si pratique, alors même que l'anglais « utilitaire » et courant se trouve être grammaticalement vingt fois plus simple que notre langue maternelle.

Dans ce domaine scientifiquement mesurable par n'importe quel contrôle de bilinguisme élémentaire, le résultat de l'actuelle Éducation Nationale révèle en fin de scolarité largement moins de 10% de réussite en termes de capacité minimale à *s'exprimer* correctement en situation occasionnelle, taux lamentable se stabilisant à près de 5% s'agissant des adultes, soit un Français sur vingt capable de communiquer en anglais ! Cette échec national organisé et le gaspillage qu'il suppose n'empêchent nullement 85% des lycéens de réussir leur bac, ni l'Éducation Nationale de proclamer une large majorité de bilingues sur la seule base de stériles QCM de compréhension, tandis que les enseignants perdent leur âme en simplifiant les tests ou en retouchant les notes obtenues pour cadrer avec les standards européens, sous peine de s'attirer les foudres d'un système d'Inspection digne d'une police stalinienne. D'ailleurs, même en lycée, un élève moyen n'apprend pratiquement plus l'anglais, étant seulement contraint de faire semblant de l'utiliser sur d'ambitieux dossiers traitant de n'importe quelle autre « thème » à la mode (diversité, réchauffement climatique, fiction, PMA ou racisme) à grand coups de copié-collé sur Internet, noyant les enseignants de tâches qui n'ont plus rien à voir avec

leur métier, puisque l'excellent principe d'étudier *en* anglais est rendu totalement illusoire et nocif par manque de niveau minimal préalable.

Dans ce domaine pourtant si crucial pour l'épanouissement de chacun sur un globe interconnecté, et plus encore indispensable à la compétitivité internationale si chère à notre Président, un grand nombre d'initiatives pédagogiques simples, peu coûteuses et d'une efficacité démontrée sont d'ores et déjà disponibles depuis longtemps, grâce à la créativité de nombreux enseignants isolés, visiblement plus dévoués à leurs élèves qu'à leur administration. Mais sitôt que leur point de vue pédagogique remet en cause une seule ligne des principes décrétés par l'Inspection Générale, la solution et ses avantages se trouvent aussitôt interdits, tabous ou étouffés dans l'œuf, avec en prime de très sévères admonestations hiérarchiques à l'encontre des enseignants concernés, pouvant aller jusqu'au blocage d'une carrière à l'échelon le plus bas, agrémenté d'un véritable harcèlement relayé par l'antenne locale d'un « enseignant-contremaître » aveuglément docile.

Le double résultat d'une centralisation aussi intolérante frise le terrorisme administratif en sclérosant des enseignants pris en sandwich entre les critiques souvent justifiées des élèves (ou parents d'élèves) et les folles exigences de l'Inspection Académique, tout en favorisant la multiplication de mesures contreproductives et dispendieuses de la part d'une haute administration verrouillée en un club de « sachants », pour reprendre l'expression condescendante du Président Macron à l'adresse de supposés « ignorants ». Les perdants de la pédagogie officielle sont les futures générations, tandis que les seuls gagnants sont les lobbies de l'édition et de l'équipement scolaire qui se gavent d'argent public à la moindre réforme et sont seuls habilités à négocier avec le Ministère via le copinage intéressé d'experts et autres conseillers à double casquette. D'où, au bout du compte, le mal-être chronique des enseignants, leur inquiétante perte totale d'autorité et l'amère désillusion d'une réputation devenue désastreuse, situation en tout point comparable à celle d'une police transformée en bouclier par un pouvoir pathétiquement sourd aux légitimes exigences des Français. En reconstruisant de fond en comble l'Éducation Nationale sur une base citoyenne délodiste, il ne fait aucun

doute que seules les initiatives et innovations dûment avérées efficaces et préférables seront promues jusqu'à l'échelon national, tandis que les décideurs autoproclamés et les profiteurs abusifs des cercles parisiens et européens verront fondre leur superpouvoir de nuisance comme neige au soleil. Tel devrait être l'effet concret du nouveau souffle majoritaire sur la restructuration et le fonctionnement de la nouvelle Éducation Nationale, sous la direction de l'Assemblée Nationale Déléguée et sous le contrôle permanent des citoyens à chacun des étages géographiques et organisationnels de cette administration.

De fait, le discours officiel de la méthode n'a de cartésien que le pouvoir de la forme et du dogme imposés, car sur le fond, l'absence totale de démocratie et d'écoute dans le domaine éducatif empêche toute évolution pragmatique sur la façon de faire pratiquer l'anglais et aboutit au contraire à la promotion des plus stupides approches pédagogiques en la matière, à l'instar de la méthode globale pour l'apprentissage de la lecture, dont les méfaits avérés ont déjà sacrifié à vie un grand nombre de nos concitoyens vis-à-vis de l'orthographe, comme du plaisir de lire et de maîtriser l'expression personnelle écrite.

S'agissant d'anglais, et sous l'influence de spécialistes *native speakers* trop souvent inconscients du parcours mental à accomplir en partant du français, la *doxa* ministérielle a ainsi généralisé une approche « globale » imposant par exemple, dès les premières heures d'anglais, la contraction du « s » pour « is » ou « has », à la façon du cas possessif, créant d'emblée une confusion totale propre à dérouter neuf élèves sur dix, alors qu'il ne s'agit-là que d'un effet d'accélération orale installé progressivement par l'habitude, mais une fois le sens de la construction maîtrisé. Cette approche digne d'un voyage commençant par l'arrivée, équivaut à dire « Chuis là » pour « Je suis là » à un étranger découvrant le français, noyant aussitôt les élèves dans une confusion totale incluant en plus le « s » du pluriel et l'unique conjugaison du « s » à la troisième personne du présent simple ! C'est la garantie de la chute immédiate, à la façon d'un nouveau cavalier auquel on interdirait de mettre le pied à l'étrier, avec pour conséquence rapide le dégoût des uns, la perte de confiance de tant d'autres, et l'indiscipline des plus virulents. Or toute

l'approche psychopédagogique officielle se trouve orientée de la sorte, obligeant les *apprenants* à découvrir l'anglais « à la façon d'une langue maternelle », comme s'ils étaient nés à Londres, sans jamais leur faire traverser mentalement la Manche par l'intelligence d'un apprentissage raisonné et progressif, imposant dès lors à tous une pratique totalement intuitive dont seuls quelques surdoués en la matière sont capables. Dès lors, et en contradiction absolue avec le but officiellement recherché, le « tout anglais, tout oral et tout enseignement » transforme ce cours de langue en un piètre *one man show*, l'enseignant étant réduit à animer bien malgré eux des adolescents maintenus constamment dépendants, lesquels ne s'accrochent pathétiquement qu'à l'« appris-par-cœur » pour sauver les apparences de contrôle en contrôle et oublier aussitôt, sans jamais pouvoir construire la moindre compétence ni le moindre savoir-faire autonome, durable et fiable, pour au moins 90% d'entre eux.

Sur des principes toujours plus savants déguisant leur vacuité, les réformes pédagogiques se succèdent ainsi à un rythme régulier sans autre effet que de déstabiliser chaque fois un peu plus les enseignants, les élèves et les parents d'élèves, justifiant à chaque occasion d'inutiles et colossaux investissements en formation de personnel autant qu'en renouvellement de manuels, pour le plus grand bénéfice des partenaires privés associés aux élucubrations sans limite des concepteurs officiels. Cette absurde et ruineuse « *réformite* chronique » prend prétexte d'une histoire constamment nouvelle pour brancher la pédagogie sur la culture d'aujourd'hui, puisque les aspects de civilisation et d'actualité ont pris le pas sur la permanence utile de la langue de base et la priorité de son apprentissage. Enfin, pour mieux sauver les apparences, le vernis stérile de quelques expressions idiomatiques et des tests simplifiés sous forme de QCM ou équivalents cachent pudiquement la misère intellectuelle du résultat jusqu'au baccalauréat inclus, et l'on finit ainsi par se contenter de *comprendre* l'anglais de façon plus qu'approximative à défaut de le *parler*, au prix d'un incommensurable gaspillage de temps, de moyens et d'énergie, sans compter ici les conséquences désastreuses de l'échec scolaire en termes d'indiscipline ou de délinquance, dont les médias font si souvent état.

## 5 - Exemples de Propositions Citoyennes Éducatives.

Retournons à Délodie-lès-Verne pour nous mettre à l'écoute de ses citoyens les plus motivés en matière d'Éducation au sens le plus large possible du terme, et que cela soit dans le cadre de Propositions individuelles ou regroupées, afin de rendre ces *Réflexions Citoyennes* encore plus concrètes et de bien comprendre à quel point la démocratie libérée dès l'échelon communal pourra potentiellement rendre service à l'*ensemble* de la communauté nationale, avec à la clé de spectaculaires économies en tout genre et une efficacité sans précédent, mais toujours sous la réserve d'une validation citoyenne majoritaire.

Regroupés en association, certains parents d'élèves de Délodie-lès-Verne demandent une classe de plus au sein d'une école primaire de quartier anormalement surchargée, sous l'impulsion de leur présidente, Mme Martineaux. Si la comparaison avec les autres écoles et les autres Communes semble effectivement justifier une telle demande, la mesure correspondante permettra d'ajuster au mieux l'offre d'éducation par rapport aux besoins ressentis, dans le cadre d'une Proposition Citoyenne validée à l'échelon communal et propre à s'imposer à l'administration, tandis que la mise en place technique de cette mesure et surtout son financement deviendront dès lors une priorité, quitte à ce que ladite Commune en trouve les moyens provisoires via ses propres administrés dans le pire des cas. Cette initiative pourra toutefois être rendue inutile dès lors qu'une redéfinition précise du nombre maximum d'élèves par classe fera l'objet d'une décision d'ensemble de l'Assemblée Nationale ou Gouvernementale, pour application via la Commission Ministérielle de l'Éducation, sur la base statistiquement la plus fiable de l'opinion majoritaire des enseignants de chaque spécialité, en parfaite cohérence « technico-démocratique », et compte tenu des contraintes budgétaires.

Plusieurs employeurs importants du bassin économique dont fait partie notre Commune de Délodie-lès-Verne font face à des difficultés chroniques pour embaucher dans leur domaine technique et se sont donc

regroupés en une association citoyenne pour demander un ajustement des enseignements technologiques en ce sens, afin de former des jeunes en leur donnant l'occasion de trouver facilement du travail sur place. Avec l'appui des Municipalités concernées et l'accord de leurs citoyens, leur Proposition groupée à cet effet pourra aussitôt concerner la région proche incluant notre Commune, pour aboutir aussi vite et directement que possible à la mise en place ainsi qu'au développement de la filière d'apprentissage appropriée, permettant par-là d'ajuster les formations locales aux besoins industriels de proximité, en évitant le gâchis et les trop longs délais de décisions politiques centralisées en la matière.

Madame Dutronc, enseignante de son état, se déclare favorable à l'usage systématique de blouses, voire d'uniformes, en milieu scolaire, afin de gommer en grande partie les différences sociales ou culturelles et de promouvoir ainsi un véritable esprit de communauté éducative solidaire. L'uniforme s'avérant hélas assez coûteux, et sa taille devant être changée bien trop souvent en raison de la croissance des élèves, la Proposition Citoyenne se réduit, après réflexion, à l'idée du port d'une blouse usuelle additionnée d'un simple écusson scratché sur la poche, permettant de customiser ce vêtement en fonction de l'établissement. Si la Proposition rassemble une majorité favorable, l'expérimentation de la mesure correspondante sera immédiate sans aucun besoin d'autorisation supérieure, a fortiori si le financement très raisonnable qu'elle implique peut être assumé par la Commune, les établissements, voire les parents d'élèves.

Monsieur Dubois s'émeut du coût du permis de conduire et du nombre croissant de jeunes circulant sans cet indispensable sésame faute de pouvoir faire face aux dépenses et contraintes induites. Son idée tient au fait que savoir conduire est une quasi-obligation pour trouver un travail et qu'un tel apprentissage devrait donc faire partie intégrante des prestations minimales de l'Éducation Nationale. Dès lors, pourquoi ne pas proposer une expérimentation communale ou intercommunale dans ce sens, avec la collaboration active des agences locales d'auto-école si nécessaire, tout en déposant le même vœu original dans la rubrique à vocation nationale ?



Madame France, désolée de voir tant de jeunes errer dans son quartier à la vaine recherche d'un espace de jeu à chaque occasion de vacances scolaires, s'étonne de constater que pendant ce temps tous les établissements sont fermés à double tour, et propose en conséquence que certaines écoles, et surtout leurs terrains, cours et préaux, soient ouverts à la jeunesse, mais sous la surveillance de parents bénévoles et responsables, voire grâce à l'encadrement d'étudiants rémunérés par la Commune dans la mesure de ses moyens. L'idée peut très bien séduire de nombreux citoyens, et permettre la création d'une association locale impliquant au premier chef les parents des jeunes concernés, pour le plus grand bien de tous et la prévention de la petite délinquance, fille aînée du désœuvrement, tandis que la réussite probable d'un tel projet pourrait fort bien le faire adopter par d'autres Communes.

Une professeure d'anglais, quotidiennement écorchée du tympan par la majorité de ses élèves en raison de leur déplorable prononciation, et observant de surcroît que dans chaque pays non anglophone où la télévision importe les programmes anglo-américains sans doublage, les citoyens s'habituent à tout comprendre et prononcent en conséquence, suggère très pertinemment l'interdiction nationale de doubler oralement tous les programmes importés, en remplaçant cette habitude néfaste par un simple sous-titrage systématique, y compris pour les reportages et interviews d'actualité. Il est par ailleurs horriblement frustrant pour tout Français apprenant ou ayant appris l'anglais d'être dans l'impossibilité pratique d'écouter la version originale de tout locuteur non francophone sur le petit écran, à cause de la traduction orale simultanée en français, alors même que l'image peut aider considérablement à comprendre peu à peu la totalité du message, particulièrement dans le cadre concret et motivant des informations internationales quotidiennes. Il va de soi qu'une telle Proposition Citoyenne impliquera une décision nationale le cas échéant, mais toujours via les paliers préalables communaux et régionaux, non sans provoquer d'utiles débats dans la presse autant que dans les foyers.

Monsieur Leroy, enseignant créatif passionné par son métier de professeur d'anglais au collège de Délodie-lès-Verne, a mis au point une méthode paradoxale utilisant des travaux pratiques de traduction écrite (mais de style oral) pour permettre à ses élèves de produire et construire intensément en anglais sur chaque palier grammatical et lexical utile, observant qu'un tel outil garantit à pratiquement tous les apprenants de savoir enfin s'exprimer presque sans faute dans la langue en question, en passant progressivement de la réflexion au réflexe, et de façon qui plus est autonome et auto-corrigée, tandis que leur participation orale spontanée s'en trouve totalement libérée ! La satisfaction des élèves et des parents d'élèves lui ayant permis de collecter déjà de très nombreux témoignages, monsieur Leroy soumet très logiquement son invention pédagogique aux autorités locales compétentes afin qu'elles en vérifient sérieusement la teneur, mais peut aussi demander aux citoyens locaux de pétitionner cette solution pour que leur Commune se mobilise en encourageant localement son expérimentation à plus grande échelle. En effet, toute Proposition susceptible d'être utile à la communauté dans son ensemble mérite *d'abord* de se trouver promue et expérimentée librement au niveau communal, en vue d'une généralisation aussi rapide que possible, le cas échéant, s'agissant du Département ou de la Nation.

Un petit groupe de « professeurs des écoles » de la même ville souhaite proposer des journées écologiques régulières impliquant leurs plus « grands » élèves pour nettoyer les rues locales en complément des services municipaux, quitte à organiser les choses sous la forme d'un concours stimulant avec récompense à la clé, pour enfin faire prendre conscience aux futurs citoyens de l'impact des plus petits gestes sur leur environnement immédiat, ce qui, de l'avis de ces enseignants, offrirait une mise en pratique idéale des programmes de sensibilisation inclus dans les priorités scolaires. Leur dossier de Proposition est déjà conforté non seulement par l'accord de nombreux parents, mais aussi par une expérimentation ponctuelle autour de leur propre école. Malgré cela, ce projet fort utile ne pourra se généraliser à l'échelon communal qu'avec l'acceptation majoritaire des citoyens de Délodie-lès-Verne, avant de pouvoir éventuellement s'étendre au-delà des frontières communales.

Choquée de voir de si nombreux parents abuser des primes de rentrée scolaire pour régler l'achat de tout autre chose, mais également par le coût d'ouvrages scolaires trop fréquemment renouvelés et la folle course aux fournitures imposée aux parents à la fin de l'été, Madame Latour propose que les établissements scolaires puissent commander et distribuer directement et au moindre coût l'ensemble des fournitures indispensables, en permettant ainsi à l'Éducation Nationale de négocier à très grande échelle une sorte de tarif générique, quitte à remplacer les trop nombreuses marques commerciales, ainsi que leurs effets de mode manipulatrice, par un habillage neutre, orné au besoin du logo original de chaque établissement. Selon cette citoyenne, cela pourrait contribuer à protéger les jeunes de l'influence perverse du marché via la publicité tout en renforçant leur « conscience communautaire » et égalitaire tant qu'ils ne sont pas adultes. Une telle proposition devra nécessairement faire l'objet d'une expérimentation locale, voire régionale, avant d'être logiquement prise en compte au niveau national, à condition de convenir à la majorité citoyenne à chacune des étapes correspondantes.

De retour d'un long séjour au Japon, Madame Bertrand, séduite par la responsabilisation pratique et quotidienne des élèves japonais dans les tâches les plus usuelles de rangement et de nettoyage à tour de rôle des locaux et équipements scolaires, suggère d'en faire autant en France pour que les collégiens et lycéens soient associés à l'entretien de leur cadre de travail, sur la base d'une participation par roulement en équipe, excellent moyen de prendre utilement les meilleures habitudes de propreté et de respect du Bien Commun, tout en favorisant la mixité sociale des élèves associés à ces tâches périodiques.

Monsieur Samir, en tant qu'enseignant à très forte conscience écologique, décide quant à lui de proposer l'obligation de réutiliser les trop nombreuses photocopies inutilement et quotidiennement gaspillées en milieu scolaire, en prévoyant de les faire mettre sous plastique sitôt qu'elles s'avèrent susceptibles d'être réemployées, au lieu de détruire des forêts entières à travers l'abus de copies à usage unique. Il suffit de s'assurer que le contenu de ces dernières n'implique aucune écriture sur le document lui-même, quitte à faire écrire chaque élève sur son cahier

habituel, et ainsi, à terme, une telle mesure garantirait beaucoup plus de souplesse qu'un manuel scolaire trop partiellement utilisé. Il est en effet aberrant que l'Inspection Académique impose à la fois l'achat de tant de livres par les élèves et la quasi interdiction de s'en servir assez souvent en demandant aux enseignants de « construire » leurs propres séquences de cours, à coup de photocopies qui finissent dans les corbeilles ou les poubelles. Une telle mesure permettrait à chaque professeur de récolter et conserver ces documents et de pouvoir réutiliser ces derniers pour plusieurs classes, voire quasi indéfiniment d'une année sur l'autre aussi longtemps qu'ils resteraient utiles, occasionnant ainsi de substantielles économies à la collectivité, propres à se chiffrer en dizaines de millions d'Euros à l'échelle nationale.

Toujours dans le domaine si crucial de l'Éducation, l'association des parents d'élèves de Délodie-lès-Verne, après réunion-débat puis expérimentation à petite échelle, propose que l'étude surveillée de fin de journée devienne désormais obligatoire pour tous les élèves d'un même collège, avec en prime l'avantage d'une assistance individualisée via l'emploi d'étudiants de troisième cycle en guise de surveillants, afin de permettre aux collégiens de « faire leurs devoirs » ou d'apprendre leurs leçons dans d'égalitaires et bien meilleures conditions d'étude encadrée, leur permettant ainsi de laisser sur place la quasi-totalité du contenu de leurs sacs scolaires. Selon ces parents d'élèves, les conditions d'étude en milieu familial sont en effet trop variables et démotivantes pour la majorité des collégiens, lesquels sont hélas encore trop jeunes pour être suffisamment autonomes, à la différence de la plupart des lycéens. Une telle mesure libérerait ces élèves encore « immatures » de tout travail scolaire essentiel à l'extérieur du collège, tout en promouvant une plus grande égalité de condition d'étude propre à les responsabiliser, évitant au passage que certains soient anormalement favorisés ou défavorisés par un milieu familial « trop présent ou trop absent ». Cela permettrait aussi à leurs enseignants de mieux ajuster et doser les devoirs afin de rendre chacun des élèves réellement autonome sur la base des mêmes moyens que ses camarades de classe, non sans former ainsi en douceur les étudiants avancés qui pourraient encadrer ces temps d'étude.

De son côté, le Dr. Scollio, ostéopathe de son état, dépose une Proposition Citoyenne très pertinente, d'une part pour que les bagages scolaires roulants -et silencieux- soient rendus obligatoires dans le but pratique de préserver les dos et reins des jeunes élèves au stade crucial de leur croissance, et d'autre part pour remettre en vigueur l'excellente tradition des bureaux à pan incliné, seule façon de prévenir la grande majorité des scoliozes. Tout comme il se doit, cette seconde proposition s'appuie non seulement sur sa propre expérience ainsi que sur de très sérieuses enquêtes et statistiques médicales internationales, mais aussi sur l'expérimentation qu'il a pu de lui-même mettre en place avec ses propres patients, en observant la disparition des douleurs et la réduction sensible de leur cause chez les jeunes qu'il suit depuis plusieurs années, simplement grâce à l'utilisation permanente d'un bureau à pan incliné. Cette dernière Proposition est d'autant plus simple à généraliser qu'il suffit d'après lui de concevoir et de distribuer un pan incliné pliable, antidérapant, léger et transportable, sans avoir à renouveler le moindre mobilier.

Enfin, monsieur Léonard, riche industriel et ingénieur en retraite pétri de bonne volonté, a quant à lui découvert le plaisir de transmettre toute l'expérience de sa passionnante carrière auprès de lycéens que son enthousiasme intact a rendus des plus attentifs, grâce à l'invitation d'une enseignante de classes de Seconde particulièrement ouverte sur l'infinie variété du monde professionnel. Cette occasion lui a donné l'idée de fonder une association locale d'adultes, actifs ou non, tous désireux de compléter et d'illustrer les enseignements au programme en présentant leur vie professionnelle sous l'angle précisément indispensable du vécu individuel ou collectif, pour la plus grande satisfaction et curiosité des lycéens concernés, permettant à ces derniers de mieux cerner par leurs nombreuses questions les avantages et inconvénients concrets de telle ou telle future carrière envisagée, autant que leurs implications sur la vie personnelle ou familiale correspondante.

Chaque jeune évolue en effet dans le cercle trop restreint de son milieu familial, dont le cadre socio-professionnel limite nécessairement la vision du monde, avec le risque d'ignorer les attraits de bien d'autres

métiers ou modes de vie, en se contentant hélas parfois de reproduire le modèle parental aux dépens d'un rêve inconscient parfois fort différent. Selon Monsieur Léonard, la systématisation de ces petites conférences citoyennes et de leurs débats en milieu scolaire permettrait à coup sûr de rendre les cours et leurs programmes beaucoup plus intéressants en les reconnectant à une réalité aussi actuelle que possible, avec l'avantage incomparable d'ouvrir le lycée, ainsi que le collège, sur la vraie vie de l'extérieur. S'agissant de cultures ou de religions étrangères les unes aux autres, une telle solution de communication authentique et spontanée ne pourrait qu'améliorer la compréhension mutuelle nécessaire à la Paix civile entre Français de toutes origines et de toutes confessions, tout en supprimant les préjugés caricaturaux trop souvent véhiculés, pour faire au contraire savourer le meilleur de chaque civilisation via l'échange oral entre jeunes et adultes.

Ces quatorze cas de suggestions concrètes, ici résumés à titre d'exemples parmi tant d'autres idées possibles, montrent avant tout la variété et la positivité des initiatives citoyennes qui ne manqueront pas de fleurir dès lors que la Constitution Démocratique Locale et Directe autorisera l'indispensable inversion du sens de tout pouvoir de décision. En effet, la puissance imposée d'en haut par une minorité supposément éclairée se construit inévitablement sur la multiplication d'interdits et d'obligations propres à préserver des intérêts minoritaires dans un but prioritairement lucratif, avec tous les risques de corruption que l'on sait, tandis que la libération bienveillante des énergies créatives de tous les citoyens, à travers une promotion ou expérimentation locale de chaque innovation d'intérêt public, puis son approbation majoritaire, ne pourra qu'améliorer de jour en jour le fonctionnement de l'Éducation Nationale dans l'intérêt direct de la quasi-totalité des citoyens.

Car, contrairement aux ambitions égoïstes encouragées par un pouvoir politique, économique, social, ou culturel obtenu via une force abusive sous le couvert d'une « violence institutionnalisée » faussement démocratique, la Constitution Républicaine et démodiste garantira enfin l'égalité d'*initiative*, afin de donner d'abord le pouvoir aux citoyens les plus désintéressés, pour qui le Bien Commun prime sur le seul intérêt

particulier. Naturellement, une telle participation créative concernera au premier chef les acteurs directs de l'Éducation Nationale que sont les enseignants eux-mêmes, mais non plus dans le circuit fermé de l'entre-soi, puisque toute Proposition devra passer par l'approbation préalable de la majorité citoyenne la plus largement concernée. En contrepartie, les Propositions ainsi soutenues s'en trouveront désormais confortées au point de pouvoir s'imposer progressivement jusqu'au plus haut niveau de l'administration concernée, sans rencontrer le moindre obstacle indu sur leur chemin.

## **6 - Expérimentation, Repérage et Reconnaissance.**

Il est un fait que l'intérêt privé à but exclusivement lucratif et son insatiable ambition individuelle ne font en aucune façon rêver la majorité de nos concitoyens, ce qui revient à affirmer que le Président Macron se trompe lourdement sur la nature humaine en souhaitant que chaque Français devienne un PDG ou un milliardaire dans la jungle organisée d'un néolibéralisme forcené, rêve par ailleurs bien trop puéril pour ne pas être un mensonge insultant dès lors que tout enrichissement *excessif* se construit sur la misère de la multitude. Les citoyens les plus nombreux sont largement plus modérés et plus équilibrés que les grands décideurs -souvent malades de leur ego- qui nous gouvernent depuis si longtemps, et la conscience humaine et sociale des Français, imprégnée du bain humaniste et chrétien qui caractérise encore notre Nation, leur fait suivre et subir à contre cœur les comportements encouragés par les froids gestionnaires d'une politique mercantile sur-mondialisée. Car la France des Lumières a bien perdu son âme en adoptant l'immoralité des pratiques anglo-saxonnes, tout autant qu'elle perd son corps social et patrimonial en se vendant encore au plus offrant sur le marché financier planétaire.

Aux antipodes de ce non-sens suicidaire dont les conséquences écologiques sont incommensurables, la Constitution délodiste pourra enfin catalyser les meilleures initiatives en développant le bien commun *autant* que l'initiative privée, permettant à tous ceux qui le souhaitent

d'apporter leur pierre à l'édifice sociétal, tandis que tous les citoyens pourront et devront se comporter *d'abord* en êtres sociaux, sur un strict pied d'égalité minimale préalable, éradiquant ainsi la crainte ou le stress vital de tout perdre par la faute des autres, afin de jouir *ensuite* d'une liberté individuelle sans aucune nocivité ni violence, au-delà de cette juste contrainte. Car la liberté d'*être* doit précéder la liberté de *faire*, et c'est en se libérant d'abord de nos inquiétudes vitales que le libre-arbitre de chacun pourra s'épanouir de façon véritablement *humaine*, et dès lors positive.

Qu'il s'agisse des nombreux citoyens déjà impliqués dans la vie associative, le plus souvent pour de belles causes, ou de tous ceux qui jusqu'à présent n'osent pas -voire ne peuvent pas- partager leurs idées pratiques pour améliorer par le simple génie du bon sens tout ce qui touche de près ou de loin à l'Éducation, tous les Français seront à même de participer au progrès véritable que la seule croissance matérielle ou financière ne saurait garantir. Au lieu d'être les roues de secours ou les pansements toujours insuffisants des blessures infligées par la précarité que l'actuel système aggrave de jour en jour, les consciences sociales de la majorité citoyenne forgeront prioritairement le cadre commun de la nouvelle société délodiste, depuis la base jusqu'au sommet, permettant ainsi de filtrer quasi-automatiquement les meilleures initiatives d'intérêt public, tandis que le secteur privé s'en trouvera quant à lui libéré de maintes contraintes, à la seule et unique condition de respecter l'intérêt vital et prioritaire de chaque population grâce aux garanties citoyennes minimales.

Cela suppose donc à l'avenir, non seulement la mise en place institutionnelle, dès l'échelon communal, de tous les outils nécessaires au repérage efficace des meilleures idées ou innovations déjà rendues probantes par expérimentation, mais aussi la fondation d'une structure d'accompagnement permettant de mener les premières expériences en cas de besoin et encourageant autant que faire se peut cette créativité citoyenne locale. Dans ce cadre rééquilibré, le Site Communal Officiel sera naturellement d'une très grande utilité, quitte à prévoir un espace spécifique à cet effet, tandis que parallèlement, les nouveaux médias



municipaux devraient mieux informer *tous* les citoyens en attirant leur curiosité sur les initiatives pratiques les plus innovantes, plutôt que de toujours encenser les actions de ceux qui n'ont plus aucun besoin de « publicité » et autre soutien.

Les esprits les plus inventifs sont aussi les plus généreux, mais se trouvent souvent spoliés de leurs inventions ou découvertes par trop d'ambitieux sans scrupule, même s'il est bien connu qu'un inventeur est rarement capable de développer pleinement le produit de sa propre créativité. S'agissant de l'amélioration du bien commun dans le cadre de l'Éducation, la néo-gestion communale, doublée d'une démocratisation participative libérée au sein même de l'administration en question, ne pourra dès lors que susciter de réels et rapides progrès, et qui plus est, en nécessitant probablement beaucoup moins de moyens matériels ou financiers, dans la mesure où les rouages des marchés lucratifs ne seront plus le principal moteur des nouvelles mesures concernées.

Selon son gré personnel, chaque citoyen responsable d'une utile innovation pourra librement choisir entre l'exploitation commerciale de son idée ou invention via le secteur privé de la société à venir, ou son simple partage et sa promotion dans le cadre public de la Commune ou de l'administration concernée, sans compter la possibilité d'agir à la fois dans l'une et l'autre sphère de manière complémentaire. En tout état de cause, le choix concernant la sphère publique n'impliquera aucun gain pécuniaire par principe, mais supposera en contrepartie la satisfaction d'une récompense honorifique, d'une véritable reconnaissance officielle de mérite, associée à la pérennisation du nom du généreux contributeur envers la cause commune de l'Éducation, à travers la dénomination et l'utilisation pratique de l'idée offerte à la collectivité.

En effet dans le cadre d'une société foncièrement apaisée par les garanties socio-économiques vitales découlant de la future Constitution démodiste, nombreux seront les citoyens libérés du souci de réussir au-delà du bien-être satisfaisant de la Tempérance et de sa juste mesure, heureux de pouvoir *donner* au lieu de *vendre*, de pouvoir *partager* au lieu d'*exploiter*, et ce, pour le plus grand avantage d'une collectivité

pleinement reconnaissante. À plus long terme, et pas seulement dans le domaine de l'Éducation, cette généreuse créativité permettra à chacun d'être en quelque sorte un petit mécène des meilleures causes, au lieu de réserver ce plaisir, ce droit et ce pouvoir à quelques milliardaires tout-puissants aux intentions spéculatives et publicitaires des plus ambiguës.

Car la vraie générosité, en tant qu'expression de l'empathie, fait partie intégrante des droits et devoirs moraux ressentis par chaque être humain, à cette différence près que dans un contexte démodé rendu de fait « généreux » par une juste Constitution, les dons portant secours aux conséquences des injustices d'aujourd'hui pourront enfin se muer en une participation positivée à la co-construction cohérente d'une société toujours meilleure, sans risquer les régressions cycliques de l'Histoire dont l'actuelle période offre un si dramatique exemple.

## **7 - Pour un Système Éducatif Revitalisé.**

Sans prétendre couvrir exhaustivement en un trop bref chapitre le vaste sujet que représente l'Éducation Nationale sous tous ses aspects, il nous faut conclure en prenant simplement conscience du fait que le contexte démodé d'un fonctionnement enfin démocratique, à la fois interne et externe à cette administration ô combien essentielle, ne pourra que perfectionner spectaculairement l'outil éducatif dans sa structure comme dans ses indispensables méthodes. Tout en laissant les décisions à venir aux bons choix des citoyens libérés de la VII<sup>e</sup> République, il est ici possible d'anticiper les tendances qu'un bon sens pratique ne saurait qu'encourager de façon plus efficace sur quelques points cruciaux.

Ce qui vient à l'esprit en premier lieu concerne évidemment les nouvelles technologies, dont la diffusion, l'accessibilité, et surtout le potentiel pratique, offrent déjà de nombreuses applications de la plus grande utilité dans le quotidien des enseignants et de leurs élèves, non sans impliquer également de réels risques de superficialité de fond en contrepartie de leur extraordinaire commodité de forme. À terme, il ne serait pas surprenant que ces nouveaux outils rendent de fait inutiles des

manuels scolaires souvent lourds et onéreux, en offrant d'ores et déjà une souplesse d'évolution et d'utilisation incomparable en matière de remise à jour. Les infinies présentations « digitales » possibles semblent mieux capter l'attention des élèves et peuvent efficacement compléter et animer le cours professoral en direct. Cela dit, il ne s'agit-là que de supports techniques dont l'efficacité pratique réelle ne doit pas être confondue avec leur contenu pédagogique, car leur utilisation abusive peut aboutir au contraire de l'effet recherché dès lors que ces nouvelles technologies servent du « tout cuit » à des apprenants réduits au seul pouvoir de cliquer sans véritable effort de créativité ou de réflexion, les principaux risques de ces formidables outils futuristes étant précisément d'encourager la passivité à travers le *copier-coller* ainsi que de formater le raisonnement de façon plus standardisée qu'avant leur apparition en classe.

Si un progrès de fond doit être ardemment souhaité, cela devrait concerner les méthodes d'enseignement et plus encore d'apprentissage, au sens strict de l'activité de l'apprenant. Il n'y aura certes jamais assez d'enseignants aussi longtemps que les élèves seront trop nombreux par classe, mais hélas, il y a déjà beaucoup trop d'*enseignement* vis-à-vis de l'*apprentissage* sur la balance du rapport concret entre le « maître » et l'« élève ». Ce déséquilibre généralisé surcharge lesdits enseignants de travail et d'efforts qui profiteraient à leurs élèves et rend ces derniers à la fois trop passifs et trop dépendants, avec pour triple conséquence de réduire leur attention jusqu'à l'ennui, de sous-doser dangereusement leur pratique autonome, et de fragiliser leur progression au point de les démotiver dans une proportion anormale, sinon même majoritaire.

Entre le *one-man show* professoral fréquemment encouragé par tant de méthodes scolaires d'une part, et des supports de devoirs tantôt abusivement prémâchés ou tantôt quasi incompréhensibles d'autre part, l'attention des apprenants, déjà perturbée par le zapping imposé via les médias et les nouvelles technologies, se réduit à une peau de chagrin, encourageant aussitôt le secours de leçons bêtement apprises par cœur ou la démotivation et l'indiscipline des plus « paumés ». Contre cet état de choses, et quitte à alléger des programmes trop ambitieux, le meilleur

moyen de susciter et de maintenir la concentration des élèves consiste à libérer au moins 50% du temps pour l'auto-apprentissage « en classe » en présence de l'enseignant, lequel peut dès lors rester individuellement disponible à la demande et moduler les travaux-pratiques au cas par cas.

Palier après palier, en solo ou en binôme, avec chaque fois une tâche très spécifique et bien dosée à accomplir en direct, suivie d'une autocorrection contre-vérifiable, la responsabilisation et la concentration mentale de la quasi-totalité des élèves sont assurées, permettant dès lors une progression activement maîtrisée par chacun des participants, apte à installer définitivement le savoir par le biais du *savoir-faire*. Dans de telles conditions, les problèmes d'autorité ou de discipline disparaissent, car neuf élèves sur dix sont aussitôt impliqués avec toute la motivation que procure la sensation de progresser en *s'auto-formant*, tandis que le dixième pourra se faire individuellement secourir par l'enseignant, ou deviendra de toute façon trop minoritaire pour plomber l'ambiance par le chahut pour le cas où telle s'avèrerait son intention. Ce rééquilibrage en faveur de l'auto-apprentissage, voire du co-travail en binôme, pour le moment bien trop peu encouragé dans la plupart des matières, mériterait d'être systématisé dans le cadre d'une future Éducation Nationale digne de ce nom.

Autre aspect d'un avenir meilleur pour le moins souhaitable, la libre participation de tous les enseignants volontaires à l'élaboration des programmes permettra une redéfinition plus réaliste de ces derniers, en lien direct avec les contraintes du terrain et l'évolution sociologique et culturelle des générations successives d'élèves. Cette démocratisation interne de l'initiative citoyenne et professionnelle modifiera à coup sûr le contenu desdits programmes autant que l'étendue de leurs ambitions, aboutissant à une priorisation bien plus efficiente des connaissances et surtout des *compétences* jugées indispensables, puisque tout savoir-faire inclut et active par définition le savoir correspondant.

À cet égard, il serait sans doute judicieux d'être beaucoup plus modeste en ce qui concerne l'étendue des programmes par matière pour se concentrer sur les compétences essentielles donnant précisément la

clé d'accès aux savoirs ultérieurs, puisque la multitude des spécialités et l'étendue infinie des néo-sciences d'aujourd'hui ne sauraient plus être « digérées » par quiconque, même en plusieurs vies ! Tout bien réfléchi, l'essentiel n'est-il pas de procurer le goût d'apprendre bien au-delà du cadre scolaire ou universitaire, à condition de transmettre toutes les clés d'accès nécessaires précitées grâce à un savoir-faire fondamental dans quelques matières principales ?

Par ailleurs, dans le domaine universitaire, tout comme en ce qui concerne les filières techniques du Baccalauréat, l'avenir semble déjà impliquer l'apprentissage par alternance comme la condition d'une vraie réussite, pour d'une part rendre les études supérieures plus concrètes en les complétant via une expérience professionnelle anticipée, et d'autre part permettre à chaque étudiant de tester son futur milieu professionnel en mettant concrètement le pied à l'étrier, multipliant ainsi les chances de trouver un premier emploi chez son propre « tuteur ».

Plus généralement, la néo-société délodiste devant par définition garantir le minimum d'une situation matérielle décente à chaque adulte moyennant une participation active sous forme d'emploi partiel public ou privé, il va de soi que tous les étudiants seront déjà actifs, avec en prime l'avantage d'être économiquement indépendants de leur parents et donc intégrés à la vie de leur Commune, moyennant une adaptation d'horaires et de rythme d'étude facilitée par les nouvelles technologies. De plus, dans une société bien conçue, définitivement décripée par une égale Garantie Citoyenne minimale, et aussi compte tenu de l'évolution permanente et accélérée de la plupart des métiers, les citoyens délodistes auront le temps de se former à tout moment de la vie, bien au-delà de leur éventuelle période estudiantine, accédant à une liberté de choix sans précédent, puisque désormais sécurisée par l'absence du moindre souci matériel vital.

Ajoutons aussi que, très logiquement, les républicains délodistes peuvent s'attendre à de nouvelles conditions de travail pour l'ensemble du personnel éducatif, enseignant ou non, en termes de responsabilité, d'autonomie, autant que de niveau de revenu et de reconnaissance, car

l'image du système scolaire et supérieur tout entier redeviendra positive dans l'opinion publique, et ce, d'autant plus facilement que les parents d'élèves seront de plus en plus associés à l'évolution de tous les aspects éducatifs du collège et du lycée grâce à une représentation associative commune, minimale et gratuite, ce qu'ils mériteront doublement en tant qu'anciens élèves et contribuables (en vis-à-vis de la même évolution du côté professoral).

Concernant également la formation des enseignants, et selon le principe de démocratie interne, les besoins de ces derniers deviendront en toute logique le moteur principal des réformes et de leur contenu, via le repérage des expérimentations positives menées en accord avec les parents d'élèves ou les étudiants selon le cas, au lieu de faire subir aux enseignants et autres élèves de distants décrets et d'obscures directives dictés par une haute administration en majeure partie « hors sol ».

Quant aux concours de recrutement, toujours utiles et motivants pour les meilleurs étudiants, ils devront sans doute voir actualiser leur contenu en devenant beaucoup plus conformes à la pratique quotidienne de l'enseignement et si possible moins sclérosants sur la forme, quitte à les moduler avantageusement par l'apprentissage en situation pendant les études, pour éviter que de bons pédagogues naturels en soient exclus et qu'inversement, certains *intellos*, hyper-brillants mais hélas inaptes à la transmission, ne prennent leur place.

Enfin, tous les enseignants du futur verront sûrement disparaître la pratique de l'inspection pédagogique, puisque cette curieuse tradition française, souvent mal vécue par les « inspectés », est principalement un instrument désuet de coercition administrative visant à contraindre tout le personnel enseignant à suivre docilement des directives académiques abusivement centralisées. En effet, par le biais des enseignants-relais et de l'inspection éventuelle, les initiatives individuelles les plus positives susceptibles de remettre en cause une virgule des instructions officielles se trouvent aussitôt découragées et concrètement bloquées, au travers d'une rigidité dogmatique digne d'une administration soviétique. Dans de telles conditions, mieux vaut souhaiter pour l'avenir une participation

ouverte et responsable d'un maximum d'enseignants volontaires, propre à suggérer et contrôler localement une expérimentation approuvée par la majorité des acteurs concernés, tandis que l'évaluation des professeurs et de leurs résultats concrets pourra se trouver confiée au responsable d'établissement avec l'avis -voire sous le contrôle- des associations de parents d'élèves. Après tout, ces derniers sont souvent les mieux placés pour évaluer l'efficacité d'un enseignant sur leurs propres enfants, à tel point que, très localement, et depuis toujours, la réputation de chaque enseignant s'avère rarement en contradiction avec ses résultats.

Telles semblent être, en cette matière d'Éducation Nationale, les principales attentes possibles des futurs citoyens délodistes, ainsi que les paramètres essentiels du débat éducatif qui secoue notre nation, sachant qu'il nous faudra également développer, bien avant la conclusion de ces *Réflexions*, le contenu précis de l'Éducation *Civique* que sous-entend la Démocratie Locale Directe, outre le développement plus approfondi de ces mêmes préoccupations éducatives au cours de certains des livres et chapitres qui suivront.

Août 2019

## Réflexions Citoyennes 9

### Revue Ministérielle (suite)

Loin d'avoir exploré toutes les facettes du domaine éducatif, à la façon d'un trois-mâts rendu aussi insignifiant qu'un esquif au regard de l'immensité de l'océan à parcourir, et bien obligés que nous sommes de seulement effleurer la surface d'une écume laborieusement traversée par les présentes *Réflexions*, nous parvenons tout de même à entrevoir tous les progrès qualitatifs que la nature démocratique du pouvoir délodiste autorisera en s'enracinant dans sa base citoyenne, locale ou communale. Car si toute « exhaustivité » reste impossible à atteindre dans l'étude de faits humains et sociaux d'une infinie complexité, rien n'interdit d'aller à l'essentiel pour *comprendre* le monde qui nous entoure, dans le sens étymologique d'*inclure* au moins ses principales dimensions, ne serait-ce qu'à travers les multiples exemples fictifs de Délodie-Lès-Verne. Il apparaît ainsi que pour savourer pleinement la recette gastronomique de la Vie, point n'est besoin de tout dévorer, dès lors que la dégustation suffit à la satisfaction de nos sens, autant que l'échantillon suffit à ladite dégustation.



## 1 - Santé, Alimentation et Mode de Vie.

Afin de poursuivre l'esquisse de la future société démodiste avec le domaine par définition vital de la santé, et pour mieux en saisir tous les progrès potentiels par contraste avec le présent gaspillage inhumain d'une économie de marché trop mondialisée, il est préalablement utile de se demander pourquoi la médecine et ses services hospitaliers sont en crise aussi chronique depuis tant d'années, pourquoi les coûts et budgets afférents ne cessent « d'exploser » dans des disproportions ingérables, et pourquoi les pouvoirs publics sont en panne de solutions viables de long terme.

Comme déjà souligné dans un précédent chapitre, l'importance quantitative des besoins hospitaliers et médicaux en tout genre est avant tout le résultat d'une société sérieusement malade, atteinte depuis trop longtemps par le syndrome d'une surcroissance inégalitaire exacerbée, tant il est vrai qu'à l'instar des prisons surpeuplées, la plupart des soins médicaux cachent et pansent -en vain- les plaies humaines d'une vie sociale dégradée. En effet, la disproportion actuelle de la consommation médicale reflète un besoin de réparation de corps et d'esprits victimes d'une vie déséquilibrée par le diktat du surprofit, de la productivité, de la surconsommation « sous-qualitative » qui en résulte inévitablement, ainsi que par l'accélération constante du rythme de vie professionnel et privé qu'impose notre société, du fait de son option politique de plus en plus économique et de moins en moins sociale.

La maximisation financière et sa logique strictement comptable aboutissent à l'aliénation pure et simple d'un nombre croissant de nos concitoyens, en condamnant les uns à la réussite matérielle au prix du *burn out* ou de l'échec personnel et familial par manque de temps libre, tandis que tant d'autres se précarisent ou se démobilisent jusqu'à perdre leur propre estime en se laissant assister sans la moindre contrepartie. Le stress, via sa tension rythmique, est ainsi devenu le moteur de notre course quotidienne, largement encouragé par la philosophie publicitaire

du *toujours plus*, poussant les citoyens bernés à tous les excès possibles et les condamnant à surconsommer sans discernement une alimentation industrielle toxique complétée de dopants et autres « drogues » licites ou non afin de *tenir le coup* en sauvant les apparences. Ainsi ballotés entre tentation, frustration et culpabilisation en particulier vis-à-vis de maintes formes d'alimentation au sens large, et comme aspirés dans le tourbillon collectif d'une accélération sans limite qui ne leur laisse plus une seule minute de liberté pour repenser leurs priorités personnelles ou sociales, nos concitoyens paient le prix fort d'un tel mode de non-vie en termes de santé physique autant que psychologique ou morale.

Dans la mesure où la qualité de vie quotidienne et l'alimentation conditionnent notre santé à quatre-vingt pour cent, si ce n'est plus, on comprend pourquoi les déséquilibres inhérents au capitalisme financier qui nous gouverne aboutissent de fait à une surconsommation médicale symptomatique de notre échec sociétal. De ce point de vue, les besoins médicaux désormais ressentis sont aussi artificiellement excessifs que ceux concernant la police ou la justice, en raison du non-sens de la vie imposée par l'actuel système politique, conséquence directe de notre assujettissement au néolibéralisme financier et mondialisé, ainsi que du fondement faussement démocratique de notre société.

La médecine a certes accompli d'immenses progrès techniques et réalise aujourd'hui de véritables miracles en matière de chirurgie et de traitements, mais le gigantesque marché que représente cette juste priorité fausse inévitablement les moyens et les finalités du Ministère correspondant ainsi que les motivations de tous les acteurs publics et privés concernés, tels que les médecins, laboratoires et autres comités de contrôle. L'essentiel du travail accompli en matière de soins médicaux est fort heureusement irréprochable, mais les nombreux et récurrents scandales révélés par la presse font état de détournements pour le moins choquants, toujours dictés par l'appât du gain, aux dépens de la santé et de la confiance de patients devenus consommateurs, avec tous les abus que l'apparente « gratuité » de ce service public peut hélas induire sur le comportement de certains. L'administration elle-même, centralisée en un labyrinthe de commissions aussi dépendantes des lobbies d'experts

privés qu'indépendantes des trop rares inspecteurs censés les contrôler, finit par encourager les dérives en couvrant maintes pratiques douteuses au point de se rendre complice de certains scandales nationaux jusqu'au plus haut niveau, tandis que l'explosion des coûts matériels et humains ne permet plus de faire face à la demande de soins. La grève actuelle des urgences catalyse depuis plusieurs mois tous les paramètres principaux de la question médicale sous la double pression d'un nombre croissant de « faux patients d'urgences » qui pourraient et devraient être soignés autrement, et d'un gouvernement mesquin obsédé par la rentabilité des services et la compression correspondante des personnels et autres lits disponibles, selon une concentration géographique laissant pour compte la quasi-totalité des territoires pudiquement appelés « périphériques ».

D'un point de vue délodiste, l'ensemble du secteur médical sera hélas condamné au non-sens social autant qu'au gouffre financier aussi longtemps que le pouvoir restera centralisé entre les mains d'une fausse majorité par manque de démocratie *directe* et de contrôle citoyen, tant politique, que social ou économique. Plus des trois-quarts des besoins médicaux ne sont que la conséquence de l'inconséquence égoïste des leaders économiques et politiques, dont la logique strictement financière de croissance et d'enrichissement aux dépens de l'humain fera gonfler jusqu'à l'explosion les vaines bouées de sauvetages que représentent la médecine, la police, la prison et jusqu'à l'armée, dès lors que ces quatre piliers régaliens deviennent anormalement nécessaires. Car l'abus de pouvoir, à la fois politique et économique, doublé de son aveuglement face aux devoirs sociaux qui vont de pair, produit une société toujours plus déséquilibrée, dont le pourrissement et les frustrations nourrissent la violence jusqu'à l'abcès de la guerre, que cette dernière soit civile ou internationale.

Contre la perspective d'une pareille impasse, la société délodiste, localement autogérée, devra et pourra garantir à chaque citoyen sa juste place minimale *égalitaire* en contrepartie de sa participation active au Bien Commun pour assurer à chacun le confort vital et décent défini par un Contrat Citoyen universel et évolutif. Il en résultera une décrispation et une dédramatisation définitives des rapports socio-économiques et

politiques propres à remplacer le stress par la sérénité, dans un mode de vie apaisé laissant à chacun la liberté d'en faire plus en faisant mieux, sans dépendre vitalemment de qui que ce soit, ni contraindre autrui à la moindre dépendance indue. Les grands progrès techniques et matériels accomplis depuis des siècles pourront alors servir à équilibrer le temps et l'argent, l'effort et le repos, dans un nouveau rapport librement choisi par chaque citoyen, surtout *au-delà* du minimum des droits et devoirs constitutionnels définis par la majorité démocratique la plus directe et transparente qui soit.

De fait, en changeant ainsi le cadre sociétal et sa règle du jeu par l'équilibrage d'un pouvoir enfin équitablement partagé, *chaque* citoyen pourra à terme trouver ou retrouver spontanément la maîtrise de son destin, la noble fierté d'une responsabilité sociale pleinement assumée et la vraie liberté d'entreprendre ou de s'associer à l'entreprise d'autrui dans la sphère économique privée.

Le stress et la boule au ventre du surtravail imposé, tout comme la dépression et la déprime de l'inactivité, sont en effet les principaux maux de notre société schizophrène, tandis que la perte de toutes les valeurs morales qui en résulte ruine la santé physique et psychique des trop nombreuses victimes, parfois hélas « consentantes », de ce système abusivement libéral. D'où la surconsommation de piètres produits agro-alimentaires saturés de graisses, de sel et de sucres ainsi que l'addiction à toute forme de drogue légale ou non, avec l'encouragement irrésistible de la publicité et de la sous-culture multi-médiatique, pour aboutir à la conséquence inévitable des maladies les plus graves comme les cancers, diabètes et autres infarctus ou AVC, tant via la *mésalimentation* qu'au travers de la détérioration du mode de vie, par absence de temps libre ou excès de « temps-mort », selon le cas.

Au contraire de cet affligeant tableau, dans une société apaisée pour l'essentiel par la garantie égalitaire d'une justice minimale sur les trois dimensions politique, économique et sociale, les besoins médicaux les plus fréquents concerneront quatre à cinq fois moins de concitoyens, à savoir principalement les victimes d'accidents (sans doute beaucoup

plus rares qu'aujourd'hui), les personnes âgées, ainsi que les personnes malades ou handicapées de naissance, car les causes socio-économiques et psychologiques affectant la santé de l'écrasante majorité des patients d'aujourd'hui auront définitivement disparu de notre environnement social autant que physique et naturel. La bonne santé est l'état normal de la quasi-totalité des femmes, hommes et enfants constituant un pays prétendument développé, pour peu que dans un nouveau contexte enfin démocratique, les choix majoritaires du bon sens populaire interdisent comme il se doit l'empoisonnement organisé des produits agricoles et l'industrialisation abusive -et chimique- de l'alimentation.

Dans le contexte d'une civilisation démodiste, la proportion des besoins médicaux redeviendra « normale » en nécessitant quatre fois moins de dépenses et de moyens en tout genre, tandis que les citoyens se prendront en charge de manière plus autonome et préventive aussi localement qu'il se peut, à la façon actuelle de certaines populations nord-européennes. D'ores et déjà, de nombreuses solutions alternatives à l'allopathie sont testées en de multiples endroits par des professionnels de bonne volonté au sein même de toutes les corporations médicales concernées, et d'innombrables idées aussi simples qu'efficaces sont en attente du jour où les verrous administratifs et lobbyistes sauteront enfin pour laisser sa juste place à la créativité et à l'expérimentation locales. Le contrôle rapproché et transparent des citoyens, à tous les échelons de validation de nouvelles pratiques ou de nouveaux médicaments utiles, dépassera sans peine en terme de sécurité les résultats souvent douteux des actuelles agences officielles de contrôle, dont nombre d'experts sont en lien de dépendance directe avec les laboratoires et autres industries de la santé.

La résolution quantitative de l'impasse médicale actuelle par la tempérance démodiste d'une vie individuelle et sociale enfin équilibrée permettra non seulement de réduire des trois-quarts tous les besoins médicaux et hospitaliers, mais plus encore de promouvoir une évolution qualitative, humaine et organisationnelle des services enfin digne des progrès techniques spectaculaires que la recherche médicale accomplit à grands pas. En lieu et place des intérêts privés et corporatistes abusifs

qui amplifient si largement le gouffre financier d'aujourd'hui, les néo-initiatives citoyennes issues de l'expérience du terrain ne manqueront pas de suggérer des solutions plus simples et plus naturelles en matière de médecine préventive autant que curative, tandis qu'enfin toutes les conditions humaines seront réunies pour optimiser l'effet thérapeutique des nouveaux outils et protocoles que l'avenir nous réserve.

Il est tout à fait compréhensible que certains coûts augmentent structurellement, en particulier concernant la recherche et les nouvelles technologies associant l'intelligence artificielle des « robots » au docte savoir-faire des personnels médicaux, tout comme il est logique qu'une population vieillissante induise de nouvelles dépenses pour les plus âgés d'entre nous, mais les budgets correspondants seraient déjà tout-à-fait supportables si la disproportion des besoins médicaux engendrée par l'injustice et les déséquilibres de notre société ultralibérale ne plombait pas à ce point les potentialités du progrès médical.

La situation présente, des urgences en particulier, démontre de façon pathétique l'impossible résolution de l'équation 100% néolibérale qu'impose la gestion actuelle du Ministère de la Santé, car tout se passe comme si la surface du pansement ou du plâtre appliqué au corps social le paralysait désormais jusqu'au point de l'étouffer. La fuite en avant du capitalisme financier face aux conséquences de ses effets pervers atteint *de facto* un degré sans précédent, dès lors que l'énergie et les moyens nécessaires au colmatage des brèches et au rattrapage des contradictions finissent par sur-mobiliser -voire immobiliser- l'ensemble du vaisseau national, sans pour autant contenir la pression irrésistible de l'eau de plus en plus « salée » qui s'y engouffre. Ce syndrome du point de non-retour de l'antilogique ultralibérale est déjà visible dans bien d'autres domaines, en économie via la précarisation extrême des plus démunis et la saignée de l'austérité imposée à la classe moyenne en particulier, mais aussi en matière de sécurité et de justice, par un besoin de toujours plus de forces de police et de prisons, devenu quasiment impossible à financer.

En réponse à ce blocage historique sans précédent en matière de santé, notre avenir délodiste suscitera inévitablement une logique moins mercantile, par laquelle l'intérêt commun s'imposera en priorité, ce qui n'empêchera nullement chaque citoyen de devenir autant que faire se peut « son propre médecin », ne serait-ce que de façon préventive. La sérénité d'un quotidien futur sans aucune inquiétude vitale, enrichi de contacts sociaux beaucoup plus nombreux et variés que ce qu'impose l'actuelle routine individualiste, permettra à chacun d'être son premier médecin, en accédant quasi spontanément à la tempérance et la sagesse minimales, par l'observation quotidienne de ce qui est bon ou nocif concernant aussi bien l'alimentation que l'activité professionnelle ou sportive, tant il est vrai que les dérives alimentaires et autres addictions sont avant tout le résultat d'un mal-être et d'un mal-vivre imposés par des conditions de vies aussi injustes que déséquilibrantes, acculant notre Humanité aux excès les plus contradictoires.

Aidé en cela par des nouvelles technologies constamment plus performantes et personnalisables, le citoyen responsable pourra profiter d'un autodiagnostic préventif largement plus fiable que celui de nombre de médecins actuels, tandis que ces derniers pourront par le même biais optimiser les traitements et les interventions éventuellement nécessaires. Les marchés médicaux de la recherche et des laboratoires se verront contrôlés plus directement et plus localement par les néo-citoyens dans l'intérêt d'une médecine rendue également accessible à tous ceux qui en auront besoin, en particulier via la priorisation du futur secteur public s'agissant ici de recherche médicale et de production de certains médicaments et équipements parmi les plus essentiels, ce qui limitera la quasi monopolisation du privé et de ses *surprofits* en la matière, tandis que la qualité et la densité de l'encadrement humain pourront profiter de l'amélioration des conditions de travail, en rythme horaire et en salaire, qu'induiront les Garanties Citoyennes socio-économiques constituant l'objet du prochain livre de ces *Réflexions*.

S'agissant du coût exorbitant de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, que ce soit à domicile ou en résidence médicalisée, les solutions délodistes renoueront également avec l'échelle humaine et

locale d'une mise en commun des moyens nécessaires entre personnes volontaires, via de simples solutions mutuelles associant les familles et développant par exemple des formules « intermédiaires » de colocation multiple directement gérée par les intéressés et leurs enfants adultes, sans que les plus âgés d'entre nous se trouvent déconnectés du reste de la société et sur-concentrés de gré ou de force dans les structures trop impersonnelles d'aujourd'hui. Le marché scandaleusement juteux des résidences privées et autres associations d'aide étonnamment lucratives se verra dès lors efficacement concurrencé par des initiatives citoyennes généreuses et imaginatives, car provenant aussi des familles directement concernées, dont le premier intérêt sera de maintenir leurs pensionnaires aussi actifs et autonomes que possible dans le quotidien de toutes leurs tâches individuelles, voire communes, quitte à assouplir la complexité d'une réglementation trop souvent faite pour multiplier artificiellement d'inutiles dépenses. Les personnes âgées ont par-dessus tout besoin de vrai contact et d'activité pour maintenir leurs facultés mentales, leur condition physique et leur vitalité, pourvu que le cadre de leur structure d'accueil soit conçu pour les faire participer, au lieu de les condamner prématurément à la passivité d'un ennui mortifère. L'infantilisation des personnes âgées par les « services » privés actuels, encouragée par un système de normes aseptisées et déshumanisées qui ne profitent qu'à un oligopole de sociétés à but purement lucratif, doit en effet laisser place à des formules d'assistance plus souples, aptes à laisser nos aïeux vivre pleinement la tranche ultime de leur parcours terrestre.

Sous le contrôle local de citoyens directement intéressés en la matière, les meilleures initiatives se verront à nouveau libérées, au lieu d'être réglementairement interdites sous d'ambigus prétextes d'hygiène délibérément excessive ou de normes qualitatives impraticables, souvent faussement garanties par les multinationales du marché des séniors. À tout point de vue, la reprise en main locale et communale de l'aide aux personnes âgées ne pourra que gagner en humanité et en bienfaits ce que certains profiteurs abusifs mériteront de perdre, assainissant d'autant la nécessaire coopération entre secteurs public et privé, dans la juste limite de coûts ou profits honnêtes et réciproques, en termes *humains* autant que financiers.



Les problèmes liés à la santé publique ne sauraient bien entendu se résoudre du jour au lendemain, mais tout porte à croire qu'à terme, la Démocratie Locale et Directe « quadridimensionnelle » (car politique, sociale, économique et culturelle) aboutira à la réduction spectaculaire du volume des besoins médicaux, autant qu'à la limitation des pratiques abusives dérivant de maints excès d'appétit financier, grâce au contrôle citoyen majoritaire de la réglementation afférente, et plus encore à la libération des initiatives locales les plus généreuses. Enfin, cerise sur le gâteau, les citoyens recouvreront dans leur ensemble une bonne santé quotidienne pour profiter d'une vie socialement apaisée, tout en ayant le cas échéant un libre accès à des services médicaux de qualité égale pour tous, services par ailleurs d'autant plus rarement sollicités que chacun prendra plaisir à maîtriser sa propre santé quotidienne en responsabilité, tant il est vrai qu'il n'est de meilleure prévention qu'une existence enfin libérée de tout stress peu ou prou *subi*.

## **2 - La Contre-Révolution Agricole.**

S'il est un autre domaine vital directement lié à celui de la santé publique, et à vrai dire préalablement situé vis-à-vis de ce dernier, c'est bien l'agriculture, mère de toute civilisation sédentaire depuis l'abandon inéluctable des conditions humainement trop précaires de la cueillette et de la chasse. Or en matière d'élevage et d'agriculture, le XX<sup>e</sup> siècle, par la fameuse main invisible de l'économie de marché, a transformé bon gré mal gré les agriculteurs et autres paysans en entrepreneurs de taille quasi industrielle, éliminant d'office tous ceux qui ne s'adaptaient pas aux nouvelles règles du jeu, au point que de nos jours la F.N.S.E.A. est devenue le fer de lance de l'agriculture la plus chimique et productiviste qui soit, aux dépens de la qualité des produits issus de ce secteur vital, de la santé de professionnels désormais vêtus comme des cosmonautes pour travailler la terre, causant ainsi la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau, ainsi que la perte écologique de notre indispensable biodiversité, tout cela pour finir par ruiner jusqu'à notre santé physique

au point de voir bientôt régresser l'espérance de vie moyenne en Europe quelques années après les U.S.A.

Obnubilés par l'appât du gain, piégés par l'endettement d'une mécanisation et d'une technicisation à outrance, les nouveaux éleveurs et agriculteurs paient aujourd'hui le prix exorbitant de leur trahison historique vis-à-vis de la Nature et de leur si beau métier, faute d'avoir dûment respecté le terroir et tous ses plus petits habitants, flore et faune comprises. Le sol agricole, terre arable multimillénaire naturellement issue de la décomposition permanente d'une vie fourmillante de vers, d'insectes et de plantes en osmose optimale, n'est plus qu'un support inerte, mort et insipide pour engrais chimiques et autres OGM, obligeant l'agriculteur-éleveur à se ruiner toujours plus en achats captifs annuels, à la merci de multinationales en situation de monopole quasi mondial. Pire encore, à travers la récente marchandisation des semences et leur modification génétique, le Vivant devient propriété privée via le juteux marché des patentes, dont le but délibéré est de remplacer toutes les espèces alimentaires naturellement améliorées pour bientôt nous faire payer au prix fort le droit de survivre en s'alimentant.

Précarisés moitié par leur faute, moitié malgré eux, les gens du terroir passent désormais autant de temps derrière l'ordinateur que sur leurs champs ou auprès de leur cheptel, afin de suivre anxieusement le cours instable des bourses agricoles au jour le jour et pour accomplir les innombrables démarches administratives qui conditionnent leur nouveau statut, devenant ainsi des assistés honteusement subventionnés via la PAC et tous les organismes intermédiaires voués au maintien en survie de cette ubuesque situation, pour résumer ainsi le « contre-exemple » de la France au sein de l'Europe. Le résultat est qu'en quelques décennies, ce pays exceptionnellement autosuffisant du point de vue alimentaire est devenu dépendant de l'étranger via l'importation massive de produits standardisés encore plus toxiques que ceux qui sont autorisés selon les normes hexagonales, tout cela grâce à l'Europe et à ses divers marchés intercontinentaux.

Cette « révolution agricole » si prometteuse, supposée être aussi rationnelle que moderne pour augmenter les volumes et diminuer les coûts, contraint finalement les citoyens à s’empoisonner aux pesticides en payant doublement leur nourriture quotidienne sous plastique, à travers un système de sous-rétribution des acteurs premiers qui favorise surtout la grande distribution et l’industrie agro-alimentaire sur le dos des agriculteurs, obligeant le consommateur contribuable à payer par ses impôts directs et indirects les méga-subsidations nécessaires à la survie dudit monde agricole. Á tout point de vue, l’impasse suicidaire de cette logique purement libérale est désormais totalement avérée, puisque le rattrapage permanent de cette profession maintenue sous perfusion par la Politique Agricole Commune ne fait qu’aggraver les déséquilibres, en induisant constamment la surproduction chronique, la baisse constante de qualité authentique et de goût des produits, la détérioration des sols et leur surconsommation en eau aussitôt polluée. Autant dire que la main invisible du marché est tout sauf verte, et que le seul geste effectif dont elle s’avère capable est de promouvoir systématiquement les plus gros producteurs en ruinant les autres, pour un résultat financier et sanitaire aussi catastrophique pour l’ensemble des citoyens que profitable pour les très rares gagnants de ce loto pipé. Mais n’est-ce pas là la définition même de *l’ultralibéralisme absolu*, au prix de la démonstration la plus éclatante de l’injustice et des gaspillages, tant humains que financiers et écologiques, qui en découlent ?

C’est ainsi que le beau métier d’agriculteur ou d’éleveur s’est trouvé peu à peu défiguré au point de rendre les hommes et les femmes du monde rural coresponsables du réchauffement climatique et de la mort biologique de leurs terroirs, alors même que, par définition, ils se trouvaient les mieux placés pour préserver la symbiose heureuse entre l’Humanité et sa Terre nourricière.

Si la prometteuse « révolution » technologique et économique opérée par l’agriculture au siècle dernier s’avère à ce point néfaste au vu de son échec amplement démontré par l’histoire actuelle, l’impasse qui en résulte ne peut qu’obliger les citoyens délodistes à faire urgemment marche arrière à maints égards, car la seule façon de se sortir d’un cul-

de-sac par trop étroit est d'abord de reculer, condition préalable à un changement de cap indispensable. Or il se trouve que l'actuel débat sur la distance minimale entre sols « pesticides » et habitations ou écoles, courageusement lancé par la décision individuelle d'un maire prenant au mot un Président Macron dont la peinture verte n'est pas encore sèche, reflète idéalement le propos démodiste, tout en soulignant au passage l'hypocrisie officielle d'une norme réduite à seulement cinq, voire trois mètres de « sécurité » !

Cette situation, médiatiquement relayée avec empressement, a le mérite de montrer que les Communes de France peuvent reprendre en main certaines initiatives malgré le carcan légal qui les dépossède de leurs droits fondamentaux, ce qui témoigne surtout d'un désir général de maîtriser à nouveau localement beaucoup plus de décisions que ne le permet la tutelle étatique et centralisée qui nous oppresse. En filigrane, cette évolution encore toute récente sous-entend que les citoyens sont désormais, du moins déjà moralement et psychologiquement, fin prêts à préférer l'autogestion locale -et ses coûts- à la dépendance permanente vis-à-vis d'un État pseudo-démocratique aux intérêts privatisés.

En réalité, dès lors que les citoyens démodistes pourront librement s'exprimer via leur majorité directe, locale autant que nationale, tous les pesticides avérés dangereux seront promptement supprimés et remplacés par des méthodes douces utilisant à *nouveau* l'autorégulation optimisée de la biodiversité naturelle, via la réintroduction des multiples bestioles, champignons, haies vives et autres polycultures qui peuvent ensemble revitaliser le sol en un terreau fertile, comme l'a si merveilleusement démontré l'expérience éclatante d'un Pierre Rabhi. La Nature est toute-puissante, apte à effacer nos plus présomptueuses créations humaines aussi facilement que nos erreurs les plus manifestes, comme peuvent en témoigner les temples d'Ankhor engloutis par la jungle, ainsi que la stupéfiante résilience de la nature entourant Tchernobyl. L'agriculteur de demain, comme les courageux pionniers de l'agriculture biologique, retrouvera donc le chemin de la raison en même temps que le plaisir de labourer une terre naturellement riche, pour une production à nouveau variée et d'abord localement soutenue, dans l'*éco*-logique qui consiste à

raccourcir les circuits et réduire ainsi l'effet de serre et le réchauffement climatique, tout en augmentant sensiblement le bénéfice du producteur par une distribution plus directe, doublée d'une saine diversification.

À n'en pas douter, les citoyens délodistes n'accepteront jamais les risques d'empoisonnement permanent que représente l'agriculture faussement dite « conventionnelle », et le rapide retour à des pratiques équilibrées et tempérantes vis-à-vis de la Nature ne fera aucun doute, quitte à réduire d'autant la surconsommation qui participe pleinement du gaspillage quotidien éhonté de nos ressources autant que de l'obésité chronique des citoyens les plus précaires, avec toutes les conséquences déjà mentionnées dans la section précédente. Dans ce secteur clé de l'agriculture, dont dépendent directement la vie et la santé de tous, les abus inexcusables du capitalisme aveugle laisseront place à un juste équilibre entre technologie avérée utile et tradition bienfaisante, sous la surveillance transparente de lois et réglementations *démocratiquement* républicaines, à nouveau enracinées sur le local et le régional.

En tout état de cause, l'impasse de l'agriculture industrielle et chimique imposée par la logique ultralibérale conduira très certainement les citoyens délodistes à renouer avec une agriculture sans pesticide par la généralisation de l'approche « bio », pour retrouver avec bonheur les saveurs de produits sains et respectueux de l'environnement autant que du bien-être humain, au lieu de réserver injustement ce « luxe » aux minorités les plus riches, voire les plus lucides, du présent. De même, en délaissant la monoculture intensive et ses ravages écologiques, ce retour indispensable à l'authenticité s'accompagnera d'une relocalisation de la plus grande variété possible de produits agricoles, lesquels pourront être distribués ainsi plus mûrs et plus frais sans nécessiter un long transport inutilement polluant. Grâce au retour de la viabilité économique locale, les futurs citoyens, plus avisés que jamais par la liberté d'un vrai choix, sauront également interdire les modes de conservation inappropriés et cancérigènes qui nous valent les fruits et autres légumes si calibrés et si luisants d'aujourd'hui, dont la présentation trop parfaite et la stabilité aseptisée s'obtiennent à coup d'irradiation systématique après récolte.

Cette évolution inéluctable est déjà visible partout en France à travers de multiples initiatives citoyennes locales associant directement producteurs et consommateurs, via des micro-associations toutes plus imaginatives les unes que les autres, afin de renouer le lien direct entre l'homme et la Nature dans le respect de cette dernière, pour assurer une alimentation de qualité optimale en toute transparence. Cette tendance, actuellement « supportée » par le bénévolat associatif, ne pourra que s'épanouir de façon plus structurée et plus systématique dès lors que la démocratie communale directe deviendra le tout premier maillon de la Constitution à venir. Enfin, la civilisation du temps libre qu'autorisera la saine décroissance des excès du capitalisme forcené permettra à terme, par la « débétonnisation » des villes et la néo-ruralité, de partager plus largement que jamais un mode de vie reconnecté à l'environnement, que ce dernier soit naturel ou *apprivoisé*. Le jardinage familial et son plaisir certain de liberté et d'autonomie alimentaire pourra concerner beaucoup plus de citoyens volontaires, mais bien d'autres formules partagées, dont les embryons sont déjà si visibles à titre expérimental, pourront fleurir sans limite dans des ceintures vertes propres à contrer volontairement l'expansion des villes au-delà d'une échelle humaine optimale, selon la judicieuse préconisation d'un Ebenezer Howard, inventeur du concept de ses fameuses *Garden Cities of Tomorrow*. Loin d'être exhaustives, les quelques réflexions qui précèdent suffisent à faire pressentir toutes les évolutions qualitatives et quantitatives que la Démocratie Locale Directe saura bientôt susciter sitôt que les citoyens auront le droit de décider et d'encourager les pratiques socialement bénéfiques en matière d'environnement agricole et de production végétale ou animale, toujours sur la base de la généralisation régionale ou nationale d'initiatives et d'expériences locales, communales ou intercommunales (mais plus par imitation ou transposition locale qu'à travers les abus anti-écologiques de quelque sur-expansion commerciale et logistique inappropriée).

### **3 - L'Industrie Agro-Alimentaire.**

Vampirisant littéralement l'agriculture d'aujourd'hui et ses courageux travailleurs indépendants, devenus esclaves ou complices au gré de l'échec ou de la réussite, l'industrie agro-alimentaire a connu la même évolution capitaliste et libérale pour nous conduire aux actuels géants multinationaux, dont le profit spéculatif est la seule raison d'être, au prix d'une rationalisation scientifique qui a tôt fait de remplacer les cuisiniers par des ingénieurs chimistes pour la conception de produits artificiels et aseptisés saturés de sucre, de sel, de graisse, de colorants et de conservateurs, et nécessitant chacun des centaines ou milliers de kilomètres de transport polluant pour en délocaliser la fabrication en fonction directe des coûts salariaux les plus « attractifs ». Cette logique, compréhensible du strict point de vue micro-économique, est devenue malsaine et criminelle sitôt que l'ouverture des frontières a favorisé la concurrence déloyale quant aux conditions de production et de taxation, ainsi que la dégradation de la sécurité sanitaire par la complexification des circuits d'approvisionnement, l'opacité croissante des contrôles et la tolérance d'additifs souvent dangereux pour la santé du consommateur. En s'autocontrôlant quasi librement via des agences semi-publiques autant qu'à travers le poids compromettant de ses puissants lobbies, ce secteur industriel devenu monopolistique dicte sa loi à des autorités politiques d'autant plus bienveillantes qu'elles partagent la même vision *ultralibérale* à finalité exclusivement financière.

Le résultat de cette logique est chaque jour plus visible dans les trop nombreux supermarchés et autres hypermarchés où s'alignent des kilomètres de rayons étalant sous une fausse profusion la pauvreté de produits standardisés à outrance, scientifiquement écoulés à force de matraquage publicitaire et de marketing ciblé sur une population de consommateurs déboussolés par manque de temps et de recul critique, avec les nombreuses conséquences sanitaires que l'on sait en termes de surpoids, d'obésité, de troubles cardio-vasculaires et autres cancers par empoisonnement chronique. Cette évolution participe directement de la

saturation artificielle des besoins médicaux et hospitaliers déjà observée plus haut, tandis que la sur-importation massive de denrées alimentaires douteuses très en dessous des standards sanitaires français américanise à grand pas le bon goût et la réputation si exemplaires de notre pays en matière de gastronomie et d'alimentation.

Au final, manger sain et simple est devenu le luxe suprême des seuls meilleurs restaurants de la bourgeoisie, sinon le quotidien d'une minorité de provinciaux lucides encore accrochés à la bonne tradition culinaire et protégés par leur isolement géographique, tandis que la masse des (sur)actifs, désormais exploitée au rythme anglo-saxon de la journée continue, se contente d'un kebab ou d'un MacDo, paresse bien compréhensible de ceux qui n'ont plus une minute de liberté pour l'acte le plus vital du bien-être quotidien. Que reste-t-il dès lors de la qualité de vie qui suppose un juste équilibre entre le temps et l'argent, lorsque la France urbaine devient à ce point dépendante du prêt-à-manger ? La réponse ne saurait résider dans la perpétuation d'un tel système, dont le degré de gaspillage fait honteusement écho à la sous-alimentation de trop nombreuses populations de par le monde. Si l'on pouvait mesurer objectivement le nombre d'emplois perdus et de vies gâchées par la mondialisation faussée qui nous est imposée en matière alimentaire, faute de respecter l'intérêt majoritaire d'une vraie démocratie et son équilibre socio-économique subséquent, les Français opteraient à coup sûr pour une relocalisation des ressources et des produits alimentaires, quitte à avoir dix fois moins de pseudo-références disponibles dans leurs supermarchés, pour le plaisir cohérent de produire plus localement, de n'importer que le strict nécessaire tout en maîtrisant les provenances et l'information transparente du consommateur, et de multiplier à nouveau les emplois locaux utiles dans ce secteur, autant que le pouvoir d'achat collectif qui les accompagne. Cela n'enlève rien à l'intérêt des grandes surfaces, dont le « juste » succès correspond forcément à un besoin de commodité d'achat bien compréhensible de la part du consommateur, mais tout est une question de degré et de libre choix entre les diverses formes de commerce alimentaire qui devraient être maintenues, or le niveau de concentration atteint dans le secteur de la distribution n'a que trop favorisé le double dumping des prix et de la qualité des produits



fournis, accompagnant hypocritement la baisse de pouvoir d'achat et la disparition d'emplois si caractéristiques de la politique économique de ces soixante dernières années.

Ainsi le paysage alimentaire des pays développés restitue-t-il les honteuses extrémités du *beaucoup trop* et du *pas assez*, entraînant la disparition de tous les restaurants indépendants de catégorie moyenne où l'on pouvait bien manger dans un juste rapport qualité-prix, au seul profit des adresses les plus étoilées d'un côté, et des chaînes de pseudo-restauration les plus basiques et standardisées de l'autre, phénomène accéléré par le déclassement croissant d'une classe moyenne désormais privée de sortie au restaurant traditionnel.

Cette évolution qualitativement désastreuse et si nocive pour la santé du plus grand nombre est le résultat logique de la dérégulation généralisée qui caractérise hélas la mono-tendance du marché néolibéral depuis plusieurs décennies, laquelle ne saurait être qu'inversée pour peu que les préférences citoyennes majoritaires soient prises en compte, ce qui sera le cas lorsqu'une société démodiste et tempérante créera bientôt les conditions d'un nouvel équilibre dans notre mode de vie social, au travail tout comme en matière de temps libre. En effet, qu'il s'agisse de production, de transformation, de distribution ou de restauration, et au lieu d'être injustement effacée par le *business du nourrissage* actuel d'humains devenus bêtes de somme, toute la chaîne alimentaire locale ou régionale se trouvera en situation de ressusciter dignement, dans le cadre d'un *équi-libéralisme* bien compris.

Car le libéralisme débridé qui accentue de jour en jour l'injustice des inégalités en pillant les ressources planétaires dans un gaspillage sans précédent est désormais tout sauf *le libéralisme* de son principe originel. Il ne s'agit plus que d'une dictature économique exacerbée par la surconcentration d'un pouvoir abusif entre quelques dizaines, voire quelques centaines d'individus dangereusement malades de leur *ego*. Le véritable *libéralisme* suppose la multiplicité des acteurs, la transparence concurrentielle, le respect de la marge nécessaire à tout partenaire ou fournisseur, la liberté d'entreprendre dès la plus petite échelle, autant de

caractéristiques incontrôlables dès lors que le marché positif se dénature et se corrompt en dépassant une échelle humaine optimale.

Dans le contexte politique, économique et social d'une société démodiste respectant enfin sa propre devise nationale, un certain degré de libéralisme utile devra être jalousement préservé à l'échelon local ou régional, à condition d'être techniquement déconnecté du libéralisme actuel, afin d'en conserver les avantages tout en s'assurant d'en éviter les inconvénients, un peu à la façon de l'indispensable -mais toujours attendue- séparation entre banque de dépôt et banque spéculative, pour caricaturer les choses, en attendant l'exploration économique et sociale du Livre II des *Tempérants*.

Pour l'heure, force est de constater que la libération de toute personne majeure par la garantie du Contrat Citoyen changera la règle du jeu en promouvant les initiatives locales autonomes en matière de libre entreprise, autant qu'en obligeant les actuels leaders économiques à respecter leurs partenaires sociaux et leurs employés par une plus juste rétribution horaire du travail, le but légitime étant de maintenir dans un équilibre nécessaire la délicate balance du fameux trinôme actionnaire-entreprise-salarié (par ordre alphabétique !), s'agissant des plus grandes sociétés. L'important ici est de préciser que le nouveau cadre démodiste sera en mesure de revitaliser et d'autonomiser largement l'économie locale et micro-régionale en la protégeant structurellement de tous les effets pervers de l'économie nationale ou internationale induits par la dérégulation mondiale actuelle.

Dans ce domaine agro-alimentaire, la Loi serait d'ores et déjà en mesure d'imposer bon nombre de progrès très sensibles sans besoin de dépenses budgétaires supplémentaires, si la volonté politique respectait l'intérêt du plus grand nombre, et du consommateur en particulier. Quel serait le coût d'une réglementation interdisant l'abus quasi systématique de ces industries dans l'addition de sel, de sucre, de graisses et de tout autre additif plus chimique encore, pour des « recettes » censées donner du goût aux ingrédients de bases tristement insipides fournis par une agriculture intensive par ailleurs si friande de pesticides ? Comparées

aux dramatiques conséquences sanitaires de cette malhonnête habitude industrielle, de telles restrictions légales ne seraient que foncièrement bénéfiques pour la communauté, et ce, pour un budget dérisoire, tout en réduisant à terme l'essentiel de nos dépenses médicales. Mais il est de l'intérêt privé des *sur*-dominants économiques et politiques de se gaver en tant qu'actionnaires des secteurs si tristement complémentaires de l'industrie chimique phytosanitaire, de l'industrie agro-alimentaire, des laboratoires pharmaceutiques et autres infrastructures logistiques ou autoroutières, au point d'être plus sensible aux sirènes des lobbies qu'au droit universel attaché à la santé, à l'opposé des options que formulera une majorité citoyenne directe constitutionnellement garantie.

Dans le domaine de l'éducation et plus encore de l'information du consommateur, l'hypocrisie des normes européennes ou nationales est tout aussi évidente, concernant en particulier la provenance de tous les ingrédients constitutifs des produits alimentaires composites, tandis que l'étiquetage, rendu souvent illisible ou inintelligible, décourage une clientèle trop pressée. Qui plus est, en lieu et place de la transparence informative nécessaire, la Loi tolère les slogans de marketing fallacieux et autres appellations trompeuses pour vanter tous les produits sur une surabondance d'emballages aussi inutile que polluante.

La provenance de tous les ingrédients, ainsi que leurs conditions sociales, techniques et écologiques de production, sont autant de détails nécessaires au consommateur averti, pour peu que la présentation en soit plus visible et que les logos européens correspondent à une authentique exigence de qualité sanitaire minimale, ce qui est très loin d'être le cas. D'où les scandales à répétition, tel que celui des lasagnes à la viande de cheval, révélant l'incroyable périple commercial du « minerais » ainsi recomposé pour maximiser les profits des intermédiaires aux dépens du consommateur, ou cet autre affaire plus récente des faux steaks à base de peau et d'abats achetés par un organisme officiel pour le compte les plus démunis d'entre nous. Il suffit de lire l'expression trop fréquente « *origine U.E. et non U.E.* » pour comprendre que le produit en question peut conséquemment venir de n'importe où, sans la moindre garantie qualitative minimale, à la façon des fameux miels frelatés ou totalement

artificiels importés de Chine. Autant d'aberrations très révélatrices des ravages alimentaires découlant du libéralisme abusif et de son obsession du profit maximisé, avec la bénédiction d'une Europe toujours prompte à signer de nouveaux accords commerciaux intercontinentaux.

Il est aisé de comprendre qu'une démocratie digne de ce nom ne permettrait jamais de telles dérives, dont les effets pervers s'imposent grâce à la complicité bienveillante des pouvoirs publics nationaux et européens depuis que le libéralisme est aux manettes de la politique, via les fausses majorités qui gouvernent les peuples concernés. Au contraire de cette injuste évolution, loin de supprimer le commerce durable et *de facto* nécessaire, la République délodiste aura pour principal avantage d'interdire tous les *abus* de position dominante et de contenir tous les acteurs de l'alimentation dans la juste limite de leur rôle économique et social le plus positif. Sachant que « *les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* », comme le précise l'Article Premier de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen*, le cadre constitutionnel a logiquement pour devoir de limiter par la Loi les comportements excessifs de tout pouvoir privé inapte à s'autoréguler, afin d'en éviter les écoeurantes conséquences en termes de surproduction et de surconsommation, ce qui ne peut s'accomplir qu'en laissant s'exprimer l'intérêt général de la plus large majorité citoyenne possible.

Car la pire conséquence observable du point de vue écologique et sanitaire trahit avant tout le gaspillage alimentaire des pays les plus riches en même temps que le *pillage* des plus pauvres, tandis que les uns sont condamnés à un gavage empoisonnant, et les autres, aux affres de la famine ou de la malnutrition chronique. Qui peut prétendre dès lors que le libéralisme sans limite optimise magiquement le bien-être en un Paradis terrestre, et que la logique aveugle d'un Bolsonaro décimant la forêt amazonienne n'est pas, directement ou non, liée aux aberrations du marché européen, entre autres continents ?

## 4 - Le Défi Écologique.

S'il est un domaine où tout le monde s'accorde pour dénoncer les méfaits de la surcroissance imposée par la logique du profit financier comme unique finalité de la vie, c'est bien celui de l'écologie et de la sauvegarde de notre environnement planétaire, tant l'urgence absolue d'une remise en cause *systemique* est devenu patente. Le triste constat désormais officiellement admis démontre que tous les voyants sont au rouge vif en la matière, conséquence directe du gaspillage de ressources et d'énergies résultant de la société de surconsommation si chère aux néolibéraux, révélant au passage l'inconséquente contradiction de nos dirigeants entre leurs discours et leurs actes, tandis que la majeure partie de leurs décisions fait supporter aux citoyens les plus modestes le coût de la lutte contre le réchauffement climatique, en culpabilisant ainsi les victimes de leurs propres choix politiques irresponsables.

L'impasse écologique du capitalisme commercial et financier s'aggrave d'autant plus que seule l'Europe s'en émeut suffisamment en paroles, tout en jouant pleinement le jeu mondial du développement anarchique des pays et autres continents émergents, et sans nullement remettre en cause le triste leadership américain qui fait honteusement mentir l'adage selon lequel l'exemple doit venir d'en haut. Il en résulte une dépression collective, une démoralisation généralisée aggravée par nos amplificateurs médiatiques et pathétiquement exprimée par une Greta Thunberg aux accusations hystériques, sans pour autant qu'une solution de secours puisse être sérieusement proposée. Ainsi la pollution engendrée par un système de valeurs devenues strictement boursières nous conduit-elle au spectacle déprimant d'un inéluctable réchauffement planétaire humainement aggravé, ainsi que plus directement encore à la disparition de la biodiversité via l'empoisonnement de la Nature.

Toutefois, il est à remarquer que l'actuel débat est quelque peu faussé par l'excès de zèle et la surenchère de pessimisme, au point de cacher de très nombreuses initiatives des plus prometteuses, et même de

fausser gravement notre jugement sur la responsabilité de l'homme dans cette très inquiétante évolution. Les multiples catastrophes écologiques décrites sur terre comme dans les océans sont bien réelles, chiffrables et qualitativement mesurables en termes de menace sur la biodiversité via la disparition de nombreuses espèces naturelles. Mais la dramatisation abusive peut s'avérer contre-productive lorsque l'on ne décrit que les effets négatifs d'un phénomène qui nous dépasse en grande partie, avec le risque que cette juste alerte climatique soit détournée en prétexte pour nous en faire ignorer les causes profondes. Il ne fait aucun doute que la pollution humaine contribue gravement à l'effet de serre observé, et dès lors à l'accélération du réchauffement climatique, mais les géologues reconnaissent aussi que notre planète bleue, dans sa longue histoire bien antérieure à l'apparition des humains, a connu d'incroyables péripéties climatiques, parfois presque aussi rapides, ainsi que des changements magnétiques tout aussi subits qu'imprévisibles. Dans ces conditions, les scientifiques devraient faire montre de plus de « modestie » pour leurs modélisations de tendances, sous peine d'être typiquement accusables d'anthropocentrisme.

Il est indéniable que les ressources planétaires n'autorisent pas la généralisation, par ailleurs inutile à ce point, des modes de production et de consommation imposés par le capitalisme financier, du moins dans les disproportions de la croissance à tout prix, ce qui remet en cause l'avenir proche de ce système scandaleusement injuste. Il est tout aussi évident qu'une forme de décroissance sera inéluctable et que nombre d'*excès* du mode de vie occidental devront se voir gommés sur toute la surface du globe. Mais le pessimisme ambiant est en réalité exacerbé par l'absence de solution de remplacement, ce qui pousse les chercheurs et commentateurs à exagérer la proportion de la responsabilité humaine dans ce phénomène si inquiétant.

Le point de vue tempérant est nettement plus optimiste, d'abord en remettant l'homme à sa juste place « insignifiante » face à la toute-puissante Nature, mais sans pour autant tomber dans l'excès contraire d'un angélisme béat. L'évolution climatique de la Terre dépasse de très loin le pouvoir de nuisance des fourmis humaines que nous sommes, car

l'immense volume de l'atmosphère, des océans et autres continents ne saurait craindre l'Humanité microscopique qui s'en prétend maîtresse, et les forces planétaires en jeu peuvent expliquer nombre de phénomènes naturels aux conséquences incommensurables, impliquant par exemple des alignements critiques de planètes pouvant cumuler leurs attractions, une suractivité solaire, des variations de distances interplanétaires et autres équilibres magnétiques subtils, voire telle variation périodique de forces telluriques uniquement terrestres, pouvant perturber durablement et même très rapidement notre climat autant que notre environnement. À la moindre variation de ces paramètres fondamentaux sur l'échiquier gigantesque de l'Univers, les phénomènes induits d'attraction perturbent aussitôt les courants marins et aériens, affectant en premier lieu les nuages à travers leurs effets climatiques aux conséquences cycloniques visibles, tandis que plus profondément encore, la croûte terrestre et semi flottante des continents s'en trouve logiquement sujette aux éruptions volcaniques et autres tremblements de terre. Or, malgré tout leur docte savoir et leur mérite, les scientifiques n'ont aucun moyen de prévoir les prochains caprices planétaires, ni de répartir indubitablement les causes humaines ou naturelles des variations observées, y compris concernant la fonte des glaciers ou de la banquise, entre maintes autres évolutions.

Par ailleurs, bien que notre humanité mercantile transforme son environnement en infâme poubelle tout en aggravant partiellement ces phénomènes naturels cycliques, et indépendamment de la conscience d'une solution politique, économique et sociale bientôt à portée de main grâce aux prochaines *Réflexions*, l'optimisme délodiste en matière de climat réside dans l'observation de la force vitale de Dame Nature, via son adaptation spontanée à tout traumatisme sérieux, selon le principe de l'évolution des espèces si justement décrit par Charles Darwin. Du strict point de vue de sa condition d'abord animale et de sa subsistance biologique, l'être humain fait partie intégrante des espèces naturelles et a parfaitement le droit de se développer, même aux dépens de certaines autres espèces qui lui seraient géographiquement incompatibles, dans la mesure et limite logique du respect de son propre intérêt. Nous savons déjà combien cette borne a été dépassée depuis longtemps, et à quel point la société de remplacement qui s'impose urgemment devra définir

un juste équilibre entre l'homme et son précieux environnement de flore et de faune, comme en témoigne par exemple le fameux débat, hélas non démocratique, entourant la réintroduction des loups et des ours dans les montagnes françaises.

Avant même d'entrevoir les effets si prometteurs de la future République Délodiste et Tempérante sur l'équilibre indispensable du rapport écologique incluant les humains *dans* leur environnement, il est bon de constater aussi que la Nature a toujours le dernier mot, et sait se régénérer ou s'adapter avec une incroyable rapidité sitôt que les causes de pollution régressent ou disparaissent, tandis que même en situation de grave perturbation, les espèces animales et végétales se plient aux circonstances en développant de surprenantes résiliences organiques, voire en se remplaçant aussitôt selon le principe bien connu qui veut que ladite Nature ait « horreur du vide ». Tout cela pour en déduire que le suicide collectif annoncé à grands cris n'est pas inéluctable, et que les annonceurs d'une fin du monde « imminente » ne sont que des faux prophètes devenus les idiots utiles des pouvoirs en place. Le défaitisme de la peur panique est tout sauf une solution au problème écologique, pour peu que les citoyens décident de reprendre leur destin en main via la Démocratie Locale et Directe, seule façon d'inverser la vapeur en faveur de *tous* les êtres vivants, dont nous sommes. Autant dire que la solution délodiste est urgemment nécessaire, tant il serait ici naïf de compter sur la minorité dominante pour remettre en cause ses abus, et ce d'autant plus que le capitalisme est passé maître dans l'art de récupérer à son profit ses pires erreurs et contradictions, ne serait-ce, ici, que via la rentabilisation et la délocalisation de l'industrie du recyclage, par exemple. De la même façon, il serait hélas inutile de compter sur un parti écologiste regroupant un *patchwork* d'opportunistes incapables de se supporter entre eux et n'ayant aucune solution d'ensemble cohérente à opposer au pouvoir en place. Enfin concernant ce dernier, il serait tout aussi vain d'espérer une saine préoccupation écologique de la part d'un système aussi subtilement pernicieux en matière de communication, à l'instar du double langage vert-tige et or-lingot de notre actuel premier de cordée.



## 5 - La Décroissance Tempérante.

Puisque, de toute évidence, le capitalisme est allé beaucoup trop loin dans le gavage de ses citoyens par la surconsommation grâce au pillage des ressources autant qu'à l'asservissement de la quasi-totalité de chaque peuple, l'urgente conversion de la croissance économique en progrès social via la Démocratie Locale Directe ne pourra que gommer à terme tous les abus commerciaux du libéralisme financier, en même temps que leur désastreuses conséquences humaines et écologiques. La libération des citoyens, autant que la prise en main locale et nationale de leur destin collectif, leur laissera enfin la possibilité d'un *choix* entre temps et argent, dans une société enfin mûre pour l'ère post-industrielle de la juste répartition entre travail et loisirs, ce qui obligera bon gré mal gré les décideurs et influenceurs sociaux, politiques et économiques à respecter la priorité du bien commun et de son cadre environnemental. La décroissance ne signifie-là en aucun cas un « *arrêt complet* » imposé à l'aventure humaine, laquelle poursuivra toujours sa logique évolution grâce aux recherches, découvertes et autres inventions, mais la maîtrise démocratique de chacun des niveaux décisionnels saura garantir pour la première fois l'intérêt général ou *collectif*, tandis qu'une saine prise de conscience des responsabilités écologiques de l'individu comme de la société ne pourra logiquement que préserver les intérêts communs de la Nature et de l'Humanité, le respect de la première étant dès lors perçu comme la condition préalable à l'épanouissement de la seconde.

De fait, chaque vie terrestre suppose une consommation, toute consommation suppose une destruction, et toute destruction suppose une pollution plus ou moins naturelle de l'environnement, à l'instar de nos besoins quotidiens d'alimentation. Tout n'est donc qu'une question de *juste proportion*, et à cet égard, le drame historique du capitalisme est de dépasser systématiquement les limites de la tempérance, tant par la multiplication de besoins parfaitement inutiles au bien-être que par les conditions de fabrication de mauvais produits tout spécialement étudiés pour être remplacés le plus tôt possible.

Le premier piège, fondé sur l'individualisme forcené des besoins dictés par la publicité, consiste en une manipulation des citoyens via les pires sentiments que sont la jalousie, la gourmandise, l'avarice, le souci de la réussite matérielle ostentatoire, ainsi que toutes les pulsions les plus irrationnelles et bestialement primaires dans lesquelles l'instinct de domination se nourrit du triple amalgame de l'argent, du pouvoir et du sexe, le tout sous-tendu par la frustration permanente de vouloir acquérir ce que l'on ne possède pas encore, sans même avoir le temps de profiter de ce que l'on a déjà. Piégé dans sa folle course à l'*avoir*, l'*être* perd ainsi la notion de son bien, autrement dit du bien-*être*, et finit par se *faire avoir* en plaçant le niveau de vie au-dessus du mode de vie. Autant dire que le néolibéralisme ne flatte pas le meilleur de l'humain en nous transformant en machines à produire et consommer dans une économie qui, très loin du ruissellement promis par ses leaders, ne fait qu'aspérer l'âme et la vie de populations entières, en même temps que leur pouvoir d'achat, via le marché et le fisc.

En libérant tous les citoyens du souci de la survie et de la quête d'un bien-être matériel déjà *suffisant* grâce aux garanties réciproques du Contrat Citoyen, la société délodiste laissera entre les mains de chacun le pouvoir crucial de choisir la teneur de sa vie personnelle ou familiale, et donc de doser en toute connaissance de cause le nécessaire panachage entre « temps et argent », activité lucrative ou associative, créativité ou consommation, réduisant d'autant les besoins irrationnels promus par la société de surconsommation. Car, loin d'être l'apparence d'un excès de choix entre des milliers de choses toutes plus inutiles les unes que les autres (et souvent faute de temps), la véritable Liberté suppose la libre option d'un *compromis* individuel entre les deux données fondamentales que constituent le temps et l'argent, à la façon d'un curseur ajustable pour panacher ces deux éléments aussi vitaux que complémentaires. Or, l'absence de toute garantie citoyenne égalitaire et minimale, jointe à la pression vitale et coercitive des rapports de travail en milieu néolibéral, ne laisse hélas jamais le choix d'un tel compromis et n'encourage que l'extrémisme de la binarité du tout ou rien, ce qui est l'exact contraire de la Liberté. Le résultat écologique de ce piège généralisé est visible

dans la pollution même de nos villes et banlieues en raison des trajets quotidiens imposés autant par la publicité de la maison modèle que par les coûts exorbitants de l'immobilier urbain, sans compter le fait que tous les objets achetés sans être utilisés faute de temps libre sont autant de sources inutiles de pollution matérielle, a fortiori lorsqu'ils sont plus tard jetés en déchetterie, comme tant de meubles ou autres équipements électroménagers simplement démodés, ou très souvent réparables.

Cela nous conduit ainsi à considérer le produit lui-même et son processus de fabrication, dont les impacts écologiques s'avèrent de deux ordres principaux. D'abord, par un intérêt commercial à courte vue, la qualité de la plupart des biens de consommation supposés durables est délibérément limitée via l'obsolescence programmée ou la fragilité de certains éléments, et l'impossibilité technique, réelle ou prétendue, de réparer l'objet le cas échéant, ce qui multiplie inutilement l'obligation de renouveler le matériel, et encombre d'autant nombre de déchetteries. Ensuite, les conditions de fabrication desdits produits impliquent hélas la délocalisation planétaire parfaitement inutile et gravement polluante que l'on sait en raison des transports impliqués, sans compter le nouvel esclavage qu'elles entraînent dans les pays à bas coût, ni l'impossibilité de contrôler les dérives du travail des enfants ou des marchés parallèles. Plus personne n'est ici dupe de l'hypocrisie des pouvoirs publics en la matière, particulièrement à l'échelle européenne, alors que nombre de mesures légales sans aucun budget nécessaire pourraient rationaliser l'essentiel des produits afin de les rendre compatibles, par exemple en uniformisant les cartouches d'encre ou les chargeurs de téléphones, ce qui n'est toujours pas le cas malgré les promesses gouvernementales. La multiplication des modèles aux fins de marketing commercial induit également l'aberration de chaînes de production multiples, de stocks d'invendus et autres encombrements des réseaux logistiques, sans aucun intérêt pour le consommateur final, et toujours aux dépens de ressources planétaires limitées.

À cet égard, les *excès* de la logique libérale dans le domaine de l'industrie textile sont d'autant plus flagrants qu'il s'agit d'un secteur extrêmement polluant, au sein duquel la qualité des produits et leur

durabilité n'ont cessé de régresser, au point que les consommateurs dont le pouvoir d'achat rétrécit constamment sont contraints de renouveler leurs achats à un rythme indécent, pour une dépense totale finalement très supérieure au choix d'un vêtement durable de bonne qualité. Ces techniques commerciales de braderies trompeuses et quasi permanentes, dont on retrouve le principe dans les produits dits « premiers prix » de l'électro-ménager, du bricolage ou de tout autre domaine, sont la source d'un gaspillage éhonté aux effets écologiques désastreux et rendent les citoyens captifs malgré eux, à plus forte raison lorsqu'ils s'endettent, bercés par les promesses du paiement différé et autres avantages clients.

Contre de telles pratiques, ouvertement malhonnêtes, l'avenir devra, ne serait-ce là que par nécessité écologique urgente, interdire la production de produits sans qualité minimale de durabilité, ce qui peut très bien se contrôler grâce à des critères techniques imparables, tandis que l'éducation et l'information transparente des citoyens pourra les rendre consciemment responsables de leurs choix. Car, dès lors que la qualité sera assurée pour tous et dûment rendue accessible par la juste rémunération de chacun, les besoins de consommation les plus courants, tout comme les productions correspondantes, seront réduits dans des proportions inimaginables, et ce d'autant plus que beaucoup de citoyens retrouveront le goût de la créativité personnelle ou locale, y compris en matière vestimentaire.

Sans souhaiter que le réchauffement climatique réduise à néant le besoin d'habillement, il est clair que cette industrie écologiquement ruineuse devra réduire drastiquement sa production à destination des pays européens en relocalisant des unités de production à taille humaine, ce que certains employeurs lucides commencent à faire, permettant au passage de préserver *in-extremis* le savoir-faire français pour le plus grand bien de tous, s'agissant ici de l'exemple propre à ces *Réflexions*. De même les goûts et les modes, très souvent pilotés par les catégories socio-professionnelles en l'occurrence « supérieures », témoignent d'un regain d'intérêt pour les matières authentiques traitées naturellement, ce qui ne manquera pas d'influencer la majorité des consommateurs sitôt que ces derniers auront gagné, avec le respect de leurs droits politiques,

économiques et sociaux, la possibilité d'un choix lucide au moment de renouveler leurs vêtements.

La pollution par trop excessive de notre belle planète n'est donc pas une fatalité, mais force est de reconnaître que les bonnes volontés individuelles ou associatives ne sauraient pourtant remplacer le besoin de changer de paradigme politique via une Constitution directement démocratique, tant la règle du jeu ultralibéral sape les bases de toute tentative de réforme en son sein. C'est pourquoi les discours de nos élus resteront si désespérément vains ou creux, et plus encore si bassement hypocrites, aussi longtemps que la mondialisation encouragera, par la concurrence déloyale, non seulement l'exploitation éhontée de toutes les ressources, faune et flore comprises, mais plus encore la paupérisation chronique de la classe moyenne et si largement majoritaire qui cimente toute société civilisée digne de ce nom.

## **6 - Pour un Libéralisme Intelligent.**

Ainsi donc, et à l'instar du domaine éducatif exploré dans notre précédent courrier, l'agriculture, l'alimentation et l'impact écologique de nos méga-sociétés humaines feront l'objet de progrès qualitatifs sans précédent grâce à toutes les initiatives qui pourront être libérées dans le cadre d'une démocratie véritable. D'innombrables idées aussi simples qu'efficaces, renouant précisément avec le bon sens de la Nature, sont déjà exprimées et testées localement sur tous les continents, y compris sous la forme très prometteuse d'entreprises *rentables*, preuve que la viabilité d'un monde écologiquement sain n'est aucunement utopique.

Les expériences probantes sont de plus en plus nombreuses, les solutions potentielles s'avèrent d'ores et déjà disponibles, mais toutes ces innovations techniques ou organisationnelles du bon sens commun se heurtent aux excès de la logique *ultralibérale*, ce qui les empêche de s'épanouir et de se généraliser sitôt qu'elles font le moindre tort à la loi du *surprofit* monopolistique. Certaines de ces innombrables initiatives associatives sont pourtant « publicitairement » soutenues par quelques

multinationales en mal chronique de *green washing*, dans une ambiguïté aussi troublante qu'un discours macronien sur l'écologie, mais il ne faut pas demander l'impossible aux élites dirigeantes lorsque leur politique de facilité consiste à culpabiliser les classes moyennes européennes en les bridant de taxes et de contraintes écologiques supplémentaires tout en délocalisant stratégiquement les productions les plus polluantes dans les pays émergents, ou en signant de nouveaux traités commerciaux intercontinentaux aux effets si destructeurs en matière d'emploi local.

Toutefois, n'en déplaise aux rêveurs du retour à un état de nature idéalisé, le *vrai* libéralisme ne saurait être en cause dans l'essence de sa définition première. La liberté d'entreprendre est tout aussi sacrée que la liberté individuelle d'opinion, de culte ou de mobilité, et les initiatives qu'elle promet depuis la Préhistoire sont la condition même de tous les progrès sociaux et culturels accomplis par les humains, via l'accession à un confort matériel indispensable que seuls les bobos blasés des pays surdéveloppés remettent en cause sans se priver d'en abuser. Le cœur du problème tient donc entièrement dans *l'abus de pouvoir*, dans *l'excès de libéralisme* autorisé par la destruction totale et délibérée des structures régionales et nationales, la soumission du politique à l'économique, la dérégulation systématique, et l'effondrement subséquent des nations, de leurs valeurs sociales et de leur identité culturelle, voire multiculturelle.

Or, précisément, en l'absence d'une République démocratique véritable incluant non seulement des droits politiques, mais plus encore des garanties minimales économiques et sociales, il est inéluctable que le comportement libéral aboutisse à long terme aux pires excès, voire aux plus évidentes contradictions, avec le soutien d'un pouvoir politique non représentatif de l'intérêt général, et en cela d'autant plus facile à corrompre. D'où les actuelles aberrations faussement paradoxales d'un hyper-capitalisme chinois mariant si parfaitement la dictature politique à sa jumelle économique, tandis que, via la désindustrialisation, les pays développés pourrissent sur pied sous l'effet des conséquences sociales de cette évolution régressive, sacrifiant leur pâle couleur démocratique dans la noirceur de régimes de plus en plus policiers, au point de faire

ignorer médiatiquement ou de défigurer politiquement par la caricature la moindre liberté d'expression critique, aussitôt taxée de complotisme, de populisme ou de nationalisme.

Toute l'ambition des copieuses réflexions développées sous le titre générique des *Tempérants* consiste à définir aussi scientifiquement que possible les limites au-delà desquelles nos comportements socio-économiques basculent dans un abus nocif à l'équilibre de la société, afin que par la connaissance partagée d'une réalité objective indéniable, tous les humains *et* citoyens puissent être définitivement réconciliés, en tant qu'individus devenus librement solidaires en communauté. La Paix et la Justice seront alors les meilleures garanties de la pérennité d'un tel équilibre, prévenant le moindre abus de pouvoir, non sans stimuler une néo-liberté d'entreprendre enfin positivée par la garantie d'une égalité minimale.

Tel est l'ambitieux compromis à rechercher par l'intermédiaire d'une nouvelle Constitution Démocratique, Locale et Directe, car c'est bien le cadre institutionnel qui doit définir les règles du jeu, et nous savons à quel point le mode d'emploi de la partie collective qui se joue est faussé, du fait d'être édicté par les pouvoirs *sur*-dominants depuis le début de l'Histoire humaine. La démocratie représentative par élection, issue d'une révolution qui a surtout instrumentalisé le peuple au profit d'une bourgeoisie frustrée par les privilèges de la noblesse, ne saurait désormais suffire pour satisfaire l'irrépressible soif de Liberté, d'Égalité et de Responsabilité ressentie par tous les citoyens. C'est ainsi que notre V<sup>o</sup> République, déroutée de son noble cap Gaullien à travers tous les présidents qui ont été élus depuis lors, montre ses limites et sa faiblesse intrinsèque face à la surpuissance d'intérêts économiques trop égoïstes, et ce, d'autant plus facilement que l'Europe, relayée par de puissants médias privés, choisit désormais par avance les candidats effectivement présidentiables. Dans des circonstances très exceptionnelles, Charles de Gaulle s'était fait tailler une Constitution « sur mesure » (bien trop peu démocratique, mais alors compensée par l'intégrité et le souci du Bien Commun qui habitaient ce grand personnage), hélas sans se douter de l'inconscience citoyenne des pitoyables successeurs qui allaient trahir

son héritage pour la gloire des marchés. Car le ver était déjà dans le fruit de son propre gouvernement, protégé par le cadre si favorable d'une Constitution républicaine d'essence monarchique.

Le dramatique paradoxe tient au fait que, pour être pérenne, tout pouvoir s'autorisant des droits sur autrui doit être compensé par un devoir de proportion identique, faute de quoi il devient abusif et injuste, creusant un fossé déséquilibrant et constamment plus profond jusqu'à la crise inévitable qui s'ensuit. À la violence muette de ce pouvoir excessif répond alors tôt ou tard l'explosion de la révolte autant que l'impasse de conflits guerriers agissant comme des soupapes de décompression, pour le plus grand malheur de millions de victimes innocentes. Loin de la fausse *pax romana* d'un ordre fébrilement maintenu par la force de tant de *sur-dominations*, l'humanisme démodé bien compris préfère la Paix « *co-consentie* » en pleine conscience par l'autolimitation individuelle et collective d'un vrai contrat social, mais hélas les hoquets douloureux de notre longue Histoire depuis le siècle des Lumières démontrent que la transmission du pouvoir des citoyens via le principe électoral ne garantit aucunement la Paix civile promise, ni même la Justice sociale qui lui est indissociable. Il faut donc passer de l'obligation d'élire le législateur au droit souverain de voter directement la législation, et plus encore définir explicitement un ensemble de droits et devoirs égalitaires et minimaux, non seulement d'ordre politique, mais également socio-économique et culturel. C'est à ce prix que l'ère attendue pourra pacifiquement éclore, permettant à long terme à l'entière Humanité de profiter d'une planète préservée par une néo-société alliant la Justice des fins à la justesse des moyens, et dans laquelle le surprofit, le surtravail et la surconsommation se verront ramenés aux justes proportions du nécessaire et du suffisant. Alors chacun d'entre nous, parallèlement à tous ses droits et devoirs de citoyen, aura la liberté de s'épanouir sereinement en loisirs intelligents et créatifs, ainsi qu'en entreprises exemptes de toute nocivité sociale ou écologique, pour profiter de relations humaines rendues équitables et fraternelles, car enfin totalement dépourvues de concurrence *vitale*.

Septembre 2019



# Réflexions Citoyennes 10

## De la Revue Ministérielle à l'Actualité

### 1 - Ministères et Délégation Nationale.

Alors que notre revue des principales spécialités ministérielles doit se poursuivre et très bientôt se conclure pour ne pas s'éterniser en un monotone défilé du quatorze juillet, il apparaît déjà clairement qu'en contexte délodiste, la nature même et le fonctionnement de l'ensemble des administrations centrales se trouveront intégralement redéfinis par l'installation d'un véritable pouvoir démocratique ou citoyen à priorité locale, c'est-à-dire communale *et* départementale ou micro-régionale.

L'Assemblée Nationale, composée de Citoyens Délégués tirés au sort sur la base logique de compétences adéquates démocratiquement définies et contrôlées, aura bien sûr pour fonction prioritaire d'établir les lois nécessaires à la préservation de la cohérence nationale, mais le plus souvent en généralisant simplement à cet échelon supérieur les décisions déjà expérimentées localement puis régionalement, puisque l'*initiative* des lois et autres règlements ne sera plus le privilège abusif -car hélas

exclusif- d'élus ou de partis politiques en réalité bien trop minoritaires. Dès lors, le rôle premier du Parlement sera de formuler la Loi nationale ainsi que d'en ajuster l'évolution en fonction directe des préférences majoritaires telles qu'exprimées par l'ensemble des citoyens concernés, seule façon de rester constamment cohérent avec la réalité du « terrain » dans ses ramifications les plus concrètes et locales.

Ainsi, l'inversion nécessaire de la flèche du pouvoir qu'imposent la logique démocratique d'une part, et le parfait respect de notre devise républicaine d'autre part, aboutiront-ils à la consécration nationale des meilleures innovations citoyennes, le plus souvent démontrées par des expérimentations locales et régionales déjà indubitablement validées, et toujours dans le respect total de la cohérence majoritaire. Par ailleurs, au même titre que n'importe quel citoyen, l'Assemblée Nationale Déléguée pourra proposer de nouvelles lois, initiatives ou projets d'envergure nationale, à condition toutefois d'en soumettre la validation définitive auxdits citoyens sous forme de référendums échantillonnés périodiques.

Compte tenu des principes démocratiques de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs, les nouveaux Ministères devraient se trouver allégés de toutes les responsabilités plus efficacement gérables à l'échelon régional, départemental ou communal direct, tandis que leur « direction politique » se verra quant à elle assumée par les Comités ou Commissions Ministérielles issues de l'Assemblée Nationale Déléguée, de façon surtout collégiale et avec rotation périodique de direction ou de représentation, en lieu et place des actuels ministres-barons politiques et de leurs obscurs aéropages de soi-disant conseillers et experts. Dans ces conditions, tous les privilèges et maints abus de pouvoir associés à la personnalisation de Ministères dépendant si directement du bon vouloir présidentiel de nos actuels monarques républicains se verront remplacés par la transparence totale des décisions collégiales désormais prises par les Délégués Nationaux, dont l'ensemble des actes et dépenses seront constamment contrôlables par les citoyens autant que par les médias, via la transparence de publications comptables en continu.

Cette heureuse simplification délodiste, en autorisant la gestion directe des ministères par les vrais représentants du peuple que sont les citoyens eux-mêmes, fera bien vite oublier le triste folklore médiatique de la nomination d'un premier ministre par un Président tout-puissant, puis d'un gouvernement pléthorique de ministres et autres secrétaires d'état censés exprimer par là un message politique subtil en ménageant les susceptibilités partisans des soutiens intéressés de la plus récente élection. Loin de ce spectacle désopilant, tout juste digne de susciter la curiosité de concierge des journalistes et politologues qui soutiennent « objectivement » cette comédie périodique, le pouvoir politique central méritera enfin la pleine force de loi et l'obéissance issues de sa nature directement et intégralement démocratique, tout en désacralisant comme il se doit les personnages politiques maladivement égocentrés qui nous gouvernent depuis la disparition d'un Charles de Gaulle.

L'efficacité dans l'application des décisions désormais prises par l'Assemblée Nationale et ses divers Comités Ministériels suppose aussi l'affirmation pratique d'une autorité politique dûment représentative sur chacun des Ministères concernés, ainsi que la suppression des pouvoirs obscurs de la très haute administration, dans laquelle certains lobbies et groupes d'intérêts informels ont littéralement infecté les rouages de la République jusqu'au point de faire obstruction à la bonne volonté des ministres les plus intègres. Face à un état de choses aussi paralysant, qui favorise les plus honteux conflits d'intérêts en profitant d'une frontière délibérément « floutée » entre les sphères publique et privée, les futurs Délégués Nationaux devront faire un sérieux ménage, quitte à remplacer périodiquement les hauts responsables administratifs ou à rendre leur travail plus collégial, étêtage d'autant plus souhaitable que l'autonomie administrative plus décentralisée rendra inutile la présence de directions individuelles anormalement puissantes au sommet de l'organigramme de la fonction publique. Autant dire ici que le dégraissage des ministères pourra s'opérer pour la première fois par le haut et dans l'intérêt direct des administrations « de proximité », pour la plus grande satisfaction de tous les administrés et autres usagers des services publics.

Ainsi, alors même que notre revue ministérielle n'est pas encore terminée, il est utile de faire le point pour d'ores et déjà constater qu'en contexte délodiste ou tempérant, l'existence d'un gouvernement désigné par le sommet et séparé du Parlement n'a plus aucune raison d'être, car la séparation des pouvoirs, encore considérée « par défaut » comme une garantie démocratique, n'est que le résultat d'un processus incomplet de démocratisation *par le haut*, démarche historique compréhensible mais de fait opposée à la construction *par le bas* de la République Délodiste. Pour être encore plus précis, le changement historique capital que les Tempérants pourront bientôt apporter à l'aventure sociale de l'Humanité consistera précisément à inverser la tendance historique naturelle d'un pouvoir politique toujours plus ou moins usurpé, soit par la force, soit via une constitution faussement démocratique, inversion rendue possible grâce à la construction d'une solution humaine propre à nous libérer de toute soumission illégitime, c'est-à-dire non librement consentie par la majorité des citoyens à chaque étage institutionnel.

En effet, l'évolution des sociétés très diverses qui se succèdent depuis l'apparition de l'homme sur la Terre démontre non seulement la précarité à long terme des pseudo-civilisations fondées sur un pouvoir imposé d'en haut ou insuffisamment démocratique, mais plus encore le besoin irrépensible de justice sociale autant que politique ressenti par tous les humains, tandis que l'actuelle défiance ouvertement exprimée par les peuples de la quasi-totalité des nations envers leurs dirigeants révèle de plus en plus violemment leur juste impatience en la matière. Les émeutes, révoltes et autres expressions de désarroi politique via les tendances populistes, si tristement observables de nos jours sur tous les continents, sont autant de preuves paradoxales de l'obsolescence des fausses démocraties et de l'attente fébrile d'une solution nouvelle digne de l'espérance humaine, propre à nous libérer de la pesanteur de notre violence naturelle et de son dernier avatar, l'ultralibéralisme mondialisé. Malheureusement, se plaindre, critiquer ou s'opposer ne seront que de vaines réactions condamnées à l'échec de la récupération politique aussi longtemps qu'une solution nouvelle, pacifique, cohérente et transparente ne sera pas disponible et réclamée par une écrasante majorité populaire. Car c'est seulement en sachant ce que l'on veut qu'on acquiert la force

(et le droit) de refuser définitivement ce que l'on ne veut pas (ou plus), ce qui ne peut s'opérer qu'à travers un progrès culturel majoritairement approuvé.

Comme tant d'exemples le démontrent dans l'Histoire aussi bien que dans l'actualité la plus récente, la soi-disant séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, résulte en théorie du besoin de contrôler « un minimum » ou de tenter d'atténuer quelque peu la toute-puissance présidentielle, via un inextricable amoncellement de procédures toujours plus complexes, lesquelles cultivent une illusion de démocratie tout en procurant maintes fonctions redondantes à la caste dominante. De fait, par la grâce d'un droit constitutionnel abusif et donc illégitime, l'Elysée fait la pluie et le beau temps, du moins en France, et ce, d'autant plus facilement que les modalités d'élection, présidentielles puis législatives, permettent à une infime minorité de gouverner sans opposition possible, comme en témoigne encore l'actuelle discipline imposée à la majorité parlementaire macroniste au moment d'écrire ce chapitre, tandis que la Justice, bien que plus ou moins dépendante du Garde des Sceaux, finit par interférer de plus en plus ouvertement sur le débat politique et les enjeux sociétaux sans être pour autant plus légitime, démocratiquement parlant.

Cette pseudo-démocratisation, trop partiellement *octroyée* par le pouvoir suprême au rythme des crises et des régimes qui se succèdent, aboutit à l'actuel imbroglio constitutionnel, administratif et procédural, aussi inutilement complexe que financièrement ruineux, au sein duquel notre actuel Président nage comme un poisson dans l'eau, comme il a pu si brillamment le démontrer lors de son Grand Débat National, en guise de « réponse » à la crise des Gilets Jaunes. Malheureusement, l'aisance évidente des énarques et autres « sachants » en la matière se heurte au simple bon sens des « ignorants » qui subissent les conséquences de cet enfumage politique permanent, dont la complexité délibérée ne parvient plus à cacher l'injustice fondamentale, tant politique qu'économique ou sociale, aux effets culturels si dévastateurs en termes de décadence et de violence multifformes.

En réalité, la multiplication de tous ces rouages constitutionnels et administratifs centralisés est devenue un prétexte à créer un nombre incalculable d'emplois fictifs dont profitent tant de hauts fonctionnaires, experts et autres soutiens politiques, sans aucune utilité avérée dans la pratique, tandis que les innombrables travaux, études et rapports qui en émanent se réduisent trop souvent à de simples outils médiatiques pour faire accroire aux citoyens que leurs problèmes sont pris au sérieux. Le moins que l'on puisse dire est que l'inefficacité d'un tel système croît de façon exponentielle en fonction directe de sa complexité délibérée, sans pour autant garantir la moindre transparence, comme en témoignent les situations de conflits d'intérêt et de copinages douteux qu'une certaine presse encore indépendante révèle chaque semaine à ses lecteurs.

Ces dérives quantitatives et qualitatives sont le résultat inévitable d'un système de pouvoir central construit à l'envers de tout bon sens démocratique, alors que nous devinons déjà à quel point les mécanismes constitutionnels et administratifs pourront se simplifier à l'extrême sitôt que le pouvoir central dépendra enfin directement et exclusivement des citoyens. Du fait que la source du pouvoir politique délodiste résidera en chaque citoyen via sa communauté locale, départementale ou régionale, le pouvoir central deviendra le réceptacle nationalement coordonné de l'ensemble des décisions majoritairement approuvées, via un processus logique de délégation nationale, au lieu d'être accaparé par une minorité illégitime et de s'imposer sans discernement *contre* l'intérêt et l'opinion majoritaires, comme c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui.

Dès lors que la préférence majoritaire dictera obligatoirement les futurs choix politiques nationaux selon l'ordre de priorité voulu par les citoyens, l'Assemblée des Délégués Nationaux pourra non seulement légiférer, mais aussi *gouverner* par l'intermédiaire de ses divers Comités Ministériels, en suivant des procédures dès lors grandement simplifiées par rapport à celles qui paralysent la situation actuelle, et ses décisions pourront s'imposer à tous les citoyens d'autant plus facilement qu'elles seront l'expression directe de la volonté populaire du moment, dans le respect constitutionnel des libertés minoritaires compatibles avec la Loi.

## 2 - Armée, Affaires Étrangères et Politique Internationale.

Pour en revenir à la revue des agrégats politiques nationaux en essayant d'imaginer les tout nouveaux enjeux que la Démocratie Locale Directe autorisera vraisemblablement, il est un domaine où l'abus de pouvoir présidentiel se trouve constitutionnellement instauré, dans la mesure où, selon la vision gaullienne de la V<sup>o</sup> République, la politique extérieure relève encore du seul Président de la République, tandis que le gouvernement est censé être responsable de la politique intérieure. Cette répartition du pouvoir, taillée sur mesure pour Charles de Gaulle, a très largement dérivé depuis lors jusqu'à consacrer l'omniprésence du Président dans tous les domaines politiques, au point de transformer le Premier Ministre en simple exécutant de la volonté présidentielle.

Il n'en reste pas moins vrai que, comme déjà mentionné dans un précédent chapitre, le droit et le pouvoir d'engager un pays tout entier vis-à-vis de l'étranger, soit en matière d'implication militaire, soit via n'importe quel traité international, constitue non seulement l'héritage le plus direct d'un passé autocratique, mais, par-dessus tout, la négation de la démocratie la plus élémentaire.

De quel droit une seule personne peut-elle obliger des dizaines de millions de concitoyens à respecter et subir le moindre engagement international sans l'accord *majoritaire* préalable, explicite et *direct* de ces derniers ? Sachant que, précisément, l'actuel détenteur du pouvoir suprême n'est élu que de façon très partiellement démocratique, au point de ne plus représenter désormais en France que 15 à 20 % des électeurs au premier tour des élections, il est inévitable qu'il prenne des décisions internationales hélas contraires à la volonté majoritaire du peuple, ce qui est tristement confirmé par l'actualité la plus récente, autant que par la façon dont un Nicolas Sarkozy s'est assis sur le vote référendaire contre la constitution européenne en signant le traité de Lisbonne. De fait, bien loin des grands principes d'indépendance et d'intégrité d'un Général de Gaulle, les affairistes qui gouvernent depuis Valéry Giscard d'Estaing

n'ont eu de cesse de servir des intérêts privés minoritaires dans presque chacune de leurs décisions ou négociations internationales, y compris en matière de construction européenne.

Conséquemment, la plupart des traités commerciaux signés par nos dirigeants ne favorisent que les plus grosses entreprises d'envergure multinationale au détriment des PME qui disparaissent les unes après les autres sous l'effet pervers de l'hyper-concurrence déloyale imposée via l'ouverture des frontières commerciales, tandis que les « interventions » militaires décidées par le fait du Prince ruinent notre budget national en même temps que notre image d'indépendance ou de non-alignement, entraînant dans leur sillage tordu l'effet boomerang d'une immigration incontrôlée et de maintes vengeances terroristes à domicile, aux dépens de la sécurité et de la vie même des citoyens.

L'Armée Française, fleuron national de réputation mondiale, est pour l'essentiel un parfait exemple de loyauté et de neutralité politique au service de la République, apte à garantir la Paix vis-à-vis des dangers extérieurs, rôle primordial tout aussi indispensable que celui de la police face à toute violence ou criminalité intérieure. Devenue professionnelle et plus compétente encore grâce aux savoir-faire pointus qu'implique la sophistication croissante des armements, la « grande muette » permet de faire face à toute situation d'urgence dans le monde hélas toujours aussi instable des rapports de force internationaux, en s'adaptant efficacement aux nouvelles formes de *guérillas* nourries par le néo-terrorisme et ses trafics les plus divers.

Mais force est bien de constater que cet outil nécessaire, dont l'existence et le maintien conditionnent notre liberté collective, peut se trouver détourné de son rôle ô combien noble et légitime de *Défense Nationale* sitôt que les décideurs politiques font passer au premier plan certains intérêts économiques, ou même électoraux. D'où l'ambiguïté de nombre d'interventions et alliances militaires décidées sans concertation transparente ni aval démocratique pour des raisons souvent inavouables, judicieusement couvertes par le secret-défense. Ce triste détournement ou abus de pouvoir reflète militairement les manœuvres contradictoires



d'une diplomatie dont le double langage complique à loisir la moindre situation, allant jusqu'à permettre aux actes de faire mentir après coup les déclarations d'intentions médiatiquement affichées. Or, à l'instar des discours de politique politicienne intérieure, c'est bien l'accaparement minoritaire du pouvoir de décision et son usage abusif qui justifient le besoin de mentir sur le fond en fuyant toute transparence, sous le faux prétexte de la complexité qui en résulte, au point que l'Armée Française se trouve aujourd'hui réquisitionnée en Vigie-Pirate pour combattre un ennemi devenu intérieur, tandis que la frontière républicaine dont elle est censée garantir l'intégrité via les douanes a disparu au fil de traités européens visiblement contraires à l'intérêt majoritaire des citoyens.

À l'opposé de ces réservations de pouvoirs aussi traditionnelles qu'aberrantes, la future République Délodiste autorisera une politique internationale assainie et parfaitement cohérente, car dictée par l'intérêt majoritaire d'un peuple foncièrement pacifique, et conséquemment apte à s'afficher en toute transparence. Tous les « conflits » internationaux, y compris la concurrence du marché ultralibéral mondialisé et la guerre commerciale de son néo-colonialisme, sont les fruits amers de décisions autocratiques prises contre l'intérêt majoritaire, le plus souvent dictées par la minorité dominante et dans son seul intérêt à court terme, ce qui constitue là un déni permanent de démocratie. L'incohérence apparente des politiques internationales, de leurs ingérences postcoloniales et du double langage diplomatique qui les sous-tend, cache la parfaite logique des intérêts véritables en jeu, dont la priorité strictement économique et financière a remplacé les notions de respect et d'indépendance si chères au Général de Gaulle. Il apparaît donc que, dans ce domaine crucial des relations internationales, on ne saurait en aucune façon compter sur la probité individuelle d'un Président pour compenser les risques inhérents à une Constitution insuffisamment démocratique.

S'agissant aussi bien des traités internationaux d'ordre politique ou commercial, que des opérations militaires extérieures, la République délodiste impliquera l'approbation préalable de l'Assemblée Nationale Déléguée à la majorité absolue, dûment sécurisée par une confirmation référendaire échantillonnée pour garantir l'accord du *Peuple*. La gravité

des décisions impliquant le pays dans son entier vis-à-vis de l'étranger mérite en effet un débat national préalable, ne serait-ce qu'à travers une procédure référendaire d'urgence le cas échéant, afin que toute décision afférente puisse être réellement prise au nom des Français, et non plus au nom d'une France fictive dont le destin appartiendrait tout entier à un quelconque Président solitaire. En l'occurrence, le prétexte de réactivité immédiate en situation d'urgence absolue de type nucléaire tient plus de l'épouvantail que de toute autre chose, dans la mesure où, en s'appuyant sur une surveillance militaire permanente, le repérage de toute attaque nucléaire en provenance de l'étranger semble nettement plus efficace que l'anticipation d'actions terroristes à domicile. Il est certes logique que les négociations internationales impliquent politiquement un chef d'État représentant l'intérêt *majoritaire* du pays, et que ce dernier puisse faire des Propositions ou suggérer de nouvelles options stratégiques en fonction de l'évolution des contextes extérieurs, mais il est pour autant illégitime que la moindre décision personnelle soit prise en la matière sans l'accord majoritaire des citoyens, via la double sécurité mentionnée ci-dessus.

En contexte délodiste, et de par la volonté d'un peuple a priori pacifiste et humaniste, la Défense Nationale sera sans doute cantonnée à sa fonction légitime de protection de l'intégrité territoriale républicaine ainsi que de secours éventuel -et très exceptionnel- aux Français qui se trouveraient directement menacés à l'étranger. Mais toute autre action militaire extérieure constitue *de facto* une ingérence de type colonial ou postcolonial totalement illégitime, propre à embourber notre nation dans des situations internationales inextricables, trop souvent entretenues tout exprès pour servir les intérêts financiers de l'industrie de l'armement ou pour promouvoir d'obscurs intérêts commerciaux dits « stratégiques », et ce, même en cas de demande d'assistance de la part de pays étrangers. En réalité, toute situation impliquant une action militaire internationale devrait relever de décisions prises dans le cadre d'une O.N.U. refondée, associant *démocratiquement* l'ensemble des pays du globe, et utilisant une armée *ad hoc* sans la moindre identité nationale. En effet, selon le principe du respect de l'indépendance et de la souveraineté des peuples, aucun pays isolé, ni aucune alliance *minoritaire* de nations, n'a le droit

d'intervenir, militairement ou non, sur quelque territoire étranger que ce soit, sauf en cas d'urgence absolue de secours humanitaire *réclamé*, et l'Histoire récente montre assez bien que les nombreuses interventions, occidentales en particulier, n'ont fait qu'aggraver chaque situation aussi critique, en déstabilisant le fragile équilibre des forces en jeu, au point d'importer en retour d'ingérables conséquences à domicile, sous forme d'immigration abusive, de conflits intercommunautaires et de terrorisme vengeur. La majeure partie des situations ubuesques d'aujourd'hui n'est que le résultat d'ingérences indues, autrement dit d'abus de pouvoir en provenance des pays les plus riches ou les plus puissants, toujours au détriment des peuples concernés de part et d'autre de ces coups de force politiques, en écho à la loi de la jungle de l'ultralibéralisme mondialisé, situation brillamment décrite par le génial Hergé à travers la lutte entre les généraux Alcazar et Tapioca, dans *Tintin et les Picaros* (Casterman).

Les Casques Bleus de l'ONU, la Croix Rouge ou le Croissant-Rouge, ainsi que les multiples ONG à vocation humanitaire, sont autant de moyens de venir en aide dans l'urgence aux victimes de situations gravissimes, et leurs actions conjointes doivent se coordonner dans le cadre de décisions *internationales* prises à l'échelle *planétaire*, ce qui n'est pas encore assez souvent le cas. Or, tant que ces opérations seront le fait de quelques grandes puissances occidentales ou asiatiques, elles resteront entachées de toute l'ambiguïté que l'on sait, dans laquelle les plus bas intérêts commerciaux et militaires se déguisent sous les traits des plus nobles prétextes humanitaires. Á long terme, et pour se libérer de la violence qu'induit cette loi de la jungle internationale, mieux vaut décidément compter sur l'évolution démodiste, afin de permettre à tous les peuples de s'affirmer au-dessus de leurs dirigeants respectifs, ce qui constituerait la meilleure garantie d'éviter à jamais les guerres et leurs conséquences d'exodes, de famines et d'épidémies, car les peuples ne deviennent aussi violents que lorsqu'ils sont manipulés par de néfastes idéologies politiques ou religieuses, toujours *antidémocratiques*.

La France est encore une grande puissance militaire, au prix d'un budget aussi colossal que nécessaire en apparence, et pourtant, malgré la sophistication de l'armement et la sur-professionnalisation du métier de

soldat, la sécurité de tous nos concitoyens n'a jamais été aussi précaire, tandis que le démantèlement programmé des frontières remet en cause l'utilité de telles dépenses, transformant l'armée en un vulgaire marché de plus, sans compter le fait que sa raison d'être nationale tend hélas à disparaître sous un amalgame pseudo-européiste totalement improvisé.

Une République délodiste aurait toutes les chances de redéfinir le rôle et la structure de l'Armée Française en la soudant à nouveau à son peuple pour lui faire retrouver l'intégralité de son honneur et de sa légitimité, pour la libérer enfin de tâches et autres contraintes indues, en optant diplomatiquement pour une totale neutralité et une indépendance réaffirmée s'agissant des relations internationales face à chaque conflit ou crise extérieure, seule façon de renouer avec la grandeur respectable d'un pays non aligné, enfin libéré de l'OTAN et de sa tutelle américaine obsolète. Une telle neutralité officielle paraîtrait d'autant plus logique que l'Hexagone est déjà devenu (bon gré, mal gré) une terre d'asile à vocation mondiale, où de très nombreuses minorités n'ont aucun besoin d'importer dans leurs bagages les misères de la violence qu'elles fuient précisément en s'installant en France. Sinon, le résultat n'est autre que la situation présente, avec son irrémédiable lot de conflits importés, de terrorisme et autre communautarisme exacerbé, surajoutant d'inutiles difficultés aux multiples obstacles de l'intégration ou de l'assimilation, vaste sujet de la section suivante de ces *Réflexions*.

Dès lors que toute décision impliquant une action en territoire étranger -via un organisme planétaire- se verra soumise à l'approbation populaire majoritaire, nationale ou échantillonnée, il ne fait aucun doute que toutes nos relations internationales s'équilibreront en respect mutuel et deviendront aussi simples et transparentes que possible, démontrant ainsi à quel point les peuples sont naturellement pacifiques, tandis que la fierté républicaine partagée remplacera avantageusement toute idée de nationalisme belliqueux, offrant la meilleure garantie d'implication citoyenne *défensive* en cas de besoin. En effet, hors les soldats payés pour prendre de tels risques, combien de nos concitoyens d'aujourd'hui seraient prêts à risquer leur vie pour la France, depuis que celle-ci est corrompue par la loi du marché, pervertie dans ses valeurs et devises

républicaines, et ainsi noyée dans le bain opaque de la mondialisation ? La réponse ne fait hélas aucun doute, en l'absence de tout bien *commun* digne d'être défendu au péril d'une vie citoyenne.

Mais tout sera différent dans le cadre d'une République rendue enfin démocratique par sa constitution démodiste, au point que la défense des principes universels de notre devise nationale -et de leur *réalité* !- transformera chaque citoyen en soldat volontaire en cas de besoin, car aucune armée ni aucun tyran ne peut résister à un peuple motivé par la Justice, comme en témoigne la façon ridicule dont les pires dictatures s'écroulent comme des châteaux de cartes face à tout peuple déterminé. La seule condition est de savoir véritablement pour quoi l'on se bat en cas de nécessité absolue, fût-ce le plus pacifiquement du monde, et seule la notion de République peut surpasser les pitoyables prétextes éculés par l'Histoire d'une humanité encore incomplète, bien au-delà de toute notion exacerbée de nation trop mystique ou de religion trop temporelle, pour peu que la majorité écrasante des citoyens sache ce qu'elle veut et en déduise tout ce qu'elle rejette. Ainsi pouvons-nous espérer, au terme d'une généralisation tempérante de longue haleine supposant le respect systématique de l'intérêt général et de son écrasante majorité, qu'un jour *tous* les humains, en s'émancipant définitivement de leurs minorités *sur-*dominantes, pourront vivre *ensemble* comme en bon voisinage, dans un monde apaisé où les besoins d'armée et de police se réduiront au strict minimum incompressible de l'occasionnel ou de l'accidentel, à l'opposé de la tendance actuelle, de ses divisions et de sa violence endémique.

Enfin, concernant les traités internationaux, il n'est même plus besoin de démontrer à quel point les engagements pris par la plupart de nos dirigeants depuis Valéry Giscard d'Estaing sont contraires à l'intérêt majoritaire des Français, comme en témoigne hélas la précarisation et l'appauvrissement croissants dérivant de la mondialisation, pour le seul bénéfice d'une caste minoritaire dont la richesse devient aussi inutile qu'indécente. De fait, le moindre débat de fond préalable à la signature des traités commerciaux, autant que des traités européens, aurait abouti au refus des conditions jusqu'à aujourd'hui imposées au peuple français comme aux autres peuples concernés, ce dont nos dirigeants successifs

sont parfaitement conscients, trahissant par là-même la sournoiserie de leurs manigances internationales. Au contraire de cela, la République Démocratique Locale et Directe conditionnera les traités commerciaux à l'approbation populaire majoritaire, unique option pour garantir que les conditions pratiques des accords et leurs conséquences favoriseront la quasi-totalité des citoyens. Dans cette optique légitime, il est certain que l'ouverture exagérée des frontières commerciales, tant européennes que mondiales, sera enfin judicieusement relativisée et rééquilibrée par des négociations douanières appropriées afin de maintenir l'équité des coûts sociaux de production et d'éviter les risques de concurrence déloyale. Sinon, faute de filtrage douanier, le *libre-échange* se trouverait au moins conditionné par l'uniformisation préalable de toutes les taxes et autres contributions, ainsi que concernant les contraintes sociales, sanitaires et écologiques de la production, de la transformation et du transport des marchandises, outre l'équivalent pour les prestations de services, ce qui supposerait probablement une « quasi-fusion » de nations déjà devenues délodistes.

En réalité, et pour le plus grand bien de notre planète, l'intérêt de tels échanges se limitera très logiquement aux seuls biens et services qu'il est impossible de produire ou fournir nationalement, respectant ainsi le sain principe de localisme en matière de production, de transport et d'emploi, ce qui prouve à quel point la mondialisation anarchique et abusive imposée aujourd'hui est uniquement motivée par le *surprofit* d'une infime minorité aux dépens de la Justice et de la Paix, via les trop fameuses « chaînes de valeurs » (financières) de l'*ultralibéralisme*.

### **3 - Culture, Valeurs, Identité, Laïcité.**

À travers le bouillonnement interculturel sans précédent qui frappe à la porte de l'Histoire et change en profondeur les sociétés préétablies, la mondialisation, partiellement rendue inéluctable par le « rapetissement » planétaire prévisible résultant des nouveaux moyens de communication, mais aussi principalement dictée par une logique néolibérale sans limite, affecte inévitablement et définitivement l'équilibre culturel et l'identité

collective de notre vieux pays, jusqu'au point de le faire vaciller sur ses valeurs républicaines fondamentales.

Il en résulte une crise « identitaire » sans précédent, au sein de laquelle nos concitoyens dits « de souche » semblent perdre leur latin en même temps que leur âme en se raccrochant aux bouées si factices de toute forme d'extrémisme, idéologique et politique en particulier, tandis que les nouvelles populations françaises s'avèrent difficilement capables de s'acclimater culturellement et sont tentées par le sécurisant mais faux confort du communautarisme et de l'affichage religieux. Ce douloureux phénomène historique cloisonne la société en nous séparant les uns des autres, à la façon d'un lait frais caillé par accident, morcelant la texture homogène d'une société cohérente en autant de brisures inconsistantes ou de grumeaux insolubles, comme si la France, si bonne cuisinière de réputation mondiale, était bel et bien en train de rater la recette cruciale d'un *melting pot* devenu impossible.

Pourtant, en dépit des récurrents effets pervers des amplificateurs médiatiques ou autres politiciens opportunistes qui surfent si bien sur l'émotionnel et le caricatural à chaque occasion de conflit ponctuel, la plupart de nos jeunes concitoyens de toutes origines sont sur les mêmes bancs d'école, de la maternelle à l'université, tandis que leurs parents travaillent bien ensemble dans les mêmes entreprises, n'étant séparés que par certaines activités culturelles ou culturelles différenciées. Il n'en reste pas moins vrai que l'intégration -ou l'assimilation- des *nouveaux Français* est à la peine, conséquence cumulative prévisible de décennies d'accueil avec l'effet démographique et multiplicateur d'une fécondité traditionnellement supérieure à celle des autochtones, doublé du fossé naturel séparant des cultures ou civilisations trop différentes en termes de mode de vie, de mentalité et de religion.

L'expression « Français de souche » est elle-même caricaturale, dans la mesure où nombre d'entre eux sont issus d'une immigration plus ou moins lointaine, et très souvent pour les mêmes raisons politiques ou économiques que nos plus récents compatriotes, à cette différence près que l'origine européenne, souvent latine et plus ou moins chrétienne des

premiers leur a permis de se fondre à la population dite autochtone en l'espace d'une ou deux générations au maximum. S'agissant désormais principalement de l'installation de populations beaucoup plus exotiques en termes de couleur de peau, de culture, de mode de vie et de religion, il est inévitable que l'intégration -ou l'assimilation- prenne beaucoup plus de temps, voire devienne impossible à terme dès lors que certaines communautés de ces « nouveaux Français » sont assez nombreuses pour continuer de vivre selon leur tradition ou leur religion, ce qui est tout-à-fait compréhensible tant que le respect des valeurs républicaines reste garanti.

La France tire déjà sa richesse culturelle de sa grande diversité territoriale, laquelle s'appuie précisément aussi sur des coutumes et des langues régionales très différentes, et l'application du principe d'égalité dans la liberté ne saurait interdire aux Français les plus récents de vivre comme bon leur semble, à condition bien entendu de respecter la Loi commune résultant de notre Histoire particulière, et de participer à son évolution au même titre que n'importe quel autre citoyen. Du point de vue culturel, nos compatriotes sont déjà habitués depuis fort longtemps à agrémenter leur quotidien de très nombreuses influences *étrangères* des plus appréciables. C'est bien le cas dans le domaine artistique, où un fort heureux brassage mondial élargit notre ouverture vers de multiples horizons possibles, mais aussi en matière de cuisine et de restauration, puisque toutes les saveurs du monde sont désormais accessibles à nos papilles sans aggraver notre « empreinte carbone » en prenant l'avion ! Après tout, si personne ne s'est plaint de la prolifération des pizzerias, tradition typiquement italienne, pourquoi faudrait-il dénoncer le succès avéré du kébab, alors même que le couscous fait déjà partie intégrante de nos habitudes alimentaires ?

Tout cela constitue le côté positif de la mondialisation dans son aspect « inter-civilisationnel » appréciable, et ne pose quasiment aucun problème à l'échelon des relations individuelles quotidiennes, sitôt que chacun apprend à découvrir son voisin avec un minimum de cœur et d'intelligence, ce qui peut s'observer très concrètement à chaque sortie d'école, d'usine ou de bureau. Dès lors, le « problème » semble plutôt



provenir de l'effet numérique d'une immigration très mal gérée par les autorités, certainement trop rapide et surtout anormalement concentrée dans les mêmes zones urbaines, tandis que, profitant des difficultés qui en résultent, nombre de petits gangs prolifèrent, et que certains leaders ultrareligieux détournent en particulier l'Islam en idéologie conquérante et revancharde, faisant tristement écho à la minorité des autochtones les plus intolérants de l'extrême droite xénophobe, ces clans extrêmes se faisant abondamment mousser au travers de médias toujours avides de scandale.

Face à cette situation de blocage à durée indéterminée, le point de vue délodiste et tempérant permet de prendre un minimum de recul afin de tenter d'éviter les écueils de la caricature et du préjugé. Le fait « multicommunautaire » est une réalité désormais incontournable dans toutes les sociétés riches susceptibles d'attirer des familles en quête de bien-être et de sécurité, fuyant principalement la misère et la violence de leur pays d'origine, transposition inévitable à l'échelle mondiale de tous les exodes ruraux déjà réalisés nationalement. Cela concerne au premier chef les ex-pays coloniaux, mais aussi, peu ou prou, toutes les grandes capitales ou métropoles régionales de la planète. Ces mouvements de populations sont non seulement occasionnels en temps de guerre, mais quasi permanents en temps de paix, depuis que la logique économique néolibérale gouverne le monde sans partage à travers un jeu migratoire fondé sur la mise en concurrence des travailleurs par l'importation de salariés sous-payés, en tant que dumping social importé à domicile.

En prenant ces données migratoires comme un fait accompli sur lequel il n'est aucun moyen de revenir, la philosophie délodiste part du principe qu'en toute matière de débat durablement controversé, la vérité objective, les responsabilités et les solutions sont forcément réparties de chaque côté du fossé observé. Á l'instar de n'importe quel conflit entre deux personnes de la même famille, la résolution de la situation suppose dès lors un minimum de compréhension mutuelle et d'information aussi transparente que possible, pour se mettre à la place de l'autre et adopter l'espace d'un instant son point de vue, ce qui est après tout la définition même de l'empathie minimale qu'implique la communication. C'est ce

trajet mental indispensable que toute éducation devrait promouvoir en la matière, et ce, dans les contextes médiatiques autant que scolaires, afin d'acquérir le respect de la différence, autrement dit la simple tolérance que suppose un fameux, « vivre ensemble », aussi souvent invoqué que gravement menacé.

Il est normal qu'étant très nombreux, les « nouveaux Français » se regroupent en communautés désireuses de maintenir leur mode de vie autant que leur religion, dans la limite de la compatibilité de ces mœurs et traditions avec la Loi nationale, et force est de constater que lorsque des civilisations trop différentes sont en jeu, le *melting pot* n'est pas de prime abord la solution préférée par la majorité des intéressés de part et d'autre, ce qui oblige par défaut l'ensemble des citoyens à se contenter de la cohabitation du *salad bowl*, à la façon des villes américaines où maints quartiers urbains pratiquent une auto-ségrégation plus ou moins volontaire ou spontanée, tandis que l'*assiette anglaise* en est une autre version chez nos pragmatiques voisins d'outre-Manche, déjà rompus à l'acceptation du communautarisme. Tout cela est en fait naturel, et les « Français de souche » en feraient tout autant s'ils étaient dans la même situation, à l'instar de leurs aïeux au temps des colonies. Pour le bien de tous à long terme, on peut seulement espérer que, très progressivement, les attitudes d'ouverture prendront le dessus, en particulier par la grâce du mixage des plus jeunes générations qui apprennent à se connaître et s'apprécier en milieu éducatif, autant que via les nouvelles technologies de communication.

La laïcité énoncée par la Loi française permet le respect de tous les cultes et de toutes les croyances à titre *privé*, en garantissant aussi bien la liberté de « ne pas croire », tout en séparant le fait religieux du pouvoir politique, ainsi que de l'espace républicain officiel, afin d'éviter théoriquement l'emprise de toute secte ou religion sur la société dans son ensemble ou sur les pouvoirs publics. Notons qu'il s'agit-là d'une interdiction concernant les cultes (au sens religieux ou philosophique le plus large possible) en tant qu'*ensembles structurés et officiels*, ce qui n'empêche pas les personnes les plus influentes et les cercles dominants de se comporter de fait selon leur foi ou leur conviction philosophique,

impliquant donc des risques permanents de cooptation, de copinage, de préservation clanique et autres détournements de bas intérêts politiques, culturels ou financiers, au point de pouvoir faire dire à certains que nous serions gouvernés malgré nous par quelque lobby judéo-maçonnique. La proclamation d'une République spécifiée *laïque* a permis un apaisement historique propre à éviter la perpétuation des sanglantes guerres civiles et religieuses dont notre pays n'avait que trop souffert, y compris entre croyants d'une même foi chrétienne ! La Loi Républicaine s'est ainsi officiellement libérée de l'influence illégitime de toute entité religieuse, autorisant par-là même une tolérance aussi réelle que pacifique en la matière. Mais ce qui « relativise » précisément le respect de ce principe dans la réalité du pouvoir n'est autre que le manque de démocratie déjà maintes fois observé et dénoncé dans ces *Réflexions*, puisque la non-représentativité des élus et des gouvernants leur permet tous les abus possibles en la matière, fût-ce à travers la vénération du Veau d'Or de l'argent et du *surprofit*. Autrement dit, la laïcité, en tant qu'invention française, interdit fort pertinemment d'imposer aux citoyens une même croyance ou autre « appartenance » à un quelconque ordre philosophico-religieux, mais sans pour autant nous préserver de la domination d'une secte particulière sous forme de caste, ni des injustes discriminations qui peuvent en résulter pour les autres, faute de démocratie intégrale.

Du point de vue détaché que la tempérance démodiste autorise via la saine réflexion qui libère du réflexe, le port du voile en France par les femmes musulmanes, à l'instar de l'usage de n'importe quel vêtement plus ou moins traditionnel par tout citoyen de culture indifféremment française ou étrangère, n'a aucune raison d'être interdit ou stigmatisé, et ce, en réalité, dans quelque contexte que ce soit. La liberté de se vêtir à sa guise est constitutionnellement garantie pour tout un chacun, et, sauf pour les cas spécifiques de fonctions techniquement incompatibles au point d'entraîner un risque d'accident physique, chacun doit pouvoir s'habiller selon son choix, dans la seule limite de la décence qui interdit toute atteinte aux bonnes mœurs, laquelle concerne plutôt un risque de dévoilement excessif ! La fixation intolérante qui s'opère contre le port voile islamique, à travers un faux débat qui ridiculise la France aux yeux du monde entier, est d'autant plus injustifiée que même dans la sphère

publique, le *choix individuel* de porter un voile, une kippa, un turban ou une croix devrait être autorisé, comme cela est le cas en Suède ou en Grande-Bretagne, (certains cas très exceptionnels étant alors gérés par les tribunaux, et non par la loi). En quoi cela remettrait-il en cause la laïcité fondamentale de notre administration publique, dans son autorité comme dans sa fonction, tant que *tous* les fonctionnaires n’y portent pas de force le même signe culturel ou religieux ? Pareillement, pourquoi interdire à une maman accompagnatrice de sortie scolaire d’être voilée comme à son habitude, sous le prétexte que cela peut traumatiser les enfants et choquer d’autres parents, alors qu’à chaque entrée et sortie d’école, les mêmes enfants voient des mamans voilées et non voilées bavarder ensemble et partager très sereinement des soucis quotidiens si souvent identiques ?

Si une partie des habitudes vestimentaires, voire des parures et bijoux, révèle une appartenance religieuse *individuellement choisie ou peu ou prou acceptée*, toute réaction d’interdiction dans quelque cadre que ce soit ne peut que stimuler une contre-provocation et encourager l’affichage d’une foi dès lors vécue comme un « devoir de résistance », agrémenté du prétexte tout trouvé de se prétendre victime d’un pouvoir intolérant, et chapeauté par un relent de discrimination raciste, pour aboutir à l’amalgame le plus confus de la présente situation. Pourquoi donc interdire les signes religieux dans l’administration et en imposer l’acceptation dans le milieu privé de l’entreprise ? Pourquoi accepter les pauses-prières si tout signe vestimentaire est prohibé ? Faut-il autoriser le licenciement d’un employé refusant de travailler avec une femme ou sur le même « poste » en secteur public ou privé ? Faut-il respecter ou bannir les traditions alimentaires dans les restaurants administratifs ? Où peut se situer la frontière précise entre espace privé et public ? Faut-il conserver ou supprimer les postes d’aumôniers dans l’armée ou en milieu carcéral ? Quid de la construction et de l’entretien des églises, mosquées et autres synagogues ? Faut-il interdire tous les chapelets et autres autocollants sur les voitures circulant dans l’espace public ? C’est en se noyant dans l’océan de ces pseudo-détails « inlégiférables » que le principe de laïcité perd sa substance principale et alimente les intérêts de l’islamisme radical et de l’extrémisme politique en détournant *tous* les

Français concernés du vrai débat en jeu. Car la seule question à double tranchant est de savoir d'une part pourquoi le « fait religieux » reprend autant d'importance visuelle chez tant de nos concitoyens (toutes *fois* confondues), et d'autre part pourquoi le beau projet républicain et laïc ne suffit plus à nous maintenir ensemble.

La multiplication de nombreux signes religieux en milieu public, toute régressive qu'elle puisse paraître, correspond nécessairement à un besoin ressenti par ceux et celles qui les portent sous l'influence directe de prêcheurs de plus en plus radicaux. De fait, cette situation est en elle-même l'expression de l'échec républicain résultant avant tout de notre *fausse* démocratie, car chacun d'entre nous peut observer à quel point la vénération néolibérale de l'individualisme, doublée de la corruption des mœurs qu'elle entraîne dans son sillage, peut à juste titre choquer les croyants de maintes religions et détourner les citoyens honnêtes d'une adhésion minimale au même idéal de Liberté, d'Égalité et de Fraternité si tristement démenti par la réalité quotidienne, tant socio-économique que culturelle. La crise systémique aidant, le vide moral laissé par notre société décadente se comble aussitôt d'un retour au religieux, voire aux sciences occultes et autres mysticismes ou fanatismes multiformes, pour combler un besoin de *sens* que notre corpus politique ne satisfait plus depuis longtemps. Dans ces conditions, est-il si surprenant que cela que la plupart de nos nouveaux compatriotes s'accrochent si fermement à leur culture et à leur foi, dont les principes comportementaux sont aux antipodes du laisser-aller des mœurs d'un Occident en pleine période de décadence, coupable d'avoir sacrifié ses propres valeurs humaines sur l'autel du *surprofit* et des excès immoraux qui l'accompagnent ?

Les religions sont apparues nécessaires aux êtres humains en tant que moyens de répondre aux grandes interrogations de la vie et de la mort, autant que du bien et du mal, et leur succès tient encore au confort psychologique et communautaire qu'elles offrent face à toute forme de peur ou de superstition, autant qu'à leur utilité pratique via des mœurs communes susceptibles de favoriser la paix et l'entraide, au moins entre croyants de la même « chapelle ». Plus généralement encore, tous les ensembles humains, quel que soit leur contexte, procèdent du partage

d'une sorte de « foi » commune dans la fiction nécessaire d'une destinée ou d'une utilité particulière, phénomène quotidiennement visible dans chaque activité humaine groupée, qu'elle soit associative ou sportive, en amateur ou en professionnel, laïque ou religieuse. La « foi » en quelque chose de supérieur à l'individu est ce qui caractérise les êtres grégaires, et le carburant vital qu'elle constitue ne saurait être remis en cause en lieu et place des *abus* de pouvoir des *sur*-dominants mal intentionnés qui en détournent la force contre l'intérêt de l'humanité, à commencer par celle du croyant lui-même.

Ainsi peut-on constater que la foi *individuelle* peut se passer de religion, tandis que la religion ne saurait se passer de foi *collective*, et que l'une et l'autre peuvent être aussi bénéfiques que maléfiques selon l'intention qui les « alimente », selon l'orientation et les usages qu'elles impliquent en pratique. Loin de pouvoir ici développer ce passionnant sujet avant le troisième livre des *Tempérants*, observons simplement que la foi est bien le propre de l'être humain, par la prise de conscience et l'interrogation du Mystère de l'Existence. La foi individuelle est la plus profonde, car elle est l'intuition d'un au-delà, d'une origine inexplicable susceptible de donner un sens à notre présence sur Terre, et cette quête du ressenti intime, incomplètement transmissible par quelque terrestre institution, correspond très certainement à une réalité inaccessible dont la science elle-même permet d'approcher constamment le « pourquoi », via une étrange impossibilité asymptotique, en explorant sans cesse la merveilleuse complexité du « comment ». La contemplation de la beauté du monde naturel, mais aussi bien l'acte gratuit de la création artistique *positive*, sont des moyens d'approcher ce Mystère et de s'émerveiller face à la cause et la finalité inconnaissables de notre monde, tandis que jour après jour, scientifiques et mystiques se « complètent » malgré eux dans cette quête infinie de connaissance s'agissant de l'explicable, ou de reconnaissance concernant l'inexplicable. Il n'en reste pas moins qu'à long terme, la foi individuelle finira par s'épanouir pleinement lorsque les religions, hélas encore trop affirmatives ou dogmatiques, accepteront de rejoindre la philosophie interrogative, en participant enfin à un débat ouvert à tous, en toute humilité, au lieu de se concurrencer entre grandes thèses monothéistes sur la base d'appellations culturellement différentes

d'un même Mystère Absolu forcément « créateur » de tout ce qui nous entoure, ne serait-ce qu'en tant qu'explication ultime.

Déjà présentes dans le respect du sorcier tribal, les religions se sont construites sur la foi de « révélations divines », de prophètes ou de dieux vivants ayant supposément un accès très privilégié audit Mystère, pour aboutir, à force de rites et de dogmes, à des structures temporelles souvent plus puissantes que bien des états, royaumes ou empires, offrant l'avantage de construire des sociétés apaisées par une réglementation politique de droit divin, avantage chèrement payé par l'inconvénient de risquer les maints abus de pouvoir dont l'Histoire planétaire peut hélas témoigner. De guerres en révolutions, les systèmes théocratiques ou de droit divin ont fini par laisser place aux républiques toutes relatives que nous connaissons depuis 1789 pour ce qui concerne la France, (hormis quelques notoires parenthèses historiques), tandis que la laïcité a permis de clarifier les rôles entre les pouvoirs politiques et religieux, réduisant la puissance temporelle abusive de ces derniers, non sans respecter ainsi leur seule raison d'être spirituelle, en tant que liberté privée.

L'actualité française est précisément dominée par le risque d'une ingérence religieuse tristement renouvelée, en particulier par le biais de l'islamisme radical, dont les manœuvres et les dérives idéologiques sont désormais aussi avérées que leurs projets politiques, révélant un abus de puissance temporelle aussi grave que celui de l'Eglise Catholique aux pires moments de l'Inquisition. C'est bien là tout le vaste complot que la République laïque doit non seulement dénoncer mais combattre par la Loi, avec l'aide de tous les citoyens, à commencer par nos concitoyens musulmans, très majoritairement aussi respectables que respectueux. Le vrai drame est que la Loi, potentiellement suffisante, n'est pas appliquée avec la légitime fermeté qui suscite le respect, par manque de courage et d'intégrité républicaine d'une superclasse dirigeante corrompue de bien d'autres façons, et au demeurant trop contente de diviser pour régner.

Profitant de ce terrain pentu on ne peut plus glissant et du climat délétère qui l'accompagne, l'actuel regain d'intérêt pour le port du voile islamique ou de quelque autre signe vestimentaire culturel par les jeunes

générations traduit non seulement une auto-soumission régressive à des normes visuelles qui n'étaient plus en vigueur dans de nombreux pays musulmans après la Seconde Guerre Mondiale, mais aussi et surtout le besoin de se démarquer d'une civilisation occidentale peu attirante, car en panne de finalité moralement digne d'intérêt et de respect. Qui plus est, cette triste mode rétro s'accompagne plus gravement encore d'un évident reconditionnement « moyenâgeux » de la femme par son milieu familial, révélateur d'une domination masculine indue, que ce soit sous quelque forme subtilement psychologique ou violemment coercitive, ce qui ne constitue qu'un degré extrême d'une tendance commune à *toutes* les religions, via la soumission ou l'exclusion des femmes, sur fond de sexisme faussement puritain.

Compte tenu de l'évolution des Français qualifiés « de souche » depuis leur si fameuse Révolution, il est inévitable qu'une telle attitude paraisse rétrograde, tout aussi dépassée qu'incongrue dans le contexte de la vie moderne, ne serait-ce que d'un point de vue pratique. Comme toutes les religions détournées de la foi à des fins bassement temporelles ou politiques, l'Islam, repris dans sa lecture la plus traditionaliste, tombe ainsi dans les mêmes excès que le Catholicisme inquisitorial, avec une facilité qui révèle au passage un réel décalage de maturité historique ou d'émancipation individuelle entre les « nouveaux compatriotes » et leurs hôtes de culture européenne, puisque ces derniers, dans leur immense majorité, se sont libérés depuis longtemps de tels excès de dépendance religieuse, anticipant les luttes actuelles de tant de femmes musulmanes pour la liberté de *ne pas* porter le voile.

À titre d'exemple, les européens, même « croyants », relativisent sans problème les préceptes religieux d'un autre âge concernant leur mode de vie et savent que leur foi, le cas échéant, n'a aucun besoin de normes visuelles ni d'accoutrement prosélyte pour s'exprimer dans les actes, tandis que les contraintes démodées prônées par les ultrareligieux sont comprises pour ce qu'elles étaient en fonction directe du contexte historique des premiers croyants concernés. De fait, aux premiers temps de chaque religion, les normes, obligations et interdictions touchant à la vie quotidienne n'avaient pour intérêt que d'être utiles, voire vitaux objectifs



sanitaires, dépassés depuis longtemps par les meilleurs côtés du progrès technique, ainsi que médical, en la matière. Pourquoi ne pas manger de porc sous prétexte qu'il s'agit d'un animal omnivore se nourrissant de déchets, tout comme la volaille pourtant autorisée à la consommation, si ce n'est parce que cette viande ne supportait pas la chaleur ni la moindre conservation en l'absence de tout réfrigérateur ? Pourquoi insister sur le sacrifice halal des animaux de boucherie quitte à les faire atrocement souffrir, si ce n'est parce que trop de bouchers improvisés revendaient sans scrupule des carcasses d'animaux morts de maladies dangereuses pour l'homme, sous un climat trop propice aux infections fulgurantes ? Pourquoi couvrir les cheveux des femmes, voire jusqu'à leur corps tout entier, si ce n'était pour éviter la tentation à une époque où les mâles ne savaient pas contrôler leurs instincts et devaient tout aussi jalousement protéger leurs possessions féminines ? Autant de questions hors d'âge dont les réponses, décryptées depuis longtemps par des sociologues et ethnologues, athées ou de toute confession, montrent que, bien en deçà de la Foi authentique qu'elles peuvent véhiculer, les grandes religions ont toujours du mal à évoluer sur le plan temporel des rites, des dogmes et du langage correspondant, tout en conservant intact le cœur de leur apport spirituel. Il est parfaitement normal que les croyants souhaitent concrétiser leur foi dans leurs actes quotidiens, mais alors de préférence dans la discrétion pratique d'un comportement humainement supérieur où, paradoxalement, le meilleur des enseignements religieux rejoint à cent pour cent la morale laïque que sous-entend notre devise nationale, s'agissant du cas français.

Ainsi arborés en milieu public, nombre de ces signes extérieurs d'appartenance religieuse font partie des manipulations institutionnelles mises en place par des religions trop temporelles afin de dominer leurs croyants autant que pour s'affirmer vis-à-vis des religions concurrentes, alors même que par définition, toutes les religions « monothéistes » ne peuvent croire qu'en un seul et même Dieu dont le nom dépend de la culture et de la langue du croyant. Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est certes pas une raison suffisante pour s'entredéchirer, comme le souhaitent pathologiquement les plus « ultras » de chaque confession, et plus particulièrement, aujourd'hui, les islamistes radicaux.

Face à cette véritable entreprise de déstabilisation de notre pacte républicain, et en raison de l'absence de démocratie majoritaire directe clairement exprimée sur le sujet, les élus, quant à eux, ne pensent qu'à leur réélection, en ménageant très maladroitement les seuls intérêts du néolibéralisme économique, pour cultiver une ambiguïté malsaine qui laisse l'essentiel de la Loi française s'enliser dans les sables mouvants d'une réglementation détailliste impossible.

En réalité, la lâcheté volontaire de nos dirigeants, dont les actes bien trop timides contredisent les paroles trop fortes, est dictée par leur intérêt premier, via leur foi *ultra*-libérale, cause politique principale de l'immigration délibérément incontrôlée qui alimente si subtilement le foyer de ce problème. Peu leur importe la situation de tous les Français, quelle que soit leur ancienneté, leur culture ou leur religion éventuelle, dès lors que la suppression des frontières est la condition *sine qua non* de la mondialisation et de ses *surprofits*. La priorité est tout simplement d'importer en masse de nouveaux travailleurs bien dociles, toujours plus de consommateurs et encore plus de contribuables. Les conséquences culturelles ou culturelles ne sont donc pas *leur problème* (comme vient encore de l'affirmer courageusement le Président Macron entre deux démarchages commerciaux aux enjeux intercontinentaux), ce qui révèle à quel point l'idée même de nation ou de pays a définitivement disparu de leurs écrans radars et autres tableaux comptables. Mieux encore, les divisions exacerbées par les médias ne font que renforcer leur avenir politique en promettant à notre actuel Président d'être désormais le seul rempart contre une extrême droite haïssable et caricaturale peu ou prou encouragée par intérêt purement stratégique ou électoral, et ce, depuis un certain François Mitterrand.

Nous retrouvons là le non-choix imposé par un système électoral dont le principe est de condamner chaque citoyen à offrir son pouvoir de décision en même temps que sa liberté démocratique à chaque nouveau scrutin, tandis que le *big business* continue d'élection en élection, bâti sur la peur des uns et l'opposition des autres, quitte à détruire la société dans une violence tout azimut.

#### 4 - La République sans Nation.

Ainsi la France, à l'instar de bien d'autres pays surdéveloppés, doit-elle à présent, de gré ou de force, *faire avec* cette nouvelle situation historique, dont la caractéristique principale est désormais, plus encore que le fait religieux, le fait multicommunautaire et multiculturel. Autant dire que le fameux slogan du *vivre ensemble* apparaît aussi vain qu'un vœu pieux face à la réalité du terrain, sur fond de nostalgie nationale, voire nationaliste, dès lors que la proportion des « nouveaux français » toutes cultures confondues, change objectivement la nature même du peuple, entraînant assurément autant d'avantages que d'inconvénients, malgré les apparences déformées par l'attrait des médias pour le scoop choquant et la polémique permanente. Il en résulte ici qu'à défaut de pouvoir vivre ensemble avant longtemps en échangeant le meilleur des civilisations présentes sur le sol français, force est de commencer par vivre respectueusement côte à côte en évitant si possible le face à face de l'intolérance réciproque, sachant que fort heureusement, les citoyens sont plus ouverts et intelligents en tant qu'individus que lorsqu'ils sont agglutinés en troupeau malléable autour d'un leader autoproclamé.

L'incongruité encore toute nouvelle de la phrase d'introduction scolaire du type « Nos ancêtres les Gaulois... » résume à elle seule le curieux décalage résultant de cette nouvelle situation démographique et culturelle, dans la mesure où, désormais, trop d'élèves ne sauraient se sentir concernés par une telle entrée en matière, sauf à en reformuler les termes en disant « La première civilisation de la France était celle des Gaulois... » ou éventuellement « Avant, la France, c'était la Gaule... », ce qui revient donc à réduire cette entité historique à son actuel espace géographique. Il est certes indispensable de connaître l'histoire du pays où l'on vit, mais tout aussi nécessaire d'en reformuler quelque peu les termes à l'attention des plus récentes « recrues citoyennes » et de leurs aïeux, en y intégrant l'histoire française des anciennes colonies qui ont grandement contribué à la richesse nationale, ce que les programmes scolaires tentent de faire dans une recherche d'objectivité exhaustive.

De même est-il très important de souligner par l'étude de l'Histoire que tous les peuples et toutes les civilisations sont capables du meilleur et du pire, et que la violence ou l'esclavage, de même que le racisme ou le nationalisme, aux sens les plus larges de ces termes, ne sont aucunement des *inventions* occidentales ou européennes, comme en témoignent par exemple tant de conflits entre ethnies africaines, ou autres musulmans d'allégeances opposées. Cela signifie aussi qu'à l'avenir, l'éducation en Histoire devrait permettre à chaque génération de prendre pleinement conscience de l'universalité de la condition humaine dans ses principaux ressorts socio-économiques, politiques et culturels, en relativisant toute idée de prétendue supériorité autre qu'en termes de degré d'évolution vers la Justice et la Paix, grâce à une comparaison aussi exhaustive et factuelle que possible. À cet effet, et concernant plus particulièrement l'articulation entre l'Histoire et les Religions, le « modèle britannique » gagnerait certainement à être imité, puisqu'il permet à tous les élèves d'étudier l'histoire *des* religions, ce qui semble être la meilleure façon de promouvoir la tolérance culturelle et culturelle des futurs adultes.

En réalité, le changement culturel substantiel qui s'opère partout dans le monde, de façon hélas chaotique et douloureuse, doit être vu comme une inévitable communautarisation mondiale de très long terme, provisoirement ralentie par le communautarisme réactif et réactionnaire actuel (politique ou religieux), dont les grumeaux récalcitrants finiront tôt ou tard par fondre pour le plus grand bien de l'évolution de l'espèce humaine dans sa mondialité, à condition toutefois de se libérer de tous les extrémismes sur-dominants et *minoritaires* qui nous manipulent. La fusion est inévitable quoi que puissent en dire les nostalgiques de l'ordre ancien, sans nullement impliquer le moindre appauvrissement culturel ni la disparition de l'essentiel des cultures précédant cet heureux mixage, tout comme il est possible de reconnaître individuellement chacune des saveurs d'un plat subtil en gastronomie, ou même chacun des gènes et caractères de nos lointains ancêtres, en biologie.

En tout état de cause, la réalité pluricommunautaire quotidienne, bien que trop souvent déformée par la surexposition médiatique et la récupération politique de ses pires aspects occasionnels, construit d'ores

et déjà un nouveau peuple français plus varié et bigarré que jamais, un patchwork sociétal plus ou moins improvisé, dont la jeune conscience collective n'est plus du tout nationale, au sens strict d'un vécu commun historique et de la culture commune minimale que ce terme suppose. La conséquence directe en est donc la disparition progressive et inévitable des nations en tant que populations clairement identifiables et cultures spécifiques, tout comme en tant que fictions historiques construites sur le mythe des grands personnages sur-encensés que furent Charlemagne, Jeanne d'Arc, Napoléon 1<sup>er</sup> ou Charles de Gaulle pour ce qui concerne la France, du temps où elle existait ainsi, tout simplement parce que la seule identité commune désormais viable est à venir, sous la forme d'un commun dénominateur citoyen, universel, républicain et démocratique.

À plus ou moins brève échéance, toutes les nations, dans le sens originel et déjà largement dépassé de ce terme, sont vouées à disparaître en se transformant en autant d'espaces républicains et démocratiques géographiquement définis par les appellations « nationales » héritées de l'histoire du lieu concerné, tandis que l'aspect passéiste de la nationalité laissera enfin sa place au partage d'un présent et d'un avenir communs équitablement maîtrisés. Cette toute nouvelle conscience de citoyenneté « mondiale » sera dès lors libérée des complexes de supériorité et autres commémorations cocardières qui n'ont déjà plus aucun sens *national* dans monde d'aujourd'hui, car, avant longtemps, le salutaire souvenir des héros et autres victimes de l'Histoire si violente de notre Humanité alimentera la floraison d'une même et unique Fraternité entre citoyens libres et responsables de tout pays. Les valeurs humaines, universelles par essence, auront alors transcendé maintes formes de domination et de violence collective pour le plus grand bien de la Paix et de la Justice, et ce, grâce à l'évolution sans précédent des mentalités et à la prise de conscience des enjeux véritables de notre commune nature planétaire. On peut regretter dans certains domaines cette « mort à petit feu » d'un esprit national dilué dans le mondialisme ultralibéral et son brassage multiculturel, mais il faut reconnaître qu'à bien d'autres points de vue, le concept *idéologique* de nation ne mérite plus de perdurer.

Après tout, historiquement, les nations se sont construites sur la violence de la loi du plus fort, à travers la centralisation d'un pouvoir national par l'asservissement des provinces, jusqu'à l'ivresse des grand-messes ultranationalistes du XX<sup>e</sup> siècle et leurs dizaines de millions de morts, le tout via une forme de culte factice qui n'avait rien à envier aux religions précédemment étudiées. Au cours de la douloureuse Histoire de notre Humanité hélas encore aussi partielle que partiale, les nations ont toujours abusé leurs sujets ou citoyens en travestissant le cœur d'un idéal républicain ou démocratique inconscient dans le seul intérêt d'une minorité dominante, le plus souvent via la propagande caricaturale et le conditionnement éducatif. Autant de raisons qui devraient permettre de relativiser notre deuil collectif alors que l'idée nationale est condamnée à perdre toute raison d'être culturelle autre que *réellement* républicaine et démocratique, même si, à la différence de la vieille Europe, nombre de nations trop récentes nourrissent la folle illusion de se croire uniques et supérieures. Car la seule supériorité historique et objective ne mesure que la proximité encore relative de chaque communauté humaine vis-à-vis de cet idéal de Justice et de Paix.

Pourtant, en tant que fille et héritière des systèmes théocratiques puis monarchiques (dont tant d'aspects perdurent), la Nation a apporté une dot conséquente lors de son mariage avec l'Histoire, et les progrès qu'elle a autorisés dans tous les domaines ont permis à des générations de citoyens de vivre « en paix » (toute relative), et surtout de construire une civilisation moderne grâce au commerce, à l'industrie, ainsi qu'au progrès des sciences, hélas sans pour autant changer la recette injuste de l'exploitation de l'homme par l'homme, au point d'en payer le prix de crises périodiques sous forme de guerres ou de révolutions. Aujourd'hui dépassée par les événements qu'elle a elle-même suscités, doublée par les avatars multinationaux issus de son propre ADN, la nation dépérit et ne ressemble plus qu'à une coquille vide dont les profiteurs corrompus raclent les moindres replis, tels des marins gradés sauvant l'or avant le naufrage, tandis que la masse des matelots se dispute les chaloupes en un violent et pathétique chacun pour soi.

Mais la fin du chapitre n'est pas encore celle du Grand Livre de l'Histoire, et l'impression de « fin du monde » imminente qui en émane n'est là qu'une trompeuse apparence, car avant d'être rendue stérile par l'usure du temps et l'accumulation de ses propres vices, la Nation a su préserver dans ses gènes les plus résistants, puis transmettre et faire évoluer par son utile expérience, la si belle et prometteuse progéniture humaniste que l'on appelle -encore prématurément- *démocratie*.

Or, précisément, nous voici arrivés au carrefour le plus crucial de l'Histoire planétaire, où les limites désormais insupportables de la république représentative par élection devront tôt ou tard laisser place à la démocratie intégrale et enfin majoritaire que supposent les principes démodistes, seule direction possible pour éviter le bégayement mortifère de la violence que le recours si récurrent aux extrémismes nationalistes, idéologiques ou religieux propose à chaque occasion de crise majeure.

En prenant suffisamment de hauteur via l'éclairage du point de vue démodiste, le fond du problème apparaît aussitôt par-delà l'écume de l'actualité, car ici l'enjeu historique est finalement toujours le même, à savoir la domination injuste et illégitime de la majorité par une infime minorité, que cela soit sous un prétexte religieux, idéologique, ou socio-économique, grâce à l'instrumentalisation temporelle ou politique des masses, selon les habituelles recettes de regroupement des humains en troupeaux ultra-dociles, de *caricaturisation* outrancière des autres en ennemis, et ce, dans le but unique de dominer et d'exploiter au travers d'une quête pathologique de pouvoir, d'espace et d'argent. Ainsi tous les Français d'aujourd'hui, de n'importe quelle origine ou confession éventuelle, sont encore et toujours les otages abusés de l'injustice des « influenceurs » malades qui nous gouvernent en violant notre liberté individuelle de conscience et de jugement, tout autant que notre intérêt collectif objectif, et ce, de façon d'autant plus violente que ces leaders s'autoproclament de droit « divin » ou de droit *pseudo*-constitutionnel, en lieu et place de la majorité populaire authentique et directe, seule et unique source de légitimité démocratique et républicaine.

Tous ces abus de pouvoir ont pour point commun de s'exacerber sans limite aux seuls dépens de notre liberté d'opinion et plus encore de décision, tout en exploitant notre force de travail au quotidien, pour finir par nous transformer en chair à canon sous maintes formes de violence exacerbée chaque fois que cette logique stupide s'écrase contre le mur de ses propres contradictions.

Il est grand temps de tirer un trait définitif sur cette si longue et douloureuse Histoire, dont le mode actuel de progression, via la nation idéologisée ou la religion temporalisée, conditionne abusivement nos vies individuelles et massacre périodiquement nos vies collectives, car tant que la désignation des dirigeants sera une prérogative minoritaire explicite ou déguisée, l'immense majorité des suiveurs (de gré ou de force) sera sacrifiée dans ses libertés autant que dans ses droits les plus fondamentaux. Dès lors, le seul fil directeur susceptible d'expliquer les hoquets de plus en plus catastrophiques de notre histoire collective étant précisément l'absence de démocratie transparente et authentique, il en résulte que seule la solution de la République citoyenne directe et locale sera à même de répondre à l'attente impatiente de Justice et de Paix de toutes les populations mondiales, indépendamment des aspects culturels régionaux dérivant des conditions historico-géographiques.

Ce besoin universel d'équité politique est désormais ressenti sur la surface entière de la planète, comme en témoignent les protestations populaires quasi permanentes de ce début de troisième millénaire, avec pour dénominateur commun une défiance totale envers les institutions et leurs représentants, doublée d'une commune soif de justice économique et sociale. Concernant ici le cadre institutionnel, les principes démodés apparaissent comme la seule garantie de Paix et de Justice à long terme, grâce à la prise en main du destin collectif par le peuple, en remplaçant le devoir d'élire par le droit de voter directement les décisions, et plus encore le pouvoir de les suggérer librement sous forme pétitionnaire.

En ajoutant à cela le bon principe majoritaire et la représentation *délégative* par voie de tirage au sort, la liberté locale d'expérimentation, la collégialité, la rotation des responsabilités, la transparence comptable



en direct et le libre signalement citoyen, il n'y aura plus aucune raison de craindre la plus petite usurpation de pouvoir par quelque individu ou minorité que ce soit, ce qui revient à dire que toutes les décisions prises seront non seulement le fruit potentiel de l'ensemble des citoyens, mais correspondront nécessairement à la préférence majoritaire qui les aura suggérées et/ou validées.

Que l'on soit citoyen Français « de souche » ou nouveau citoyen Français, bouddhiste, chrétien, incroyant, juif ou musulman (par ordre alphabétique neutre !), mais tout aussi bien de n'importe quelle autre appartenance ressentie de nature laïque, « nationale », philosophique, ou simplement géographique, nos besoins fondamentaux sont strictement les mêmes en tant qu'êtres humains d'une seule et même *race*, puisque nos différences apparentes ne sont que le fruit d'aléas géographiques et culturels d'une autre époque, lorsque l'absence de proximité physique, de communication et de mobilité nous séparait les uns des autres. La seule richesse véritable qui vaut le coup d'être partagée n'est donc autre que la République citoyenne, et non la république élitiste de dominants socio-économiques ou politico-religieux inévitablement égoïstes. Cela ne signifie en aucune façon que les citoyens de tous les peuples seraient meilleurs *individuellement*, mais sitôt que les conditions d'une égalité citoyenne concrète et active seront constitutionalisées via les principes démodistes, l'intérêt collectif aura les moyens de s'exprimer sans aucun risque de déviance autoritaire injustifiée, pour le plus grand bonheur d'adultes devenus co-responsables de leur destin local autant que de leur environnement immédiat, tarissant dès lors la source même des abus et contradictions, ou violences et autres injustices, de plus grande échelle.

Grâce aux constants progrès scientifiques, techniques, médicaux, industriels et commerciaux qu'elle aura promus et répandus à travers le monde, l'épopée historique -voire parfois hystérique- de l'Occident en tant que civilisation aura servi la grande cause de l'Humanité, avec pour résultat la possibilité de vaincre la rareté pour tous et de permettre un confort matériel que personne de sensé ne saurait réfuter en bloc. Hélas, tout cela s'est construit dans la sueur et dans le sang pour les raisons que l'on sait désormais, jusqu'au point d'aller bien au-delà du nécessaire et

du suffisant et de remettre en cause l'équilibre écologique de très vastes régions, tandis que le « gâteau » résultant, déjà bien trop gros à maints égards, reste encore à partager autrement que sous la forme des miettes éventuelles d'un impossible et condescendant ruissellement.

Il n'en reste pas moins que le progrès matériel accompli convient peu ou prou à toutes les populations du globe, preuve de l'universalité des besoins fondamentaux auxquels il répond encore, s'il faut en croire la soif de confort plus ou moins « à l'occidentale » de tant de pays en voie de développement, et a fortiori des émergents. Pourtant les vieux européens que nous sommes savent bien que là n'est pas l'essentiel, car le matériel est au corps ce que le spirituel est à l'esprit, voire à l'âme, et le principal apport de l'histoire européenne, dans la continuité du relais intellectuel transmis par les civilisations précédentes, réside précisément dans le double concept de République et de Démocratie, dûment enrichi de l'esprit des Lumières et concrétisé entre autres par la Révolution Française de 1789 et son idéal humaniste et égalitaire sans précédent.

Dès lors, parallèlement à cette contagion mondiale du « modèle socio-économique à l'occidentale », et malgré toutes les imperfections de ses nombreux abus, il n'est pas surprenant que la soif de Justice et de démocratie vienne compléter l'insuffisance de la faim matérielle sous toutes les latitudes possibles, pour aboutir à une inéluctable civilisation démocratique mondiale encore lointaine, sans aucun besoin d'abusives centralisations, car construite sur la base d'une autogestion aussi locale que possible pour les raisons humaines, fonctionnelles et écologiques exposées dans les précédents chapitres de ce premier livre.

En attendant cette nécessaire évolution déjà programmée dans nos secrets idéaux de Tempérance depuis que les premiers humains ont commencé à s'émanciper de leur animalité, il serait judicieux d'éviter le retour des pires violences et de considérer l'essentiel du problème tel que précédemment décrit, plutôt que d'attiser les extrêmes de tout bord aux fins d'ambitions égoïstes et sectaires. Dans ce contexte, les leaders et autres « influenceurs » politiques, religieux et médiatiques sont les premiers responsables de la façon plus ou moins pacifique dont l'actuel

tournant historique sera négocié. Cela suppose de dénoncer les excès, d'éviter les caricatures, de promouvoir la tolérance mutuelle, autant que de souligner toutes les initiatives positives dérivant du vécu quotidien de l'écrasante majorité de nos concitoyens.

S'agissant du cas français qui accompagne ces *Réflexions*, il est inévitable que certains aspects de notre réglementation soient appelés à évoluer pour s'adapter aux besoins d'une proportion croissante de notre nouvelle population, et la rigidité par trop excessive de la loi française en matière de laïcité n'est pas pour arranger les choses dans ce domaine. De leur côté, les religions sont dans leur rôle vis-à-vis des croyants tant qu'elles transmettent une foi digne de respect, en laissant leurs fidèles totalement libres de s'en inspirer pour leur vie temporelle, à condition toutefois de promouvoir clairement la tolérance envers tous les humains, le juste respect de la Loi républicaine commune, et des valeurs morales compatibles avec l'humanisme en matière de comportement individuel et collectif. Enfin, observant que les ultra-bornés extrémistes manquent cruellement d'humour et d'autodérision (et ce, à la différence de toute civilisation avancée et raffinée), il paraîtrait pour le moins judicieux, en situation d'expression publique orale, visuelle ou écrite, d'éviter toute caricature lorsque l'on sait pertinemment qu'elle sera ressentie comme blessante dans le domaine si sensible des convictions les plus intimes, faute de quoi on fait le jeu de l'extrémisme que l'on prétend dénoncer, ce qui est tout sauf un signe de tempérance et de bon sens pédagogique.

Octobre 2019

# Réflexions Citoyennes 11

## Autres Évolutions Prévisibles.

### 1 - Immigration et Citoyenneté.

En rapport direct avec les précédentes réflexions concernant la nature désormais multiculturelle de la société française, l'immigration et la politique d'accueil de nouveaux citoyens de cultures de plus en plus diverses constituent aussi une donnée fondamentale du nouveau paysage républicain, tandis que les problèmes ressentis à cet égard révèlent toute l'incohérence d'une improvisation dictée par des priorités économiques minoritaires aux dépens du bon sens le plus élémentaire. L'immigration a de tout temps participé au développement de notre richesse nationale et le principe de l'accueil de nouveaux candidats-citoyens ne saurait être remis en cause, ne serait-ce-là que d'un point de vue humaniste autant humanitaire.

Cela dit, ce domaine sensible se prête à maints abus en termes d'interprétations et de manipulations hypocrites de la part de tous les gouvernements et autres partis politiques minoritaires qu'impose de fait une V<sup>o</sup> République trop peu démocratique, avec pour conséquence un

laissez-faire intéressé accentué par le laissez-passer européen d'une soi-disant liberté de circulation. Le résultat quotidiennement observable par tout un chacun ne révèle ici qu'une suite interminable d'aberrations et d'injustices, non seulement vis-à-vis des « migrants » mais tout autant des citoyens du « pays d'accueil », aggravant visiblement les difficultés d'intégration des nouveaux arrivants ainsi que les coûts conséquents supportés par les Français des catégories sociales inférieure et moyenne en termes de solidarité financière, de sécurité, de santé et d'éducation. Or ce n'est pas le principe de l'accueil et de l'immigration qui est en cause, mais seulement la *manière* dont les gouvernants pratiquent cette politique en totale improvisation, du fait même que leur seul souci est de répondre aux intérêts à court terme de la mondialisation néolibérale.

Comme déjà précisé lors de certaines descriptions précédentes, l'intérêt des décideurs, aussi puissants que minoritaires, est de favoriser la concurrence salariale par le biais d'une politique de dumping social à domicile, en complément des avantages de la délocalisation, dans le but inavoué de détruire tous les acquis sociaux obtenus de haute lutte par les générations précédentes et pour rabaisser la France au niveau social des pays émergents actuels, sous le fallacieux prétexte d'une obligation de compétitivité mondiale. Il suffit donc pour cela d'importer de nouvelles familles de néo-esclaves relatifs, futurs travailleurs-consommateurs trop facilement abusés, en laissant faire les pires trafics légaux ou illégaux, avec le soutien actif et passif de L'Europe de Schengen, dont la passoire frontalière délibérée accentue les flots migratoires, et sous l'habillement hypocrite d'un humanisme généreux à la Merkel relayé en chœur par les bobos parisiens les plus médiatiques.

Les conséquences désastreuses d'une telle politique alimentent les informations quotidiennes, et l'impact dérivant de cette immigration volontairement désorganisée -et disproportionnée- est désormais visible dans la dégradation généralisée de tout ce qui constituait une société avancée, contribuant ainsi à l'aggravation systématique des besoins en matière de police, de médecine, de justice, d'éducation et de logement, pour ne parler que de l'essentiel, alors même que les services afférents se réduisent comme peau de chagrin en raison de la gestion néolibérale

dictée par une Commission Européenne démocratiquement illégitime. Doublant les conséquences strictement nationales de l'injustice politique et socio-économique maintes fois dénoncée dans ces pages, cette quasi-anarchie « immigratoire » retarde d'autant l'intégration ou l'assimilation des nouvelles populations, à cause de la précarité scandaleuse de leurs conditions de (sur)vie et de la ghettoïsation induite des vastes banlieues qui les accueillent, tandis que dans de très nombreux domaines de leur vie quotidienne, les « Français de souche » mesurent chaque jour un peu plus la dégradation de leur cadre de vie, de leur mode de vie et de tous les services publics qu'ils financent via leurs impôts et taxes. De fait, les énormes surcoûts ainsi engendrés par cette aberrante gestion des flux migratoires (et tous les replâtrages qui en résultent) s'ajoutent aux effets pervers inhérents à la mondialisation ultralibérale pour saigner à blanc les contribuables de la classe moyenne inférieure et les transformer en Gilets Jaunes légitimement révoltés. De plus, la coïncidence historique entre la politique ultralibérale de compression ou réduction des services publics et l'ouverture des frontières à toute forme d'immigration ne fait qu'accroître la confusion, en incitant nombre de citoyens à se plaindre de l'immigration sur fond de surenchère xénophobe, au lieu d'accuser les responsables de la démolition organisée du Bien Commun.

Concrètement, les niveaux scolaire et universitaire plongent sur une pente comparable à celle du Titanic en plein naufrage, en proportion directe des difficultés sociales et linguistiques des élèves ou étudiants d'origine étrangère, les centres pénitentiaires se trouvent quant à eux saturés de nouveaux pensionnaires dans des disproportions ethniques révélatrices, les hôpitaux voient leurs urgences noyées par l'afflux de patients qui n'ont jamais cotisé à la moindre Sécurité Sociale, mais aussi de victimes des guerres postcoloniales ou des armements fournis par le biais de notre diplomatie, tout cela se trouvant aggravé par le tourisme médical et les abus inévitables que suscite la gratuité de l'Aide Médicale d'État, entre maintes autres faveurs et assistances envers les migrants, en particulier illégaux.

Dans ces conditions, comment ne pas comprendre la détresse des citoyens français et leur sentiment d'injustice flagrante face à des « sans

papiers » qui manifestent même en pleine rue pour exiger la citoyenneté à la façon d'un droit naturel, alors que la presse souligne que 90% des demandeurs d'asile déboutés restent sur le territoire national en totale impunité au lieu d'être logiquement expulsés ? Comment oser traiter les Français de racistes ou de xénophobes sitôt qu'ils s'étonnent de voir arriver des « touristes » qui ne repartent jamais sous prétextes de liens familiaux sans limite ou de soudaine maladie, dans la mesure où notre peuple subit les conséquences désastreuses des trafics ainsi encouragés avec l'Europe de l'Est, l'Orient ou l'Afrique du Nord, et alors même que la complicité passive autant qu'active des décideurs économiques et des gouvernements devient aussi évidente ? En réalité pour mesurer l'aberration ubuesque d'une telle situation, il suffit d'inverser les rôles en s'imaginant partir à l'étranger dans les mêmes conditions d'illégalité, et l'on a tôt fait de réaliser que la quasi-totalité des pays du monde font preuve d'exigences minimales qui suscitent le respect de leur frontière autant que de leur nationalité.

Sans aller jusqu'aux abus des insultantes précautions douanières et policières de la Russie ou de la Chine, ni jusqu'aux excès bassement commerciaux des U.S.A devenus simples marchands de visas, force est de reconnaître ici que la France se prostitue en matière d'immigration délibérément incontrôlée, au point de transformer son drapeau tricolore en un vulgaire paillason sur lequel chaque nouvel arrivant peut venir s'essuyer les pieds et comprendre aussitôt qu'un tel pays d'accueil n'a aucun honneur ni aucune fierté, ce qui est certainement la meilleure façon de rendre impossible toute adhésion affective ou psychologique à notre Histoire millénaire. C'est ainsi que le pays abritant sans doute les plus hauts idéaux républicains et humanistes décourage ses nouveaux citoyens d'afficher une quelconque fierté d'être Français, les stimulant d'autant à proclamer leur différence avec arrogance, tandis que d'autres se bousculent aux portillons si étroits des États-Unis et de la Grande-Bretagne en rêvant impatientement de devenir citoyen américain ou sujet britannique. Le pire est que la gratuité apparente d'une telle prostitution d'identité et de valeurs françaises est inévitablement payée au prix le plus fort par les citoyens les plus vulnérables, tandis que les décideurs-profiteurs s'abritent dans un *entre soi* sécurisant en s'offrant en prime le

noble rôle du moralisateur, pour en récolter périodiquement les fruits politiques via l'extrémisme caricatural d'un faux débat d'opinion.

Autant dire que la République Délodiste ne saurait aboutir à une telle situation, pour peu que la majorité de ses citoyens soit dûment informée sur la base de faits concrets et transparents, et surtout libre de choisir sa politique d'accueil en matière d'immigration et autre droit d'asile. Car la suppression des frontières par l'intermédiaire des accords européens et mondiaux n'a pour seul but inavoué que la suppression de toutes les entraves au commerce et aux mouvements de capitaux et de travailleurs pour maximiser le rendement du surprofit sans aucun égard envers les paramètres sociaux-culturels de l'Humanité, et les prétextes d'ouverture et de générosité que le « progressisme » autoproclamé d'un Président Macron met sournoisement en avant ne sont que l'habillage d'une démolition sans reconstruction, à la façon d'une bâche cachant la saleté et la laideur polluante d'un chantier mondial bien peu ragoûtant.

De fait, les nations ou pays indépendants, peu à peu construits via l'alchimie subtile de l'Histoire et de la géographie, ont défini autant d'espaces de rationalité collective (toute relative) apte à gérer l'intérêt commun et maintenir tant bien que mal quelque paix civile, condition fondamentale du progrès et du bonheur des peuples, même si, comme nous avons déjà pu le constater, l'imperfection des systèmes politiques et l'injustice des mœurs socio-économiques n'ont jamais pu préserver durablement les équilibres indispensables, entraînant tôt ou tard les populations concernées dans des crises ou des guerres aussi inutiles que douloureuses. Dans l'idéal absolu d'un poète en pleine rêverie, notre conscience naissante d'être un citoyen du monde pourrait justifier une solidarité planétaire au point de remettre en cause l'utilité de pays de tailles par ailleurs fort variables, dans un sentiment généreux qui ferait bien les affaires des soi-disant progressistes (à la façon d'un Emmanuel Macron), lesquels s'appuient déjà sur bon nombre d'idiots utiles prêts à accueillir n'importe qui en France sans la moindre condition préalable.

Individuellement, il est tout à fait concevable de ressentir chaque être humain comme bienvenu chez soi et de souhaiter consoler la misère



du monde sitôt qu'elle prend le visage si émouvant d'une personne en grande difficulté, ce que de très nombreuses initiatives rendent possible en rejoignant telle ou telle association officielle dans le but de faire face à l'urgence absolue de situations objectivement insupportables. Mais cette belle conscience planétaire ne saurait cacher le besoin simultané de résoudre lesdits problèmes à la racine même de leur origine *systémique*, et la disparition de toutes les frontières à l'échelle mondiale supposerait la création idéale d'un État ou d'un Gouvernement global, sauf à laisser le business et la finance régner sans partage, ce qui est précisément la tendance lourde et ô combien oppressante de l'actuelle mondialisation, avec les innombrables dégâts (in)humains que l'on sait. Or il a déjà été constaté à quel point la concentration des pouvoirs sur des dimensions géo-démographiques toujours plus élargies est intrinsèquement contraire aux principes de démocratie, de liberté, d'autonomie, de justice et autre transparence, comme le démontre au demeurant si « bien » la soi-disant construction européenne et ses pernicieuses (in)conséquences.

Dès lors, force est de constater ici qu'il est parfaitement irréaliste d'imaginer un gouvernement mondial un tant soit peu démocratique, susceptible de « tempérer » les excès des pouvoirs économiques et leurs multiples désastres sociaux, tandis qu'il nous faut nécessairement *faire avec* l'héritage de notre Histoire, en s'appuyant sur les fondations d'un passé dont l'essentiel reste intact, afin de profiter de toute l'expérience humaine accumulée en matière de devenir démocratique, pour ajouter l'étage démodiste devenu désormais indispensable. Et tant mieux si la nouvelle conscience planétaire qui infuse déjà en nous gomme les excès d'orgueil belliqueux du concept de nation pour n'en garder que le noyau républicain et son essence universelle. Car, sitôt que le fruit est mûr, la surface visible de toute idée communautaire, temporelle ou spirituelle, orgueilleusement affichée *contre* les autres, s'avère aussi superficielle que la peau d'une belle pêche, condamnée à la pourriture de sa propre corruption, tandis que seul le noyau en contient et transmet toute la vie à venir dans une perpétuelle adaptation à un nouvel environnement. Ainsi en va-t-il donc de l'idée même de nation comme de toute autre fiction de communauté plus ou moins arbitrairement définie, nécessairement vouée aux vicissitudes du temps qui passe et qui démode, tandis que le

cœur républicain, démocratique et universel de l'Idéal Tempérant qui *constitue* notre Humanité ne fait que s'affirmer plus nécessaire de crise en crise, jusqu'à l'avènement de la Démocratie Locale Directe.

Dans un contexte de guerre ou de catastrophe humanitaire, il est urgent de réagir aussitôt politiquement via l'action internationale, autant qu'humainement grâce aux nombreuses associations et autres O.N.G à vocation d'assistance, mais le caractère a priori ponctuel et temporaire de tels drames devrait pousser les autorités concernées à circonscrire les déplacements de population au voisinage géographique immédiat du pays en situation de crise, en assistant avant tout les pays limitrophes, afin de permettre aux victimes temporairement exilées de retourner chez elles dans les meilleurs délais en leur évitant un exil forcé trop lointain. En toute logique, de telles situations de crise aiguë devraient concerner l'ensemble des États du monde dans le cadre de l'ONU, de l'UNESCO et de tous les autres organismes internationaux afférents, de préférence aux initiatives inévitablement ambiguës et intéressées de quelques pays en réalité plus dominateurs que donateurs, afin de gommer les multiples formes d'ingérence postcoloniale dont on ne peut qu'observer à chaque occasion les effets pervers, immédiats ou différés.

Faute d'une saine diplomatie propre à stabiliser les pays les plus pauvres en prohibant les ventes d'armement à des régimes autocratiques corrompus, la récurrence des guerres nourrit l'immigration massive dans des proportions telles que les moyens d'accueil sous-entendus par le droit d'asile ne peuvent plus être garantis, même dans les cas les plus justifiés, tandis que les ingérences abusives des pays les plus puissants nourrissent tous les prétextes du néolibéralisme pour lui permettre de déplacer sa main-d'œuvre au gré de ses intérêts les plus vils, pour piller en toute impunité les ressources desdits pays en gagnant sur les deux tableaux du *muscle à machine* et de la *chair à canon*, avec le résultat symétrique d'encourager maintes révolutions toujours plus extrémistes, alternativement d'ordre militaire ou pseudo-religieux.

Les crises libyenne et syrienne, hélas encore non résolues, ont donné prétexte à des migrations massives vers l'Europe, dont la gestion

honteusement improvisée a nettement favorisé tous les réseaux mafieux d'immigration officiellement dénoncés, au point que les populations concernées viennent désormais de n'importe quel pays sous n'importe quel prétexte, dans le seul but ô combien compréhensible d'améliorer leur sort et leurs tristes conditions de vie, quitte à tromper les services d'accueil sur la réalité de leur droit d'asile ou sur leur identité. Saturées par la quantité ingérable des demandes, les administrations ne contrôlent quasiment plus rien, laissant à la rue des familles entières pour le plus grand désarroi de tous, citoyens Français compris. Autant dire qu'en la matière, comme dans les nombreux domaines déjà mentionnés, l'action étatique et centralisée démontre son incurable incapacité à répondre aux besoins des « nouveaux arrivants » dans le respect *mutuel* que supposent nos propres principes républicains.

Les ressorts mondiaux de l'émigration en direction des pays les plus riches sont aussi multiples que permanents, peu ou prou à la façon d'un nouvel exode rural hyper-massif, à la fois amplifié et complexifié, résultat direct de l'organisation -voire de la désorganisation- libérale du monde depuis la dérégulation autorisée par l'ouverture des frontières, et dont les drames humains témoignent du désintérêt du capital pour les conséquences sociales du travail qui l'enrichit, et aux dépens de tous les exclus devenus surnuméraires. S'ajoutent à cela les causes climatiques de régions devenues inhabitables, la cruelle absence de démocratie et de justice sociale minimales dans les pays du Tiers Monde, et les nouveaux moyens de mobilité globale autorisés par la relative démocratisation des transports et leur intensité quotidienne. Autant dire que le vieux schéma de populations plus ou moins statiques et homogènes n'est plus qu'un lointain souvenir, et que seule une prise en main locale ou régionale des besoins migratoires pourra répondre démocratiquement à cette nouvelle situation dans le respect de la décence réciproque que suppose l'accueil de chaque nouveau citoyen. C'est pour cette même raison que le gène républicain pourra bientôt ressusciter en corps national, mais à condition de transmettre à celui-ci son esprit démocratique local et direct, jusque dans ses plus fines ramifications de relations interindividuelles et autre voisinage.

Après tout, aux antipodes des hordes sauvages et invasives tant redoutées par certains xénophobes de bien triste renom, l'immigration implique concrètement des êtres humains *individuels* appelés à la même dignité citoyenne et tempérante que tout un chacun, et dont les besoins vitaux, identiques aux nôtres, font écho à la pensée déjà mentionnée de Napoléon, selon laquelle « *L'homme en naissant porte en lui des droits sur la portion des fruits de la Terre nécessaires à son existence* ». Dès lors, tout n'est qu'une question d'organisation aussi logique et limpide que possible, à l'échelon national pour les principes théoriques d'accueil en-deçà des frontières, mais plus encore à l'échelon local et communal pour l'application pratique desdits principes, en assurant *par le travail* l'intégration des personnes concernées dans la communauté citoyenne.

De par son propre intitulé, en effet, la Démocratie Locale Directe suppose de confier la gestion principale de l'immigration aux citoyens eux-mêmes, certes via leurs choix majoritaires concernant la politique nationale en la matière, mais plus encore par la liberté d'accueillir ou non de nouveaux habitants communaux en situation de dépendance, et ce, en fonction des demandes formulées par les intéressés autant que des besoins et des capacités pratiques d'accueil en termes d'emploi et de logement. Il va de soi que tout citoyen ayant les moyens de s'installer et de travailler sur le territoire d'une commune donnée conservera toujours sa liberté en respectant les contraintes administratives usuelles, dans la mesure où sa décision n'implique que lui-même et ne coûte rien à la communauté locale, contribuant bien au contraire à l'enrichissement de la collectivité, la seule limite pouvant être d'ordre environnemental en termes d'espace disponible ou d'impact écologique, s'agissant a fortiori de l'activité concernée.

Mais dès lors que l'accueil suppose une assistance matérielle et financière envers tout candidat à une installation pérenne en France, il est logique que la communauté, locale autant que nationale, définisse des critères précis correspondant à ses besoins autant qu'aux précautions nécessaires pour garantir une intégration réciproquement réussie, ce qui suppose en particulier l'obligation d'offrir à chaque nouveau venu tous les droits *et devoirs* impliqués par la Garantie Citoyenne individuelle, ou

Pack Républicain, ainsi que les moyens matériels de loger localement de façon décente chaque personne ou famille concernée. Cela devrait aussi supposer que toute personne étrangère désireuse de s'installer de façon durable sur une Commune précise de France (et satisfaisant dûment aux conditions minimales de citoyenneté majoritairement fixées à l'échelon national) puisse demander la nationalité française et l'obtenir aussitôt, mais en renonçant dès lors officiellement à sa nationalité d'origine, ce qui démontrerait l'authenticité de sa motivation et permettrait ainsi de pouvoir l'accueillir officiellement au sein de la communauté citoyenne locale et nationale, moyennant formation et information préalables sur les contraintes et devoirs correspondant à ce privilège.

De ce point de vue plus personnel que démodiste, autant que vis-à-vis de l'immense majorité des citoyens Français dont l'appartenance nationale est unique par naissance, la double nationalité est à la fois une aberration administrative et une « injustice morale », dont les avantages discriminatoires vont à l'encontre de la devise égalitaire, favorisant par tradition une liberté ou un privilège qui paraît illégitime et dont peuvent profiter abusivement certains binationaux. Si ce n'est qu'une question de douanes à traverser, il est tout à fait possible de prévoir un laissez-passer spécial évitant le besoin de renouvellement d'un visa en cas de voyages ou autres séjours trop fréquents, mais le statut juridique de la double nationalité est un non-sens préjudiciable car il remet en cause le principe de *concitoyenneté*. Ne serait-ce qu'administrativement parlant, on ne peut pas appartenir *entièrement* à deux communautés nationales, ce qui n'empêche nullement de conserver une nationalité de cœur ou de culture librement exprimable à la moindre occasion révélatrice. Il en résulte que le choix volontaire d'une seule et unique nationalité devrait être obligatoire pour profiter de tous les avantages qui découlent de cette dernière, par respect strictement égalitaire envers les citoyens qui vous accueillent, autant que par affirmation de la liberté de décision de la personne concernée, en pleine conscience de sa responsabilité. Dans ce cas, la double nationalité ne serait possible que pour les mineurs, et son seul avantage consisterait à se voir offrir ladite *alternative* en devenant adulte, voire, pourquoi pas, à longueur d'existence si l'option « mise en veilleuse » reste potentiellement accessible, toujours à titre *exclusif*.

Cette nationalité devrait être comprise comme une pleine et libre adhésion à la communauté républicaine choisie, en totale connaissance des tenants et aboutissants précisés sur un document officiel dûment signé, afin d'officialiser ce moment pour le moins solennel dans la vie d'un candidat-citoyen, consacrant ainsi l'aboutissement d'une démarche volontaire et authentique. Une telle exigence, au demeurant on ne peut plus logique, permettrait de lutter efficacement contre le délitement et le dénigrement de nos valeurs républicaines, obligeant de fait les citoyens binationaux à *choisir* leur appartenance véritable, dans l'optique avérée d'acquérir plus encore une nouvelle « *républicanité* » qu'une nouvelle *nationalité*. Il serait par ailleurs fort intéressant de savoir combien de citoyens binationaux (ou a fortiori plurinationaux), choisiraient au final la seule nationalité française dans le présent contexte, question cruciale dont les réponses probablement très révélatrices ne manqueraient pas de surprendre.

Sinon, a minima, la seule autre solution possible consisterait à laisser chacun libre de conserver la seule nationalité de son choix, même étrangère au territoire national concerné, et sans possibilité de double ou multiple nationalité, tout en considérant que la résidence de fait sur le territoire républicain suffirait à imposer à chacun l'ensemble des droits et devoirs égalitaires inclus dans une forme de citoyenneté *minimale*, dès lors conçue comme le seul « dénominateur commun » unissant les multiples cultures présentes sur le territoire national (au sens purement géographique du terme). Ces dernières réflexions n'engagent en aucune façon les futures préférences majoritaires d'une République délodiste, mais soulignent tout l'intérêt de redéfinir la notion de citoyenneté en relation directe avec celle de nationalité, et il n'est pas impossible qu'à l'avenir une préférence populaire enfin libre de s'exprimer directement en cette matière aille dans le sens des restrictions qui précèdent.

Cette digression étant close, et pour en revenir au terrain le plus concret possible, le moment semble venu d'envisager quelques solutions compatibles avec les principes délodistes déjà clairement établis, afin de dédramatiser les enjeux de la nouvelle réalité migratoire, en raisonnant

en termes à la fois très locaux et strictement individuels, dans l'espoir d'éviter les caricatures que des statistiques nationales incontrôlables et contradictoires suscitent inmanquablement.

## **2 - Pour une Gestion Locale de l'Immigration.**

Les besoins et capacités d'accueil sont par définition de nature concrète et locale, pour des personnes et des familles qui sont avant tout des cas particuliers, dont chaque situation unique doit être traitée le plus humainement possible, donc à l'échelon communal ou intercommunal, voire départemental s'agissant du cas français. Dans la pratique, toute échelle de gestion des questions migratoires supérieure à ces dimensions géographiques retombe inévitablement dans l'impasse contreproductive de proportions techniquement ingérables, voire de concepts anonymes et caricaturaux propres à rappeler les plus sombres souvenirs de l'Histoire, pour regrouper, identifier, sélectionner, déplacer et stocker des masses de populations étrangères, dès lors « accueillies » dans des conditions matérielles indécentes au point de les rabaisser à un statut de bétail humain, tandis que l'effet visuel dûment médiatisé des camps et autres centres de rétention induits par un tel traitement national caricature leur situation en faisant craindre à certains l'invasion massive d'une horde anonyme.

Pour l'essentiel, l'immigration ne concerne au contraire que de nombreuses trajectoires individuelles dont la proportion globale, plutôt négligeable en termes strictement démographiques en pourcentage de la population française, peut s'avérer parfaitement gérable dans la dignité réciproque des accueillis et des accueillants, à condition que la richesse nationale soit déjà équitablement répartie entre l'ensemble des citoyens qui la créent, et qu'une vraie liberté d'initiative locale soit garantie dans un cadre *effectivement* démocratique. En cela, les récentes initiatives de répartition géographique de certains migrants plus ou moins volontaires dans des structures rurales, villageoises ou micro-urbaines révèlent une incomparable capacité réciproque d'accueil et d'intégration, dès lors que le contact humain peut aussitôt s'établir de la façon la plus directe et la

plus conviviale possible, tandis que les besoins mutuels et concrets ainsi ressentis, et surtout directement *exprimés* de part et d'autre, deviennent autant d'opportunités d'intégration pleinement réussie, à condition de respecter une proportion et une progressivité d'accueil matériellement et humainement gérables, paramètres ô combien essentiels que seule la Commune concernée est apte à évaluer, de par son échelle humaine.

Les villages français, qui souffrent cruellement de dépeuplement chronique et de la disparition d'activités artisanales, peuvent trouver là une nouvelle jeunesse, tout en évitant les risques de ghettoïsation et de délinquance inhérents aux disproportions urbaines, preuve on ne peut plus concrète que plus une taille humaine et locale se trouve respectée, plus la communication des attentes réciproques devient mutuellement enrichissante et spontanément facilitée, comme si la réussite du fameux *melting pot* mentionné précédemment supposait une multitude de petits récipients plutôt qu'une vaste bassine industrielle. En réalité il suffit de concrétiser le problème en le localisant et d'individualiser la situation en fonction directe des seules capacités matérielles et humaines d'accueil et d'intégration, dans une proportion tout aussi strictement maîtrisée qu'en matière de pâtisserie.

### **3 - Initiative Individuelle ou Associative.**

La venue et l'installation locale de nouveaux citoyens, a fortiori en difficulté, suppose de la part des Français un sens aigu de générosité d'ordre humanitaire, donc d'altruisme humaniste, nobles sentiments que notre passé principalement chrétien, complété par l'esprit des Lumières, sous-entend déjà à travers la soif d'égalité et de justice qui caractérise notre inconscient collectif depuis 1789. La France ne pourra jamais être honnêtement généreuse, ni même juste, en tant qu'État, aussi longtemps que sa démocratie sera faussée par un diktat économique-politique, mais les Français, eux, sont généreux par nature depuis toujours, et seules les conditions déplorables imposées par un centralisme anti-démocratique et une économie *ultralibérale* font réagir frileusement certains d'entre



nous, en proportion directe des souffrances sociales et culturelles qu'ils endurent depuis trop longtemps.

Dans un contexte délodiste, chaque citoyen étant de droit *-et de fait-* une parcelle égale de démocratie responsable, la liberté d'initiative en matière d'immigration pourra éventuellement s'exprimer à l'échelon individuel de chaque personne ou « foyer », mais on imagine aisément qu'elle se réalisera de préférence via le regroupement associatif et les décisions politiques locales et nationales.

Le premier cas fait référence à l'exemple tout relatif donné par un « accompagnateur en montagne » résidant tout près de la frontière italienne et qui s'est rendu célèbre en aidant ouvertement des migrants à entrer illégalement en France, acte délibéré de désobéissance civile au nom d'une solidarité individuelle guidée par une honorable compassion face à l'urgence, sous le prétexte du principe de Fraternité, répondant ainsi peu ou prou à un devoir d'entraide qui serait symétrique au délit de non-assistance à personne en danger. Aussi noble que puisse ici paraître une telle attitude, elle est totalement irrationnelle et condamnable dans la mesure où ce choix individuel n'assume aucune de ses conséquences, si ce n'est la publicité trop facile d'une persécution judiciaire provoquée par l'intéressé. Dans une telle situation, le principe délodiste de bon sens implique que toute liberté prise individuellement s'accompagne de *toute* la responsabilité concrète, ou devoir, qui lui correspond. Autrement dit, et à condition d'être approuvée majoritairement, la Loi nationale, voire la réglementation locale, pourrait très bien prévoir la faculté individuelle d'accueillir telle ou telle personne ou famille étrangère selon les moyens éventuels -et dès lors de préférence fort substantiels- de l'accueillant, à condition toutefois que celui-ci devienne *totale*ment responsable à tous les points de vue matériel, financier, et plus encore légal, de son ou ses protégés, et cela, aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à l'intégration autonome de la personne immigrée, un peu à la manière d'une adoption temporaire ou prolongée. Sauf à mettre en place un pareil parrainage en parfaite transparence réglementaire et procédurale, l'attitude mentionnée plus haut s'avère d'une étrange incohérence autant que d'une injustice absolue, puisqu'elle fait supporter par d'autres les conséquences d'une

décision individuelle devenue dès lors aussi facile que démagogique et propre à servir de pompe dangereusement aspirante pour de nouveaux candidats illégaux, à la façon involontaire des associations qui se portent au secours d'immigrants-naufragés en mer Méditerranée, sans jamais se préoccuper de ce qu'il adviendra des rescapés.

Il n'en reste pas moins que cette provocation ponctuelle -à but plus médiatique qu'humanitaire- n'empêche nullement d'imaginer ici la possibilité d'un *parrainage* citoyen pleinement *assumé*, permettant de présenter individuellement de nouveaux candidats résidents sur la base de connaissances particulières faites lors de voyages à l'étranger ou via un travail associatif, et la même responsabilisation légale et durable doit s'appliquer à toutes les associations portant assistance aux migrants tant qu'ils sont illégaux, quitte à accélérer les procédures d'intégration dans la mesure du possible. Car en toute logique, la liberté d'assister autrui ne s'acquiert en tant que droit légitime que via la pleine responsabilité qui en découle.

La vraie cohérence en la matière, dans son échelle optimale, se trouve logiquement garantie par l'approche communale ou, à défaut, intercommunale, pour les raisons concrètes et humaines décrites plus haut, et ce, afin d'éviter les réactions affectives et autres manipulations si caractéristiques des initiatives trop personnelles, ou inversement, le risque d'inhumanité et l'inefficacité de toute gestion trop anonyme et centralisée. Ici encore, la juste dimension à la fois humaine *et* collective qu'autorise la gestion communale ou locale promet d'être plus efficace que toute politique nationale improvisée, tout en étant plus sereine que la réaction souvent irréfléchie de quelque citoyen isolé. Le parrainage individuel ou associatif, mais organisé au cas par cas sur une période probatoire suffisamment révélatrice, peut donc mériter la mise au point d'une réglementation particulière si telles se confirment les préférences majoritaires locales ou nationales, mais la meilleure manière de gérer l'accueil de nouveaux immigrants dépendants d'une forme d'assistance suppose l'implication de la Commune, voire du Département, dans le but cohérent de répartir les migrants désireux de s'installer en France en relation avec des possibilités concrètes ainsi que des besoins ressentis

localement, et de préférence en anticipant les situations par un contact préalable au passage de la frontière républicaine.

Dans la situation présente, en l'absence de tout contrôle minimal sérieux à nos frontières, Europe comprise, il apparaît que n'importe quel ressortissant étranger un tant soit peu volontaire peut trop facilement s'installer en France, sous n'importe quel prétexte, avec l'avantage de bénéficier aussitôt de diverses aides matérielles, financières, juridiques, médicales et éducatives, souvent sans aucun document fiable pouvant prouver sa bonne foi, voire son âge s'agissant des plus jeunes, avec en prime le soutien médiatique et culturel du statut de *migrant*, appellation subtile nettement plus acceptable que celle d'immigré clandestin, au point de faire croire que la personne en cause n'a pas vocation à rester en France, ce qui est naturellement faux dans la quasi-totalité des cas, le plus choquant, semble-t-il, étant qu'aucune contrepartie de travail utile aux intéressés et à la nation d'accueil ne puisse être exigé pendant des mois ou années de procédures, alors que ce serait-là le meilleur moyen, sinon *le seul*, de garantir et accélérer l'intégration souhaitée.

En comparaison, les citoyens Français besogneux et surexploités de la classe moyenne, qui n'ont plus aucun droit mais toujours plus de devoirs, et dont les moindres faits et gestes sont scrupuleusement fichés par une administration hyper-tatillonne et soupçonneuse qui exige d'eux des liasses de paperasse à la moindre occasion, ont toutes les raisons d'être scandalisés par l'injustice d'un tel contraste, et ce d'autant plus que leurs impôts et taxes financent des services publics plombés entre autres par cette évolution, au point de ne plus pouvoir assurer leur rôle occasionnel envers eux.

Telle qu'elle devrait s'exprimer démocratiquement dès lors que le peuple *tout entier* aura gagné son droit de décider en la matière par la Constitution délodiste, la cohérence du bon sens le plus élémentaire imposera une clarification propre à simplifier la question cruciale de l'immigration, en répartissant équitablement les droits et devoirs de part et d'autre de la frontière citoyenne, car toutes les complications qui ont transformé cette réalité incontournable en un problème inextricable sont

le fruit du laisser-faire politique et économique exigé par les pouvoirs commerciaux et financiers, via la pression technocratique de l'Europe.

De prime abord, la République Délodiste étant communale et dès lors principalement construite sur l'autonomie locale, toute personne susceptible de s'installer sur le territoire national ne vient pas en France, mais *quelque part* en France, dans un lieu forcément précis, géré par une Municipalité unique, et en accord préalable réciproque avec cette dernière, faute de quoi l'illégalité de sa présence justifie effectivement une attente à la frontière, quitte à y être reconduit *manu militari* le cas échéant. De ce point de vue, les centres d'accueil ou de rétention, très largement améliorables en antichambres plus décentes de la République, devraient être repensés sous la forme de cités cohérentes spécialement conçues pour permettre aux candidats-citoyens qui s'imposent indûment d'attendre *activement* l'acceptation éventuelle de leur demande d'asile, ce dernier terme étant à prendre dans le sens le plus large possible, car, bien au-delà d'un asile politique très souvent invérifiable, les demandes suscitées par des causes économiques, culturelles ou environnementales sont en réalité tout aussi justifiées.

L'illégalité (que l'on espère temporaire) de leur situation confère à tous les candidats immigrants bien autant de devoirs que de droits, ce qui suppose ici que ceux qui ne souhaitent pas retourner dans leur pays d'origine soient mis en situation décente de travailler, de se former et d'être aussi autonomes que possible dans le cadre même de ces espaces-tampons frontaliers ou non, d'une part pour se préparer aux contraintes minimales de la citoyenneté, et d'autre part pour que lesdites structures d'accueil ne soient pas entièrement à la charge des citoyens Français via l'aide limitée de l'État. Étant grandement responsable de ces migrations abusives, l'Europe pourrait d'ailleurs intelligemment définir des espaces inter-frontaliers appropriés pour précisément permettre aux migrants illégaux de séjourner « entre » deux frontières tout le temps nécessaire, seule solution pour éviter de les raccompagner automatiquement de pays en pays jusqu'au-delà des actuelles limites géographiques de ce vieux continent. C'est à ce niveau de gestion que l'État doit être responsable, en maîtrisant à nouveau ses frontières nationales par le biais classique

d'un contrôle douanier systématique et en obligeant logiquement tous les arrivants dépendants et non-attendus à patienter provisoirement dans une sorte de « salle d'attente *interactive* et formatrice » enfin décente en exigeant un travail utile et humainement profitable aux intéressés autant qu'à la communauté citoyenne qui devrait à terme les accueillir, le cas échéant. En effet, si, de par la Constitution démodiste communale, tous les citoyens Français sont tenus d'assumer également leurs droits et leurs devoirs via la Garantie Citoyenne du Pack Républicain, il est juste et légitime que les candidats qui frappent à notre porte soient mis dans les mêmes conditions, meilleure façon de les préparer à leur future ou éventuelle citoyenneté.

Tout migrant *illégal* (l'adjectif redondant précisant la réalité !) prendrait le risque d'être ainsi bloqué à la frontière le temps nécessaire, mais dans des conditions matérielles et humaines rendues décentes par sa propre participation, en attendant de négocier un point de chute précis sur le territoire français dans telle ou telle Commune volontaire, avec l'aide des Mairies et des associations, faute de quoi, une fois épuisé le délai maximum fixé par vote démocratique, la reconduction au pays d'origine s'imposerait si aucun autre pays voisin ne pouvait accueillir l'intéressé. Aussi triste que puisse paraître cette ultime éventualité, et malgré les hauts cris de bobos parisiens rendus ingénuement hors sol par leurs privilèges de naissance, il faut reconnaître que c'est là le risque délibérément encouru par toute personne irrespectueuse de la moindre procédure préalable à son départ du pays natal. La solution à plus long terme consiste toutefois à remplacer le fait accompli de la migration illégale, ainsi subie en totale improvisation, par l'obligation de poster une candidature préalable via les nombreuses ambassades, tandis que dans des circonstances très exceptionnelles, tout déplacement massif de population en urgence absolue devrait être du seul ressort des instances internationales, en restant logiquement circonscrit au plus près du pays en crise.

Cela dit, le traitement local et communal de ces besoins à la fois démographiques et migratoires aura les meilleures chances de créer une synergie optimale entre tous les protagonistes concernés, en permettant

à chacun de concilier l'intérêt pratique, le droit à une existence décente, et la satisfaction d'une conscience généreuse enfin dépourvue d'effets pervers et d'arrière-pensées tôt ou tard préjudiciables.

Ainsi les Communes délodistes seront-elles libres de gérer leur éventuelle croissance démographique autant que leur histoire locale, mais cette fois-ci en vertueuse transparence, puisque constamment sur la base de décisions majoritaires préalablement débattues. Comme c'est déjà le cas en matière économique, sociale ou culturelle, entre autres, certaines Communes « frileuses » se préserveront dans un vieillissement mortifère, tandis que les plus dynamiques et généreuses sauront profiter d'une *immigration territoriale choisie*, qualitativement facilitée par le traitement humain au cas par cas de chaque candidature, dans le respect spontané d'une proportion et d'un rythme adéquats, et en fonction des contraintes et autres capacités d'accueil afférentes.

Grâce à l'identification enfin concrète des besoins locaux par la Municipalité, avec l'aide précieuse de toute suggestion individuelle ou groupée via le Site Communal de Proposition Citoyenne, l'intégration de fait des nouveaux arrivants sera quasi immédiate, en limitant dès lors tout risque de complication, pour la plus grande satisfaction des diverses parties concernées. La grande différence est que désormais, l'initiative proviendra aussi directement que possible des Municipalités autant que des « candidats » éventuels à la citoyenneté locale (ce que les moyens actuels de communication rendent déjà tout à fait possible), au contraire de la situation actuelle inhumaine et anti-démocratique dans laquelle un État centralisé faussement représentatif impose la dilution des grumeaux migratoires suburbains que sa propre politique ultralibérale, autant que néocoloniale, agglomère de crise en crise.

En prenant un minimum de recul délodiste, il apparaît clairement que l'immigration est une chance historique tout autant qu'une tendance planétaire quasi irréversible, à condition d'être gérée démocratiquement et aussi localement que possible, dans le respect mutuel de l'intérêt de *tous* les protagonistes, tandis que par ailleurs et à bien plus long terme, l'avènement inéluctable de la démocratie délodiste au sein des pays de

départs migratoires massifs favorisera un développement autonome et une justice sociale propres à réduire non seulement le besoin de s'exiler, mais plus encore la surpopulation et la sous-alimentation chroniques dérivant de la pauvreté et de l'injustice.

En tant que lieux anonymes toujours trop propices aux abus de pouvoir et à la corruption du sommet, dont le triste reflet est la grande misère périphérique des exclus principalement d'origine étrangère, les conurbations géantes et autres métropoles ne sont plus d'aucun secours pour favoriser l'enracinement pacifique et équilibré de chaque nouvelle population, tandis que les plus modestes villes ou villages des provinces rurales, solidement ancrés sur leur terroir, sont à même d'intégrer sans difficulté nombre de futurs « nouveaux Français » en s'enrichissant de leur différence, par la seule dimension plus humaine des contacts que leur cadre très local autorise. Contrairement à ce que la mondialisation libérale encourage donc au nom du profit, à travers la surcroissance de mégapoles devenues irrespirables, le repeuplement de notre vieux pays passe par la réhabilitation de ses villages et bourgades, non seulement grâce aux néo-ruraux écœurés de la vie si stressante et destructrice des trop grandes conurbations nationales et régionales, mais plus encore par l'enracinement prometteur de nouveaux compatriotes de tous horizons, pour profiter d'une qualité de vie incomparable dans un environnement humain et naturel propice aux liens quotidiens, autorisant aussi un juste équilibre entre le temps et l'argent. Car c'est toujours dans un cadre local que la communauté républicaine peut surpasser le plus facilement toute idée ou autre besoin rétrograde de communautarisme, par le seul fait que les rapports humains n'y sont plus anonymes.

C'est ici que l'on peut voir à quel point tout est lié, puisque le capitalisme ultralibéral et sa logique aveuglement financière engendrent dans chaque pays la paupérisation des provinces rurales au profit de métropoles géantes ceinturées de populations déracinées, précarisées et exploitées par la loi d'un marché totalement dérégulé, tandis que cette même logique financière se duplique à l'échelle planétaire en précipitant un exode mondial exacerbé par l'injustice socio-économique de tous les régimes politiques en place et plus encore par le pillage systématique de

ressources terrestres que l'on sait ô combien limitées. Les mouvements quasi forcés de population qui en résultent décuplent anormalement les besoins habituels ou naturels de migration volontaire et positive, pour aboutir au scandale actuel d'une forme de traite humaine mondialisée dans laquelle les nouveaux esclaves et autres exclus sont condamnés à fuir leur misère par tous les moyens possibles, à leurs propres frais et en risquant chaque jour le viol ou la mort, engraisant au passage les pires trafics, pour se retrouver peu après dans des « banlieues-favelas » sans avenir et y survivre en tant que *sous-travailleur ubérisé*.

Contre cette logique mortifère, la solution la plus décente et la plus efficace ne peut être que locale et surtout provinciale, puisque seule l'échelle communale de petites sociétés humaines permet de recenser spontanément les besoins démographiques et socio-professionnels d'un avenir collectif meilleur, tout en offrant en retour aux nouveaux-venus un cadre, des espaces, des possibilités d'équipement, de logement et d'autosubsistance dignes de l'accueil et de l'intégration qu'ils méritent. Pour de longues décennies encore, et pour bien d'autres raisons que les nombreux effets catastrophiques de la jungle économique prônée par les gouvernants qui nous sont imposés via le véritable « *piège à cons* » des élections (pour reprendre le célèbre slogan de Mai 1968), les migrants seront nombreux et leur déplacement forcé, quelle qu'en soit la cause, restera tout aussi justifié et respectable que le droit d'asile politique, en particulier s'agissant des migrations résultant de chocs ou autres crises climatiques, agricoles ou plus spécifiquement environnementales.

De ce fait, le plus important pour ceux qui viennent en France, comme plus largement en Europe, est de pouvoir s'installer partout *sauf* dans les grandes villes et leurs banlieues déprimantes, où macèrent tous les sucres de la drogue, de la violence et du replis extrémiste, dans une concoction explosive et suicidaire, seule façon d'exprimer un mal-être en essayant de faire sauter le mur de ces « impasses socio-culturelles ». Bien au contraire, le bon sens, autant que celui de l'Humanité, veut que les nouveaux venus soient fortement incités, voire obligés, de s'installer en milieu rural ou micro-urbain, avec à la clé les mêmes conditions de garantie matérielle minimale, de droits et de devoirs, que sous-entend le



Pack ou Contrat Citoyen, afin de pouvoir *se* sortir dès que possible de toute situation d'assistance-dépendance. Les hyper-Communes urbaines, dûment subdivisées en Communes de quartier cohérentes, ne pourront donc accueillir dans les mêmes conditions qu'un nombre beaucoup plus limité d'immigrés dépendants, en comparaison avec l'énorme capacité d'accueil de l'ensemble des provinces, tout en maintenant partout une proportion et un rythme d'intégration locale contraints par l'obligation d'assurer à chaque nouvel habitant les droits et devoirs minimaux de tout citoyen, grâce à une activité vitale et garantie qui justifiera de fait le salaire ou Revenu Universel correspondant.

De par sa participation active via un emploi minimal garanti par la signature d'un contrat local donnant suite à des contacts préalables devenus concluants, humainement accueilli sur le territoire communal par la Municipalité, voire par des associations, ou même éventuellement parrainé aux frais de particuliers, chaque nouveau venu aura dès lors les moyens de s'intégrer *aussitôt* en toute conscience de ses responsabilités, après avoir lu, compris et accepté par sa propre signature les principes démocratiques de la République délodiste, tandis qu'à terme, tous ceux qui ne respecteront pas leurs engagements n'auront plus aucune excuse objective, ni prétexte culpabilisant envers le pays d'accueil, sur lesquels s'appuyer. Ainsi, selon la logique délodiste, les ressortissants étrangers ne pourront être accueillis en France qu'en étant aussitôt intégrés via des garanties citoyennes minimales et réciproques en termes de droits et de devoirs équilibrés, sur seule la base des potentialités spécifiques, à la fois matérielles et financières, propres à la Commune concernée, sans tomber malgré eux dans l'impasse dégradante des banlieues anonymes de métropoles devenues aussi ingérables que décadentes.

Comme dans les divers domaines déjà explorés précédemment, il est pour le moins assuré que l'avènement d'une véritable démocratie populaire directe et majoritaire à prédominance de pouvoir communal et intercommunal sera enfin à même de résoudre l'énorme problème des flux migratoires de façon satisfaisante, sur la seule *échelle humaine*, tant pour les accueillis que pour les accueillants, et ce, dans le respect total des principes républicains et des cultures impliquées. Comme il se doit,

tout dépendra donc des choix légitimement opérés par chaque majorité citoyenne concernant les réglementations nationale et communales ainsi que les procédures correspondantes, mais il ne fait ici aucun doute que les options établies sur la base d'un débat enfin dépassionné et factuel seront dignes du Peuple de France, car celui-ci a grandi dans un terreau millénaire historiquement chrétien, puis universellement humaniste.

#### **4 - Le Choix de l'Équilibre Généralisé.**

Grâce à la justice minimale entretenue par les droits et devoirs égalitaires du Contrat Citoyen, véritable clé de voûte du nouveau Pacte Républicain, et plus encore grâce aux vertus légitimes de toute décision majoritaire, la Démocratie Locale Directe favorisera la généralisation d'un juste équilibre dans quasiment tous les domaines de la vie pratique, tant collective qu'individuelle, en autorisant enfin une véritable liberté de *choix*.

Car où que l'on puisse se trouver, l'égalité citoyenne minimale, localement organisée et garantie sur la base d'un temps partagé *très partiel*, laissera par ailleurs à chacun la liberté d'un vrai choix personnel ou familial en matière de lieu de vie comme de mode de vie, mais aussi d'activité ou d'emploi, de créativité ou de consommation, et ce, dans un panachage totalement individualisable entre le temps et l'argent. Car la vraie liberté de choix ne tient pas à la multiplication infinie d'objets ou de services la plupart du temps inutiles ou inopérants faute de temps libre, sous la contrainte permanente du « tout ou rien », du « trop ou pas assez », imposée par une société de surconsommation à coup de pseudo-soldes et autres Black Fridays. La vraie liberté de choix consiste pour chacun à trouver spontanément son équilibre personnel en panachant son propre dosage entre les deux pôles complémentaires que suppose toute option pratique ou intellectuelle, à l'image du « curseur » finement gradué déjà mentionné dans un précédent chapitre.

Concernant les équilibres territoriaux tout autant que l'activité professionnelle, la consommation, la vie privée et les loisirs, la Garantie

Citoyenne libèrera chacun de l'obsession du besoin de survivre et du risque stressant de tout perdre dans la jungle sciemment désorganisée du néolibéralisme, supprimant enfin la contrainte binaire de l'interrupteur qui nous aliène entre les folles extrémités du *burn out* ou du chômage, de l'exploitation d'autrui ou de l'esclavage injustement subi, quelles que soient les formes déguisées que ces divers excès puissent prendre. Il en résultera immanquablement un rééquilibrage tout aussi généralisé que spontané, à la manière d'une machine complexe dont le fonctionnement totalement chaotique se redresse comme par enchantement sitôt ajusté le *cœur* de sa mécanique, avec pour caractéristique constante un nouveau recentrage humain de l'ensemble des rouages sociétaux.

Ainsi les citoyens, délodistes de plein droit, pourront-ils choisir leur cadre de vie urbain, rural ou intermédiaire sans plus dépendre des seules contraintes du marché, tandis que ce dernier aura dès lors intérêt à mieux respecter les travailleurs-consommateurs à travers une juste répartition sociale et géographique de la valeur économique. La liberté d'entreprendre sera plus garantie que jamais, car désormais accessible à chacun au lieu d'être accaparée par une pseudo-élite de « sachants » privilégiés, tandis que le plancher incompressible de l'égalité citoyenne minimale rendra cette liberté plus authentique et plus respectueuse de l'intégrité d'autrui, tout comme du cadre collectif ou environnemental, encourageant et récompensant les meilleures initiatives en tout genre.

Le terme même d'*équi-libre* sous-entend une équité minimale garantie à part égale avec la liberté individuelle, justifiant parfaitement le nouvel ordre de la devise délodiste qui assurera dès lors l'égalité d'un minimum vital décent, offert à tous les citoyens car assumé par chaque adulte, ainsi que la liberté pour chacun de faire plus et mieux, dès lors sans aucun risque de nuire à quiconque. Il va de soi que cette innovation humaine changera le cours de notre Histoire si violente en instaurant les conditions durables de la Paix civile par la Justice, dans une évolution future permanente plus encore qualitative que quantitative, tandis que les paysages physiques et les portraits humains des nations devenues des républiques démocratiques en seront à jamais changés en s'approchant subséquentement de l'optimum écologique le plus salubre qui soit.

Les conséquences pratiques seront quasiment infinies, depuis le rééquilibrage démographique et économique des continents et territoires jusqu'à la transformation de nos villes, en passant par le contrôle local et régional des enjeux écologiques dont il a déjà été question dans un précédent chapitre. Sur le plan plus territorial, le localisme, rendu plus nécessaire que jamais par la priorité écologique, ne pourra que favoriser l'emploi dans les bourgades, les petites villes et autres villes moyennes aujourd'hui sacrifiées par la mondialisation *ultralibérale*, alors que les grandes métropoles régionales devraient logiquement s'en trouver de la sorte dégraissées de leurs tristes banlieues-dortoirs, sauf à offrir à leurs habitants des conditions de vie, de revenu et de transport nettement plus attractives.

## **5 - Fiscalité, Budget et Redistribution.**

Le pari novateur de la Constitution délodiste, à la fois politique *et* socio-économique, suggère qu'une saine gestion collective minimale, prioritaire et très localement maîtrisée, engendrera d'incommensurables économies comparativement à la situation actuelle si critique de nos finances publiques. Ce sujet crucial sera techniquement traité dans le prochain volume des *Tempérants*, puisque la nature même de chacun des concepts ci-dessus est directement liée à la réalité économique et sociale de chaque « pays », au sens restrictif d'une aire géographique de comptabilité censée correspondre à une souveraineté suffisante.

Notons seulement ici que, telle que conçue jusqu'à présent, la fiscalité consiste à prélever des impôts, taxes et autres contributions sur toute personne morale ou physique susceptible de participer à l'effort collectif, théoriquement dans le but louable de satisfaire aux besoins de roulement et d'investissement que supposent les services publics, mais aussi les infrastructures et autres projets les plus essentiels à l'ensemble des citoyens. En attendant de développer et de redéfinir les tenants et aboutissants de cette dimension essentielle de la vie socio-économique, observons ici à quel point le respect du choix majoritaire et l'inclusion

d'une égalité minimale vitale, véritables piliers de la Démocratie Locale Directe, pourront entraîner dans leur sillage de salutaires rééquilibrages automatiques propres à mieux orienter les dépenses au profit de tous les citoyens, non sans réduire de façon spectaculaire le volume des besoins, et donc desdites dépenses, s'agissant de certaines catégories budgétaires révélatrices de l'état de nos sociétés humaines.

Dans la mesure où la Garantie Citoyenne minimale supprimera la précarité en interdisant de fait toute injustice susceptible de remettre en cause les besoins individuels *vitaux* d'un confort matériel décent défini par la collectivité, la nécessité de redistribuer perdra l'essentiel de sa raison d'être, tandis que les énormes dépenses publiques engouffrées dans l'impossible rattrapage ou colmatage de misères sociales chaque jour aggravées deviendront autant d'économies allégeant les impôts et les taxes, ou autant de nouveaux moyens pour promouvoir de fulgurants progrès dans les domaines jugés majoritairement les plus prometteurs pour l'avenir de la société.

La masse croissante des prélèvements fiscaux à seule vocation de redistribution et autre soutien social se verra très vite remplacée par la participation de chacun correspondant aux devoirs inclus dans le Contrat de Garantie Citoyenne, car les besoins d'assistance disparaîtront au fur et à mesure que la Sixième République transitoire s'approchera de la Septième. Au lieu d'être pris en charge (voire en otage) et de tout attendre d'un État incapable de gérer les choses concrètement de par l'inertie de son échelle nationale et le manque de transparence que sa distance par rapport au terrain implique, les citoyens délodistes pourront s'autogérer aussi localement que possible, avec en prime la satisfaction de maîtriser leur destin individuel autant que communal. Par ailleurs, les dépenses de roulement des administrations centrales seront réduites en proportion de leur inutilité résultante, particulièrement s'agissant de la très haute administration, de ses statuts-placards dorés et autres budgets incontrôlés, tandis qu'à l'avenir, les investissements publics, quelle que soit l'échelle géographique concernée, seront enfin optimisés par le vote majoritaire, ce qui aura pour effet de promouvoir les décisions les plus pertinentes et d'éviter le gaspillage des faux projets, souvent surfacturés,

résultant d'arrangements opaques entre intérêts monopolistiques. Autant dire que la future gestion locale et démocratique des finances publiques autorisera dès lors une *justesse* économique concomitante à la *justice* républicaine et politique du choix majoritaire et de l'égalité minimale, dans une simplification transparente propre à réduire spectaculairement la masse des impôts et taxes nécessaires, tout autant que la corruption active ou passive des pouvoirs habituels.

Car une fois encore, la complexité croissante des textes et autres réglementations, tout comme la pesanteur insupportable des procédures technocratiques improvisées au fil du temps, ne sont que le résultat de l'injustice inhérente au principe même de la démocratie centralisée et électorale, dans laquelle le devoir d'élire interdit de fait au citoyen tout droit de vote décisionnel, autrement dit, toute liberté de choix. Ainsi, le labyrinthe administratif des superpouvoirs centraux, au sein duquel un Président Macron semble nager comme un piranha, se simplifiera-t-il en devenant aussi efficace qu'économique dès lors que le peuple pourra s'auto-administrer le plus localement possible. Á la façon d'un enfant coupable qui commence à mentir, entraîné dans la spirale de prétextes de plus en plus vains et alambiqués, tout système biaisé dès le départ se complexifie aussitôt à une vitesse exponentielle à travers l'impossible rattrapage de ses propres contradictions, jusqu'à obtenir l'usine à gaz d'administrations centrales ruineuses, squattées par une caste d'autorités privilégiées totalement hors sol, au point de devenir finalement de plus en plus néfastes dans leurs actions sur le réel, même lorsqu'elles sont parfois inspirées par les meilleures intentions.

Á l'opposé de cette tendance, la maîtrise directe, transparente et majoritaire de toutes les décisions locales ou nationales ne s'encombrera d'aucune complication, gagnant d'autant en efficacité et en économie de temps et de moyens, pour que le maximum d'énergie possible, humaine et financière, puisse être investi dans la *réalité des besoins*, et que les coûts de fonctionnement afférents soient réduits à l'indispensable. Il est assez facile de comprendre que, les citoyens devenant les décideurs et les contrôleurs de leurs propres décisions majoritaires, ils auront à cœur d'économiser temps et argent, ressources et énergie, pour le plus grand

avantage de leur environnement social et naturel. De la même façon, la gabegie actuelle de la haute administration, ainsi que les *gaspillages* et autres déficits sans limite qui courent si vainement après nos besoins insatiables de police, d'hôpitaux, de prisons, d'armée ou de tout autre replâtrage social, n'auront plus la moindre raison de perdurer, puisque les divers besoins de colmatage des fissures de la société disparaîtront en même temps que les violences de l'injustice systémique, réduisant alors l'ensemble des services publics aux seules proportions normales et optimales d'une société apaisée et assainie comme il se doit.

Cela revient à dire que le rôle de l'État n'est pas uniquement de compenser les abus de pouvoir et autres injustices de décideurs aveuglés par la soif de surprofit, ou de prendre en charge tous les coûts sociaux et les seuls domaines non rentables d'entreprises stratégiques d'envergure nationale, car un gouvernement doit surtout *positiver* ces fonctions en assurant les conditions préalables d'une *justice* minimale décente, d'une règle du jeu équitable entre tous les acteurs de la vie économique et sociale, dans le respect d'une triple devise nationale devenue réalité par l'ajout de sa quatrième dimension de responsabilité citoyenne.

## **6 - Expression, Communication, Arts et Créativité.**

En tant qu'individu complet, il est bien connu que l'être humain ne se satisfait pas uniquement de « pain », et notre besoin permanent de communiquer dans l'utilité relationnelle du quotidien, comme dans la gratuité (parfois toute relative) de l'expression artistique ou culturelle, fait aussi partie des traits qui nous différencient du monde animal, en degré si ce n'est en nature, permettant à chaque génération de laisser une trace toujours unique et parfois durable, véritable testament de vies individuelles et collectives fortement marquées par leur propre contexte historique, leur environnement géographique et plus encore leur degré de conscience, tout cela au cours d'un processus général d'humanisation laborieuse qui n'exclut pas, hélas, quelques périodes régressives.

Dans ce domaine particulier, la Démocratie Locale Directe, en libérant les énergies, et mieux encore, en autorisant un équitable partage entre temps travaillé et temps libre, ne pourra qu'encourager chacun à s'épanouir dans de multiples activités créatives, des plus utiles aux plus futiles, avec l'avantage sans précédent de favoriser mille et une formes d'art amateur, solitaires ou solidaires, dans un nouvel esprit de gratuité qui complètera agréablement les productions professionnelles, que ces dernières soient d'ordre socio-culturel public ou privé. De fait, le besoin d'expression et de « transmission » fait partie intégrante de notre nature humaine, ne serait-ce qu'à titre privé et intime dans le cadre familial, et de multiples langages disponibles, bien au-delà des seules langues, sont là pour nous y aider. La communication et l'échange, a fortiori gratuits, constituent le vrai ciment de notre lien social, interindividuel autant que collectif, à tel point que l'absence de moyens d'expression pacifiques conduit inexorablement à la violence la plus destructrice, comme c'est trop souvent le cas au sein des familles ou dans les banlieues, entre autre contexte de manifestation.

Or, la condition préalable à toute communication *positive*, c'est-à-dire réciproquement ou mutuellement épanouissante selon qu'il s'agit d'individus ou de société, n'est ici autre que la disponibilité d'un temps commun, si possible régulier et apaisé par l'absence du moindre excès de stress ou de fatigue non choisie. Dès lors que ladite communication peut s'exprimer par le truchement de la moindre création artistique, on comprend à quel point les conditions de vie socio-économiques et leurs effets culturels peuvent influencer sur le contenu autant que sur la forme des messages émis ou des œuvres produites, ce qui explique au passage le lien évident entre le contexte si déprimant des sociétés actuelles et la production pour le moins acide de nombre de films, chansons, romans, tableaux ou autres sculptures contemporaines, sans même parler de la drogue télévisuelle qui shoote, révolte ou déprime quotidiennement nos concitoyens.

L'essentiel consiste à remarquer que les nouvelles conditions de vie autorisées par une démocratie enfin respectueuse de notre humanité, en laissant à chaque citoyen sa part de temps libre, favoriseront toutes



les formes de communication et d'échange les plus pacifiques, qu'il s'agisse de vie conjugale ou familiale, voire d'un contexte d'expression artistique, en amateur ou en professionnel. Il est dès lors certain que la nature même des productions littéraires, picturales, musicales ou autres s'en trouvera profondément changée, tandis que la créativité originale de chacun en sera d'autant plus stimulée, permettant aux futurs citoyens volontaires de créer et de partager, au lieu de sans cesse consommer et accumuler, un peu à la façon de l'incroyable inventivité des millions de Youtubers d'aujourd'hui, dont la plupart s'avèrent aussi créatifs que désintéressés, en dépit des excès décadents de beaucoup d'autres.

D'aucuns feront ici remarquer qu'Internet et ses réseaux sociaux offrent hélas bien autant le pire que le meilleur de notre Humanité, mais précisément, l'avènement prochain d'un monde plus juste sur les quatre dimensions qui fondent la moindre société, adoucira inéluctablement les contenus de nos écrans en ridiculisant toutes les formes de violence ou d'extrémisme sitôt que le terreau empoisonné qui les nourrit encore sera devenu humainement fertile. L'actuel foisonnement de vidéos violentes, haineuses ou décadentes, tout comme les dérives agressives des débats télévisés ou radiophoniques, ne sont en fait que le reflet inhumain de la démolition sociale résultant des abus de pouvoir, économique autant que politique, déjà dénoncés. Sitôt mis en place un environnement délodiste propre à épanouir enfin le meilleur de chacun d'entre nous, une spirale vertueuse pourra s'établir, où créateurs et visiteurs de vidéos n'auront plus aucun besoin de se défouler dans la négativité du fond ou l'excès de la forme.

Le temps libéré et la décrispation des rapports sociaux vitaux qui résulteront du contexte délodiste permettront aux citoyens de participer à de nombreux projets artistiques propres à embellir leur environnement immédiat et agrémenter leur vie culturelle, en particulier grâce à un tissu associatif renouvelé, multipliant ainsi les occasions de contact et de partage, en remplacement de la compétition individualiste effrénée que leur impose la fausse croissance d'aujourd'hui. Les choix culturels ne seront plus seulement ceux des autorités, mais proviendront tout autant des initiatives citoyennes et associatives, sur la base de concours ou de

votations, y compris concernant les œuvres acquises à grands frais par les musées, tandis que des projets encore plus ambitieux associeront les énergies pour construire des œuvres monumentales, le cas échéant.

Enfin, le patrimoine hérité des générations précédentes ne pourra que s'en trouver mieux respecté, quitte à être aussi rentabilisé de toutes les manières compatibles avec sa stricte préservation, non sans l'aide d'un bénévolat rendu plus disponible que jamais par une société faite de temps libéré et autre décroissance optimisée, tandis que s'agissant des nouvelles réalisations architecturales de grande envergure, la créativité associative ainsi régénérée devrait permettre, à long terme, de laisser d'autres traces que les monstrueuses décharges d'immondices de notre surconsommation.

## **7 - La Commune Associative.**

La vie associative, sans aucun doute, n'échappera pas à une utile mutation démocratique dans le cadre équilibré d'une société démodiste, et tout porte à croire que le rôle des innombrables associations (déjà si caractéristiques du besoin de solidarité bénévole) se trouvera confirmé et pris en compte au point de devenir peut-être le principal vecteur de la vie communale, en particulier sous forme de structures complémentaires à la fois publiques et gratuites, chapeautées par chaque Municipalité, le cas échéant, mais toujours démocratiquement animées par l'ensemble des citoyens concernés.

La liberté d'association, qui fait heureusement partie des droits fondamentaux et permet d'entreprendre en rassemblant si utilement les énergies individuelles en une *personne morale à but non lucratif*, a donné naissance à trois réalités foncièrement distinctes. D'une part, une multitude d'entreprises tout à fait professionnelles pouvant concurrencer de fait des sociétés en nom propre et autres SARL, ou même SA, sur des activités aussi variées que le sport, les services, la santé, ou la culture, parmi bien d'autres domaines d'application possibles, avec pour seule particularité de ne pas faire de bénéfice en tant que personne morale, ce

qui n'empêche nullement une gestion aussi lucrative et exploitante que n'importe quelle autre entreprise concernant les salaires, indemnités et autres bons de présence des dirigeants, ou la répartition des pouvoirs de décision. D'autre part, chacun d'entre nous connaît l'une ou l'autre des milliers de petites associations de type amateur, le plus souvent fondées sur un bénévolat généralisé, et dont le rayonnement, bien que beaucoup plus modeste, s'avère précieux pour la vie sportive ou culturelle locale. Enfin, de gigantesques structures telles que la Croix-Rouge associent le bénévolat local à un nombre impressionnant de professionnels à temps complet, sans oublier les bureaux, instituts et divers moyens logistiques permanents, hélas justifiés par l'ampleur de la tâche et la permanence des besoins.

Assez logiquement, la démocratisation maximale que suppose l'approche démodiste suggère ici que chaque association devienne une micro-démocratie directe en permettant à l'ensemble des sociétaires ou adhérents de contrôler enfin proportionnellement *toutes* les décisions prises par le Bureau, et surtout de pouvoir en vérifier le fonctionnement financier *en continu* par le biais d'une traçabilité intégrale des recettes, dépenses, placements et transferts, afin d'éviter tout risque d'abus ou de fraude, telle que la trop célèbre « affaire Crozemarie » qui a jadis obligé l'A.R.C. à changer de nom tout autant que de président. Il est logique qu'à l'instar de la démocratie communale directe, *tous* les membres de chaque association puissent ainsi valider chaque décision engageant le budget commun, du moins pour de nouvelles dépenses, ne serait-ce que via l'approbation minimale d'un échantillon *réellement* représentatif de l'ensemble des participants lorsque leur nombre est trop important.

Pour une association locale, il est encore plus facile d'imaginer une Assemblée Générale périodique un peu plus fréquente qu'annuelle si nécessaire, voire une « votation périodique » par courriel, afin que le bureau, en tant que comité exécutif, puisse plus régulièrement sonder la préférence majoritaire concernant les actions collectives et être mieux à même de repérer telle ou telle suggestion utile provenant de la « base » des adhérents. Notons toutefois qu'à une échelle humaine aussi locale, l'élection du bureau et de son président peut facilement remplacer le

tirage au sort, a fortiori lorsque ce dernier est spontanément pressenti comme *le* leader charismatique et dévoué, voire le *fondateur*, de ladite association, tandis que la modestie du budget et l'absence habituelle de tout permanent rémunéré relativisent les risques d'abus de pouvoir. En favorisant ainsi une démocratie associative plus intégrale et surtout plus continue, l'ère délodiste ne pourra donc qu'encourager la participation citoyenne sur la base d'un temps libre plus abondant et d'un esprit de gratuité mutuelle et de solidarité concrète propres à développer, entre autres choses, les nombreuses expériences de troc local ou de circuits alimentaires directs et participatifs, grâce auxquelles certains citoyens retrouvent un sens social à leur vie en se libérant de la logique anonyme, comptable et concurrentielle qui caractérise par ailleurs notre monde.

D'une certaine façon, la vie communale délodiste est associative par essence, puisque sa conception démocratique, de par sa garantie égalitaire minimale, doit libérer les rapports sociaux de toute l'animosité que la concurrence vitale suscite si violemment de nos jours, entraînant les déviances comportementales que l'on sait, sur une échelle planétaire sans précédent. Quand bien même s'avèrerait-il encore impossible avant longtemps de généraliser la Démocratie Locale Directe et de raisonner les puissances économiques ou politiques quant à leurs ambitions les plus folles, les Communes délodistes, associées les unes aux autres en République démocratique, pourront a minima trouver tous les moyens *humains* de se transformer en autant de sanctuaires locaux de solidarité pacifique, enfin déconnectés des vils abus du marché mondialisé, de sa sourde violence et de ses crises périodiques.

Car l'enjeu fondamental du délodisme est bien la Tempérance, c'est-à-dire, grâce à une équitable coopération locale, l'absence totale de lutte sociale concernant le minimum vital décent auquel chaque humain et citoyen a droit par le seul fait de sa présence sur Terre. La propriété, tout comme tant de différences non vitales, doit être respectée, mais seulement dans la limite de la résolution préalable et concrète de cette égalité minimale socialement et *sociétalement* définie en fonction des ressources disponibles et du niveau de développement de chaque pays considéré, dans le seul but, on ne peut plus juste et légitime, de respecter

*dans les faits* les Droits de l'Homme et du Citoyen, et tous les principes constitutionnels jusqu'à aujourd'hui si vainement -ou hypocritement- proclamés par ceux-là même qui les piétinent.

L'association des énergies et les moyens techniques autorisés par le développement historique de l'Humanité rendent tout à fait accessible cette indispensable progrès, à condition de redéfinir un nouveau cadre démocratique qui tienne compte des principes démodistes déjà exposés, seule façon de libérer les citoyens de la prison de fait que leur impose le système électoral, alors que jusqu'à présent, ce dernier les dépossède de leur droit de vote et de leur liberté de décision pour leur faire élire de force des leaders autoproclamés et minoritaires via le prisme déformant de partis politiques caricaturaux, lesquels se résument à des entreprises privées d'accession au pouvoir suprême, et donc d'appropriation de la souveraineté populaire.

En stimulant l'expérimentation locale, autant qu'en définissant les principes démodistes applicables à l'espace républicain « national », la majorité citoyenne directe permettra de (ré)concilier enfin la liberté d'entreprendre avec le droit de vivre décemment, moyennant une égale participation minimale aux besoins collectifs de la société, sur la base d'une autogestion territoriale aussi transparente que possible. À plus ou moins long terme, et bien au-delà des nations, des religions et autres « identités » qui divisent des humains encore inaccomplis, la seule vraie communauté universelle, pacifique et donc respectueuse de l'Humanité supérieure qui nous attend, réside dans la notion de *République* autant que dans les principes démodistes qui en constituent déjà les conditions premières. Dès lors, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes pour choisir leur avenir ne pourra se fonder que sur le républicanisme et le partage démocratique du pouvoir via la volonté majoritaire, en mixant le meilleur de toutes les cultures, une fois les consciences individuelles et collectives libérées des excès comportementaux et des manipulations idéologiques par la Raison *objective* d'une *science*, en particulier socio-économique et politique, aussi incontestable que toujours perfectible. Du moins est-ce là encore le pari intellectuel de ces *Réflexions* avant la conclusion de leur quatrième et dernier livre.

Enfin et surtout, comme le montrent semble-t-il assez nettement les développements déjà accomplis, la Démocratie Locale Directe, ainsi que ses délégations régionales et nationale, aboutiront à l'établissement d'un néo-cadre institutionnel propice au respect permanent de l'*Égalité* minimale et solidaire, de la *Liberté* individuelle qui la complète, et de la *Responsabilité* sociale pleinement assumée que sous-entendent l'une et l'autre. Alors, et alors seulement, la *Fraternité* en sera ressentie comme le résultat, à la façon d'une cerise sur le gâteau sans grumeaux, ni crème tournée, d'une République aussi savoureuse qu'allégée de sa pesanteur historique.

Novembre 2019

## Réflexions Citoyennes 12

### Pouvoir Central et Sommet de l'État

Sans prétendre à une exhaustivité réflexive de fait impossible, et dans l'attente du développement des dimensions socio-économiques et culturelles qui feront logiquement l'objet des deux prochains livres des *Tempérants*, la traversée profitable déjà effectuée grâce aux précédentes réflexions nous permet de visualiser beaucoup plus concrètement les progrès sans précédent qu'autorisera la mise en place de la Démocratie Locale Directe, en tant que fondation d'une République enfin juste, libre et responsable, à vocation d'autant plus universelle que l'essentiel de sa force puisera la sève du génie citoyen jusque dans ses racines les plus fines, par le biais d'une « autogestion communale » aussi complète que possible, tandis qu'une solidarité minimale prioritaire garantira enfin à chacun les mêmes droits et devoirs humains fondamentaux, en termes socio-économiques, autant que culturels et politiques.

## 1 - Pouvoir Central et Parcours Légiférant.

À la tête de chaque pays, le pouvoir central (au sens le plus large du terme) s'est historiquement construit sur la domination des peuples et des individus par la force des armes, de la propriété, de la religion, de l'idéologie ou de quelque autre richesse financière, et se maintient hélas encore de nos jours à force de conditionnement éducatif, de propagande médiatique, et d'affirmation d'une supériorité relative via la désignation de n'importe quel ennemi intérieur ou extérieur. Malgré une évolution certaine en direction des droits démocratiques, obtenue de haute lutte par les générations de sujets et de citoyens qui nous ont précédés, force est de constater que l'actuelle pseudo-démocratie peu à peu octroyée par les élites a bel et bien atteint ses limites historiques et ne soutient plus la comparaison face aux nombreux avantages d'une démocratie intégrale, car directement *citoyenne*, désormais à portée de main.

Au regard de cette perspective délodiste, l'État classique n'est plus la source unique du pouvoir républicain et n'a plus aucune raison d'être le centre de la toile d'araignée qui piège les citoyens comme des mouches, irradiant son autorité faussement démocratique depuis une capitale démesurée, à la façon des réseaux ferroviaires ou autoroutiers de la France d'aujourd'hui. En effet, dès lors que les citoyens pourront s'autogérer aussi « localement » que possible, et puisque l'essentiel des initiatives proviendra des Propositions et autres expériences locales ou régionales, les besoins d'administration centrale seront réductibles à leur plus simple expression. Contrairement à la situation actuelle héritée des aléas d'une Histoire foncièrement autocratique, hélas trop légèrement édulcorée par le trompeur « privilège » du devoir d'élire de soi-disant représentants, la prise de décision directement citoyenne, y compris en situation semi-référendaire ou échantillonnée, permettra comme on l'a vu d'inverser la flèche du pouvoir dans le meilleur sens possible, du bas vers le haut, transformant *de facto* tous les pouvoirs centraux en super-délégués individuels et collectifs dont la tâche sera de promouvoir et d'encadrer l'expression majoritaire à l'échelle nationale, et plus encore



d'appliquer à l'ensemble du pays la volonté citoyenne ainsi validée, non sans avoir aussi, comme il se doit, la libre possibilité de soumettre aux citoyens ou à leurs représentants échantillonnés toute autre proposition d'initiative nationale jugée pertinente. Dans un tel contexte, le « pouvoir central » et ses administrations seront promptement dégraissés de toute la lourdeur parasitaire qui les paralyse aujourd'hui, tandis que nombre de fonctions fictives, de services publics redondants et autres planques honorifiques aussi ruineuses qu'inutiles pour le citoyen laisseront place à une transparence totale vérifiable en continu, réduisant ainsi à néant les risques de gaspillage fonctionnel et de corruption institutionnelle.

Mais il est à remarquer aussi qu'en perdant ses privilèges indus en même temps que son actuelle autorité abusive, le pouvoir central ou « national » gagnera aussitôt, et pour la première fois dans l'Histoire, sa pleine *légitimité* et « noblesse » de droit *intégral*, en totale cohérence avec le principe démocratique majoritaire, bien au-delà de l'insuffisante légalité imposée jusqu'à aujourd'hui par une élite minoritaire peu ou prou autoproclamée. Qu'il s'agisse de l'Assemblée Nationale Déléguée, des Administrations Ministérielles ou de la Présidence, tous les organes d'envergure ou de fonction proprement nationale seront auréolés d'une force nouvelle émanant systématiquement de la majorité citoyenne, ce qui les garantira d'un respect sans précédent de la part des citoyens et de l'étranger, au point de faire disparaître à jamais les situations de conflits intra et inter-sociétaux qui plombent encore l'Histoire des humains dans sa finalité programmée de Justice et de Paix.

En effet, en contexte délodiste, il ne restera plus aucune raison objective de subir l'actuel cercle vicieux de l'accaparement du pouvoir « légal » par quelque minorité illégitime, suivi des décisions politiques contraires à l'intérêt majoritaire inhérentes à cette usurpation, puis des grèves et manifestations populaires qui en découlent au point de nous paralyser par division, en interdisant toute évolution positive susceptible d'émaner d'un véritable choix majoritaire. Les manifestations pourront toujours avoir lieu pour promouvoir une cause dès lors minoritaire, mais assurément de façon beaucoup plus pacifique, sereine et pédagogique, puisque toutes les décisions nationales seront désormais respectables en

tant qu'expression légitime des futures majorités citoyennes, lesquelles seront nettement plus larges que les fausses majorités électorales issues des luttes partisans, en concordance avec les distributions statistiques reflétées par l'implacable courbe de Laplace-Gauss et ses 80 à 90% de norme centrale, encadrés par 5 à 10% de cas extrêmes ou exceptions). Ainsi le pouvoir central -tout comme la force publique des policiers, gendarmes et autres CRS- se verra enfin respecté, car ramené à sa seule fonction légitime de garant d'une Paix civile devenue *juste* et d'une Loi *majoritairement* fondée, pour le plus grand bien d'une évolution sans crise, tandis que les *réformes* prendront leur sens logique de progrès réel ou d'amélioration constante voulue par le peuple, en tant que réponse démocratique aux évolutions multiformes de notre environnement.

En situation de démocratie démodiste, la pseudo « division » des pouvoirs n'ayant plus de raison d'être, toutes les décisions politiques ou légales, ainsi que le contrôle permanent de leur application au plus haut niveau, constitueront le privilège enfin partagé des citoyens *eux-mêmes*, aussi directement que possible, soit via la simple addition des décisions communales ou locales concernant les enjeux nationaux, soit par le biais de l'échantillonnage d'Assemblées Déléguées Régionales périodiques, outre le gouvernement d'une Assemblée de Délégués Nationaux dûment mandatés -une seule fois- pour siéger de façon plus continue. En lieu et place des carrières politiques et technocratiques réservées à une caste de cumulards toujours plus assoiffés de pouvoir et d'argent, une multitude de participations individuelles non renouvelables, se relayant par tirage au sort, atomisera le nouveau pouvoir national entre tous les citoyens jugés aptes à participer selon les critères de compétences appropriés et majoritairement retenus pour se voir ainsi sélectionnés, et moyennant une formation préalable minimale le cas échéant. Alors, le pouvoir central deviendra totalement représentatif de la volonté majoritaire d'un peuple enfin souverain, responsabilisé et entièrement maître de son destin, avec pour fonction d'appliquer sans délai ni obstruction possible l'ensemble des décisions démocratiques de ses néo-citoyens, mais aussi de proposer et d'innover en gouvernant ainsi *avec* et *pour* le Peuple, sachant que la plupart du temps, sur des Propositions concrètes désidéologisées par la liberté individuelle de conscience, les pourcentages majoritaires obtenus

auront toutes les chances d'être beaucoup plus larges que dans le cas de n'importe quelle élection partisane ou minoritaire habituelle, ainsi que de la plupart des votes intermédiaires qui en résultent.

Par définition, les rouages nationaux nécessaires à la démocratie locale directe pourront se réduire au strict minimum, épargnant ainsi un volume considérable de dépenses devenues inutiles, sans compter les quasi-détournements de fonds publics souvent déguisés en commissions et hautes autorités d'une efficacité plus que douteuse, dont les directions générales sont encore squattées par des favoris grassement récompensés, telles les habitudes royales d'une cour de Versailles. Tout au contraire, l'essentiel des Propositions ou initiatives de loi proviendra logiquement des citoyens eux-mêmes, via les Communes, les Départements, voire les Régions, au lieu de tout décider dans le contexte d'une seule Assemblée Nationale, fut-elle doublée d'un quelconque Sénat. N'émanant plus de la Présidence ni du gouvernement, qui dictent encore leur volonté à une majorité parlementaire non représentative rendue de la sorte docile par défaut constitutionnel, le pouvoir décisionnel sera équitablement partagé entre tous les citoyens, individuels ou *librement* regroupés, à chacun des échelons géographiques du territoire républicain. De la même façon, en remplacement des débats politiques et tactiques devenus inutiles de par la disparition des élections, ainsi que des élus et des partis politiques en tant qu'*accapareurs* de souveraineté et miroirs si déformants du portrait national, les « pour » et les « contre » de chaque mesure seront débattus directement par le Peuple, en son entier comme via son échantillonnage, sur la base de faits concrets et d'expériences probantes, pour atteindre l'échelon national de la législation finalisée correspondante.

En effet, à l'exception des initiatives provenant de ses propres membres, une fois ceux-ci mandatés par un tirage au sort, l'Assemblée Nationale Déléguée, ainsi que ses diverses Commissions Ministérielles, tout comme la Présidence de son côté, ne seront plus la seule source, ni même la source principale de la Loi dans son essence politique en tant que choix ou stratégie, mais deviendront très logiquement les exécutants obligés d'une volonté majoritaire préalablement débattue et définie par les citoyens, sur la base d'initiatives testées via l'expérimentation locale

ou régionale. Dès lors, les membres de l'Assemblée Nationale Déléguée pourront enfin se concentrer sur la généralisation d'innovations et de décisions déjà rodées et formulées pour l'essentiel aux étages premiers (et non plus inférieurs) de la nouvelle démocratie, avec la responsabilité du financement des décisions d'envergure nationale et de leur mise en place aussi décentralisée que possible, en respectant, à l'instar de toute autre autorité démodiste, l'obligation d'efficience programmatique selon les priorités définies par la majorité citoyenne.

Cela sous-entend que dès l'échelon communal, toute Proposition Citoyenne *de nature nationale*, dûment validée par une majorité locale, se verra automatiquement proposée par sa municipalité d'origine dans le cadre du département correspondant. Si cette Proposition Communale se trouve ensuite majoritairement validée par la population de l'ensemble de son département, elle a vocation à être débattue nationalement en tant que Proposition Départementale. Cette nécessaire « filtration », toujours opérée en vertu de l'approbation majoritaire, devrait ainsi permettre de promouvoir les Propositions de lois ou projets potentiellement les plus utiles pour l'ensemble des citoyens, sans avoir besoin de passer par la filtration supplémentaire d'une décision régionale s'agissant de mesures d'intérêt directement national.

Dans ces conditions, très logiquement, le premier rôle de chaque nouvelle Assemblée Nationale Déléguée, préalablement aux fonctions d'exécution envisagées plus haut, consisterait d'abord à faire valider ou non les Propositions Départementales par l'ensemble de ces Assemblées Régionales périodiques, sauf peut-être si les concepteurs de la nouvelle constitution préfèrent procéder via une mise en commun automatique des dites Propositions grâce à une procédure interrégionale décentralisée. Précisément, à ce stade intermédiaire d'une « cuisine constitutionnelle » à définir en fonction des préférences à venir, il serait prudent d'éviter toute surconcentration risquée des pouvoirs, et le principe de précaution démocratique suggère à ce stade que les Régions soient le lieu privilégié de toute décision populaire *nationale*, non plus en tant que validateur régional de Propositions Départementales, ce qui serait sans nul doute inutilement redondant, mais plutôt en qualité de décideurs référendaires

échantillonnés en complément, voire en lieu et place, de l'Assemblée Nationale Déléguée, en dépit du caractère encore approximatif de cette architecture législative, du moins à ce stade des *Réflexions*.

De fait, l'Assemblée Nationale Déléguée, par sa nature *citoyenne* telle que définie plus ou moins explicitement dans chapitres précédents, pourrait s'avérer peu ou prou suffisante pour valider toute Proposition Départementale en décision nationale définitive, mais la concentration géographique et la permanence de son fonctionnement sur toute la durée d'un mandat, ainsi que l'exclusion technique de nombreux citoyens par le biais des compétences requises à ce niveau décisionnel, induiraient maints risques d'éloignement physique autant qu'éthique vis-à-vis des citoyens, ce qui justifie ici l'utilité des Assemblées Régionales à usage unique pour mutualiser et entériner les décisions de nature nationale. Les Assemblées Régionales périodiques devraient être conçues comme autant d'échantillons statistiquement représentatifs, réunis par exemple chaque semestre au minimum, pour confirmer à l'échelon national toute Proposition ou autre projet déjà validé par un Département, mais aussi provenant des majorités ou autorités régionales, nationales, ou même présidentielle. De plus, l'effet de lissage géographique de l'envergure régionale et l'addition nationale des différentes régions autoriseraient la réduction maximale des aléas statistiques, en confirmant les assemblées correspondantes dans un rôle référendaire échantillonné apparemment optimal, a fortiori si chaque validation périodique concerne des citoyens différents, ce qui hélas ne saurait être le cas de l'Assemblée Nationale Déléguée pendant sa mandature. Ainsi, alors que les Départements se trouveraient confirmés, de par leur proximité démocratique vis-à-vis du Peuple, pour capter, valider et transmettre directement les Propositions Citoyennes jusqu'à l'échelon républicain, les Assemblées Régionales se permettraient de remplacer avantageusement l'Assemblée Nationale et le Sénat actuels pour les prises de décision nationales et définitives, à l'exception toutefois des mesures (par définition temporaires) à prendre de toute urgence en cas de circonstances aussi critiques que rarissimes.

Ceci permettrait à l'Assemblée Nationale Déléguée de devenir par conséquent le gouvernement de la République, ne serait-ce que via

ses Commissions Ministérielles, dont la direction collégiale éviterait par ailleurs toute personnalisation induite du pouvoir exécutif. Enfin, pour en quelque sorte « nationaliser » toutes les propositions départementales majoritairement retenues, la multiplicité d'acteurs décisionnels autorisée par la tenue simultanée des votations régionales rendrait impossible la manipulation des futurs « élus du sort » par quelque lobby, secte, parti politique ou groupe d'influence que ce soit. Ces derniers auraient ni plus ni moins les mêmes droits d'initiative que n'importe quel citoyen isolé ou regroupé en association, et pourraient dès lors librement participer à la vie démocratique via leurs propres Propositions et les débats d'idées correspondants, selon leur juste place au sein du portrait culturel d'une nation républicaine enfin devenue démocratique.

Dès lors, le parcours national de chaque Proposition Citoyenne locale semble se dessiner déjà beaucoup plus nettement, en passant par l'étape nécessaire de sa validation départementale pour aussitôt être pris en charge par l'ensemble des Régions dans l'optique d'une confirmation nationale. Un tel parcours pourrait être facilement automatisé sur le plan procédural, tandis que la votation semi-référendaire et échantillonnée des Régions en assurerait les parfaites transparence et représentativité démocratiques. L'organisation nationale de ces événements semestriels, voire trimestriels, imposerait logiquement le calendrier programmatique de l'Assemblée Nationale Déléguée, tant du point de vue du contenu des lois à appliquer que concernant la priorisation des décisions et budgets correspondants en fonction directe des diverses majorités obtenues par les Propositions ou Projets de chaque période.

Ainsi, une Proposition Citoyenne, individuelle ou « regroupée », pourrait-elle devenir une Proposition Départementale via sa validation communale préalable, puis un véritable Projet de Loi national validé par l'ensemble des Assemblées Régionales, et se trouverait dès lors assurée d'aboutir à une application politique par l'Assemblée Gouvernementale, promulguant une loi immédiatement applicable. S'ajouteraient à cela les Propositions ou projets émanant directement de l'Assemblée Nationale, de la Présidence, voire des Régionalités le cas échéant. Pour différencier éventuellement les Propositions Citoyennes individuelles ou regroupées

des Propositions émanant d'assemblées constituées, voire des autorités de statut national, il pourrait s'avérer fort utile de parler de *Propositions institutionnelles* dans le second cas. À cet échelon national, toutes les Propositions institutionnelles remplaceraient logiquement les actuels *projets* de loi, dans la mesure même où l'Assemblée Nationale Déléguée deviendrait de fait le véritable gouvernement de la République via ses Commissions Ministérielles, dont les Propositions et projets (hors cas d'urgence dûment avérés) devraient être systématiquement validés par les Assemblées Régionales périodiques réunies en sessions simultanées.

## **2 - Faisabilité et Budgétisation.**

Le nerf de la guerre se résumant aux moyens financiers de toute décision pour la transformer en résultat concret, il serait ici logique que chaque Proposition Citoyenne nouvelle, quel que soit l'échelon auquel elle se trouve formulée, soit assortie d'une suggestion aussi limpide que possible concernant les moyens nécessaires et le financement proposé. En effet, si bon nombre de lois n'impliquent pas forcément une dépense publique, la plupart des décisions les plus stratégiques supposent des ressources budgétaires, selon diverses formes de contribution citoyenne possible, ce qui n'exclut ni taxe ni impôt utile dans la future démocratie démodiste. La principale différence avec tous les régimes précédents, y compris l'actuel, est que désormais, ces obligations citoyennes de bon sens ne seront plus dictées par une minorité non représentative, avec les travers que l'on observe concernant l'injustice sociale de la plupart des prélèvements ou les détournements d'affectation que favorise l'opacité de tant d'administrations centrales, puisque pour la première fois dans l'Histoire française, la majorité citoyenne arbitrera le volume de toutes les dépenses et les priorités correspondantes, en parfaite transparence factuelle et sur le principe d'une publication comptable continue. Dans la mesure où les Communes, les Départements et les Régions pourront s'autogérer aussi complètement que possible, et grâce à la justice sociale minimale garantie par la constitution démodiste, les budgets nécessaires à l'échelon national s'en trouveront proportionnellement réduits, et les changements prévisibles offriront non seulement une réduction sensible

de nombre d'impôts, taxes et autres contributions, mais plus encore une salubre et pertinente réaffectation des priorités budgétaires en fonction de la préférence majoritaire, sans compter les économies substantielles découlant du dégraissage d'administrations centrales aussi pléthoriques que redondantes et de l'assainissement financier subséquent de la haute administration. Le « train de vie » du pouvoir central se verra également réduit au strict nécessaire, à la façon de l'exemple hautement moral des pays scandinaves, tandis que les besoins de replâtrage et de rattrapage induits par l'injustice des décisions politiques habituelles disparaîtront dans des proportions insoupçonnables, s'agissant particulièrement de dépenses sociales, policières, judiciaires ou de santé publique. Autant de raisons évidentes de voir se réduire dans une proportion sans précédent bon nombre de besoins budgétaires nationaux, et ce, d'autant plus que la réorganisation spontanée des priorités permettra désormais de transférer les ressources d'un Ministère à l'autre, avec la garantie nouvelle d'une optimisation démocratique constante.

Ainsi, les Propositions et Projets de Loi validés par l'ensemble des Assemblées périodiques et semi-référendaires pourront devenir des décisions nationales, une fois financés et promulgués par l'Assemblée Nationale Déléguée, afin d'entrer en application par biais du pilotage administratif des Commissions Ministérielles de cette dernière. À ce stade décisionnel si crucial, les constituants pourraient dès lors avoir le choix entre deux, voire trois options possibles. La première possibilité consisterait à faire confiance à la seule Assemblée Gouvernementale pour la finalisation définitive des lois et leur application administrative immédiate, à l'exclusion des Propositions institutionnelles du pouvoir central ou des Régionalités, qui devraient être préalablement validées en Projets de Loi par l'ensemble des Assemblées Régionales en session simultanée. La deuxième option éventuelle permettrait à ces dernières d'intervenir seulement occasionnellement en cas de crainte d'abus de pouvoir, voire en cas de désaccord sur le financement d'une loi devenue « décision nationale », solution intermédiaire plutôt complexe à mettre en place du point de vue de la procédure. Enfin la troisième solution possible supposerait que chaque décision nationale, une fois finalisée dans ses termes et dûment budgétisée, soit systématiquement soumise à



des votations régionales dès lors obligatoires, afin de devenir effective. Une telle super-précaution systématique supposerait logiquement que les Assemblées Régionales semi-référendaires, sans doute trimestrielles dans ce cas-là, acquièrent la double fonction de *pré-voter* d'abord les nouvelles Propositions de Loi majoritairement adoptées aux échelons inférieurs, puis, ultérieurement, de valider ou non, selon leur majorité, les Décisions Nationales telles que finalisées par l'Assemblée siégeant dans la capitale. Le choix des constituants pourra s'opérer librement en fonction de leur préférence, quitte à évoluer au regard de l'expérience, l'essentiel étant que l'Assemblée Nationale Déléguée gouverne via ses Commissions Ministérielles en ajustant aux contraintes budgétaires du moment chacune des Propositions validées par l'ensemble des Régions. Mais peut-être serait-il préférable de séparer plus clairement les rôles en laissant tous les pouvoirs législatifs aux Assemblées Régionales semi-référendaires, pour que l'Assemblée Nationale Déléguée, devenue dès lors Assemblée Gouvernementale, se concentre uniquement sur son rôle d'application des lois et de contrôle des Administrations via ses Comités Ministériels (outre son nécessaire pilotage politique de la nation par des décisions et projets de loi soumis au même processus de validation) ? Par ailleurs, puisque tout reste encore possible à ce stade du chantier, la question se pose en filigrane de savoir si les Départements français, en tant que « microrégions de proximité », ne pourraient pas encore plus efficacement remplacer les Régions actuelles, a fortiori s'agissant des méga-Régions instaurées par la seule volonté d'un François Hollande, lesquelles ne sont que des fiefs élargis en autant de duchés afin d'asseoir les ambitions « nationales » de leurs présidents respectifs. Les réponses à ces interrogations, parmi bien d'autres précisions encore nécessaires, auront besoin des prochains livres de ces *Réflexions* avant de pouvoir s'établir aussi rationnellement que possible, compte tenu de l'intrication des quatre faces pyramidales propres au puzzle en 3D qui nous occupe.

Chaque proposition ou décision politique est un choix dont le contenu qualitatif doit viser l'efficacité optimale par rapport à un besoin collectivement ressenti et compte tenu des moyens disponibles, ce qui suppose une remise en cause périodique des priorités en fonction des circonstances. D'où l'intérêt de Propositions Citoyennes groupées et

réfléchies, permettant de couvrir tous les aspects du problème et de sa solution, y compris donc l'aspect comptable du budget correspondant, sachant que la plupart du temps, ce dernier peut résulter d'un simple transfert de priorité. Outre les citoyens librement associés en clubs de réflexion indépendants, les *think-tanks* et autres partis politiques, tout comme les médias régionaux et nationaux, auront donc un rôle crucial à jouer pour accompagner chaque adulte dans sa participation active à la vie démocratique, tandis que la disparition du système électoral et son remplacement par la votation citoyenne la plus directe qu'il se peut (y compris sous une forme semi-référendaire) changeront définitivement la donne républicaine en interdisant les travers si politiques, tactiques et démagogiques qu'encouragent jusqu'à présent des systèmes électoraux semi-démocratiques désormais à bout de souffle.

La future dépersonnalisation, garantie par l'anonymat du tirage au sort et le principe de collégialité décisionnelle, remplacera l'actuelle comédie de la compétition politique et sa corruption consubstantielle par l'obligation d'un débat aussitôt recentré sur le *fond* des idées, tandis que ces dernières seront enfin libérées de toute caricature idéologique du seul fait de la nature concrète de chaque Proposition et de l'universalité citoyenne décisionnelle devenue enfin prépondérante sur l'ensemble des partis et opinions plus ou moins minoritaires, via le respect constant du choix majoritaire. Plus aucun besoin de leaders *autoproclamés*, de stars politico-médiatiques ni de conseillers en communication, dès lors que le Peuple et ses citoyens anonymes seront devenus le nouveau personnel politique républicain, en l'occurrence constamment renouvelé et rendu d'autant plus honnête et désintéressé qu'il sera simultanément soumis à sa *propre* volonté majoritaire et à sa *propre* transparence comptable. Ce qui est public doit être et rester visible par tous aussi nettement qu'un monument sur une place commune, a fortiori s'agissant de la richesse mutualisée par l'impôt (*largo sensu*) et de ses moindres flux ou autres affectations.

Enfin la faisabilité de la plupart des lois ou projets suscités par l'environnement démodiste, y compris s'agissant de décisions nationales, pourra s'enrichir des expérimentations territoriales préalables rendues

possibles par la libération des énergies et des volontés solidaires, grâce aux avantages stimulants d'une autonomie locale retrouvée. Toutes les conditions seront réunies pour que l'entrepreneuriat social ou collectif puisse s'épanouir pleinement en complément des bienfaits certains de l'entreprise privée, stimulant les citoyens-acteurs à se prendre en charge via le tissu associatif, pour peu que le statut correspondant évolue afin d'éviter les abus scandaleux des fausses associations à but non lucratif, au sein desquelles certains mandataires devenus cumulards se repaissent d'indemnités et autres jetons de présence équivalant à de gros salaires, tout en se proclamant bénévoles.

### **3 - La Présidence de la République.**

*Dernier* maillon de la République délodiste, la Présidence pourra se permettre d'être incarnée par un seul et unique citoyen sans aucun risque d'abus de pouvoir ou de dictature compte tenu de l'agencement intégralement démocratique des rouages décrits et proposés tout au long de ces *Réflexions Citoyennes*. Le grand paradoxe est qu'en perdant sa « puissance » régalienne quasi dictatoriale, si caractéristique de notre V<sup>o</sup> République, la Présidence gagnera enfin le véritable pouvoir du respect imposé par sa nouvelle représentativité, tant vis-à-vis des citoyens que dans les relations extérieures, en tant que représentante suprême de la Nation, au sens désormais strictement républicain de ce dernier terme.

La Présidence délodiste, française dans le cas concret qui nous occupe ici, deviendra le réceptacle sommital enfin *juste et légitime* de la majorité citoyenne, loin des personnages jusqu'à présent imposés par le truchement d'élections à deux tours et selon un choix prédéterminé de candidats de partis, dans un jeu de dupe dicté par les intérêts financiers d'une Europe *ultralibérale*. De fait, plus encore que pour les élections législatives, l'actuelle procédure électorale présidentielle est tout sauf démocratique, ne laissant aux citoyens que le triste choix de voter contre untel ou unetelle, au terme d'un spectacle désopilant de grand-messes médiatiques à la Nuremberg, de monstrueux gaspillages d'argent public, d'injustes et frauduleux apports d'argent privé, sans compter la pauvreté

caricaturale de faux-débats démagogiques et vindicatifs rabaissant ce concours périodique à une foire d'empoigne propre à susciter le réflexe abstentionniste, d'une crise à la suivante.

Dans ce contexte, sans surprise, les précautions procédurales de candidatures et leurs accumulations de signatures négociées ferment la porte aux citoyens hors système les plus honnêtes, pour ne filtrer que des politiciens « de carrière » et autres présidentiables euro-compatibles malgré la critique éventuelle de leurs discours, offrant le bouquet final empoisonné d'un face à face dont l'issue est prévisible depuis le début de la compétition. De fait, soit les deux finalistes sont issus de partis dits « de gouvernement », et leur différence n'est plus alors qu'en termes de paroles mensongères pour une gouvernance néolibérale identique, soit la situation politique résultant à terme d'une injustice sociale devenue trop insupportable favorise une candidature dite « populiste », caricaturée en épouvantail au point d'effrayer l'électeur moyen dès lors pris en otage. D'où l'actuel débat si bien verrouillé qui prétend dénoncer un risque de *démocrature*, autrement dit l'avènement possible d'un quasi dictateur démocratiquement élu par un peuple excédé autant que désemparé, risque politique certain, mais résultant de la corruption croissante d'une fausse démocratie et de la grande misère sociale qui va de pair, alors même que la dictature économique d'un ultra-centrisme s'est déjà installée depuis si longtemps au palais de l'Élysée grâce à l'aide structurelle ô combien efficace d'une Constitution présidentielle largement antidémocratique.

Dans le contexte délodiste à venir, le Président, ou la Présidente, ne sera plus un personnage nécessairement politique dans la mesure où son pouvoir de décision deviendra quasiment nul comparé à la situation actuelle. En Délodie, comme on peut aisément s'en douter, la position unique et nationale du Président lui confèrera naturellement une autorité *morale* particulière, en tant que garant des institutions, mais il (ou elle) n'aura pour autant aucun pouvoir *individuel* supérieur à n'importe quel « voteur », du fait qu'au final, toutes les décisions politiques nationales seront prises par les Assemblées Régionales et directement *citoyennes* réunies périodiquement en mode semi-référendaire. Le rôle présidentiel deviendra donc principalement symbolique -et honorifique par le mérite,

au travers de la personnification des valeurs démocratiques de la célèbre devise française-, tandis que les responsabilités afférentes consisteront à superviser et garantir le bon fonctionnement des institutions nationales, mais sans pour autant intervenir sur le fond, sauf naturellement à titre personnel et libre via toute Proposition Citoyenne Présidentielle pouvant paraître souhaitable, et toujours moyennant validation majoritaire. Sans doute la personnalité nationale choisie par les citoyens aura-t-elle une vision d'avenir propre à la faire sélectionner pour cette haute fonction, mais il lui sera désormais impossible d'imposer quoi que ce soit à la majorité effective du Peuple, à la différence quasi-systématique de la situation française actuelle, en particulier.

S'agissant des relations internationales, le Président deviendra de fait le représentant suprême de la République, délégué par cette dernière pour exprimer le choix majoritaire des citoyens et conduire toutes les négociations correspondantes dans ce seul objectif, avec l'assistance des Commissions Ministérielles concernées. En réalité, comme c'est déjà le cas depuis fort longtemps, les « sommets » internationaux ne sont pour l'essentiel que de piètres spectacles médiatiques, éblouissants tels des icebergs sous le soleil des projecteurs, tandis que 90% du vrai travail s'accomplit préalablement, en coulisse et en continu, entre ministères, conseillers et autres chargés de mission, fonctions qui seront désormais assurées par l'Assemblée Nationale Déléguée et plus particulièrement sa Commission Ministérielle aux Affaires Etrangères.

Dès lors, la personne incarnant la Présidence aura toujours une responsabilité non négligeable en termes de charisme personnel, de convivialité et de communication entre chefs d'État, mais se contentera désormais de transmettre à ses homologues toutes les décisions prises démocratiquement au nom d'une République délodiste souveraine, tout en collectant symétriquement les nouvelles propositions étrangères pour le compte du futur Gouvernement -collégial- de l'Assemblée Nationale Déléguée. En devenant ainsi un représentant officiel sans responsabilité personnelle sur le fond des décisions politiques, le Président n'offrira plus l'image surfaite d'un ego dilaté en plein bras de fer contre tel ou tel personnage étranger, sous l'apparence hypocrite d'un pseudo copinage

entre « grands de ce monde », et n'aura plus aucun intérêt égoïste ou partisan à défendre, désarmant d'autant plus facilement les manœuvres et sautes d'humeur éventuelles de ses interlocuteurs. Il est en effet pour le moins aberrant que les relations internationales souffrent des travers personnels évidents de la plupart des grands dirigeants de ce monde, que l'abus de pouvoir individuel -doublé de leur caractère- les rende aussi facilement dangereux que vulnérables selon les circonstances, et que l'avenir des peuples dépende à ce point des humeurs, des affinités et des préjugés d'un seul individu par nation. Ce sont là autant de risques qui disparaîtraient rapidement puisque la politique internationale d'une vraie démocratie ne saurait être a priori belliqueuse, tandis que les multiples crises et conflits de ce monde sont précisément le résultat de l'absence de Justice et de démocratie, aggravée de la sorte par la sur-dominance *constitutionnelle* des dirigeants nationaux.

À terme, les nouveaux comportements internationaux induits par le délodisme seront à même de pacifier durablement les relations entre des peuples enfin libérés de toute tutelle indue et de l'endoctrinement idéologique ou religieux qui fonde cette dernière.

S'agissant du pouvoir militaire, et compte tenu de ce qui a été mentionné précédemment à ce sujet, il va de soi que le Président ne doit plus être le chef suprême des armées, mais seulement associé aux plus hautes autorités militaires en cas d'urgence absolue, telle qu'une alerte nucléaire ou la libération d'otages à l'étranger, et totalement dépendant de la volonté majoritaire des Assemblées référendaires régionales pour la moindre intervention militaire extérieure, comme pour tout traité ou engagement stratégique -ou commercial- impliquant la République. Par ailleurs, le droit de vie ou de mort sur quelque personne que ce soit et la violence inhérente aux actions militaires engagent directement l'image du Peuple dans son entier et ne sauraient être l'apanage désuet du seul Président, comme le démontre en ce moment l'enlèvement ridicule de la France au Sahel, suite à la décision inconséquente d'un certain François Hollande qui se proclame encore fier d'assumer, sans le moindre risque ni scrupule personnel, une guerre perdue d'avance au prix de dizaines de morts inutiles et pour un coût quotidien de deux millions d'euros !

En prime ici ô combien déprimante, ce pouvoir politico-militaire illégitime détruit l'image d'une France idéalement neutre et non-alignée à travers une guerre postcoloniale dont l'effet direct se paie en actions terroristes à domicile contre tant d'innocentes victimes, alors que toute ingérence extérieure devrait présupposer une décision internationale et des moyens militaires appartenant à l'O.N.U. Bien au contraire, la bêtise diplomatique de tels engagements ne fait que conforter le jihad dans un extrémisme conquérant facilement camouflé en anticolonialisme, alors qu'il suffit de laisser les ultra-islamistes arriver au pouvoir pour qu'ils deviennent aussitôt impopulaires chez eux ainsi que dans la France des banlieues. Mais cette « naïveté » n'est qu'apparente sitôt que les intérêts commerciaux sont pris en compte dans l'analyse des faits, aux dépens des citoyens, des soldats et de leurs familles endeuillées. Il ne fait donc aucun doute que toute décision démocratique en la matière ne pourrait qu'améliorer et apaiser les relations internationales en épargnant le sang et l'argent de nos compatriotes, autant qu'en évitant l'aggravation des conflits par quelque ingérence induite, que celle-ci s'avère unilatérale ou minoritairement concertée entre « grands de ce monde ».

Cela dit, le pouvoir le plus abusif du Président dans l'actuelle Constitution n'est pas d'ordre militaire, puisque l'argent a remplacé les armes depuis fort longtemps, et les intérêts désormais en cause sont de nature principalement commerciale, industrielle et surtout financière, comme en témoigne la transformation de nos responsables politiques en VRP internationaux et autres agents des lobbies les plus influents, tandis que les énarques de la très haute administration naviguent à vue entre fonction publique et « pantouflage » privé dans le labyrinthe opaque de l'Europe mondialiste. Par la grâce d'une Constitution de plus en plus détournée de ses présupposés éthiques, le Président jouit du pouvoir de nommer de fait tous les cadres de la nation, nonobstant certains garde-fous de pur principe. C'est donc pour lui l'occasion idéale de placer ses camarades de promotion ou de récompenser grassement ses soutiens électoraux, de verrouiller les circuits d'influence et d'orienter les flux d'argent public à l'avantage de sa caste, sans compter le côté obscur de la force et ses réseaux officieux, dont les fonds nettement moins propres

servent à s'enrichir toujours plus tout en préparant méthodiquement les conditions pratiques d'une réélection indispensable pour faire durer le plaisir et retarder les risques d'un éventuel effet boomerang judiciaire.

Il suffit de lire tel ou tel organe de presse suffisamment libre et critique pour observer que seulement 15 à 20% d'électeurs au premier tour d'une élection présidentielle peuvent déjà suffire pour décrocher le jackpot, et que dans les conditions institutionnelles des scrutins actuels, seuls les opportunistes les moins scrupuleux, dûment adoués par des monopoles privés d'envergure multinationale, finissent par l'emporter pour ensuite disposer de leurs pays et du peuple correspondant comme d'une propriété personnelle, afin de mieux renvoyer l'ascenseur.

D'où le démantèlement méthodique des joyaux que constituent les plus grandes entreprises nationales via maintes privatisations (tout en conservant pour les contribuables la partie structurellement déficitaire), mais aussi la vente ou la concession au privé des aéroports, des barrages et autres autoroutes ou portions de services publics, pour le plus grand bonheur des actionnaires dont la classe politique fait partie intégrante. Inutile de dire que cette vaste O.P.A. à visage découvert tient plus de la délinquance économique que de la responsabilité politique, et ne saurait être possible dans un avenir démodiste, ce qui impliquera un processus de nomination des futurs responsables administratifs totalement différent, car systématiquement collégial, voire par le biais d'un tirage au sort à partir d'une très nombreuse présélection sur compétences et expérience, elle aussi collégalement et démocratiquement déterminée.

#### **4 - Nominations aux Hautes Fonctions.**

Avant de considérer le cas particulier de l'*accession* à la plus haute responsabilité républicaine, force est donc de noter que le pouvoir présidentiel est structurellement abusif dans sa liberté de nommer, de limoger, de placer et de déplacer les grands responsables administratifs, au gré de l'humeur du souverain temporaire, au point de transformer ce véritable *fait du prince* en un mode de fonctionnement toujours plus



antidémocratique, selon des critères si injustifiés qu'ils n'ont plus aucun rapport avec la compétence requise du haut fonctionnaire concerné. Qui plus est, nombre de ces postes politico-administratifs deviennent ainsi autant d'emplois-privilèges, parfois même cumulés, rendus quasi fictifs par l'apparente polyvalence des courtisans bénéficiaires, à l'instar des fonctions honorifiques de la cour de Versailles au temps du Roi-Soleil.

Dans la mesure où, la plupart du temps, tout le travail utile est accompli par de vrais fonctionnaires professionnels, même en l'absence d'une tête de proue aussi décorative que ruineuse, il serait pour le moins indispensable de vérifier en premier lieu la *nécessité* d'une nomination en contexte démodé, et nettement plus efficace de nommer à ces postes *temporaires* des Chargés de Mission choisis pour leur apport effectif sur la base d'une expérience spécifique avérée par quelque démonstration locale, puis micro-régionale, ou départementale.

La seule solution démocratiquement acceptable pour libérer la société de la toile d'araignée de tant de vils copinages et autres renvois d'ascenseur sur fond de « carnets d'adresses » judicieusement remplis, consiste à faire confiance au principe de décision collégiale citoyenne, associé ou non à celui du tirage au sort. Le risque d'erreur de choix ou de critères de sélection inadéquats disparaît en effet sitôt que la décision implique plusieurs personnes, voire mieux encore une assemblée, à plus forte raison lorsque les lauréats s'avèrent démocratiquement tirés au sort sur la seule base d'une compétence adéquate indubitable et pour une direction non renouvelable. Dans un tel contexte, les données les plus factuelles de l'expérience vérifiée du « candidat », de sa formation et de ses accomplissements précédents remplaceront aisément les impressions subjectives et autres intérêts égoïstes d'un « sélectionneur » unique et tout-puissant, supprimant aussitôt toute notion compromettante de dette personnelle ou de faveur intéressée. La collégialité d'un processus de nomination pourrait ainsi se concevoir sous la forme d'un « collègue », même virtuel ou par courrier, regroupant de nombreux détenteurs de telle ou telle compétence requise, pour choisir en leur sein la personne la plus appréciée en termes d'accomplissements probants et autres qualités propices concernant le poste à pourvoir, procédé qui pourrait également

associer l'Assemblée Gouvernementale pour la décision finale, en lui proposant une sélection de plusieurs nominés. Il s'agirait donc là d'un mode de nomination par « élection semi-ouverte », ou élargie autant que possible, mais de toute façon sans la moindre candidature officielle, ce qui équivaldrait peu ou prou à une *désignation* collective spontanée.

L'autre possibilité, s'agissant de fonctions plus techniques et de compétences plus usuelles, sans action stratégique ou politique précise, peut consister en un tirage au sort sur la base de nombreux candidats déclarés, voire carrément sur la population de tous les citoyens ayant le diplôme requis ou l'expérience correspondante sans même qu'ils soient candidats. Enfin, rien n'empêche de panacher utilement les deux modes de nominations que représentent le tirage au sort et la collégialité de la décision finale, en prévoyant alors une présélection-nomination entre finalistes préalablement tirés au sort, ces multiples solutions possibles s'avérant à coup sûr plus objectives et rigoureuses que les actuels jeux d'influence et autres manipulations.

Il va de soi, pour conclure cette section, que les appointements et avantages matériels de ces hauts fonctionnaires, tout comme ceux des Commissaires Ministériels et du chef de l'État, devraient être fixés et maîtrisés dans leur évolution par l'Assemblée Nationale Déléguée, sous condition de l'approbation des Assemblées Régionales, afin d'éviter les abus monarchiques et les gaspillages qui caractérisent notre pays face à ses voisins. De fait, la disproportion des dépenses somptuaires et autres frais de bouche ou de réception de nos « huiles » pseudo-républicaines constitue un anachronisme révoltant digne des pires excès décadents du XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'un pouvoir légitimement démocratique n'aura plus aucun besoin de paraître ni d'impressionner pour se sentir fort et respecté. La représentation théâtrale du pouvoir central sous les ors des palais nationaux laissera enfin place à la représentativité authentique de la puissance citoyenne ou souveraineté du Peuple, tandis que les grands serviteurs de l'État (qui trop souvent se servent en premier) deviendront ceux de la Nation toute entière, dans le vrai sens de la *res publica*.

## 5 - La Présélection Présidentielle Citoyenne.

Au sommet de l'État, la République doit nécessairement prendre un visage humain et s'incarner en une personne digne de ce rôle, ne serait-ce que vis-à-vis des chefs d'État étrangers, mais plus encore pour exprimer, à travers une présence, des discours et des comportements appropriés, la quintessence même du pouvoir citoyen majoritaire dont le Président doit être issu, réalité aujourd'hui trop partielle qui prendra dès lors un sens plus profond que jamais en contexte démodiste. Par la vertu d'une démocratie devenue réelle, le nouveau Président deviendra enfin « la voix et le visage » du peuple aux yeux de tous, tandis que la nature morale et sociétale de son pouvoir charismatique dépassera de loin les artifices protocolaires de tous les *ego* arrivistes et quasi-usurpateurs qui l'auront précédé, et ce d'autant plus qu'il n'aura pas été candidat auto-déclaré pour cette haute fonction représentative.

En effet, puisque le principe même du système électoral, malgré ses apparences, est anti-démocratique au sens démodiste du terme, force est ici de trouver mieux pour éviter de confier périodiquement -et par défaut- toutes les clés de la République à un chef de gang déguisé en leader de parti politique. Pour ce faire, il faut d'abord reconnaître que le besoin naturel d'identification d'un Peuple à un représentant désormais sans pouvoir personnel absolu, ni abusif, supposera pour ce dernier des compétences et des qualités particulières totalement différentes de celles qui sont habituellement encouragées dans le contexte politicien de toute élection de type *prédémodiste*. Jusqu'à présent, les candidats *se* déclarent « spontanément » et s'autoproclament capables de présider à la destinée nationale, avec les multiples risques que l'on sait, ce qui n'attire de fait que des « *ego* surdimensionnés », des psychopathes de l'ambition, des professionnels de la trahison politique, nécessairement soutenus par un parti ou un lobby -fut-il improvisé- et devenant ainsi redevables envers les intérêts financiers et idéologiques correspondants. Comme le montre l'histoire des pseudo-démocraties, ce parcours du combattant favorise les « bêtes de scène » les plus médiatiques et suppose, pour finalement

gagner, des qualités personnelles totalement opposées à celles requises pour bien gouverner après la victoire, précisément parce que l'injustice inhérente au système électoral crée les conditions d'une usurpation du pouvoir en toute légalité. En quelques mois de règne, les personnages présidentiels aussi mal sélectionnés à force d'intoxication médiatique, de grossiers reniements stratégiques et de langue de bois démagogique, se révèlent être de bien tristes sires, au mieux résignés à la plus honteuse lâcheté devant la puissance de l'argent, au pire associés aux malfaiteurs néolibéraux via le mensonge permanent que trahissent leurs actes face à leur discours. En résumé, de par leur propre organisation technique, les systèmes électoraux conventionnels condamnent les citoyens à subir le spectacle désopilant d'un sympathique pantin, ou à payer au prix le plus fort la gestion-restructuration désastreuse d'un DRH de multinationale chaque fois plus inhumain. Le principe électoral par candidature filtrée au gré de tractations partisans doit donc laisser sa place à celui d'une élection-désignation totalement ouverte, c'est-à-dire universelle dans les deux sens de l'électeur *et de la personnalité élue*, nonobstant la rareté, en termes de proportion, des citoyens populairement pressentis pour mériter et assumer le rôle présidentiel.

Aux antipodes du piège artificiellement entretenu par l'absence d'une démocratie digne de la fameuse devise française, la République démodiste devrait permettre aux citoyens de *choisir* pour président(e) une personnalité reconnue pour ses qualités humaines personnelles plus encore que pour d'hypothétiques hyper-compétences, sachant que le pouvoir de « l'élu » sera désormais limité à l'indispensable, et que la Présidence travaillera de concert avec l'Assemblée Nationale, profitant au cas par cas de conseils exhaustifs et non plus partisans. Nul besoin d'être marathonien du discours, ni d'afficher une mémoire éblouissante pour devenir Président, dès lors que le bon sens et l'honnêteté seront les principales qualités encouragées par la présélection démodiste. De plus, le choix des néo-citoyens se portera spontanément sur des « pressentis » connus pour la cohérence de leur C.V. ou expérience passée, la qualité de leurs réalisations ou créations, ainsi que pour leur solide intégrité, ce qui devrait favoriser la société civile aux dépens de la caste politique

professionnelle qui a depuis si longtemps démontré ses limites, pour ne pas dire sa nocivité.

Les Médias actuels, dont l'influence est si grande qu'un Michel Onfray les a démasqués depuis longtemps en tant que « *prescripteurs d'opinion* », jouent déjà un rôle essentiel dans le choix toujours euro-compatible de tous les candidats présidentiables depuis Valéry Giscard d'Estaing, avec les risques de désinformation que l'on peut constater après coup -c'est-à-dire toujours trop tard- concernant le parcours, les propos, et plus encore les intentions politiques véritables des candidats, à l'occasion de chaque élection présidentielle. De fait, la concentration croissante des journaux, radios et chaînes d'infos entre les mains de quelques intérêts privés surpuissants, par le biais d'un marché qui n'a plus rien de libéral, constitue le premier obstacle à la liberté comme au respect déontologique de l'information, via le risque de censure, voire d'autocensure, ou le matraquage publicitaire imposé en faveur de tel ou tel candidat, avec l'appui de sondages aussi incomplets qu'aléatoires. De plus, la mascarade politicienne dérivant du principe électoral et la course effrénée à laquelle se livrent les partis politiques encouragent la starification artificielle des « personnalités » en lice, tout autant que la désopilante superficialité d'un pseudo-débat d'idées, souvent caricaturé en quelques slogans et logos publicitaires, tandis que les commentateurs se transforment en autant de concierges pour suivre au jour le jour les manœuvres d'alliance, de trahison et d'opportunisme si caractéristiques de cette compétition « suprême ».

Le résultat, après de longues décennies de fausse alternance et de cohabitation, se mesure désormais à travers la défiance croissante -et ô combien justifiée- de toute la population envers la classe politique, via un taux d'abstention anormalement élevé et l'*extrémisation* croissante des opinions, le tout se doublant d'une défiance équivalente envers les influenceurs médiatiques qui ont bon gré mal gré soutenu cette vaste tromperie nationale et périodique. Pire encore, le besoin irrépressible de débattre et de s'exprimer finit dès lors par envahir les réseaux d'Internet en noyant les citoyens de *fake news* et autres *infox*, dont le contenu de plus en plus violent est à l'image de la réalité sociale néolibérale. Á bien

y réfléchir, ce ne sont là, hélas, que les tristes conséquences du système électoral de l'*a-démocratie*, négation patente du libre choix auquel un peuple souverain devrait avoir droit.

Dans un contexte réellement démocratique fondé sur le respect des principes démodistes, on pourrait imaginer, par exemple six mois à l'avance, une présélection officielle citoyenne basée directement sur les dix personnalités préférées des Français pour potentiellement remplir cette fonction suprême, telles que révélées via un site officiel approprié au sein duquel chaque citoyen pourrait librement suggérer dix nominés et exprimer sa préférence par ordre décroissant sans que personne n'ait besoin de se porter candidat. Mieux encore, les Municipalités pourraient être utilisées pour collecter, fût-ce manuellement par souci de sécurité absolue, toutes les préférences spontanées de leurs propres administrés, transmises au niveau national au terme de la consultation préalable. Les réponses s'établiraient alors sur la seule base d'une notoriété avérée, médiatiquement débattue en toute transparence, d'une expérience de vie probante à travers maintes réalisations d'intérêt général, mais aussi en fonction de traits de caractère et de tempérament personnel largement connus grâce aux nombreuses interviews auxquelles se prêteraient les intéressés, le cas échéant. Rappelons enfin que dans un tel contexte, le vote de type électoral aura le mérite d'être totalement *ouvert* et non plus restreint par une quelconque présélection partisane ou autre candidature individuelle, les *pressentis* ayant par ailleurs la liberté de rester dans la course ou de s'en retirer avant l'étape suivante.

Assez logiquement, seules des « personnalités » déjà connues du grand public et passablement habituées aux contacts médiatiques seront susceptibles d'être spontanément pressenties par les électeurs, sachant qu'être un personnage public avéré constitue la condition préalable pour assumer une fonction présidentielle éventuelle. La notoriété en question pourra supposer n'importe quel parcours professionnel, sans pour autant exclure les responsables politiques ou administratifs du moment, ni les personnalités économiques, sociales, culturelles ou sportives, ni qui que ce soit d'autre parmi tous les citoyens ainsi rendus éligibles. La probité et l'intégrité étant des conditions *sine-qua-non* d'éligibilité en contexte

délodiste, il paraîtra indispensable que ces premiers choix préalables se portent sur des *pressentis* irréprochables, jouissant d'un casier judiciaire vierge, faute de quoi l'intéressé n'aurait aucune chance d'être parmi les finalistes. De même, une compétence minimale en anglais pourrait être considérée par les citoyens comme un avantage souhaitable en situation de contact international, ne serait-ce que pour éviter le spectacle ridicule de tant de balbutiements présidentiels devant les caméras étrangères.

Cela dit, contrairement à ce que certaines élites pourraient croire, l'essentiel résidera à coup sûr dans les qualités individuelles de chaque *présidentiable pressenti*, pour utiliser un terme plus exact s'opposant au pléonasma du *candidat volontaire ou déclaré*. Le bon sens majoritaire, enfin libre de s'exprimer démocratiquement, se portera spontanément sur des individualités de haute moralité et de caractère beaucoup plus équilibré que les piètres personnages politiques jusqu'à présent élus par quelque fausse majorité. Cette évolution délodiste éclaircira également le malentendu politique qui dérive de la pseudo-démocratie et fait croire à tort que le peuple ne serait capable d'élire qu'un populiste extrémiste et caractériel à la façon d'un Donald Trump ou d'un Boris Johnson. En effet, les démagogues caricaturaux des tendances les plus extrêmes ne doivent leur élection occasionnelle qu'à l'incurie patente et aux propres excès des partis dits « de gouvernement », dont la politique mensongère trahit systématiquement l'intérêt majoritaire du peuple au profit d'une minorité. Le choix « populiste » n'est dès lors qu'une vaine protestation, un refuge désespéré *en réaction* contre la malhonnêteté systémique de la constitution et les abus devenus intolérables de ceux qui en profitent, jusqu'au point parfois critique de répondre à la dictature oligarchique par la *démocrature*, en élisant de temps à autre un gouvernant encore plus imprévisible que ses prédécesseurs. Ce type de populisme bien peu recommandable n'a rien à voir avec la saine popularité acquise par un parcours individuel avéré aussi remarquable qu'exemplaire, par ailleurs déconnecté de tout calcul politique puisque l'organisation même des pouvoirs en régime délodiste fera disparaître à jamais les mythes puérils de l'homme providentiel, du père ou de la mère de la nation, voire de quelque autre « guide suprême », les citoyens délodistes n'étant plus des enfants, mais des adultes.

Dès lors que le nouveau cadre constitutionnel sera *juste* et propre à apaiser toutes les surtensions entretenues jusqu'à présent, les citoyens *pressentis* et majoritairement proposés feront montre de qualités réelles sans commune mesure avec la plupart des politiciens d'aujourd'hui, car les raisons même de mentir ou de manipuler auront totalement disparu du paysage politique. Libérés de l'observation des manœuvres et bas intérêts hélas toujours à l'œuvre dans le processus électoral et partisan habituel, les médias pourront enfin se concentrer sur les seules qualités personnelles de tous les présidentiables *pressentis*, lesquels deviendront autant d'exemples ou de modèles pour la Nation, tandis qu'en l'absence de pouvoir et de responsabilité en cas d'élection finale, lesdits *pressentis* n'auront aucun besoin de vendre un quelconque programme, ni de faire de fallacieuses promesses aux relents amers de démagogie politicienne.

Ainsi, au lieu d'être un candidat, au final élu par défaut comme si souvent, le Président -ou la Présidente- délodiste sera une personnalité *choisie*, invitée par une digne popularité à représenter *tous* les citoyens, ce qui lui sera d'autant plus facile à accomplir que ledit chef d'État ne dépendra plus d'aucun parti, tandis que sa philosophie et ses convictions personnelles, voire sa libre appartenance à telle ou telle mouvance, ne pourront plus avoir d'effet *néгатif* sur ses concitoyens. Dans ce contexte de désignation populaire directe, la préférence majoritaire se détournera spontanément des caractères par trop clivants au profit de personnalités exprimant la quintessence des valeurs républicaines, entre autres via la tempérance individuelle observable tout au long de leur parcours.

Cette présélection populaire, nécessairement accompagnée par les médias afin d'explorer le passé et le présent des présidentiables ainsi *pressentis* de par leur « utilité commune » tout aussi exceptionnelle que méritoire, devrait en effet permettre aux citoyens de s'écarter de tous les ambitieux autoproclamés, à la faveur de néo-personnalités complètes et nettement plus équilibrées que la plupart des leaders politiques actuels, tandis que les lobbies politico-économiques, n'ayant plus les moyens de voler une élection partisane pour s'arroger un pouvoir abusif désormais impossible, se contenteront de participer au même titre que n'importe



quelle autre association ou regroupement de citoyens. Cela suppose de confirmer au passage le rôle du monde médiatique, lequel est de toute façon inévitable quel que soit le contexte, sachant ici que la présélection citoyenne universelle et la multiplicité des moyens de communication empêcheront d'imposer un quelconque candidat douteux, et ce, d'autant plus facilement qu'il n'y aura plus le moindre enjeu de pouvoir essentiel correspondant à cette unique position politique. Enfin, les personnalités retenues proviendront de n'importe quel horizon socio-professionnel ou culturel, au travers d'une diversité de parcours incomparable par rapport à l'actuelle sur-domination des énarques, avocats, médecins, dirigeants ou affairistes du paysage politique habituel, et l'autorité morale de la personne ainsi choisie sera pleinement respectée en raison même de la quasi neutralité institutionnelle de son rôle à venir.

En résultat logique des réflexions qui précèdent, notons qu'en matière de société politique, l'équilibrage des pouvoirs que suppose la démocratie totale impliquera la réduction du pouvoir de celui ou celle qui se trouvera au sommet, en contrepartie de l'atomisation de la liberté de décision entre tous les citoyens. S'agissant de la sphère publique, cette logique démocratique s'oppose à la situation du secteur privé, où l'autorité du chef fait partie intégrante de la liberté d'entreprendre dans la limite de tout ce que suppose la responsabilité qui l'accompagne, et selon les critères objectifs que tentera bientôt de définir le Livre II des *Tempérants*. Dans l'économie libre du marché de la société civile ou privée, la verticalité descendante du pouvoir doit toujours se mériter par la réussite de l'expérience individuelle pour ainsi justifier une inégalité *positive* propice à un progrès, si possible sans les abus à définir grâce à la suite de ces *Réflexions*, tandis qu'inversement, à travers la vie sociale publique ou collective, l'égalité absolue entre les citoyens suppose une verticalité ascendante aboutissant à la réduction du pouvoir au sommet de la pyramide sociétale. Cette différence notoire entre les pouvoirs des domaines Public et Privé (dans le sens le plus large possible de ces deux appellations) nourrira une réflexion plus concrète en abordant bientôt le domaine socio-économique du Livre II susmentionné.

## 6 - La Sélection Présidentielle Finale.

La présélection citoyenne ayant permis à chacun de classer selon sa préférence personnelle ses dix *présidentiables pressentis*, on peut en déduire, au terme de cette phase préliminaire, la sélection finale des dix personnalités les plus appréciées des Français, dès lors jugées aptes à les représenter en tant que Président(e), non sans tenir compte, bien sûr, du refus éventuel et officiel que certain *pressentis* pourront exprimer entre temps. Dès lors, en fonction du choix des futurs constituants, la grande finale nationale, sous forme d'élection classique ou de simple votation plébiscitaire ou pétitionnaire, permettra de choisir entre les dix, les cinq ou les deux personnalités arrivées en tête de la présélection nationale, soit pour se contenter d'une majorité relative entre plusieurs *pressentis*, soit pour atteindre une majorité absolue entre deux seuls finalistes.

En l'occurrence, la légitimité sera la même dans les deux cas et de toute façon sans conséquence politique préjudiciable, en l'absence de tout pouvoir excessif de la personne choisie, dont le rôle sera finalement assez proche de celui d'un Roi ou d'une Reine en régime parlementaire, à l'instar des monarchies européennes d'aujourd'hui et à cette différence près qu'il s'agira d'un « souverain » non seulement temporairement élu mais populairement *choisi* pour un mandat limité, renouvelable ou non au gré de la préférence majoritaire. La transparence de cette sélection par élection-désignation ainsi totalement ouverte devrait même pouvoir s'accommoder d'un nombre illimité de mandats, si tel est le libre choix des citoyens.

Ainsi voyons-nous à quel point le juste respect de la seule source légitime du pouvoir politique, jusqu'à présent vainement supposée par la Constitution de 1789 et la proclamation des Droits de L'homme et du Citoyen, bouleversera utilement les données habituelles de l'Histoire, en permettant au nouveau *leader* national d'acquérir une toute autre *qualité* de pouvoir politique, en tant que garant de la nouvelle Constitution et représentant officiel de la République. Dans les limites prescrites par la

Constitution démodiste à venir, la Présidence pourra dès lors acquérir une autorité morale incontestable, à la façon d'un juge suprême, endossant à ce titre l'aura morale d'un Conseil Constitutionnel (par ailleurs devenu quasiment inutile, car désormais remplaçable par les Assemblées semi-référendaires), en ce sens que cette néo-Présidence deviendra également l'oreille la plus attentive de la République vis-à-vis de *tous* les citoyens.

Outre sa fonction de représentation internationale en coopération directe avec les ministères impliqués au cas par cas, et grâce à une totale neutralité politique personnelle attestée par une popularité plus méritée que jamais, la Présidence démodiste sera de fait idéalement placée pour ainsi prendre le pouls de la population, veiller à ce que tous les intérêts minoritaires soient bien respectés, promouvoir la transparence du débat démocratique sur chaque nouvel enjeu de société, mais aussi accueillir et examiner, via ses propres services officiels, les doléances éventuelles concernant le moindre dysfonctionnement des rouages démocratiques nationaux, ne serait-ce qu'en complément direct des tribunaux ou autres juridictions appropriées. Car compte tenu de la nouvelle répartition des pouvoirs législatif et exécutif directement assujettis aux citoyens, grâce au rôle semi-référendaire des Assemblées Régionales périodiques, cette Présidence pourra endosser les prérogatives nationales et internationales précédemment citées sans plus jamais avoir à se préoccuper directement d'un gouvernement devenu et maintenu légitimement majoritaire, car désormais entièrement assumé par l'Assemblée Nationale Déléguée et ses Commissions Ministérielles, sous contrôle législatif référendaire ou semi-référendaire constant.

Concernant tous les autres aspects du pouvoir présidentiel autant que les relations procédurales entre l'Assemblée Nationale Déléguée et les Assemblées Régionales, les citoyens Constituants auront à mettre sur pied tous les mécanismes constitutionnels précis propres à optimiser le nouvel équilibre politique démodiste, non sans l'assistance technique de spécialistes de toute tendance ou école en Droit Public, et devront entre autres choses détailler les divers pouvoirs et procédures concernant par exemple la sécurité nationale dans un cas particulier d'urgence absolue, mais aussi la possibilité ou non de référendum d'initiative présidentielle,

de destitution présidentielle via l'Assemblée Nationale Déléguée, voire aussi de dissolution de cette dernière par décision présidentielle ou par initiative collégiale des Assemblées Régionales, quoi que ce tout dernier scénario possible paraisse aussi peu pertinent que probable, compte tenu du contrôle citoyen permanent qui s'opèrera sur toute décision politique.

Enfin, au terme d'un mandat dont la durée précise sera choisie par les Constituants, chaque Président redeviendra un citoyen ordinaire, sans le moindre privilège particulier vis-à-vis de ses concitoyens, quitte à être désigné à nouveau librement par ces derniers s'il a donné entière satisfaction et si la Constitution démodiste prévoit la possibilité de deux, voire de plusieurs mandats, comme envisagé plus haut. Après tout, le Peuple pourra certainement se réserver le droit de s'attacher librement à une personnalité jugée idéale pour cette fonction, aussi longtemps qu'il ne trouvera pas une meilleure individualité propre à incarner les valeurs universelles de la République, et ce a fortiori sur la base de l'expérience réussie d'un mandat précédent. Ainsi, au gré de la préférence citoyenne, il pourrait même en résulter paradoxalement une relative stabilité de représentation présidentielle, en comparaison avec l'impopularité et la lassitude précoces qui suivent chaque pseudo-élection dans le cadre non démocratique qui prévaut encore aujourd'hui.

## **7 - Quid des Maires ?**

Par un étrange besoin de symétrie, on est en droit de se poser la question de la personnalité incarnant la Commune à son échelle locale, car le fort lien unissant un Maire à ses administrés contient une *charge affective* d'une intensité certaine, comme en témoigne statistiquement la popularité de la plupart des Maires, en vif contraste avec l'éloignement psychologique et l'impopularité de presque tous les autres élus. En effet, de par la proximité de sa présence physique et la relativisation pratique des enjeux idéologiques à l'échelon local, un Maire dévoué gagne peu à peu un capital précieux de sympathie populaire qui dépasse largement son support politique électoral, et ce phénomène assez naturel traduit visiblement un besoin traditionnel d'incarnation communautaire, dans

un curieux effet de miroir avec l'échelle nationale républicaine, telle que physiquement agrégée en une personnalité présidentielle.

Toutefois, en raison de la démocratie si incomplète du système électoral et partisan, le maire et son équipe ont trop souvent l'occasion de s'imposer à grands coups de manœuvres politiciennes douteuses et autre clientélisme *borderline*, afin de verrouiller les rouages de la vie locale au profit de leur seule carrière et de s'approprier à long terme une domination indûment pérennisée. Ces « barons » locaux sont tolérés et réélus dans la mesure où leurs actions concrètes satisfont une partie non négligeable des électeurs, mais plus encore parce que leur pouvoir de communication et leurs soutiens financiers locaux font barrage à toute alternative démocratique, tandis que leurs qualités éventuelles sont bien vite ternies et dévoyées par une ambition politique égoïste en proportion directe de l'importance de la Municipalité à gérer.

Dès lors, outre l'assainissement politique radical qu'autorisera la démocratie locale directe à l'échelon communal, en interdisant *de facto* toute sur-domination individuelle ou clanique, et à l'instar de la solution suggérée dans ces pages pour sélectionner le Président de la République, pourquoi ne pas imaginer un processus semblable, non pas « électoral » mais pétitionnaire ou quasi-plébiscitaire à l'échelle de la Commune, s'il faut encore respecter ce besoin visiblement symétrique d'identification personnalisée ? Dans un tel cas, le néo-Conseil Municipal étant de toute façon composé de citoyens habilités, dûment tirés au sort afin d'éviter toute déformation partisane du principe démocratique, le Maire pourrait être « suggéré » par les citoyens eux-mêmes parmi les *cinq* personnes pressenties comme étant les plus aptes à incarner la communauté locale, en lieu et place d'une élection interne au nouveau Conseil Municipal installé par tirage au sort. Grâce à cette option possible, laissée au choix des Constituants, le Maire serait à coup sûr une personnalité remarquée pour ses qualités humaines autant que pour ses réalisations locales dans quelque domaine que ce soit, au lieu d'être un citoyen anonyme tiré au sort puis élu par ses « pairs » selon la version démodiste jusqu'à présent retenue, ou un chef de clan auto-désigné via les processus électoraux et partisans en vigueur jusqu'à présent. Le choix reste entier, au seul gré

majoritaire des futurs Tempérants, sans le moindre risque d'incidence négative sur le fonctionnement démocratique de la Commune démodiste. Cela dit, puisque le besoin de leadership spécifiquement incarné semble perdurer par l'habitude d'une nécessité psychologique incontournable, en invitant spontanément des *pressentis non candidats* dans le cadre d'une présélection populaire, pour conclure ensuite de la même façon le choix définitif du Maire ou du Président parmi les finalistes acceptant l'invitation citoyenne, le principe de désignation subséquent permettra d'identifier la démocratie locale d'un côté, et la République toute entière de l'autre, via une personnalité d'exception dont les qualités humaines seront garantes d'une exemplarité individuelle indéniable, tant il paraît essentiel d'éviter toute solution procédurale encourageant les égoïsmes et autres intérêts partisans ou minoritaires si caractéristiques des pseudo-démocraties « prétempérantes » et de leurs élections précontraintes. De plus, on peut aisément imaginer les spectaculaires économies de temps, d'argent et d'énergie humaine que ce processus citoyen désormais direct autorisera comparé aux habituels gaspillages des campagnes électorales, outre de réels avantages écologiques collatéraux.

Ces personnalisations affectives d'ordre moral, puisque sans nul doute basées sur les hautes qualités avérées desdits *pressentis*, n'auront aucune conséquence négative sur le bon fonctionnement des pouvoirs, tant locaux que nationaux, compte tenu de la répartition effective des responsabilités, et auront pour avantage d'aspirer vers le haut autant que d'inspirer vers le mieux les comportements de l'ensemble des citoyens, en leur montrant que l'intégrité et l'altruisme, appliqués à la réalisation de nobles ambitions d'intérêt collectif via la conscience sociale que cela suppose, peuvent à terme aboutir à une consécration locale ou nationale pleinement méritée. Autant dire à quel point la boussole démodiste nous accompagne là aux antipodes de la triste réalité des enjeux politiques si nocifs aux villes moyennes et aux grandes métropoles, tout comme à la Nation Républicaine jusqu'à son plus haut niveau.

Enfin, il est à souligner que ce besoin d'incarnation collective ne semble curieusement pas concerner les étages intermédiaires du pouvoir départemental ou régional, ni même celui du pouvoir le plus central de

l'Assemblée Nationale Déléguée. Ces strates, pourtant apparemment si essentielles au fonctionnement adéquat de l'horloge républicaine, sont un peu à l'image du savant mécanisme d'une montre à aiguilles, dont seuls le cadran et le bracelet flattent l'œil du propriétaire la plupart du temps. De fait, les citoyens n'ont que faire d'identifier un Président de conseil général ou de région et ignorent ou confondent souvent les noms et visages des députés, des sénateurs, comme de la plupart des ministres, malgré le matraquage médiatique quotidien des radios et chaînes d'infos « en continu », lesquelles se concentrent plus encore sur les principaux cadres ou leaders de parti politique briguant un destin national.

Ces pouvoirs « intermédiaires » ne sont pas en cause quant à leur raison d'être technique tant qu'ils sont considérés comme nécessaires au système, a fortiori en ce qui concerne ici les structures regroupées en assemblée, mais leur nature fonctionnelle n'inspire pas d'affect citoyen digne d'une quelconque personnalisation, et cette dernière ne semble décidément pas essentielle à l'efficacité du travail accompli. Il en résulte qu'une désignation des responsables et membres de Commission par voie d'élection ou de tirage au sort *interne* devrait amplement suffire sans besoin d'impliquer l'ensemble des citoyens correspondants pour une représentativité individuelle inintéressante, et ce, jusqu'au point de pouvoir même changer indifféremment de Président de séance à chaque réunion par tirage au sort, voire par ordre alphabétique, dans le cas des assemblées. Cela est d'autant plus logique que ces corps démocratiques intermédiaires gagneront à rester aussi égalitaires que possible entre tous leurs membres, afin de favoriser la collégialité des responsabilités et des décisions via le travail collectif que suppose leur représentativité citoyenne directe, dépourvue de la moindre *fonctionnalité* partisane, du moins dans un contexte devenu démodé.

Ainsi peut se concevoir le chapeautage symbolique de l'édifice démocratique *tempérant* en la personne d'un Maire et d'un Président de la République aux deux extrémités complémentaires de la Commune et de la Nation, cette dernière devenant enfin intégralement *républicaine*, tandis que les étages fonctionnels qui relient ces deux pôles, constitués de citoyens délégués par tirage au sort et statistiquement représentatifs

de la population (ou de citoyens à compétences spécifiques concernant l'Assemblée Nationale) gèreront concrètement le pouvoir en délégation directe ou en représentation semi-référendaire, pour mettre en pratique toutes les décisions et projets politiques majoritairement validés, selon les résultats obtenus par les Propositions Citoyennes ascendantes ou les Propositions Institutionnelles descendantes, assurant de la sorte un juste et constant équilibre entre le Peuple entier et ses Délégués législatifs ou exécutifs, Présidence incluse.

## Première Escale

Embarqués sur un coup de tête dans l'émotion de la juste révolte des Gilets Jaunes, si révélatrice de l'injustice politique, économique et sociale qui prévaut encore en France comme partout ailleurs depuis que le néolibéralisme a séduit, corrompu puis carrément annexé le pouvoir politique, en raison même de l'absence de démocratie digne de ce nom, nous venons de traverser d'une rive à l'autre le premier océan de ces *Réflexions Citoyennes*, en louvoyant d'abord timidement trop près des côtes, puis en digressant utilement sur l'Europe, avant de prendre enfin le vent du grand large -et de l'avenir !- en posant une à une les balises sécurisantes des principes délodistes, pour le seul bien de la Justice et de la Paix.

De chapitre en chapitre, à la façon intuitive et encore incertaine d'un Petit Poucet prudent, car désireux de retrouver son chemin, notre goélette républicaine a affronté tous les aléas d'une réflexion mixant le



logique et l'empirique, nourrie de l'observation de la réalité historique pour mieux se projeter vers le futur d'une Démocratie Locale Directe respectant les droits de l'individu *et* de la société, fondation nouvelle et techniquement assainie d'une République enfin juste et forte, propre à éviter la corrosion ou corruption de ses rouages avec le temps.

En pré-visualisant les principaux progrès autorisés par une telle construction, Délodie-lès-Verne et ses Propositions Citoyennes, dans les domaines les plus variés du quotidien, ont ainsi permis d'anticiper les avancées prometteuses d'une nouvelle société politique, sans élection usurpant le libre pouvoir des citoyens ni filtration déformante des partis politiques, sur la simple base de Propositions et de Décisions contrôlées de bout en bout par la préférence majoritaire la plus directe possible. Au fil de cette captivante traversée, le nouveau continent démocratique qui se dessine s'impose déjà comme étant le seul avenir pacifique possible pour toute l'Humanité, indépendamment des cultures, des philosophies et des religions héritées d'un passé aussi nécessaire que révolu sous bien des aspects, à commencer par sa dimension politique. La soif de Justice ou d'équité qui caractérise l'âme humaine suppose désormais le partage du pouvoir de décision, donc de la liberté de choix, entre des citoyens *responsabilisés* pour permettre enfin à chaque adulte suffisamment autonome, instruit et assumant pleinement sa citoyenneté, de participer au bien-être collectif comme au progrès de la Civilisation, en évitant les abus de pouvoir de certaines élites tout autant que les manquements de devoirs de certains assistés volontaires. Cela revient à faire coïncider le nouvel équilibre de la société délodiste avec le centre de gravité crucial que doivent constituer les classes moyennes dans le sens le plus large de ce terme, définissant ici une population à laquelle appartiennent 75 à 80, sinon même 85% de nos concitoyens, du moins encore potentiellement, c'est-à-dire à condition d'appliquer prochainement la recette tempérante du délodisme politique, sachant que la Constitution correspondante ne sera complète et viable qu'en incluant au même titre les droits et devoirs socio-économiques et culturels qui vont de pair, lesquels feront l'objet de la suite de cette recherche.

Car, bien que les rouages *universels* et l'architecture *objective* de la constitution démodiste idéale et pacifique soient encore l'objectif final des présentes *Réflexions*, la véritable politique, au sens décisionnel de choix ou autre stratégie, loin d'être une science exacte, se définit plutôt comme une recette pétrie d'Histoire et constamment adaptée au goût du jour selon les besoins du Peuple dont elle est censée émaner depuis la remise en cause des pouvoirs autocratiques, nonobstant la rémanence ou la récurrence si mortifère des dictatures idéologiques, économiques ou religieuses dont les nombreux abus promettent jusqu'à présent des crises toujours plus fréquentes et douloureuses. Contre cette fatalité devenue insupportable, la Démocratie Locale Directe constituera la seule recette *universellement juste*, propre à éviter désormais à notre avenir planétaire les hoquets inhumains de l'Histoire passée et présente, la seule recette *optimale* pour satisfaire toutes les papilles du monde dans l'équilibre de ses saveurs ou valeurs, puisque permettant à l'Égalité et à la Liberté de se compléter parfaitement via l'obtention de droits socio-économiques, culturels et politiques enfin constitutionnellement garantis et localement assurés.

Les principes démodistes peu à peu élaborés dans les pages qui précèdent sont désormais disponibles pour être librement commentés, complétés, adoptés et finalisés le cas échéant par les Constituants de la future République Tempérante si impatientement attendue dans l'intérêt de *tous* nos concitoyens, y compris celui des premiers de cordées grisés par l'altitude au point d'en oublier leurs « suiveurs ». Cela dit, il serait prétentieux de proposer ici une Constitution clés en mains en court-circuitant la liberté de choix et les débats d'idées qu'impose une telle évolution, tout comme il serait prématuré d'en définir les détails sans avoir étudié les données socio-économiques que ladite Constitution doit inclure, objet crucial du prochain volume des *Tempérants*, mais la route est déjà clairement tracée quant aux objectifs à atteindre et aux principes à respecter pour créer les conditions politiques de la Justice et de la Paix au sein des sociétés humaines à venir.

La conscience citoyenne et populaire qui se révolte à juste titre contre l'illégitimité de fait des lois minoritairement imposées sur tous

les continents n'attendait que la présente proposition démodiste pour se lever après s'être éveillée, tandis que la solution pacifique ici proposée devrait permettre à tous les peuples du monde de réclamer enfin leurs droits politiques imprescriptibles, en sachant désormais quel modèle il leur faut exiger pour un progrès sociétal et démocratique sans précédent dans l'Histoire de l'Humanité. Reste néanmoins à peaufiner autant que faire se peut ledit modèle en adossant sa face politico-constitutionnelle aux dimensions socio-économique et culturelle de la pyramide sociétale à construire, laquelle n'atteindra l'objectivité de l'universel qu'en étant ultérieurement déduite via une observation de portée transhistorique.

Décembre 2019

Pour rappel, la suite de cette lecture est gratuitement téléchargeable sur le site web :

<https://www.bernardgarde-lestemperants.com>

tandis que commentaires et débats entre lecteurs vous attendent sur

Youtube à l'adresse : @bernardgarde-lestemperants

## TABLE

**Introduction en Auto-Préface** 6

**La Cromagnole** 15

### **Réflexions Citoyennes 1**

**La Crise des Gilets Jaunes à travers  
le Commentaire de « *La Cromagnole* ».**

- 1 - Refrain. 17
- 2 - Couplet 1. 18
- 3 - Couplet 2. 19
- 4 - Couplet 3. 20
- 5 - Couplet 4. 24
- 6 - Couplet 5. 28
- 7 - Couplet 6. 31
- 8 - Couplet 7. 36
- 9 - Couplet 8. 37
- 10 - Quelle Issue ? 40

### **Réflexions Citoyennes 2**

**Vers une Constitution Démocratique**

- 1 - La Donnée Économique. 43
- 2 - Domination et Responsabilité. 48
- 3 - Une Démocratie Intégralement Proportionnelle. 52
- 4 - La Proposition Citoyenne. 59
- 5 - Le Nouveau Rôle des Partis Politiques. 62
- 6 - Une Démocratie Intégralement *Délégative*. 64
- 7 - Une Démocratie Systématiquement Référendaire. 67
- 8 - Un Gouvernement Démocratique. 72

### **Réflexions Citoyennes 3**

**L'Union Européenne : Quitte ou Double ?**

- 1 - Une Noble Cause de Principe. 79

- 2 - Quelle Taille Optimale ? 81
- 3 - Le Hold-Up de l'Europportunisme. 83
- 4 - Les Ambiguïtés Politiques. 86
- 5 - Quelle Solution ? 91
- 6 - L'Issue Référendaire ? 93
- 7 - L'Issue Nationale et Démocratique. 97

## **Réflexions Citoyennes 4**

### **Délodie, ou la Démocratie Locale Directe**

- 1 - Retour à l'Essentiel. 102
- 2 - La Fin des Élections. 104
- 3 - La Juste Place des Partis Politiques. 105
- 4 - Le Bon-Sens Citoyen. 109
- 5 - Le Peuple et ses Élités. 113
- 6 - Le Bilan des Élités. 118
- 7 - L'Étage Démocratique Optimal. 121
- 8 - Principe de Dépersonnalisation Politique. 124
- 9 - Principe de Collégialité. 126
- 10 - Principe du Tirage au Sort. 129
- 11 - Rotation Fonctionnelle et Déprofessionnalisation Politique. 130
- 12 - Principe de Simplification. 132

## **Réflexions Citoyennes 5**

### **La Démocratie Tempérante Locale**

- 1 - Feu d'Artifice et Bouquet Final. 136
- 2 - Délodie, ou la République Tempérante. 137
- 3 - La Commune Tempérante. 141
- 4 - Droit de Vote et Liberté de Participation. 146
- 5 - Interprétation des Propositions Citoyennes Pétitionnées. 149
- 6 - Planning Décisionnel et Priorisation Budgétaire. 151
- 7 - Le Conseil Municipal et ses Délégués. 153
- 8 - Représentativité du Conseil Municipal. 154
- 9 - Rôle du Conseil Municipal. 154
- 10 - Initiatives du Conseil Municipal. 156
- 11 - Le Référendum Intégral Local. 156
- 12 - Le Jury de Validation Citoyenne. 157
- 13 - Rôle de Contrôle. 157
- 14 - Rôle référendaire. 158
- 15 - Rôle de Garant du Site Officiel. 159
- 16 - Renouveau du Jury de Validation Citoyenne. 161

- 17 - Quelle Taille Communale Optimale ? 162
- 18 - L'Option Communale Simplifiée ou Directe. 163
- 19 - Une Transparence Maximale. 165
- 20 - Vers de Nouvelles Priorités Locales. 167

## **Réflexions Citoyennes 6**

### **Délodie-lès-Verne**

- 1 - Fiction Prémonitoire ? 170
- 2 - La Bonne Cause de Monsieur Dupont. 172
- 3 - L'Initiative de Madame Durand. 177
- 4 - Propositions Citoyennes « Institutionnelles ». 178
- 5 - Les Moyens Financiers. 180
- 6 - Les Devoirs du Citoyen Communal. 182
- 7 - Identité et Sécurité. 187
- 8 - Pack Citoyen et Nouveaux Foyers. 189
- 9 - Des Moyens Démocratiquement Définis. 192
- 10 - Quid des Cas Particuliers ? 193
- 11 - Contrat Républicain et Garantie Citoyenne. 196

## **Réflexions Citoyennes 7**

### **La Justice Tempérante**

- 1 - L'état des Lieux Prétempérant. 200
- 2 - Contravention, Délit ou Crime ? 205
- 3 - Le Signalement Citoyen Multiple. 207
- 4 - Justice et Procédure. 213
- 5 - Pour une Justice Humanisée. 217
- 6 - Technologie, Prévention et Condamnation. 222
- 7 - Vers La Fin des Prisons Nocives ? 225
- 8 - Le Parrainage Citoyen. 227
- 9 - Cas Extrêmes et Terrorisme. 227
- 10 - La Justice Sur-Dominante. 230
- 11 - Principes Conclusifs. 231

## **Réflexions Citoyennes 8**

### **Des Étages du Pouvoir à la Revue Ministérielle**

- 1 - Égalité, Liberté, Responsabilité. 238
- 2 - Les Étages de Délégation. 242
- 3 - L'Éducation Égalitaire, Libre et Responsable. 248

- 4 - Cas d'École de l'Enseignement de l'Anglais. 251
- 5 - Exemples de Propositions Citoyennes Éducatives. 255
- 6 - Expérimentation, Repérage et Reconnaissance. 263
- 7 - Pour un Système Éducatif Revitalisé. 266

### **Réflexions Citoyennes 9**

#### **Revue Ministérielle (suite)**

- 1 - Santé, Alimentation et Mode de Vie. 273
- 2 - La Contre-Révolution Agricole. 281
- 3 - L'Industrie Agro-Alimentaire. 287
- 4 - Le Défi Écologique. 293
- 5 - La Décroissance Tempérante. 297
- 6 - Pour un Libéralisme Intelligent. 301

### **Réflexions Citoyennes 10**

#### **De la Revue Ministérielle à l'Actualité**

- 1 - Ministères et Délégation Nationale. 305
- 2 - Armée, Affaires Étrangères et Politique Internationale. 311
- 3 - Culture, Valeurs, Identité, Laïcité. 318
- 4 - La République sans Nation. 331

### **Réflexions Citoyennes 11**

#### **Autres Évolutions Prévisibles**

- 1 - Immigration et Citoyenneté. 340
- 2 - Pour une Gestion Locale de l'Immigration. 351
- 3 - Initiative Individuelle ou Associative. 352
- 4 - Le Choix de l'Équilibre Généralisé. 362
- 5 - Fiscalité, Budget et Redistribution. 364
- 6 - Expression, Communication, Arts et Créativité. 367
- 7 - La Commune Associative. 370

### **Réflexions Citoyennes 12**

#### **Pouvoir Central et Sommet de l'État**

- 1 - Pouvoir Central et Parcours Légiférant. 376
- 2 - Faisabilité et Budgétisation. 383
- 3 - La Présidence de la République. 387

- 4 - Nominations aux Hautes Fonctions. 392
- 5 - La Présélection Présidentielle Citoyenne. 395
- 6 - La Sélection Présidentielle Finale. 402
- 7 - Quid des Maires ? 404

**Première Escale** 408



## BIBLIOGRAPHIE

Pour les raisons mentionnées dès l'introduction de ce Livre I, la bibliographie des *Tempérants* se résume aux six ouvrages qui suivent, classés par année de parution :

*Les Carnets de Léonard de Vinci* (Tome 1)  
Classement et notes d'Edward Maccurdy - Collection Tel - Éditions Gallimard (1942).

*J'ai vécu quinze milliards d'années*  
Jean E. Charon - Albin Michel (1983).

*Napoléon Bonaparte - Collection Géants*  
Citations choisies par A. Folch. - Les Éditions du Huitième Jour (2005).

*Constitution française du 4 octobre 1958*  
La Documentation française - (2016).

*La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (deuxième édition)  
Stéphanie Hennette-Vauchez - Éditions Dalloz (2018).

*La Physique Quantique en cinq minutes par jour*  
Blandine Pluchet - First Éditions (2019).